REVUE BÉNÉDICTINE

TOME SOIXANTE-NEUVIÈME

(74e ANNÉE)

1959

ABBAYE DE MAREDSOUS
Belgique

1959

ALMA COLLEGE
LIBRARY
Los Gatos, Calif.
52234

v.69
1959

Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/revue-benedictine_1959_69

PROBLEMS CONCERNING THE "AUTOGRAPH" MANUSCRIPT OF SAINT BENEDICT'S RULE

Paul the Deacon in his "History of the Lombards" tells us that Pope Zachary (741-752) made a gift to Monte Cassino of St. Benedict's autograph copy of the Rule and in his *Chronicon Casinense* Leo of Ostia says that this manuscript was destroyed by fire in 896. The present paper is an investigation of the sources used by the two authors in making these statements, and of the historical evidence on a fragment of this manuscript, supposed to have been saved from the fire and preserved at Monte Cassino until the end of the 18th century.

I. PAUL THE DEACON

The two chapters of the *Historia Langobardorum* that are of interest to us are c. 17 of Bk. IV and c. 40 of Bk. VI. The first tells (i) of the destruction of Monte Cassino by the Lombards, (ii) of what happened to the fleeing monks, and (iii) gives us a list of Cassinese abbots from the time of St. Benedict until the destruction. The second chapter speaks (i) of the coming of Petronax to Monte Cassino, (ii) of the great development which the abbey underwent while he was abbot, and (iii) of the gifts made by Pope Zachary to Monte Cassino.

L. IV c. 17

(i) Circa haec tempora coenobium beati Benedicti patris, quod in castro Casino situm est, a Langobardis noctu invaditur. Qui universa diripientes, nec unum ex monachis tenere potuerunt, ut prophetia venerabilis Benedicti patris quam longe ante praeviderat, impleretur, qua dixit : "Vix apud Deum optinere potui, ut ex hoc loco mihi animae cederentur." (ii) Fugientes quoque ex eodem loco monachi Romam petierunt, secum codicem sanctae regulae, quam praefatus pater conposuerat, et quaedam alia scripta necnon pondus panis et mensuram vini et quidquid ex supellectili subripere poterant deferentes. (iii) Siquidem post beatum Benedictum Constantinus, post hunc Simplicius, post quem Vitalis, ad extremum Bonitus congregationem ipsam rexit ; sub quo haec distructio facta est.

L. VI c. 40

(i) Circa haec tempora Petronax, civis Brexianae urbis, divino amore conpunctus, Romam venit hortatuque tunc Gregorii apostolicae sedis papae hunc Cassinum castrum petiit, atque ad sacrum corpus beati Benedicti patris perveniens, ibi cum aliquibus simplicibus viris iam ante residentibus habitare coepit. Qui eundem venerabilem virum Petronacem sibi seniorem statuerunt. (ii) Hic non post multum tempus, cooperante divina misericordia et suffragantibus meritis beati Benedicti patris, iamque evolutis fere centum et decem annis, ex quo locus ille habitatione hominum destitutus erat, multorum ibi monachorum, nobilium et mediocrum, ad se concurrentium pater effectus, sub sanctae regulae iugum et beati Benedicti institutione, reparatis habitaculis, vivere cepit atque hoc sanctum coenobium in statum quo nunc cernitur erexit. (iii) Huic venerabili viro Petronaci in sequenti tempore sacerdotum praecipuus et Deo dilectus pontifex Zacharias plura adiutoria contulit, libros scilicet sanctae scripturae et alia quaeque quae ad utilitatem monasterii pertinent ; insuper et regulam, quam beatus pater Benedictus suis sanctis manibus conscripsit, paterna pietate concessit[1].

What sources were used by Paul in drawing up these chapters ? This problem has already been studied by Ludwig Traube[2]. As he has pointed out, there can be no doubt that IV. 17 (i) is dependent on the Dialogues of Saint Gregory the Great[3]. Traube considered that IV. 17 (ii) and (iii) derived from an earlier Cassinese document (which we call Doc. B), although he thought the data of this document to have been inverted by Paul[4]. Traube likewise believed that Doc. B was responsible for sections (ii) and (iii) of VI. 40[5]. But section (i) of this last chapter he attrib-

1. MGH, *Script. Rer. Lang.*, p. 122 and p. 178.

2. *Textgeschichte der Regula S. Benedicti* (2nd. ed. H. PLENKERS, Munchen, 1910) p. 93-94 : « Montecassinos älteste Geschichte bei Paulus Diaconus. »

3. *Dialog.* II c. 17: *Cui [i.e. Theopropi] vir Dei ilico respondit : 'Omne hoc monasterium quod construcxi et cuncta quae fratribus praeparavi omnipotentis Dei iudicio gentibus tradita sunt. Vix autem obtinere potui, ut mihi ex hoc loco animae cederentur.' Cuius vocem tunc Theopropus audivit, nos autem cernimus, qui distructum modo a Langobardorum gente eius monasterium scimus. Nocturno enim tempore et quiescentibus fratribus nuper illic Langobardi ingressi sunt, qui diripientes omnia, ne unum quidem hominem illic tenere potuerunt. Sed implevit omnipotens Deus, quod fideli famulo Benedicto promiserat, ut, si res gentibus traderet, animas custodiret* (MGH *SS Rer. Lang.* p. 528).

4. *Op. cit.*, p. 93 : « Die beiden letzten Sätze scheinen umgestellt zu sein, damit der Anschuß an Gregors Worte des vorausgehenden Excerptes sich herstellen ließ. » This reason is not altogether convincing : the ackwardness in the style may be due merely to the fact that Paul is trying to combine together some heterogeneous data.

5. *Op. cit.*, p. 93. Traube also has Bk., VI, c. 2., which speaks of the translation of St. Benedict's relics, derive from Doc. B. This problem will be discussed in a forthcoming essay : « Le Témoignage de Paul Diacre concernant la Translation des Reliques de St. Benoît. » There is no reason why Paul could not himself have drafted this chapter from information he had gathered while in Gaul.

uted to another and independent source (Doc. A)[1]. Dom Chapman agreed with Traube in holding the existence of two earlier sources but he declared VI. 40 (iii) also to be derived from Doc. A.[2].

The fact that the data of VI. 40 (i) and (ii) seem partly to overlap and partly to be in contradiction is perhaps some indication that Paul the Deacon did make use of at least one earlier text—probably for VI. 40 (i)[3]. But one wonders if there is really sufficient reason to attribute the contents of the other passages to another than Paul himself. Oral tradition concerning the events of the 8th century must still have been strong in his day and this could adequately account for VI. 40 (ii) and (iii)[4]. The problem really arises only for IV. 17 (ii) and (iii) which refer back to the 6th century. Even, however, if we admit with Traube and D. Chapman the existence of a separate Doc. B, since it cannot be much earlier than Paul and must date after 750, the question still remains of the ultimate authority for the statements made by Paul in these two sections.

It should be noted that IV. 17 (ii) does not add anything essentially new to St. Gregory's own account of the destruction of the monastery. We are hardly justified in supposing that either Paul the Deacon or the author of Doc. B had in hand an independent chronicle of events. All that this section adds to St. Gre-

---

1. *Op. cit.*, p. 93. One of the reasons put forward by Traube is decidedly weak : « dieser Satz entstammt auf jeden Fall einer anderen Vorlage, die von dem Diebstahl der Gebeine nichts wußte »,—no doubt because the passage contains the phrase : *atque ad sacrum corpus beati Benedicti patris perveniens!* But this is to overlook the fact that the very chapter (VI. 2) which speaks of the "Diebstahl" contains a similar phrase *(ubi beatissimi Benedicti sacrum corpus requiescit)*.

2. « La Restauration du Mont Cassin par l'abbé Petronax », *Rev. Ben.*, t. 21 (1904), p. 75. Dom Chapman argues that both sections (i) and (iii) speak of the relations between Petronax (each time alluded to as "venerabilis vir") and different popes, Gregory II and Zachary.

3. The "doubling" is less striking than Traube or D. Chapman seem to suppose. On the other hand VI. 40 (ii), together with VI. 2, gives a simplified picture in assuming that before the coming of Petronax Monte Cassino had been entirely destitute of habitation from the time of its destruction by the Lombards. The great development that occured under Petronax has helped to overshadow the earlier history of Monte Cassino. Section (i) of this chapter is more in accordance with historical fact. Petronax did not find the place deserted as we can gather from independent sources : e.g. the catalogue of abbots in Cod. Cas. 175 (cf. MGH, *SS Rer. Lang.*, p. 480) which places a Ciprianus before Petronax ; also the Diploma of Romuald (c. 718 ?) to "Zacharie et Paulo et Deusdedi venerabili abbati Montis Casini" (cf. D. T. Leccisotti, *Le Colonie Cassinesi in Capitanata, I Lesina*, Monte Cassino, 1937), p. 29-30. The history of Monte Cassino in the early 8th (and 7th ?) century remains very obscure.

4. Against Traube one could argue that the phrase "sanctum coenobium in statum quo *nunc* cernitur" is surely meant to refer to Paul's own time.

gory's text is the destination taken by the monks in their flight, and a list of the objects they brought with them. We suggest that the clue to the correct interpretation of this section lies in VI. 40 (iii). In the middle of the 8th century Pope Zachary sent certain specific gifts from Rome to Monte Cassino. The nature of these gifts led the contemporary Cassinese community to draw inferences concerning the place where the monks took refuge in the 6th century, and the objects they took with them.

The gifts made by Pope Zachary included : *a*) "regulam quam beatus pater Benedictus suis sanctis manibus conscripsit", *b*) "libros sanctae scripturae", *c*) "alia quaeque quae ad utilitatem monasterii pertinent". The monks are spoken of as taking away : *a*) "codicem sanctae Regulae, quam praefatus pater conposuerat", *b*) "quaedam alia scripta", *c*) "pondus panis et mensuram vini et quidquid ex supellectili subripere poterant". The "autograph" copy of the Rule is mentioned in both passages[1]. The objects pertaining "ad utilitatem monasterii" adequately cover the "pondus", "mensura" and "supellectilis"[2]. The "libri sanctae scripturae" may be identifiable or not with the "quaedam alia scripta" of IV. 17. But if our general interpretation of the evidence is correct, this last phrase does suggest that among the volumes lying in Rome in the 8th century some bore identifying marks to connect them with the Monte Cassino of the 6th century. It is difficult otherwise to see what explanation can be given for Paul mentioning such a fact. We do not know, unfortunately, in

1. Dom C. Butler, "*The Monte Cassino Text of St. Benedict's Rule*", *Journal of Theological Studies*, t. 3 (1902), p. 465-467, discusses the two passages. It is true that grammatically the phrase from IV.17 (ii) "codicem sanctae Regulae etc" need not strictly imply "autograph MS" but only "a copy of St. Benedict's Rule". On the other hand taken in its context and related to VI. 40 (iii) the autograph MS seems clearly implied. Dom Butler's remarks are influenced by the fact that he accepts Cassinese continuity through the Lateran monastery. Moreover he does not deal with the problem of the source of IV. 17 (ii) although it is essential for the correct understanding of Paul's text. Nevertheless D. Butler's conclusion is undoubtedly the right one : " The Cassinese belief that (the MS) was the autograph dated only from C. 750 and was not an unbroken primitive tradition in the community."

2. It is easier to see a need in the 8th century for concrete measures to implement the injunctions of St. Benedict on the quantity of bread and wine allowed to his monks, than a 6th century desire to save these particular objects. St. Gregory implies that little was rescued from the Lombard destruction (cf. *supra*, p. 4, n. 3). What the "supellectilis" covers is difficult to say—perhaps a few relics like the "sacci" to be mentioned below (cf. p. 13). How were these objects identified in the 8th century ?—Was it the proximity of MSS bearing marks of former Cassinese ownership (at the Lateran monastery ?) that lead to the identification ?

what these identifying marks consisted ; perhaps some external mark of ownership[1] or some annotation or subscription denoting a Cassinese origin[2]. But it would not seem exaggerated to consider that at least one piece of evidence has survived in IV. 17 (iii), the list of early Cassinese abbots[3].

For what reason was the manuscript of the Rule given by Pope Zachary to Monte Cassino considered St. Benedict's autograph ? A clear answer is evidently impossible. The most that internal criticism of the text—as it has survived in the St. Gall 914 and other copies—can do is to show that the latinity of this Cassinese "autograph" is the one most consonant with the 6th century when St. Benedict lived. If the manuscript had a subscription of some kind relating to St. Benedict it is surprising this subscription has not been preserved in any of the extant copies. Perhaps the most reasonable hypothesis, in line with the general interpretation of Paul's text given above, is to consider that the manuscript bore some trace of former Cassinese ownership, and that it was this evidence which lead it to be considered later as the "autograph" of St. Benedict[4].

---

1. For example, like the 7th century library marks found in some Bobbio MSS : "liber de arca dom. Bobuleni" (cf. *C.L.A.* I, n. 36) ; "lb. de arca domno Atalani" (cf. *C.L.A.* III, n. 365) ; "de arca dom. Uorgusti abbi" (cf. *C.L.A.* IV, n. 438).

2. Two surviving Cassinese MSS may belong to this group : 1° *Cod. Cas.* 150, *"Ambrosiaster" in Epistulas Pauli*, half-Uncial Saec. VI (*ante* 570) ; cf. E. A. Lowe, *C.L.A.* III, p. (31). It does not bear marks of an earlier Cassinese ownership but since the first part of the MS is a restoration of the 8th-9th centuries a definitive opinion is impossible. We know however that the MS was not written at Monte Cassino. 2° *Cod. Cas.* 295, *Cassianus, Institutiones*, (a palimpsest fragment, lower script Saec. VI ex.). Dr. Lowe (cf. *C.L.A.* III, p. [33]) suggests it was written at Capua, but we have no guarantee that the use of the stroke over 2 dots for omitted M was not also a Cassinese custom.

3. St. Gregory in the prologue to Bk. II of the Dialogues (*PL* 66., 126) mentions only two Cassinese abbots, Constantinus *(qui ei in regimine successit)* and Simplicius *(qui congregationem illius post eum tertius rexit)*. Paul can hardly have based himself on archaeological evidence found "in situ" in adding the names of Simplicius and Bonitus. Since he speaks of Bonitus as abbot at the time of the Lombard invasion and of the community as having fled to Rome he did not consider Bonitus as having been buried at Monte Cassino. On the other hand if Paul came across a list of abbots ending with Bonitus in an ancient MS it would have been natural for him to link the destruction of the abbey with the last name on the list.

4. We do not exclude the possibility that this MS was in fact St. Benedict autograph. All we wish to suggest here is that as far as external evidence is concerned, with the texts of Paul the Deacon as basis, the indications that "signs of former Cassinese ownership" was the criterion used seem the strongest. If D. Chapman (*op. cit.*, p. 67) is correct in saying that the use of "concessit" (in VI. 40 (iii)) shows the initiative to have come from Monte Cassino this would only strengthen our hypothesis. It would prove that a search was undertaken to

What we know of the gifts granted by Pope Zachary to Monte Cassino should be integrated into the facts of the dispersal of the Lateran library from the 7th to 9th centuries. The question has already been discussed by P. Courcelle concerning the Vivarium manuscripts[1]. We must suppose that Vivarium was not the only monastic library to have enriched the Lateran deposit. Here a further question presents itself. If manuscripts lying in the Lateran library in the 8th century contained indications connecting them with Monte Cassino of the 6th century, must one suppose with Paul the Deacon that they had been brought to Rome by the fugitive monks ? It should be remembered that while the later Cassinese legend of continuity through the Lateran monastery has little to support it[2], sound evidence exists connecting Monte Cassino with this monastery in the 6th century. We have it on St. Gregory's word that Valentinianus, a disciple of St. Benedict, presided for many years over the Lateran monastery[3]. The possibility of Cassinese manuscripts, including a copy of the Rule, having passed to the Lateran monastery cannot be overlooked. Nor can the possibility be overlooked that with the almost total disappearance of the Lateran monastic community—probably towards the end of the 7th century[4]—the

recover what could be found of former Cassinese property and that this search was then given papal approval by a bestowal of the "identified" items as gifts.

1. P. Courcelle, *Les Lettres Grecques en Occident. De Macrobe à Cassiodore* (= *Bibliothèque des Écoles d'Athènes et de Rome*, fasc. 159, 2nd ed., Paris 1948), pt. III, c. 3. "Le Latran et la diffusion des traductions cassiodoriennes" (pp. 373-382). Courcelle rightly rejects De Beer's hypothesis of a massive migration of Vivarium MSS to Bobbio. But even his more conservative estimates stand in need of some modification since the publication of *C.L.A.* IV (1947), containing E. A. Lowe's preface also dealing with De Beer's theory (cf. p. xx-xxvi). The bearing which this preface and other evidence found in *C.L.A.* have on Courcelle's thesis has been most ably discussed by H. Bloch in *Speculum*, t. 25 (1950), pp. 277-287 (= review of *C.L.A.* IV).

2. The most satisfactory and balanced statement of this whole question is now to be found in Dom G. Ferrari, *Early Roman Monasteries, Notes for the History of the Monasteries and Convents at Rome from the V through the X century* (Vatican, 1957), pp. 242-253. This author cites and discusses all the relevant texts, including those of Paul the Deacon quoted above. He does not, however, go into the particular problem we have been treating here, that of Paul the Deacon's sources.

3. Dialog. II, *prolog.* (*PL* 166, 126).

4. The Lateran monastery was restored by Gregory III (731-741). Cf. L. Duchesne, *Le Liber Pontificalis* I, p. 419 : *Simili etiam modo renovavit monasterium sanctorum Iohannis Evangelistae, Iohannis Baptiste et sancti Pancratii secus ecclesiam Salvatoris antiquitus institutum, quod ab omni ordine monachico extiterat nimia incuria distitutum.* This passage is hardly reconcilable with the later Cassinese legend, as found in Leo of Ostia's Chronicle, of continuity through the Lateran community.

contents of the monastic library passed into the Apostolic library, recognised to have increased at this period[1]. This might equally well explain the origin of the gifts made by Pope Zachary.

II. LEO OF OSTIA

The "autograph" manuscript of the Rule is believed to have perished in a fire at Teano in 896. The authority usually cited for this is the *Chronicon Casinense* of Leo of Ostia. In the text of Leo's final version of this work we read the following : *Iam septimus abbatis huius* (=Ragemprandus) *annorum circulus volvebatur cum incomprehensibili Dei iudicio monasterium quo in Teano fratres degere ceperant, ab igne crematum est ; ubi etiam et regula quam beatus Benedictus manu sua scripserat, nec non et sacci in quibus eidem patri sanctissimo celitus esce delate sunt, insuper et plurima cenobii huius munimina atque precepta... eidem monasterio collata pariter incensa sunt.* (Bk I. c. 48)[2].

This is no place to enter in detail into the history of the Chronicle[3]. It will suffice to say that in 1936 H. W. Klewitz sought to attribute the authorship of the Munich manuscript, Cod. Lat. Monac. 4623—hitherto considered as Leo's rough draft—to Peter the Deacon of Monte Cassino[4]. Klewitz's whole argument, however, rested on an unproved assumption that Peter the Deacon had made use of the Beneventan script. We have shown elsewhere how this assumption is contradicted by all available palaeographical evidence in abundance[5]. Peter the Deacon must be completely placed apart from the early history of the Chronicle and with the ground thus cleared it is possible to assess more accurately the value of the Munich manuscript which is undoubtedly Leo's own "brouillon"[6]. This manuscript is of particular

---

1. Cf. P. COURCELLE, *op. cit.*, p. 381 and n. 1.
2. MGH *SS* VII, p. 614-15 = *PL* 173, 555-56.
3. Cf. *Analecta Bollandiana*, t. 74 (1956), pp. 211-215. The conclusions concerning the *Chronicon Casinense* put forward in this work together with the additional remarks made here will receive their full development in a study of the Chronicle still in process of completion.
4. "Petrus Diaconus und die Montecassineser Klosterchronik des Leo von Ostia", *Archiv für Urkundenforschung*, t. 14 (1936), pp. 414-453.
5. "The Autographs of Peter the Deacon", *Bulletin of the John Rylands Library*, t. 38 (1955), pp. 114-138.
6. Any study of the *Chronicon Casinense* must be based on an "archaeological examination"—to use the expression advocated by M. J. Delaissé—of Munich, *Cod. Lat. Monac.* 4623. Such a study brings to light a series of facts which shows how inadequate have been the estimates of this MS hitherto made. In particular

importance for the light it sheds on a medieval chronicler's method and preoccupations. Leo aimed at writing as substantial an account as possible, drawn from a wide variety of sources. He sought to weld the data taken from these sources into a smooth, flowing narrative. He was constantly on the watch for new material to incorporate into his text. But the new material he found did not always coincide with the data he had already borrowed from elsewhere or with the deductions he had drawn from it. Hence he frequently found himself faced with thorny problems—particularly of chronology—and with the inadequate material at his disposal he was not always able to solve these problems. The resulting discrepancies and hesitations have been allowed to survive even in the definitive version of the Chronicle. An enquiry into the sources used by Leo for the passage quoted above will help to bring out this point more clearly.

The first mention of the fire occurs in folio 122 under the abbacy of Angelarius, immediate successor to Bertharius, and the superior responsible for moving the Cassinese community to Teano after the destruction of the abbey by the Saracens in 884. The text of Leo's first draft is worth quoting in full[1] :

(Munich, *Cod. Lat. Monac.* 4623 fols. 122-123)

Angelarius abbas a beato B. vicesimus, sedit annis vj. Hic cepit paulatim restaurare monasterium domini salvatoris quod a saracenis incensum superius diximus. Sed occulto dei iudicio monasterium quo in teano fratres degere ceperant non multo post igne exustum est. ubi videlicet plurima huius cenobii munimina plurima quoque precepta donationum a singulis imperatoribus atque principibus eidem monasterio collata, incensas. Interque etiam precepta que de casa gentiana facta fuerant pariter sunt ab igne consumpta. Namque temporibus iohannis abbatis qui postmodum quartus ab hoc angelario fuit, cum die quadam

---

the distinction between a "main text" of independent value, and "marginalia" can no longer be maintained, at least in the sense so far accepted. The author of the "marginalia" is also the author of the "main text" and is already at work before the sequence of the "main text" comes to be written. The proofs for this are numerous and will be given elsewhere. Briefly this is how the chronicler proceded : he began by writing a first sketch—probably on odd pieces of parchment—after consulting a few documents. This he then handed to a professional scribe (more than 7 can be distinguished) to be copied out into *C.L.M.* 4623—which was clearly never intended to be more than a "brouillon". Meanwhile the author proceded with the sequence of his narrative, at the same time, with his own hand, correcting, modifying, and adding to the portions already copied out by the scribes. He shows an appreciation of, and attention to polish and style that is quite unlike the authentic works of Peter the Deacon.

1. Our readings are based on photographs of *C.L.M.* 4623 made available through the kindness of the Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, Paris.

ante eundem venerabilem abbatem exortum fuisset inter fratres colloquium a quibus principibus predicta casa gentiana huic monasterio concessa fuisset, quidam maio presbiter atque (fol. 122v) grammaticus, homo senex et veracissimus, hoc exinde nosse certo certius affirmabat. Aiebat namque prefato domno abbati : "Sicut legi inquit in tribus preceptis donationum que hic huerunt in scrinio domni angelarii abbatis, in primis gisulfus dux concessit domno petronaci abbati in monasterio S.B. territorium gentiane. postea vero arichis princeps similiter concessit theodemario abbati partes maiores ibidem in gentiana. Iterumque grimoald filius eius per preceptum donationis concessit sancto benedicto omnia domnicalia cum servis et ancillis in eodem loco case gentiane et cellam sancti agapiti et plurima alia que modo non recordor. Similiter etiam in eisdem preceptis continebatur donatio ipsorum principum de portu vulturnensi, sed et de piscaria lesinensi. Hec omnia inquit ego legi et in aliis membranis ego renovavi ex iussio (f. 123) ne domni angelarii abbatis." De supradicto itaque incendio teanensis monasterii quicquid a fratribus de thesauro ecclesie potuit quomodo libet eripi in episcopio eiusdem civitatis repositum est, ubi eodem tempore prefatus abbas angelarius episcopus ordinatus in eadem quoque civitate non longe post defunctus est atque sepultus nonis decembris qua videlicet occasione non parva eiusdem thesauri pars in ecclesia teanensi remansit.

Ragemprandus primo et vicesimo loco abbas electus in eodem monasterio teanensi sedit annis viiij etc.[1]

As Leo seems well informed about the period of abbot John (914 ?-934) and as the story here told concerning the priest Maio is linked explicitly with the reign of this abbot we may assume his source to have been a document, new lost, concerning the reign of this abbot, perhaps the *Chronica Iohannis Abbatis* alluded to in his preface. We do not know in what year Angelarius became bishop of Teano, but the statement that the remainder of the monastic treasure was deposited in the "episcopium" of the city lends great intrinsic probability to the fire having in fact occurred under Angelarius, and suggests that he was already bishop at the time. But it seems clear that Leo's first source did not give a date for the fire, and this explains the chronicler's vagueness : *non multo post* (i.e. after 884).

In pursuing his researches Leo came across a further piece of evidence, a date for the fire, which must have left him very perplexed. For the date he discovered coincided, according to his calculations, not with the abbacy of Angelarius but with that of his successor Ragemprandus. The chronicler felt that since the date was definitely established it should be given precedence. He therefore decided to transfer all that concerned the fire from

1. Cf. MGH *SS* VII, 612 and 614-15 = *PL*, 173, 552 and 555-56.

Angelarius to Ragemprandus. This necessitated changing the phrase on fol. 122 *qui postmodum quartus ab hoc angelario* to *qui tertius ab hoc ragemprando* (added above the line)[1]. It also involved the deletion of the first few words *Sed occulto.. munimina* on fol. 122, and the addition of a new introductory sentence at the foot of fol. 123 with "signe de renvoi" to show where the insertion was now to be made. This new introduction begins : *Huius abbatis* [=*Ragemprandi*] *septimo anno* ⟨*indictione XIIIIma* sup. lin.⟩ *monasterium quo in teano fratres degere ceperant occulto dei iudicio....* The remainder of this sentence was later erased to make room for a new addition, but we shall see below why it can have done no more than complete the words taken from fol. 122.

Since Leo gives 884-890 as the years of Angelarius' government—including the period when he was bishop—the seventh year of Ragemprandus coincides with 896, which also agrees with the indiction (14a). Moreover this evidence allows us to infer that Leo must have encountered the date in one of the early *Annales Casinenses*. Those previous to the year 999 have not survived but we know their characteristic outlay ; viz. to give first the year, then the indiction, then a brief mention of what occurred[2]. We can be almost certain that Leo's source did not link a particular abbot's name with the fire. It read : DCCCLXXXXVI IND. XIIII (Monasterium S. Benedicti apud teanum crematum est ?). The statement that the fire happened in the 7th year of Ragemprandus is Leo's own deduction.

There is therefore conflicting evidence about the date of the fire. The story of the priest Maio places it under Angelarius ; the *Annales Casinenses* used by Leo, in 896. We have to make our choice since there can be no question of maintaining both[3].

---

1. The transfer of the data to Ragemprandus did not necessitate a change of the phrase : *que hic fuerunt in scrinio domni angelarii abbatis* which occurs further down in the passage, but the next mention of Angelarius *(ego renovavi ex iussione domni angelarii)* is incompatible with the new position assigned to the story. The chronicler however overlooked this fact and the name of Angelarius passed into the final version of the text.

2. Cf. *Annales Casinenses, ex annalibus Montis Casini Antiquis atque Continuatis Excerpti inde ab A. 1000 usque ad A. 1098*, ed. W. Smidt in MGH *SS*, t. XXX, pars II, pp. 1385-1429.—I take this occasion of thanking Dr. W. Smidt most cordially for all the disinterested help he has given me. He has provided me with off-prints of his articles and indicated bibliographical material not known to me—although he realised the conclusions I was reaching on the development of the Chronicle, and Peter the Deacon's share in it, no longer coincided with his own.

3. We know from extant documents that Ragemprandus was already abbot in 891-92 and therefore we cannot suppose an error has crept at this point into

Knowing how on some other occasions Leo overlooked the more obvious implications of the material he had in hand[1], we propose the genuiness of the data concerning Angelarius and the fire as given in Leo's first draft, and suggest that the discrepancy is to be explained through an error in the copy of the *Annales* used by Leo, the probable date for the fire being 886 and not 896[2]. In any case we feel it should be placed during the years of Angelarius' abbacy, 885-890.

We can now return to fol. 123 of *Cod. Lat. Monac.* 4623. It is obvious that at a yet later date Leo again encountered new material connected with the fire. To be able to incorporate it he erased part of the introductory sentence at the foot of the page and made a further addition. The revised sentence now read: "Huius abbatis septimo anno ⟨indictione XIIIIma *sup. lin.*⟩ monasterium quo in teano fratres degere ceperant occulto dei iudicio /*ab igne cremata est cum omnibus opibus suis ubi etiam et regula quam beatus Benedictus manu sua conscripserat nec non et sacci in quibus* iussu dei *celitus eidem patri Benedicto esce delate sunt insuper et plurima huius cenobii munimina* (the remaining few words with "signe de renvoi" are intended to link up with the existing text on fol. 122).

This is the first enumeration of St. Benedict's "autograph" among the treasures burnt at Teano. Leo is again dependent on a written source, the same in fact, or one similar to that used by his contemporary the monk Iohannes, author of the *Chronicon Vulturnense.* The parallelism between the passage just quoted and the following should be manifest : *Sed ante impiorum* (i. e. the Saracens) *adventum aliquantos ex eisdem monachis aufugisse percepimus, qui Tianis civitatem adeuntes regule librum quem Pater Benedictus manu sua scripserat, Libram panis, vasculum ereum vini et saccos cilicinos qui* dei iussu *ante januam monasterii farine onustati fuerant iactati secum detulerunt, quae subsequenti*

---

the 11th century catalogues of Cassinese abbots which agree in assigning only six years of government to Angelarius. There are, however, errors in the later series of abbots, for Leo failed to include the Radechis whose obit was entered for the year 926 in the Calendar of *Cod. Cas.* 3 (cf. Bibliotheca Casinensis I, p. 92).

1. See the paper on Erchempert printed elsewhere in this issue, in particular note what is said about the additions on fols. 122-123 of *C.L.M.* 4623 : cf. p. 101-05.

2. For a similar error (MLXXI for MLXII) cf. *Annales Casinensses,* MGH *SS* XXX, p. 1416, col. A, note g.—The oldest version of the *Annales* (*Recensio* A of Smidt) uses LXXXX in preference to XC. This may help to explain how the error could have occured i.e. 896 for 886.

tempore igne combusta sunt[1]. It will be noticed that Leo omits to include the "pondus panis" and the "mensura vini" among the treasures lost at Teano. The reason for this omission must probably be sought in a passage of the commentary of Peter the Deacon on the Rule. This author tells us that in his day (the commentary dates from c. 1135-37) a weight, considered to be that given by Pope Zachary in the eight century, was preserved at Monte Cassino[2]. It would be difficult now to establish the precise origin of this "pondus", but we may safely assume that it was already in existence in Leo's time and was considered authentic[3]. This makes it easy for us to see why the Cassinese chronicler failed to follow his source at this point. Moreover the fact that this source included the "pondus" among the objects destroyed allows us to suppose that it was either a Cassinese document of some antiquity or that it had not been written at Monte Cassino. There is some ground for thinking Leo may have come across it

---

1. *Chronicon Vulturnense* (ed. V. Federici = *Fonti per la Storia d'Italia*, n. 58-60), vol. I, pp. 370-71.

2. Cf. *Bibliotheca Casinensis*, t. V (Monte Cassino 1894), *Florilegium*, p. 137. What is here said about the "pondus" probably also applies to the "mensura vini". As far as can be gathered from the printed edition of Peter's Commentary on the Rule (cf. *op. cit.*, p. 139) he does not seem to make an explicit allusion to the "vasculum ereum vini". But we know through the Commentary of Abbot Bernard I that such a measure was preserved at Monte Cassino in the 13th century. *Bernardi I Abbatis in Regulam S. Benedicti* (1894), p. 287 : *Hec emina vini mensura est apud nos usque hodie reservata.* This tradition is confirmed by later writers, and Leo's omission of the "vasculum" in the text quoted above is significant for the earlier period.

3. It would not be an easy matter to sift and evaluate the evidence for the "traditional" pondus—still preserved today at Monte Cassino (cf. D. A. Lentini, *S. Benedetto, La Regola*, Monte Cassino, 1947, p. 330 and the Plate after p. 622). Even for the 8th century the evidence is conflicting since Paul the Deacon's History of the Lombards implies, as we saw, the gift of a "pondus" by Pope Zachary, whereas his letter to Charlemagne—a document whose authenticity has recently been questioned—states the measure was discovered "in situ" : *quod pondus... in hoc est loco repertum* (ed. *Consuetudines Monasticae* III (1907), p. 54). We have shown how the testimony of Peter the Deacon and of Leo are at variance with the earlier source used by Leo. Moreover Peter the Deacon explicitly says that the "pondus" of his time bore on it the name of Gregory II in silver letters *(loc. cit.)*. But the one kept today only has the inscription : † *Pondus librae panis S. Benedicti.* To add to the confusion is the statement of some 17th century writers that two measures were, in fact, preserved at Monte Cassino : cf. D. Angelus de Nuce, *Chronica Sacri Monasterii Casinensis* (1668), p. 40, n. 223 : *duo enim panis antiqua pondera Casini habemus.* Finally there is the story told by Abbot Tosti of how the "pondus" was lost at the time of the occupation of the abbey by the French troops (beginning of 19th cent.) and only found again in 1879 (cf. *Saint Benoît*, Desclée, 1897, p. 163). Perhaps the measure spoken of by Peter the Deacon was lost at the same time ?

on one of his travels[1]. Possibly he discovered it in the archives of St. Vincent, for there is evidence elsewhere in the Chronicle that Leo was familiar with other documents of the abbey by the Vulturno. We know, moreover, that the links between St. Vincent and Monte Cassino were particularly close in the 9th-10th centuries and it should not cause surprise that a record of Cassinese events was kept in the former monastery.

There is one point on which the *Chronicon Vulturnense* is at variance with Leo, in its statement that the Cassinese treasures were brought to safe keeping at Teano at the approach of the Saracen peril and before the destruction of the monastery[2]. This is not unlikely, for the Cassinese monks must have vividly remembered how Paul the Deacon described the way their predecessors had acted in similar circumstances in the 6th century. Whatever the true explanation of this discrepancy between both Chronicles, there is no reason for doubting that the "autograph" manuscript of the Rule granted by Pope Zachary to Monte Cassino in the 8th century, was destroyed by a fire at Teano, probably in the year 886.

III A SUPPOSED FRAGMENT OF THE "AUTOGRAPH"

None of the texts mentioned in the foregoing section say that a part of the "autograph" manuscript of the Rule was saved from the fire. Later writers however speak of a fragment of this "autograph" preserved at Monte Cassino until the end of the 18th century[3]. To form an objective opinion on the nature

---

1. Leo travelled extensively in Italy in the interests of Monte Cassino, even after his appointment as chronicler. There is evidence in his work that he was constantly on the look out for new material to incorporate into his chronicle.

2. Leo's account, on fols. 121-121v of *C.L.M.* 4623, reads : [after speaking of the destruction of the two Cassinese monasteries in Sept.-Oct. 884] *monachi vero quicquid supellectilis vel thesauri seu muniminum huius monasterii surripere potuerant assumentes. una cum domno angelario tunc temporis eorum preposito, teanum habitaturi proficiscuntur. eundemque angelarium sibi constituentes abbatem in cella que* (*ad* sup. lin.) *beati patris B. honorem dudum ibi constructa fuerat manere ceperunt. anno et indictione supra scripta* [=884]. *Completis a petronace abbate ad istum annis centum sexaginta et sex. Angelarius* etc. (for the sequence see p. 10 *supra*). Note that the above passage was written before Leo had encountered the document which spoke of the "autograph" and the "sacci".

3. I am very much indebted to Dom Angelo Pantoni of Monte Cassino for sending me some information of interest here. He tells me that on May 2, 1942 the late Dom Mauro Inguanez, librarian of Monte Cassino, read a paper entitled "Notizie circa il codice autografo della Regola di S. Benedetto" to the Pontifical Academy of Archaeology. This paper was also concerned with the

of this fragment, we must begin by listing some of the descriptions we find of it in various sources :

1. A Cassinese Inventory of Feb. 28, 1497 : *Item capitulum ultimum regule Sancti benedicti cum argento ornatum*[1].

2. "Souvenirs" of a German monk who visited Monte Cassino, probably in the last decade of 15th century : *..habetur ibidem* (i. e. at Monte Cassino) *folium ultimum de regula quam sanctus Benedictus propria manu scripserat in pergameno, littera longobartica, cum parte precedentis capituli eiusdem regule, et reclusum in tabula cum reliquiis ceteris conservatur*[2].

3. A letter sent by a Cassinese monk to Florence (*post* 1507) : *..In questo (monasterio) fu facta la regola dal Padre sanctissimo benedecto, et anchora ce ne un capitolo scripto di suo mano, e la piu bella lecterina che mai vedessi..*[3]

4. Dom Simon Millet's account of his visit to Monte Cassino in 1605 : *Je vis ce sacré monastere l'an* 1605 *; et y demeuray environ 2 mois ; durant lequel temps j'eus tout loysir de le voir et considerer à mon ayse comme je fis. C'est pourquoi ayant encore en main les memoires que j'y fis pour lors, je veux en cet endroit en faire une vraye et naïsve description... au bout d'en haut à main gauche, est la Sacristie extremement belle et bien spacieuse... Il y a grande*

---

fragment of the Rule under discussion here. It was to appear in the official publication of the Academy but the upheaval of the war years prevented D. Mauro from completing and sending in his manuscript which was later destroyed in the bombing. A brief account of the session of the Academy at which the paper was read will be found in the Roman "L'Avvenire" of May 3, 1942. From this account it would seem that Dom Mauro inclined to regard the fragment as an authentic remnant of the codex burnt at Teano.—An allusion to this session of the Pontifical Academy will also be found in D. Angelo Pantoni, "Un insigne documento d'arte Benedettina : Le pitture della chiesa del Crocifisso a Cassino", *Benedictina*, t. 3 (1949), p. 242, n. 9.

1. Cf. Dom M. Inguanez, *Catalogi Codicum Casinensium Antiqui* (Monte Cassino, 1941), p. 47, n. 40.

2. Paris, Bibl. Nat., *Lat.* 11413, fol. 11v. Folios 1-14 of this MS contain the still unknown and unpublished reminiscences of a German monk who visited Monte Cassino and Subiaco, probably in the last decade of the 15th century. The contents of these folios, which include a new account of the invention of the relics in 1484, will be fully analysed and discussed in a paper : "L'Invention des Reliques Cassiniennes de St. Benoît en 1484", to appear in the next issue of this periodical.

3. Cf. Dom T. Leccisotti, "Montecassino agli inizi del Cinquecento", *Benedictina*, t. 2 (1948), p. 81.

quantité de sainctes reliques richement enchasees... j'y admiray entr'autres choses, un chapitre de la regle de nostre Pere S. Benoist, et enchassé en argent avec un beau cristal par dessus : c'est le dernier chapitre de la regle : sur l'enchasseure d'argent sont gravez ces mots. "Haec est scriptura propriae manus sancti Benedicti abbatis[1]."

5. Dom P. A. de Ferrariis in the *Variae Lectiones et Notae* to his edition of the Rule : CCIX. *Ultimum hoc Sanctae Regulae caput, cum postrema parte antecedentis asservatur in Sacrario nostro Casinensi, in cortice arboris scriptum, et in argentea theca vitro superposito, inclusum : cum hac inscriptione :* "Haec est scriptura propriae manus Sancti Benedicti Abbatis F⟨rater⟩ Amicus F⟨ecit⟩" *Characteres quidem sunt bene formati et concinni: sed pene evanuerunt, ut vix aliqua mutila verba legi nunc possint...* CCLXI. *Dubitare tamen quis posset. An haec sit scriptura Idiographa vel autographa, idest vera et germana propriae manus S. Patris. Nam Regula, propria manu ab ipso exarata, incendio periit apud Theanum ex Chron. Casinensi. —Nihilominus minime de ea dubitandum existimo ob vetustissimam nostrorum traditionem. Forte aliquod exusti codicis folium flammas evasit: aut saltem eas evasit illud aliud Regulae originalis fragmentum, quod Zacharias Pontifex huc detulit, tempore Theodemari* (sic) *abbatis ; ex illa nempe Regula, quam S. Pater B. Mauro, in Gallias proficiscenti tradidit. Ex Petro Diacono in Registro*[2].

6. Dom Angelus de Nuce, *Chronica Sacri Monasterii Casinensis cum notis* (Paris 1668) p. 103 n. 497 : *Qui codex demum Teani fortuito conflagravit incendio, ultimo tantum capite flammas evadente, quod Casini servatur, in Philyra, ut reor, scriptum.*

---

1. Dom SYMON MILLET, *Les Dialogues de S. Gregoire pape premier du nom traduitz de latin en francois, Illustrez d'Annotations historiques,* etc. (Paris 1623), p. 178, 186. Cf. also HAEFTEN, *Disquisitiones Monasticae* (Antwerp 1644), Lib. II Disq. V., p. 108.—H. Omont in publishing the surviving fragments of Dom Millet's diary, giving the account of his journey to Subiaco, (cf. *Miscellanea Ceriani,* Milan 1910, pp. 377-87), seemed unaware that a large part of the diary concerning the visit to Monte Cassino had been incorporated by Dom Millet in the notes to his edition of the Dialogues. The long description of Monte Cassino is an interesting one and would probably deserve to be published again, separately, since this edition of the Dialogues (1623) is rare.

2. *Sanctissimi Patriarchae Benedicti Regula ex vetustissimis membranis Sacri Monasterii Casinensis summa fide, ac diligentia exemplata, cui variae lectiones, et notas adiecit D. Paulus Augustinus de Ferrariis Januensis Casinas.* (Naples 1659), pp. 301-302.—I thank Dom Angelo Pantoni for kindly sending a copy of the relevant passages from this work.

The sources agree in saying that the fragment contained the last chapter of the Rule (with part of the previous chapter) and this is proved moreover by the words which Dom de Ferrariis quotes[1]. There is disagreement however concerning the material on which the text was written. The German monk who visited Monte Cassino at the end of the 15th century says "in pergameno", but the later Cassinese writers speak of a "papyrus" fragment[2]. On the other hand, while the neatness of the writing is stressed in two instances, the German monk is the only one to give us a technical description : "littera longobartica". There is no contrary statement in any of the other texts. What are we to understand by this expression ? In his monumental work on the Benevetan script Dr. E. A. Lowe has shown that in the course of centuries the term "littera longobarda" has been used to cover a wide variety of scripts. For the Maurits palaeographers of the 17th century it primarily stood for what we now call "a b Corbie-script"[3]. We must remember however that at Monte Cassino itself the name "littera longobarda" has been traditionally used —and this is particularly true of the end of the 15th century— to designate the script proper to Monte Cassino, Benevetan script, in opposition to the "littera latina" or Carolingian minuscule in use elsewhere during the middle ages[4]. It was at Monte Cassino that our German pilgrim monk gathered his information and there is therefore some likelihood that in speaking of "littera longobartica" he had in mind Beneventan script. If this was the case it would of course suffice to disprove the authenticity of the fragment and would even cause us to doubt seriously whether it

---

1. Cf. Dom A. Lentini, *S. Benedetto, La Regola*, (Monte Cassino 1947), p. lxv, n. 1.

2. It is not easy to see how the discrepancy must be accounted for. The visiting monk may himself have misjudged or he may have been misinformed by his Cassinese brethren. We have no contemporary Monte Cassino description (i.e. end of 15th century) explicitly stating the fragment was a papyrus one. Abbot de Nuce inclined to think it was *(in Philyra, ut reor, scriptum)*. On the other hand we must remember that these later 17th century writers were far more critical in their approach to historical problems than their earlier brethren had been. This is witnessed by the fact that several of the previous traditions current in the 15th-16th centuries were no longer considered acceptable at a later date.

3. E.A. Lowe, *The Beneventan Script* (Oxford 1914), pp. 22-36.—This has again been stressed more recently by Dom A. Mundo ; cf. "Adnotationes in antiquissimum Ordinem Romanum Feriae V in Cena Domini noviter editum", *Liturgica II, Scripta et Documenta* 10 (Montserrat 1958), pp. 13-14.

4. This is abundantly proved by the Cassinese inventories of the end of the 15th century. Cf. D. M. Inguanez, *Catalogi Codicum Casinensium Antiqui (s. VIII-XV)*, pp. 17-47.

could have belonged to the "autograph" burnt at Teano, even if this manuscript had not been S. Benedict's original work. For Benevetan script did not exist until the 8th century[1]. To try and press the objection at this point that the script cannot have been Beneventan on the ground that the fragment was of papyrus and therefore of great antiquity would be a delicate matter in view of what is said below.

We must admit that, on reflection, the case for considering the fragment a part of the burnt "autograph" does not appear very strong[2]. Any one who has seen at the British Museum the charred remains of those Cottonian manuscripts burnt in the fire of 1731 will not readily believe it was possible to save whole and intact the last folio of a manuscript that had been in a similar conflagration. And there is more to it than this. We have so far omitted to mention one of the most important witnesses who examined the Cassinese fragment. Dom Mabillon saw it during his visit to Monte Cassino in 1685 and later published his impressions of it in two works. In his "Iter Italicum" he wrote : *In sacrario Casinensi extremum caput Regulae, quod propria manu sancti Patris exaratum dicunt, et pondera panis et vini asservantur : sed haec non videntur tantae antiquitatis*[3]. He is yet more explicit in his "Annales": *Casinates nostri in sacrario suo unum ostendunt folium, quod illo incendio reliquum putant. At eius scriptura nobis haud quaquam tantae visa est antiquitatis*[4]. This is the opinion of the author of the *De Re Diplomatica*, the foremost palaeographer of his time and no mean one even by modern standards. Mabillon went on to suggest a probable origin for the fragment : *Veri similius existimem eam esse "regulae partem" quam Drogo abbas Glannafoliensis, cum anno supra millesimum centesimo tricesimo-tertio Casinum adiisset, Casinatibus obtulit cum reliquiis beati Mauri, ut ex Petro Diacono videbimus suo loco*[5]. This suggestion

1. Cf. E.A. Lowe, *op. cit.*, pp. 93-121.

2. It is striking to find that none of the Cassinese commentators on the Rule : Peter the Deacon (s. xii) ; Abbot Bernard I (s. xiii) ; Nicholas di Frattura (s. xiii-xiv) ; Richardus de Sant' Angelo (s. xiv) make an appeal to the fragment for establishing the text of the last chapter. They accept the addition "facientibus haec regna patebunt superna" (c. 73) as part of the original ! Are we to conclude that it was contained in the fragment ?—The commentaries of the last two authors named have not yet been published. I thank Fr. P. Devos S. J. for kindly examining on my behalf MSS containing their works in the Bibliothèque Nationale at Paris = MS *Lat.* 13801 (Richardus), MS *Lat.* 13804 (Nicholas).

3. Cf. *Museum Italicum*, t. I (Paris 1687), p. 121.

4. *Annales O. S. B.*, t. I (ed. Lucca 1745), p. 109.

5. *Annales, id.*, p. 109.—Cf. *Iter Italicum* (p. 121) : *Fortasse hoc folium Regulae*

is an interesting one. Here is in full the passage from the *Registrum Petri Diaconi* to which Mabillon refers : *Anno dominice incarnationis millesimo centesimo XXXIII VI. id. mar. in VI videlicet feria, temporibus domni S. (eniorecti) abbatis, Drogo Glannafoliensis cenobii abbas quod beatissimus Maurus construxit ad sanctissimi patris Benedicti limina valde devotus advenit secumque munera omni auro pretiosiora adduxit, reliquias scilicet beatissimi Mauri et partem regule quam sanctissimus pater Benedictus manu propria scripsit*[1].

That Drogo came to Monte Cassino in 1133 we cannot doubt. Nor have we any reason to question the accuracy of Peter's statements about the gifts the abbot of Glanfeuil brought with him, which were evidently accepted as authentic by the Cassinese community. It was natural, perhaps, that Drogo should think a fragment of St. Benedict's autograph a handsome gift since the *Vita S. Mauri*, considered by all at the time as a genuine work, had spoken of St. Benedict's parting present to his disciple setting out for Gaul : *Et haec dicens... dedit sanctissimo discipulo suo Mauro Librum Regulae quam ipse Sanctus manu sua scripserat*[2]. In these circumstances it is interesting to speculate on the real nature of Drogo's gift. Did the latter's predecessor, Odo of Glanfeuil, the real author of the *Vita Mauri*, try to substantiate his forgeries by likewise producing the manuscript or part of the manuscript of the Rule supposedly given by St Benedict to St. Maurus, and was Drogo's gift a relic of this manuscript ? If, on the other hand, Drogo had no such handy source from which to draw, and yet wished to impress his Cassinese brethren with the genuiness of his gift, he would need to keep two factors in mind : antiquity[3]

---

est illud quod Drogo abbas Glannafoliensis anno 1133 Casinatibus cum aliis donis obtulisse perhibetur in chartario Petri Diaconi.

1. On the history of the relations between Monte Cassino and Glanfeuil see the definitive study of H. Bloch, "The Schism of Anacletus II and the Glanfeuil Forgeries of Peter the Deacon", *Traditio*, t. 8 (1952), pp. 159-264. The text quoted is from p. 225.

2. Cf. *Acta Sanctorum O. S. B.* (ed. Protat 1935), p. 282, n. 19.

3. We do not, unfortunately, know the size of the fragment, and some idea of its dimensions might have proved useful in forming an estimate of its worth. We must suppose it was large enough to contain the text of the end of c. 72 and the whole of c. 73 on a single side since the descriptions imply that only one side was visible in the silver reliquary *(vitro superposito)*. Papyrus was very scarce in the later middle ages—the papal chancellory was still using it in 1022 !—and it seems likely that if the fragment brought by Drogo to Monte Cassino was a Glanfeuil forgery, either Drogo himself, or his 9th century predecessor Odo, borrowed material for their purpose from some ancient papyrus MS or charter.

and Cassinese origin[1]. Have we not here the key to the "papyrus" fragment in "Lombardic" hand, the Glanfeuil counterpart to Peter the Deacon's forgeries ?

Quarr Abbey, Isle of Wight. Dom Paul MEYVAERT.

1. The suggestion that the distinctive features of Cassinese script were known at Glanfeuil in the 12th century need not seem exaggerated. The Desiderian Renaissance, during which Beneventan script reached its highest development was also the period which attracted the largest number of monks from monasteries all over Europe to Monte Cassino. Moreover the crusading movement at the end of the 11th century—with Monte Cassino situated on one of the main highways of pilgrims and crusaders going both North and South—greatly helped to spread knowledge of Cassinese or Beneventan customs.

THE SCRIPT OF THE FAREWELL AND DATE FORMULAE IN EARLY PAPAL DOCUMENTS

AS REFLECTED IN THE OLDEST MANUSCRIPTS OF BEDES HISTORIA ECCLESIASTICA

The manuscripts examined are these three :

L = Leningrad, Public Library Lat. Q. v. I. 18, saec. VIII[1].
M = Cambridge, University Libr. Kk. v. 16, saec. VIII[1].
B = London, British Museum Cotton Tib. A. XIV, saec. VIII med.

Of the three, L may be contemporary with Bede, and M is almost so[1].

There is only one reason for dealing with so trivial a detail. It is its possible bearing on something not at all trivial. I refer to the light it may throw on the texts and exemplars of manuscripts in which the farewell and date formulae occur. The problem first came to my notice when I was dealing with the home of the long-neglected and yet, as far as I can see, the best manuscript of Bede's *Historia Ecclesiastica Gentis Anglorum*, namely the eighth-century Leningrad MS. Lat. Q. v. I. 18, written in Anglo-Saxon minuscule, and now available to scholars in a complete facsimile reproduction[2].

As students of Bede know, the *Ecclesiastical History* contains a number of papal letters cited verbatim. I was struck by the fact that L used a different script for the farewell and date formulae from the Anglo-Saxon minuscule used for the body of the letters (see plates). This could be observed in 8 out of 9 letters with the farewell formula and in all 7 with the date formula. Strangely

---

1. M is described with further bibliography in E. A. Lowe, *Codices Latini Antiquiores*, II (Oxford, 1935), No. 139. L and B, which was unfortunately omitted in the second volume of *C.L.A.*, will both be described in Vol. XI of the same series.

2. O. Arngart, *The Leningrad Bede, an Eighth Century Manuscript of the Venerable Bede's Historia Ecclesiastica Gentis Anglorum in the Public Library, Leningrad (Early English Manuscripts in Facsimile*, Vol. II*)*, Copenhagen, 1952.

enough, the distinction was not made in the one non-papal letter which Bede reproduces with the farewell formula (fol. 155^{v}). I also noticed that the differentiating scripts were uncial and Rustic, in other words, the two ancient Roman book-hands. I was particularly interested in the five instances in which one or both formulae were written in uncial. The type of uncial used seemed to me capable of localization, and in fact it took me to Bede's own abbey. With this aspect of the manuscript I am dealing at length in a separate study elsewhere[1]. The particular aspect which concerns me here is whether the use of uncial or Rustic in the farewell and date formulae in L, a manuscript so close to Bede, does not permit us to infer that uncial or Rustic was used for these formulae in the original papal documents which Bede had his friends copy for him[2]. If the inference be correct, then some light has been shed on the practice of the papal chancery two centuries prior to the oldest surviving original papal letter with the final formulae[3].

The practice of making a distinction between the text of letters and the farewell and date formulae at the end can hardly be regarded as due to mere chance or to mere scribal whim. It is well documented. We have examples that go back to Roman times. Witness the Strasbourg letter of the fourth century reproduced by Steffens[4]. And we find the words *et alia manu* inserted before the farewell formulae in some early copies of papal as well as imperial letters[5]. The distinction can actually be seen in a sixth-century copy of some letters of Leo the Great (440-461), namely in Paris MS. Lat. 12097, where the farewell and date formulae are in sloping cursive whereas the body of the letters

1. In *Scriptorium*, XII (1958), pp. 182-190.

2. It is not the aim of the present study to discuss the script used for the body of the letters in the papal originals. It is to be assumed that it was a script peculiar to the papal chancery. New light on the subject can be expected from a forthcoming treatise by P. Rabikauskas, S. J. For calling my attention to this latter study, I am indebted to Professors W. Holtzmann and L. Santifaller.

3. This is a privilege issued by Pope Paschal I in 819 and preserved in the archiepiscopal archives in Ravenna (Ph. Jaffé, *Regesta Pontificum Romanorum*, 2nd ed., Leipzig, 1885, I, p. 319, no. 2551) ; cf. L. Schmitz-Kallenberg, *Papsturkunden* in *Urkundenlehre (Grundriß der Geschichtswissenschaft*, Bd. I, Abt. 2), 2nd ed., Leipzig-Berlin, 1913, p. 74. A fragment of an earlier original issued by Pope Hadrian I in 788 and preserved in the national archives in Paris (Jaffé, I, p. 302, no. 2462) lacks the final formulae ; cf. Schmitz-Kallenberg, p. 74.

4. Fr. Steffens, *Lateinische Paläographie*, 2nd ed., Trier, 1909, pl. 13.

5. C. Silva-Tarouca has assembled a good number of examples of this practice in his *Nuovi studi sulle antiche lettere dei papi*, I, Rome, 1932, pp. 69-82 (reprinted from *Gregorianum*, XII (1931), pp. 361-374).

is in half-uncial[1]. Another copy of Pope Leo's letters, this one dating from the second half of the eighth century, namely Munich CLM 14540, has the dates of the letters in uncial whereas the texts are in early Caroline minuscule[2]. Still another instance is provided in Vatican MS. Regin. Lat. 1997, fol. 78, where a copy made around 800 of a letter of 447 from Pope Leo has the text in minuscule and the date in uncial.

From the oldest original papal documents which do survive[3] we can glean the fact that from the ninth century on a distinction is regularly made, but only for the farewell formula, the date usually being written in the same curial script as the body of the letter (though often by a different scribe). By this time the farewell formula *Deus te (vos) incolumem (incolumes) custodiat* has completely given way to *Bene vale (valete)*. These two words are in uncial characters from at least 819 (and presumably earlier) till the tenth century[4]. From 951 at the latest, under Pope Agapitus II (946-955), the script is no longer uncial but square capitals[5]. Under Pope Silvester II (999-1003) the capitals take on a Rustic cast[6]. With Pope Benedict VIII (1012-1024) some of the capitals, once more of the square type, begin to be united in monograms, namely the *NE* in *Bene* and the *VA* and *TE* in *Valete*[7]. From the time of Pope Leo IX (1048-1054) on the entire formula is united in one monogram[8].

That the tradition of making a distinction was alive in the time of Gregory the Great and the century following can be inferred, I think, from an examination of the three oldest manuscripts of Bede mentioned at the beginning of this note[9]. The evidence

1. Cf. E. A. Lowe, *C.L.A.*, V (Oxford, 1950), No. 619; and Silva-Tarouca, *op. cit.*, pp. 58 f. (*Gregorianum*, XII, pp. 350 f.), and plate showing the examples on foll. 86 and 120v.

2. Cf. *C.L.A.*, IX, No. 1305 (now in press).

3. Facsimiles have been published by J. von Pflugk-Harttung, *Specimina selecta chartarum pontificum romanorum*, 3 parts, Stuttgart, 1885-87, and more recently and more satisfactorily in *Pontificum romanorum diplomata papyracea quae supersunt in tabulariis Hispaniae, Italiae, Germaniae phototypice expressa iussu Pii papae XI*, Rome, 1929. Unfortunately I have not had access to this latter publication.

4. For a facsimile of the *Bene valete* formula in uncial in an original letter issued by Pope Romanus in 897, see P. Kehr, *Die ältesten Papsturkunden Spaniens* (*Abhandlungen der preußischen Akademie der Wissenschaften*, Jahrgang 1926, philosophisch-historische Klasse, Nr. 2), pl. II.

5. Cf. v. Pflugk-Harttung, pl. VII.

6. Cf. *ibid.*, pl. IX, and Kehr, plates VIII-IX.

7. Cf. v. Pflugk-Harttung, plates X-XII, and Kehr, pl. XI.

8. Cf. v. Pflugk-Harttung, plates XVII ff.

9. The oldest manuscript that fails to make a distinction, namely London,

POPE	ADDRESSEE	BEDE ED. PLUMMER	SUPERSCRIPTION OR PROTOCOL AND INCIPIT	SUBSCRIPTION OR FAREWELL FORMULA	SC L
1. GREGORY I (590-604)	Augustine and companions	I. 23 (p. 43)	Gregorius servus servorum Dei servis Domini nostri. Quia melius...	Deus vos incolumes custodiat, dilectissimi filii.	f. 15 UNCIAL
2. GREGORY I	Etherius Bishop of Lyons	I. 24 (p. 44)	Reverentissimo et sanctissimo fratri Etherio coepiscopo Gregorius servus servorum Dei. Licet apud...	Deus te incolumem custodiat, reverentissime frater.	f. 15v UNCIAL
3. GREGORY I	Vergilius Archbishop of Arles	I. 28 (p. 62)	Same as in preceding (except for name) Quantus sit...	Same as in preceding	f. 22v RUSTIC
4. GREGORY I	Augustine	I. 29 (p. 63 f.)	Same as in preceding (except for name) Cum certum sit...	Same as in preceding	f. 23 UNCIAL
5. GREGORY I	Mellitus	I. 30 (pp. 64 ff.)	Dilectissimo filio Mellito abbati Gregorius servus servorum Dei. Post discessum...	Deus te incolumem custodiat, dilectissime fili.	f. 23v UNCIAL only in openin 3½ words an then A-SAX. MINUSCULE
6. GREGORY I	Ethelbert King of Kent	I. 32 (pp. 67 ff.)	Domino gloriosissimo atque praecellentissimo filio Aedilbercto regi Anglorum Gregorius episcopus. Propter hoc...	Incolumem excellentiam vestram gratia superna custodiat, domine fili.	f. 25 A-SAX. MINUSCULE
7. BONIFACE V (619-625)	Justus Archbishop of Canterbury	II. 8 (pp. 95 ff.)	Dilectissimo fratri Justo Bonifatius. Quam devote...	Deus te incolumem custodiat, dilectissime frater.	f. 36 RUSTIC
8. HONORIUS I (625-638)	Edwin King of Northumbria	II. 17 (pp. 118 ff.)	Domino excellentissimo atque praecellentissimo filio Aeduino regi Anglorum Honorius episcopus servus servorum Dei salutem. Ita Christianitatis...	Incolumem excellentiam vestram gratia superna custodiat.	f. 45 RUSTIC
9. HONORIUS I	Honorius Archbishop of Canterbury	II. 18 (pp. 120 ff.)	Dilectissimo fratri Honorio Honorius. Inter plurima...	Same as in 7	f. 46 MISSING (perhaps due to leap of the eye from Deu to Dominis in Date Formul
10. VITALIAN (657-672)	Oswy King of Northumbria	III. 29 (pp. 196 ff.)	Domino excellenti filio Osuio regi Saxonum Uitalianus episcopus, servus servorum Dei. Desiderabiles litteras.	Same as in 8	f. 77 UNCIAL

SUBSCRIPTION REWELL IN		DATE FORMULA	SCRIPT OF DATE FORMULA IN		
M	B		L	M	B
X. USCULE	f. 22v RUSTIC	Data die X Kalendarum Augustarum, imperante domino nostro Mauricio Tiberio piissimo Augusto anno XIIII, post consulatum eiusdem domini nostri anno XIII, indictione XIIII.	UNCIAL	UNCIAL in first words and rest in A-SAX. MINUSCULE	RUSTIC
X. USCULE	f. 23 RUSTIC	Same as in preceding	UNCIAL	UNCIAL for *data* and occasional letters thereafter	RUSTIC
X. USCULE	f. 33v RUSTIC	Data die X Kalendarum Iuliarum, imperante domino nostro Mauricio Tiberio piissimo Augusto anno XIX, post consulatum eiusdem domini anno XVIII, indictione IIII.	RUSTIC	A-SAX. MINUSCULE	RUSTIC
X. USCULE	f. 34v RUSTIC	Same as in preceding	UNCIAL	UNCIAL in opening words only	RUSTIC
IAL n opening rds and A-SAX. USCULE	f. 35v RUSTIC	Same as in 3 except XV Kalendarum Iuliarum.	f. 24 RUSTIC	UNCIAL in opening 2 words and rest in A-SAX. MINUSCULE	RUSTIC
X. USCULE	f. 37 A-SAX. MINUSCULE	Same as in 3	RUSTIC	UNCIAL in opening 9 words and occasional letters thereafter	RUSTIC
IAL ening rds	f. 51v RUSTIC	None	None	None	None
X. USCULE	f. 64v RUSTIC	None	None	None	None
X. USCULE	f. 65v inserted in lower margin in A-SAX. MINUSCULE	Data die III Iduum Iunii, imperantibus dominis nostris piissimis Augustis, Heraclio anno XXIIII, post consulatum eiusdem anno XXIII, atque Constantino filio ipsius anno XXIII, et consulatus eius anno III sed et Heraclio felicissimo Caesare id est filio eius anno III, indictione VII, id est anno dominicae incarnationis DCXXXIIII.	RUSTIC with some uncial letters interspersed (*Data... imperantibus* omitted)	UNCIAL in opening 5 words, then A-SAX. MINUSCULE	RUSTIC (*Data... imperantibus* omitted by B^1, as by L)
X. USCULE	f. III RUSTIC	None	None	None	None

which they provide for the making of a distinction, as well as for the manner of making it, is supplied by the data given in the accompanying table.

In analyzing the facts on our table I begin with the evidence supplied by L, because I consider this manuscript closest to Bede. The most important thing to be said about it is that it was in all probability written in Bede's own abbey, certainly no later than 746 and possibly, because it may well have been signed by the author himself[1], no later than 735. As a text, I consider it superior to M which was taken as the primary basis for the edition by Plummer, who was apparently unaware of L's existence[2].

The evidence in L may on first sight seem confusing. Half the cases are in uncial, almost as many are in Rustic, and one is even in Anglo-Saxon minuscule. This one instance of Anglo-Saxon minuscule can best be accounted for as a copyist's inadvertent deviation from his exemplar, probably made by the scribe who copied either King Ethelbert's original or the papal register for Bede. This still leaves us with 5 instances in uncial and 3 in Rustic for the farewell and 3 in uncial and 4 in Rustic for the date. If our scribe is faithfully reproducing an exact copy of the papal originals, we must conclude that the papal chancery sometimes used uncial and sometimes Rustic to distinguish the farewell and date from the body of a letter. Both of the two scripts occur in the earlier as well as in the later letters in L, so that uncial cannot be said to characterize one period and Rustic another. A closer examination, however, of the context in which these formulae occur in L offers a simpler and, I think, more reasonable explanation why two different scripts were used in L, without any need on our part to infer that both were used either in Bede's final copy or in the papal originals. For in my opinion only one script was used in L's exemplar and that script was uncial. Here are my reasons. In every instance where the scribe of L came to the end of a letter he left space for someone else to fill in the farewell and date. A careful examination of the facsimile edition will convince any reader that this is the fact. In most

---

British Museum Cotton Tiberius C. II (PLUMMER's C), was written a good half-century after Bede finished his work, and probably in Kent, certainly not in Northumbria. Cf. *C.L.A.*, II (Oxford, 1935), No. 191.

1. The evidence in support of the autograph theory will be found in a note published in the previous issue of this review.

2. C. PLUMMER, *Venerabilis Baedae Opera Historica*, (2 vols., Oxford, 1896), I, pp. LXXX-CXXXII dealing with the manuscripts of the *Historia Ecclesiastica*

cases the space left was insufficient considering the length of the formulae which had to be inserted. In the first two instances, on fol. 15^{r} and 15^{v} (see plate Ia), 5 lines were left. In both cases the uncial had to be crowded in order to fit. When the scribe of the farewell and date formulae came to the third instance and again found only 5 lines left for an insertion of the same length as the first two, it was natural to use the more space-saving Rustic script, which he knew equally as well as uncial and which was also a Roman script. In the fourth case 6 rather than 5 lines were left for another insertion of the same length, so the scribe this time could once again use the normal uncial without fear of overrunning his space. The fifth instance, in Pope Gregory's letter to Mellitus, is most instructive and very graphically confirms my view. Here for an insertion of the same length less than 4 lines were left, i. e. part of a line at the bottom of fol. 23^{v} and almost 3 at the top of fol. 24 (see plate IIa-b). The scribe began the farewell in uncial, but in trying to get it all on the bottom of the page he had to switch to minuscule and even overrun the line. Having learned his lesson, he did not even try to use uncial for the date. In previous cases the date in uncial had taken 4 lines. Here he had less than 3. So he used narrower Rustic instead and even so felt he had to protrude into the margin.

Similar exigencies of space can well account for the use of Rustic in our letters 6 through 9. In this last instance, it is true, there actually seems to be more than enough space, so that the scribe could have written in uncial if he had wanted to. A second look, however, reveals that space was left over only because the scribe mistakenly omitted the farewell formula and the first six words of the date. Without the omission space would have been short even in Rustic (see plate IIc-d)[1]. In our tenth and last letter

1. There is still a problem, however. It seems difficult to account for this omission at all on our assumption that L's exemplar had the text of the letter in minuscule and began the farewell in uncial. One can of course say that the scribe's eye slipped from the *D* in *deus* to the *D* in *dominis*. But it would seem that the beginning of the uncial farewell after the minuscule text should have been so striking as to render such a slip improbable. As another explanation I offer the possibility that the omitted words *Deus te... imperantibus* were at the bottom of a recto in the exemplar and the rest, *Dominis nostris* etc., at the top of the following verso. In calculating how much space he would need the scribe of L counted the formulae on both pages, but when he actually began to copy he inadvertently began with the words on the verso. Even if this explanation fails to satisfy, it is worth recalling that there is more than pure theory behind the view that the exemplar was in uncial. For three uncial letters, namely *M*, *F*, and *U*, have here crept into L's Rustic script.

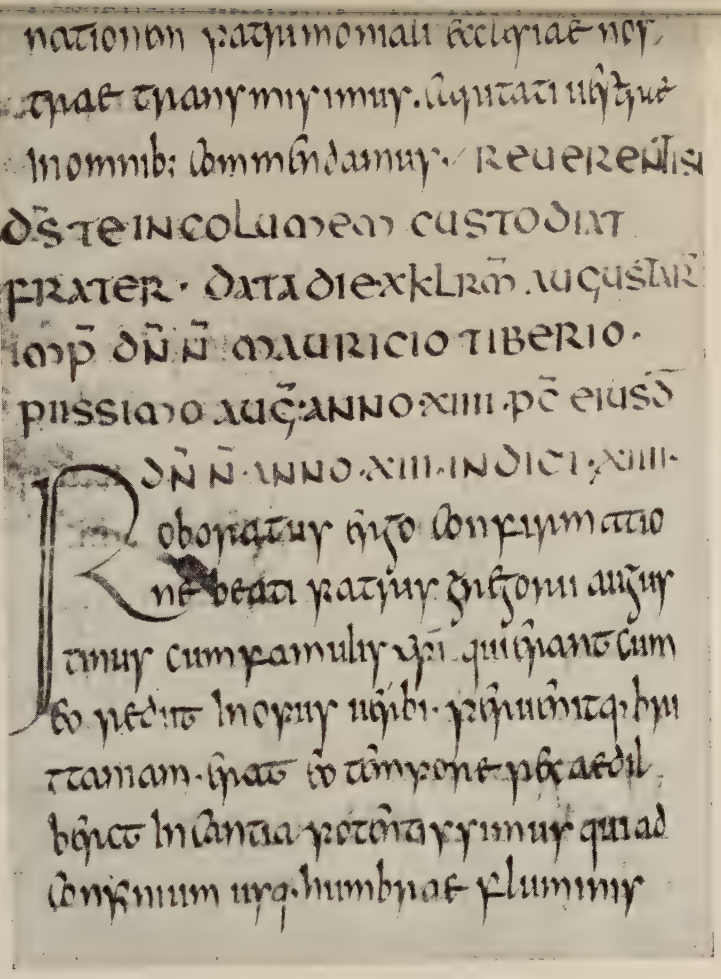

nationum gratiam monachi ecclesiae nos-
tras tyrannicas iniurias auferri uide-
mus: admonendamus. Reuerentis-
simi deo incolumem custodiat
Frater. Data die exkl. Augusti
imp. d. n. mauricio tiberio
pissimo aug. anno xiiii. p. c. eiusd.
d. n. anno xiii. indict. xiiii.
Roborantur igitur constitutiones
ne beati gregorii augu-
stini cum famulis dei quibuscum
eo primo in gentibus praedicauit hu-
manam. quae eo tempore peracta
beati in anglia pontificis primus quae
conscium urbs humbrae fluminis

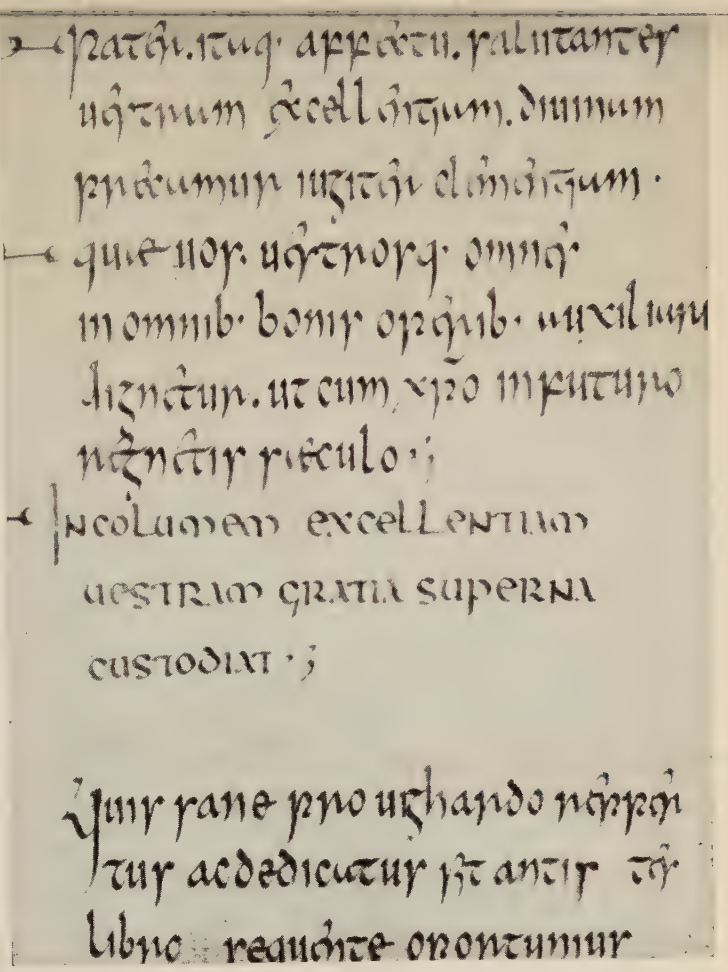

gratiae. itaque apostolatu. salutarem
uestrum excellentissimum. diuinum
praecamur auxilium clementissimum.
quae illos uestros omnes
in omnibus bonis operibus auxiliatu
dignetur. ut cum xpo imperium
mereantur saeculo.
incolumem excellentiam
uestram gratia superna
custodiat.

Cum rane pro uehando mercan-
tur accedicatur sit antis
libro reuchte onontumur

I. (a) Leningrad, Public Library, Ms. Lat. Q. v. I. 18, fol. 15^{v}, col. 1.

(b) the same, fol. 77. col. 2.

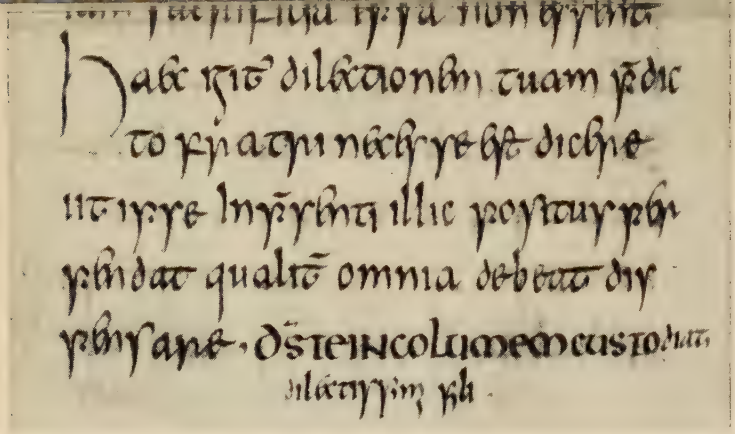

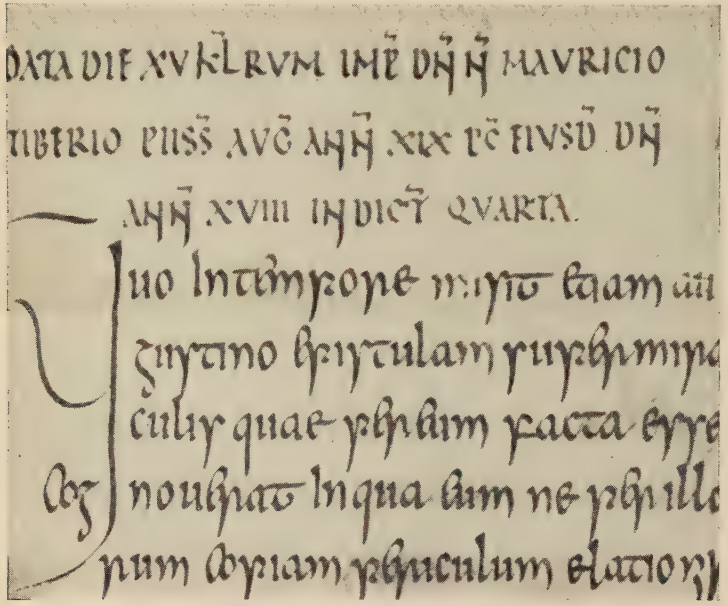

II. (a-b) the same, fol. 23v, col. 2 and 24, col. 1

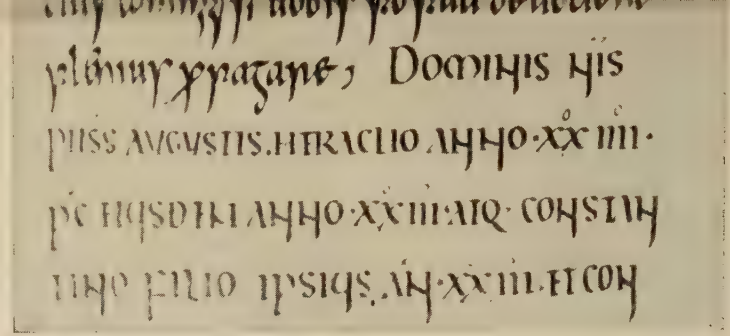

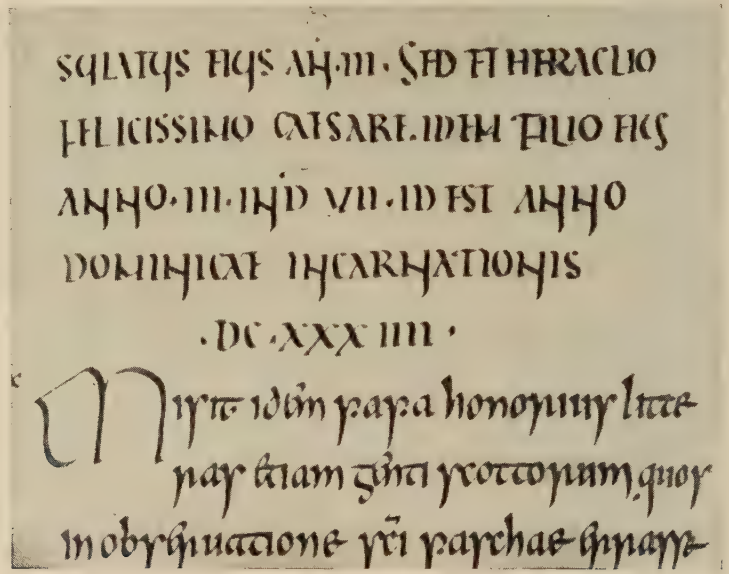

(c-d) the same, fol. 46, cols. 1 and 2.

far more than enough space was left and hence the scribe could write his uncial at ease (see plate Ib).

For further confirmation of the view that L's exemplar, and hence without doubt Bede's own fair copy, had uncial almost exclusively and not Rustic for the farewell and date formulae we can turn to the evidence supplied by the Cambridge Moore manuscript (M), written in 737 and therefore itself hardly more than a step away from Bede's own copy. It is agreed on all sides that textually M and L derive from the same exemplar.

The evidence here too may seem on first sight somewhat confusing. M offers a strange mixture of uncial and minuscule for the farewell and date formulae. But if we bear in mind that the scribe of M made his copy in great haste, as one pressed for both time and space—witness the numerous abbreviations, the telescoping of biblical quotations by giving only the first and last words, the lack of almost all ornamentation[1]—his behavior becomes fairly clear. The uncial which does appear can be there only because it was already in M's exemplar. If it were not already in the exemplar, M would hardly have introduced it on his own, especially in the half-hearted way in which it has survived. The best interpretation of M's behavior, it seems to me, is that he was copying a manuscript in which the farewell and date formulae were in uncial; he often made some attempt to reproduce the script of his exemplar, but his haste soon made him impatient and he dropped into the speedier minuscule. The telling point is that the uncial occurs chiefly in the opening words. If this interpretation is correct, then M offers excellent witness to the existence of an exemplar, which can hardly have been more than a step removed from Bede's own, if it was not itself Bede's own, in which the farewell and date formulae were almost exclusively in uncial. It is important to note that apart from a stray *V* for *U* M does not reveal the slightest trace that it was copied from an exemplar in Rustic. Even more important is the fact that in all 4 cases where L used Rustic for the date and in one of the 3 where it used Rustic for the farewell, M gives explicit evidence that its exemplar was in uncial. This seems very strong confirmatory evidence to my theory that L used Rustic only out of exigencies of space and that the script of its exemplar, as well as M's, was almost exclusively uncial for the farewell and date formulae.

---

1. For confirmation of all these points, see the description in *C.L.A.*, II (Oxford, 1935), No. 139.

We next consider B. The first thing to be said about it is that it is without the least doubt a product of the same school as L, to judge from its script and decoration, and differs from L only in being a decade or two more recent and written by a decidedly more expert scribe. From its careful script and decoration one gains the impression that it was a gift copy and an altogether artistic performance. As far as its text goes, it is so close to L, even in its errors and omissions, as to be considered by one scholar as a direct copy of L, in any case a descendent[1].

If one wonders why B never has uncial, but almost always Rustic, for the farewell and date formulae, an answer, it seems to me, can be found in B's close relation to L and in the consistent artistic considerations which clearly presided over its production. If we are correct in considering that B was in a direct line of descent from L, then B's use of Rustic has to be explained only in terms of a deviation from L, and not as a deviation from Bede's own original. Since L's practice in this matter was clearly inconsistent, it is not surprising that a scribe of B's artistic sensibility should choose for the sake of harmony of style to use only one of the two scripts in question. Since he has Rustic regularly for colophons and titles he naturally favored the same script for the farewell and date formulae. The consideration which we assume induced L to use uncial whenever space allowed—namely that his exemplar had uncial—was no longer operative in the case of B.

A reasonable conclusion from the above analysis seems to be that the original exemplar of L, M, and B—namely Bede's own fair copy—had the farewell formulae in uncial. It remains to see how close this exemplar was to the papal originals.

As Bede himself tells us, records about the work of the missionaries sent to England by Pope Gregory were supplied to him by Albinus, abbot of St. Augustine's at Canterbury, through Nothelm, a priest of London[2]. Although it is not expressly stated, it can

---

1. This view, I believe, is held by Prof. R.A.B. Mynors. A revealing indication of B's close dependence on L is seen on the table which accompanies this note. In our ninth letter B omitted the same words of the farewell and date formulae which L omitted, a point kindly verified for me by Mr. T. J. Brown of the British Museum. Because the scribe or another reader later supplied the omission in the lower margin, Plummer made no mention of the slip in his apparatus. The error seems to have begun with L, which Plummer did not collate, and to have ended with B.

2. *Historia Ecclesiastica*, Praef. (Plummer, I, p. 6) : "...Albinus abba reuerentissimus, ...qui in ecclesia Cantuariorum ...institutus, diligenter omnia, quae in

safely be assumed that the texts of some of the original papal letters which had been sent to Canterbury were among the records transmitted, most likely in copies, to Bede[1]. And as Bede tells us once again and even more explicitly, Nothelm later went to Rome, searched the papal archives, and brought back some letters of Pope Gregory and of other popes to be inserted in his *History*[2]. The question whether Bede's letters were copied from the papal registers in Rome or from the originals in England has been much debated. The view presented by S. Brechter after a minute study of the Gregorian letters, namely that both sources were drawn upon, seems the most reasonable[3]. According to him,

---

ipsa Cantuariorum prouincia, uel etiam in contiguis eidem regionibus a discipulis beati papae Gregorii gesta fuere, uel monimentis litterarum, uel seniorum traditione cognouerat ; et ea mihi de his, quae memoria digna uidebantur, per religiosum Lundoniensis ecclesiae presbyterum Nothelmum, siue litteris mandata, siue ipsius Nothelmi uiua uoce referenda, transmisit."

1. When Bede thanks Albinus for letters which, as we shall presently see, Nothelm doubtless got in Rome, he mentions that this is the second time that Albinus has sent letters (litteras) for the *Ecclesiastical History*. Cf. Letter to Albinus (PLUMMER, I, p. 3) : "Gratantissime suscepi munuscula tuae dilectionis, quae per uenerabilem fratrem nostrum Nothelmum presbyterum mittere dignatus es, et maxime litteras, quibus me iam secunda uice in ecclesiastica gentis nostrae historia, ad quam me scribendam iamdudum instigaueras, creber adiuuare atque instituere curasti." Hence letters must have been included in Nothelm's baggage already on his earlier visit to Jarrow and there is no reason why papal letters should not have been among them.

2. *Hist. Eccl.*, Praef. (PLUMMER, I, p. 6) : "Qui uidelicet Nothelmus postea Romam ueniens, nonnullas ibi beati Gregorii papae simul et aliorum pontificum epistulas, perscrutato eiusdem sanctae ecclesiae Romanae scrinio, permissu eius, qui nunc ipsi ecclesiae praeest Gregorii pontificis, inuenit, reuersusque nobis nostrae historiae inserendas cum consilio praefati Albini reuerentissimi patris adtulit."

3. Cf. his *Die Quellen zur Angelsachsenmission Gregors des Grossen (Beiträge zur Geschichte des alten Mönchtums und des Benediktinerordens*, Heft 22), Münster i. W., 1941, pp. 196-231. The debate was started by P. EWALD, whose "Studien zur Ausgabe des Registers Gregors I" in *Neues Archiv*, III (1878), pp. 433-625, defended the view that all the letters were copied from originals (cf. pp. 542-50). Th. MOMMSEN, "Die Papstbriefe bei Beda", *ibid.*, XVII (1892), pp. 387-96, defended the opposite view, namely that all the Gregory letters were taken from the papal chancery. "Leichtfertiger ist gute Überlieferung selten mißhandelt worden" is his oft-quoted judgment of EWALD'S thesis. Both men had adherents. C. SILVA-TAROUCA, *Nuovi studi sulle antiche lettere dei papi*, Rome, 1932, pp. 37-44, tried to make a distinction between those letters which conformed perfectly to the chancery precepts given in the *Liber Diurnus* (and hence were copied from originals) and those which had shortened or variant forms for the introductory and final formulae (and hence were attempts to fill out as best one could the abbreviated versions in the papal registers from which the letters were copied). But then L. SANTIFALLER, "Die Verwendung des Liber Diurnus in den Privilegien der Päpste von den Anfängen bis zum Ende des 11. Jahrhunderts", *Mitteilungen des österreichischen Instituts für Geschichtsforschung*, XLIX (1935), pp. 225-366, showed that it is highly improbable that the *Liber Diurnus* in the form in

our first two letters were copied from originals, our next four from the registers. He did not treat the seven letters of the later popes, Boniface V, Honorius I, and Vitalian, four of which have the final formulae and hence come into consideration here. But if we accept his arguments about the Gregory letters, then we must believe that at least one letter each from two or all three of these popes was also copied from the registers. For Bede, in describing Nothelm's work in the papal archives, says he brought back letters of Gregory *and of other pontiffs* for insertion in Bede's History[1]. Some of the seven letters from these three popes, therefore, were certainly copied from the registers, and it is probable that this includes one or more of the four which come into our consideration. Whether all four or even all seven of them come from the papal registers rather than from the original letters is a question requiring still more study. The point that is important to us is that two and possibly more of our ten letters do come from the original letters, while four and probably more come from the papal registers.

We do not know any more about the original registers of this period than we do about the original letters, since neither any longer exists, but antecedent probability would suggest that the registers were less likely to show distinctions in script than the original letters were. We are not inclined therefore to infer from the script of the formulae in Bede's final copy to the script used for these formulae in the papal registers. What we would like to infer, however, is that the script of Bede's final copy does reflect the script of these formulae in the two or more letters which he had indirectly or directly from the papal originals. The practice which Bede saw here, we would suppose, he then had

---

which it has come down to us actually served as a guide to papal chancery practice from the end of the sixth century on (cf. p. 289). And H. Steinacker, "Das Register Papst Johanns VIII. Ein Beitrag zum Problem des älteren päpstlichen Registerwesens", *ibid.*, LII (1938), pp. 171-194, brought new support for his theory, originally advanced in 1902 ("Über das älteste päpstliche Registerwesen", *Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, XXIII, pp. 1-49), that till well beyond the period covered by the Bede letters the papal registers gave the complete text of letters, including both introductory and final formulae. Hence one could not conclude from the shortness or longness of the formulae whether a copy came from the original or from the register. One was thus thrown back for a solution of the question, originals or registers ? to Bede's own testimony about his sources and to the evidence of the context in which the letters find themselves in Bede's final version. It is a study of this testimony and evidence which Brechter has tried to make for the Gregory letters.

1. Cf. p. 29, note 2 above.

his scribes apply also to the letters which Nothelm copied in Rome, if the latter did not already show the same practice.

One may object of course that even the two or more letters which Bede had from the originals may not have been so faithfully copied in Canterbury as to reproduce for him exactly whatever distinctions in script were made for the final formulae in the originals. Even so, it is still possible that our uncial faithfully reproduces the style of papal originals, for at least three such originals were present in Wearmouth-Jarrow for Bede and his scribes to see and copy with their own eyes. One was issued by Pope Agatho in 678 or 679[1]. The second came from Pope Sergius around 701[2]. The third was sent by Pope Gregory II around 717[3].

It seems from all this, therefore, that we are not being unreasonable in thinking that Bede's fair copy is a faithful reflection of papal chancery practice with respect to the farewell and date formulae in the seventh century or possibly in the early eighth century. When we consider the usage during the ninth century as evidenced by originals—all of them have the *Bene Valete* in uncial—our conclusion gains in probability.

If we are correct in our conclusions, then a small ray of light is thrown on the practice in the papal chancery during a period from which no originals have survived. Although it is not of vital importance to know what type of script was used by papal scribes for the date and farewell formulae at any given time, this knowledge, however, could prove helpful in testing genuineness, should new papal documents ever come to light. Furthermore, if our conclusion be correct, it would help us to evaluate the fidelity of other copies of papal letters of this period besides those here treated.

Institute for Advanced Study E. A. Lowe.
Princeton, N. J.

1. Jaffé, *Regesta Pontificum Romanorum*, 2nd ed., I, p. 238, no. 2106. Cf. Bede, *Hist. Eccl.*, IV, 18 (Plummer ed., I, p. 241), and *Hist. abbatum*, § 6 (Plummer, I, p. 369).

2. Jaffé, I, p. 245, no. 2139. Cf. Bede, *Hist. abbatum*, § 15 (Plummer, I, p. 381) ; *Hist. abbatum auct. anon.*, § 20 (Plummer, I, p. 395).

3. Jaffé, I, p. 249, no. 2156. Cf. *Hist. abbatum auct. anon.*, § 39 (Plummer, I, p. 403).

DIE GALLIKANISCHEN "LAUS PERENNIS"-KLÖSTER UND IHR "ORDO OFFICII"

Obwohl Mabillon und Le Cointe das Verhältnis der Gallikanischen *ordines officii* zur *laus perennis* verschieden[1] darlegen, kommen sie doch überein, daß *ordo officii* und *laus perennis*-Dienst sich in den Strukturen gegenseitig bedingen.

In den altgallikanischen *ordines officii* war das Gotteslob der Sonntagsvigilien noch so breit über die Nacht verteilt, daß zwischen den Nokturnen regelrechte Zeitintervalle entstanden. Davon ist in den Sonntagsvigilien der Benediktinerregel nichts mehr zu spüren[2]. Wegen der echten Nähe der altgallikanischen *ordines officii* zum Gotteslob bei Tag wie bei Nacht ist die Ansicht le Cointe's ohne weiteres verständlich, der viel erwähnte *laus perennis*-Dienst sei nichts anderes als eine Einrichtung des altgallischen Chorgebetes selbst. Mabillon hat aber doch Recht, daß der *laus perennis*-Dienst eine besondere Gebetsauflage zu dem kanonischen Gebet war.

Innerhalb des Gallikanischen *laus perennis*-Dienstes unterscheidet man am besten eine *laus perennis per normas* (I), eine *per turmas* (II) und eine *per duas partes* (III). Die I. Art hat als *ordo officii* etwa den eines Jura-Klosters oder Lérins, die II. jenen des hl. Columban, die III. jenen der Benediktinerregel. Die *laus perennis per normas* und *per turmas* kann man wegen ihres Gotteslobs bei Tag wie zu echter Mitternacht auch als echten, jene *per duas partes* wegen der dabei fehlenden echten Mitternachtshore nur mehr als unechten *laus perennis*-Dienst bezeichnen.

I. Die *laus perennis per normas*

Gemeint ist damit der *laus perennis*-Dienst des Klosters Agaunum (St. Moritz in Wallis), das Anfang des 6. Jh. von König Sigismund zu diesem Zwecke gestiftet wurde. Für den *ordo officii*

---

1. Mabillon, *Annales O.S.B.*, Paris, 1703, t. I, S. 27. — Le Cointe, *Annales ecclesiastici Francorum*, Paris, 1665, S. 534.
2. *Regula S. Benedicti*, cap. 11.

und den *laus perennis*-Dienst dieses Klosters sind folgende Texte[1] entscheidend :

1. Episcopi inter se agitabant cum praeclaro rege Sigismundo quam regularis institutionis normam psallentibus (andere Lesart : quam monachis regulae institutionem) imponere deberent, quia propter illud institutum psallentium non potest ut caetera monasteria exercere opera.
2. Secundum plenissimam devotionem domni regis de psallendi institutionibus fiant quinque normae, id est Granensis, Insolana, Iurensis et Meluensis seu domni Probi succedentes sibi officiis canonicis, id est Nocturnis, Matutinis, Prima, Secunda, Tertia, Sexta, Nona, Vespertina et cum pace die noctuque indesinenter Domino famulentur (fiant VIII normae, id est Granensis, Insolana, Iurensis et Meluensis et cetere).
3. Sanctum Hymnemodum quem praeesse constituimus monasterio huic... per singulas normas decani constituantur digni... unum habeant dormitorium, unum refectorium, unum locum ad caleficiendum... Jejunium ut caetera monasteria agant et die noctuque in orationibus vacent...

Es geht nicht um die Frage, was in diesen Texten interpoliert ist, sondern um die Tatsache, daß darin der Agaunische *laus-perennis*-Dienst durch *fiant normae* und der *ordo officii* durch *officiis canonicis* charakterisiert ist. Diese *normae* folgten sich in der Weise, daß zunächst alle *normae* zusammen als geschlossener Konvent die betreffende kanonische Hore sangen und dann der Reihe nach eine der *normae* weiterbetete, bis wieder für alle zusammen die nächste Hore begann. *Succedentes sibi officiis canonicis* ist als *abl. modi* aufzufassen. Der Einsatz der *normae* wird durch die kanonischen Horen bedingt und geregelt. Es ist eine ununterbrochene Tradition, daß die kanonische Hore (der Klöster) etwas Einmaliges im Tagesablauf ist. Alle Mitglieder des Hauses haben zu erscheinen oder wenigstens am Arbeitsplatz gleichzeitig mitzubeten. Es gab später höchstens ein getrenntes Beten der kanonischen Horen durch mehrere Chöre innerhalb einer sehr geräumigen Basilika, aber diese Chöre beteten die Horen *zur selben Zeit*. Es konnte auch die Buße und noch später die Pflicht des Nachbetens, aber nie des *Wiederholens* einer kanonischen Hore entstehen. Der Ausdruck *norma* unseres Textes hat mehrfachen Sinn. Er wird Name für die klösterliche Lebens-

1. *Gallia christiana*, Paris, 1775, t. 12, *Instrumenta*, S. 422. — M. Reymond, *La charte de Sigismond pour Saint-Morice d'Agaune, 515*, in *Zeitschrift für Schweiz. Geschichte*, 6, 1926, 1-60.

form selbst und damit gleichbedeutend mit der *Regula*, die in Agaunum zu beobachten war. Diese entstand wiederum aus einzelnen *normae*. Man mag dabei an die einzelnen Klosterverfassungen selbst denken, aus denen die Agaunische zusammengestellt wurde, oder an Mönchsgruppen, welche aus anderen Klöstern *(normae)* zur Gründung nach Agaunum geschickt worden waren. Das Wort *norma* wird schließlich noch in der Bedeutung von *decania* verwendet. Damit entsteht eine mögliche Parallele zu den zuerst erwähnten *normae*, nämlich der jurensischen, lerinensischen etc. Es ist denkbar, daß diese *normae* des *laus perennis*-Dienstes auch wohnmäßig eine gewisse Selbständigkeit hatten. Das *unum* im Text : *unum habeant dormitorium* braucht nicht unbedingt[1] so zu verstehen sein, daß ein zweiter Schlafraum nicht in Frage kommen dürfte. Gregor von Tours berichtet, daß König Sigismund für den Agaunischen *laus perennis*-Dienst *domos et basilicas* gebaut habe[2].

Aber wenn die *normae* ihren Gebetsdienst zwischen den einzelnen Horen nicht durch Wiederholung der Horen ausgefüllt haben, was haben sie dann gebetet ? Diese Frage drängte sich zunächst fast mehr auf als die Frage nach dem *ordo officii Agaunensis*.

Das wichtigste Gebet der damaligen Zeit war das Psalmensingen. Das Psalterium wurde im Offizium *currens* gebetet, d.h. man betete praktisch soviel Psalmen zu den Horen, daß das Psalterium während einer Woche mehrmals gebetet wurde, also nicht bloß einmal, wie es dann die Benediktinerregel festlegte[3]. Aber auch außerhalb des Offiziums wurde bei öffentlichen Anlässen Psalmengesang angeordnet. Gregor von Tours berichtet vom *psallentium copiosum magnum* bei Beerdigungen und ähnlichen Anlässen[4]. Darum hat der *laus perennis*-Dienst auch den Namen *psallentius assiduus* erhalten. Da das Psalterium noch nicht auf die sieben Wochentage verteilt war, kann man sogar daran denken, daß die *normae* immer dort im Psalterium weiterbeteten, wo man in der kanonischen Hore stehengeblieben war und umgekehrt : der

---

1. *Regula S. Benedicti*, cap. 22. — B. Krusch, *Die älteste Vita Richarii*, in *Neues Archiv*, 29, 1904, S. 34. — *Regula Cujusdam Patris ad Virgines*, cap. 14, ed. L. Holstenius-M. Brockie, *Codex Regularum*, I, Augsburg, 1759, S. 393-404. Es soll niemand in eigener Kammer schlafen oder zu zweit.

2. Gregor v. Tours, *Historia Francorum*, lib. 3, in *MGH*, *Merov.*, I, S. 111_{21}.

3. C. Gindele, *Die Struktur der Nocturnen in den Lateinischen Mönchsregeln vor und um St. Benedict*, in *Rev. Bén.* 64, 1954, p. 9-27. — *Die römische und monastische Überlieferung im ordo officii der Regel St. Benedicts*, in *Studia Anselmiana*, 42, 1957, *Commentationes in Regulam Sti. Benedicti*, editae cura B. Steidle, p.171-222.

4. Vgl. Anm. 2, S. 55_{18}, 56_{13}, 142_{10}.

letzte Psalmist der *norma* zeigte dann dem ersten Psalmisten der nun folgenden Hore des Konvents, mit welchem Psalm er weiterfahren soll. Eines muß unbedingt festgehalten werden : in Agaunum sang man im 6. Jh. noch *ad modum currentis psalterii*. Damit ist auch schon das wichtigste über das Verhältnis des Agaunischen *ordo officii* zum dortigen *laus perennis*-Dienst gesagt. Alles übrige erscheint in unserer Untersuchung nebensächlicher Art, etwa, warum eine *Secunda* als Hore genannt ist. Wenn man aber unter den *ordines* des beginnenden 6. Jh. einen *ordo officii* nennen möchte, der zur *laus perennis* in Agaunum am besten paßte, ist es wohl der *ordo officii* der *Quidam Catholici*, der in der Regel Columbans erwähnt ist (7. Kap.)[1]. Er kann als Prototyp für einen echten *laus perennis*-Dienst gelten. Seine Horen-Formen sind noch alle ebenmäßig in der Form : man betete zu jeder Hore bei Tag und zu jeder Nachtwache die übliche Zahl von 12 Psalmen ; jede Hore hatte noch ihre doppelte Lesung. Da die Brüder in Agaunum nichts anderes tun konnten und zu tun hatten, als den Dienst der *laus perennis* zu erfüllen, waren sie mit diesen *alten* Offiziumsformen, besonders mit dem Gotteslob zu echt mitternächtlicher Stunde, geradezu beruflich verknüpft, mochten andere immer mehr und schneller von der Notwendigkeit eines längeren, zusammenhängenden nächtlichen Schlafes oder kürzerer Tageshoren überzeugt sein. In Agaunum brauchte man nichts anderes zu arbeiten, also auch nicht zusammenhängender zu schlafen. Ein Doppeltes sollte dort auf immer gesichert sein : die alte Form der Gebetszeiten mitten im Wandel neuer Formen und die ununterbrochene Fürbitte für die Seelenruhe der Stifterfamilie. Das *Vigilare in oratione* wurde dann im 7. und 8. Jh. in den Viten der Heiligen zur außergewöhnlichen Aufgabe.

Als zeitlich nächstes *laus perennis*-Kloster ist St. Marzellus in Chalon-sur-Saône bekannt geworden. Es wurde im letzten Viertel des 6. Jh. von König Guntram gestiftet. Fredegar bemerkt nur, daß es ein Kloster wie St. Moritz war[2]. Wir können also die Art der *laus perennis per normas* gleichsam für das ganze 6. Jh. gelten lassen, denn derselbe König ist auch der Stifter des *laus perennis*-Klosters S. Benignus in Dijon. Die Chronik dieses Klosters berichtet[3] : *Insuper etiam instituit, ut ad similitudinem*

1. *Sancti Columbani Opera*, ed. G. S. M. WALKER, in *Scriptores Latini Hiberniae*, Vol. II, Dublin, 1957, p. 132_{13}.
2. FREDEGAR, *Chronik*, in *MGH, Merov.*, II, S. 124_{11}.
3. *Chronica S. Benigni Divionensis*, ed. d'ACHERY, in *Spicilegium*, 1723, t. II. p. 363.

monasterii sanctorum Agaunensium die noctuque divinum in hac Ecclesia persolveretur officium. Von Agaunum selbst sagt diese Chronik : *Cumque (Sigismundus) ibi in orationibus persistebat jejuniis et eleemosynis intentus revelatum est ei ab Angelo, ut ad instar coelestis militiae psallendi choros institueret... licet inusitatum opus*[1]. Aus diesen Worten spürt man schon den zeitlich größer werdenden Abstand des Chronik-Schreibers von den Gründungszeiten selbst. St. Moritz, St. Marzellus und St. Benignus sind sicher nicht die einzigen *laus perennis*-Klöster im Gallien des 6. Jh. gewesen. Aber die Erwähnung anderer Klöster geschieht sehr in Bausch und Bogen und ohne nähere Angabe. Das gilt vor allem für St. Martin in Tours, das Aimoin[2] sogar vor Agaunum nennt :

> Ordinem psallentium uti apud sanctum Martinum Turonis necnon apud sanctum Mauritium Agaunis agebatur inibi instituit (Dagobertus rex).

Derselbe Aimoin[3] nennt, ohne neue Termini zu verwenden, im gleichen Zusammenhang St. Dionys in Paris ein solches *laus perennis*-Kloster, dessen Dienst aber von andern Schriftstellern, wie wir sehen werden, mit neuem Terminus geschildert wird. Auch St. Germain des Prés gehört hieher. In der Chronik von St. Benignus in Dijon wird ferner St. Aprus Tellensis genannt[4]. Nach den bisher erwähnten Quellen haben wir als Termini des *laus perennis*-Diensten festzuhalten : *norma* und *psallentius*[5]. In diesen Ausdrücken verharrt mehr oder weniger auch die ins Französische übersetzte Chronik von St. Dénis[6].

Welches sind die überlieferten *ordines officii* dieser *laus perennis*-Klöster ? Aimoin bringt für das Kloster St. Marzellus einen verhältnismäßig ausführlichen *ordo officii*. Dieser *ordo* hat noch[7] das *psalterium currens*, denn sein Psalmenmaß wechselt mit den länger werdenden Nächten. Er fällt inhaltlich und vielfach sogar wörtlich mit dem *ordo officii* des Konzils von Tours im Jahre 567[8] zusammen. Zeitlich gemessen ist nichts gegen diese Zusam-

1. Vide S. 35, Anm. 3, *Spicilegium*, II, S. 360.
2. Aimoin v. fleury, *De Gestis Francorum* lib. 4, ed. Bouquet, in *Recueil des Historiens*, t. III, p. 134 E.
3. Bouquet, t. III, p. 134 D.
4. Bouquet, t. III, p. 469 D.
5. Vide *MGH*, *Merov.*, III, S. 112_{20} Anm.
6. Bouquet, t. III, p. 152.
7. Bouquet, t. III, p. 106 D.
8. *MGH*, *Concilia*, I, S. 127.

menstellung Aimoins einzuwenden. Unabhängig davon, ob nun der *ordo* dieses Konzils ein echter *ordo* für einen echten *laus perennis*-Dienst war, ist man geneigt anzunehmen, Aimoin habe diesen ihn schon reichlich antik anmutenden ordo zu einem *ordo* für den *laus perennis*-Dienst und weil dieser ordo zu Tours gehörte, auch gleich St. Martin von Tours zu einem *laus perennis*-Kloster gestempelt. Es fällt auf, daß er St. Martin von Tours wie schon erwähnt vor St. Moritz nennt, im Gegensatz zu den uns schon bekannten Aufzählungen, in denen Agaunum als Prototyp der *laus pernnis*-Klöster gilt. Diese unsere Vermutung bleibt bestehen, obwohl Aimoin statt der dreimaligen Wendung des Konzils-*ordo ad matutina* den Ausdruck *vigiliae* verwendet. Das Konzil meint mit *ad matutina* offenbar genau das, was man heute auch unter « Matutin » versteht, während der Benediktiner Aimoin lieber den Ausdruck *vigiliae* verwendet. Vielleicht wußte Aimoin sogar, daß der Ausdruck *vigiliae* besser für einen *ordo* der *laus assidua die ac nocte* passe. Sei es wie es wolle, dieser *ordo* Aimoin's und des Konzils zugleich hat zwar das *psalterium currens*, aber nicht die Verteilung einer Nachtwache auf echte Mitternacht, was doch zu einem *ordo officii* eines echten *laus perennis*-Dienstes gehört. Wir können also diesen *ordo* nur als einen altgallikanischen *ordo* bewerten, den das Konzil von Tours im Jahr 567 den Klerikern empfahl. Dieser *ordo* ist kein Beispiel der Gebetsordnung eines damaligen, noch echten *laus perennis*-Klosters. Die Kleriker der anderen Kirchen mochten gerne länger schlafen, aber die Brüder des hl. Martin hielten sich noch an ältere, strengere Ordnungen. Anders liegt der Fall, wenn Aimoin unter seinen « Vigilien » vorbenediktinische Ordnungen verstanden hat. — Dem *ordo officii* eines *laus perennis*-Klosters im 6. Jh. entspricht wie oben dargelegt am besten der *ordo Catholicus*, der die gleichmäßigste Einteilung des Psalteriums mit 12 Psalmengruppen auf den Tag wie die Nacht verbürgte.

II. Die *laus perennis per turmas*

a) in Klöstern des hl. Columban

Zu Ende des 6. und zu Beginn des 7. Jh. wird in Gallien nochmals ein *ordo officii* lebendig, der dem *ordo* eines echten *laus perennis*-Dienstes sehr nahe kommt ; wir meinen den *ordo officii* des hl. Columban[1]. Der *ordo* von Luxeuil wurde tatsächlich bald

1. Vide S. 35, Anm. 1, WALKER, p. 128.

nach der Gründung dieses Klosters für den eines echten *laus perennis*-Dienstes gehalten. Für seine *Anfangszeiten* muß man ablehnen, daß Luxeuil ein *laus perennis*-Kloster gewesen wäre. Seine siedelnden Brüder hatten vorerst alle Zeit, die untertags zwischen den kanonischen Horen übrig war, zum Roden, Anpflanzen und Klosterbauen zu verwenden. Sie führten das arme, entbehrungreiche, vielen Enttäuschungen ausgesetzte Leben einer Klosterfamilie, die von unten anfangen muß. Sie begannen in einer Gegend, wo sich die Bären und Wölfe « Gute Nacht » sagten [1]. Zu Anfang hatte Luxeuil nicht die wirtschaftliche Grundlage, deren ein *laus perennis*-Kloster bedurfte. Aber dennoch muß man sehr beachten, wie nahe die Gebetsordnung und der Gebetseifer, den Columban und seine Brüder nach Gallien brachten, den altgallischen Einrichtungen verwandt waren. Der *ordo officii* des hl. Columban hatte das *psalterium currens* und zu Anfang wie zur Mitte der Nacht eine Nokturn, was jenen neueren gallischen Ordnungen bereits fremd war, die schon deutlich von geringerer Leistung Zeugnis geben. Vgl. den *ordo officii* vom Konzil in Tours 567. Besonders charakteristisch sind in der Gebetsordnung Columbans die ausgedehnten, von Agrestius [2] angefochtenen *Collecta* für alle Stände, Volk und Vaterland [3]. Kein Wunder, wenn solche Art zu beten schnell das Wohlwollen jener Herrscherhäuser gewann, die immerwährendes klösterliches Suffragium sehr liebten.

Die Gebetsordnung Columbans und damit von Bangor in Irland war für St. Bernhards Begriffe [4] so reich und antik, daß er glaubte, Bangor ohne weiteres ein *laus perennis*-Kloster nennen zu können. Um ein deutliches Bild vom Gebetseifer der irischen Mönche zu gewinnen, seien einige irische Klostersprüche zusammengestellt [5]. So schwer die irischen Regeln zu deuten sind, ihr Gebetseifer drängt sich einem fast in jeder Zeile auf :

> « Liebe den kurzen Schlaf, lange und häufige Vigilien, Psalmen zu jeder Stunde, dauerndes Kniebeugen.

---

1. Jonas, *Vitae Columbani abbatis discipulorumque eius*, in *MGH, Merov.*, IV, S. 76_{10}.
2. *MGH, Merov.*, IV, S. 125_{10}.
3. S. Columban, *Regula Monachorum cap. 7*, Walker, p. 130_{15-22}.
4. S. Bernhard, *Vita S. Malachiae*, ed. Mabillon, 1690, t. I, p. 664.
5. Vide *Rule of S. Columba*, ed. Haddan and Stubbs, in *Concils and Ecclesiastical Documents*, Vol. II, p. 119. — *Metrische Regel in Choimded*, ed. J. Strachan, in *Ériu* I, 1914, p. 191-208.

Es ist segensreich und löblich : 3 mal 50 Psalmen im Tag zu singen nach Weise der Alten, wenn es möglich ist. Ebenso 200, 300 prostrationes täglich, bis öfters der Schweiß herabrinnt, in der Kirche volle drei Tage zubringen, Psalmen und Cantica singen mit allerwenigstem Schlaf, in den Kleidern, bei Fasten, ohne Trank. »

Diese Leute betrachteten es als selbstverständlich, sich für Verfehlungen im Alltag und Unruhen des Fleisches zur Nacht große Bußen aufzuerlegen. Der fromme Anachoret Laisran[1] betete nach einer *visio nocturna* sofort stehend dreimal 50 Psalmen Darum wundere man sich nicht, daß die irischen Klosterbußen nicht klein waren, besonders das Bußmaß an Psalmen. War in einem Kloster Columbans der *laus perennis*-Dienst eingeführt, brauchten die Delinquenten nur in die Kirche zu gehen und sich am Gebetsdienst der gerade amtierenden *norma* bezw. *turma* zu beteiligen. Von hier aus betrachtet — das sei jetzt schon erwähnt — scheinen manche Bußverordnungen Columbanischer Klöster nicht mehr so ungewöhnlich und unverständlich, also wenn z. B. ein im Gottesdienst zu spät Kommender nachher *in der Kirche* mit Nachbeten von Psalmen oder durch Prostrationen Genugtuung leisten mußte.

Zusammenfassend sei gesagt : *a*) Die Gebetsformen, welche der hl. Columban mitbrachte, waren der *laus perennis* zu Agaunum oder in St. Marzellus sehr verwandt. *b*) Wegen der wirtschaftlichen Voraussetzungen, deren ein *laus perennis*-Kloster bedurfte, kann die Einführung des *Laus perennis*-Dienstes in Columbanklöstern zeitlich nicht zu früh angesetzt werden. *c*) In den Frauenklöstern, welche für die äußere Arbeit Brüder hatten, also Doppelklöster[2] waren, konnte die Entwicklung zum *laus perennis*-Dienst hin rascher vor sich gehen.

Man könnte erwarten, daß es über *laus perennis*-Klöster columbanischer Prägung Berichte gibt, die verhältnismäßig nahe an deren Gründungszeit heranreichen, etwa Zeugnisse aus dem 2. oder 3. Jahrzehnt des 7. Jh. Es fehlte wahrhaftig nicht an Schenkungen, die auch den Klöstern des hl. Columban durch königliche Huld zuteil wurden und Ursache des *laus perennis*-Dienstes werden konnten. Es gibt unter den Merovingischen Diplomen eine Urkunde, in der dem columbanischen Kloster Rebais dieselben freiheitlichen Vergünstigungen gegeben werden wie Agaunum,

1. *Fragment of old Irish*, ed. O. J. Bergin, in *Ériu* II, 1905, S. 223-225.
2. St. Hilpisch, *Die Doppelklöster*, in *Beiträge zur Geschichte des alten Mönchtums*, Heft 15, S. 35.

Lérins und seinem Mutterkloster Luxeuil. Aber in dieser Urkunde[1] aus dem Jahr 635, — mag sie nun in allen Teilen echt sein oder nicht, — ist nirgends die Rede von Gebetsauflagen wie sie etwa Agaunum hatte. Man kann kaum aus der Tatsache königlicher Schenkung und Stiftung von Kerzen schließen, sie hätten den *laus perennis*-Dienst als Gegengabe des Klosters nach sich gezogen. Kunde von echter *laus perennis* in Klöstern des hl. Columban geben uns die zur Karolingerzeit entstandenen Viten der hll. Amatus[2] und Sadelberga[3]. Sie bezeugen die *laus perennis* in den Klöstern Habendum (Remiremont) und Sankt Iohann Baptist zu Laudunum (Soisson). Die entsprechenden Texte der Viten lauten :

> (Amatus) multis virginibus psallentium per septem turmas in unaquaque duodenis psallentibus die noctuque iugiter instituit...
>
> illisque (famulis Christi) dispositis per turmas ad instar Agaunensium monachorum Habendique normam disposuit (Sadelberga) die ac nocte praecepti canonem...

Von Habendum wissen wir[4], daß die große Reihe der ersten 15 Abtissinnen einen echten *laus perennis*-Dienst zum *ordo officii* des hl. Columban hin pflegten, man kann also sagen : bis in die Anfänge des 8. Jh. Über die zeitliche Dauer des gleichen *ordo* im Kloster Sadelbergas wissen wir nichts näheres. Aber die hundert Jahre columbanischer Gebetsordnung in Remiremont sind sehr bedeutsam. Warum sollten die anderen, von Luxeuil aus gegründeten oder geistig gesteuerten Klöster den columbanischen *ordo* viel früher aufgegeben haben ? Besonders Sadelbergas Doppelkloster, das nach dem Muster von Remiremont aufgebaut worden war ! Aber auch Faremoutiers[5], Chelles und Nivelles wurden im Verlauf der Zeit Doppelklöster, in denen die Schwestern jede Muße hatten für den Dienst einer echten *laus perennis* oder wenigstens für die Erfüllung der Chorgebetsordnung Columbans. Die äußere Arbeit besorgten ja die Brüder. Sicher müssen wir im 7. Jh. mit Einflüssen anderer Regeln und Offiziumsordnungen rechen. Aber mindestens das bestätigt uns die Donatus-

---

1. *MGH, Diplomata Imperii*, I, Nr. 15, S. 16.
2. *Vita S. Amati* in *MGH, Merov.*, IV, S. 218_{21-24}.
3. *Vita S. Sadelbergae* in *MGH, Merov.*, V, S. 59.
4. A. Ebner, *Der Liber Vitae und die Nekrologien von Remiremont*, in *Neues Archiv* 19, 1894, S. 49 ff.
5. Vide S. 39, Anm. 2, St. Hilpisch, S. 37.

regel[1], daß gerade der *ordo officii* des hl. Columban nicht aus ihr verdrängt ist. Darum bleibt dieser *ordo* auch ein Garant dafür, daß es im ganzen 7. Jh. Klöster mit echter *laus perennis* gab. Dieser *ordo* und erst recht eine mit ihm verquickte *laus perennis* prägten nun ein Kloster nicht bloß in seinem Tagesablauf, sondern in vielen seiner Lebensgewohnheiten. Man denke nur an die Bußpraxis, deren Form aufs engste mit dem Chorgebet zusammenhängt. Wenn man aber den Columbanklöstern für ihre Anfänge die *laus perennis* absprechen muß, sollte man — um es gleich zu erwähnen — aus ähnlichen Gründen die Abfassung des ganzen klösterlichen, Columban zugeschriebenen Bußbuches schlechthin nicht in die Gründungszeiten verlegen, und das aus zwei Gründen : *a*) Der Begriff *regula*, auf den man sich stützt, um wenigstens die Autentizität des ersten Viertels[2] zu retten, braucht für das beginnende 7. Jh. wahrhaftig nicht als « geschriebene Regel » aufgefaßt werden, denn damals konnte er genau soviel wie ungeschriebene *norma* bedeuten. *b*) Dann kann sich aber *norma* leicht auch auf Lebensgewonheiten und Usanzen beziehen, die erst einer späteren Zeit columbanischer Klöster angehören, wie z.B. das im ersten Viertel des Bußbuches[3] geahndete Verschütten großer Biermengen und das Beschädigen der guten Klostertische. Für beides war wohl zur Zeit, da die Jünger St. Columbans in primitivsten Siedlerverhältnissen lebten, wenig Gelegenheit. Der *ordo officii* Columbans aber hatte immer stärksten Einfluß auf seine Klöster und deren Bußpraxis. Und umgekehrt waren die Doppelklöster schlechthin und insbesondere alle columbanischen *laus perennis*-Klöster geradezu fundamental auf den *ordo officii* Columbans ausgerichtet. Das darf, wie gesagt, für das ganze 7. Jh. gelten. Man wende nicht allzu schnell ein : Die Klöster St. Columbans dürsteten nach milderer Bußpraxis ! Man rücke das Bußgespenst des klösterlichen, fälschlich — wie wir oben andeuteten — Columban zugeschriebenen Bußbuches genügend von Columban weg und überlege, ob dann der Unterschied etwa zur « milden » Benediktinerregel wirklich noch so groß ist. Es ist der *ordo officii* der Columbanregel, welcher alle Columbanklöster und dessen *laus perennis*-Klöster beherrscht. Wie sollte aber dann die Benediktinerregel, deren Stoßkraft doch in ihrem *ordo officii* liegt, eine wirklich lebenswahre, bedeutungsvolle Mischung mit der Columbanregel verursacht haben?

1. Donatus, *Regula ad virgines*, ed. L. Holstenius-M. Brockie, *Codex Regularum*, I, Augsburg, 1750, p. 375.
2. Vide S. 35, Anm. 1, Walker, S. 1.
3. Vide S. 35, Anm. 1, Walker, S. 146$_{12-13, 20-29}$.

b) Im Kloster S. Denis

Die neue, von der Chronik des Benignusklosters abweichende Beschreibung des *laus perennis*-Dienstes stimmt mit jener aus den erwähnten Viten überein. Sachlich gehört diese *laus perennis* in jene Zeit, da die *laus perennis* der Columban Klöster aufzublühen begann. Wenn man Levillain's Bedenken[1] gegen die Echtheit jener Urkunde, die unsere neue *laus perennis*-Beschreibung *per turmas* enthält, gelten läßt, dann kommt man leicht zu der Vermutung, daß die Ausdrücke *per turmas* oder *turmatim* Interpolationen der karolingischen Zeit sind. Dann wäre also *per turmas* eine karolingische Darstellung der Gallischen *laus perennis* des 7. Jh. !

Diese Ansicht kann durch eine kurze Geschichte des Ausdrucks *turma* als rituell verwendeten Wortes begründet werden.

Der Text für S. Denis lautet :

> eo scilicet ordine ut sicut tempore domni et genetoris nostri ibidem psallencius per turmas fuit instetutus vel sicut ad monasthirium sancti Mauricii Agaunis die noctuque tenetur, ita in ipso loco celebretur...[2]
>
> eos turmatim ad instar monasterii Acaunensium sive sancti Martini Turonis psallere instituit...[3]
>
> psallentium ordo per turmas fuit institutus...[4]

Der früheste Beleg für *turma* als Bezeichnung für gruppenweis Psalmen singende Mönche findet sich bei Rufin[5], der die Begrüßungspsalmodie in einem ägyptischen Kloster schildert : Die drei Gäste wurden von den Mönchen in die Mitte genommen ; dadurch wurden die begrüßenden Brüder in zwei *turmae* geteilt. Da Rufin im MA ein bekannter Schriftsteller war, ist es ohne weiteres möglich, daß sein lateinischer Ausdruck *turma* zur Bezeichnung in Gruppen singender Mönche vorbildlich wurde. Er erscheint in der *Vita Barontii*[6].

---

1. Vgl. WATTENBACH-LEVISON, *Deutschlands geschichtliche Quellen im Mittelalter, Vorzeit und Karolinger*, 1952, Heft I, S. 113 mit Anm. 254.
2. *MGH, Diplomata imp.*, I, Nr. 19, S. 20_{30}.
3. *Gesta Dagoberti, MGH, Merov.*, II, S. 414_{4}.
4. *Gesta Dagoberti, MGH, Merov.*, II, S. 425_{3}.
5. RUFIN, *Historia Monachorum 7, PL* 21, 417 D.
Für die Klärung des Ausdrucks *turma* gaben mir die Redaktionen des Thesaurus Linguae Latinae (Dr. Lumpe) und des Mittellateinischen Wörterbuchs (Dr. Th. Payr) freundlichst Auskunft.
6. *Visio Barontii*, in *MGH, Merov.*, V, S. 378_{13}.

Coeperunt (fratres) et pro eius animam turmasque componere, qui psalmodiae cantus recitarent per ordinem, ut coelestis medicus mitteret animam in corpore. cap. 2.

Das hier geschilderte Psalmengebet am Krankenbett wird eine ununterbrochene Tradition haben. Es bleibt Sitte in den Klöstern, gruppenweise beim Verstorbenen zu wachen und Psalmen zu beten. Die *Visio Barontii* ist nicht vor dem letzten Viertel des 7. Jh. geschrieben und ist also in die Nähe der karolingischen Zeit zu rücken[1].

Im Manuale des hl. Ambrosius[2] wird an Festen, die nicht — sagen wir : nicht mehr — *currente psalterio* gefeiert wurden, für die II. oder III. Nocturn auch der Ausdruck *turma* gebraucht.

Außer den schon erwähnten Viten erscheint unser Ausdruck als Bezeichnung für gruppenweise Einteilungen der Kleriker bei kirchlichen Anlässen der Karolingerzeit[3].

Die *Consuetudines Treverenses* (c. 1000) schreiben vor, daß sich der Konvent in drei *turmae* teilen soll, wenn über Nacht eine Totenwache zu halten sei[4].

Solche *turma*-Einteilungen gab es auch bei weniger feierlichen Gelegenheiten : In Einsiedeln erschien ums 10. Jh. der Konvent, sofern der Behandlungsraum zu klein war, *per turmas* zum Aderlaß[5].

Wenn für den sprachlichen Übergang von der *laus perennis per normas* zu *per turmas* ein besonderer Grund angeführt werden kann, so ist es folgender : In Agaunum wirkten zum Zustandekommen verschieden gestaltete Elemente mit : die *norma granensis, lerinensis*, etc., während in der Folgezeit von Anfang an ein und derselbe Konvent den Dienst der *laus perennis* übernahm und dann nur in *turmae* eingeteilt zu werden brauchte. Dazu kommt ein philologisches Moment : Da der Ausdruck *turma* auch statt *turba* verwendet wurde und andererseits *norma* nicht mehr bloß die alle bindende Lebensgewohnheit eines Klosters, sondern auch das Kloster bezw. die Anzahl seiner Bewohner selbst bezeichnen konnte, ist es nicht verwunderlich, daß alle drei Ausdrücke im

1. Vide S. 42, Anm. 1, WATTENBACH-LEVISON, S. 135.

2. *Manuale Ambrosianum*, ed. MAGISTRETTI, in *Monumenta Veteris Liturgiae Ambrosianae*, I, 1_{55}, II, 88_{9}.

3. *MGH*, I, pars II, *Concilia aevi Karolini*, p. 259_{23}... *de nostro communi collegio clericorum seu laicorum tres facere turmas. In prima autem turma consederunt episcopi...*

4. *Consuetudines Treverenses*, ed. ALBERS, in *Consuetudines monasticae*, 1912, V, S. 12_{14}.

5. *Consuetudines Einsidlenses*, vide Anm. 4, ALBERS, V, S. 85_{15}.

9. Jh. wechselweise verwendet wurden : Aus dem Urkundenbuch des Klosters Mondsee : (820)[1]

> Lantpertho abbati de monasterio Maninseo una cum turma plurima monachorum ibidem consistentium... 49, S. 29.
>
> ubi Hiltipaldus episcopus rector esse videtur vel norma plurima monachorum... 59, S. 35.

Das Mondseer Urkundenbuch ist in der ersten Hälfte des 10. Jh. geschrieben worden.

III. Die *laus perennis per duas partes*

Der Bericht über die *laus perennis* in Centula (St. Riquier) gehört auch zu den Schriften, derer wir im Jubiläumsjahr des 13. Centenars gedenken. Wir stehen mit dem Restaurationsbericht Angilberts († 814)[2] schon in der zweiten Hälfte des 8. Jh.

> Ea autem ratione ipsi chori tres in divinis laudibus personabunt, ut omnes horas canonicas in communi simul omnes decantent. Quibus decenter expletis uniuscujusque chori pars tertia ecclesiam exeat et corporeis necessitatibus vel aliis utilitatibus ad tempus inserviat... ad divinae laudis munia celebranda denuo redeuntes.

Hier ist nicht mehr die Rede von *normae* und *turmae*, sondern vom dritten Teil des Chores, der jeweils die Zeiten des *laus perennis*-Dienstes außerhalb der Kirche verbringen durfte. Der Dienst der *laus perennis*-Zwischenzeiten war also zwei Dritteln *(duae partes)* des Chores übertragen. Unter diesen Umständen darf man nicht daran denken, in Centula sei zur Zeit, da der Restaurationsbericht abgefaßt wurde, noch zu echter Mitternacht eine Nokturn und um sie herum die nächtlichen Zwischenzeiten einer *laus perennis* gehalten worden. Sonst hätte ja jedes Chormitglied zweimal in der Nacht den Dienst der *laus perennis* mitmachen müssen und natürlich den der kanonischen dazu. Amatus hatte noch 7 *turmae* ! Und man kann nicht sagen, in der Zwischenzeit hätte die Liebe zu den Wachen um Mitternacht zugenommen. Darum muß aus der Einteilung Angilberts geschlossen werden, daß damals während der Nacht keine *laus perennis* mehr gehalten

---

1. *Traditiones Lunaelacenses*, ed. *Urkundenbuch des Landes ob der Enns*, 1852, I, Nr. 49, S. 29 ; Nr. 59, S. 35.
2. *Angilberti Abbatis de ecclesia Centulens. libellus*, *MG*, *SS*. XV, S. 173-179. Vide S. 42, Anm. 1, WATTENBACH-LEVISON, Heft II, S. 237, Anm. 244.

wurde, d.h. also, daß damals schon ein ordo officii galt, der keine mitternächtliche Nokturn mehr hatte. Da Angilbert in seinem Bauplan auch eine Kirche zu Ehren des hl. Benedikt erwähnt, kann aus dem Restaurationsbericht Angilberts allein schon geschlossen werden, daß damals in Centula der *ordo officii* der Benediktinerregel eingehalten wurde. Auch die *Institutio* Angilberts *De diversitate officiorum*[1] erwähnt nichts von Nocturnen um echte Mitternacht, aber viel von Prozessionen und Altarbesuchen nach den Laudes und der Vesper, wobei nur 10 Sänger zum *laus perennis*-Dienst in jedem der drei Chöre zurückblieben. Der spätere Bericht des Abtes Ancher[2] zählt zwar zu den *utilitates* und *necessitates* der gerade vom *laus perennis*-Dienst freien Brüder auch den Gang zu den *lecta*. Aber nach der Regel St. Benedikts gibt es diesen Gang auch zur Mittagspause ! Nimmt man für Centula als Ende des vorbenediktinischen *ordo officii* etwa den gleichen Zeitpunkt wie in Rémiremont an, dann beschreibt Angilbert *laus perennis*-Usanzen von etwa hundertjähriger Dauer. Wir finden diesen Bericht wieder im *Chronicon Centulense*[3] des Abtes Hariulf, der sie 300 Jahre später schrieb, und deshalb die Gebräuche der Angilbertschen Klosterperiode schon als reichlich antik, zu seiner Zeit längst überholt, verändert und nicht in allem als traditionswichtig beurteilt. Aber der Bericht über den *laus perennis*-Dienst zu Angilberts Zeit schien ihm doch als alter liturgischer Brauch erwähnenswert. Daraus müssen wir schließen, daß die *laus perennis* nicht allzu lange Angilberts Zeiten überdauert haben kann. Allerdings teilen erst um 1180 die Kanoniker von Tours dem Erzbischof Philipp von Heinsberg mit : *ad temperandum laborem illum fastidiosum et intolerabilem, iuges illae et interminabiles psallentium alternationes ad certas et discretas sicut in aliis fit ecclesiis, horas distinctae sunt*[4].

Zusammenfassung

Die Strukturen der gallischen *ordines officii* und der ihnen jeweils zugehörigen *laus perennis*-Dienste sind so eng verknüpft, daß jedes Hell oder Dunkel des erforschten einen Teils Hell und

1. Ed. F. Lot als *Appendix zu Hariolf* (vgl. Anm. 3, S. 296-306.
2. Mabillon, *Acta O.S.B.*, saec. IV, pars I, p. 117-121.
3. Hariulf, *Chronicon Centulense*, II, 8-10, ed. F. Lot, *Chronique de Saint-Riquier, Coll. de Textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'hist.*, 1894, 59-69.
4. *Acta Sanctorum O.S.B.*, 1755, saec. IV, pars I, p. 165.

Dunkel des Ganzen bedeuten. Darum muß man sich davor hüten, einen Teil zu klären, ohne die Folgerungen für den anderen zu ziehen Nach dem Wortlaut der uns bekannten Klosterregeln müßte der *laus perennis*-Dienst als quasi nicht existent gelten. Dabei erhebt sich immer wieder die Frage, ob die benediktinischen Geschichtsschreiber und ihre Freunde dies Dunkel gelegentlich nicht zu sehr für den Ruhm ihrer Regula ausnützten. Wir müssen festhalten :

1. Der echte *ordo officii* für einen echten *laus perennis*-Dienst war der altgallikanische *ordo* mit echtem Mitternachtsgottesdienst, wie er auch noch in den Klöstern des hl. Columban lebendig war. Wir können diesem *ordo officii* den Namen *ordo catholicus* geben, weil er Offiziumsformen und Offiziumszeiten hat, die echten *laus perennis*-Diensten entsprechen. Seine Differenz mit dem des hl. Columban ist hier unwesentlich.

2. Weil die *ordines officii* im Lauf der Zeit weniger ausgedehnte Formen bekamen, vor allem für die Nokturnen, setzte auch ein Wandel von echtem *laus perennis*-Dienst bei Tag und bei (Mitter-) Nacht zu weniger echtem von frühmorgens bis abends ein. Das immer größer werdende Bedürfnis nach dem Schlaf um Mitternacht, das die Nokturnen immer mehr vor den Aufgang der Sonne hinschob, konnte zunächst den echten *laus perennis*-Dienst nicht beeinträchtigen. Als sich aber in den Klöstern die viel kürzeren Formen des benediktinischen *ordo officii* und dessen Gebetszeiten durchsetzten, hatten die Grundlagen für den echten *laus perennis*-Dienst keine Existenz mehr ; es blieb noch eine unechte Form, die aber keinen allzulangen Bestand hatte, denn der *laus perennis*-Dienst und der *ordo officii* der Benediktinerregel bzw. der übrigen neuen *ordines* waren sich ganz fremd geworden [1].

3. Für die Klöster des hl. Columban darf hingegen deren *laus perennis*-Dienst

a) als stark formende Kraft ihres klösterlichen Lebens bewertet werden und wenn dieser Dienst auch erst einsetzte, als die wirtschaftliche Lage es erlaubte, kann wohl seine Dauer

---

1. CHRODEGANG, *Regula Canonicorum*, cap. 15, *PL* 89, 1066 : *ut quadraginta aut quinquaginta psalmos possint cantari*. Es handelt sich hier um Angabe der Zeiten, die zwischen II. Nocturn und Laudes entstehen können, nicht um ein Offizium, das etwa mit dem *ordo officii* des hl. Columban in Beziehung gebracht werden könnte.

b) grundsätzlich bis zum Beginn des 8. Jh. angesetzt werden.

Wegen der stark formbildenden Kraft des *ordo officii* S. Columbani im Aufbau klösterlichen Lebens muß man sehr vorsichtig sein, wenn es darum geht, etwa eine Mischung columbanischer mit benediktinischer Lebensform zu umschreiben bezw. schnell und leicht festzustellen, welche Mängel columbanischer Lebensform die benediktinische Regel notwendigerweise ansaugten. Ob nicht das Feldgeschrei von der unhaltbaren Strenge Columbans zu laut geworden ist ? Schon Walahfried Strabo ist daran schuld, weil er in seiner Bearbeitung[1] der *Vita Galli auctore Wettino*[2] darauf verzichtet, Columban *cum hilaritate animi* sprechen zu lassen, wie es Wettin tut. Diese Zugabe des älteren Wettin stellt die Antwort Columbans für den kranken, reiseunlustigen Gallus in ein anderes Licht. Columban sprach gut aufgelegt zu Gallus : Wenn du nicht mit mir arbeiten willst, brauchst du auch Zeit meines Lebens nicht mehr Messe zu feiern ! Wer wollte zweifeln, daß einmal die benediktinischen Gebräuche zu bestimmter Zeit in den columbanischen Klöstern Galliens Einzug hielten ! Aber es ist geraten, scharf zu trennen zwischen diesem speziellen historischen Verlauf und den literarischen Zeugnissen, welche eine geradezu krasse Mischung columbanischer und benediktinischer Art widerspiegeln. Wenn wir den Zweifel an der Echtheit dieser Zeugnisse erneut aufgreifen, so geschieht es deshalb, weil die Herausgeber der Monumenta Germaniae historica von den so wichtigen *ordines officii SS. Columbani et Benedicti* keine Untersuchungen anstellten. Ob der Ruhm des Klostergründers und Bischofs Donatus dadurch erhöht wird, weil er auch als Verfasser einer « Regel »[3] gilt, in der Kapitel aus Caesarius, Columban und Benedikt kraftlos, fast schülerhaft, sehr wenig geistreich zusammengeschrieben sind ? Muß man nicht zweifeln, ob dieser Bischof diese Kompilation verfaßt hat ? Wenn diese Schrift tatsächlich später entstanden wäre, könnte sie als noch stärkerer Beweis für die Dauerhaftigkeit des *ordo officii S. Columbani* und des *laus perennis*-Dienstes seiner Klöster gelten. Hier bedarf es noch weiterer Forschung und Klärung.

Auf die Aufführungspraxis der Psalmodie kann der klösterliche *laus perennis*-Dienst auch eingewirkt haben : Die intensive

1. Walahfrid, *Vita S. Galli*, in *MGH, Merov.*, IV, S. 291_{10}.
2. *MGH, Merov.*, IV, S. 261_{39}.
3. Vide S. 41, Anm. 1.

Beschäftigung seiner kleinen Sängergruppen mit dem Vortrag der Psalmen während ihres Gebetsdienstes förderte die Psalmenkenntnis und die Anzahl der Konventsmitglieder, die Psalmen singen und vortragen konnten. Damit verkürzte sich aber immer mehr der Weg zu jenem Psalmvortrag, wo ganze Chorseiten sich Vers für Vers abwechseln. Dieser Vortragsart wurde besonders in der letzten, also der benediktinischen Periode des *laus perennis*-Dienstes Tür und Tor geöffnet, weil das *psalterium per hebdomadam* die Teilnahme beider Chorseiten am Psalmvortrag an sich schon begünstigte. Man denke z. B. nur an die Gradualpsalmen, die täglich zu beten sind und nach cap. 17 der Benediktinerregel unter Umständen ganz dem Chor und nicht dem Psalmisten zugeteilt werden können.

Man kann in den Klöstern der « Ewigen Anbetung » letzte Spuren von *laus perennis*-Diensten erblicken. Aber in der Gesamtentwicklung stehen wir heute wieder mehr denn je zu den Bestimmungen jener alten *ordines officii*, welche für das Oratorium nach Beendigung der canonischen Horen vollkommene Ruhe und Stille verlangen (*De Ordine Monasterii ; Regula Magistri*, cap. 68 ; *Regula S. Benedicti*, cap. 52).

In unseren klösterlichen Totenwachen hat sich eine Art *laus perennis*-Dienst am besten erhalten. Schon der hl. Cæsarius von Arles regelt die ununterbrochenen Fürbitten am Sarg einer verstorbenen Nonne[1]. Die Lesungen werden eigens genannt. Das galt für das beginnende 6. Jh. Zur gleichen Zeit entstand der *laus perennis*-Dienst am Grab des hl. Martyrers Mauritius zu Agaunum, damit für die Seelenruhe der königlichen Familie gebetet wurde. St. Cæsarius wählt für die Gruppen, welche diesen Wache-Dienst ausführten, die schlichte Bezeichnung : *paucae sorores*, der merovingische Schriftsteller aber : *norma* und der karolingische sogar : *turma*.

Beuron C. GINDELE.

1. Cap. 70 der Nonnenregel. Ausg. G. MORIN, *S. Ceasaris Ep. Arelatensis Opera Omnia*, II, Maredsous 1942, S.123_{1-6}.

LE COMTE BAUDOUIN II DE FLANDRE ET LE "CUSTOS" DE STENELAND

A PROPOS D'UN FAUX PRÉCEPTE DE CHARLES LE CHAUVE POUR SAINT-BERTIN (866)

Les historiens de la Flandre ont toujours considéré la chronique-cartulaire de Folcuin comme une source de prix pour la connaissance de leur *dark age*. Il s'en faut cependant que toutes les pages de ce document aient déjà livré leurs secrets[1].

Un chapitre resté longtemps scellé semble être cette espèce d'appendice que le chroniqueur a consacré à la fondation de Goibert et de son fils Gombert : la *cella* de Saint-Sauveur de *Steneland*[2]. L'excellent commentaire que le chanoine G. Coolen vient de lui consacrer dans les *Mélanges dédiés à la Mémoire de Raymond Monier* est la première tentative faite pour grouper en une vue d'ensemble tout ce que nous pouvons savoir de ce mystérieux « monastère »[3].

---

1. Les *Gesta abbatum S. Bertini Sithiensium* de FOLCUIN, rédigés en 961-962, ont été édités par B. GUÉRARD sous le titre de *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin (Collection de documents inédits sur l'histoire de France,* 1re série), Paris, 1841 ; cette édition est reproduite dans la *Patrologie latine* de J. P. MIGNE, CXXXVI, col. 1183-1278. L'édition d'O. HOLDER-EGGER, dans les M.G.H. SS., XIII, p. 607-635, a laissé tomber toutes les pièces diplomatiques dont Folcuin (et ses interpolateurs) avait augmenté sa chronique-cartulaire ; on peut les trouver dans M. GYSSELING et A. C. F. KOCH, *Diplomata belgica ante annum millesimum centesimum scripta*, [Tongres], 1950, p. 1-83. Sur Folcuin et son œuvre, voir S. BALAU, *Les sources de l'histoire de Liège au moyen âge*, Bruxelles, 1903, p. 102-113 ; MANITIUS, *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters*, II, 2, Munich, 1923, p. 210-214 ; WATTENBACH-HOLTZMANN, *Geschichtsquellen. Deutsche Kaiserzeit*, I, 1, Berlin, 1942, p. 109-110 ; Ed. DE MOREAU, *Histoire de l'Église en Belgique*, II, Bruxelles, 1945, p. 253, 270-271.

2. Dans l'original des *Gesta*, l'Appendice consacré à Steneland était séparé du reste de la chronique par seize pages en blanc. Cet original a disparu à la Révolution française. Le célèbre archiviste de Saint-Bertin, Dom Charles Dewitte, qui a heureusement recopié l'œuvre de Folcuin (SAINT-OMER, *Bibl. munic.* ms. 815), en a laissé une description assez poussée : D. HAIGNERÉ, *Les chartes de Saint-Bertin d'après le Grand cartulaire de Dom Charles-Joseph Dewitte*, t. I, Saint-Omer, 1886, p. V-VI ; M. GYSSELING et A. C. F. KOCH, *Diplomata belgica*, p. 3.

3. *Guntbert de Saint-Bertin. Chronique des temps carolingiens*, p. 213-224. Les *Mélanges dédiés à la mémoire de Raymond Monier*, Lille-Paris, 1958, ont paru à la fois sous la couverture des *Mémoires de la Société d'histoire du droit des pays flamands, picards et wallons*, fasc. IV, et sous celle de la *Revue du Nord*, t. XL, avril-juin 1958, même pagination.

C'est en 828 qu'il est question, pour la première fois, du *Steneland*. Un riche propriétaire de la Morinie, Goibert, était récemment rentré de Rome ; il y avait été offrir son fils Gombert, pour le service des autels, au pape Eugène II, et le souverain pontife avait lui-même donné la tonsure à l'enfant. Le 8 novembre donc, de retour dans son pays, Goibert organisait la dotation du « monastère » de Saint-Sauveur de *Steneland*[1].

Un peu plus tard, Gombert se fit moine à Saint-Bertin[2]. Il y fit une belle carrière de scribe et de computiste[3], mais il n'avait jamais cessé de s'occuper de la *cella* fondée par son père. Il l'avait richement dotée, au point que son patrimoine comprenait, en 837,

---

1. M. Gysseling et A. C. F. Koch, *Diplomata Belgica*, nº 27, p. 48.

2. Suivant l'antique usage des monastères de Gaule — usage adopté plus tard par S. Colomban et les moines irlandais qui se dépensèrent sur le continent (voir à ce sujet P. Galtier, *Les origines de la pénitence irlandaise*, dans *Recherches de science religieuse*, XLII, 1954, p. 64, et, Dom J. Laporte, *Les origines du monachisme dans la province de Rouen*, dans *Revue Mabillon*, XXXI, 1941, p. 1-13 ; et du même, *Saint Riquier, étude hagiographique*, Abbaye de Saint-Riquier, 1958, 20 pp.), — il semble bien que l'abbaye de Saint-Bertin ait compris, à l'origine, une catégorie de moines, voués à la prière et à l'étude, et une catégorie de clercs destinés à l'évangélisation des populations environnantes, et sans doute les mêmes individus pouvaient-ils passer d'une catégorie à l'autre. L'abbé Fridugise (820-834) en fit deux communautés distinctes : l'une, celle des moines, près de l'église Saint-Pierre, où reposait le corps de saint Bertin ; l'autre, celle des chanoines, sur la montagne de Sithiu, près de la basilique cimitériale Saint-Marie, la future collégiale Saint-Omer (G. Coolen, *Guntbert*, p. 213). Gombert était-il moine ou chanoine ? En dépit du témoignage catégorique de Folcuin, j'hésiterais à me prononcer. Les textes diplomatiques que produit le chroniqueur, lorsqu'ils s'occupent du fils de Goibert, n'évoquent qu'un clerc ou un prêtre (voir par ex. l'acte de 868 : *In Dei nomine ego Guntbertus peccator presbiter...*). Folcuin n'a-t-il pas arrangé les situations du IXe siècle d'après les conceptions de la vie monastique qui avaient triomphé au siècle suivant ? La tentation, pour le chroniqueur, devait être d'autant plus forte que les rapports entre les moines de Saint-Bertin et les chanoines de Saint-Omer s'étaient singulièrement déteriorés depuis la mort de Fridugise (G. Coolen, *Guntbert*, p. 213, 218 et 221, souligne que ces rapports mirent quelque temps avant de se tendre). On sait que les rivalités des deux communautés ont donné occasion à des falsifications de textes maintes fois dénoncées (par ex. par L. van der Essen, *Étude critique et littéraire sur les Vitae des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique*, Louvain-Paris, 1907, p. 400, n. 9, 404 et 409 ; E. Spaey, *Over middeleeuwsche heiligenliteratuur*, dans *Ons Geestelijk Erf*, III, 1929, p. 291-303 et 409-425 ; B. de Gaiffier, *Les revendications de biens dans quelques documents hagiographiques*, dans *Analecta bollandiana*, L, 1932, p. 137), mais qui n'ont pas encore été systématiquement étudiées. On voudrait savoir dans quelle mesure Folcuin échappe à des soupçons de cette nature. Quoi qu'il en soit de la sincérité du chroniqueur sur ce point, nous pouvons admettre que Gombert a été moine, mais un moine fort indépendant (il eut été parfois difficile de ne pas l'être avec les abbés qui se succédèrent à Saint-Bertin durant le IXe siècle !), pour qui la fonction sacerdotale l'emportait sans contredit sur la condition de moine.

3. G. Coolen, *Guntbert*, p. 218-219.

sous l'abbé Adalard, un ensemble de trente-trois villas dispersées à travers la Morinie, depuis Furnes jusqu'à Montreuil, et pouvait assurer l'entretien de plus de trois cents pauvres[1].

Gombert s'était institué administrateur à vie de la fondation paternelle. Goibert d'ailleurs, à la veille de sa mort, c'est-à-dire le 3 novembre 838, lui avait remis les clefs de l'église et de ses dépendances et lui avait recommandé de veiller à l'exécution de toutes les clauses de cette donation[2]. « Comme il n'était ni naïf, ni étourdi, » nous assure le chanoine Coolen, Gombert « avait accumulé, pour assurer la perpétuité du Saint-Sauveur, toutes les promesses et toutes les garanties de stabilité : le testament de son père Goibert[3], le privilège de l'abbé Adalard, renforcé par les anathèmes habituels, les sanctions du fisc et la signature de l'évêque Folcuin[4] ». Mais la convoitise humaine se rit de toutes ces barrières. Il ne fallut pas longtemps avant que le pauvre Gombert ne fût dépouillé de l'administration de son église. Le 19 juin 866, Hilduin, candidat malheureux à l'évêché de Cambrai[5], achetait pour trente sous d'or l'abbaye de Saint-Bertin[6]. Impatient de rentrer dans ses fonds, Hilduin mettait la main sur tout ce qui lui paraissait relever de son *abbatia* : le 1er septembre 867, il enlevait à Gombert l'administration du Saint-Sauveur. C'est alors que, frémissant d'indignation, le moine évincé prit la plume pour nous laisser ce témoignage remarquable de sa gestion : le *Brevia de substantia et censu et dispensa Domini Salvatoris, quando Hilduinus abbas iniuste kalendis septembris a manibus Guntberti omnia abstulit...*[7].

Simoniaque si l'on veut, Hilduin était avisé et se montra bientôt, aux dires de Folcuin, le meilleur administrateur qu'on eût jamais vu à Saint-Bertin[8]. Il est permis de croire qu'il ne tarda pas à se

---

1. G. Coolen, *Guntbert*, p. 215.

2. Folcuin, *Gesta abbatum Sithiensium*, éd. B. Guérard, p. 160 (= M.G.H. SS., XIII, p. 633) : cfr G. Coolen, *Guntbert*, p. 217.

3. Folcuin, *Gesta Abbatum Sithiensium*, éd. B. Guérard, p. 160 ; M. Gysseling et A. C. F. Koch, *Diplomata belgica*, nº 31, p. 54.

4. Folcuin, *Gesta*, éd. B. Guérard, p. 161-162 ; M. Gysseling et A. C. F. Koch *Diplomata belgica*, nº 33, p. 56-57 ; cfr G. Coolen, *Guntbert*, p. 218 et 223.

5. L. Levillain, *Date et interprétation d'une poème de Sedulius Scottus*, dans *Le Moyen Age*, VI, 1935, p. 199-211.

6. Folcuin, *Gesta*, éd. B. Guérard, p. 112 (= M. G. H. SS., XIII, p. 621) ; cfr Ph. Grierson, *Les Annales de Saint-Pierre de Gand et de Saint-Amand*, Bruxelles, 1937, p. 12.

7. Folcuin, *Gesta*, éd. B. Guérard, p. 164-167 ; M. Gysseling et A. C. F. Koch, *Diplomata belgica*, nº 37, p. 67-69.

8. Folcuin, *Gesta*, éd. B. Guérard, p. 123. F. Lot, *Une année du règne de Charles le Chauve. Année 866*, dans *Le Moyen Age*, XV, 1902, p. 405, suppose que

réconcilier avec Gombert, car, le 27 juillet 868, le domaine de Steneland s'augmentait encore de tout ce que Goibert avait possédé à *Humbaldingahem* et à Embry[1].

C'était à Wavrans, dans la villa de l'évêque Onfroy, que Gombert prenait ces dernières dispositions. Bien que vieilli et malade des yeux, il se disposait à partir, avec son évêque, pour Rome[2]. C'est la dernière fois qu'on entend parler de lui. Dix ans plus tard, les Normands, qui avaient déjà fait une première incursion en Morinie, reparaissaient à Saint-Omer ; ils brûlèrent l'abbaye. Le Ternois, la Flandre et le Mempisc, toute la vallée de l'Escaut, furent alors systématiquement ravagés.

Quand les invasions cessèrent, — le dernier raid des Normands à Saint-Omer date de 892, — le pays était couvert de ruines : les villas des grands propriétaires, les églises, les abbayes et peut-être aussi les huttes des pauvres agriculteurs, pillées, mises à sac et incendiées[4]. La fondation de Goibert et son fils, elle aussi, avait apparemment été emportée dans la tourmente. Il n'en est plus question dans la chronique de Simon de Saint-Bertin (XII^e siècle) et lorsqu'à la fin du XIV^e siècle, le célèbre abbé-chroniqueur, Jean de Lange, dit Iperius, célèbre à son tour les fastes de son monastère, il avoue ne plus savoir ce qu'est devenu le Steneland et ses possessions : *quo postea devenere novit Deus.* Jusqu'au souvenir de son emplacement avait disparu.

Il reste cependant une dernière page à cette histoire : le précepte de Charles le Chauve du 25 juillet 866. Cette page est loin d'être inédite : elle aurait simplement besoin d'être correctement interprétée. C'est à quoi nous nous efforcerons ici.

Analysons d'abord le document.

---

la vente simoniaque de l'abbaye de Saint-Bertin « fut provoquée par la nécessité de parfaire le tribut dû aux Normands ».

1. FOLCUIN, *Gesta*, éd. GUÉRARD, p. 167-168 ; M. GYSSELING et A. C. F. KOCH, *Diplomata belgica*, n° 40, p. 72.

2. *In Dei nomine ego Gundbertus peccator presbiter, iturus ad Romam ad dominum meum sanctum Petrum cui ab infantia traditus fui, ibidemque clericatus, rogans et contestans per Dominum ut hec perficiantur ita, propria manu scripsi, infirmus capite valde et oculis... (ibidem).*

3. Sur les invasions normandes dans le Pas-de-Calais, on trouvera toutes les références utiles dans Ed. DE MOREAU, *Histoire de l'Église en Belgique*, I, Bruxelles, 1945, p. 232-256.

4. A. HODÜM, *De kloosterhervorming van Arnulf de Groote in Vlaanderen*, dans *Collationes Brugenses*, XLI, 1945, p. 134-147 et 341-357, s'étend longuement sur les conséquences des invasions normandes en Flandre (J'ai donné une traduction française de ce remarquable travail dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, XVIII, mars 1957, p. 577-603).

Le 25 juillet 866, Charles le Chauve, à la demande d'Onfroy *(Humfridus)*, évêque de Térouanne et abbé de Saint-Bertin, rappelle que Bertrude et son époux Goibert ont consacré au Saint-Sauveur[1] une église sise à Steneland. Avant de partir pour Rome, — où elle devait terminer sa vie, — Bertrude avait confié la gestion de sa fondation à son fils Gombert, ce dernier encore en vie. Gombert, sur les conseils et avec l'appui de l'évêque, a fondé encore une autre *cellula*, dans l'île de Sithiu *(in Insula super Agnionam)*, près de l'abbaye de Saint-Bertin. L'empereur, en confirmant les dispositions de Bertrude, de son époux Goibert et de leur fils Gombert, décide que ces deux *cellulae* resteront inséparablement unies sous un seul administrateur ; que leur personnel n'aura pas à subir de vexations de la part des prélats de l'Église ou de la puissance séculière ; que les biens attribués au Saint-Sauveur par Bertrude, Goibert et Gombert n'auront à payer aucune redevance à aucune personne, même pas à celles qui pourraient invoquer une urgente nécessité, en dehors des dépenses prévues pour l'entretien des serviteurs, le service du culte, la réfection des pauvres et des voyageurs. Pour le reste, rien ne doit être distrait des biens appartenant aux deux *cellulae*. Le clerc Gombert, tonsuré à Rome par le pape Eugène [II], restera jusqu'à la fin de sa vie administrateur *(custos)* des deux *cellulae* et, après lui, celui qu'il aura lui-même choisi parmi les clercs formés par lui[2].

Le diplôme de 866 résume assez bien ce qu'on savait de la fondation du *Steneland* : tous les renseignements qu'il nous donne sur Gombert et ses parents se retrouvent épars dans la chronique de Folcuin[3].

***

Mais, première question : où se trouve la *cella Sancti Salvatoris de Steneland* ?

---

1. Le choix du Saint Sauveur, comme patron d'église, est très fréquent à l'époque carolingienne ; A. Ostendorf, *Das Salvator-Patrozinium und seine Ausbreitung im mittelalterlichen Deutschland*, dans *Westfäl. Zeitschrift*, t. C, 1950, p. 357-376, attribue la diffusion de la dévotion au Christ « Sauveur » à saint Boniface.

2. Folcuin, *Gesta*, éd. B. Guérard, p. 162-164 ; M. M. Gysseling et A. C. F. Koch, *Diplomata belgica*, n° 36, p. 65-66.

3. On se demande où le précepte de 866 a trouvé que Bertrude était morte au cours de son voyage à Rome. Cela me paraît être une glose déduite du "bref" de Goibert de 826 (*Diplomata belgica*, n° 26), mais j'avoue ne pas voir le motif de l'insertion de ce détail touchant dans la narration.

Ce petit problème, essentiel pour notre sujet, a déjà tourmenté plus d'un toponymiste. Ceux-ci, avouons-le, auraient pu interroger plus attentivement les textes avant de s'abandonner à leurs propres lumières. Le premier éditeur de Folcuin, l'illustre Benjamin Guérard, plaçait *Steneland* à « Saint-Sauveur, commune d'Arras ». Identification qu'O. Holder-Egger, sans doute un peu pressé, fit sienne sans discussion. Le modeste et pourtant si consciencieux Karel de Flou, l'auteur de l'admirable *Woordenboek der Toponymie...* éditée par l'Académie flamande de Gand, cherchait *Steneland* dans la commune de Beuvrequin (Pas-de-Calais)[1]. Dans leur récente édition des *Diplomata Belgica ante annum millesimum centesimum scripta*, MM. M. Gysseling et A. C. F. Koch se sont bornés à localiser *Steneland « te of bij Saint-Omer (P.-de-C.) »*[2].

Pourtant si on lit avec attention les textes réunis par Folcuin, on observera, en premier lieu, que *Steneland* est situé dans le diocèse de la Morinie[3] ; ensuite qu'il faut le chercher à côté de *Winingahem*. En effet, le *Brevia de substantia et censu et dispensa Domini Salvatoris* déclare très explicitement : *inter Stenetland et Winingahem sunt bunaria inter terram et silvam XX*[4]. Dès lors, quelle que soit l'identification que l'on adopte, soit pour *Steneland*, soit pour *Winingahem*, il est évident que le second de ces toponymes devra pouvoir s'accommoder de la première identification.

Aucun des auteurs que nous avons cités n'a tenu compte du voisinage de ces deux lieux-dits[5]. Le premier qui en fait la remarque, en 1870, est le toponymiste français Louis Cousin. Dans un article fort ingénieux pour son temps, mais passé à peu près inaperçu[6], cet auteur identifiait *Winingahem* avec Vinkem, petit

---

1. T. XV, Bruges, 1934, col. 312-313.
2. *Index geographicus*, p. 425.
3. Le précepte de Charles le Chauve du 25 juillet 866 le dit expressément : *Quia venerabilis vir Hunfridus episcopus et abbas nostram petiit sublimitatem de cellulis quibusdam in diocesi sua, scilicet in loco nuncupato Sancto Salvatoris siue Stenetland...* (*Diplomata belgica*, p. 66).
4. M. Gysseling et A. C. F. Koch, *Diplomata belgica*, n° 37, p. 67.
5. Ajoutons D. Haigneré, éditeur, avec le chanoine O. Bled, des *Chartes de Saint-Bertin d'après le Grand cartulaire de Dom Charles-Joseph Dewitte*, 4 vol., Saint-Omer, 1886-1899, et le Comte J. de Loisne, *Dictionnaire topographique du département du Pas-de-Calais*, Paris, 1907 (dont s'inspire parfois K. De Flou). Quant à O. Holder-Egger, il s'est borné à reprendre les identifications du premier éditeur de Folcuin.
6. U. Chevalier, *Répertoire des sources historiques du moyen âge. Topo-bibliographie*, sub voce *Steneland*, l'avait cependant enregistré. Dom L.-H. Cottineau l'a repris dans son *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*, Macon, 1935, II, col. 3090.

village situé à une bonne lieue au sud de Furnes, c'est-à-dire à l'extrémité est du diocèse de la Morinie, et *Steneland* avec Steenkerke, autre village de la Morinie, au nord-ouest de Vinkem[1].

Pour justifier sa thèse, Cousin, reprenant un argument d'un autre érudit du Pas-de-Calais, Alexandre Hermand, faisait remarquer que, dans les textes, *Steneland* disparaissait lorsque *Steenkerca* faisait son apparition, c'est-à-dire en 1093. D'après ces érudits, la désinence *-kerke* convenait mieux à une église que celle de *-land* : il avait suffi d'une reconstruction du temple pour amener le changement de vocable[2].

Il reste cependant à expliquer le *Steneland* primitif. Ici les toponymistes éprouvent un scrupule : s'il leur est aisé d'admettre la présence d'une « église en pierres » *(Steen-kerke)* en pleine campagne flamande[3], même à une époque où la plupart des oratoires

---

1. *Le monastère de Steneland. Étude sur les noms actuels des communes où ce monastère et ses nombreux domaines étaient situés,* dans les *Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts,* XV, 1869-1870, p. 277-355. Le même article a paru dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique,* 2e série, XXVI, 1870, p. 873-927. M. M. Gysseling, à qui j'ai soumis ces observations, m'objecte que Steenkerke étant situé dans les polders, on n'y a jamais trouvé de bois ; or le texte allégué par L. Cousin dit : *inter Stenetland et Winingahem sunt bunaria inter terram et silvam XX.* Il faut commencer par le traduire exactement. *Inter* est employé ici dans deux sens différents, comme veut bien me le faire remarquer M. A. Verhulst, assistant à l'Université de Gand ; il signifie la première fois « entre », et la seconde fois « à la fois » ; on traduira donc : « Entre Steneland et Winingahem, il y a vingt bonniers de terres et de boccages ». Si les prairies grasses de Steenkerke n'ont jamais porté de boccage, Vinkem, par contre, se trouve en partie sur un sol pleistocène. Au nord de l'église actuelle, en direction de Steenkerke, s'allonge une sorte de promontoire de terrain de cette nature qui, au IXe siècle, a dû être couvert de taillis. J'ai pu vérifier ces faits sur la carte pédologique de Belgique en préparation à l'Institut géographique près de l'Université de Gand (Centrum voor Bodemcartering), grâce à la bienveillance de M. le Professeur R. Tavernier.

2. L. Cousin, *Le monastère de Steneland,* p. 283-284.

3. On peut trouver dans la chronique de Folcuin un texte qui appuie cette explication. En effet, dans le fragment du testament de Goibert que nous ont conservé les *Gesta abbatum Sithiensium* (éd. B. Guérard, p. 160 = M.G.H. SS., XIII, p. 634), on remarquera la clause : *ad Sanctum Salvatorem petrariam illam quam habui juxta Scamnis...* (cfr M. Gysseling et A. C. F. Koch, *Diplomata belgica,* n° 31, p. 54) ; la *petraria* de Goibert est une carrière sise à Escames sous Condette, près de Boulogne. Sa possession par la fabrique du *monasterium Sancti Salvatoris* a pu donner occasion à la construction d'une petite église en pierres. Les proportions de cet oratoire n'étaient certainement pas considérables et la proximité de la mer, aussi bien à Escames qu'à Steenkerke, rendait relativement aisée le convoi des quelques tonnes de pierres nécessaires à la construction. On a d'ailleurs remarqué (le Frère Firmin [De Smidt], *De romaansche kerkelijke bouwkunst in West-Vlaanderen,* Gand, 1940, p. 281) que la base de la tour actuelle de Steenkerke est construite en une pierre calcaire « probablement originaire d'Artois ». Même si cette tour ne date que du XIe ou du XIIe siècle — ce qui est

étaient construits en torchis[1], leur « bon sens » se hérisse lorsqu'ils nous voient chercher un *Steneland* (Steen-land = pays de pierres) dans le territoire de Furnes : dans le sol de nos polders, pas l'ombre d'une roche à découvrir ! Et pourtant le dictionnaire toponymique de Karel de Flou relève un *Steenlant* à Steenkerke[2], un *Steengracht* traverse la commune et court à travers les paroisses avoisinantes[3] ; les prairies basses de la Flandre maritime abondent en *Steenakker*, *Steenpolder*, *Steendam ;* les *Steenpanne* s'échelonnent dans nos dunes, notamment près de Klemskerke[4]. Ces toponymes en *Steen-* coïncident souvent avec la présence dans le sol, non pas de pierres, mais de fragments de briques et de tessons gallo-romains[5] ! Notre *Steneland* de Steenkerke pourrait très bien correspondre à l'emplacement d'une villa gallo-romaine non encore repérée[6].

Une autre observation de Louis Cousin plaide encore en faveur de l'identification *Steneland*-Steenkerke. L'abbaye de Saint-Bertin a possédé, de tout temps, des biens importants dans la paroisse de Steenkerke. A la suppression de l'abbaye, plus de 44 hectares de prés et de terres arables furent vendus comme biens nationaux[7]. L'origine de ces biens n'est mentionnée nulle part dans les cartulaires de Saint-Bertin : circonstance qui incline évidemment à leur assigner une très haute antiquité. C'est le cas notamment d'une juridiction dite *heirnisse* s'étendant non seulement sur Steenkerke, mais sur toutes les paroisses nées du démembrement de cette

---

fort probable, — les matériaux peuvent être de remploi et être venus d'Escames à une date plus ancienne.

1. Ainsi même à Fosses (prov. de Namur), dans une contrée où la pierre de taille abonde : Dom C. Lambot, *L'oratoire du martyrium de saint Feuillen à Fosses*, dans *Annales du XXXV^e congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique (Courtrai 1953)*, Gembloux, 1956, p. 545-556.

2. K. De Flou, *Woordenboek der toponymie*, XV, col. 340. La mention, il est vrai, ne date que de 1902 et la source indiquée est trop imprécise pour permettre un contrôle. Ce n'est d'ailleurs qu'au dernier moment que je découvre cette mention, de même que celle d'un Steengracht à Steenkerke ; elles ajoutent un poids considérable à la thèse de L. Cousin.

3. K. De Flou, *op. cit.*, XV, col. 321-322 ; cette rivière est déjà citée en 1261.

4. K. De Flou, *op. cit.*, XV *passim*.

5. Nous devons cette remarque à notre confrère Dom Paschase Favorel, qui a fait un relevé très minutieux de toutes les trouvailles gallo-romaines en Flandre occidentale. Nous l'en remercions bien vivement.

6. L'importance de la Flandre maritime avant le IV^e siècle vient d'être mise en lumière dans l'étude remarquable du Professeur J. Mertens, *Oudenburg en de Vlaamse kustvlakte tijdens de Romeinse periode*, dans *Biekorf*, LIX, 1958, p. 321-340.

7. Bruges, *Archives de l'État*, Arch. département de la Lys n° 623. L'argument est de poids, mais L. Cousin, *art. cit.*, p. 285, l'exploite mal ; il se trompe évidemment lorsqu'il prétend retrouver à Steenkerke le jardin et le manse *(mansus hortumque)* dont parle le privilège d'Adalard de 857 (voir ci-dessous).

dernière : Bulskamp, Lampernisse, Avekapelle, Eggewaarts-kapelle, etc.[1].

On objectera peut-être encore que l'église de Steenkerke est dédiée à saint Laurent, alors que la *basilica* de Goibert l'était au Saint-Sauveur. Mais il est normal de voir une église changer de titulaire à l'occasion d'une reconstruction, ce qui semble bien avoir été le cas à Steenkerke au XI^e siècle ou plus tôt.

On peut donc conclure de cette petite enquête que la *cella Sancti Salvatoris de Steneland* n'est autre que l'église de Steenkerke, à quelques kilomètres au sud de la ville actuelle de Furnes, dans l'ancien diocèse de la Morinie.

***

Le diplôme attribué à Charles le Chauve parle encore d'une deuxième fondation de Gombert : une *cellula* située *in insula super Agnionam iuxta monasterii S. Bertini*. On sait que le monastère fondé, vers le milieu du VII^e siècle, par l'évêque saint Omer dans le domaine de Sithiu, — là où se trouve le village actuel de Saint-Mommelin, — avait été transféré peu après, une lieue plus loin, dans un méandre de l'Aa, aux pieds de la colline où se dresse aujourd'hui la ville de Saint-Omer. De là l'expression, assez fréquente dans les anciens textes, d'*Insula Sithiu* pour désigner le monastère[2]. C'est certainement le cas ici, car, dans une charte du 27 mars 857, l'abbé de Saint-Bertin, Adalard, énumérant les biens qui constituent le domaine de Steneland, cite notamment : *in monasterio mansum hortumque*, un manse et un jardin situé dans le pertuis du monastère, par conséquent in *insula super Agnionam*[3].

Le diplôme de 866 qualifie le *mansus* de *cellula*. On verra plus loin les raisons de cette précision, qui est peut-être sollicitée pour les besoins de la cause. Car le précepte de 866, les éditeurs du

---

1. L. COUSIN, *art. cit.*, p. 285, n. 1 ; sur le sens du mot *hernisse* (vel *heirnesse*) : « servitude seigneuriale de pâturage » au profit de l'abbaye, voir la description que D. BERTEN, *Coutumiers de la Seigneurie de Saint-Bavon-lez-Gand*, dans *Coutumes des pays et comté de Flandre. Quartier de Gand*, XIV, Bruxelles, 1907, Introd., p. CXV-CXLVIII et p. 205-264, donne du fonctionnement de la Heirnisse de Saint-Bavon à Gand ; voir encore L. GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Coutumes des pays et comté de Flandre. Quartier de Furnes. Coutumes de la ville et châtellenie de Furnes*, Bruxelles, 1897, I, 104-107.

2. G. COOLEN, *Insula Sithiu*, dans *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, XVIII, p. 76-77.

3. M. GYSSELING et A. C. F. KOCH, *Diplomata belgica*, n° 33, p. 57.

Recueil des actes de Charles II le Chauve, roi de France, l'ont clairement établi, est un faux[1]. Mais, — et c'est ce qui fait, à nos yeux, tout son prix, — c'est un faux antérieur à 962, puisque Folcuin l'a reproduit dans sa chronique. Essayons donc de découvrir à quel moment et pour quel motif ce faux a été élaboré.

Non seulement le latin du faux précepte est singulièrement embarrassé et parfois incorrect[2], mais son formulaire n'est pas conforme au style de la curie impériale, particulièrement dans l'eschatocole. Enfin, ce qui est plus grave, — car ici on ne peut rejeter la faute sur le ou les copistes de cet acte, — on se heurte à une série d'anachronismes qui prouvent que le diplôme a été rédigé à une date postérieure à celle qu'il porte :

1. Onfroy *(Humfridus)*, évêque de Térouanne, avait cessé d'être abbé de Saint-Bertin depuis le 19 juin 866[3] ;

2. en 866 l'archichancelier n'est pas *Gauzelinus*, mais Louis († 867) ;

3. le notaire Audacher, qui souscrit l'acte *ad vicem Gauzlini*, n'apparaît pas avant 871 dans les actes de Charles le Chauve.

De ce premier examen, nous pouvons retenir que l'acte a été fabriqué après 871 et avant 962.

On peut préciser davantage. Le faux est sans doute antérieur à la restauration du domaine de Saint-Bertin par le comte Arnoul le Grand, c'est-à-dire à 944. D'autre part il n'a pas vu le jour avant la fin du IX^e^ siècle, disons 880-890. « Toutes les bévues qu'on a relevées ci-dessus, remarque le chanoine G. Coolen, n'ont pas pu être commises dans les années 870-880 : les ruses eussent été trop grossières et même criantes[4] ».

Si le faux précepte a été rédigé entre 890 et 944, quels ont été les motifs de sa composition ?

---

1. *Recueil des actes de Charles II le Chauve, roi de France*, commencé par A. Giry continué par M. Prou, terminé et publié sous la direction de Cl. Brunel par G. Tessier, Paris, 1955, II, p. 623.

2. Une ponctuation judicieuse peut rendre le texte plus facilement intelligible. C'est la raison pour laquelle on préférera l'édition des *Diplomata belgica*, n° 36 à celle du *Recueil des actes de Charles II le Chauve*, II, n° 489. Restent cependant des accords boiteux comme : *memoratus Dei fidelis et noster orator Gundbertus... omni tempore vitae suae his sanctis locis custos cum summa quiete... maneant!*

3. Folcuin, *Gesta abbatum Sithiensium*, éd. B. Guérard, p. 112 (= M.G.H. SS., XIII, p. 621).

4. G. Coolen, *Guntbert*, p. 224.

F. Lot, s'inspirant d'une note manuscrite laissée par A. Giry, le premier des éditeurs du *Recueil des Actes de Charles II le Chauve*, a suggéré que le prétendu précepte de ce souverain pour Saint-Bertin avait été fabriqué à l'occasion du voyage de Gombert à Rome en 866 ; le *custos* évincé aura voulu placer dans ce faux la défense de ses droits légitimes contre les usurpations de l'abbé Hilduin : « Et vieilli, ulcéré, les yeux affaiblis et la tête malade, il [Gombert] résolut de partir pour Rome, en compagnie de l'évêque Humfrid (Onfroy), pour demander justice au pape. Il emportait, bien certainement, avec lui un petit dossier, chartes ou copie de chartes et de testaments, qui lui permettraient d'établir juridiquement ses droits. Et, entre autres documents précieux, un précepte de Charles le Chauve, daté du 25 juillet 866, par lequel le roi de France déclarait solennellement prendre sous sa protection le Saint-Sauveur...[1]. »

Il faut écarter l'explication de Giry-Lot. A la rigueur, on comprendrait que Gombert, travaillant pour la curie romaine, ait pris des libertés avec les usages de la chancellerie française. Ce qu'on ne comprend pas c'est qu'il maintienne Onfroy dans la charge d'abbé de Saint-Bertin, alors qu'Onfroy est censé l'assister à Rome dans ses démarches contre le nouvel abbé Hilduin ; ce qu'on ne comprend pas non plus, c'est que Gombert ait prévenu, en 868, le choix de l'empereur quant au chancelier Gauzelin et au notaire Audacher. Encore une fois, il est évident que le faux précepte a été composé beaucoup plus tard, au moins après 871. Il n'est pas certain que Gombert était encore en vie.

Mais, si on relit attentivement le document, on verra qu'il vise à défendre, non pas les intérêts de Gombert, mais bien plutôt ceux de son successeur, le *custos* de *Steneland* désigné par Gombert. Dans ce cas, le soi-disant précepte porterait en creux, à la façon d'un négatif, l'image de ce qui s'est passé à Saint-Sauveur après le décès de Gombert. Il suffirait de redresser cette image pour reconstituer le film des événements.

Essayons d'appliquer cette méthode à notre pseudo-précepte.

Donc, le légitime successeur de Gombert, le *custos in famulatu Domini Saluatoris a se* (sc. *a Guntberto*) *enutritus* a dû quitter la *cella de Steneland*. Il y a tout lieu de croire qu'il est venu se réfugier à Saint-Omer, *in insula super Agnionam* dans le *mansus* légué par Gombert, *juxta monasterium Sancti Bertini*. Si la fuite a eu lieu après 880-890, comme on a essayé de l'établir ci-dessus,

1. G. Coolen, *Guntbert*, p. 223.

il est évident qu'il faut mettre cet événement en relation avec les invasions normandes.

Mais, au moment où le faussaire rédige son document, le *custos* désigné par Gombert a été remplacé par quelqu'un d'autre, quelqu'un dont l'autorité pèse lourdement sur la basilique du Saint-Sauveur. Sous prétexte de nécessité *(quamvis valde necessaria judicetur...)*, on a imposé aux occupants de *Steneland* toutes sortes de contributions forcées ; bien plus, on a envahi son domaine ; on a confisqué une partie de ses biens et placé les serfs de l'abbaye *(mancipia)* sous une autorité étrangère[1].

Et quel est celui qui s'est livré à ces violences, contre qui est réclamée la protection royale *(ut ipsa loca sancta cum rebus parvulis appendentibus regio statuto et defensione potentia roboraremus)* ? — Contre des *prelati ecclesiae* et contre une *secularis potentia* qui,au lieu d'abandonner les serviteurs du Saint-Sauveur *(Dei Salvatoris famulantes)* à la paix souhaitée *(obtata quies)*, leur a fait subir, au contraire, toutes ces vexations *(sine cuiuslibet malivolentis perturbatione maneant)*.

On a peine à croire que le prélat visé soit l'évêque de Térouanne[2]. En 891 c'était Hériland ; il avait fui son siège épiscopal lors de l'invasion des Normands[3] et ne mettait aucune hâte à revenir en Morinie ; né en dehors de ce diocèse, il ne comprenait pas la langue des habitants et se plaignait de leur barbarie ; en 892 il était encore réfugié à Châlons[4]. L'archevêque Foulques de Reims, on le sait, avait essayé de lui procurer le siège de cette ville en bénéfice, à l'indignation du pape Formose[5]. Et d'ailleurs comment Hériland eût-il osé souscrire aux protestations des évêques de la province de Reims contre les usurpations du comte Baudouin de Flandre s'il se fut lui-même rendu coupable des méfaits qu'on reprochait à ce haut seigneur[6] ?

---

1. *Resque a prefato Bertruda, Goiberto, Guntberto Deo Salvatori dicato..., cum omni integritate et appendiciis suorum locorum tam in terris quam in mancipiis rebusque inexquisitis sicut nunc possidentur sine aliqua subtractione vel diminutione... cum summa quiete sine cuiuslibet malivolentis perturbatione maneant.*

2. Sur les évêques de Térouanne à la fin du IX^e siècle, voir H. Van Werveke, *Het bisdom Terwaan van de oorsprong tot het begin der veertiende eeuw*, Gand-Paris, 1924, p. 37-40 ; Ed. de Moreau, *Histoire de l'Église en Belgique*, Bruxelles, 1945, I, p. 272-273. Remarquons ici que le siège de Térouanne paraît être resté inoccupé de 900 à 935 environ.

3. Ed. de Moreau, *op. cit.*, I, p. 247-250.

4. Flodoard, *Historia Remensis ecclesiae*, in M.G.H. SS., XIII, p. 561 ; les éditeurs, pas plus que les historiens, ne s'accordent sur la date exacte de cet épisode.

5. Flodoard, *Historia Remensis ecclesiae*, M.G.H. SS., XIII, p. 561-562 et 570.

6. Flodoard, *ibidem*, p. 569.

En réalité c'est contre Baudouin lui-même que sont toutes les apparences. Si une *secularis potentia*, au x^e siècle, a jamais fait subir des violences aux églises de ses états, c'est bien la sienne. Que lui reprochaient, en 892, les évêques de la province de Reims si ce n'est précisément de persécuter les ministres de l'autel, — il était aller jusqu'à livrer un prêtre au supplice du fouet, — d'arracher les églises à leurs pasteurs légitimes pour les livrer à des mercenaires, de s'emparer de leurs biens[1]. C'est surtout l'évêque de Noyon qui se plaint de ces procédés : à la différence de Hériland de Térouanne, Hédilon n'avait pas quitté son diocèse et était la principale victime du comte.

Le synode de Reims reprochait encore à Baudouin d'avoir envahi un monastère et d'avoir usurpé le nom d'abbé. Ici, les évêques font sans doute allusion à la conquête de Saint-Vaast d'Arras, précisément en cette année 892[2]. Mais le comte menait en même temps une lutte opiniâtre pour la prise en possession de l'abbaye de Saint-Bertin. On sait que, pour l'obtenir, il dut passer sur le corps de l'archevêque Foulques de Reims[3].

En 900 donc, Baudouin obtint de Charles le Simple l'*abbatia* de Saint-Bertin. Les mains encore teintes du sang de l'archevêque, voici Baudouin chef d'Église, *prelatus ecclesiae*[4]. Que peuvent espérer les moines d'un prélat de cette espèce ? Folcuin résume ainsi les dix-huit années de son gouvernement : « *Balduinus autem comes et abbas monasterii Sithiu, ambitum castelli circa monasterium Sancti Bertini construxit, et per ministeria disposuit, et post haec, ut brevius ejus facta perstringantur, plus abstulit*

1. Flodoard, *ibidem*, p. 572 ; cfr Ed. de Moreau, *Histoire de l'Église en Belgique*, I, p. 273 ; A. Hodüm, *La réforme monastique d'Arnoul le Grand, comte de Flandre*, p. 586-588, est encore plus explicite.

2. *Annales Xantenses et Annales Vedastini*, a. 892, éd. Simson (M. G. H., *Script. rerum germ. in usum scholarum*), Berlin, 1909, p. 70 ; cfr *Annales Blandinienses*, éd. Ph. Grierson *(Commission royale d'histoire. Recueil de textes pour servir à l'étude de l'histoire de Belgique)*, Bruxelles, 1937, p. 15 ; Flodoard, *Historia Remensis ecclesiae*, M. G. H. SS., XIII, p. 574 ; cfr Ph. Grierson, *La maison d'Évard de Frioul et les origines du comté de Flandre*, dans *Revue du Nord*, XXIV, 1938, p. 257-258.

3. Flodoard, *Historia Remensis ecclesiae*, M. G. H. SS., XIII, p. 574-575 ; Folcuin, *Gesta abbatum Sithiensium*, éd B. Guérard, p. 134-135 (= M. G. H. SS., XIII, p. 624).

4. Dans le langage ecclésiastique, le « prélat » est le chef d'une Église : il peut donc désigner aussi bien un évêque qu'un abbé ; la prévôté d'une église, par exemple Sainte-Walburge de Furnes, est également une « prélature ». Je ne crois cependant pas qu'un abbé-laïc comme le comte Baudouin ait jamais été qualifié de « prélat ». Mais précisément, le rédacteur du pseudo-précepte, ne tient pas à le désigner d'une manière trop directe et emploie peut-être à dessein un terme assez général, dont l'application au comte n'offrira aucune difficulté.

ecclesiae quam dedit ; et hactenus de dampno a se perpetrato sentient monachi presentes et futuri »[1].

Il est donc raisonnable de penser que l'envahisseur du Saint-Sauveur de Steneland est le comte de Flandre, Baudouin II. Cette hypothèse s'accorde parfaitement avec la date proposée pour la fabrication du pseudo-précepte : entre 890 et 944 ; elle s'accorde aussi avec tout ce que nous savons de l'histoire du comte et de la brutalité de ses procédés. Il aura agi avec les biens de Saint-Bertin comme avec ceux de l'église de Noyon : vers 890 il aura trouvé le Steneland abandonné et il l'aura confisqué. Où était le *custos* ? Le successeur de Gombert aura fui devant les Normands avec le reste de la population et sera venu chercher asile à Saint-Omer, dans l'île de Sithiu, *in insula super Agnionam*. Lorsque Baudouin envahit le pays désert, il trouva l'église de Steneland vide. Il y placa un prêtre à sa dévotion et disposa des biens du « monastère ».

Pour Saint-Bertin la perte était d'autant plus sensible que d'autres domaines, — la *villa* de Poperinge, par exemple, — durent subir le même sort[2]. Le pays débarrassé des Normands, les moines cherchèrent à récupérer leurs biens. Mais comment adresser des représentations à un homme tel que Baudouin ? N'était-il pas le maître à Saint-Bertin depuis 900 ? Dès lors, comment l'amener à restituer Saint-Sauveur sans mettre en question les droits de Saint-Bertin, puisque ceux-ci sont les droits de l'abbé lui-même ?

Malgré ses périodes embrouillées et ses accords grammaticaux fautifs, on doit reconnaître que le rédacteur du faux précepte a résolu ce problème d'une façon magistrale. Il commence par invoquer l'autorité de Charles le Chauve : l'empereur n'est-il pas le glorieux ancêtre du comte ? Il y aurait honte à défaire ce qu'un tel aïeul a institué. Le comte ferait mieux de suivre

---

1. Folcuin, *Gesta abbatum Sithiensium*, M. G. H. SS., XIII, p. 624. Sur ce texte voir G. Espinas, *Deux fondations de villes dans l'Artois et la Flandre française (X^e-XV^e siècles). Saint-Omer. Lannoy-du-Nord*, Lille, 1946, p. 49. Sur le sens de *per ministeria disposuit*, voir F.-L. Ganshof, *Notes de lecture sur quelques textes carolingiens*, dans *Bulletin Ducange*, II, 1925, p. 92-93. — Sur la malédiction finale, voir la remarque de G. Coolen, *Guntbert*, p. 213.

2. Une notice de l'abbé Lambert de Saint-Bertin, datée de 1107, nous apprend que le comte Arnoul avait restitué la villa de Poperinge (Flandre occ., arr. Ypres, chef-lieu de canton) aux moines de Saint-Bertin (F.-H. D'Hoop, *Recueil des chartes du prieuré de Saint-Bertin à Poperinghe*, Bruges, 1870, n° 3, p. 5) ; la restitution n'est pas datée, mais il faut certainement la rattacher à l'introduction de la réforme de Gérard de Brogne à Saint-Bertin (cfr M. G. H. SS., XIII, p. 629 ; J. Dhondt, *Het ontstaan van het vorstendom Vlaanderen*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, XXI, 1942, p. 72-78 et 85-87).

l'exemple de l'évêque Onfroy, si soucieux des pauvres du *Steneland*.

Mais surtout on admirera la prodigieuse habilité avec laquelle le rédacteur évite de mettre en cause les droits de Saint-Bertin sur Saint-Sauveur. Rien de plus dangereux en effet, puisque les droits de Saint-Bertin s'identifie avec ceux de Baudouin, *comes et abbas*. Réclamer pour l'abbé ou pour les moines le droit de nommer le *custos* de Saint-Sauveur, c'est justifier du même coup les empiètements de Baudouin. Le jardin dans l'île de Sithiu et le *mansus* où s'est retiré l'administrateur spolié de *Steneland*, vont fournir au rédacteur du pseudo-privilège une occasion de revendiquer la libre disposition de la *cella* de Saint-Sauveur et de l'intégrité de son domaine, sans faire la moindre concession aux droits du comte-abbé. Il suffit de reconnaître les dernières volontés de Goibert et de son fils, sanctionnées par le précepte de l'empereur : celui qui administre le *mansus*, administre la *cella*.

***

Ne peut-on pas aller plus loin et essayer de deviner, pour terminer, les circonstances concrètes des spoliations commises par le comte aux dépens du Steneland ?

Monsieur le Professeur Vercauteren attirait, en 1935, l'attention des historiens sur le réseau de places fortes élevées le long des côtes flamandes[1]. La *Vita Winnoci antiquior*, qui date du milieu du XI^e^ siècle, attribue expressément leur construction au comte Baudouin II[2]. La plupart de ces *castra*, en effet, sont attestés dès le IX^e^ ou le X^e^ siècle[3]. Celui de Furnes, il est vrai, n'apparaît pas dans les sources avant le milieu du XI^e^ siècle, mais nous avons les meilleures raisons de croire qu'il existait déjà au IX^e^ siècle. *Furna*, qui est cité comme lieu-dit en 877[4], est, en 1022, le centre d'un *pagus* : ce qui implique presque nécessairement l'existence d'un *castrum* au centre de ce territoire[5]. Le plus ancien oratoire de

1. *Comment s'est-on défendu au IX^e^ siècle dans l'empire franc contre les invasions normandes*, dans *Annales du XXX^e^ congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique (Bruxelles, 1935)*, Bruxelles, 1936, p. 117-132 ; cfr F.-L. Ganshof, *La Belgique carolingienne* (Coll. « Notre Passé »), Bruxelles, 1958, p. 36 et 41-42.

2. M. G. H. SS., XV, p. 776 : *Qui (Balduinus Calvus), suspicione irruptionis aduersae partis... ductus, fines Flandriae facile usque ad id temporis accessibiles et peruios hosti castris munierat, omnique in reliquum impugnationi clauserat.*

3. C'est ce qu'a établi, avec beaucoup de sagacité, le Professeur J. Dhondt, *Het ontstaan van het vorstendom Vlaanderen*, p. 79-87.

4. M. Gysseling et A. C. F. Koch, *Diplomata belgica*, n° 44, p. 77.

5. J. Dhondt, *art. cit.*, p. 81, n. 6. En 1040 (Haigneré, *op. cit.*, p. 24) Furnes est le chef-lieu d'un *territorium ;* sur le passage du *pagus* au *territorium*, voir

Furnes était dédié à la Vierge Marie [1] : ce qui est le cas de la plupart des chapelles castrales à l'époque carolingienne [2]. La présence, dans la chapelle de Sainte-Marie, d'importantes reliques de sainte Walburge amena très tôt un changement de vocable. Même si la date de 870 proposée par la tradition du XVI[e] siècle [3] pour la translation des reliques de sainte Walburge peut être discutée [4], il est certain que l'événement remonte à l'époque des premiers comtes de Flandre : Baudouin premier, on le sait, avait reçu de Charles le Chauve un lot important de reliques de cette sainte, notamment le chef, toujours conservé dans l'ancienne collégiale [5].

J. DHONDT, *Notes sur les châtelains de Flandre*, dans *Études historiques dédiées à la mémoire de M. Roger Rodière (Mémoires de la Commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais*, V, p. 219-227).

1. *Acta Sanctorum*, février III, p. 320 ; F. VAN DE PUTTE et C. CARTON, *La collégiale de Sainte Walburge à Furnes*, dans *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, XVI, 1862, p. 67 ; F. VERCAUTEREN, *Actes des comtes de Flandre, 1071-1128 (Commission royale d'Histoire. Recueil des Actes des Princes belges)*, Bruxelles, 1938, n° 114, p. 261.

2. Par ex. les chapelles castrales de Bruges (C. CALLEWAERT, *Les origines de la collégiale Saint-Donatien à Bruges*, dans *Ann. Soc. Émulation de Bruges*, LVI, 1906, p. 401-406), Oudenbourg, Ghistelles, Ename (*Gesta episc. Cameracensium*, M. G. H. SS., VII, p. 465 ; cfr A. L. J. VAN DE WALLE, *Historisch en archeologisch onderzoek van het portus Eename*, dans *Handelingen der Maatschappij van Geschiedenis- en Oudheidkunde te Gent*, n.s. II, 1945, p. 37-51), de Middelbourg (J. HUIZINGA, *Burg en kerspel in Walcheren*, dans *Mededeelingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen, afd. Letterkunde*, 80, série B, n° 2), Douai (M. PROU, *Recueil des actes de Philippe I[er], roi de France, 1059-1108*, Paris, 1908 ; les autres références dans J. DHONDT, *Une dynastie inconnue des comtes d'Ostrevant*, dans *Miscellanea historica in honorem L. van der Essen*, I, Bruxelles, 1947, p. 178-179) et sans doute encore de Gand. Il faut peut-être y voir une imitation de l'exemple donné par Charlemagne dédiant à la Mère de Dieu la chapelle d'Aix (ÉGINHARD, *Vie de Charlemagne*, éd. L. HALPHEN, Paris, 1923, p. 88). La présence de reliques importantes a provoqué plus d'une fois un changement de vocable. C'est ainsi que la chapelle Sainte-Marie de Bruges est devenue la collégiale Saint-Donatien, la chapelle castrale de Gand a pris le nom de collégiale Sainte-Pharaïlde, la chapelle Sainte-Marie de Douai celui de collégiale Saint-Aimé et la chapelle Sainte-Marie de Furnes celui de collégiale Sainte-Walburge.

3. *Acta Sanctorum*, février III, p. 320 A ; cfr H. VAN DE VELDE, *Inscriptions murales concernant les reliques de Ste Walburge et de ses frères et le bois de la Sainte Croix*, dans *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, XIV, 1855-1856, p. 231-235.

4. J. DHONDT, *art. cit.*, p. 81 et n. 6, ne semble pas disposé à l'admettre ; la tradition paraît assez tardive ; ce qui est inquiétant c'est qu'on a également proposé cette date pour le transfert des reliques de saint Donatien à Bruges.

5. *Acta Sanctorum*, février III, p. 319-321. La tradition brugeoise qui rapporte au comte de Flandre, Baudouin Bras-de-Fer, la fondation de l'église Sainte-Walburge de Bruges, aujourd'hui détruite (Ad. DUCLOS, *Bruges. Histoire et souvenirs*, Bruges, 1910, p. 553-555), a reçu en 1577 une confirmation inattendue : à l'occasion d'un changement de châsse, l'évêque de Bruges, Driutius, envoya à Furnes la machoire de la sainte, conservée à Bruges, et la fit rapprocher du crâne qui se trouvait à Furnes : les deux fragments correspondaient exactement et dénon-

Que ce soit au Xe ou déjà au IXe siècle que Furnes est devenue un *castrum* à côté duquel le comte a rassemblé une communauté de clercs, il a fallu des terres pour nourrir ces chanoines, pour caser ces *milites*. Baudouin II y pourvoit à sa façon : à tout ce monde, il assigne les terres qu'il a trouvées vacantes au sud de la ville, à Lampernisse, à Steenkerke, à Vinkem... Que si on lui représente que ce sont des biens d'Église, le comte invoque le cas de force majeure. N'est-ce pas ce qu'insinue notre précepte : *Nil omnino presentibus futurisque temporibus cuiquam persone vel dignitatis exsolvant ulla occasione, quamuis ualde necessaria* ? Il ne faut pas que le danger d'une invasion maritime ou l'entretien d'un chapitre de chanoines serve de prétexte pour s'emparer des revenus de Saint-Sauveur. Aucune personne, aucun dignitaire, — le châtelain, par exemple, ou le prévôt du chapitre *(prelatus ecclesiae !)* — ne peuvent s'arroger un droit de réquisition à Steneland.

L'énergique protestation formulée sous le couvert de Charles le Chauve eut-elle quelque effet sur un prince aussi dépourvu de scrupules que Baudouin II ? Les reproches amers que lui adresse Folcuin autorisent le doute : *plus abstulit ecclesiae quam dedit, et hactenus de dampno a se perpetrato sentient monachi presentes et futuri !*

Le fils de Baudouin, le « grand marquis » Arnoul (918-965), agit, on le sait, autrement. Quand il voulut, aidé de saint Gérard de Brogne, restaurer la discipline dans les monastères de ses états, il comprit la nécessité d'assurer aux moines des ressources suffisantes pour les dispenser d'errer de tous côtés ou de gagner leur subsistance d'une manière incompatible avec les prescriptions de la règle[1].

Mais les moines avaient, dans ce domaine, des idées assez arrêtées. Saint Gérard eut le mérite de le dire au comte en termes fort nets. Ce fut peu après l'avoir guéri de la gravelle. Arnoul, délivré de la perspective de devoir s'abandonner au scalpel de ses médecins, voulut marquer sa reconnaissance en donnant des terres aux moines. A quoi Gérard avait répliqué : « Si on nous enlève nos biens, comment en accepterions-nous d'autres, *si nostra dereliquimus, quomodo aliena accipiemus*[2] ? »

çaient une même origine (Ad. Duclos, *Veurne's beschermheiligen, dat is 't leven en de mirakelen van de heilige Maagd Sinte Walburga, enz.*, Bruges, 1870, p. 115-118).

1. Promittens omnia se eis daturum necessaria (Folcuin, *Gesta abbatum Sithiensium*, éd. B. Guérard, p. 144 ; M. G. H. SS., XIII, p. 628) ; cfr A. Hodüm *La réforme monastique d'Arnoul le Grand*, p. 593, 598.

2. Folcuin, *Gesta abbatum Sithiensium*, éd. Guérard, p. 144 ; M. G. H. SS., XIII, p. 628. Si Folcuin n'est pas un témoin direct de ces événements, il en est

Même si le propos a été inventé après coup, il caractérise entièrement la politique des moines : mettre à profit les dispositions bienveillantes du prince, non pour acquérir de nouveaux biens, mais pour rentrer en possession des domaines perdus. Pour réaliser un dessein aussi légitime, tous les moyens sont bons : à Gand, les moines compilent un *Liber Traditionum*[1] ; à Saint-Bertin, ils n'hésitent pas à refaire des titres pour rendre leurs revendications encore plus pressantes[2].

Si le pseudo-précepte de Charles le Chauve n'a pas eu, en 890-918, l'effet qu'on en attendait, il a peut-être été utile en 944 : il paraît probable que le comte Arnoul rendit aux moines la basilique du Saint-Sauveur. Sans doute Steenkerke *(Stena aecclesia)* figure-t-elle parmi les quatorze églises que l'abbé Roderic a « acquises » entre 1021 et 1040[3]. Mais il s'agit ici plutôt d'une restitution ou d'une récupération que d'une acquisition proprement dite ; la preuve en est que dans la même liste figurent l'église de Poperinge et celle d'Arques, alors que nous savons parfaitement que ces deux domaines avaient été restitués aux moines par le comte Arnoul[4]. Mais les *altaria* avaient-ils été inféodés en d'autres mains et ne firent-ils retour que plus tard aux moines ? Je n'examinerai pas ce problème ici : il suffit de constater la persévérance des

---

le contemporain et il a pu recueillir à Saint-Bertin des souvenirs tout récents. Le très curieux épisode du comte se dérobant à l'opération de la pierre, ne trouve pas de réplique dans toute la littérature hagiographique.

1. Le fragment, encore existant, a été édité par M. Gysseling et A. C. F. Koch, *Het « Fragment » van het tiende-eeuwse Liber Traditionum van de Sint-Pietersabdij te Gent*, dans le *Bull. Com. royale d'Histoire*, CXIII, 1948, p. 253-312. Et. Sabbe, *Étude critique sur le diplôme d'Arnoul Ier, comte de Flandre, pour l'abbaye de Saint-Pierre à Gand (941, juillet 8)*, dans *Études d'histoire dédiées à la mémoire de Henri Pirenne par ses anciens élèves*, Bruxelles, 1937, p. 319, a proposé de dater le *Liber Traditionum* de 941 ; A. Verhulst, *Kritisch onderzoek over enkele aantekeningen uit het Liber Traditionum der Sint-Pietersabdij te Gent*, dans *Bull. Com. royale d'histoire*, CXIX, 1954, p. 148, accepte ces conclusions et y ajoute d'importantes remarques sur la manière dont les moines de Gand procédèrent dans la rédaction de ce libelle.

2. Il reprend ainsi le Testament du prêtre Félix du 25 juillet 745 (M. Gysseling et A. C. F. Koch, *Diplomata belgica*, n° 15, p. 30-34) : c'est le pseudo-original conservé aujourd'hui aux Archives de l'État à Gand, *Fonds Saint-Bertin*, ainsi que j'espère pouvoir le démontrer un jour dans une étude particulière ; je renvoie, en attendant, à ma notice *Prieuré Saint-Michel de Roksem*, à paraître dans le *Monasticon belge*, t. III (sous presse).

3. Charte de l'évêque Drogon du 16 septembre 1040 (D. Haigneré, *Les chartes de Saint-Bertin*, I, n° 70, p. 24).

4. Poperinge : F.-H. D'Hoop, *Recueil des chartes du prieuré de Saint-Bertin à Poperinghe*, Bruges, 1870, n° 3, p. 5 ; Arques : Folcuin, *Gesta abbatum Sithiensium*, éd. B. Guérard, p. 146 ; M. G. H. SS., XIII, p. 630 ; cfr J. Dhondt, *art. cité*, p. 85-86.

moines à réclamer ce qui avait été une fois le bien légitime de leur monastère[1].

***

Je résume mes observations sur le prétendu diplôme de Charles le Chauve de 866 : c'est un faux qui a été composé à Saint-Bertin au début du Xe siècle, ou plus exactement entre 900 et 918, sous le gouvernement de Baudouin II, comte et abbé. Il vise à obtenir, pour les moines, la libre disposition de leur domaine de Saint-Sauveur de *Steneland*, c'est-à-dire de Steenkerke, au sud du *castrum* naissant de Furnes, et la réintégration dans son office de l'administrateur désigné par les moines, le *custos* qui s'était réfugié à Saint-Bertin dans le *mansus* légué par Gombert, *in insula super Agnionam*.

Si cette hypothèse s'avérait exacte, ce qui n'était jusqu'à présent qu'un faux parmi tant d'autres, deviendrait un document nouveau, et strictement contemporain, pour l'histoire de Baudouin II, le créateur du comté de Flandre.

Saint-André-lez-Bruges. N. Huyghebaert.

1. Jaffé-Wattenbach-Loewenfeld, *Regesta pontificum romanorum*, n° 6500α ; éd. J. Ramackers, *Papsturkunden in Frankreich*, n. F., 3. *Artois*, Göttingen, 1940, n° 4, p. 37.

THE LIFE OF SAINT WULSIN OF SHERBORNE BY GOSCELIN

Considering the character of most mediaeval lives of the Saints, we do not usually expect them to provide historical material of any value. They are written according to a stereotyped pattern, incorporate incidents from the lives of other holy personages, record miracles so astonishing as to be almost incredible and, in short, reflect in their naive attitude towards the world the mentality of the common people rather than the approach of the genuine historian. Though Goscelin of St. Bertin, a monk who came to England about 1058 as secretary to bishop Hermann of Sherborne, and who devoted most of his later life to the composition of biographies of Anglo-Saxon saints, endeavoured to avoid these defects, the same criticism can be applied in part to his work. Many of his writings, which merely deck out in "elegant" latin what had been written earlier in Anglo-Saxon, repeat the stories and legends of his predecessors, but some of them appear to have been based on first hand knowledge, or at least, to have been taken down from eye-witnesses, and as a result provide certain facts not to be found elsewhere[1].

This is true, to a certain degree, of the "Life of Saint Wulsin" which he wrote early on in his career[2]. His personal interest in Sherborne, due to his association with bishop Hermann, brought him into contact with the monks of the abbey and from them he was able to learn many details which he has faithfully recorded. Some of these are interesting, particularly for the light they throw on the history of the abbey building, but others are important for the correction of the list of bishops, which, up till now, has been the subject of some misunderstanding.

It seems clear from the prologue to the "Vita" that Goscelin had no earlier biography at his disposal when he embarked on his composition. He was the first in the field, and therefore the later references to Wulsin in the works of Thorne[3] and Elmham at

1. I have treated more at length of Goscelin in my article *The Liber Confortatorius of Goscelin of St Bertin, Studia Anselmiana*, Rome, 1955, pp. 1-31.

2. For the dating of this *Vita* and for the bearing it has on Goscelin's life, *loc. cit.*, p. 10, substitute A.D. 1077-8.

3. Twysden *Decem Scriptores*, London 1652, cols. 1782-3.

Canterbury [1], Flete at Westminster [2] and Tynemouth at St-Albans [3] must all derive from the text which is now placed before the reader. If we cannot settle problems by examining Goscelin's record, it is unlikely that his followers can throw any of the facts into clearer perspective. For this reason Flete's paragraphs about Wulsin must be treated with the utmost caution. Though Flete expressly refers to chapter four of Goscelin's « Life [4] », and employs other sentences from chapters five, nine and thirteen without acknowledgment [5], the various dates which he gives find no corroboration in Goscelin and would appear to be the figment of his own imagination. It may be, of course, that Flete had before him certain charters, now no longer extant, in which dates were provided. Goscelin states, for instance, that both Westminster and Sherborne had documents issuing from Wulsin : "Habent utreque domus singula priuilegia sua ipsius nomine et auctoritate uigilanter conscripta, que legentibus liquide declarant ipsius dignissimam memoratu prudenciam et prouidenciam et apud optimates regni honorificenciam atque reuerenciam [6]". But if this were so, it seems strange that he should have provided a list of dates for Wulsin's rule both at Westminster and Sherborne which do not accord with the dates available from other sources. According to Flete Wulsin was placed at the head of Westminster by Edgar in 958 [7]. As Edgar was not king of England until 959, this shows a discrepancy difficult to explain. Was Flete confusing him with the first bishop Wulsin of Sherborne who died bishop in 958 ?

Flete goes on to say that Ethelred appointed Wulsin abbot of Westminster in 980, twenty two years after he had first undertaken the government of the abbey. Goscelin on his side makes no mention whatever of Wulsin's installation as abbot : where then did Flete find these dates and figures ? The only occasion on which both Flete and Goscelin agree concerns the length of time Wulsin ruled at Sherborne. In chapters five and nine of the biography Goscelin states that Wulsin was bishop for twenty five years : "Tali modo decertans pro castris domini per XXV

1. *Historia monasterii S. Augustini*, ed. C. Hardwick, *RS* 1858.
2. *The History of Westminster Abbey by John Flete*, ed. J. Armitage Robinson, Cambridge 1909, pp. 78-80.
3. *Nova Legenda Anglie*, ed. C. Horstman, Oxford 1901, vol. II, pp. 520-21.
4. *Loc. cit.*, p. 80.
5. *Loc. cit.*, pp. 78, l. 36 ff. ; 79, l. 1-2, 35-8 ; 80, l. 1-4, 27-31.
6. *Vita*, cap. IV.
7. *Loc. cit.*, p. 80.

scilicet annos pontificii sui uenit ad stadium..." and again : "Transiit beatus Wulsinus xxv sui pontificii." Whether there has been a copyist's mistake in one of the early manuscripts of the *Vita* it is difficult to say : but counting twenty five years from the supposed elevation of Wulsin to the see of Sherborne, it would mean that Wulsin died in 1005. This does not agree with the dates given for the other bishops who followed him at Sherborne, for, according to Stubbs[1], his successor Ethelric subscribed to charters in 1002-9. There is a grave error somewhere, and no matter how one juggles with the figures it does not seem possible to make them fit.

The *Vita*, then, in this case provides us with no extra information which might enable the historian to correct or supplement the details we already have. On the contrary it complicates matters by being so insistent on the assertion that Wulsin exercised his episcopal powers for so long.

In one instance Goscelin's *Vita* does afford some light. This is connected with bishop Brihtwy, (Beorhtwine). One of the earliest lists of the bishops of Sherborne is that given by William of Malmesbury in his *Gesta Pontificum*. After recounting the life of Wulsin, he says : "Successerunt Alfwoldus, Ethelricus, Ethelsius, *Birhtwinus*, Elmerus, *Brihtuuinus*, Alfwoldus frater eius ex monacho Wintoniensi episcopus[2]." He gives no dates and is obviously incorrect in placing Alfwoldus immediately after Wulsin, probably having confused him with Wulsin I (d. 958). Stubbs records that Birhtwy subscribed to charters between 1009 and 1012[3] and that after Aelfmaer, 1020-1022 Brihtwy occurs again on charters between 1023 and 1045[4] : but in the list of bishops of Sherborne printed at the end of his volume he records Brihtwy's name without giving any dates[5]. This has obviously influenced the list published in the *Handbook of British Chronology*, which leaves a blank after Aelfmaer, 1017-1023 and continues with Aelfweald II, 1045-1058[6]. The fact that the latter list gives the number I after the name Beorthwine (1014-1017) seems to intimate that there was another bishop of this name and that they were two different persons. It now seems possible from the in-

1. *Registrum sacrum Anglicanum*, Oxford 1897, p. 31.
2. *Gesta Pontificum*, ed. N.E.S.A. Hamilton, London 1870, p. 178.
3. *Loc. cit.*, p. 32.
4. *Loc. cit.*, p. 34.
5. *Loc. cit.*, 227.
6. P. 170.

formation supplied by Goscelin in the *Vita* to clear up the misunderstandings that have arisen on this point.

J. Armitage Robinson in his study on the Anglo-Saxon bishops of Wells has an excursus on the various bishops who bore the name Brihtwine[1]. After giving Florence of Worcester's list for Wells and Sherborne and comparing them with the successions drawn up by William of Malmesbury, he says : "In spite of all this testimony it seems unlikely that there was more than one Bishop Brihtwine at Sherborne (Aelmar is probably the Bishop of Selsey of that period)...[2]

Goscelin's story, if it is correct, and there seems no reason to doubt it, has the following paragraph on the successor of Wulsin : "Hi autem beati Wlsini noscuntur successores usque ad presens. Substitutus est illi uenerabilis Agelricus, ut premonstratum est. Cui tempore Regis Eduini supra memorati decedenti subrogatur Aethelsinus, et hunc sequitur Brithwinus. Quo eiecto Almarus cantuarie monachus subintrauit. Is cum gregem domini a uero pastore Wlsino institutum uexaret et possessionem quandam fratrum abripere satageret, omni possessione dicius lumen oculorum amisit et cecitas cupiditatis in exteriores tenebras transiit cunctarumque rerum speciem et decorem pro una ministrorum Christi substanciola perdidit. Set nec ipsam habuit. Tamen dicitur apud suum monasterium tandem recepisse uisum, ut sciret se beati Wlsini iudicio ad hoc multatum ne tirannidem exerceret in gregem suum et pontificio indebito exutum sancto parcente luce reuestitum. Brithwinus autem expeditum pontificatum recepit, quem post se Alwaldo germano suo subiunxit[3]."

This story about the retirement of Aelfmaer from the see of Sherborne is repeated again by Goscelin in his description of the translation of the relics at Saint Augustine's Canterbury[4] and must reflect the facts as known, not merely at Sherborne but also at Canterbury. There seems to be no adequate reason, therefore, for discounting it. If it is true, it accounts satisfactorily not only for the occurrence of Brihtwine's name in charters after Aelfmaer's disappearance from the scene, but also for the confusion which has crept into the list of the bishops of Wells recorded by William of Malmesbury. He says : "Brihtwinus, Elwinus iterum

1. J. Armitage Robinson, *The Saxon Bishops of Wells, The British Academy Supplemental Papers* IV, n.d. p. 68.
2. *Loc. cit.*, p. 69.
3. *Vita*, cap. XVI. Here, as in cap. XIV, *Eduini* is a mistake for *Edmundi*.
4. *Historia translationis S. Augustini*, lib. II, c. 1, *PL* 155, 29-30.

reversus et Brihtuuinus eiectus, itemque Ethelwino eiecto Brihtuinus reversus[1]." Armitage Robinson, in his endeavour to sort out the conflicting series of bishops of these sees admits : "It is possible that the story has arisen from an attempt to interpret the confusions of the ancient episcopal lists of Wells and Sherborne for this period[2]." But his further hypothesis that Aelfmaer was the bishop of Selsey for this period is not borne out by the successions at Selsey. There we find that Aelfmaer governed from 1009-31 or 32[3]. These dates are both too early and too late to fit the years covered by Aelfmaer of Sherborne. Furthermore, the tradition at Saint Augustine's, Canterbury, recorded by Thorne and Elmham, but based on Goscelin, was that Aelfmaer died at Canterbury and was buried outside the cloister[4]. The sixteenth chapter, therefore, of the *Vita* clears up these contradictions and brings some order into the episcopal lists both of Wells and Sherborne. Armitage Robinson was correct in saying "nor can we feel any confidence as to the existence of any Bishop Brihtwine (as distinct from Brihtwig) at Wells.[5]"

One other item of interest, though not of great importance. is provided by the *Vita*. This concerns the *prepositi* of the monastery of Sherborne. According to the *Victoria County History*, "Of the early superiors of Sherborne who presided in the capacity of *prepositus primus* or *decanus* over the secular canons, and, on their removal, as priors over the monks substituted in their place, no record seems left prior to the erection of Sherborne into an abbey in the year 1122, when Thurstan was consecrated abbot"[6]. We are now able to fill in three names : Agelward was prepositus under Alfweald II (1045-58), Wulfric under Hermann (1058-78) and Aelfric under Osmund (1078-99).

The description of the translation of the relics of Wulsin and of their being placed at the north side of the high altar, where a small chapel (editula) was erected, is of more interest to archaeologists than to historians. But the reference to the building of a new monastery during the time of bishop Alfwold (1045-58) is valuable in view of the fact that so far excavations have revealed

---

1. *Gesta Pontificum*, p. 194.
2. *Loc. cit.*, p. 50.
3. *Handbook of British Chronology*, p. 169.
4. Twysden, *Decem Scriptores*, col. 1783 ; *Historia monasterii S. Augustini Cantuariensis*, p. 24.
5. *Loc. cit.*, p. 69.
6. V.C.H. Dorset, I, p. 68, note 92.

little of the building that stood prior to the Conquest. All that survives is a doorway which "appears to be of the second half of the tenth century.[1]" Should this be so, then it is part, not of Alfwold's church, but of its predecessor.

Ms Gothanus I, 81. fol. 161r.

INCIPIT PROLOGUS DE VITA SANCTI WLSINI EPISCOPI ET CONFESSORIS QUAM EDIDIT VENERABILIS SACERDOS ET MONACHUS IOCELINUS

Iam dudum sancti presulis Wlsini, quem tua episcopalis devocio possidet celebranda merita didiceram non solum a presentibus fratribus qui a suis prioribus tanto patri consciis allactancius apocarunt, sed etiam ab ipso eius nutricio monacho nomine Aelmaro quem ipse ut confrater noui, uidi, audiui, qui ipso sancto et uiuenti affuit et obeunti qui eum asserebat in exitu suo inter cetera prophetantis oracula et uidisse et dixisse aperta sibi que intraret secreta celestia, quem et post funera uiuere plurima commendant miracula. Hec, inquam, probatissima fratrum attestacione didiceram et eorum peticione cum uenerabilis prepositi Wlfrici affeccione scribenda susceperam memorabilique predecessori tuo Herremanno episcopo liberanda intenderam. Sed ecce dormitante me mors uelocioribus alis illum mihi preripuit et te cui scribam iuuentus aquile resituit. Tue ergo speculatiue ce lsitudini commendo non tam artem scriptoris quam fidem relacionis, non tam ruditatem artificis quam testimonium ueritatis, ut sub oculis tuis serenis nox et caligo ampullantis incredulitatis non tam clarum inficiat iubar sanctitatis.

Explicit prefacio. Incipiunt capitula.

1um capitulum

In urbe Londonia generose natus, modo sub urbano Westmonasterio deo datus et doctus, ostendebat proficiendo divinam gratiam in se non uacuam almus Wlsinus.

ii capitulum. Per gradus officiorum et uirtutum contingens presbiteratum nitensque in uirum perfectum eciam dispensande familie Christi spectabile erat incrementum.

iii capitulum. Assumptus in abbatem sic uigilauit super domini gregem ut precelsiori quam tenebat loco se exhiberet digniorem.

iiij capitulum. Rege Aethelredo annuente constituitur pontifex dorsatensis prouincie rexitque et presul et Abbas cenobium utrumque, dupplicans talentum domini exemplo et exhortacione in ymnis et operibus misericordie.

v capitulum. Procinctu quadragesime inclusus a mundi turbine certabat totus cum domino esse, holocausta medullata offerens cum decimis, vite quinque quinquenniis pontificii currens in stadio corone.

1. *An inventory of the Historical Monuments in Dorset,* vol. I, p. xlvii, *Royal Commission on Historical Monuments,* 1952.

vi capitulum. In langore ultimo predicit conlanguenti ministro hunc ad summi Regis curiam secum iturum crastino, locumque et sarcofagum quo defunctus conderetur demonstrat prophetice.

vii capitulum. Pronunciat et flenti presbitero post. xii. annos sepulture conuertendos suos luctus in gaudia de se signorum declaracione.

viii capitulum. Dum ungatur oleo sacro transiturus, clamat se celos uidere apertos et saluatorem stantem a dextris dei in aduentum sibi ; sic finitus et scireburnie cum comite tumulatur.

ix capitulum. Sancti corporis gleba ab humeris longior tumba longiorem hanc facit uirtute diuina se extendendo in ea : gaudet miraculo plebs luctuosa.

x capitulum. Sancti Wlsini nomen et gradum referens presul Euerctiorum iussus per uisum ad ipsius perducitur tumulum, ibique diutini langoris contigit remedium.

xi capitulum. Inter multas uirtutes in ypapanti domini quinque debiles super sepulcrum eius impulsi subito redduntur sospitati.

xii capitulum. Mulier contracta susceptam per uisum sancti legacionem de reposcendo baculo, scireburnam detulit unde salutem reportauit.

xiii capitulum. Auctoritate summi presulis Alfegi fit translacio festiua sancti confessoris Wlsini, unde uirtus diffusa attrahit populosa agmina.

xiv capitulum. Ad tanta patris miracula inter ceteros conuolat Rex et Regina.

xv capitulum. Mulier festiuitatem eius transgressa colle et colo et fusis diuinitus alligata et cum his sicut nebat allata, absoluitur ad ipsius merita.

capitulum xvi. Successores memorantur sancti Wlsini, inter quos subintroductus episcopus excecatus est donec exiret et expulso pastori locum dimitteret.

xvii capitulum. Episcopus et prepositus cum de transferendo in ecclesiam eius sarcofago tractarent mira reuelacio, sub qua hora utrique confortati sunt ut maturarent.

xviii capitulum. Reserata tumba odoramenta reddit gratissima, que in ecclesie gremium collocata portat sancti patris supposita pignora.

capitulum xix. De furto ecclesie dum fratres turbantur, hec uox a requie sancti Wlsini : « mihi uindictam, ego retribuam dicit dominus », ab omnibus auditur eodemque die et perdita sacra restituuntur et fures perduntur.

(xx capitulum.) Contra ecclesie priuilegium dum preualeret iniquorum iudicium, sanctus Wlsinus defertur in medium moxque diuina uirtute icti suum dampna⟨n⟩t figmentum et sancto adiudicant ius suum.

capitulum xxi. Dum scriniis aureis reponuntur sanctorum Wlsini confessoris et Iudware uirginis reliquie, aqua harum ablucione sacrata multis morbidis facta est saluber(r)ima.

capitulum xxii. Huius aque gustu pauci ex pluribus narrantur a mortis discrimine liberati.

capitulum xxiii. Femina sensu et corpore defuncta tamen anhelans in ultima, hac pocione protinus resurgit sana.

capitulum xxiiij. Morienti presbitero eadem de solis sanctis Iudware artubus intinctis cibo subuenitur medela.
Laus et salus quo habitacionis ipsorum.

EXPLICIUNT CAPITULA

INCIPIT VITA SANCTI WLSINI EPISCOPI ET CONFESSORIS

Capitulum primum

Clara domini ecclesie lucerna sanctus Wlsinus claris natalibus in principali anglorum urbe Londonia est generatus, que insigni fluuio tamesio irrigua amplitudine sua et opulencia transmarina gencium suscepit commercia. Hic eum diligenter educatum et in puerilem florem prouectum pii parentes domino omni bonorum largitori statuunt offerendum. Lucet sub ipsius menibus urbis celestis clauigeri templum regio opere et opibus nunc magnificum, quod anglica lingua ab occidentali hora uocatur Westmonasterium. In hoc eum sancti samuelis sacrificio consecratum tradunt domino sub sancti Petri patrocinio perpetuum fanulum, simulque secundum dignitatem suam et religiosam deuocionem et solempnem pretendunt diuiciarum oblacionem. Quem magister ecclesie considerans, eleganti forma atque illustri uiuacitate preditum ut bone spei incrementum ac diuine electionis uasculum commendat, sacris litteris alcius imbuendum. Ita ille deo aspirante proficiens etate et sapientia, ostendebat magis ac magis quis esset futurus dei gracia.

ii capitulum. Excussa ergo innocenter dulci et amabili puericia per sacros officiorum gradus apicem conscendit sacri presbiteratus iam maturo euo, et moribus clarum sanctitatis speculum factus, iamdudum armatura dei indutus lorica fidei et galea salutis munitus contra, uigilem hostem uigiliis decertabat et orationibus, castigans corpus ieiuniis, frangens seculi cupiditates celestibus desideriis, custodiens sanctum celibatum iugi continencia, omnes motus et animi et corporis omni seruans custodia, humilitate deiectus, obaudicione erectus, fraterna seruitute deuotus, caritate dei et hominum repletus, fidelis seruus et de seruo amicus domini comprobatus. Sacris lectionibus non solum insistere sed etiam lecta confratribus exponere piaque exhortacione eos ad omnem uirtutem accendere, nec se solum, set et omnes sollicitus erat christo lucrifacere. Ita a puericia crescendo sanctimonia ad perfeccionem de uirtute in uirtutem ascendendo nitebatur summus deicola, sicut est regnum dei primum herba, deinde spica, deinde plenum frumentum in spica. Tali conuersacione et uita instruende et augende familie christi spes erat perlucida.

iij capitulum. Ea tempestate optimus Rex Edgarus disponebat anglica negocia omni diuina pace et iusticia, sicut audiente Dunstano Archipresule celicola pax anglorum ecclesie celitus ⟨promitti⟩ meruerat in ipsa natiuitate sua non solum patri Eadwino paternisque Aethestano atque Eadredo sed et omnibus ante se Regibus Anglorum preferendus merito. Hic inter cetera indicia iusticie dei nullum admittebat ad eccleiasticam prelacionem nisi quem ipse Metropolitanus, pater Anglorum, diuina presciencia iudicasset dignum. Huius igitur sancto fauore et

preconia, Rex deuotissimus electum Wlsinum iam in monastica professione sub eodem patre egregium prefecit eidem beati Petri monasterio. Quantus tunc pro salute multorum inuigilauerit, quantus contra insidiantissimum dominici gregis aduersarium insurrexerit, quali et omnibus et singulis paterna cura affuerit, quale exemplum tocius doctrine sue seipsum exhibuerit, quis digne exposuerit? Sic laborabat in uinea domini, sic fructificauit in domo dei sui, ut fructum plus afferre semper idoneus crederetur, ut precelsiori quam tenebat loco dignior censeretur. Quem in minori fidelem et in maiori fidelem testis dominus ad alciora promeruit.

iiij capitulum Igitur Rex Ethelredus gloriosi Edgari filius Regis, qui et martiris preciosi Edwardi sanctissimeque uirginis Edgithe germanus, cum ipsi patri uel fratri in arce successisset imperii, uiduate ecclesie scireburnensi, que in Anglia occiderat occidentali, postulabatur orientalis claritas, Wlsinus athleta domino. Ita dei disposicione et regio fauore clerique ac populi acclamacione intronizatur pontificali ipsius ecclesie cathedre. Non tamen poterat progenitam sobolem deserere, sed in unum tenebat ac fouebat domum utramque, et auriga insignis dominici currus. Hic se se presulem, illic referebat Abbatem. Ita locis distancia astringebat alis dilectionis paterne, ut utrumque cenobium esset unum ouile sub uno pastore. Testantur sane quod utrumque locum contubernio monachorum primus instituerit, et utrique familie primus Abbas et in pontificali culmine prefulserit. Claret autem quod omnem iniuriam ab hiis anathematis absciderit mucrone, ne quis diripiat nec disperdat dominicum ouile, propheta uoce diuina sic imprecante : *framea suscitare aduersus eos qui dispergunt gregem meum* ; unde et apostolus : *Qui*, inquit, *conturbat uos, portabit iudicium quicumque est ille.* Habent utreque domus singula priuilegia sua ipsius nomine et auctoritate uigilanter conscripta, que legentibus liquide declarant ipsius dignissimam memoratu prudenciam et prouidenciam et apud optimates regni honorificenciam atque reuerenciam. Itaque in presulatus assumpcione recogitans non tam honorem quam onus, non tam gradus se subisse quam opus, quantoque plus suscepisset tanto amplius debere in duplicando atque augendo talento domini studuit magis magisque elaborare et que retro oblitus cepit se in antea extendere, discurrens, festinans, suscitans amicum suum, opus faciens euangeliste, ministerium suum implens, predicans preceptum domini, annuncians regnum dei, refugium pauperum, oculus cecorum, pes debilium, baculus infirmorum, cibus esuriencium, uestis nudorum et redempcio erat reorum. Quocumque procederet calciatus pedes in preparacione euangelii pacis disseminauit fructiferum uerbum domini, confirmabat fidem dei dans benediccionem in populo fideli imponens crismalem manum paruulis faciens adoptiuos filios summi patris. Quociens equo isset nichilominus secum ecclesia erat, chorus psallencium monachorum ac clericorum euntem uallabat cuncta itinera eius psalmodiam et laudem christi resonabant nec diuinos ympnos occursu uel alloquio postposuit salutancium ac data tamen ebenedictione petentibus ociositati non dabat locum.

v capitulum. Quadragesimali autem expedicione magis anachorita uidebatur quam ierarchia. Inclusus enim cenobiali claustro et mundiali tumultu exuto, simpliciter cum monachis sepsit se tectis rerumque

reliquit habenas. Interea uero ocium non ociosum nec requiem habebat desidiosam, sed confugium ad deum fecit seculi fugam, pacemque induit operosam et taciturnitatem laudisonam uacationemque contemplatiuam. Stabat expeditus minister coram domino suo ut diceret ei, uultu cordis intento : Ad te leuaui oculos meos qui habitas in celis. Ecce sicut oculi seruorum in manibus dominorum suorum et sicut oculi ancille in manibus domine sue, ita oculi nostri ad dominum deum nostrum donec misereatur nostri. Et confitebor tibi in directione cordis et meditatio cordis mei in conspectu tuo semper. In cena autem domini quasi de cubiculo domini egressus in annunciacionem mandatorum eius et officium seruitutis ipsius, conficiebat sacrosanctum eucharistie et crismalis olei misterium docens et benedicens populum peractoque paschali sacramento reliquam diocesim suam uisitabat dominum euangelizando. Tali modo decertans pro castris domini per xxv scilicet annos pontificii sui uenit ad stadium comprehendendi ut bonus certator brauium acciperet perfecti curriculi. Cuius uitam mirabiliorem quam referatur mirabilis finis testatur.

vj capitulum. Instabat saluatoris dies natalicii exacto boni dispensatoris ministerio. Venit dominus ad ianuam uigilis serui pulsans ut aperiatur sibi. Beatus Wlsinus apud mansionem suam que dicitur Bega monasterium ultima corripitur egritudine ut solutus a mortalitate immortalis domini sui gaudium posset intrare. Iam affulserat dies sancte epiphanie almus pontifex pro auro confessionem, pro thure graciarum accionem, pro mirra suam domino offerebat imminentem dissolucionem. Ceciderat quoque in languorem cum eo quidam suus miles nomine Ageluinus sibi semper fidelissimus atque seruientissimus. Is audita eius infirmitate pro dilecto domino suo alciori stimulatus dolore mittit sciscitatum sollicite que nam spes esset ualitudinis sue. Ac pontifex percepto compacientissimi ministri nuncio, Refer, inquit, frater celerius salutantissimo domino suo ex me, ut dispositis rebus omni cura preparet se, quia cras mecum proficiscetur ad supremi Regis nostri curiam, ubi fidelis seruicii a communi domino recipiat mercedem repositam. Illo autem abeunte, Episcopus presentes fratres tali sollicitat peticione : Hoc Karissimi mei paterna caritate rogati seruate quatinus hunc notissimum uobis fidelem nostrum ad domini misericordiam mecum migraturum meum funus prestolando, mecum ad scireburnam deferri mecum in eodem monasterio faciatis pie sepeliri, ut qui mihi semper deuotus affuit in presenti uita in morte eciam et in pace assit perpetua. O beata fides iustorum. O uerbum domini uerum : qui uos audit, inquit, me audit, et qui recipit iustum in nomine iusti, mercedem iusti accipiet. Si licet exemplis in paruo grandibus uti, sic eciam euangelicus precursor dominum suum misso nuncio de carcere interrogat ipsum ne an alium expectent. Unde doceri meruit dominum ipsum preconem suum morte secuturum. Apparet autem sanctum Wlsinum prophetali spiritu afflatum, qui et suum et alterius tam certum predixit obitum. Mirantur cuncti hoc predictum, mirantur magis ita factum. Obruuntur uero omnium corda ad tante lucis occasum. Verumtamen sicut quondam discipuli non intelligebant uerbum dominice passionis et erat absconditum sensibus stupefactis, sic isti non capiunt quod aperte audiunt. Adeo tarde credere solemus quicquid fieri nolumus. Interrogatus tandem

cum alto gemitu ab ipsis iam eius assercione conuictis ubi se uellet tumulari post exitum, certissimum scireburnie insinuauit locum simul eciam preparatum in quo sine refragatione conderetur sarcofagum.

vij capitulum. Lugebat plurimum inter ceteros quidam sacerdos sancto presuli merito probitatis familiarissimus atque archanorum suorum in deo specialiter conscius uocabulo Wlfricus. Quem uir misericordie paterna compassione consolabatur in spiritu sancto loquens fiducialiter quasi iam solutus nexu corporeo quasi iam positus in celo : Noli, inquit, flere, frater karissime, quia uado ad gaudium domini mei uocantis me. Confide pocius et crede quia hinc a duodecimo transitus mei anno ac deinceps recordatus dominus bonitatis sue mirificabit misericordias suas mecum miraculorum attestacione et uisitabit plebem suam in me gracie sue reuelacione ut sicut de me modo doletis, ita tunc superno respectu gaudeatis. Sic uaticinando promissum fructum protulit in tempore suo.

viij capitulum. Regente ergo extrema hora in sella episcopali uti mos erat eger collocatus et contra aereas potestates Athleta triumphaturus potenti misterio sacre unctionis insignitus, cumque illud diuinorum carismatum recondiorium sacerdotalis manus oleo sacro contingeret pectus tunc eleuatis oculis ad dominum susceptorem suum in admirabile beati contemplatoris Stephani erupit preconium : Ecce, inquit, uideo celos apertos et ihesum stantem a dextris dei, atque in hac uoce predicabili spiritum suum efflauit in manu domini. O quam beatos, o quam puros, o quam apertos oculos fidei habuisse, beatissime pater Wlsine, quibus tante maiestatis gloriam meruisti uidere. Beati enim mundo corde quoniam ipsi deum uidebunt. O uere beatum pontificem tanta acie celos penetrantem tam speciali gracia dignum cui se reuelare dignatus est dominus ihesus christus in dextera dei patris post graciam tanti prothomartiris. Beatus qui uidit gaudium quod intraret. Beatus homo cui celi patebunt. Composito ergo uenerandi corporis feretro ad scireburnensem diocesim a grege defertur pupillo ympni canuntur cum gemitu. Iam una fere hora predictus miles Ageluinus ducem suum precesserat morte atque in itinere, ut iussum erat, expectatum comitabatur usque ad destinatum sepulcrum mira scilicet fides prophetantis episcopi mirum spectaculum factum concurrentis populi. Celebratis itaque exequiis astantibus episcopis, Abbatibus, cleroque et plebe copiosa reconditur cum suo comite secundum sua precepta in porticu, uidelicet sibi preelecta, reuelandus dei prouidencia in die sua.

ix capitulum. Verum cum in ipso quo iusserat sarcofago poneretur a uertice et humeris pontificalis gleba longior eminebat nec ullatenus intra breuius spelunce spacium coarctari poterat. Turbati omnes herebant animis quid agerent. Quamuis enim prestitissent bonam tumbam eius magnitudini non conuenire nequaquam audebant eum alibi quam preceperat ingerere uel mutare. Mox uero ingens et nouum miraculum in dilecto famulo suo superna gratia palam ostendere dignata est, quod tunc populo teste et hactenus probatissimis astipulatoribus celebratum est. In hac namque hesitacione appropinquantibus tumulo duobus prouincialibus uel affinibus episcopis ut clarioribus testibus magis elucerent sancti patris merita, repente fit sonus in tumba ultroque

se mouerit uitalis gleba et intra breuem caueam quicquid supererat attraxerit duroque lapide quasi harena uel murice cedente uel quasi in lectulo a sompno expergefactus toto corpore se intro defunctus extendit. Quodque adhuc amplius mirere longius ipso sepulcrum illud apparuit, quantumque prius deerat modo superfuit. Quas laudes in celum tunc dabat circumstans caterua, quomodo mixta doloribus leticia amplius flebant orbata pectora. Apposito uero operculo pia diligencia reconditur thesaurus celestis in tempus saltem quod ipse promiserat divine uisitacionis. Sed ne quis forte hesitet de tanta virtute quasi inaudita, inuenitur simile miraculum de Rege Sebbio in Anglica bede uenerabilis historia, sed et diuersis modis leguntur uiuica(?) sanctorum pignora. Transiit beatus Wlsinus. xxv. sui pontificii ut prenotatum est anno. viij Idus Ianuarii die epiphanie tertio testante resurreccionem domini, oblaturus Christo munera sue fidei cum magis aurum filio Regis, thus dei filio, mirram filio hominis celebraturus cum angelis perpetuam sollempnitatem christi natiuitatis. Hic beatus celicola duodenis annis requieuit in tumba, uti uidelicet frumenti granum mortuum iacet sub terra dum uires colligat quibus in gramen et fructum temporaneum erumpat. Inde iam duodecimo ipso obitus sui anno ut promissum est cepit diu celata merita signis promissis declarare ex quibus innumeris pauca que ad fidem sufficiant iuuat exponere.

x capitulum. Preerat Wycciorum ecclesie sancti Wlsini coepiscopus atque equiuocus Wlsinus in multorum salutem electus sed paterna castigacione dei diutino langoris igne examinatus, ut gracior a patre misericordiarum rediret salus. Hic per uisum ut sancti Wlsini sepulcrum sanitatis gratia inuiseret ammonitus curru tanquam grabato paralitici ad sancti cenobium est allatus ibique pernoctans eger uiuus a salutifero mortuo ita est curatus ut sanus et lotus equo rediret qui uix curru aduenerat, ut ei posset congruere illa gratulacio euangelica : Tolle grabatum tuum et ambula. Pridie autem quam ascenderat sanus reliqui sacerdotes coram Rege consultabant de dando eidem Wlsino successore causa diutine infirmitatis. Cumque id in eius consensum differetur, ecce subito cum suis cunctis mirantibus intrauit curiam Regis. Quibus cum narrasset omnia mirati laudauerunt deum suumque Wlsinum dignissimum sibi confessorem approbauerunt. Tante persone fama late diuulgata huc populosa inuitat agmina, sanatur uariarum debilitatum turba non modica, gaudentibus cunctis frequentantur uigiliarum sollempnia inter cetera tam multa illud quoque gloriosum uisum est et memorabile quod in diuina sollempnitate purificacionis sancte dei genitricis Marie cum cereis ardentibus stellarum modo annua lustrat christiani ritus agerentur ueniente illa festiua processione ad monumentum sancti Wlsini quinque debiles tante multitudinis impulsu super ipsum sepulcrum deiecti subita salute sunt redintegrati qui bene ceciderant tam salubriter erecti. Hinc additum est festiuum gaudium, laus et gloria deo in sancto suo glorioso.

xi capitulum. Item quedam mulier de natalicia sancti Wlsini urbe Londonia calcibus in terga herentibus contracta perlustratis multorum sanctorum patrociniis salute iam desperata domum regressa tali modo in sompnis a benefico patre fertur ammonita : Vade, inquit, scireburnam ad locum requietionis mee et hoc misterium fratribus monasterii nuncia ex me, quatinus baculum pontificalem quem matri sanctimonialium

de scaftesburga commendaueram reposcant atque ad nostrum locum secum referant teque hoc signo et nuncio apud nostram memoriam sanandam sciant. Mira reuelacio. Nescierant fratres tale pontificis sui depositum donec nunciante muliere quesierunt apud Abbatissam ipsam inuentumque domum retulerunt baculum quem ipsa que susceperat tot iam pene annis immemor seruauerat. Mulier sui itineris et laboris atque obediencie recipiens mercedem ad sepulcrum sancti, soluta et restituta plenam secum domum retulit sanitatem de cetero habitura eternam si fides meruit lucem quam nobis tribuit dominus per tantum interuentorem et patronum qui uiuit et dominatur in secula seculorum.

xij capitulum. De translacione eius hec que secuntur signifera gesta subnectimus ut clare comperta. Amministrabat tunc pontificatum uir egregius Agelricus post beatum Wlsinum subrogatus. Hic ipsius sancti corpus uelud celestem thesaurum a porticu quam sepultus iacebat in ecclesiam transferre et celsiori prerogatiua celebrare tot signis exigentibus decreuerat. Quem differentem ne ab hiis qui obstinatiores sunt ad credendum temeritatis forte calumpniaretur adhuc frequentioribus uirtutum choruscationibus diuina manus quasi dormitantem excitat omnique honoris officio dignissimum confessorem magis ac magis declarat. Tandem ergo tam euidentem gratiam iam omnibus notissimam fama spargente per Angliam refert ad beatissimum Dorobernie archipresulem Aelfegum simulque ad Regem Aethelredum quem supra designauimus in pontificem excepisse preclarum Wlsinum. Sacratissimum autem Aelfegum diuinus et propheticus pater Dunstanus elegerat in Abbatem cenobii quod dicitur ad Bathum, deinde in antistitem ordinauit uuentanum et postremo summe sedis sue interposito Alfrico habuit successorem, quem nunc ecclesia possidet martirem. Is ergo deo dignus ierarcha ad tam clarum iudicium et fidelem assertorem meritorum sancti uiri exultans cum Rege cunctisque fidelibus bone uoluntatis quod de terreno ciue patronum optinerent in celis constituit eum summa celebritate transferri eiusque annuatim festa a prouincia sua decentissime celebrari. Sic uenerabilis presul Agelricus collectis coepiscopis, Abbatibus et clero ac undique inundantis populi multitudine salutiferum corpus de sepulcro uelud de mortis speculo aggressus est. Reuoluto operculo subito ac si omnium aromatum cellaria uim suauitatis sue procul exhalant aperta busta et astantes et accurrentes turbas noua et experta prius replent fragrantia. Non ibi tunc funebria cimiteria, sed uite odorem spirantia paradisi uidebantur atria. Hinc altius intellecta dulcissimi patris Wlsini merita in omnes redolentia beatificabat omnis lingua tanteque gratie spiracula haurire omnium gaudebant suspiria.

xiij capitulum. Eleuata igitur de tumba et de porticu sua sanctissima pignora atque in nouo locello excepta debita deuocione cum canoris laudibus in ecclesiam tanquam in cor ierusalem transferuntur atque in dextrum latus autentici altaris reconduntur, ubi supplicum uota secundum fidem suam exaudiuntur. Inde uero tanta iam hic assiduantur miracula, tanta hinc omnigenarum egritudinum rumor attraxit agmina, ut tocius anglie languidos scireburnam confluxisse putares. Non uestibula, non porticus, non ecclesia tot capere uidebantur examina ex quibus probatarum personarum pars curata est plurima. Que licet pre multi-

tudine uel iugi bellorum turbine uel scriptorum penuria defecerint a memoria nostra, celo autem sunt reposita. Satis tamen attestantur hec que notissime referimus minima quam uera sint huius sancti merita quam ueraciter illa quoque que tacentur credantur gesta.

xiiij capitulum. Succedenti tempore Rege Eaduino Aethelredi patris successore post septies exacti belli compositam pacem dolo comitis sui extincto Rex Danorum Cnutus anglicum regnum optinuit ex integro. Adhuc autem celeberrimus pater Wlsinus solitas uirtutes assiduabat, adhuc illum et sospitum et morbidorum conflua turba ut spiritualem medicum frequentabat. Tantaque erat deuocionis intentio ut et ipse Rex cum Regina Aemma et sollempni comitatu regni ad eius patrocinia suplex deueniret, ibique prostratus cum regia liberalitate oblatis muneribus et fusis precibus ipsius se suffragiis commendaret. Post orationem dum curiosis oculis ecclesie statum rimatur tecta desuper uetustate disrupta et rimis hyancia Regine intentat. Videsne, inquit, sanctissimi presulis Wlsini tumbam cunctis imbribus uniuerseque celi iniurie expositam ? Hiis restaurandis tuum est intendere. Videbatur princeps factus ex tyranno religiosus hiis mandatis plus insinuasse. Nos auratis et gemmatis ornatibus tumidos accusat et increpat angelici ciuis inter nos egestas. Tu expedicior huic cure et me et te datis opibus defende. Protinus Regina in reparacionem sacri tecti .xx. libra argentorum contulit. Hiisque expensis ad se tanquam ad erarium redeundum esse insinuauit. Talis erat tunc beati Wlsini prerogatiua que regia sollicitaret obsequia.

xv capitulum. De cuius innumeris uirtutibus hec que moderno tempore gesta sunt sicut ab hiis qui oculis inspexere ueridicis testibus audiuimus fideliter referimus et superioribus adiungimus. Im(m)inebat uenerandum gloriosi patris natalicium. Iusserat hoc sacerdos ex more digna celebritate feriari. Parent omnes, et opera rerum intermittunt. Vna ex omnibus femina scireburne parochiana haud infima noticia hec procaciter spreuit que tamen sibimet ut prudencior et audacior ceteris placeret. Illucescebat dies ipsa festiua illa posthabita ecclesia et sacris officiis colum inuadit, lateri affigit et nendi argumentum perurget. Non hanc uicini, non propinqui, non ipse maritus cohibere potuit. Sic enim est quoddam genus hominum peruersum dura ceruice et indomabili corde tam incorrigibile quam inpersuasibile, quod nulli preter sententiam animi consentit credere nec ante obuiam penam erit reuocabile. Cumque adhuc irrideret corripientes subito sancti potenciam ex uerbere intellexit quam ex uerbis non credidit. Extemplo diriguit selle cui insedebat, adhesit manus superior unde tortile linum appensa est ad colum trahebat inferior affixa est ad fusum[1], in medio autem stupentibus brachiis protendebatur ductile filum. Conanti surgere erat uelle quercum euellere aut scopulum mouere faciliusque uidebatur digitos articulis suis dissolui quam a colo uel fuso uelud incretos expediri. Ita miro modo ipso opere quod ante inreuerenter tenebat iam inextricabili tenebatur, et quod uoluntate presumpserat uoluntate disponere nequibat et inuisa pena uetabat. Luget misera quam accusant et ipsa et facta sua temeraria.

1. *This should probably read :* Extemplo diriguit : selle, cui insedebat, adhesit, manus superior appensa est ad colum, unde tortile linum trahebat,...

Planctu et gemitu perstrepit domus tota, stupet aspectu concurrens turba. Tandem concilium remedii eius inuenere. Defertur cum sella et filaticis telis sicut nebat in ecclesiam que inter missarum solempnia per medium densissimi populi noua oblatio, nouum spectaculum tamque mirum quam miserum et ad salutifera sanctissimi patris Wlsini pignora quasi quoddam simulacrum sistitur, ubi cum luctuosa accusatione reatus sui absolucionem efflagitans et amodo dum uiueret ipsius festa qua posset reuerencia seruaturam pollicens, orante simul uniuersa plebe repente in conspectu omnium absoluitur et sibi compos ut antea plene redditur. Surgit et collum et fusos quasi uincula sua proicit que appensa sunt coram sancti meritis in memoriam tante uirtutis. Sic illa que erat prodigium destitucionis rediit in miraculum sospitatis, et de spectaculo horroris fit spectaculum iocunditatis. Pro tribulacione securitatem, pro debilitate uigorem, pro luctu exultacionem, pro correpcionis confusione recepit gracie fauorem, sic experta sancti patris seueritatem et serenitatem ligandique et soluendi, percuciendi et sanandi potestatem, et de cetero et sibi et omnibus exemplum facta est in ipsius debitam ueneracionem. Hinc in uoce omnium exultancium domino uirtutum laudes iubilantur in celum.

xvj capitulum. Hii autem beati Wlsini noscuntur successores usque ad presens. Substitutus est illi uenerabilis Agelricus ut premonstratum est. Cui tempore Regis Eduini supra memorati decedenti subrogatur Aethelsinus et hunc sequitur Brithwinus. Quo eiecto almarus cantuarie monachus subintrauit. Is cum gregem domini a uero pastore Wlsino institutum uexaret et possessionem quandam fratrum abripere satageret omni possessione dicius lumen oculorum amisit et cecitas cupiditatis in exteriores tenebras transiit cunctarumque rerum speciem et decorem pro una ministrorum christi substanciola perdidit. Set nec ipsam habuit. Tamen dicitur apud suum monasterium tandem recepisse uisum, ut sciret se beati Wlsini iudicio ad hoc multatum ne tirannidem exerceret in gregem suum et pontificio indebito exutum sancto parcente luce reuestitum. Brithwinus autem expeditum pontificatum recepit, quem post se Alwaldo germano suo subiunxit.

xvij capitulum. Vt ergo ad sancti Wlsini uirtutum lucubracionem redeamus isdem Alwoldus cum preposito monasterii sui Agelwardo decreuerat sarcofagum eius unde eum translatum supradiximus in ecclesiam ad gloriosas reliquias eius transportare. Quod dum incerto proposito demorantur tali reuelacione una eademque nocte uel hora singillatim ammonentur uel increpantur. Prepositus in porticum qua illud sancti mausoleum restabat per uisum admittitur et illo sibi uelut mellis alueario reserato aureos fauos exinde se collegisse contemplatur quorum inestimabili fragrancia totum monasterium permulcebatur. Adhuc etiam euigilans tantam hanc se suauitatem sensisse estimabat ut letus succlamaret : Vere pater melliflue, hic te experti sumus adesse et hec tue dedisti pignora presencie. Extemplo ad episcopum irruit et quem auditorem sue relacionis querebat ad propriam uisionem reserendam paratiorem inuenit. Certamen amicabile erat quis prius diceret quis attencius audiret. Nam et ipsi pontifici uelut in amenissimo et florentissimo pomario per uisum constituto ipse sanctissimus et peruigil custos gregis sui quasi dux sidereus refulsit. Ad fontem prelu-

strissimi stabat et caput sibimet ex eo abluebat : contemplator pauore et gaudio attonitus accedere et compellare tam desiderabilem aspectum est aggressus. Et quid, inquit, agis, o pater serenissime ? Cui sanctus : Quod te, ait, iamdudum egisse equum esset. Cum ergo et prepositus et episcopus sibi inuicem sua uisa retulissent crescit admiracio et cum una uel unius ad stuporem et fidem sufficeret uisio auget miraculum alterna attestacio magisque eos solidat utrumque repetiti misterii astipulacio. Nec ultra procrastinacionem passi aduocata manu plebis et fratrum eadem die uel hora peragunt uotiuum officium.

xviij capitulum. Reserata ergo tumba mira suauitate replentur cuncta ecclesie penetralia ut quod prepositus senserat per sompnia ueritate et re experiretur corporea. Nec defecere prorsus hec odoramentorum thimiamata donec circa sacratum mausoleum complentur omnia. Quo in ecclesiam prolato et in aquilonali plaga principalis altaris decenter composito ossa beatissimi confessoris qui in aquilonale latus translata supra exposuimus lota reuerenter et in theca recondita super ipsum Boreale monumentum parata editula collocantur et ad capud eius ara statuitur ubi matutinalis missa cotidie celebretur. Quod autem lota ossa diximus ueram uisionem approbamus qua ipsum sanctum lauantem sibi capud uiderat episcopus Alwoldus. Qui ubi nouum monasterium ueteri adiunxit iterum sanctissimum patronum in nouum ueteri dilapsum[1] transposuit. Fecit idem pontifex plurima ornamenta ecclesie in scriniis et crucibus auro argentoque paratis. Beatus uero Wlsinus decimas et dimidiam iugerum carucam que de episcopo fratribus monasterii sui concesserat. Habet sane paternitatis sue premium qui oblatores habeant iudicis est omnium *(sic)*.

xix capitulum. Sub heremanno autem Alwoldi successore unum de scriniis ecclesie auratis furto sublatum est. Hinc fratres defessi querendo acri mestitia afficiuntur. Edituus amplius turbabatur cui ecclesie custodia imputabatur. Is itaque dum quadam nocte a matutinalibus sacris exeundo ad sancta sanctorum se inclinaret, ecce subito a beati Wlsini requie personuit uox clara suis et omnium fratrum in choro assistencium auribus palam audita : Mihi uindictam ; ego retribuam, dicit dominus. Stupefacti omnes spe consolacionis in meritis sancti presulis cum tremore refouebantur. Nulli enim dubium hanc sententiam diuinitus ibi fuisse prolatam. Eoque obnixius orabant quo se a paterno oraculo confortari cercius credebant. Quid multa ? Eodem die et furtum integre restituitur et fures comprehensi puniuntur, quamque prophetica et diuina fuerit premissa uox pupplica comprobatur efficacia.

xx capitulum. Alio tempore iudices regii non modicam partem episcopi iuris indicationi (?) Regis usurpare decertabant. Hinc multa placita, multa causarum et adinuencionum intorquebantur iacula. Defensores ecclesie ratione et testimoniis ueritatis iudicia protendebant ad iusticiam mollire uiolenciam nequibant. Ad ultimum placiti conuentum rapere et abscidere ab episcopo ius appetitum conspirauerant potencia equitatem expugnabant. Tum uero iussu pontificis heremanni qui Alwoldo succesSerat et sub quo duo episcopatus in unum transiere, inferuntur iudicio

1. dilapsum *sic Ms.*

sacro sancta pignora beati Wlsini. In cuius presencia uelut se principe superueniente uulgi obmutescat garrulitas incondita aut quasi ipse sanctus iudicium fuisset sua sentencia tanta repente fit immutacio, ut pars contraria que toto nisu uincere contenderat faueret sancto ac non nulli qui infestiores erant iureiurando coram omnibus protestarentur quod antiquitus semper episcopi et ecclesie dei hereditarium ac proprium fuerit illud iuris unde agebatur. Vtque perpetuo ad sancti dominionem permaneat uniuersi cetus concordia et conclamacione diffinitur. Hanc igitur palmam res ipsa docuit beati Wlsini meritis dicandam.

xxj capitulum. Dehinc que secuntur communia sunt beatissimi confessoris ipsius Wlsini sanctissimeque uirginis ac martiris Iuderuuare miracula. Beatam uero Iuderuuarram prefulgidis reuelacionibus et signis iam dudum declaratam presul Alwoldus ab oratorio quod Halyngstoka dicitur s(c)ireburnam transtulerat cum gloria ubi quondam ut in eius passionali relatum est decollata a fratre memoratur post caput abscisum trunco corpore cucurrisse et illud utrisque palmulis in collem, unde deciderat, reuexisse. Horum igitur preciose reliquie sub pontifice osmundo a preposito uenerabili alfrico cum uotiuo fratrum desiderio et obsequio in scriniis singulis auro splendide paratis solempni honore sunt reposite preuenta prius in ieiuniis et oracionibus domine facie et ipsorum sanctorum intercessorio fauore. Aqua uero unde utriusque sancti abluta sunt ossa quasi duplici sanctitate sacrata et iunctis duorum celicolarum uirtutibus ad ampliora remedia animata multis egrotis facta est salutifera. De tam multis referimus pauca ut de paucis comprobentur multa.

xxij capitulum. Frater eiusdem cenobii per dimidium fere annum post biduanis deinde cotidianis febribus acerrime quaciebatur. Horrebat cibos exosa erat mensa. Trahebatur ad refeccionem quasi ad questionem. Cum autem in solempni die translacionis alme Iuderuuarre uellet in choro post processionem cantare concite tremor et pallor corripuere. Ille in remociora uelut in captiuitatem suam cepit redire. Tum fratres memores gratie sanctorum aquam lauacri eorum pro antidoto illi propinant ad bibendum. Eodem uero momento quo gustauit tanquam sospitate ingressa et febre extrusa ita conualuit ut se innouatum suauitate crederet uirium integritate exultaret estas quas fastidierat ultro appeteret ac de gemebundo hilaris et iocundus ut alteratus appareret. Iam idem uidebatur esse et bibere et sanari dum alium esset ex infirmo sanum fieri. Quo exemplo certatim languidi assueuere ad ipsum sacrum liquorem quasi ad quemdam fontem sospitatis accedere et cum potu salutem reportare. Constat et alium fratrem quendam quoque ex ministris monasterii eodem morbo correptum eodem medicamento uidentibus ceteris fratribus propere curatum[1]. Alius per integrum annum febre simili atterente pene est extinctus ut uix superesset in eo alitus, cui gustanti sanctorum limfam confestim prior rediit uigor et salus. Languidus nihilominus perductus ad extrema desperatam uitam et incolumitatem celeriter recepit ab hac pociuncula.

xxiij capitulum. Si quis digne memoret cuiusdam pinarii coniugem ab ipsis mortis faucibus reductam. Iacebat toto triduo sine uoce, sine auditu,

1. Correptos, curatos, *Ms.*

sine sensu, quasi exanimis toto corpore immobilis ut lapis. Patebant hiantes oculi non ad intuitum sed ad exitium, uultu supino, immotis pupillis, irreuerberatis palpebris. Clamantibus et inpellentibus nullum reddidit uite signum si leuaretur, si portaretur cadebat ceruix et cetera membra nisi aliorum amminiculo sustentaretur. Solus spiritus in defuncto corpore palpitabat, ut interim non mortuam sed morientem diceres. Nil preter exitum expectabatur, de sola sepultura sermo uoluebatur. Tercia huius triduani agonis die resurrectioni sacrata uenit filius eius horum sanctorum nutritus monachus natiua pietate utrumque parentem uisitans, hanc curare illum solari desiderans. Quantum ad humanum arbitrium nullum in ea uidit presentis uite remedium. Memor tamen uirtutis domesticorum sanctorum regressus ad monasterium misit ei sepedicte aque subsidium. Vix limen domus baiulus attigerit et egrota tanta uis erat celestis medele pedem iam mobilem attraxit ac desperatam sui spem reddidit, ubi uero eius ori salutiferum liquorem instillauerunt continuo quasi de graui sompno euigilans reuixit iam quasi uolubilibus orbibus assistentes respexit, erecta resedit raptumque pregustate salutis ferculum attencius hausit. Nec mora quasi uocante domino sana surrexit. Hinc omnes amici cum eius marito eo iocundius quasi de sepulcro recepta tripudiant quo desperatius illam planxerant. In beati uero Wlsini simulque beate Iuderuuare meritis tam signiferis laus altissona a fratribus et tota plebe refertur domino glorioso in sanctis suis quorum reliquiis attacto tantam potenciam dedit aque elemento.

xxiiij capitulum. Proprium autem sacratissime Iuderuuare miraculum quia simile habetur hiis breuiter annectitur quamquam proprio libello suo competenter referatur. Notus est presbiter Wlfricus sub episcopo Alwoldo doctus et ordinatus ; langor eum uite diffigere coegit olei sacrati unctionem ad remissionem peccatorum et expedicionem spiritualem susceperat, cum memor cognitarum uirtutum alme uirginis mittit puerum dicens : Accelera iter ad scireburnam et defer fratribus peticionem meam quatinus beate Iuderuuare quam illuc transtulit episcopus Alwoldus reliquias intinguant in aquam et mihi mittant ad potandum. Per hanc enim credo me recepturum uitam et sanitatem pristinam. Iuit nuncius et attulit, gustauit et ob uirginis gratiam eadem hora conualuit.

xxv capitulum. Dum itaque almifluum pontificem Wlsinum ministra manu deducimus martirialem uirginem Iuderuuarram eius inclito ducatu subiunximus et rosas liliis inseruimus ut que per se distincta placerent alterna mixtura amplius splendesserent quibus scireburnensis ecclesia cum floribus ethereis geminata luce refulget. Pulcre autem siderea uirgo ad hunc ethereum signiferum commigrauit qui hanc pontificali honore adduceret suo Regi, uidelicet ut amicus sponsi et paranimphus sponse ut ianitor et custos regalis thalami. Quorum patrociniis feliciter adiuuetur celesti aspectu sullimiter gratuletur quisquis eos fideliter ueneratur per dominum retributorem omnium bonorum qui regnat in secula seculorum Amen.

C. H. Talbot.

NOTICES

TEXTKRITISCHES V

In dieser Zeitschrift habe ich vor einiger Zeit (1957, 221 ff.) zu dem ersten Band von Buytaerts Ausgabe des Eusebius Emesenus Verbesserungsvorschläge veröffentlicht ; inzwischen ist der zweite Band erschienen (Spicilegium Sacrum Lovaniense, Louvain, 22, Rue Iuste Lipse, 1957) und ich will hier versuchen, auch zu den darin enthaltenen Sermonen 18-29 Emendationen vorzuschlagen. Ich zitiere nach Seiten und Zeilen.

1. — 11,29. *Mensurae igitur ab his, quae in caelo sunt, ⟨ad⟩ ea quae in terra habentur, necnon et quae in mari ad terram et diei ad noctem et hiemis ad aestatem.* Daß ⟨*ad*⟩ notwendig ist, bedarf wohl keiner Begründung ; es ist auch einleuchtend, daß *habentur* für *sunt* steht ; ferner ist vor *quae in mari* ein *eorum* hinzuzudenken als Korrespondent zu *diei* und *hiemis*. Daraus ergibt sich auch, daß *ab his* statt eines Genetivs steht. Ich habe auf diesen Gebrauch im CSEL 76 praef. I p. XXVIII aufmerksam gemacht und zu den im Thesaurus linguae Latinae angeführten Stellen acht weitere beigebracht, darunter vier aus dem ersten Bande des Eusebius Emesenus ; dazu kommen nunmehr unsere und mehrere andere aus dem zweiten Band. — **2.** — 15,14. Kleine Kinder *visum tantum delectant et ⟨auditum⟩ incomposite loquentes.* — **3.** — 16,2. Sind sie aber größer geworden, so erfreut ihr Verstand die Eltern *et totum se in genitoris evacuat amorem.* Man muß umstellen *in se.* — **4.** — 18,2. Als Abraham seinen Sohn zur Opferung führte, hatte er ihn zwar noch lebend *quantum ad sensum filii, iam autem holocaustum quantum ad inscientiam patris.* Der Vater war doch nicht unwissend über sein Vorhaben, sondern wissend : *conscientiam.* — **5.** — 22,12. *Erant multa quae dicerentur.* Dieser Satz unterbricht völlig den Zusammenhang ; et steht richtig in Zeile 18 und ist in Zeile 12 zu streichen. — **6.** — 22,30. Wir wissen zwar, daß Isaac tatsächlich nicht geopfert wurde, aber wir fürchten beim Lesen doch, *ne quid aliud proveniret ⟨quam⟩ quod est scriptum.* — **7.** — 25,16. *Tunc quid⟨em⟩ completum est in comparatione, servabatur autem in mysterio veritati.* — **8.** — 34,18. *Illa* (die Frau des Putiphar) *varia vestimenta utebatur et ille* (Joseph) *⟨non⟩ intuebatur opificiorum varietatem.* — **9.** — 37,1. *Videmus protrahere tractatum diu hoc exposcente.* Der Prediger entschuldigt sich wegen der Länge der Predigt, wie sie die Bedeutung des Tages eben erfordert : *videmur* und *die.* — **10.** — 44,8. Wir dürfen nicht Jakob in Trauer über den angeblichen Tod Josephs lassen, sondern wir müssen *et sequenti⟨a⟩ iungere ;... non fuissem vos passus ita dimittere adhuc sollicitus propter Iacob lugentem* : « ich hätte es nicht über mich gebracht, euch so zu entlassen, wo ihr noch wegen der Trauer Jakobs bekümmert seid » : *sollicitos.* — **11.** — 49,6. *Putas aut⟨em⟩ non vivens haec ... operatur ?* — **12.** — 54, 1. Alle Arten von Martern vermochten den Märtyrer nicht zu beugen, er sagt vielmehr sogar : *Cur iam, tyranne, non cesses ?* Mit *iam* verträgt sich nicht *non ;* dieses wird in unseren Hss. öfter, z. B. 60,11. 66,6. 72,7 mit *nunc* verwechselt und dieses wird hier einzusetzen sein ; und statt des Konjunktivs ist wohl der Indikativ zu schreiben : *cessas.* — **13.** — 59,26. Die Juden vermochten trotz ihrer öfteren Götzenverehrung Gott nicht

dazuzubringen, von seinen Verheißungen zurückzutreten : *colentes idola non adegerunt* (statt *abegerunt*) *deum, ut recederet a promissionibus suis.* — **14.** — 67,20. *Uniuscuiusque civitatis vicin⟨i⟩ae diversam habent linguam.* Derselbe Fehler auch 151,19 *quae vicin⟨i⟩a ?* — **15.** — 73,27. *Non est eius* (Christi) *sermo, in quo non est statim et praedic[a]tio.* — **16.** — 75,6. *Irascebatur Iudas* (wegen der Verschwendung) *quia pauperibus dona⟨ba⟩t incurrentia.* — **17.** — 89,6. Der Zusammenhang erfordert, da ein Beispiel angeführt wird, *utputa*, nicht *utpote.* — **18.** — 102,7. *Solus est in semetipso, solus apud semetipsum, solus separatus* (nicht *reparatus*) *ad se.* — **19.** — 105,21. Zeugen für meine Behauptung sind die Flammen : *testes sermonis* (nicht *sermones*) *flammae sunt.* — **20.** — 106,24. *Ab aquis* (nicht *ignis*) *extinguitur ignis.* — **21.** — 106,26. *Sicut* (das Feuer) *a tenebris non consumitur, sic* (statt *sed*) *cohabitare iisdem non patitur.* — **22.** — 108,19. *Varificatum est enim corpus et compositum ; compositum enim est et Salvator per incorporales virtutes.* Der Leib ist als et was Zusammengesetztes dem Untergange geweiht ; daß er besteht, verdankt en urkörperlichen Kräften. Das zweite *enim* ist also adversativ, « aber » ; statt des unsinnigen *Salvator* hat schon Sirmond *salvatur* vorgeschlagen ; es ist völlig unverständlich, warum Buytaert es nicht einsetzt. — **23.** — 125,20. *Accipiens (homo) aquam et ignem et terram et aerem et arbores... nihil horum ita ut accepit otiosum esse permisit. Coacceperat enim virtutem cogitatus et sapientiae et ideo, considerans ea quae in i⟨s⟩dem erant occulta, habuit sensum ut et* (statt *ei*) *ad⟨in⟩veniret et operaretur et uteretur.* — **24.** — 138,23. *Quae putamus a nobis bonis.* Das *a nobis* verlangt ein Passivum : *putantur.* — **25.** — 146,1. Gottes Sohn stieg auf die Erde herunter, weil sonst die Menschen nicht in den Himmel hätten aufsteigen können : *cum angelis homines ... terrenique machina. Quis erit dux ?* Man muß nur richtig interpungieren : *cum angelis homines... terreni ? Quae machina, quis erit dux ?* — **26.** — 146,16 *ferrum in igne fucatum negat quidem nigrum, negat album colorem et totus efficitur ignis.* Statt *fucatum* möchte besser *focatum*, « erhitzt » passen ; aber das Wort ist sonst nicht belegt. — **27.** — 158,12. *Dicentes enim qui⟨dam⟩ volunt pervertere recta, quia.* — **28.** — 164,1. Mit Bezug auf die Danielstelle *manus sola ingressa scribebat in pariete* heißt es : *quid manus ista dicebat ? cuius dei sola manus ... aut angeli ?* Die Frage kann sich nicht darauf richten, was die Hand schrieb, denn das steht ja deutlich bei Daniel, sondern was sie eigentlich war, wessen Hand, die Gottes (natürlich nicht welchen Gottes) oder eines Engels ; also *dicebat⟨ur⟩ ? cuius ? dei aut angeli ?* — **29.** — 164,20. Der Zusammenhang erfordert *condi⟨s⟩cens.* — **30.** — 176,26 *cui debebat talem sibi eligere sponsam* als Christus ? Es muß *decebat* heißen ; *decet* mit dem Dativ nach πρέπει kommt in dieser Übersetzung öfter vor. — **31.** — 192,3. *Quaerat unusquisque et pigeat unumquemque, ut alius acceptus sit :* es kränkt den einen, daß der andere Anerkennung findet ; also *queratur.* — **32.** — 192,5. Es geht dann weiter : *ille quidem ita proposuit, alius aliter alacer fuit, ut dinumerarem singula.* Das heißt : der eine hat sich in dieser Weise bemüht, der andere in jener ; ich will nicht alles aufzählen. Es fehlt also im *ut*-Satz die Negation, *ne* oder *non.* Mit der Aufnahme von *dinumerarem* aus dem cod. C hat Buytaert keinen glücklichen Griff getan ; die codd. HP haben richtig *dinumerem* und bieten auch sonst oft einen besseren Text als C. — **33.** — 194,11. Wir sind Gottes Schuldner, können aber nichts abgelten, weil alles, was wir haben, Gottes Geschenk ist : *ita sumus egeni, ut non possimus invicem nostro debito dare aliquid.* Es wird am besten sein, *nostro ⟨de⟩ debito* zu schreiben ; bei *nostro debito⟨ri⟩* müßte man annehmen, daß der Übersetzer *debitor* und *creditor* verwechselt hat. — **34.** — 203,27 *non fuere*

contenti adversus homines indigna⟨ri⟩, sed et insanierunt adversus ipsos sanctos angelos. — **35.** — 212,25 muß es statt *meditata* heißen *meditati ;* jenes ist vielleicht nur ein Druckfehler, an denen bei Buytaert kein Mangel ist. — **35.** — Ebenso steht es vielleicht 224,18 bei *admirabilia indignantes,* was in *ad mirabilia* aufgelöst werden muß : die Juden nahmen an Christi Wundern Ärgernis. — **36.** — 229,25. *Qui adhuc esurit et compatitur e pane suo, ille est fratris amator.* Der Sinn verlangt *compartitur.* — **37.** — 232,24. Der Mensch kann nie Christo gleich sein : *quis enim nostrum potest a deo homo fieri ? ita enim fieret aequale, si tamen et crux sequeretur tali natura :* man müßte auch noch die Kreuzigung auf sich nehmen : *naturae.* Der Dativ in der Übersetzung aus dem Griechischen nach ἕπομαι. — **37.** — 233,13. Die Tat ist größer als der bloße Wille : *facere non est maius aut velle ?* Entweder faßt man den Satz als Aussagesatz und streicht *non* (und das Fragezeichen) oder man beläßt den Fragesatz und schreibt *ante* statt *aut.* — **38.** — 236,23. Paulus schreibt II Cor. 8,22 *misimus autem cum illis* (den Sammlern von Liebesgaben) *et fratrem nostrum.* Dazu sagt der Prediger : *statim enim qui dedisset pecunias poterat esse suspectus* (konnte argwöhnen), *quia qui accipit lucratur et non perfert* [*ad*] *rem ad quae dedit.*

Buytaert hat so wie im ersten Band auch in diesem gute Emendationen gemacht, daneben aber nicht selten den Text in geradezu unverständlicher und unverständiger Weise geändert. — **39.** — 33,10 *tunica ... et morsus impositi ... faciebat dolorem.* Das ist nicht etwa ein Druckfehler, denn im Apparatus criticus steht ausdrücklich *faciebat : faciebant CHP,* d. h. *faciebat* ist Konjektur, *faciebant* die Überlieferung aller drei Hss. — **40.** — 44,2. *Estote memores, ubi finimus sermonem, ut, sicut hi qui alacriter manducant et ob quandam occasionem* (aus irgend einem Grunde) *exsurgentes a mensa nitantur apposita, ita et vos reliquias alio a nobis exposcite die.* Statt des unmöglichen *nitantur* bieten die Hss. : *nitant sibi H, nitent sibi P, notant sibi C,* und letzteres ist das Richtige : es entspricht dem *memores estote, ubi finimus sermonem ;* das darauf folgende *ut* muß zu *et* werden. Ganz sonderbar ist auch Sirmonds Vorschlag *nictant.* — **41.** — 56,2. Warum mußte das überlieferte *sed* durch *at* ersetzt werden ? Von der gleichen Art ist z. B. 87,8 der Ersatz von *eius* durch *illius.* — **42.** — 62,29. *Moyses lucerna quare dictus est ? Quia neque* (d. h. *non*) *fratribus suis et cognatis lucere valuit.* Das gäbe ja einen *lucus a non lucendo !* Es steht aber auch nicht so in den Hss. ; diese haben vielmehr *qui* statt *quia,* und so ist die Sache in Ordnung : «warum heißt er Leuchte, er, der nicht leuchten konnte ? » — **43.** — 67,9. Es ist von der Verleugnung Christi durch Petrus die Rede : *in tantum aderat ei ut non loqueretur, qui* (läßt Buytaert aus), *dum ... interrogaretur si Galilaeus esset, ... in ipsa abnegatione convictus est.* Ohne *qui* ist die Syntaxis unverständlich. Statt *qui* würde man *ut* erwarten : vermutlich hat der Übersetzer ὅς statt ὡς gelesen. — **44.** — 87,2 *si agnoverit aliquem eorum ... ipse sit* : so die Überlieferung, für die Buytaert *ipsum fuisse* einsetzt. Aber dieser Konjunktiv *ipse sit* (sei derselbe), der an Stelle eines Acc. c. inf. oder eines aussagenden *quod*-Satzes steht, ist schon seit Plautus wenn auch nicht häufig, so doch möglich ; vgl. meine Bemerkungen darüber im CSEL 76 praef. I p. XXVI unter 48 a. Der Akkusativ *aliquem* erklärt sich entweder so, daß er als Objekt an *agnoverit* angeschlossen wurde, oder daß er als Subjekt des zunächst beabsichtigten Acc. c. inf. gedacht war. — **45.** — 93,1 *hoc putabatur deum fecisse* ist Buytaerts Latein für *deus.* — **46.** — 105,4 *et ipsorum corporum subtilitas, quae putantur esse infirma, fortior quodammodo apparet* ergibt allerdings eine glatte Syntax. Die Hss. bieten aber *fortiora apparent,* worin der Plural *apparent* auffällt ; er ist so

zu erklären, daß *corporum subtilitas* für *corpora subtilia* steht wie z. B. Tert. carn. 3,9 *corporis soliditas* für *corpus solidum* oder Cic. Att. 8,12,5 *tristitiam illorum temporum* für *tristia illa tempora ;* oder es handelt sich um ein *fortiorus*, eine Bildung, wie sie in *signora* fortlebt und am frühesten bezeugt ist aus dem Protokoll des Concils von Carthago vom Jahre 419 bei Mansi 4, 422 D *et hoc nos servaturos profitemur salva diligentiora inquisitione Nicaeni concilii ;* die mir sonst bekannden Belege stammen aus Dioscurides (4, 28 p. 21, 3. 4, 94 p. 51, 12. 4, 72 p. 42, 19. 1, 30 p. 21, 12 M.),Cael. Aur. chron. 3, 4, 56 und Oribasius. Entscheidet man sich für dieses *fortiora*, dann muß man *apparet* schreiben. — **47.** — 120,12. Daß *creatura* auch den Akt der Schöpfung bedeuten könne, hätte Buytaert aus den Wörterbüchern entnehmen können ; *creatione* ist also eine überflüssige Änderung. — **48.** — 137,29. *Si forte* ist u. a. aus Tertullian bekannt, *si* also nicht zu streichen. — **49.** — 156,14 *comprehendens* ist passivisch, nicht durch *comprehensa* zu ersetzen. — **50.** — 161,8 *quaecumque convenerimus ut de indumento dicamus oportet moveri.* Der Sinn ist : was erörtert werden muß, wenn wir auf das Kleid zu sprechen kommen ; daher ist *convenerimus* von HP sinnlos, *cum venerimus* von C richtig. — **51.** — 225,14. *Incredibilis* hat auch aktive Bedeutung und braucht nicht in *incredulus* geändert zu werden. — **53.** — 227,14 *ut etiam haec fingerent et audeant.* Das auffallende *audeant* stammt von Buytaert ; die Hss. schreiben *audirent*, woraus leicht *auderent* herzustellen ist. — **54.** — 228,5. Die Präposition *causa* kann auch vorangestellt werden ; ich sage es, weil Buytaert es nicht weiß. — **55.** — 87,12 *Hoc relictum est ab igne et vis eum comburere ?* So haben HP, während C für *eum* bietet *illud.* Das letztere ist offenbar eine Emendation des scheinbar fehlerhaften *eum ;* dieses ist ebenso zu beurteilen wie 116,6 *unumquodque subtilior... fortior* (P, *subtilius... fortius* CH), 119,4 *istum qui* (HP, *istud quod* C, ähnlich Zeile 8-12), 217,6 *agmines militares* (CHP), 28,18 *utrique somnii boni* (HP, *utraque somnia bona* C) ; es liegen also Beispiele vor für den Schwund des Neutrums und seinen Ersatz durch das Masculinum.

Wien IX, Maria Theresienstr. 19/15. V. Bulhart.

LA SÉRIE LATINE DE « SOURCES CHRÉTIENNES »

« Sources Chrétiennes » est une collection française de textes patristiques. Elle fut fondée à Lyon, en 1942, sous l'impulsion du Père Victor Fontoynont. Elle est dirigée actuellement par les Pères Henri de Lubac, Jean Daniélou et Claude Mondésert. Cinquante-six volumes ont paru jusqu'à présent aux Éditions du Cerf, à Paris ; ils sont groupés en quatre séries : grecque, latine, byzantine, orientale ; une série annexe recueille des textes religieux para-chrétiens. « Sources Chrétiennes » vise à marquer ses ouvrages d'un triple caractère : « conformité aux normes scientifiques aujourd'hui en vigueur ; présentation humaniste ; mise en valeur du contenu religieux[1] ».

1. Cfr C. Mondésert, *Un instrument de travail : la collection « Sources Chrétiennes »*, dans *Rech. de science relig.*, t. XLVI, 1958, p. 85-92.

Il a paru utile de présenter à nos lecteurs les quatorze volumes aujourd'hui parus dans la série latine. Un rapide examen des normes suivies pour l'établissement de leur texte soulignera, croyons-nous, la haute tenue scientifique de la collection.

***

Pour son édition des *Tractatus mysteriorum* de saint Hilaire, M. Brisson ne disposait que d'un seul manuscrit, lui-même fort endommagé, l'actuel Arezzo lat. VI, 3, du milieu du XI^e^ siècle[1]. Par bonheur, le ms. 257 du Mont-Cassin, écrit en 1137 et contenant une vaste compilation de Pierre Diacre, cite plusieurs passages des *Tractatus :* les lacunes du ms. d'Arezzo se trouvent ainsi partiellement comblées[2]. Gamurrini et dom Pitra, à la fin du XIX^e^ siècle, Lindemann, le Père Feder et Engelbrecht, au début du XX^e^, ont proposé chacun quelques corrections ; elles sont reproduites par le Père Feder dans son édition du *C. S. E. L.*, au tome LXV. De leurs conjectures, M. Brisson retient celles qui offrent à ses yeux un intérêt réel pour la compréhension immédiate du texte d'Hilaire. Il y joint une dizaine de nouvelles retouches, que des critiques aussi autorisés que dom Botte et M. Nautin estiment heureuses[3]. Quant à l'extrait tiré d'un hypothétique *Liber officiorum* d'Hilaire et incorporé dans la *Ratio generalis* de Bernon de Reichenau, du début du XI^e^ s., M. Brisson, contrairement à l'opinion jadis émise par dom Wilmart, se refuse à y reconnaître un passage des lacuneux *Tractatus mysteriorum ;* il le publie en appendice. Enfin, pour ce qui est des citations scripturaires, l'ouvrage ne présente qu'une analogie lointaine avec les anciennes versions connues ; encore que la Bible d'Hilaire soit assez proche du texte de la Septante, elle semble cependant se rattacher premièrement à une version latine gauloise, utilisée d'ailleurs assez librement, et qui ne serait pas parvenue jusqu'à nous.

Les recenseurs ont été unanimes à louer la traduction française de M. Brisson ; le style tendu de l'auteur et l'état lacuneux de l'unique témoin rendaient singulièrement ardue la tâche du traducteur. Le Père Wenger et feu Mgr Lebon relèvent une inconséquence dans la traduction du titre : pourquoi n'être pas resté fidèle aux *tractatus*, au pluriel, de saint Hilaire ? Signalons, dans l'introduction, une longue étude sur les traductions latines de τύπος et, p. 24, une contribution à l'étude sémantique de *sacramentum*. L'index des termes techniques latins rendra service.

Par un curieux hasard, le second volume de la série latine de « Sources Chrétiennes » contient, lui aussi, un ouvrage dont seul le ms. Arezzo lat. VI, 3 a conservé le texte. Il s'agit du célèbre *Itinerarium* de la pèlerine Égérie[4]. L'édition critique du *Corpus* de Vienne, au tome XXXVIIII, en a été assurée par

---

1. Hilaire de Poitiers, *Traité des Mystères*. Texte établi et traduit avec introduction et notes par Jean-Paul Brisson (Sources Chrétiennes, 19). Paris, 1947.

2. Le Père P. Gussen a, récemment, contesté l'authenticité hilarienne du passage du ms. du Cassin dont s'étaient servi le Père Feder et M. Brisson pour combler la lacune de I, 15-19. Cfr *Vig. christ.*, t. X, 1956, p. 14-24.

3. Sur ce point, M. Courcelle est plus réservé. Cfr *Rev. des études lat.*, t. XXVI, 1948, p. 352.

4. Éthérie, *Journal de Voyage*. Texte latin, introduction et traduction de Hélène Pétré (Sources Chrétiennes, 21). Paris, 1948.

Paul Geyer, qui ne s'est pas privé de corriger l'*Aretinus* partout où bon lui semblait. Depuis, quelques nouvelles corrections ont été proposées. En 1940, le professeur Ezio Franceschini, de l'Université de Milan, a repris le travail ; son premier souci a été de respecter autant que possible toutes les leçons, si bizarres soient-elles, du manuscrit[1]. Mlle Pétré ignore malheureusement cette dernière édition : elle base son travail sur l'édition médiocre de Geyer et fait siennes les trop nombreuses conjectures de celui-ci, y substituant trop rarement les corrections proposées plus récemment. De ce fait, en plusieurs endroits son texte s'avère peu sûr[2]. Le lecteur a du moins la compensation de retrouver en apparat toutes les leçons du manuscrit jugées inexactes.

Itinerarium, plutôt que *Peregrinatio*. Mlle Mohrmann félicite l'auteur d'avoir choisi pour titre de l'œuvre d'Égérie le « nom usuel attribué par les contemporains à ce genre d'ouvrages » ; en confirmation de la pertinence de ce choix, Mlle M. rappelle le titre que portait l'ouvrage dans trois catalogues limousins du XIIIe s. et même, semble-t-il, dans une charte de Celanova datée de 935. La remarque est exacte. Mais ne convient-il pas de présenter l'argumentation en sens inverse ? Le choix de *itinerarium* est fondé avant tout sur ces attestations anciennes, témoins évidents d'une tradition déjà longue et que confirme par ailleurs l'usage classique de *itinerarium* pour désigner des récits similaires. « Journal de voyage », traduit Mlle Pétré. Par contre, dans le choix qu'elle fait du nom exact de la pèlerine, l'auteur eût pu profiter des conclusions de dom Lambert : *Egeria* eût été préférable[3].

En appendice, on trouvera la traduction de la lettre de Valerius aux moines du Vierzo, louant la personne et l'exploit de la *beatissima sanctimonialis*.

Depuis les solides travaux de dom Connolly, du Père Faller et d'autres érudits, on ne doute plus guère de l'authenticité ambrosienne du *De sacramentis*. Elle est établie notamment sur la convergence d'arguments indépendants touchant les circonstances historiques, les usages liturgiques[4] et le texte biblique. Dom Botte assène le coup de grâce aux derniers opposants en soulignant, dans son introduction et surtout dans les notes au bas des pages de son édition du *De sacramentis* et du *De mysteriis*[5], les points de contact qui l'apparentent au style et au mode de pensée habituels de l'évêque de Milan. Si on tient compte de ce que nous apprend l'examen de la tradition manuscrite, la preuve d'authenticité s'appuie à la fois sur des critères externes et internes. Il est acquis, désormais, que le *De sacramentis* constitue une première ébauche, déjà relativement

1. Le prof. Franceschini, aidé de dom Weber, vient de publier une nouvelle édition de l'*Itinerarium* au tome CLXXV du *Corpus Christianorum*, Turnhout, 1958. On y trouvera une bibliographie du sujet.

2. Trois recenseurs suggèrent quelques redressements : H. Chirat, dans *Rev. du moyen âge lat.*, t. V, 1949, p. 151-156 ; B. Botte, dans *Rech. de théol. anc. et médiév.*, t. XVI, 1949, p. 331-332 ; Ch. Mohrmann, dans *Vig. christ.*, t. IV, 1950, p. 119-123.

3. A noter R. Nicolella, *A proposito della 'Peregrinatio Aetheriae'. I nomi 'Aetherius', 'Aetheria' e simili nelle iscrizioni latine*, dans *Asprenas*, t. V, 1958, p. 187-193. *Aetheria* serait une forme italienne, *Eucheria* espagnole, *Silvia* gauloise.

4. Voir cependant Kl. Gamber, *Ist Niceta von Remesiana der Verfasser von 'De sacramentis' ?* dans *Ostkirchliche Studien*, t. VII, 1958, p. 153-172. L'auteur se prononce pour l'affirmative.

5. Ambroise de Milan, *Des Sacrements. Des Mystères*. Texte établi, traduit et annoté par Dom Bernard Botte, O. S. B. (Sources Chrétiennes, 25). Paris, 1950.

élaborée mais encore imparfaite, de la catéchèse pascale ambrosienne, conservée à l'état achevé dans le *De mysteriis*.

Sachant que le Père Faller préparait l'édition critique des deux ouvrages pour le *Corpus* de Vienne, dom Botte a cru inutile de s'atteler au même travail de son côté. Par ailleurs, le texte des anciennes éditions, même des Mauristes, ne l'enchantait guère. Il prit donc le parti de donner une édition provisoire. Parmi les manuscrits anciens renfermant chacun les deux pièces, il en choisit dix, s'échelonnant du IX^e^ au XII^e^ s. ; pour le *De sacramentis*, il y joignit, sans toutefois leur accorder une importance excessive, deux témoins de la famille « italienne » : Saint-Gall 188 (s. VII-VIII) et Vatican lat. 5760 (s. IX-X)[1] ; enfin, pour permettre de juger de la valeur des éditions courantes, il y ajouta les variantes de la seconde édition de Migne et celles que recueillit J. Quasten pour le *Florilegium Patristicum*. On pourra évidemment chicaner sur le choix des manuscrits retenus ; mais il fallait bien faire une sélection, et dom Botte était qualifié entre tous pour la faire avec compétence.

La parution, en 1955, de l'édition monumentale du *C. S. E. L.* permit de reconnaître qu'une fois de plus dom Botte avait vu juste : dans l'ensemble des cent trente-quatre manuscrits examinés par le Père Faller, les témoins retenus pour l'édition de « Sources Chrétiennes » font très bonne figure. D'autres témoins anciens ont été ajoutés, tels Leyde *Voss.* lat. 98 (s. IX) pour le *De sacramentis*, Reims 376 (s. IX) et Londres *B. M.* add. 18332 (s. IX) pour le *De mysteriis*, Troyes 550 (s. X) pour les deux pièces. Pour le *De sacramentis*, élargissant quelque peu la famille italienne de dom Botte, notamment par l'adjonction de Vienne *Nat. Bibl.* 1029 (s. XI) et subsidiairement de Fulda Aa 9 (s. IX) et Vatican lat. 474 (s. IX), le Père Faller lui accorde en principe plus de poids. Il faut lire, à ce propos, la recension que fit le bénédictin de l'œuvre du jésuite[2]. A titre exemplatif, dom Botte aligne les douze variantes qu'offre la confrontation des deux éditions pour le livre I^er^ du *De sacramentis :* dans sept cas, il maintient son point de vue, et il trouve dans les cinq autres matière à discussion[3].

Il serait vain de vouloir comparer à l'œuvre puissante du Père Faller l'édition volontairement « modeste » du Père Botte. Il reste que ce dernier, n'ambitionnant que de faire œuvre provisoire, a su pressentir avec une justesse étonnante la charpente fondamentale du texte du *Corpus*.

L'on pouvait s'attendre à voir paraître, tôt ou tard, un opuscule de Tertullien. En 1952, les Pères Refoulé et Drouzy présentaient, en une édition copieusement annotée, l'admirable *Traité du baptême*[4].

Un seul manuscrit en a conservé le texte latin, et encore de façon incomplète : c'est le célèbre *Trecensis* 523, originaire de Clairvaux et datant du XII^e^ s.[5] Mais l'édition de Gagny-Mesnart, de 1545, doit reposer sur un manuscrit, aujourd'hui

---

1. Ce sont les témoins *GWQURZXKP* de l'édition de O. Faller au tome LXXIII du *Corpus* de Vienne. Les variantes de Paris *B. N.* lat. 9521, 1719 et 1751, signalées par dom Botte, ne sont pas retenues par le Père Faller.

2. Dans *Rech. de théol. anc. et médiév.*, t. XXIII, 1956, p. 341-343.

3. Voir aussi les remarques de J.-G. Préaux dans *Latomus*, t. X, 1951, p. 346 ; H. Chirat, dans *Rev. des sciences relig.*, t. XXVI, 1952, p. 83-86.

4. Tertullien, *Traité du Baptême*. Texte, introduction et notes de R. F. Refoulé, O. P. Traduction en collaboration avec M. Drouzy, O. P. (Sources Chrétiennes, 35). Paris, 1952.

5. C'est sans doute par erreur qu'on a imprimé *XIII^e^ s.*, p. 59.

disparu, qui offrait un texte assez proche de celui de l'*Agobardinus* : on le sait par l'étude des autres œuvres de Tertullien conservées dans ce manuscrit et également éditées par Mesnart. Nous connaissons donc, en fait, deux traditions textuelles du *De baptismo*. M. Borleffs a montré brillamment l'excellence du texte de Clairvaux[1] ; à son exemple, les nouveaux éditeurs l'ont choisi pour base de leur travail. Ils n'ont préféré les variantes de Mesnart que là où elles pouvaient assurer une conformité plus grande à la syntaxe, au style et au vocabulaire de Tertullien. La majorité des corrections du *Trecensis* proposées par M. Borleffs ont été admises.

On notera, dans l'introduction, les quelques pages consacrées à la langue et au style « chrétiens » de Tertullien. Le Père Refoulé y résume les positions de l'École de Nimègue : Tertullien n'est pas le père du latin chrétien ; il adopte le nouvel idiome et contribue à son succès, pour autant qu'une aussi forte personnalité accepte de se soumettre à la réglementation de ses propres modes d'expression. En plus de l'apparat des variantes, deux séries de notes, les unes philologiques, les autres explicatives, font de ce volume l'un des mieux documentés de la collection[2]. Très bienvenu aussi est l'index des mots latins.

Nous possédons dans la présentation du *De mortibus persecutorum* de Lactance par M. Jacques Moreau, professeur à l'Université de la Sarre, une œuvre monumentale[3]. Deux volumes y sont consacrés : le premier contient une excellente introduction, le texte critique et une nouvelle traduction française ; le second est occupé entièrement par un commentaire à la fois philologique et historique très détaillé.

Ici encore, la tradition textuelle est mince : on ne connaît, en fait de manuscrits, que l'ancien *Colbertinus* 1297, aujourd'hui Paris *B. N.* lat. 2627, écrit à la fin du XI^e^ siècle et venu de Moissac, où il fut découvert en 1678. Il semble bien avoir été copié sur un modèle visigothique, ce qui expliquerait pour une part son orthographe à tout le moins étonnante. Plusieurs érudits, à commencer par Baluze, le premier éditeur, ont cherché à restituer dans son intégrité ce texte si malheureusement défiguré. Déjà l'édition viennoise de S. Brandt, en 1897, marquait une nette amélioration ; bientôt s'y adjoignirent quelques bonnes conjectures de Pesenti, de Borleffs et d'autres. M. Moreau bénéficie donc des excellents travaux de ses devanciers, de ses maîtres de Bruxelles en particulier, dont il se plaît à reconnaître les mérites. Le moment est venu, estime-t-il, de rassembler les fruits de leurs labeurs et de présenter une nouvelle édition critique. Son texte suit d'aussi près que possible les leçons du manuscrit de Moissac, et l'apparat a recueilli plusieurs essais de correction antérieurs ; les conjectures nouvelles sont rares[4].

---

1. Dans *Vig. christ.*, t. II, 1948, p. 185-200. M. Borleffs a édité le *De baptismo* dans le *Corpus Christianorum*, t. I, 1954, p. 275-295.

2. Pour l'aspect textuel, qui seul nous occupe ici, la recension élogieuse de M. Borleffs est particulièrement instructive. Cfr *Vig. christ.*, t. VIII, 1954, p. 188-192.

3. Lactance, *De la Mort des Persécuteurs*. Introduction, texte critique, traduction et commentaire de J. Moreau (Sources Chrétiennes, 39). Deux vol. Paris, 1954.

4. Voir les remarques de P. Courcelle, dans *Rev. des études lat.*, t. XXXII, 1954, p. 397-400 ; N. Herescu, dans *Orpheus*, t. II, 1955, p. 99-103 ; J.-G. Préaux, dans *Rev. belge de phil. et d'hist.*, t. XXXIV, 1956, p. 452-453.

M. Moreau situe la rédaction du *De mortibus persecutorum* entre 318 et 321. Il insiste sur la valeur historique de l'ouvrage, malgré sa tendance apologétique prononcée : car Lactance est contemporain des événements qu'il rapporte. Le commentaire, extrêmement fouillé[1], puise sa documentation dans les ouvrages mentionnés en fin du tome premier et dont la seule nomenclature couvre trente-huit pages. P. 127, d'accord avec M. Grégoire, une très légère correction textuelle rend la description du chrisme de Constantin parfaitement claire : le scribe du ms. aurait omis *I* après *transversa X littera*.

Fin connaisseur de saint Jérôme, dom Paul Antin a choisi pour les lecteurs de « Sources Chrétiennes » un petit commentaire exquis du maître de l'exégèse latine, le *De Iona*[2]. Dom Martianay n'en connaissait, semble-t-il, que des manuscrits français, qu'il dut lire assez distraitement ; Vallarsi, en 1768, accordait la préférence aux témoins italiens. L'établissement d'un texte critique neuf eût été souhaitable, dom Antin en convient. Du moins nous en fournit-il ici les premiers matériaux : cinquante-quatre manuscrits du *De Iona* ont été inventoriés, dont vingt-trois ont fait l'objet de larges sondages ; mais le texte de base reste celui de Vallarsi, que reproduit Migne. Mis à part les extraits conservés dans Paris *B. N.* lat. 14086 et Lyon 600 (517), tous deux du VII^e^-VIII^e^ s. (transcription diplomatique, due à M. Joly, des extraits de Lyon), dom Antin aligne neuf témoins des IX^e^ et X^e^ siècles : ce sont Paris *B. N.* lat. 1839 (fin VIII^e^ s.?), 1838, 1836, 12157, Cambrai 299, Le Mans 240, Orléans 61, Karlsruhe 74 et Namur *Ville* 16. Chartres 41, du VIII^e^ s. et originaire de Saint-Père, a malheureusement péri en 1944.

Dans les pages d'introduction et les notes de commentaire, aperçus neufs et rapprochements suggestifs ne se comptent plus. Une table groupe tout ce qu'a écrit saint Jérôme sur Jonas. Pour ceux qu'intéresse l'histoire des anciennes versions de la Bible, rappelons que chacun des lemmes scripturaires se trouve, ici, doublé : une première traduction latine faite sur l'hébreu, et qui diffère du texte vulgate, est suivie d'une autre, sur la Septante[3].

Un regret, cependant : que dom Antin ait renoncé à pousser son travail jusqu'à l'édition critique. Il a fait, à la fois, trop et trop peu : trop peu, parce que, ayant déblayé le terrain avec la compétence qu'on lui connaît, il ne pouvait se contenter de livrer en vrac, sans les coordonner, les résultats de son enquête déjà vaste[4] ; par ailleurs, il a fourni tant d'éléments de solution, que plus personne, d'ici longtemps, ne remettra l'ouvrage sur le métier. L'ébauche ne risque-t-elle pas, parfois, d'éliminer tout espoir d'un travail fini ?

L'un des ouvrages les plus caractéristiques de la pensée et de la verve de Tertullien est assurément son *De praescriptione haereticorum*. En 1954, le Père Refoulé en avait donné une édition critique dans le nouveau *Corpus* de dom Dekkers ; trois ans plus tard, il faisait bénéficier « Sources Chrétiennes » de

---

1. Certains détails en ont été discutés, par ex. par P. NAUTIN, dans *Rev. d'hist. ecclés.*, t. L, 1955, p. 892-899 ; A. JONES, dans *Journ. of theol. Stud.*, N.S., t. VI, 1955, p. 295-296 ; L. HERRMANN, dans *Latomus*, t. XIV, 1955, p. 308-310.

2. SAINT JÉRÔME, *Sur Jonas*. Introduction, texte latin, traduction et notes de Dom Paul ANTIN, O. S. B. (Sources Chrétiennes, 43). Paris, 1956.

3. Cfr G. JOUASSARD, dans *Rev. d'hist. ecclés.*, t. LI, 1956, p. 947-948.

4. Dans *Rech. de théol. anc. et médiév.*, t. XXIV, 1957, p. 383-384, M^lle^ Petit relève quelques inconséquences.

ses savants travaux[1]. L'ancienne traduction, généralement appréciée, de Pierre de Labriolle a été retouchée çà et là. Des longues pages d'introduction doctrinale, détachons les études consacrées à *praescriptio*, *tradere-traditio*, et les notes sur l'influence ultérieure du traité : minime chez l'anonyme africain de l'*Ad Novatianum*[2], Jérôme et Isidore, plus importante chez Cyprien *(De unitate Ecclesiae)* et Vincent de Lérins, peut-être aussi chez Pacien. L'index analytique, recueillant de nombreux termes latins étudiés dans les notes, est précieux.

Pour l'établissement du texte, le tableau des témoins est identique à celui de la grande édition. Toutefois, de son apparat très dense le Père Refoulé ne retient ici que « les variantes les plus importantes et celles pour lesquelles le choix s'avère le plus difficile ou le plus susceptible de révision[3] ». On se rappelle ses mss. : l'*Agobardinus* avant tout, auquel les lampes au quartz ont arraché quelques secrets[4], et cinq témoins de la collection de Cluny, parmi lesquels Sélestat 439, du XI^e^ s., venu de Payerne en Suisse, et l'excellent Luxembourg 75, du XV^e^. Utiles aussi sont les éditions anciennes, celles surtout de Beatus Rhenanus et de Nicolas Rigault ; parmi les modernes, celle de J. Martin, dans le *Florilegium Patristicum* de Bonn, est jugée supérieure à celle de Æ. Kroymann. Les nombreuses corrections et conjectures proposées depuis le début du siècle sont également prises en considération[5].

D'autres œuvres encore, et de fort belles, ont paru en traduction dans la série latine de « Sources Chrétiennes ». Comme le texte latin reproduit sur la page de gauche n'y a pas fait l'objet d'une étude particulière, on se contentera de signaler ici l'édition utilisée par les traducteurs.

Des *Sermons* de saint Léon, dom Jean Leclercq et dom René Dolle ont publié deux volumes[6] ; deux autres sont en préparation. Le texte est celui des frères Ballerini, repris par Migne. Ont paru les sermons VI à XI, XXI à L, et XCVI.

Saint Grégoire le Grand est présent par les deux premiers livres de ses *Moralia*[7]. Dom de Gaudemaris en fournit une traduction élégante, basée sur le

---

1. Tertullien, *Traité de la Prescription contre les Hérétiques*. Introduction, texte critique et notes de R. F. Refoulé, O. P. Traduction de P. de Labriolle (Sources Chrétiennes, 46). Paris, 1957.

2. Éd. Hartel, *C. S. E. L.*, t. III, 3, p. 52 ss. Voir *Clavis Patrum Latinorum*, n. 76.

3. D'aucuns auraient souhaité un apparat plus léger encore. Cfr F. Petit, dans *Rech. de théol. anc. et médiév.*, t. XXIV, 1957, p. 382-383.

4. Aux passages suivants : VII, 4, 5 ; VIII, 11 ; IX, 4, 5 ; XIV, 2 ; XVI, 2 ou 3 ; XXX, 3, 14 ; XXXI, 2 ; XXXII, 2-3 ; XXXIII, 10 ; XXXVI, 4 ; XXXVIII, 7. Les chapitres XL, 6 à XLIV, 12 font défaut dans le ms.

5. En vue d'une seconde édition, signalons que l'ouvrage de J. Martin (p. 86) a paru en 1930, celui de J. Borleffs (p. 85) à Turnhout, en 1954. P. 77, au-dessus, lire : l. 14 et l. 33. P. 110, le chapitre XVI a deux sections en latin, trois en français. *Taxare* (p. 95, note b), *struere-destruere* (p. 97, note b), *comparare* (p. 134, note f), *facere ad* (p. 144, note b), *sanctum* (p. 147, note 2) ne pourraient-ils être ajoutés dans l'index analytique ?

6. Léon Le Grand, *Sermons*. Introduction de Dom Jean Leclercq, O. S. B. Traduction et notes de Dom René Dolle, O. S. B. (Sources Chrétiennes, 22 et 49). Paris, 1949 et 1957. Voir J. Waszink, dans *Vig. christ.*, t. XII, 1958, p. 109-110.

7. Grégoire Le Grand, *Morales sur Job*. Livres 1 et 2. Introduction et notes de

texte des Mauristes ; il la fait précéder de la Lettre-dédicace, d'après le texte critique des *Monumenta*. Signalons, dans l'introduction due à dom Gillet, de bonnes pages sur les sources des *Moralia*, en particulier sur les rapports littéraires reliant saint Grégoire à Cassien. En fin de volume, une table groupe les termes-clef du vocabulaire grégorien. Un second tome est en préparation.

Très bienvenues aussi sont les *Conférences* de Cassien. Dom Eugène Pichery recueille les dix-sept premières en deux volumes[1], mettant en regard le texte de Petschenig et sa propre traduction revue et complétée. A l'édition du *Corpus* sont apportées une soixantaine de retouches, sans autre indication, malheureusement, qu'une liste, en fin de volume, des leçons préférées ; de plus, en XIII, 17 la citation *Is.* LV, 8-9 reléguée dans l'apparat par Petschenig est ici assumée dans le texte même. Le tome second contient une liste de corrections à apporter au texte latin du premier.

Enfin, le Révérendissime dom Tissot présente, en deux volumes également, le *Traité sur l'Évangile de saint Luc* de saint Ambroise[2]. Le texte de Schenkl père et fils lui sert de base ; il y apporte vingt-quatre légères corrections[3], dont certaines seront reprises par la nouvelle édition de M. Adriaen parue depuis dans le *Corpus Christianorum*. Dom Tissot clôt son travail par cinq appendices serrant de plus près des locutions particulières tirées de V, 19, 89 ; IX, 3 ; X, 132, 166.

Il reste à signaler que dom Botte, dans son édition de la *Tradition apostolique* d'Hippolyte de Rome, au volume 11 de la série grecque, donne en note le texte latin du palimpseste Vérone *Bibl. Cap.* LV (53).

***

Volontairement, le présent exposé s'est borné à apprécier les volumes latins de « Sources Chrétiennes » sous l'angle de la critique textuelle. Mais tant d'aspects attachants seraient à relever ! Il faudrait vanter les qualités de telle traduction, admirer l'acribie de telle note explicative, souligner la portée de telle analyse doctrinale. Histoire, dogme, mystique, liturgie, latin chrétien, spiritualité, exégèse, que de secteurs touchés ! Le choix des auteurs, aussi, est varié à souhait. Puissent, aux côtés des Ambroise, des Jérôme, des Grégoire, surgir bientôt les Augustin, les Cyprien, les Bède et autres vénérables figures du christianisme latin. Une série de *Textes monastiques d'Occident* est annoncée pour un avenir tout proche[4] ; déjà un premier volume, d'Aelred de Rievaulx, est sous presse.

Dom Robert GILLET, O. S. B. Traduction de Dom André DE GAUDEMARIS, O. S. B. (Sources Chrétiennes, 32). Paris, 1952.

1. JEAN CASSIEN, *Conférences*. Introduction, texte latin, traduction et notes par Dom E. PICHERY, O. S. B. (Sources Chrétiennes, 42 et 54). Paris, 1955 et 1958.

2. AMBROISE DE MILAN, *Traité sur l'Évangile de S. Luc*. Introduction, traduction et notes de Dom Gabriel TISSOT, O. S. B. (Sources Chrétiennes, 45 et 52). Paris, 1956 et 1958.

3. Voir l'appréciation, plutôt sévère, de F. PETIT dans *Rech. de théol. anc. et médiév.*, t. XXIV, 1957, p. 183-184.

4. On y groupera des textes des IXe-XIIIe siècles. Souhaitons qu'il ne soit pas tenu un compte trop rigoureux de ces limites et qu'y trouveront asile un jour ces « sources » latines de la spiritualité monastique que sont, par exemple, à côté de la *Concordia* de saint Benoît d'Aniane, les *Sermones ad monachos* de saint Césaire,

Notre vœu, en achevant ces lignes, est que « Sources Chrétiennes » poursuive vaillamment son magnifique effort au service de la pensée chrétienne.

Maredsous. Patrick VERBRAKEN.

« FAMULUS CHRISTI » A PROPOS D'UN AUTOGRAPHE DE BÈDE LE VÉNÉRABLE

Le manuscrit Léningrad Lat. Q. v. I, 18 renferme l'*Historia ecclesiastica Gentis Anglorum* de Bède le Vénérable[1]. Mr E. A. Lowe a cru trouver, sur le dernier folio de ce manuscrit, dans la dernière ligne du colophon, la main même de Bède[2]. Ce colophon comprend cinq lignes :

EXPLIC(IT) D(OMI)NO IUVANTE
LIB(ER) QUINTUS HISTORIAE
ECCLESIASTICAE GENTIS
ANGLORUM
BEDA FAMULUS $\overline{\text{XPI}}$ INDIGNUS

Tout en étant persuadé qu'il s'agit là d'un autographe de Bède, Mr Lowe se borna cependant à poser la question. Toutefois, les raisons qu'il fit valoir sont bien de nature à fonder sa conviction et à la faire partager.

Notons d'abord que, suivant Mr Lowe, le manuscrit est contemporain de Bède et a été exécuté à Jarrow même[3]. De ce côté donc, aucune objection.

Si la dernière ligne faisait partie de l'explicit, il serait étonnant 1) que le nom de Bède soit au nominatif et non pas au génitif ; 2) qu'il soit placé après le titre de l'ouvrage ; 3) que l'épithète *indignus* soit accolée au nom de Bède.

Mr Lowe a d'ailleurs observé une différence d'écriture entre la dernière ligne du colophon et les précédentes. De plus, les traits ont été tracés d'une main tremblante, tandis que les lignes supérieures dénotent une main ferme.

On ne voit donc pas pour quelle raison on refuserait à cette dernière ligne le caractère d'un autographe[4].

---

l'*Expositio Regulae* d'Hildemar ou un choix parmi les lettres si attachantes de saint Boniface.

1. O. ARNGART, *The Leningrad Bede, an Eighth Century Manuscript of the Venerable Bede's Historia Ecclesiastica Gentis Anglorum in the Public Library, Leningrad (Early English Manuscripts in Facsimile,* vol. II), Copenhague, 1952.

2. E. A. LOWE, *An autograph of the Venerable Bede,* dans *Rev. Bén.*, LXVIII (1958), pp. 200-202 (avec planche hors-texte).

3. ID., *A Key to Bede's Scriptorium,* dans *Scriptorium,* XII (1958), pp. 182-190.

4. La découverte de Mr Lowe est d'autant plus intéressante qu'on possède fort peu d'autographes des Pères latins. Voir à ce sujet : E. DEKKERS, *Les autographes des Pères Latins,* dans *Colligere Fragmenta, Festschrift Alban Dold,* Beuron, 1952, pp. 127-138.

S'il s'agit bien d'un autographe, équivalant à une signature, il n'est pas étonnant d'y trouver l'expression *famulus Christi* par laquelle Bède se désignerait lui-même. Elle est, en effet, courante chez Bède, tandis qu'elle se rencontre rarement ailleurs.

Bède s'intitule fréquemment *famulus Christi* et il semble que, ce faisant, il a en vue sa condition de moine, car il distingue *famulus Christi* de *presbyter*

Desideratissimo... Albino, Beda Christi famulus (*Epist. ad Albinum*, ed. C. PLUMMER, *Vener. Bedae opera historica*, I, Oxford, 1896, p. 3).
Dillectissimo... Ecgberto, Beda famulus Christi (*Epist. ad Ecgbertum, ibid.* p. 405, 1).
Humillimus famulorum Christi Beda (*Epist. ad Accam, P. L.* XCIV, 684 D).
Baeda famulus Christi et presbyter (*Hist. Eccl. Praef.*, éd. C. PLUMMER, *o. c.*, p. 5)[1].
Haec... Domino adiuvante, digessi Baeda famulus Christi (*Ibid.*, Lib. V, cap. XXIV, p. 357).

Du reste, il use aussi de cette expression pour désigner les moines :

Augustinus cum famulis Christi, ... rediit in opus verbi (*Ibid.*, Lib. I, cap. XXV, p. 44).
Scientes quia famulus Christi est (*Ibid.*, Lib. II, cap. II, p. 83).
Famulus Christi Laurentius ...venit ad regem (*Ibid.*, Lib. II, cap. VI, p. 93).
Collecto examine famulorum Christi (*Ibid.*, Lib. III, cap. XXII, p. 173).
Famulus Christi Tuda (*Ibid.*, Lib. III, cap. XXVI, p. 189).
Cui cum... placuisset, ut ossa famulorum famularumque Christi, ...tollerentur (*Ibid.*, Lib. IV, cap. X, p. 224).
Gudfrid, venerabilis Christi famulus et presbyter (*Ibid.*, Lib. V, cap. I, p. 281).
Famulus Christi Heribald (*Ibid.*, Lib. V, cap. VI, p. 289).
Famulus Christi et sacerdos Ecgbert (*Ibid.*, Lib. V, cap. IX, p. 296).
Passi sunt autem praefati sacerdotes et famuli Christi (*Ibid.*, Lib. V, cap. X, p. 300).
Ac post multa ad memoratum Christi famulum Adamnanum perveniens (*Ibid.*, Lib. V, cap. XV, p. 316).
Qui, ...famuli Christi dum ligna monasterii usibus apta... (*Vita s. Curhberti, P. L.* XCIV, 738 B).
Et hic quoque venerabilis Christi famulus (*Ibid.*, 759 C).
Et fodientem reperiens famulum Christi (*Ibid.*, 760 A).
Mare promptum famulo Christi... impedebat officium (*Ibid.*, 760 C).
Ad laudandam famuli Christi sanctitatem (*Ibid.*, 771 C).
Et ipsa possessio non pauco famulorum Christi examine pollebat (*Ibid.*, 773 B).
Fama tamen exiit de me quia famulus Christi sim (*Ibid.*, 779 B).
Sed et cum aliis Christi famulis mutuam habetote concordiam (*Ibid.*, 780 C).
Defuncto ac tumulato Christi famulo (*Ibid.*, 782 B).
Religiosus Christi famulus Biscopus cognomento Benedictus (*Vita quinque sanctorum abbatum*, ed. C. PLUMMER, *o. c.*, p. 364, 1).
Ut venerandus Christi famulus Witmer (*Ibid.*, p. 385, 20).
Christi vero famulus Ceolfridus (*Ibid.*, p. 385, 21).
Cum his, qui tecum sunt, famulis Christi (*Epist. ad Albinum*, ed. C. PLUMMER, *o. c.*, p. 3).

On peut donc dire que *famulus Christi* est une expression stéréotypée servant à désigner un moine ou Bède lui-même. Or cette formule mérite d'autant plus d'attention qu'on la rencontre rarement ailleurs. Elle est inconnue du Nouveau Testament[2] ; chez les écrivains chrétiens anciens, on ne la trouve que quatre

1. Pour les citations tirées de l'*Historia Ecclesiastica*, nous nous sommes servis de Putnam Fennell JONES, *A Concordance to the Historia Ecclesiastica of Bede*, Cambridge, 1929.

2. Là où l'on pouvait s'attendre à la rencontrer, il semble qu'on lui ait préféré l'expression *servus Christi* (p. ex. : Eph. VI, 6 ; Coll. IV, 12 ; Jac. I, 1). Il est notable que le terme *famulus* ne se rencontre qu'une seule fois dans le Nouveau Testament (Hebr. III, 5). Du reste, pour ce qui concerne l'Ancien Testament, le mot *famulus*

fois, si l'on se fie au *Thesaurus*, une fois chez Maximin l'Arien[1], une fois chez saint Jérôme[2], et deux fois chez saint Augustin[3]. Encore n'est-il question dans ces passages que des chrétiens en général. Les écrivains ecclésiastiques du du haut moyen âge l'ignorent ; les rares auteurs anglo-saxons, comtemporains de Bède, ne l'emploient pas ; une seule exception : Aldhelm où on la lit une seule fois[4]. On est donc en droit de considérer la formule chez Bède comme caractéristique[5].

Cette remarque n'est pas sans importance pour le jugement à porter sur le caractère autographe de la dernière ligne du colophon. Mr Lowe arguait notamment de l'adjonction de *indignus*, qualificatif qui serait étonnant de la part d'un autre que Bède. Rapprochée de cet *indignus*, la formule *famulus Christi* prend à son tour valeur d'indice. De même que Bède révèle son humilité par *indignus*, il cède à une habitude en se qualifiant *famulus Christi*.

Si la dernière ligne du colophon était d'une autre main que celle de Bède, on comprendrait mal la présence simultanée de *famulus Christi* et d'*indignus ;* si, au contraire, elle est un autographe, il est tout naturel qu'elle ait été formulée de la sorte.

Maredsous. D. Misonne.

---

n'est pas d'un emploi fréquent ; quant aux expressions *famulus Domini* et *famulus Dei*, elles sont très rares ; on ne les voit qu'au livre de Josué et des Paralipomènes, et uniquement appliquées à Moïse. La rareté de ces expressions ne serait-elle pas l'indice que *famulus* accolé à un nom propre qui le détermine était considéré par les chrétiens des premiers siècles comme prohibé de leur vocabulaire parce que rappelant trop la terminologie païenne. On sait, en effet, que les païens désignaient fréquemment leurs prêtres par le terme *famulus* suivi du nom de la divinité qu'ils servaient (voir de nombreux exemples dans le *Thesaurus Linguae latinae* au mot *famulus*).

1. « Nec vero respexisti..., ab antichristi ministro famulos Christi... iudicari non posse » (*Dissertatio contra Ambrosium*, § 114, éd. F. Kaufmann, *Aus der Schule des Wulfila*, Strasbourg, 1899, p. 85).

2. « Paulus... vinctos Christi famulos ducebat ad concilium Iudaeorum » (*Epistola* 16 éd., I. Hilberg, dans le C. S. E. L., t. 54, p. 69).

3. « tolerare Christi famuli iubentur, sive sint reges sive principes » (*De Civitate Dei*, L. II, cap. xix, éd. E. Hofmann dans le C. S. E. L., t. 40 p. 86). « ... de tot famulis famulabusque Christi... » (*Epist.* 36, n. 4, éd. A. Goldbacher, C. S. E. L., t. 34, p. 33).

4. « Qua famulus Christi supplex oramina fudit » (*Carmen de Virginitate*, v. 1348, éd. R. Ehwald, dans *M. G. H. Auct. ant.*, t. XV, p. 409). Dans la même œuvre, on rencontre plusieurs fois l'expression *famula Christi* : vv. 1919, 2154, 2202, 2229, 2265, 2335. On peut la voir aussi chez Bède (cfr, pour l'*Historia Ecclesiastica*, au mot *famula*, dans la concordance de P. F. Jones, o. c.). Le témoignage le plus ancien de l'expression *famula Christi*, selon le *Thesaurus*, est celui de Marius Mercator dans son *Commonitorium super nomine Caelestii*, c. v, § 2, *P. L.* XLVIII, col. 103.

5. Dans les écrits postérieurs à Bède, l'expression *famulus Christi*, sans être fréquente, se lit plus souvent. Il ne serait pas étonnant d'en trouver la raison dans la large diffusion dont ont bénéficié les œuvres de Bède, qui aurait ainsi familiarisé l'expression. On le voit dans la *Vita* de Bède, d'un auteur anonyme : « Beda presbyter, Christi famulus... » (*P. L.* XC, 53, B). On rencontre aussi l'expression sous la plume d'Ambroise Autpert (*Vita SS. Paldonis, etc...* dans *P. L.* LXXXIX, col. 1324, A). Autres exemples dans les diplômes impériaux : *M. G. H. DD.* t. I, p. 179, 20 ; p. 315, 5 et 15 ; *Ib.* t. II, p. 34, 1 et 5 ; p. 35, 15 ; p. 36, 25.

COLOPHONS DANS DES MANUSCRITS DE BÈDE

Le manuscrit de l'Historia Gentis Anglorum de Léningrad se termine par le colophon suivant : *Explicit Domino iuvante / Liber Quintus Historia⟨e⟩ / Ecclesiasticae Gentis / Anglorum / Beda famulus Christi indig⟨nus⟩*[1]. Dans une note récente, parue ici même, le Dr E. A. Lowe a souligné les raisons qui le portent à voir dans la dernière ligne de ce colophon un autographe du Vénérable Bède. Elles se résument ainsi : 1) La main plus tremblante qui a tracé la dernière ligne semble différente de celle qui a écrit le reste du colophon ; 2) l'utilisation du nominatif « Beda » et « famulus » se comprend mieux s'il s'agit d'une signature apposée par l'auteur à son ouvrage ; 3) la place normale pour le nom de l'auteur dans un colophon est avant le titre de l'ouvrage et non à la fin ; 4) on imagine difficilement un scribe quelconque attribuant à Bède le qualificatif « indignus ».

Ces raisons sont sérieuses. Nous croyons pourtant qu'il y aurait intérêt à élargir le débat en faisant entrer en ligne de compte d'autres colophons que l'on retrouve çà et là dans des manuscrits contenant des ouvrages de Bède. Une enquête même fort restreinte, comme celle que nous avons conduite à travers les catalogues, révèle dans la tradition manuscrite des courants qu'il serait intéressant de suivre. Disons tout de suite que la plupart des colophons que l'on rencontre sont si banals qu'il paraît inutile d'indiquer ici les manuscrits d'où sont tirés les exemples suivants :

Explicit expositio Bede presbyteri super apocalypsim.
Explicit explanatio Bede presbyteri secundum Marcum.
Explicit explanatio secunda Bede in actus apostolorum.

En face de cette banalité, précisément, le colophon suivant, que l'on retrouve dans plusieurs manuscrits, prend un relief saisissant, surtout quand on le compare avec le colophon du manuscrit de Léningrad : *Explicit domino iuvante expositionis in apocalipsim sancti iohannis liber tertius Bede famuli Christi. Amen*[2].

On notera les ressemblances : 1) l'explicit de l'œuvre est, en réalité, celui du dernier livre *(liber quintus, liber tertius)*. Or, une des « banalités » des colophons ordinaires, c'est qu'ils s'apposent toujours comme fin de l'ouvrage *entier*[3] ; 2) comme dans le manuscrit de Léningrad, le colophon du commentaire sur

---

1. E. A. Lowe, *An Autograph of the Venerable Bede ?* t. 68 (1958) p. 200-202, avec facsimile. Le colophon est écrit en capitales rustiques : quelques lettres font maintenant défaut, la marge ayant été coupée.

2. Cf. H. O. Coxe, *Catalogus Cod. MSS. qui in Collegiis... Oxoniensibus... adservantur* (Oxford 1852) t. II p. 22 = Jesus College MS. LXV (s. xi). Pour d'autres mss. avec le même colophon cf. i) M. R. James et Cl. Jenkins, *A Descriptive Catalogue of the MSS. in the Library of Lambeth Palace* (Cambridge 1930-32), p. 237 = MS 149 (s. x, Anglo-Saxon hand), se termine par les mots « bedan famuli xpi. do gratias » ; ii) V. Rose, *Verzeichnis der lateinischen Handschriften der Kgl. Biblioth. zu Berlin*, t. I (1893), p. 198 = *Cod. Philip.* 93 (s. xi, Limoges) ; le scribe, Ademarus, a ajouté lui-même quelques mots à la fin du colophon (Commendamus ... conscripsit) ; iii) H. O. Coxe, *Catalogi Cod. MSS. Bibl. Bodl. — Codices Canonicianos* (Oxford 1854), col. 421-22 = *Cod. Canon. Lat. Script. Eccl.* 222 (s. xi) : « Explicit... expositio... libri iii. Bedae famuli Christi ; Amen. »

3. On peut noter le glissement *(libri iii* pour *liber tertius)* dans le dernier colophon cité à la note précédente.

l'Apocalypse suit un court passage — que l'on ne trouve pas dans les éditions imprimées[1] — d'allure beaucoup plus personnelle. Dans un cas l'auteur se recommande au Seigneur, dans l'autre aux prières de ses lecteurs ; 3) le nom de Bède vient également chaque fois en dernier lieu. Mais dans le deuxième colophon il est au génitif. Cela paraît normal, et pourtant on ne peut s'empêcher de sentir un certain déséquilibre dans la structure générale de la phrase. On se demande même si, à l'origine, on ne lisait pas le nom sous forme de signature comme dans le manuscrit de Léningrad ; 4) l'absence du mot « indignus » dans le deuxième colophon demande aussi à être soulignée.

La similitude de structure entre les deux colophons soulève une question. Ne nous trouverions-nous pas devant une habitude, soit de l'auteur, soit du Scriptorium d'où ces ouvrages sont issus ? La question vaut d'autant plus d'être posée, que quelques autres colophons repérés dans des manuscrits de Bède semblent avoir gardé la trace de cette habitude. N'oublions pas qu'il s'agit toujours de colophons prélevés dans des manuscrits plus tardifs et que bien des changements ont pu s'introduire en cours de route. A titre d'exemple nous citerons les suivants :

Explicit in Actus apostolorum expositio Baedani famuli Christi[2].
Expositionis in evangelium marci liber quartus explicit. Bede famuli xpi et presbyteri[3].
Explicit deo iuvante expositio domini Bede presbyteri in Esdram et Neemiam allegorice liber tertius[4].

Quarr Abbey. P. MEYVAERT.

ERCHEMPERT, MOINE DU MONT-CASSIN

Ces quelques lignes voudraient dissiper le doute soulevé par feu H. W. Klewitz : l'historien Erchempert était-il moine, et moine du Mont-Cassin[5] ? En préparant son étude du manuscrit de Munich (*Cod. Lat. Monac.* 4623) de la Chronique Cassinienne, Klewitz notait une série de faits :

1. Il a été imprimé dans plusieurs catalogues de manuscrits ; cf. par exemple, les catalogues concernant les mss. Berlin *Philip.* 93 et Oxford *Canon.* 222 cités à l'avant-dernière note.

2. Ce colophon est pris également du ms. Canonici 222 dont il a été question plus haut ; le nom « Baedani » est rare ; cf. le ms. Lambeth 149 cité plus haut, où l'on trouve « Bedan ». Une autre particularité du Canon. 222 vaut la peine d'être relevée. Le Catalogue nous dit que les vers sur saint Jean qui précèdent le commentaire sur l'Apocalypse sont écrits « litteris majusculis, alternatim rubeis ». Or l'alternance de rouge et noir — mais cette fois pour les lignes — est aussi caractéristique du colophon dans le ms. de Léningrad. Sommes-nous là de nouveau devant une autre trace du scriptorium d'origine de ces ouvrages ?

3. Berlin, *Cod. Philip.* 47 s. IX (cf. V. ROSE, *op. cit.*, p. 69) ; le scribe semble avoir ajouté quelques mots, car on lit après « presbiteri » : Deo laudes. deo gracias amen. orate pro scriptore ut deum habeat protectorem.

4. Cf. B. GSELL, *Verzeichnis der Handschriften in der Bibliothek des Stiftes Heiligenkreuz*, dans *Xenia Bernardina*, (Wien 1891), t. I, p. 170 = ms. 202 (s. XII).

5. H. W. KLEWITZ († 1943), *Petrus Diaconus und die Montecassineser Klosterchronik des Leo von Ostia*, dans *Archiv für Urkundenforschung*, t. 14 (1936), p. 414-453.

1) a) Au folio 99v, dans la première rédaction, se présente un passage dépendant directement de la *Chronica Sancti Benedicti* (xe s.). Nous lisons : *Ita refert herchempertus quidam grammaticus in historia quam de langobardorum gente composuit* etc.[1].

b) une correction postérieure enjoliva ainsi : *Ita refert herchempertus monachus atque grammaticus.*

c) une autre correction, plus tardive, modifia ainsi : *Ita refert domnus herchempertus*, en omettant les deux mots qui suivaient.

2) Dans quelques-unes des marginalia des autres folios, nous trouvons une série d'emprunts faits à l'Histoire d'Erchempert[2].

3) Au folio 122v, bas de la page, se rencontre une addition en marge : *Sub his diebus Adelgarius quidam nobilis obtulit beato Benedicto apud teanum cum oblationibus herchempertum filium suum docilis ingenii puerum*[2].

Klewitz considérait ces altérations et additions comme étant de nature tendancieuse, et comme une preuve évidente que Pierre Diacre avait arrangé le texte original de la chronique de Léon. Pour lui, elles représentaient une tentative injustifiée de ce faussaire médiéval pour augmenter la réputation de son monastère au dépens de la vérité, en faisant passer Erchempert de la dignité de simple grammairien à celle de moine du Mont-Cassin : « erst Petrus hat den Capuaner *grammaticus* in die Gemeinschaft der Cassineser Monche aufgenommen[3] ».

Ce que l'on peut reprocher le plus vigoureusement à Klewitz sur ce point, c'est d'avoir omis de lire l'œuvre même d'Erchempert. S'il l'eût fait, il eût trouvé impossible de nier qu'Erchempert fût moine du Mont-Cassin. Ceci ressort de la manière dont l'historien lombard parle de l'Abbaye de Saint-Benoît[4], du respect particulier avec lequel il fait allusion à ses Abbés[5], et de son appartenance avouée à la communauté cassinienne. Le passage suivant devrait en décider :

> In diebus illis quando Atenolfus gastaldus regendi iura adeptus est, omnia quaeque Benedictus infra urbem Capuanam possedit fratribus exulantibus auferri precepit ; qua de re missus ab Angelario venerabili abbate ego ipse vestigia apostolorum adii Stephanum summum pontificem, postulaturus pro rebus *nostris* ablatis ; a quo et benedictionem fratribus detuli et privilegium *nostri* coenobii et supra dicto viro litteras exortatorias attuli. Dominicalis res ablata reddita est, mea autem ex toto subtracta ; in proximo etiam cellam mihi ab abbate traditam, concepto dolore, vi abstulit[6].

---

1. Cf. MGH *SS Rer. Lang.*, p. 488 : *Et, ut refert Archempertus grammaticus in historia quam de Langobardorum gente composuit* etc.

2. H. W. Klewitz, *op. cit.*, p. 429-430.

3. *Id.*, p. 449.

4. On relève l'intérêt d'Erchempert pour le Mont Cassin aux chapitres suivants : c. 3 (MGH *SS Rer. Lang.* p. 236) ; c. 9 (p. 238) ; c. 32 (p. 246) ; c. 40 (p. 250) ; c. 48 (p. 255) ; c. 61 (p. 259) ; c. 78 (p. 263) ; cf. c. 44 (p. 251) : *Sanctissimi Benedicti coenobia decentissima toto orbe veneranda...*

5. Son expression 'vicarium S. Benedicti' désigne l'Abbé du Mont Cassin : cf. c. 13 (p. 239) ; c. 20 (p. 242) ; c. 29 (p. 245) ; et le nom de l'Abbé s'accompagne toujours d'un qualificatif impliquant le respect ; ainsi : *per Bassacium venerabilem virum* c. 20 (p. 242) ; *Bertar sagacissimus abbas monasterii sanctissimi Benedicti* c. 47 (p. 254) ; *ab Angelario venerabili abbate* c. 61 (p. 259).

6. C. 69 (p. 261). — Cf. c. 80 (p. 264) : Eadem tempestate dum idem Atenolfus Dauferium *nostrum dyaconem* recte disponeret Tarantum... Dauferius Teanum

Revenons maintenant au traitement que Klewitz fait subir aux données de Munich *Cod. Lat. Monac.* 4623.

1) De l'emploi de *quidam grammaticus* (fol. 99v), nous pourrions inférer que le chroniqueur, lors de sa première rédaction, ne semblait pas absolument sûr qu'Erchempert eût été moine. Mais, à mesure qu'il avançait et consultait de nouvelles sources — y compris l'*Historia Langobardorum Beneventanorum* — il se rendit mieux compte des données concernant Erchempert, et opéra les changements — fol. 99v — notés plus haut. C'est chose délicate, pour l'historien moderne, de décider a priori quelles sources un écrivain médiéval devait connaître et à quel degré il avait dû se les assimiler en commençant son ouvrage. Une pareille attitude risque d'essayer d'adapter les faits à une théorie préconçue, plutôt que de proposer une théorie qui se base sur des faits objectivement contrôlés.

De plus, l'emploi du terme *grammaticus* n'indique pas, de soi, que son sujet n'était pas moine. Au moyen âge, il veut souvent dire : « celui qui connaît ses lettres », « celui qui sait composer, écrire». Ainsi on parle de Paul Diacre comme de *Paulus grammaticus*[1] ; Alfanus du Mont-Cassin dédiait un de ses poèmes *ad Guillelmum monachum, grammaticum*[2] ; le Calendrier de Léon d'Ostie (*Vatic. Borg. Lat.* 211) qualifie Albéric du Mont-Cassin de *grammaticus*[3] ; et dans sa chronique, Léon caractérise un certain moine Maio, qui vivait au xe s., de *presbiter et grammaticus*[4].

2) Klewitz se trompait en pensant que les citations d'Erchempert ne se présentaient que dans les marginalia de *C. L. M.* 4623[5]. Mais, même en cette occurence, le fait n'eût impliqué aucun mauvais dessein. Cela signifierait simplement que le chroniqueur n'a pas consulté l'*Historiola* d'Erchempert lorsqu'il rédigeait les premières périodes de sa chronique. Si l'œuvre d'Erchempert renfermait des données sur l'histoire du Mont-Cassin et parlait de ses Abbés, c'était bien une source où il fallait évidemment puiser, que l'auteur de cette Histoire eût fait ou non partie de la communauté cassinienne.

3) La manière dont Klewitz traite la note marginale au fol. 122v est très insuffisante. Une analyse objective des éléments aurait montré que cette note constituait un problème très réel, mais que ce problème n'était pas celui que Klewitz croyait y discerner. Avant de conclure quoi que ce soit, cependant, il faut décrire avec plus de détail les folios 122-123.

Ils contiennent le premier jet du chroniqueur sur l'Abbé Angelarius (884-890)[6]. Après cette première rédaction, une addition concernant Erchempert,

---

commoraturus properavit (= A. D. 888. Pendant l'exil de la communauté cassinienne à Teano).

1. MGH *Epist.* III, p. 626.

2. *P.L.*, 147. 1260.

3. Cf. Dom A. Lentini, « Richerche Biografiche su Amato di Montecassino », *Benedictina*, t. 9 (1955), p. 187.

4. *Chron. Cas.* I. 48 (MGH *SS* VII 614) cf. *supra* p. 11.

5. Des emprunts faits à Erchempert se lisent dans le texte 'principal' aux folios 120 sq. On pourra consulter ce qui a été dit plus haut (p. 9 et n. 6) sur l'inexactitude de la distinction de Klewitz et autres historiens modernes entre 'marginalia' et 'texte principal' dans le ms. de Munich.

6. Nous l'avons cité en entier plus haut ; cf. p. 10-11.

tirée de plusieurs chapitres de son œuvre, fut placée par Léon en bas du fol. 122. La première ligne de cette addition, ainsi que le signe de renvoi, fut plus tard effacée, mais l'auteur avait nettement voulu l'insérer dans la section sur Angelarius, dont le nom s'y trouve mentionné : *...prefatus herchempertus ab angelario abbate romam hac de re ad venerabilem papam stephanum transmissus.* Plus tard encore, la note marginale concernant l'oblature d'Erchempert enfant fut ajoutée fol. 122v[1]. Elle dit ceci : *Sub his diebus adelgarius quidam nobilis obtulit beato B. apud teanum cum oblationibus herchempertum filium suum docilis ingenii puerum. Quo tempore grecis cum neapolitanis capuam obsidentibus, idem herchempertus cum aliis septem fratribus a teano capuam tendens. Volve.* Cette dernière phrase avec le mot 'volve' (et le signe de renvoi, aujourd'hui disparu) faisait le lien avec la citation de la page précédente (fol. 122), qui, une fois effacée la ligne d'introduction, commençait par les mots *capuam tendens* etc.

Un signe de renvoi en tête de la nouvelle addition fol. 122v montrait clairement où l'auteur voulait placer tout le passage : dans la section sur l'Abbé Ragemprandus, sur la page opposée (fol. 123)[2]. Ces modifications impliquent donc qu'on a fait passer tout ce qui concerne Erchempert d'Angelarius à Ragemprandus, son successeur. Ce transfert fut maintenu dans la version finale de la chronique de Léon, où nous notons que le nom d'Angelarius est omis pour éviter dans le récit toute divergence évidente : *prefatus herchempertus* 〈...〉 *romam hac de re ad stephanum papam transmissus est* etc.

Si Klewitz avait été moins obsédé par l'« Interpolationstätigkeit » de Pierre Diacre, il lui aurait sauté aux yeux qu'aucun faussaire qui se respecte n'aurait imaginé de faire offrir Erchempert enfant au Mont-Cassin à une date si manifestement incompatible avec les propres paroles de l'historien Lombard. Si Erchempert remplissait déjà près du Pape Étienne les fonctions d'ambassadeur d'Angelarius, comment pouvait-il être offert seulement sous l'abbatiat du successeur d'Angelarius ? Là réside le vrai problème, et la solution nous semble claire.

Léon d'Ostie n'était pas un faussaire. Il fut simplement placé devant le choix de deux sources apparemment contradictoires[3]. Après sa première addition au fol. 122, il trouva dans les archives le procès-verbal d'un certain Adelgarius[4] offrant son fils Erchempert à saint Benoît à Teano[5]. Ou bien, comme il semble

---

1. Cette addition fut faite au fol. 122v, et non au fol. 123 où commence le chapitre sur Ragemprandus, parce que le bas des marges du fol. 123 contenait déjà d'autres notes dont il a été question ailleurs dans cette revue : cf. *supra* p. 12.

2. Ce signe, en forme de ψ, se retrouve si clairement identique sur les deux folios, et si nettement différent de tous autres qu'il ne peut y avoir de doute sur la correspondance de l'un (5e ligne du chapitre sur Ragemprandus) avec l'autre (bas du fol. 122v).

3. Pour un cas semblable voir *supra* p. 10.

4. Selon Klewitz (*op. cit.*, p. 430), Erchempert lui donne le nom de Adelgisus. Mais nulle part dans son œuvre le lombard ne fait allusion à son père. On n'est absolument pas fondé à identifier Adelgisus, Prince de Bénévent, avec ce personnage.

5. Klewitz (*op. cit.*, p. 430 et n. 2) souligne la répétition du résumé de l'acte d'offrande de la Chronique dans le *Registrum Petri Diaconi*. Mais ceci prouve simplement la vérité de l'affirmation de Pierre, à savoir : qu'on a partiellement pris la Chronique de Léon comme point de départ pour compiler le *Registrum*. Très souvent, le compilateur ne s'est pas mis en peine pour trouver le document original employé par Léon, mais il s'est purement contenté de citer le résume de la Chro-

probable, cet acte nommait l'Abbé Ragemprandus, ou bien sa date concordait avec celle de son abbatiat : en tous cas, Léon était sûr qu'il appartenait à son temps. Il résolut le dilemme en décidant de donner priorité à l'acte, et il reporta tout ce qu'il avait déjà écrit sur Erchempert d'Angelarius à Ragemprandus[1]. Nous n'avons plus qu'à nous demander, en admettant que Léon ait attribué à l'acte une date correcte, s'il avait le droit d'identifier l'enfant Erchempert offert sous Ragemprandus, avec l'historien du même nom, lui aussi moine du Mont-Cassin, comme nous l'avons montré. La réponse est claire : Léon s'est trompé. Mais cette erreur n'ira jamais plus loin qu'une malheureuse combinaison de documents. Nous pensons même qu'elle fournit une preuve de la véracité des matériaux utilisés par Léon pour son *Chronicon Cassinense*.

Quarr Abbey, Isle of Wight. P. MEYVAERT.

UNE NOTE DE GILLES LI MUISIS SUR LES ÉLECTIONS ABBATIALES (1331-1332)

C'est en vain qu'on chercherait des copies de chartes dans le cartulaire 91 des Archives de l'État à Mons. Cet in-folio est, en réalité, un recueil composé assez tardivement d'une série de cahiers, de provenances diverses, qui n'ont entre eux que très peu de commun : ils concernent l'abbaye Saint-Martin de Tournai et datent tous de la première moitié du XIVe siècle[2]. Aussi ne doit-on pas être surpris d'y rencontrer une histoire versifiée des abbés de Saint-Martin, des extraits du *Tractatus primus* de Gilles Li Muisis[3], un début d'annales du XIVe siècle, des comptes de gardiens et d'abbés, un inventaire du domaine. Aux folios 45 verso et 46 recto, on trouve même des notes autographes de Gilles Li Muisis : celui-ci, en effet, y a écrit de sa propre main, entre 1331 et 1332[4], une série de réflexions sur la façon d'élire et de bénir les abbés bénédictins.

***

nique. Une liste complète de ces exemples, qui montrent comment le *Registrum* dépend de la Chronique, sera donnée dans une prochaine étude du *Chronicon Casinense*.

1. Wattenbach (MGH *SS* VII 614) dans une note de son édition de la Chronique, mentionnait le problème, mais sans suggérer de solution.

2. Description sommaire de ce manuscrit par U. BERLIÈRE, *Notes sur Gilles Li Muisis et son Rentale*, dans *Revue Bénédictine*, t. 10 (1893), p. 257-261 ; elle est reprise intégralement par A. COVILLE, *Gilles Li Muisis, abbé de Saint-Martin de Tournai, chroniqueur et moraliste*, dans *Histoire littéraire de la France*, t. 37 (1938), p. 321-322.

3. Qui présente quelques variantes avec le texte édité par J. J. DESMET, dans *Corpus Chronicorum Flandriae*, t. 2, p. 115 et svt.

4. Voir à ce sujet notre étude sur *Un autographe de Gilles Li Muisis*, dans *Scriptorium*, (à paraître).

Que Gilles Li Muisis se soit particulièrement intéressé à ce sujet, au point d'en prendre note, s'explique aisément par les événements qu'il vécut à l'époque.

Le 18 avril 1331 mourait Thierry de Parc, 16e abbé de Saint-Martin de Tournai[1] ; aussitôt le pape l'excommunia, lui et toute la communauté, parce qu'il n'avait pas payé son service au Collège des Cardinaux[2] et qu'il n'avait pas réglé ses dettes aux Lombards[3]. Deux semaines plus tard, soit le 31 avril, le couvent se réunissait dans la salle capitulaire[4] pour désigner, en présence du notaire Jean d'Espiere[5] et du chanoine Gerard de Croch[6], celui qui prendrait la succession du pauvre défunt. L'assemblée à l'unanimité porta son choix sur le prieur, Gilles Li Muisis. Celui-ci hésita avant d'accepter et ce n'est que le 26 mai qu'il se décida à prendre en main la direction suprême de l'abbaye. Il restait encore une formalité à remplir : l'ordinaire, l'évêque de Tournai, confirmerait cette élection et bénirait le nouvel élu. C'est précisément là que les choses se gâtèrent.

Guillaume de Ventadour, en effet, ne voulut pas entériner la décision des moines de Saint-Martin : d'après lui, la communauté excommuniée par la Cour romaine n'avait pas le droit d'élire son supérieur ; un excommunié, élu par des excommuniés, ne pouvait pas accéder à la charge abbatiale[8]. La prise de position de l'évêque de Tournai semblait parfaitement régulière. A première vue du moins, car en fait son attitude était dictée par des arrière-pensées moins justifiables.

Guillaume de Ventadour était l'ancien doyen du prieuré de Carennac (en Cahors) où il avait eu pour sacristain un moine du nom de Pierre de Viers[9]. Par une série d'intrigues, le doyen était devenu évêque de Tournai. Pierre de Viers quitta également son monastère et suivit son ancien supérieur dans nos provinces. Le nouvel évêque voulut récompenser son fidèle confrère : en attendant mieux, il le désigna comme procureur en cour d'Avignon[10]. Pierre de Viers

---

1. Gilles Li Muisis, *Chronique*, éd. J. J. Desmet, p. 119.

2. Voir notre étude sur *Le paiement du service par l'abbaye Saint-Martin de Tournai au XIVe s.*, dans *Bulletin de l'Institut Historique belge de Rome*, t. 30 (1957), p. 52 et svt.

3. Voir notre étude sur *Les emprunts de Thierry de Parc, abbé de Saint-Martin de Tournai*, dans *Bulletin de l'Institut Historique belge de Rome*, t. 31 (1958), p. 97 à 105.

4. « Fuerunt omnes monachi professi, in die praedicta quae fuit anno Domini 1331, coadunati ad pulsum campanae in capitulo, praesente venerabile viro domino Gerardo de Crocho, canonico et thesaurario in ecclesia beate Marie Tornacensis, praesente etiam magistro Johanne de Espiere, papali et imperiali auctoritate publico notario » (Gilles Li Muisis, *Chronique*, éd. J. J. Desmet, p. 123).

5. Sur Jean d'Espiere, voir A. D'Haenens, *Le paiement du service*, p. 67, note 1.

6. A identifier avec Gerard, trésorier de la cathédrale, cité par J. Vos, *Les dignités et les fonctions de l'ancien chapitre de Notre-Dame de Tournai*, Lille, 1898, t. 1, p. 382.

7. Gilles Li Muisis, *Chronique*, éd. J. J. Desmet, p. 125.

8. *Ib.*, p. 123.

9. Sur ce personnage voir U. Berlière, *Pierre de Viers, abbé de Lobbes (1348-1354)*, dans *Annales du cercle archéologique de Mons*, t. 33 (1904), p. 241-254.

10. C'est par l'intermédiaire de Pierre de Viers que Guillaume de Ventadour solde le 27 décembre 1328 et le 27 mai 1329, une partie de ses services (U. Berlière, *Inventaire analytique des Libri Obligationum et Solutionum*, Paris, 1904, nº 73 et 76, Annexes 1 et 2).

résidait depuis plusieurs années à la Cour pontificale, lorsque, le jour de la mort de Thierry de Parc, se présenta l'occasion guettée avec avidité : pourquoi n'occuperait-il pas le siège abbatial devenu vacant à Tournai ? Les moines de Saint-Martin n'en voulaient pas. Qu'à cela ne tienne ! On se passerait de leur avis : une élection faite par des excommuniés n'était pas valable.

Armés d'un argument susceptible d'impressionner les juristes d'Avignon, l'évêque et son procureur introduisirent l'affaire devant le Souverain Pontife[1]. Certains prélats étaient favorables à la proposition de Guillaume de Ventadour : puisque l'abbaye était en difficultés, il fallait la pourvoir d'un abbé qui, bénéficiant de la confiance et de l'appui total de l'ordinaire, la relèverait ; or, qui mieux que Pierre de Viers pouvait se targuer d'un tel soutien[2] ? D'autres cardinaux étaient plutôt d'avis qu'il fallait nommer un tiers : cette solution aurait l'avantage de ne léser aucune des deux factions[3]. Le Pape hésitait. Intervint alors un homme jouissant d'une grande estime auprès de Jean XXII : Oldrado da Ponte, avocat consistorial et juriste éminent[4], qui avait été contacté par le procureur de Gilles Li Muisis, Lambert de Wambecque[5]. « Maître Oudrart[6] » défendit habilement la cause de Gilles Li Muisis et obtint que le Consistoire ne prit aucune décision définitive avant qu'une enquête n'eût déterminé la part de responsabilité des moines dans la faillite de l'abbaye. Cette enquête, qui eut lieu en mai 1332, montra clairement que Gilles Li Muisis et ses confrères n'étaient pour rien dans les défauts de paiement de Thierry de Parc[7]. Dès lors l'élection qui s'était faite selon la voie du Saint-Esprit (à l'unanimité) était valable. Jean XXII, fort de l'accord des créanciers italiens qui avaient avancé les fonds à Thierry de Parc, donna tort à l'ordinaire et confirma l'élection. Gilles Li Muisis fut béni abbé de Saint-Martin de Tournai, le 25 octobre 1332[8].

L'affaire avait duré à peu près un an et demi. Pendant tout ce temps, Gilles Li Muisis avait attendu anxieusement la décision papale : « residans et cois, tristres et abaubis, à peu de conseil et à peu de ayuwe fors de Dieu[9] », il ignorait le sort qu'on lui ferait à Avignon. C'est pendant cette longue attente que Gilles, en esprit avisé et curieux, se mit à étudier son cas : il lut la législation relative aux excommuniés[10], les normes à suivre lors d'une élection abbatiale[11], le cérémonial de la bénédiction d'un abbé[12]. Écrivassier de nature, il compulsa ces

---

1. « Volensque promovere quemquam monachum vocatum dominum Petrum de Viviers quem secum assumpsit consocium, misit cum festinatione Avenioni ad Romanam Curiam quae tunc ibi erat ad quosdam Cardinales, accersito domino Summo Pontifice papa Johanne XXII, et ei denuntiationem factam per dominum episcopum Tornacensem intimaverunt... » (Gilles Li Muisis, *Chronique*, éd. J. J. Desmet, p. 123).
2. « Dictus episcopus sibi auxilium impendere promittebat sicque per eundem posset monasterium relevari » (*Ib.*, p. 124).
3. *Ib.*, p. 124.
4. Sur ce personnage voir *Le paiement du service*, p. 55, note 7.
5. *Ib.*, note 6.
6. C'est ainsi qu'on le nomme à Tournai (Gilles Li Muisis, *Chronique*, p. 126).
7. Sur cette enquête voir *Le paiement du service*, p. 57 et svt.
8. Gilles Li Muisis, *Liber compilatus*, fol. 12r.
9. *Ib.*, fol. 12r.
10. Document nº 3.
11. Document nº 1.
12. Document nº 2.

lectures et coucha ses notes sur deux folios non utilisés d'un cahier de comptes.

***

Les notes qu'il prit à cette occasion, spécialement celles relatives aux élections abbatiales, sont particulièrement intéressantes : la rareté des documents de ce genre et le crédit qu'on peut accorder à celui qui les recopia, en font des témoignages de toute première valeur pour la connaissance des institutions bénédictines du bas Moyen Age.

S'il entre dans nos intentions de mettre simplement à la portée de ceux qui s'y intéressent des documents qu'on ne s'attendrait pas normalement à trouver dans un cartulaire, nous passerons néanmoins à quelques considérations générales qui s'imposent à la simple lecture des textes édités.

Ce qui frappe le plus, c'est la notion de vote, totalement différente au XIV^e^ siècle de notre conception actuelle. Pas de scrutin secret : on émet son opinion à haute voix, en présence d'autres ; ce qui permet des pressions et favorise des constitutions de clans néfastes à l'esprit communautaire[1]. Pas de scrutin égalitaire : suivant que l'électeur appartient ou non à la « sanior pars » (composée surtout des moines les plus âgés), il détiendra un nombre plus ou moins élevé de voix ; dès lors on verra rarement accéder à l'abbatiat des moines jeunes, capables de réformes, audacieuses peut-être, mais bien souvent nécessaires. Ces deux caractéristiques (vote non secret et plural) qui heurtent notre conception « objective » du vote et peuvent facilement fausser le sens exact d'un scrutin, étaient toutefois corrigées par certaines dispositions : les « scrutatores », chargés du dépouillement des votes, étaient soumis à une surveillance serrée ; la parentèle, cousins et proches du candidat, ne participaient pas aux élections ; l'élu devait du moins faire semblant d'hésiter à accepter la charge qu'on voulait lui confier : aussi donnerait-il son accord après un temps plus ou moins long de réflexion et « cum difficultate ».

Il serait intéressant de savoir de quel « ordinaire » s'inspirent les notes de Gilles Li Muisis ; si on appliquait ce mode de scrutin dans les autres régions de la chrétienté ; si ce système a subi de grandes modifications depuis la fondation de l'ordre par saint Benoît ; si dans la suite on a continué à l'appliquer. Ces questions ne trouveront malheureusement pas de réponse aussi longtemps qu'on n'aura pas publié d'autres documents analogues à ceux que nous éditons. Alors seulement on pourra entreprendre une étude sérieuse et combien nécessaire d'un aspect important des institutions bénédictines au Moyen Age.

DOCUMENTS

1. *Les différents modes d'élection en usage à l'abbaye de Saint-Martin de Tournai au XIV^e^ s.*

Tribus modis fit electio. Primo per inspirationem divinam scilicet quando omnes consentiunt in unam personam ; et si unus nominet alium vel contradicat expresse, directe vel indirecte, non valet electio. Secundo per compromissum quod est voluntarium et ad quod nullus invitus compellitur ; et tunc caute habeatur consilium de personis et super forma compromissi et de hoc fiat publicum instrumentum ; arbitri vero electi quodquot fuerint debent promittere in verbo sacerdocii induti stolis quod sufficientem personam pro posse suo eligent et quod nulli revelabunt discordiam suam

1. Gilles Li Muisis en donne plusieurs exemples dans le *Tractatus Primus*.

propter odia. Tercio modo venitur ad electionem per scrutinium quod est via ordinaria et quam nullus potest recusare et in ipso scrutinio debent esse quatuor.

Primum super inquisione votorum debent assumi tres de collegio, fide digni et jurati quod bona fide, et fideliter ac diligenter, in secreto et sigillatim, in angulo capituli et non extra capitulum, vota et voluntates cunctorum et singulorum exquirent et in scriptis redigent per ordinem : duo scrutabuntur tercium, et postea ille qui scrutatus cum alio alium non scrutatum et postmodum duo scrutantur tercium non scrutatum. Et talia verba dicent scrutatores cuilibet scrutando : « Nos sumus electi ad scrutandum vota singulorum pro Deo ; habeatis Deum pro oculis et nominetis et consentiatis in personam ydoneam et sufficientem in monasterio nostro. » Et tunc scrutabuntur votum illius sub hac forma : prior nominat talem et consensit in eum ut eligatur in abbatem monasterii sancti Martini Tornacensis ; et eo scrutato, nullo modo procedant scrutatores ad scrutandum alium quousque votum illius prioris in scriptis redactum fuerit a tribus scrutatoribus et quilibet videat scriptum socii sui. Et sic semper per ordinem debent audire et in scriptis redigere vota aliorum et singulorum, secreto et sigillatim.

Secundum est quod, inquisione votorum facta, remaneant in capitulo et non exeant, et statim et incontinenti, non divertendo se ad alios aliquos actus extraneos et contrarios, vocetur capitulum per pulsionem campane. Quo congregato, illi tres scrutatores surgant in medio capituli et unus eorum scrutatorum pro aliis audientibus et consentientibus dicat talia verba : « Domini, nos sumus scrutati secreto et sigillatim vota omnium et singulorum que mox volumus publicare. » Et tunc legat et publicet in pleno capitulo vota singulorum et nominet personas per ordinem et electos secundum quod redegerunt in scriptis, aliis duobus scrutatoribus presentibus audientibus et consentientibus.

Tercium est quod, publicatione facta, statim et incontinenti, scrutatores debent, in pleno capitulo sedendo, in medio capituli convocatis secum omnibus aliis, facere collationem numeri ad numerum quantum ad maiorem partem, et zeli ad zelum quantum ad carnalitatem, et meriti ad meritum quantum ad saniorem partem eligentium et electorum. Et statim residere in capitulo et accipere fabas et jactare : tot numero consentiunt in talem, tot in talem vel tot in talem et quod illi qui consentiunt in talem habent saniorem partem et meliorem et personas et honestiores et bono zelo et bono animo moti sunt nec sunt aliqui cognati et melioribus meritis morum honestate et auctoritate alios precellentes. Et habito respectu ad merita eligentium et electorum ex quibus manifeste apparet quod talis nominatus habet maiorem et saniorem partem tocius capituli.

Quartum est quod, ista collatione facta, incontinenti, sine alio actu medio, surgat unus de consentientibus et de parte illius qui habet maiorem et saniorem partem tocius capituli et interroget illos qui sunt de parte sui electi : « Vultis quod ego vice mea et omnium vestrum qui consensistis in ipsum eligam ipsum ? » Si dixerint : « Volumus », tunc dicat : « In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Ego vice mea et omnium vestrum talem nomino et eligo in abbatem monasterii Sancti Martini Tornacensis. Te Deum laudamus. » Tunc deferri debet ad templum et, post orationem factam super eum, reverti ad capitulum in sede sua antiqua et non in sede abbatis et deprecari a suis, flexis genibus, ut recipiat et consentiat electioni de se facte intuitu Dei et pietatis. Et tunc cum dificultate consentiat dicendo : « Consentio electioni de me facte. » Et non respondeat : « Nolo » vel « Non sum dignus », quia in isto casu non valeret eius electio.

Extrait du Cartulaire 91 *des Archives de l'État à Mons, fol. 46r .*

2. *Cérémonial de la bénédiction d'un abbé de n'importe quel ordre.*

Omnia que secuntur providenda sunt in benedicendo uno abbate cuiuscumque ordinis.

Primo professio que talis est : « Ego frater talis, ordinis sancti Benedicti, subiectionem, reverentiam et obedientiam a sanctis Patribus constitutam secundum regulam sancti Benedicti, tibi, Domine episcope, tuisque successoribus canonice intrantibus et Sancte Sedi Apostolice salvo ordine meo perpetuo me exhibitorum promitto. » Item duo poti staminei novi et duo panes et duo cerei torti, unius vel duarum librarum, qui debent accendi statim post evangelium.

Et sic debet fieri quando electio facta est de conventu et confirmata per episcopum. Eunte domino episcopo ad altare, secuntur duo abbates, vestiti cappis, tenentes baculos suos pastorales, et electus in medio duorum abbatum nondum tenens bacu-

lum. Et debent cum domino episcopo dicere « Confiteor » ; quo dicto, duo abbates et electus in medio eorum debent stare ante altare in loco sibi preparato et dicitur missa. Et post evangelium, unus abbatum, tenens unam cedulam, sic legit alta voce forma cedule : « Adest, reverende pater, electus monasterii talis quem ad vestri pontificatus celsitudinem ex parte conventus eiusdem loci presentamus humiliter, supplicantes a vobis ut ipsum in abbatem predicti monasterii dignemini ordinare ». Tunc dominus episcopus alta voce interrogat eos dicens : « Scitis eum esse ydoneum ad abbatis officium ? » Respondet abbas qui legit alta voce, alio tacente : « Scimus et testificamur ipsum esse idoneum atque dignum ». Tunc dominus episcopus alta voce interrogat eos dicens : « Fuitque eius electio canonica atque concorditer celebrata et confirmata ? » Respondet abbas qui legit alta voce : « Fuit ». Et dominus episcopus : « Deo grasias » (sic). Tunc electus, tenens in manu sua formam professionis predicte, legit eam. Qua lecta, portat eam in manu domini episcopi et revertitur in loco suo inter duos abbates. Et sedente domino episcopo, sedentibus etiam abbatibus et electo, dominus episcopus facit interrogationes et ea que in libro suo continentur et dat ei baculum pastoralem et accipit electus pacem a domino episcopo et debet communicare Corpus et Sanguinem Domini Jesu Christi.

Si autem electio fuerit per Curiam romanam, forma professionis et alia tenentur, excepto quod sequitur de sedula legenda per abbatem que sic debet esse : « Adest, reverende pater, electus et confirmatus, per Sanctissimum Dominum nostrum Dominum Summum Pontificem, de consilio Sacri Collegii Dominorum Cardinalium, monasterii talis quem ad vestri pontificatus celsitudinem etc. » Tunc episcopus etc. Respondet abbas : « Scimus et testificamur etc. » Tunc episcopus : « Fuit eius electio etc. » Respondet abbas : « Sicut nobis constat, fuit. » Et dictus episcopus : « Deo gratias. »

Extrait du Cartulaire 91 *des Archives de l'État à Mons, folio* 45^{v}.

3. *Rapports qu'un non-excommunié peut licitement entretenir avec un excommunié.*

Quot modis communicans excommunicato excusatur, notatur per unum versum : « Utile lex humile res ignorata necesse. »

Communicans excommunicato 6 modis excusatur : primo justa ignorantia, secundo domestica necessitate, tercio adventicia necessitate, quarto numero, quinto humanitate, sexto correptione. Ignorancia quia ignorans aliquem esse excommunicatum communicans ei non est excommunicatus nisi bruta et grossa sit ignorancia. Domestica necessitate quia per exceptionem beati Gregorii licite communicat pater filio et servus domino et vir uxori et uxor viro. Adventicia necessitate qui[a] si pertransiens non potest vitare castra excommunicatorum vel sine hominibus illius castri non est excommunicatus. Numero quia excommunicatio non transitum (?) terciam personam. Humanitate quando deficientibus vite necessariis ei subvenire teneris. Correptione quia in hiis que pertinent ad correptionem communicare poteris excommunicato.

Extrait du Cartulaire 91 *des Archives de l'État à Mons, folio* 46^{r}.

A. D'Haenens.

Chargé de recherches du Fonds National de la Recherche Scientifique.

COMPTES RENDUS

LIVRES RECENSÉS DANS LES BULLETINS

Bulletin d'histoire bénédictine, t. VI.

D. Ph. Schmitz

L. Brou. **The monastic Ordinale of St.-Vedast's Abbey Arras,** ed by L.-B. Henry Bradshaw Society, 1957, vol. LXXXVI-LXXXVII, in-8°, 303 p. en 2 vol. (623).

C. Bernouilli. **Die Skulpturen der Abtei Conques-en-Rouergue** (Basler Studien zur Kunstgeschichte, bd. XIII). — Bâle, Birkhäuser, 1956, in-8°, 124 p., 32 pl. hors-texte (658).

G. Despy. **Les Chartes de l'Abbaye de Waulsort.** Étude diplomatique et édition critique. T. I. (946-1199). — Bruxelles, Académies, 1957, in-4°, xv-458 p., 17 pl. hors-texte (582).

R. Espaignet. **L'ancien prieuré bénédictin Saint-Blaise de Gourby.** — Chez l'auteur, curé de Rivière-Saas-Gourby, [1956], in-8°, 20 p., ill. (677).

P. Héliot. **L'Abbaye de Corbie — Ses églises et ses bâtiments** (Bibliothèque de la RHE., 29). — Louvain, RHE., 1957, in-8°, 168 p., 10 pl. hors-texte (663).

Histoire de l'ermitage et du pèlerinage de Saint-Rouin. — Paris, Librairie St-Paul, 1956, in-12, 182 p. (628).

Sainte Fare et Faremoutiers. Treize siècles de vie monastique. — Abbaye de Faremoutiers, 1956, in-8°, xii-412 p. (670).

F. Sola i Moreta. **El monastir de Sant Benet de Bages.** — Manrèse, Centre Excursionista de la Comarca de Bages, 1955, in-8°, 328 p. (593).

Bulletin d'ancienne littérature chrétienne latine, t. IV.

D. Ir. Fransen

E. Arns, O. F. M. **La technique du livre d'après saint Jérôme.** — Paris, de Boccard, 1953, 224 p. (n° 591 du *Bulletin*).

F. Bolgiani. **Intorno al più antico Codice delle « Confessioni » di S. Agostino** (Pubblicazioni della Facoltà di Lettere e Filosofia, VI, 2). — Turin, Université, 1956, 52 p., 1 pl. hors-texte (689).

F. Bolgiani. **La Conversione di S. Agostino e l'VIII° Libro delle « Confessioni »** (Pubblicazioni della Facoltà di Lettere e Filosofia, VIII, 4). — Turin, Université, 1956, 188 p., 14 pl. h.-t. (690).

Ch. Boyer. **Christianisme et néo-platonisme dans la formation de saint Augustin.** — Rome, Officium Libri Catholici, 1953, 212 p. (688).

G. Fainck. **Paul Orose et sa conception de l'histoire** (Thèse de l'Université d'Aix-en-Provence). — Paris, Centre de Documentation Universitaire, 1951, II-234 p. (567).

B. M. Peebles. **The Poet Prudentius** (Boston College Candlemas Lectures on Christian Literature, 2). — New York, Mc Mullen Books, 1951, 160 p. (543).

G. Segui et J.N. Hillgarth. **La « Altercatio » y la Basilica paleocristiana de Son Bou de Menorca.** — Palma de Majorque, Sociedad Arqueológica Luliana, 1955, 60 p., 2 pl. h.-t. (796 *bis*).

M. Simonetti. **Tirannio Rufino « Apologia »** (Verba Seniorum, 6). — Alba, Edizioni Paoline, 1957, 366 p. (559).

G. Vecchi. **Studi Salvianei - I.** (Studi pubblicati dall'Istituto di Filologia classica, Università di Bologna, IV). — Bologne, C. Zuffi, 1951, 8°, 94 p., 4 pl. h.-t. (875).

C. S. C. Williams. **The « Confessions » of St. Augustine. Book VIII.** — Oxford, Blackwell, 1953, xxx-56 p. (691).

ÉCRITURE SAINTE

La Sacra Bibbia. Tradotta dai Testi Originali con note a cura del Pontificio Istituto Biblico di Roma, 10 vol. I. *Introduction à la Bible et à l'Ancien Testament. Pentateuque;* II-III. *Livres historiques;* IV-V. *Livres poétiques;* VI-VII. *Prophètes;* VIII. *Introduction au Nouveau Testament. Évangiles;* IX. *Les écrits apostoliques. Actes. Épîtres. Apocalypse;* X. *Tables.* — Florence, Salani, 1957-1958 ; 14×21, 523, 501, 517, 347, 309, 413, 439, 389, 505, et 239 p. ; en hors-texte : 48 planches, 9 cartes en couleurs, 1 carte et 6 plans en noir. Chaque volume relié : 1.500 lires.

Cette *Bibbia* se présente très bien et invite à la lecture des Écritures : papier de luxe, impression claire et soignée, pas ou peu d'erreurs typographiques, élégantes reliures rouges avec inscriptions or. Les planches sont en général bien choisies : caravane de Sémites (Béni-Hassan), Aménophis IV conférant les honneurs suprêmes à Doudou (El-Amarna), stèle de Ménéphtah, Hammourabi devant Shamash, stèle de Mésa, Jéhu rendant hommage à Salmanasar III, inscription de Siloë, lettre des Juifs d'Éléphantine à Bagohi, histoire d'Ahikar (Éléphantine), Décalogue (papyrus Nash), Livre de la Sagesse *(Vaticanus* et *Ambrosianus)*, Ecclésiastique (Cambridge et Chester Beatty), lettre VI de Lachis, etc. ; mais elles n'ont pas la netteté et la finesse des *Altorientalische Bilder* de Gressmann. Les cartes en couleurs sont très claires. Le t. X contient plusieurs tables, dont une, analytique, fort détaillée. La traduction a été particulièrement soignée. L'introduction générale nous apprend qu'elle a été faite directement d'après les textes originaux, hébreu, araméen ou grec, selon le cas ;

que pour l'hébreu et l'araméen, on a suivi le texte massorétique *praticamente identico in tutte le edizioni;* que pour les textes grecs de l'Ancien Testament, on s'est servi de l'édition des Septante de A. Rahlfs ; que pour le Nouveau Testament, on a employé la dernière édition de A. Merk. Certaines introductions spéciales ajoutent quelques précisions ; p. ex. que pour Tobie, on a adopté le texte de Fr. E. Reusch, *Libellus Tobit e codice Sinaitico editus et recensitus,* et que pour Judith, on a tenu compte du *Vaticanus Reginensis.* Parfois les traducteurs ont cru devoir s'écarter des textes pris comme base ; à la fin de chacun des volumes, on trouvera, sous le titre *Appendice critica,* l'indication de ces différences. On y trouvera aussi, quand il y a lieu, sous le titre *Appendice estracanonica,* la traduction de textes tels que la *Prière de Manassé, Esdras III, le psaume* 151, et de passages de Job, des Proverbes, de l'Ecclésiastique, des Évangiles, etc., propres à certains mss. En général la traduction nous satisfait pleinement. Nous regrettons cependant qu'on ait substitué *il Signore* à *Jahvé,* ce qui défigure le texte original et oblige à rendre *Adonai Jahve* par *il Signore Iddio,* comme si l'original était *Adonai Élohim.* L'introduction générale contient un bon petit exposé sur la Bible, les divers Livres, les langues originales, le canon, l'inspiration et l'inerrance, le texte et les versions, la Vulgate, la lecture de la Bible, etc. Dans l'introduction à l'Ancien Testament, on trouvera des renseignements sur le pays, les saisons, la flore, la faune, l'histoire générale, la valeur de cette partie de la Bible et son interprétation. Dans les introductions spéciales et les notes, on ne trouvera évidemment pas des discussions aussi développées que dans les volumes des *Études Bibliques* (Lagrange, Condamin, Van Hoonacker, etc.). La *Bibbia* est aussi beaucoup moins détaillée que les Bibles de Montserrat, Pirot, de Bonn (Hanstein) et de Fribourg (Herder) ; même un peu moins que l'*Echter-Bibel.* Elle équivaut à peu près, comme étendue, à l'ancienne Bible Crampon en 7 volumes, mais rajeunie, et à la Bible dite de Jérusalem. Mais elle n'a pas ce que certains appellent *les audaces* de la Jérusalem. Dans les notes au bas des pages, nos traducteurs se sont généralement contentés d'expliquer, d'ailleurs fort bien, la *lettre* du texte par des indications géographiques, archéologiques ou autres, mais sans toucher certaines questions d'authenticité ou d'interprétation qui pourraient être soulevées. Ainsi, pour *Gen.* II, 21-22, nous lisons cette note : *L'esser tratta la donna del costato dell'uomo conferma l'unità della specia umana...,* tandis que la Jérusalem explique : *Expression imagée du rapport intime qui relie l'homme et la femme;* pour *Gen.* III : *Del serpente si servì lo spirito del male, il diavolo, come di strumento...,* mais la Jérusalem : *Le serpent est un animal singulier, que l'Ancien Orient a... souvent associé aux cultes idolâtriques. Ici, il sert de masque à un être hostile à Dieu et envieux de l'homme... ;* à propos du fruit défendu : *Iddio proibì al primo uomo il gusto di quest'albero per riscuotere dalla sua creatura...un segno di ossequio...,* mais la Jérusalem : *Cette révolte s'est exprimée concrètement par la transgression d'un précepte posé par Dieu et représenté sous l'image du fruit défendu.* Nous pourrions multiplier de tels exemples. De même, dans les introductions spéciales, la *Bibbia* se contente parfois d'exposer les questions controversées, sans prendre position ; ainsi, au sujet des chap. XL-LV d'Isaïe : *Queste ragioni consigliano prudenza. Per qualche tratto o anche per interi capi, come 36-39... e i precedenti 34-35 della stessa prima parte, ci possono essere speciali ragioni di non attribuirli ad Isaia; ma negargli così gran parte del libro... non va scevro da pericolo di errore,* tandis que la Jérusalem y va plus rondement : *Sans doute, la toute-puissance divine pourrait transporter le prophète dans un*

avenir éloigné, en le coupant du présent, et changer ses images et ses pensées. Mais cela supposerait ici un dédoublement de sa personnalité et un oubli de ses contemporains — vers lesquels il a été envoyé — qui sont sans autre exemple dans la Bible. Il est donc très vraisemblable que les ch. 40-55 sont l'œuvre d'un anonyme de la fin de l'Exil, disciple d'Isaïe et grand prophète comme lui. Le manque de place nous interdit de parler du Pentateuque. A la réserve de la *Bibbia* nous pourrions opposer l'*audace* non seulement de la Jérusalem mais aussi d'A. Clamer, Consulteur de la Commission Biblique, dans son *Introduction générale* au Pentateuque dans la Pirot, et de J. Chaine (Genèse). Concluons. Les traducteurs de la *Bibbia* ont parfaitement raison de refuser de s'engager témérairement dans des voies peu sûres. Mais il nous semble qu'ils ont été parfois un peu timides. Car la science exégétique a fait d'énormes progrès depuis le début du siècle, et il est d'anciennes opinions que d'excellents auteurs catholiques parfaitement orthodoxes estiment devoir abandonner. Il serait désirable que l'Institut Biblique de Rome prenne résolument la tête du mouvement de progrès. Quoi qu'il en soit, il reste que la *Bibbia* offre une excellente traduction des textes originaux et un très bon commentaire littéral, qu'on utilisera toujours avec grand profit, même si l'on estime devoir parfois s'en écarter pour certains points encore discutés concernant la critique littéraire ou historique et l'interprétation. D. R. REUL.

La Biblia. Version d'après les textes originaux, avec introductions et commentaires, par les moines de Montserrat. XXII : *Les Épîtres catholiques*, par R. M. Díaz ; *l'Apocalypse*, par G. M. Camps. — Montserrat, Abadía, 1958, 20,5×27,5, 368 p.

Ce volume ne le cède en rien à ses devanciers, ni quant à l'aspect extérieur (impression extrêmement claire et soignée sur beau papier, élégante reliure bleue avec empreintes, inscriptions et filets or), ni quant au contenu. Pour les Épîtres catholiques, d'abord une introduction générale, traitant de l'ordre de succession de ces Épîtres dans les manuscrits, de leur canonicité, de leurs caractères généraux, etc., avec une bibliographie. Ensuite, pour chacune, une introduction spéciale. Pour les Épîtres de Jacques et de Jude, l'A. se demande notamment s'il s'agit des apôtres Jacques le Mineur et Jude ; pour II Pierre, il s'étend sur la question d'authenticité. Pour chacune, un court examen du style, du contenu, etc. Pour l'Apocalypse, une introduction dans laquelle l'A. expose les problèmes de l'authenticité, de la réalité des visions (avec un aperçu historique sur le genre apocalyptique), des procédés littéraires (séries septénaires, anticipations, visions parallèles, antithèses ; mais il n'admet pas l'existence de récapitulations), de l'interprétation, etc. Suit une bibliographie. Évidemment tout cela est traité d'une manière relativement brève ; mais, de même que les commentaires, c'est cependant largement suffisant et même notablement plus développé que ce qu'on trouve d'ordinaire dans les livres similaires. A ceux qui ne connaissent pas la *Biblia* de Montserrat, nous la recommandons très vivement ; c'est un des meilleurs ouvrages catholiques de l'espèce. Qu'il soit écrit en catalan, cela déroute un peu au commencement ; mais ceux qui connaissent le français, surtout s'ils ont aussi quelques notions de latin, arriveront très vite à se tirer d'affaire. D. R. REUL.

H. Höpfl, O. S. B. (†). **Introductio generalis in Sacram Scripturam,** ed. VI, quam curavit L. Leloir, O. S. B. — Naples, D'Auria, 1958, 15×22, xxiv-584 p. ; br. lires 2.500 ; rel. lires 3.000.

D. H. H., durant de longues années professeur au *Pontificio Ateneo Anselmiano* de Rome, où nous eûmes jadis l'avantage de suivre ses leçons si vivantes et si intéressantes, avait publié, entre autres œuvres, un *Tractatus de Inspiratione Sacrae Scripturae et Compendium Hermeneuticae Biblicae*, une *Introductio generalis*, une *Introductio specialis in Libros V.T.*, et une *Introductio specialis in Libros N.T.* Ces ouvrages, fort appréciés même dans les milieux non catholiques (ils sont mentionnés, p.ex., dans l'éd. de 1956 de la monumentale *Einleitung* de O. Eissfeldt), ont été plusieurs fois réédités du vivant et après la mort de l'A. Cette nouvelle éd. de l'*Introductio generalis*, soigneusement revue et mise à jour par D. L. L., moine de l'abbaye de Saint-Jérôme *per la revisione ed emendazione della « Volgata »* à Rome et Docteur en Sciences Bibliques, réunit en un seul vol. les deux premiers de D. H. H. Comme nous n'avons pas reçu les éd. immédiatement précédentes, il nous est impossible de préciser les changements apportés par D. L. L. Voici toutefois ce que dit le fascicule de présentation : *...bibliographiam paululum minuit, opera nova memorando, plura autem vetera et minus utilia tollendo; quod praesertim fecit in bibliographia de historia Orientis antiqui, de archaeologia et geographia biblica, ubi nova edita, fere unoquoque anno, priora superant et evincunt... Quod ad criticam textus attinet, cum versioni veteri-latinae orientalibusque quotidie maior vis pondusque accederet, de hac re... praecipue sollicitus fuit, pluraque nova de his versionibus in hac... editione continentur; praeterea, de manuscriptis Maris Mortui, nuper repertis, potissima notata sunt.* Plan général du vol. : Pars I. *De Inspiratione* (Existence, Nature, Extension, Effet) ; P. II. *De Canone* (Livres canoniques, Livres apocryphes) ; P. III. *De Historia Textus* (Texte original, Versions) ; P. IV. *De Hermeneutica* (Noématique, Heuristique, Prophoristique, Histoire). Nous recommandons vivement cette *Introductio generalis*. Pour ne faire de la peine à personne, nous ne dirons pas que c'est la meilleure ; mais nous croyons pouvoir affirmer que c'est une des meilleures. D. R. REUL.

J. Bonsirven, S. J. **Vocabulaire biblique.** — Paris, Lethielleux, 1958, 13×20, xviii-185 p. ; br. 720 fr. fr., rel. sur papier bible 960 fr. fr.

Que signifient donc exactement ces termes ou expressions que l'on rencontre si souvent dans la Bible ou les commentaires : *abîme, abomination de la désolation, adoption filiale, alliance, âme, anathème, ange, autel, avènement de Jésus, baptême, chair, chéol, christ, code de l'alliance, communion, confesser, crainte de Dieu, église,* et tant d'autres? Parfois on l'ignore totalement ; plus souvent, et c'est plus grave, on croit le savoir et l'on tombe dans l'erreur. Le présent petit livre, que le regretté P. B. avait laissé en ms. et que l'on publie maintenant, ne prétend certes pas se substituer au *Dictionnaire de la Bible;* il est plus modeste ; on y trouvera cependant des réponses claires et précises malgré leur brièveté, aux principales questions de ce genre que peuvent se poser les lecteurs des Saintes Écritures qui ne sont pas spécialisés dans les études bibliques. C'est un volume qu'ils doivent avoir continuellement sous la main. D. R. REUL.

K. Rahner. **Über die Schriftinspiration** (Quaestiones Disputatae, 1). — Fribourg-en-Fr., Herder, 1958, in-8°, 88 p. ; DM. 5,20.

Cette nouvelle collection débute par un brillant essai de K. Rahner, publié déjà dans la Z. K. Th. de 1956. Cette nouvelle édition apporte quelques développements sur les rapports entre l'Écriture et le Magistère. La foi affirme Dieu comme auteur de l'Écriture. La plupart des théologiens considèrent que

l'auteur humain inspiré n'en est pas moins véritablement auteur. Son rôle ne peut donc se borner à celui d'un simple secrétaire écrivant sous la dictée de Dieu. Comment concevoir l'inspiration divine de telle façon que l'activité de l'homme soit non seulement tolérée mais requise? C'est en resituant l'inspiration de l'Écriture dans l'ensemble de l'action salvatrice de Dieu que l'A. va tenter de répondre à cette question. L'action salvifique de Dieu culmine dans la fondation de l'Église, voulue par Lui de la même volonté absolue de salut que l'Incarnation du Verbe. L'Église de la première génération est dans un rapport unique avec cet acte de Dieu : sa foi au Christ est médiatrice du Christ pour les générations suivantes et c'est dans ses écrits qu'elle donne sa foi comme norme. Dès lors « l'inspiration scripturaire est simplement l'emprise radicale de Dieu sur l'Église en tant que cette emprise se rapporte précisément à cet élément constitutif de l'Église primitive qu'est l'Écriture » (p. 58). On comprend mieux dans cette perspective pourquoi la Révélation s'achève à la mort du dernier apôtre. L'inspiration de l'A. T. lui-même ne peut être comprise pleinement qu'à partir de l'Église.

Cet essai est d'un grand théologien : rigueur implacable de l'argumentation et exigences critiques d'un profond sens théologique. On souhaiterait voir développées les bases positives de cette étude dont l'exposé reste ici très spéculatif. J.-B. R.

J. Lévie, S. J. **La Bible, parole humaine et message de Dieu** (Museum Lessianum, section biblique, 1). — Paris-Louvain, Desclée de Brouwer, 1958, XII-346 p. ; 195 fr. b.

Le principal mérite de cet ouvrage tient sans doute dans le tableau qu'il nous offre de l'essor exégétique depuis 1850. Toute la première partie, de loin la plus longue (222 p.), y est consacrée. A partir des grandes découvertes archéologiques, les principales étapes du renouveau biblique, d'abord protestant, puis catholique, y sont retracées de façon très accessible, ainsi que les débats qui opposèrent conservateurs et progressistes. La documentation et la bibliographie sont excellentes. Notons une analyse précise des documents du Magistère et tout spécialement de l'encyclique *Divino Afflante Spiritu*. On peut toutefois craindre le risque de ne retenir qu'une dimension du débat : celle qui touche à l'avènement de la méthode critique, sans souligner suffisamment ce qui, en réalité, en fait tout l'enjeu : le sens théologique, mais davantage encore, le sens vécu de l'Écriture comme Parole de Dieu dans la vie de l'Église. Cette question se repose plus précisément pour la seconde partie. Réfléchissant le rapport entre inspiration et exégèse catholique, l'A. se fonde sur le principe d'incarnation souligné par le titre. A partir de l'aspect humain, l'exégèse doit reconnaître la situation historique, la mentalité, le genre littéraire de l'auteur inspiré pour reconstituer ensuite sa vision théologique et remonter à l'élan religieux qui l'anime. Il situera ensuite chaque livre dans l'ensemble de l'économie biblique, selon la dialectique A.-N. T., pour recomprendre enfin le tout à la lumière du dogme vécu dans l'Église. Fort justement, l'A. remarque que l'on demande trop et trop peu à l'Écriture. Une série de cas empruntés à la théologie de l'A. et du N. T. l'illustre de façon suggestive. Mais la justification proposée ne réduit-elle pas l'Écriture à n'être que le rudiment, canonique certes et irremplaçable, mais seulement ébauché d'une Tradition qui ne cessera de la dépasser ? Nous croyons que, trop porté à saisir la Parole de Dieu sous son angle immédiatement conceptuel (« message »), il lui manque d'y reconnaître l'Acte de Dieu se révélant

à son Église par l'histoire d'une rencontre personnelle achevée dans le Christ en type incomparable et inépuisable pour l'œuvre de son édification. Si l'Écriture ne se révèle Parole de Dieu qu'en Église, l'Église à son tour ne se découvre dans le Plan de Dieu qu'à la lumière de l'Écriture dont l'Esprit du Christ lui assure l'intelligence. Nous aurions souhaité que l'A. nous initiât à l'apport considérable de la théologie biblique d'après-guerre (cfr. Bultmann, Cullmann, K. Rahner...) aussi heureusement qu'il l'a fait pour le développement strictement exégétique.

E. F.

O. Eissfeldt. **Einleitung in das Alte Testament.** Zweite, völl. neubearb. Aufl. — Tubingue, J. C. B. Mohr (P. Siebeck), 1956, 14×22, xvi-955 p. ; br. DM. 43 ; rel. DM. 48,80.

Ce beau vol., que nous n'avons reçu qu'en avril 58, dépasse de loin notre attente ; ce qui ne veut pas dire que nous partagions toutes les opinions de l'A. Bien que protestant, celui-ci est extraordinairement au courant des publications catholiques, des articles de revues qui ne sont cependant pas spécialisées dans les questions bibliques, comme notre Revue Bénédictine, la Revue Ecclésiastique de Liège, l'*Antonianum*, et d'autres travaux de nos collaborateurs DD. De Bruyne et Sodar. Dans le § 1, *Die Aufgabe*, l'A. donne un aperçu de l'histoire et de l'état actuel de la science de l'*Einleitung* et montre notamment ce qu'il y a de bon, mais aussi de défectueux, dans la méthode de Gunkel. L'*Erster Teil. Die vorliterarische Stufe: Die kleinsten Redeformen und ihr Sitz im Leben* est la partie la plus originale de l'ouvrage. L'A. y passe en revue les *Gattungen* dont il croit trouver des traces dans l'Ancien Testament*: Prosa-Gattungen*, *Sprüche*, *Lieder*, et leurs nombreuses subdivisions. Signalons notamment un excellent paragraphe sur la poésie hébraïque. Que des *Gattungen* de ces diverses espèces, au moins de certaines, se trouvent dans la Bible, on ne peut le nier. Mais chaque cas particulier doit être examiné avec soin. Et il nous semble que l'idée que se fait l'A. de la prophétie est déficiente : il paraît ne pas admettre de véritable prophétie surnaturelle, au sens de la théologie catholique. *Zweiter Teil. Die literarische Vorgeschichte der Bücher des Alten Testaments.* Le titre indique assez de quoi il s'agit. Une attention spéciale doit être attachée à ce qui est dit des *Gesetzeskorpora*. *Dritter Teil. Die Analyse der Bücher des Alten Testaments.* L'A. suit l'ordre de la Bible hébraïque. Nous y reviendrons. *Vierter Teil. Der Kanon.* D'abord la *Geschichte des Kanons.* Les vues de l'A. sont certes intéressantes ; mais, dans plus d'un cas, il ne s'agit que d'hypothèses qui n'excluent pas nécessairement les autres interprétations. Ensuite les *Apokryphen und Pseudepigraphen.* Pour l'A. comme pour les protestants, les Apocryphes sont les Deutérocanoniques des catholiques ; il y joint III Esdras, III Machabées, la Prière de Manassé. Quant aux Pseudépigraphes, il ne les étudie pas tous, mais seulement : Lettre d'Aristée, Jubilés, Martyre et Ascension d'Isaïe, Psaumes de Salomon, IV Machabées, Livres Sybillins, Hénoch éthiopien, Hénoch slave, Assomption de Moïse, IV Esdras, Apocalypses syriaque et grecque de Baruch, Testaments des XII Patriarches, Vie d'Adam et Ève. Enfin un chap. est consacré aux découvertes de Qumrân ; il devra être complété d'après des publications plus récentes. *Fünfter Teil. Der Text.* Cette partie ne différant guère de ce qu'on trouve dans les autres *Introductions* (textes originaux, versions, etc.), nous n'insistons pas. Nous préférons indiquer, pour autant que la place dont nous disposons nous le permet, quelques-unes des positions de l'A. En général, en ce qui concerne l'authenticité des textes, il se montre beaucoup plus conservateur que d'autres critiques ; il s'élève notamment contre la facilité

avec laquelle certains corrigent, ajoutent, suppriment, transposent. Pour les Livres Historiques, il distingue J, E, D, P, mais subdivise J en L et J, L étant plus ancien que J. Il croit prouvé que L, J, et E se prolongent au moins jusqu'aux Livres de Samuel, peut-être même jusqu'à II Rois ; mais la combinaison primitive de ces trois sources aurait subi après D deux remaniements parallèles, s'étendant également fort loin, et ce serait l'union de ces deux textes, avec certaines retouches et additions postérieures, que représenteraient nos textes actuels. Pour les Prophètes, il remarque fort justement que ce qui importe c'est la valeur des textes en eux-mêmes et que la négation d'authenticité d'un passage déterminé ne nuit pas nécessairement à la valeur du texte. Cette observation trouve spécialement son application au cas d'Isaïe, car l'A. rejette l'authenticité de XL-LV, de LVI-LXVI, et même de plusieurs parties de I-XXXIX. Il estime que le Serviteur de Jahvé est une personnification d'Israël. Pour Jérémie, signalons un intéressant essai de reconstitution de l'*Urrolle* détruite par le roi. Que de choses seraient encore à relever, notamment au sujet des autres Prophètes, du Cantique et de Daniel ! Mais nous devons nous arrêter. Notre conclusion est que ce livre de M. O. E. se recommande à ceux qui, s'intéressant à l'Ancien Testament, sont capables de suivre l'avis de saint Paul : *Omnia... probate: quod bonum est tenete;* car c'est, croyons-nous, l'ouvrage de ce genre le plus complet, celui qui expose le mieux les problèmes soulevés par la critique. Mais, évidemment, il ne peut pas être mis sans discernement entre toutes les mains, car plusieurs sérieuses réserves s'imposent. D'ailleurs l'A. déclare plus d'une fois lui-même que ses solutions ne sont que des hypothèses.

D. R. REUL.

B. Mariani, O. F. M. **Introductio in Libros sacros Veteris Testamenti.** — Rome, Herder, 1958, 17,5×25, XVI-646 p. ; lires 3.500.

Un résumé de bibliothèque, c'est ainsi qu'on pourrait caractériser ce livre, et c'est ce qui fait son intérêt. L'A. semble avoir tout lu, jusqu'aux ouvrages les plus récents (p. 499, n. 25, le titre de celui de L. G. Rignell est *Die Nachtgesichte...* et non *Die Nachtgeschichte...*). Désire-t-on connaître les opinions modernes sur telle ou telle question ? Il suffit d'ouvrir le volume du P. M. Pour le Pentateuque, p.ex., on trouvera une notice sur les Scandinaves : Mowinckel, Pedersen, Bentzen, Nyberg, Engnell ; pour Daniel : Torrey, Kent, Montgomery, Eissfeldt, Vriezen, Sellin, Gressmann, Albright, et combien d'autres ! L'édition de 1956 de l'*Einleitung* d'Eissfeldt a paru trop tard pour que le P. M. pût en tenir compte partout. Ce que celui-ci dit de Jéricho montre qu'il est également bien au courant des résultats des dernières fouilles. Quant aux positions de l'A., il faut distinguer. Il a parfaitement raison de ne pas s'emballer *fervore novicio* pour telles ou telles théories récentes qui ne sont que des hypothèses. C'est très justement aussi que, comme d'autres l'avaient fait avant lui, il montre quel coup le système de Wellhausen a reçu d'une meilleure connaissance de l'histoire des religions et des civilisations de l'ancien Orient. Mais il nous semble qu'il accorde parfois trop d'importance aux traditions juives reprises par les Pères. Il ne s'agit pas ici de la Tradition au sens théologique, laquelle est un *fons revelationis*, mais de traditions historiques d'origine souvent assez tardive. Et il n'accorde pas toujours assez d'attention aux arguments contraires des critiques même catholiques tels que Lagrange, Van Hoonacker, Gigot, Nikel, Clamer, Kissane et les commentateurs de la *Bible de Jérusalem*. Ainsi l'existence de vestiges de récits parallèles dans la Genèse (création, déluge, etc.) nous paraît incontestable et nous jugeons exagérée

cette conclusion de l'A. : *Ideoque factis et datis historicis et criteriis internis melius satisfit, si Pentateuchum tempore Moysis absolutum, ab eius collaboratoribus in eo componendo paulo post mortem Moysis Dt 34 integratum et perfectum fuisse teneamus.* On pourra donc consulter très utilement l'*Introductio* du P. M. pour connaître l'état des questions ; mais on ne devra pas se croire lié par toutes ses opinions. Il faudra corriger quelques erreurs typographiques (p.ex., pour les mots en français, ajouter ou rectifier des accents : *Jérémie* et non *Jèrèmie*), des incorrections grammaticales (p.ex. le complément de durée se met plutôt à l'accusatif) et certaines fantaisies orthographiques (*phanatice, phylologice, sotheriologica*, etc.). D. R. REUL.

Dr B. M. Pelaia. **Esdra e Neemia.** — Turin, Marietti, 1957, 17×24, XIV-231 p., en h.-t. : 3 planches (7 phot.), 1 plan, 1 carte ; lires 1.200.

Ce livre fait partie de *La Sacra Bibbia. Volgata latina e traduzione italiana dai testi originali, illustrate con note critiche e commentate*, publiée sous la direction de Mgr Garofalo et du P. Rinaldi. La *Premessa* nous avertit que le ms. était prêt dès 1950 mais que l'A., pour pouvoir le mettre bien au courant des découvertes archéologiques, attendit, pour le faire imprimer, la publication des ouvrages de J. Simons et de H. Vincent, ainsi que de l'*Atlante Biblico* de Baldi-Lemaire. De nouvelles charges lui ayant été imposées, l'A. dut confier la mise au point définitive au P. Rinaldi. Bien que celui-ci ait cru devoir écrire *Qua e là nelle ricostruzioni storiche e archeologiche e nei rilievi storico-letterari-religiosi, i critici riscontreranno lacune*, nous estimons que c'est un des meilleurs commentaires que nous connaissions et qu'il fait honneur aux AA., comme aussi aux éditeurs, car il se présente fort bien et les erreurs typographiques sont rares. Dans l'*Introduzione* on trouvera, entre autres choses : des précisions sur le milieu politique, social, religieux et moral de l'activité d'Esdras et de Néhémie ; un plan général des deux livres, lequel facilitera beaucoup l'interprétation ; un exposé des questions concernant l'auteur ou les auteurs, le texte et les langues des originaux, les versions anciennes, l'ordre historique des événements (Néhémie doit être placé avant Esdras), les apocryphes (avec un tableau très clair) ; une bibliographie de 8 pages ; un tableau synoptique de chronologie. Dans le corps de l'ouvrage, les pages se font face deux à deux. A gauche, en haut, la traduction italienne des textes originaux, avec au-dessous les remarques concernant ces textes. En face, en haut, le texte latin de la Vulgate, avec au-dessous les remarques relatives à ce texte. La partie inférieure de toutes les pages est occupée par le commentaire, extrêmement développé, où l'on trouvera tous les renseignements désirables sur les événements de l'histoire générale ou juive, la géographie, l'archéologie, les points de contact avec les autres livres bibliques, l'exégèse des anciens et des modernes, les difficultés soulevées et les solutions apportées, etc. C'est vraiment un livre qui se suffit à lui-même ; on n'aura pas besoin de recourir à d'autres ouvrages pour se procurer les explications nécessaires. Ont été insérées dans le commentaire des notes discutant l'identité de Sesbassar et de Zorobabel, l'authenticité des listes d'Esdras, II, 2-70, et Néhémie, VII, 7-72, l'historicité d'Esdras, III, 7-13, l'origine et la valeur des documents araméens d'Esdras IV, 6-22, les décrets de Cyrus, Darius et Artaxerxès (Esdras, VI, 3-12 et VII), la prière de Néhémie, les chap. VIII-X de Néhémie. En résumé, un livre à recommander à tous ceux qui connaissent suffisamment l'italien. Il est à souhaiter que les volumes de la collection qui le suivront, ne lui soient pas inférieurs. L'*Isaia* d'A. Penna nous est parvenu trop tard ; nous en parlerons la prochaine fois. D. R. REUL.

H. Michaud. **Sur la pierre et l'argile.** Inscriptions hébraïques et Ancien Testament. — Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, 1958, 8°, 128 p. ; fr. s. 5,70.

Peu de livres jusqu'ici pouvaient initier le lecteur français à la connaissance de l'épigraphie palestinienne. Aussi l'ouvrage de M. Michaud, qui met à la portée des non-spécialistes les travaux de Diringer, de Moscati et de bien d'autres, est-il le bien-venu. Les possibilités de cette science difficile, les conditions de son travail et la portée de ses résultats y sont clairement notées, de même que leur utilisation pour l'exégèse biblique. Photos et dessins illustrent en grand nombre le texte.

On peut regretter qu'aucun tableau des caractères épigraphiques ne permette au lecteur qui connaît l'hébreu de suivre la traduction. Dans le même ordre de choses, une transcription en caractères latins ne serait pas inutile. Mais sans doute, sommes-nous trop exigeants. Et les insuffisances que nous relevons ne doivent pas cacher le réel mérite et la clarté de ce nouveau livre de très sérieuse vulgarisation. M. B.

H. Gressmann. **Altorientalische Bilder zum Alten Testament.** Zweite, völlig neugestaltete und stark vermehrte Aufl. — Berlin, W. de Gruyter, 1927-1954, 17×24,5, XI-224 p., 260 pl. h.-t. (684 illustr. dont 5 en coul.), 1 carte ; rel. DM. 60.

C'est en 1926 que l'A. a mis à jour son ouvrage ; celui-ci, croyons-nous, a été réédité tel quel en 1954. On ne l'oubliera pas : pour les fouilles et la bibliographie, on ne trouvera rien qui soit postérieur à la revision. Le volume garde néanmoins presque toute sa valeur ; ce n'est que pour peu de détails qu'il n'est plus au courant. Il complète les *Altorientalische Texte zum Alten Testament* dont H. G. a publié une seconde édition, également augmentée et mise à jour, en 1926. Les faits racontés par l'Ancien Testament se sont passés dans le milieu concret de l'ancien Orient. Il est souvent fait allusion à des événements, des personnages, des coutumes de ces temps reculés. Des traditions, des idées, des manières de penser, qui nous sont étrangères, sont sous-entendues. Impossible de bien comprendre les textes bibliques sans connaître suffisamment tout cela. Or, si les textes anciens sont indispensables pour une bonne interprétation des monuments de l'antiquité, les monuments peuvent illustrer les textes, rectifier de fausses conceptions, suppléer à la carence des écrits. On trouvera dans ce volume une merveilleuse documentation archéologique : 684 illustrations, dont 5 en couleurs, chacune avec une notice explicative indiquant l'époque d'origine et le lieu de découverte de l'objet, avec renvoi précis à la carte géographique, l'endroit où il est conservé, et tous les détails utiles. Une excellente bibliographie (12 colonnes) et plusieurs tables (dieux, démons, personnages historiques ou légendaires, lieux, objets, etc.) complètent le tout. Quelques erreurs se sont glissées dans les indications abrégées placées sous les illustrations ; elles sont rectifiées dans les notices correspondantes. La place nous étant mesurée, nous devons nous limiter à un bref aperçu du contenu. *Völkertypen:* 25 illustr. Égyptiens, Libyens, Sémites, Nègres, Sumériens, Assyriens, Hittites, Philistins, Amorrhéens, Syriens, Égéens, Chananéens, Arabes, etc., d'après les monuments. *Aus der Geschichte:* 131 illustr. Mentionnons seulement la *Stèle des Vautours*, la *Stèle de Narâm-Sin*, la *Stèle de Mésa;* Goudéa, Hammourabi, la *Semitische Karawane* de Béni Hassan (2 illustr. en couleurs), Thoutmès III et IV, Aménophis II, III et IV, Thout-ank-Amon, Séti I, Ramsès II, Ménephtah (et la *Stèle d'Israël*), Téglathphalazar I et III,

Assurbanipal, Salmanasar III, Sargon, Sennachérib, Mérodachbaladan, Asarhaddon, Tarkou, Psammétique I, Cyrus, et divers monuments les concernant. *Kulturgeschichtliche Bilder:* 39 illustr. Vases, charrues, travaux des champs, récolte du lin, pêche, vendange et pressoir, chasse, boulangerie, etc. *Totendienst:* 54 illustr. Convois funéraires d'Égypte ; Osiris, jugement, Anubis ; tombeaux et objets découverts à Géser, Pétra, Mégiddo, Suse, Assur, Tyr ; squelettes d'enfants ; temple nabathéen de Pétra, etc. *Göttinnen:* 52 illustr. Notamment des statuettes de Byblos, Géser, Taanach, Lachis, Jéricho. *Götter und Symbole:* 68 illustr. Mentionnons seulement 2 planches en couleurs : *Assur in den Regenwolken* et *Assur mit der Heuschrecke*, et le Mithra de Heddernheim. *Mischgestalten und Dämonen:* 38 illustr. Monuments de Babylone, Karnak, Sendschirli, Jérusalem, Taanach, Géser, Pétra, etc. *Heilige Felsen und Napflöcher:* 7 illustr. Jérusalem, Géser, le Garizim, Pétra, etc. *Masseben:* 28 illustr. Géser, Assur, Perse, Pétra, etc. *Altäre:* 29 illustr. Assyrie, Babylone, Géser, Pétra, Beyrouth, Hauran, Phénicie, Byblos, Basan, Hauran, etc. *Tempel:* 59 illustr. Plans des temples d'Ur, d'Ésagila et Étéménanki et de Ninmah à Babylone, du *Neujahrsfesthaus* d'Assur, du temple de Karnak ; essais de reconstitution des temples d'Ishtar et d'Anou-Adad à Assur, d'Edfou, d'Abousir, de Sérabit, de Salomon, etc. *Opfer, Priester und Beter:* 29 illustr. Sacrifices sumériens, de la Babylonie primitive, d'Assyrie, d'Égypte, etc. Le *Stibadium* et le *Triclinium* de Pétra. *Amulette und Zauberwesen:* 19 illustr. Mégiddo, Géser, Taanach, Égypte, etc. *Siegel:* 27 illustr. Remarquer une série de sceaux hébraïques. *Mythen:* 6 illustr. Ascension d'Étana, Gilgamesch et Enkidou, et ce qu'on a appelé le *Sündenfallzylinder*. Enfin *Ausgrabungen:* 72 illustr. Anciens alphabets phéniciens (Dussaud) ; inscription de Siloë ; objets de Géser, Taanach, Byblos, Ascalon ; canal et piscine de Siloë ; canaux de Gihon ; plans de Géser, Jéricho, Samarie, Mégiddo, Taanach, Byblos... Il nous semble inutile d'ajouter des commentaires à cette énumération assez éloquente par elle-même. Pour se mettre au courant des découvertes postérieures à 1926, on pourra consulter la Revue Biblique ou d'autres revues analogues. D. R. REUL.

G. Miegge. **L'Évangile et le mythe dans la pensée de Rudolf Bultmann.** Traduit de l'italien par H. Naef. — Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1958, 130 p. ; fr. s. 7,50.

Après les études du P. Malevez et du P. Marlé, voici, émanant cette fois d'un exégète protestant, professeur à la Faculté de Théologie de l'Église vaudoise à Rome, un troisième essai en français, consacré à Bultmann. Il se recommande par sa clarté, par le souci de compréhension positive et par l'appréciation nuancée de la pensée, souvent complexe, du grand exégète et théologien allemand. — L'introduction pose le problème soulevé par Bultmann : la présentation du message chrétien dans un monde essentiellement marqué par l'avènement de la pensée critique et scientifique, exige un effort de démythisation tendant à retrouver, par-delà les conceptions cosmologiques et anthropologiques périmées du N. T., la dimension toujours actuelle de son message. Avant d'aborder la réponse proposée, l'A. dégage les traits essentiels de la pensée bultmannienne. Un premier chapitre offre au lecteur français la meilleure introduction à son exégèse du N. T., telle qu'elle ressort principalement du *Johanneskommentar* et de la *Theologie des N. T.* C'est de la démythisation en acte, discernant dans la prédication de la Parole de Dieu par l'Église, la mise en question radicale et actuelle de l'homme par Dieu et la mise en demeure de

la décision pour ou contre le salut par la foi. Le second chapitre, précisément, cherche à mesurer la dépendance de Bultmann théologien vis-à-vis de la philosophie de Heidegger. Si B. croit pouvoir lui emprunter ses catégories d'expression existentielles, en raison de leur étroit apparentement à la Révélation biblique de l'existence authentique, il en dénonce le système, fondé sur une prétention laïcisante d'autonomie humaine. Le troisième chapitre peut alors aborder la conception du mythe chez B. La situant au cœur du débat qu'elle a soulevé, il y relève la trop fréquente incertitude d'une problématique partagée entre l'apologie du mythe réduit au symbole et la critique du mythe réduit à la représentation cosmologique du salut. L'A. estime, à bon droit croyons-nous, que l'expression symbolique transcende le mythe et lui subsiste ; mais que, loin de prêter à quelque représentation mythique du salut, le N. T. témoigne, tout le premier, d'une démythisation radicale. En conclusion, l'A. reconnaît la dangereuse ambiguïté de B., son impuissance à dépasser le dilemme du Christ historique et du *Christus pro nobis*, à identifier la foi actuelle de l'Église avec l'objectivité de l'événement du Salut réalisé par le Christ historique. Mais ce n'est pas sans souligner l'apport considérable d'un théologien qui entend avant tout demeurer un témoin de la foi. Un appendice situe B. en regard de la critique catholique. Nous ne pouvons que nous réjouir de la concordance souvent sensible entre le point de vue de notre critique et celui de la critique catholique, comme des réflexions fort suggestives que le Pasteur Leuba présente dans son avant-propos, quant à la question posée par B. à la théologie protestante contemporaine. E. F.

A. Jaubert. **La date de la Cène.** Calendrier biblique et liturgie chrétienne (Coll. « Études Bibliques »). — Paris, Gabalda, 1957, 8°, 160 p., 3 tableaux.

Dans une série d'articles, dont le premier a paru en 1953, Mlle Jaubert a renversé des opinions qui, controversées par les savants, satisfaisaient cependant l'univers instruit. Récemment, elle a réuni dans un petit livre, paru dans une illustre collection, le fruit de ses travaux. Ce compte rendu les présentera brièvement. Selon l'A. le calendrier de Qumran est le même que celui employé dans des livres de l'A. T., qu'on attribue couramment à la tradition sacerdotale. Il est le même aussi que celui des livres d'Hénoch et des Jubilés. Dans ce calendrier solaire de 364 jours, la date de la Pâque tombait chaque année un mardi, l'année commençant toujours un mercredi. Il y avait donc au temps du Christ divergence entre deux calendriers, l'un sacerdotal ancien, appartenant à la même mouvance que les Esséniens, l'autre lunaire, introduit par les Séleucides. A notre avis, l'origine du calendrier solaire reste obscure, mais le fait de la divergence, certain celui-là, permet d'éclairer une autre « crux » de l'exégèse : Jean place la mort du Christ la veille de la Pâque, tandis que dans les synoptiques, la dernière Cène est un repas pascal. Selon l'A., le Christ aurait mangé la Pâque « essénienne » le mardi soir, et serait mort à l'heure où l'on immolait l'agneau de la Pâque juive. Si on ajoute que la Didascalie syriaque a conservé cette ordonnance et que des éléments en survivent chez Épiphane et Victorin de Petau, on jugera l'hypothèse suffisamment sûre. Trois jours se sont donc intercalés entre la Cène et la crucifixion. On y insérera sans plus d'invraisemblances tout ce que les Évangiles nous rapportent de la longue procédure de condamnation. Ce petit livre contient beaucoup de science et personne ne peut plus ignorer ce qu'il contient. Probablement est-ce un acquis définitif de l'exégèse. M. B.

W. Thiele. **Wortschatzuntersuchungen zu den lateinischen Texten der Johannesbriefe** (Aus der Geschichte der lateinischen Bibel, 2). — Fribourg-en-Br., Herder, 1958, 4°, 48 p. ; DM. 10,50.

Le présent travail du Dr Thiele sur le vocabulaire latin des Épîtres joanniques, est une reprise partielle de la dissertation qu'il soumit à l'Université de Tubingue en 1956. Une première partie classe le matériel latin d'après les mots grecs : ἀγάπη, par exemple, est rendu par *agape*, *amor*, *caritas*, *dilectio*, chacun de ces termes étant suivi des sigles de leurs témoins. Ce matériel brut est examiné de très près dans la seconde partie, où, après des études de vocabulaire, sont esquissées les physionomies des divers types de textes. Un index des mots grecs et latins clôt l'ouvrage.

Nos témoins des Épîtres joanniques se répartissent en deux groupes principaux. Pour le groupe africain, le plus ancien type connu est celui qu'utilise saint Cyprien et la Carthage du IIIe siècle (K) ; il est vain de chercher à remonter au-delà de K, Tertullien ne s'étant assujetti à aucun texte fixe. Tyconius, Optat de Milève et le jeune Augustin témoignent d'un texte proche de K (C), mais où se devine déjà une première influence européenne. Celle-ci ira grandissant, jusqu'à donner un air de famille aux types S (le *Speculum* pseudo-augustinien *Audi Israhel*), T (quelques mss. bibliques européens, notamment de la branche espagnole de la Vulgate ; c'est le texte de Chromatius, de Salvien, de Cassiodore, mais aussi des Africains Fulgence, Ferrand et Facundus) et surtout V (le texte vulgate, auquel saint Jérôme, sondages à l'appui, ne semble pas avoir travaillé). A mi-chemin entre les groupes africain et européen, les citations de Lucifer et de saint Augustin (celui-ci à partir de 400) trahissent des retouches personnelles.

L'étude soigneuse du Dr Thiele laisse entrevoir pour un avenir très prochain l'édition des Épîtres joanniques dans le tome 26 de la *Vetus Latina*.

P. VERBRAKEN.

J. Perez de Urbel, O. S. B. **Saint Paul, sa vie et son temps.** Trad. de l'espagnol par D. P. de Pedrals. — Paris, Payot, 1958, 14×22,5, 346 p. ; 1.600 fr. fr.

Ce vol. de la *Bibliothèque historique* n'est pas une étude exégétique destinée à remplacer le magistral ouvrage du P. Prat : *La Théologie de saint Paul*. A la question : *Pourquoi n'écririez-vous pas une vie de saint Paul?* l'A. avait répondu : *On a écrit des montagnes de livres à son sujet... Comment dire quelque chose de nouveau où l'on a tant dit ?* On insiste : *Mais il ne s'agit pas d'innover..., il s'agit... de présenter à notre jeunesse la figure de saint Paul, de le faire aimer, de rappeler ses grandes idées, de secouer l'apathie des esprits avec l'exemple de cet homme tout de passion, fait pour la lutte et le triomphe.* L'A. déclare donc : *Je ne propose ici aucune nouveauté historique, rien qui puisse enrichir les savants ou surprendre les spécialistes... J'ai essayé d'ébaucher un portrait synthétique du grand missionnaire du Christ, en m'efforçant d'accéder à son âme, en recueillant l'essentiel de ses grandes idées, en situant son action dans le cadre de l'époque, en présentant sa figure de géant dans toute sa rudesse simple et sublime.* On ne saurait mieux caractériser ce travail. Ce n'est pas seulement à la jeunesse qu'il pourra être utile, mais à tous les laïcs, croyants ou non. Nous pensons qu'il est de nature à exciter la curiosité de ceux qui ne connaissent pas saint Paul et à les amener à l'étude des Épîtres du grand Apôtre. Bien que le français ne soit sans doute pas la langue maternelle du traducteur, les incorrections sont rares. A la l. 26 de la p. 24, p.ex., nous croyons qu'il faudrait *que* au lieu de *qui*, et à la

dernière l. de la p. 38, *pour* au lieu de *par*. Et nous sommes étonné de lire *Christ, Ésaïe*, au lieu de *le Christ, Isaïe*, ce qui donne un aspect protestant à un ouvrage écrit par un catholique, moine, prêtre, et depuis abbé d'un nouveau monastère d'Espagne. Enfin, il y a *Aéropage* à changer en *Aréopage*, car il n'y avait pas d'avions en ce temps-là. Nous souhaitons une large diffusion à ce livre : *Puisse l'exemple de l'Apôtre « espérant toujours contre toute espérance », attendant toujours, avec patience, amour, l'heure de la justice et de la parousie glorieuse, nous soutenir et éclairer.* D. R. REUL.

LITTÉRATURES CHRÉTIENNES

B. Altaner. **Patrologie.** Fünfte, völlig neu bearbeitete Aufl. — Fribourg-en-Br., Herder, 1958, 14×22, xxvii-508 p. ; rel. DM. 25.

Nous n'avons pas à présenter et recommander cet ouvrage : il est déjà universellement connu et apprécié. Nous voulons seulement signaler la publication de cette nouvelle édition et dire en quoi elle diffère des autres. Celles de 1951 et de 1955, déclare l'A. dans le *Vorwort*, n'étaient que des réimpressions de la précédente ; mais celle-ci a été complètement remaniée et considérablement augmentée. N'ayant pas les éditions allemandes 2, 3 et 4, nous l'avons collationnée avec l'allemande de 1938 et l'italienne de 1944. L'ordre des paragraphes n'a pas été changé, comme on peut le voir dans la table du commencement (P. XIV, au § 73, lire *Theodoret von Cyrus*. P. 39, au lieu de *vom Anfang*, il faut *vom Ausgang*. P. 344, à propos des lettres d'Ambroise de Milan, il est dit *Ep. 23 ist unecht*, tandis que dans l'édition allemande de 1938 on lisait *Ep. 22 ist unecht* et dans l'italienne de 1944 *L'Ep. 22 non è autentica;* faut-il 22 ou 23 ?). Mais les modifications du texte et les additions à celui-ci et aux indications bibliographiques sont si nombreuses, qu'il est impossible de les énumérer ici. Nous résumerons donc seulement ce que l'A. dit dans le *Vorwort*. Plus de 18 auteurs ou anonymes nouveaux ont été introduits avec une notice : l'*Histoire de Joseph le Charpentier*, la *Vita Spyridonis*, Jean *Rufus*, plusieurs textes ariens, le moine Marcien, Rufin le Syrien, Paulin de Pella, Aponius, Agnellus de Ravenne, la *Regula Magistri*, l'évêque africain Maxime, Juste d'Urgel, Licinien de Carthagène, Eutrope de Valence, Jean de Césarée, Jean de Scythopolis, Cosmas *Vestitor*, Jean d'Eubée. Parmi les parties plus particulièrement remaniées, l'A. cite celles concernant la *Didachè*, les Livres Sibyllins, Clément d'Alexandrie, le Gnosticisme, Asterius le Sophiste, Isidore de Péluse, Pélage, Augustin, Maxime de Turin, Pierre Chrysologue, la *Regula Benedicti*, Rusticus Helpidius, Jean de Damas. Quant aux indications bibliographiques, elles ont été classées dans un ordre plus méthodique ; plus de 3.000 nouvelles ont été ajoutées ; mais, pour éviter d'accroître d'une manière exagérée les dimensions et le prix du volume, l'A. a cru pouvoir éliminer plus de 2.000 anciennes. Nous espérons que des éditions nouvelles continueront à se succéder rapidement, sans cesse améliorées. D. R. REUL.

J.-P. Audet. **La Didachè. Instructions des Apôtres** (Coll. « Études bibliques »). — Paris, Gabalda, 1958, 8°, xviii-498 p. ; 4.200 fr. fr.

Cinq cents pages sont consacrées ici à éclairer un écrit qui en couvre neuf à peine ; c'est dire assez le soin extrême qu'a apporté le Père Audet à l'élaboration de son travail. Huit chapitres cernent successivement l'étude de la *Didachè:*

son interprétation récente, les témoins directs et indirects de son texte, sa composition, ses sources, son origine, son histoire ancienne. Vient ensuite le texte même, avec apparat critique et traduction française. Pour finir, un volumineux commentaire suivi.

Tout au long de ces pages, d'une lecture étonnamment agréable, surgissent les aperçus nouveaux, appuyés d'ailleurs sur de solides analyses textuelles (une quinzaine de variantes significatives sont examinées en détail). Le titre original est le court Διδαχαὶ τῶν ἀποστόλων, et Διδαχὴ κυρίου τοῖς ἔθνεσιν est le titre particulier du chapitre des *Deux voies*. L'écrit relève d'un genre littéraire proprement apostolique, à la fois très simple et complexe, où se mêlent enseignement, exhortation morale et règles de discipline et d'organisation : « Instructions » convient le mieux, en français. Dans sa composition, le P. Audet distingue trois étapes : une forme première et plutôt brève (jusqu'à *11*, 2, moins les passages-tu), une forme amplifiée, de la même main (jusqu'à la fin, moins le passage-tu) et la forme définitive, due à l'interpolateur des passages-tu. La *Didachè* est indépendante d'aucun écrit ancien connu, encore que dans son état achevé elle suppose une certaine diffusion de l'évangile matthéen ; quant au chapitre des *Deux voies*, il ne faut y voir qu'une « variation sur une thème connu » pré-chrétien, que l'on retrouve, sans qu'il y ait dépendance directe, dans l'*Épître de Barnabé* et dans le *Manuel de discipline* de la communauté de l'Alliance. L'œuvre est d'un « apôtre » ; elle a dû voir le jour en Syrie, sans doute autour d'Antioche, entre 50 et 70. Dans les pages de commentaire sont exposés en détail de nombreux points touchés par la *Didachè*, tels le baptême, l'eucharistie, la fonction prophétique (pour la fonction charismatique, voir surtout le chapitre septième de l'Introduction), la doctrine des *Deux voies*, l'hospitalité, la parousie.

L'ouvrage monumental du Père Audet fera, sans aucun doute, sensation dans les milieux spécialisés. Il fourmille à ce point de perspectives neuves, que même s'il fallait déchanter sur tel ou tel point précis, l'ensemble n'en demeurerait pas moins un acquit singulièrement précieux. P. V.

HERMAS. **Le Pasteur.** Introduction, texte critique, traduction et notes par R. JOLY (Sources Chrétiennes, 53). — Paris, Éd. du Cerf, 1958, 8°, 410 p.

Les cinq Visions, douze Préceptes et dix Similitudes qui composent le *Pasteur* d'Hermas, forment l'un des témoins les plus énigmatiques, et sans doute aussi les plus révélateurs de la littérature chrétienne primitive. Le *Pasteur* a fait l'objet de très nombreuses études et, tout récemment, d'une édition critique dans le *Corpus* de Berlin. La nouvelle édition critique et la traduction française qu'en publient à présent les *Sources Chrétiennes* ne manqueront cependant pas d'attirer le vif intérêt, à la fois, du savant et du chrétien cultivé.

Dans une introduction classique du genre, M. Joly fait connaître l'essentiel des problèmes que pose cette apocalypse chrétienne, touchant son auteur, sa composition, son enseignement doctrinal et moral, ses sources littéraires et la transmission de son texte. Relevons quelques prises de position. Le *Pasteur* est composé à Rome vers 140 (l'identification du Clément de la seconde Vision avec Clément Romain est rejetée) ; il n'a probablement pas été publié en une seule fois, mais en tout cas par un auteur unique ; les éléments autobiographiques sont minimes. Cette vaste fiction littéraire dépeint assez fidèlement la situation de la communauté romaine : au sein de ces pécheurs prêts à désespérer devant le rigorisme de la Tradition, Hermas se dresse en prophète chargé de concilier

les deux tendances : il annonce la possibilité, mais seulement dans les limites d'un jubilé exceptionnel, d'une pénitence ecclésiastique postbaptismale ; le cas des *lapsi* n'est toujours pas clair. En christologie, Hermas ignore le Verbe et confond le Fils, l'Esprit et l'Archange suprême. Son ecclésiologie est essentiellement eschatologique ; dans la construction de la Tour symbolique, ministres charismatiques et hiérarchiques rivalisent de zèle. Sa morale vise, avant tout par la pénitence, à maintenir sauf l'esprit, don de Dieu au chrétien. Hermas s'inspire des deux Testaments ; il imite consciemment, mais en les christianisant, le IVe Livre d'Esdras et le *Tableau* du Pseudo-Cébès ; il est probablement influencé par l'essénisme.

M. Joly décrit minutieusement les témoins du texte original et des versions anciennes dont tient compte son édition ; celle-ci repose notamment sur le papyrus du Michigan, de la seconde moitié du IIIe siècle et découvert au Caire en 1922. Pour la facilité des citations, l'A. adopte l'innovation de Miss Whittaker, dans le *Corpus:* la numérotation continue des anciens chapitres ; les paragraphes, à l'intérieur de ceux-ci, sont maintenus. *Past. Mand.* IV, 1, 10 devient simplement *Past.* 29, 10. C'est excellent. Par contre, la consultation de l'apparat est légèrement gênée par la suppression de la numérotation des lignes : les « unités critiques » sont un peu longues. L'index des mots grecs est admirablement détaillé. Le texte de M. Joly s'écarte près de deux cents fois de celui du *Corpus;* une liste recueille ces variantes. Deux détails : dire que le récit de l'édification de la Tour est « édifiant » (ἀγαθὸν) heurte un peu (87, 1). N'y aurait-il pas en 35, 2-4 une réminiscence de *Eccli.* 21,10? P. V.

La Philosophie passe au Christ. L'Œuvre de Justin. Textes intégraux présentés par Adalbert Hamman, O. F. M. (Ictus, 3). — Paris, Éditions de Paris, 1958, 8°, 366 p. et 102 illustr. ; 1.320 fr. fr.

On salue avec plaisir la parution du troisième volume d'*Ictus*. Il est entièrement consacré à ce qui nous est conservé de l'œuvre de saint Justin : les deux Apologies et le Dialogue avec Tryphon y sont traduits *in extenso*, les premières sur la base des traductions antérieures de Louis Pautigny et de Jean Rivière, le second d'après Georges Archambault. A noter la très bonne Introduction du Père Hamman, traçant un saisissant portrait de Justin : l'homme, le philosophe, le témoin de la communauté chrétienne, le maître de l'école de Rome, l'écrivain, l'exégète, le théologien, le martyr. L'ouvrage, comme ses prédécesseurs, est abondamment illustré ; à cette fin, le célèbre Psautier d'Utrecht et les premières éditions imprimées des écrits de Justin ont spécialement retenu l'attention de François Garnier. La Table analytique est précieuse, et le système de pagination a été heureusement modifié. Rappelons que les Actes du martyre de Justin et de ses compagnons ont paru au tome second de la collection, p. 171 sv. P. V.

B. Reynders. **Vocabulaire de la « Démonstration » et des fragments de saint Irénée.** — Éditions de Chevetogne (Belgique), 1958, 16,5×25, VIII-120 p.

Les théologiens et patrologues admirateurs de saint Irénée doivent beaucoup à Dom Bruno Reynders, moine du Mont-César. Après avoir publié dans le C. S. C. O., en 1954, un lexique comparé de l'*Adversus Haereses*, voici maintenant qu'il nous donne une œuvre non moins importante, mais d'un titre plus modeste. Si ce livre s'intitule *Vocabulaire*, c'est que le travail ne se présentait pas dans les mêmes conditions pour l'*Epideixis*. Pour cet ouvrage, les témoi-

gnages grecs, syriaques ou latins n'existent pratiquement pas. L'essentiel était qu'on en eût une concordance. Pour les fragments grecs et arméniens des autres œuvres d'Irénée, dont l'indice d'authenticité varie assez fortement, on ne pouvait non plus dépasser le stade d'un vocabulaire partiellement comparé. L'A. ne pouvait s'occuper des fragments syriaques, arabes ou éthiopiens. Dans ce domaine le spécialiste des chaînes doit passer le premier. Rien ne permettait d'y faire une œuvre définitive. A ce travail, s'ajoute un index latin qui permet au lecteur non arménisant de trouver sans trop de peine les passages cherchés dans une traduction. C'est dire que ce livre impeccable peut être utile à beaucoup. M. B.

Methodius. **The Symposium, a treatise on chastity.** Transl. a. annoted by H. Musurillo, S. J. (Ancient Christian Writers, 27). — London, Longmans, 1958, 8°, 250 p. ; 21 s.

On lira avec joie ce second *Banquet*, digne à tant d'égards de son illustre prédécesseur, et on trouvera dans l'écrit de Méthode, non seulement un important témoignage sur l'idéal ascétique des chrétiens avant que le monachisme ne fût né, mais aussi une sûreté de doctrine remarquable sur un point contesté par toutes les hérésies et les gnoses. Certaines pages font penser à tel passage du *Pédagogue*, et sont un bel exemple de la poésie chrétienne alexandrine. Car Méthode fut, au moins un jour, l'élève d'Origène. L'A. de la traduction ne s'est pas basé sur l'éd. de Bonwetsch, mais sur un texte repensé à partir de deux articles de Heseler. Ce texte qui paraîtra dans les *Sources Chrétiennes* trouve déjà ici en résumé sa justification. L'ensemble du travail nous semble précis et soigné, en particulier les notes et l'introduction qui sont un bon état des questions. La collect. des *Anc. Christ. Writers* s'honore d'un ouvrage comme celui-ci. M. B.

Ch. Mohrmann. **Études sur le latin des chrétiens** (Storia e Letteratura, 65). — Rome, Edizioni di Storia e Letteratura, 1958, 8°, xxii-470 p. ; lires 5.500.

C'est aux éditeurs de *Storia e Letteratura* que revient le mérite d'avoir songé à rassembler en un volume plusieurs travaux de Mlle Mohrmann. Maintes études du distingué professeur se trouvaient dispersées dans des volumes d'hommage ou d'autres publications parfois difficilement accessibles : elles forment à présent un solide recueil de près de cinq cents pages. Seuls les articles parus dans *Vigiliae Christianae* n'ont pas été repris. A noter, en tête du volume, quelques *retractationes* (leur teneur n'est pas signalée dans le corps de l'ouvrage) et la bibliographie Mohrmann jusqu'en 1957. Parmi les index, celui qui groupe les mots grecs et latins est évidemment très précieux.

Nous croyons rendre service au lecteur en reproduisant la table des matières du recueil. I. Études générales sur la latinité chrétienne : *Altchristliches Latein* (Entstehung und Entwicklung der Theorie der altchristlichen Sondersprache). *Quelques traits caractéristiques du latin des chrétiens. Le latin, langue de la chrétienté occidentale. L'étude de la latinité chrétienne. Linguistic Problems in the Early Church* (traduit du néerlandais). *Le problème du vocabulaire chrétien* (Expériences d'évangélisation paléo-chrétiennes et modernes). *La latinité chrétienne et le problème des relations entre langue et religion. Quelques observations sur l'originalité de la littérature chrétienne latine. La langue et le style de la poésie latine chrétienne. L'adjectif et le génitif adnominal dans le latin des chrétiens.*

II. Études sémasiologiques : *Rationabilis-Logikos. Ave gratificata. Credere in Deum. Pascha, Passio, Transitus. Exultent divina mysteria. Sacramentum dans les plus anciens textes chrétiens. Epiphania. Note sur Doxa.* III. Études sur la langue et le style d'auteurs chrétiens : *Word-Play in the Letters of Saint Cyprian* (traduit du néerlandais). *Die psychologischen Bedingungen der Konstruktionslosen Nominativi in den Sermones des hl. Augustin. Das Wortspiel in den augustinischen Sermones. Saint Augustine and the Eloquentia* (traduit du néerlandais). *The Confessions as a Literary Work of Art* (traduit du néerlandais). *Comment saint Augustin s'est familiarisé avec le latin des chrétiens. Saint Augustin prédicateur. La latinité de saint Benoît.*

Initiative heureuse, et qui contribuera certes à valoriser les études du latin des chrétiens telles que les envisagent les solides travaux de l'École de Nimègue.

P. V.

Itinerarium Egeriae. Editio critica cura et studio Aet. Franceschini et R. Weber (Corpus Christianorum. Excerpta in usum scholarum seorsum edita, 1). — Turnhout, Brepols, 1958, 8°, 82 p. ; 110 fr.

C'est une reprise de l'édition de 1940 du professeur Franceschini, de Milan, et à laquelle ont collaboré quelques moines de Saint-Jérôme. Le texte de base est assuré par le professeur lui-même (avec une douzaine de retouches à sa première édition, généralement dans le sens d'une plus grande fidélité au ms. d'Arezzo), sauf en XXVIII, 4, où dom Weber corrige l'énigmatique *quid liberari* du ms. (Franceschini proposait *qui liberari*) en *quid libari* (cfr *Vigiliae Christianae*, t. XII, 1958, p. 93-97). Pour le libellé du titre, le changement de *Peregrinatio Aetheriae* en *Itinerarium Egeriae* semble définitivement acquis. L'établissement de l'apparat aussi est de dom Weber, de même que la transcription, en apparat ou en appendice, des fragments madrilènes découverts par dom De Bruyne, des citations du *Liber Glossarum* dit d'Ansileube et des extraits du *De locis sanctis* de Pierre Diacre. Le Dr Gorce prépare une nouvelle traduction française faite sur la présente édition. Un détail : la charte du monastère de Celanova citée dans la Préface, est ordinairement datée de 935. P. V.

Aurelius Augustinus. **Die wahre Religion.** Übertragen von Carl Johann Perl (Coll. «Deutsche Augustinusausgabe»). — Paderborn, F. Schöningh, 1958, 8°, xxvi-134 p. ; br. DM. 7,20 ; rel. DM. 9,60.

Nous n'avons pas encore eu l'occasion de présenter aux lecteurs la « Deutsche Augustinusausgabe » de Paderborn. Déjà plusieurs volumes ont paru : *De ordine*, les *Soliloques*, *De libero arbitrio*, *De musica*, une édition de poche des *Confessions*, un choix d'*Enarrationes in psalmos*. Voici à présent le *De vera religione*. A en juger d'après ce dernier tome, la collection s'adresse au monde cultivé ; elle présente du texte augustinien une traduction allemande qu'encadrent une introduction et un commentaire suivi destinés à en faciliter la lecture fructueuse. La présentation des volumes est fort avenante.

Le *De vera religione* est le dernier ouvrage d'Augustin laïc, fraîchement converti au Christ par le truchement de la Philosophie ; à cet égard, un coup d'œil sur le registre-index est révélateur : Dieu, l'Homme, le Bien, la Nature, l'Ame, le Vrai, le Monde restent au centre des préoccupations ; mais déjà pointent çà et là le Christ et sa Grâce, l'Écriture, la Foi. Tout récemment en ont paru des traductions française et anglaise ; celle de M. Perl, en allemand, nous paraît en tous points excellente. P. V.

E. Kähler. **Studien zum « Te Deum » und zur Geschichte des 24. Psalms in der alten Kirche.** — Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1958, gr. 8°, 166 p. ; DM. 13,80.

Nous avons ici une étude littéraire, historique et liturgique sur le *Te Deum*. L'A. arrive aux conclusions principales suivantes. L'hymne proprement dite se termine sur le verset 9 du psaume 27 (28), *Salvum fac*, etc., et non pas, comme on le dit communément, par les mots *gloria numerari*. Dom Cagin avait raison de voir dans cette première partie une sorte de préface pascale. La partie christologique n'est autre chose que le chant triomphal en l'honneur du Christ ressuscité, et elle se trouve en étroite relation avec l'usage liturgique très ancien, attesté déjà chez les Juifs, du ps. 24 (23), 7-10. Les analogies avec les formules du symbole sont secondaires. Le *Te Deum* a dû naître dans la seconde moitié du IVe siècle, comme pièce liturgique de la messe, dans un milieu où se rencontraient des traditions nord-africaines, espagnoles et gauloises. La candidature de Nicétas de Remesiana ne s'impose nullement. L'ouvrage comporte, à la fin, un intéressant Excursus sur la mise en valeur de l'hymne par Luther et la tradition réformée. La présente étude se recommande par une solide érudition, des vues originales et un sens critique délicat. C. L.

Cassiodore. **Expositio Psalmorum.** Post Maurinos textum edendum curavit M. Adriaen (Corpus Christianorum, XCVII-XCVIII). — Turnhout, Brepols, 8°, 1958, deux vol., XXII-1362 p.

Cassiodore compte parmi ces auteurs anciens dont tous les historiens des lettres latines s'accordent à relever l'importance et dont les œuvres restent cependant fort peu consultées... Il est vrai que les éditions dont on dispose laissent beaucoup à désirer. Pour ce qui est du volumineux commentaire sur le Psautier, toute excuse est désormais non avenue : M. Adriaen vient d'en livrer un texte, sinon définitif, du moins sensiblement amélioré.

Quatre-vingt-cinq manuscrits de l'*Expositio* ont pu être inventoriés ! Toutefois, la collation n'a porté que sur une dizaine d'entre les plus anciens, et seul Paris *B. N.* lat. 12239 à 41, des VIIIe et IXe siècles, originaire sans doute de Corbie, a été entièrement collationné ; les autres témoins, composés entre le milieu du VIIIe et la fin du Xe (le plus ancien, Durham, *Cath.* B. II. 30, est estimé médiocre), ont fait l'objet de sondages portant sur la Préface et les commentaires des Psaumes 1, 2, 3, 20, 21 et 106. L'ancienne édition de dom Garet (Rouen, 1679), que reproduit Migne, est expurgée de ses trop nombreuses retouches au vieux témoin de Corbie. Un procédé typographique permet de repérer les interpolations, d'ailleurs rares, de la recension vivarienne. En feuilletant ce gros commentaire, on se prend à rêver aux nombreux ouvrages que devait recéler la bibliothèque du Vivarium ; citations littérales ou simples renvois, tout est soigneusement relevé par M. Adriaen (voir une liste de précisions, p. 1361).

Dans un aussi vaste travail, fatalement on glane quelques imperfections. Ainsi, p. XV, ligne 3, lire *semper*, ligne 18, *ceteris*. P. 21, note 1, au lieu de c. 1351, lire c. 1370-1371. Quatre mss. n'ont pu, malheureusement, être datés. On regrettera surtout que l'analyse des témoins retenus soit à ce point discrète sur certains d'entre eux (aucun mot, par exemple, sur la valeur des cinq mss., dont un du VIIIe s., collationnés partiellement par dom De Bruyne) et sur les relations qui ont dû exister entre les divers types de texte : l'utilité primordiale d'un travail critique doit être d'aider à retracer l'histoire du texte ; une étude plus approfondie des sigles si caractéristiques relevés p. XV ou du texte du

Psautier romain utilisé n'aurait-elle pu jeter quelque lumière sur ce point ? Mais loin de nous l'idée de vouloir diminuer d'une once le très grand mérite de M. Adriaen : il a fait œuvre utile et ardue.

Une suggestion pour les prochains volumes du *Corpus:* que, dans l'index scripturaire, les références aux citations implicites soient uniformément précédées du très clair *cfr*, comme cela se fait dans le corps des volumes. L'emploi de l'astérisque peut prêter à confusion ou à distraction (ainsi, p. 1333, en note, où les astérisques n'ont pas le même sens que dans le corps de la page).

P. VERBRAKEN.

Pour une nouvelle édition de la littérature latine médiévale (Extrait de *Sacris Erudiri*, t. IX, 1957, p. 377-390).

Corpus Christianorum, le « nouveau Migne des moines de Steenbrugge », est en voie de remplacer peu à peu les 96 premiers tomes de la Patrologie latine. Quant aux tomes suivants, ils couvrent une période que de nombreuses découvertes récentes ont singulièrement éclairée. Leur mise à jour est à présent projetée comme suit : certains volumes épuisés seront réimprimés photomécaniquement et pourvus d'introductions rectificatives ; les autres, trop manifestement en-deçà des exigences de la science actuelle, seront remplacés par une quarantaine de tomes dont la série constituera une *Continuatio Mediaevalis* du *Corpus Christianorum*. Le présent extrait de *Sacris Erudiri* fournit quelques éclaircissements sur la manière dont est envisagée la *Continuatio;* il fait appel aux médiévistes pour qu'ils fassent part de leurs suggestions et conseils. — Par le même courrier nous parvient une plaquette faisant le point des travaux de *Corpus Christianorum:* sur les 180 volumes prévus, 15 ont déjà paru, une bonne dizaine sont sous presse, et plus de cinquante autres sont en préparation.

La *Revue bénédictine* se plaît à exprimer une nouvelle fois son admiration pour l'équipe de Steenbrugge, dom Dekkers en tout premier lieu, et les éditeurs Brepols : l'œuvre qu'ils mènent de concert est digne du patrimoine littéraire qu'ils ambitionnent de valoriser. P. V.

K. Strijd. **Structuur en Inhoud van Anselmus' « Cur Deus Homo ».** Bijdrage tot het gesprek over de Verzoening (Van Gorcum's theologische Bibliotheek, XXX). — Assen, Van Gorcum en Comp., 1958, 8°, 324 p. ; fl. 13,50.

La guerre et les situations difficiles créées par elle ont amené le Dr Strijd à se pencher en moraliste sur le problème des relations qui doivent exister entre la justice et la miséricorde, entre le droit strict et l'amour. Dans les échanges de vues entre spiritualistes, le comportement de l'homme est naturellement invité à se calquer sur celui qu'adopta Dieu même dans son œuvre de Réconciliation de l'Humanité pécheresse. Le *Cur Deus Homo* de saint Anselme, avec sa théorie de la satisfaction, apparaît alors comme l'un des essais classiques de solution du binôme. Mais quelle est au juste la position d'Anselme en la matière ? De l'avis du Dr Strijd, une étude préliminaire sur la structure et le contenu précis de l'ouvrage entier s'avère nécessaire, et c'est ce qu'il a tenté de faire dans le présent travail.

Avec pénétration, l'auteur rappelle la démarche fondamentale de la *fides quaerens intellectum;* il retrace ensuite les lignes de faîte du plan divin : l'*ordo* troublé par le péché sera restauré par la *satisfactio* nécessitant l'incarnation du Dieu-Homme et procurant au pécheur justifié un *meritum* réel devant Dieu. L'accent est donc mis principalement sur la *justitia.*

On retiendra de cette étude tout le bien qu'elle contient (un long résumé en langue anglaise clôt le volume). On remarquera toutefois que, contrairement à ce qui se dit souvent (*cfr* p. 185), la théologie anselmienne a, de par sa conception délibérément juridique du Salut, rompu d'une certaine manière avec le riche courant de la théologie patristique, même occidentale ; la théologie médiévale et moderne de la Rédemption s'en est trouvée singulièrement appauvrie, et l'Église d'aujourd'hui ne s'en relève que timidement. P. V.

AELRED DE RIEVAULX. **Quand Jésus eut douze ans.** Introduction et texte critique de dom A. HOSTE ; traduction française de J. DUBOIS (Sources Chrétiennes, 60 ; Série des Textes Monastiques d'Occident, n° 1). — Paris, Éd. du Cerf, 1958, 8°, 136 p. ; 660 fr. fr.

A côté des éditions de textes patristiques, la collection « Sources Chrétiennes » inaugure une série consacrée aux « Textes Monastiques d'Occident ». Le volume que voici en est le premier paru.

Le *De Jesu puero duodenni*, petit traité qui ne couvre qu'une bonne trentaine de pages in-8°, n'est certes pas l'écrit le plus marquant d'Aelred ; son *Speculum caritatis* et son *De spiritali amicitia* demeurent ses œuvres maîtresses. On y retrouve cependant, sur un mode plus simple, les mêmes qualités : sensibilité délicate, culture humaniste, esprit pénétrant, élévation de pensée.

Dom Hoste a rédigé avec beaucoup de finesse, une introduction où il étudie rapidement l'authenticité, la date, la forme et le contenu du traité, ses sources et son influence et où il présente les 21 mss. qui lui ont servi pour l'établissement du texte. Le traité, sans doute, avait déjà été édité plusieurs fois, mais le plus souvent de façon déficiente (La *P.L.* entre autres qui a repris l'édition de Mabillon offre un texte fort peu sûr). Nous avons ici, cette fois, une bonne édition critique qu'on peut considérer comme définitive. Quant à la traduction, due à l'Abbé Dubois, elle est élégante tout en suivant le texte assez fidèlement. Trois tables — citations bibliques, auteurs cités dans l'apparat, mots et expressions — clôturent utilement l'ouvrage.

Souhaitons à la nouvelle série des « Textes Monastiques d'Occident » le plein succès qu'elle mérite. D. M.

Ecclesiale by ALEXANDER OF VILLA DEI. Edited with Introduction, Notes and English Translation by L. R. LIND. — University of Kansas Press, Lawrence, Kansas, 1958, gr.-8°, VIII-156 p. ; $ 4.00.

Maître Alexandre, né vers 1170 à Villedieu-les-Poêles en Normandie, fit ses études à Paris et acheva sa carrière à Avranches. Il est connu surtout par son *Doctrinale*, grammaire rimée qui obtint jusqu'en pleine Renaissance un succès extraordinaire. L'*Ecclesiale* n'est pas un sort aussi favorable. Un seul manuscrit subsiste (Paris B. N. Lat. 14927, XIII^e s., prov. Saint-Victor), et la présente édition est la première. L'œuvre, en vers comme la précédente, fut composée entre 1199 et 1202. C'est une Somme de l'année liturgique, temporal et sanctoral, où s'entremêlent considérations mystiques, données de comput, rubriques, règles de droit canonique. Dans le manuscrit, le texte est accompagné de gloses qui, sans être d'Alexandre lui-même, n'en présentent pas moins un réel intérêt : ces explications ont été soigneusement recueillies dans l'apparat critique. L'édition est suivie d'une traduction quelque peu paraphrasée et de nombreuses notes explicatives, concernant notamment les sources et les parallèles. C. L.

The « Summa contra haereticos » ascribed to « Praepositinus » of Cremona, by Joseph N. Garvin and James A. Corbett (University of Notre Dame, Public. in Med. Studies, vol. XV). — University of N. D. Press, 1958, gr.-8°, LVIII-302 p. ; $ 7.50.

On ignore qui est l'auteur de cette curieuse Somme, dirigée principalement contre les cathares et les passagiens. Elle semble avoir été composée à la fin du XII^e siècle ou tout au début du XIII^e s. En Italie sans doute. La plus ancienne mention des passagiens associés aux cathares est celle de la première condamnation de ces sectaires par un concile tenu à Vérone en 1184. Le cartharisme, reviviscence du manichéisme, est bien connu. Les passagiens n'avaient non plus rien d'authentiquement chrétien; somme toute, ils étaient une sorte de judaïsme aberrant. Pour l'historien de la doctrine de ces hérésies, la *Summa* est un document très précieux. Le texte en était connu, mais il se présentait dans des conditions très défectueuses. Aussi saura-t-on gré aux nouveaux éditeurs de nous le mettre sous les yeux dans un état qui reflète parfaitement la tradition manuscrite, assez complexe et embrouillée. C. L.

M. Luther. **Œuvres,** publiées sous les auspices de l'Alliance des Églises luthériennes de France. Tomes I et V. — Genève, Labor et Fides, 1957 et 1958, gr. in-8°, 308 et 268 p.

Il est à peine croyable qu'exception faite de l'un ou l'autre traité particulier, l'œuvre de Luther ne soit pas accessible en français jusqu'à l'heure actuelle. Plus sensibles à cette lacune au moment où elles rééditent Calvin et où elles entreprennent l'effort considérable de traduire Karl Barth, les Éditions Labor et Fides nous présentent aujourd'hui, sous les auspices de l'Alliance nationale des Églises luthériennes de France et de la revue « Positions luthériennes », une première série de traductions des ouvrages les plus significatifs du Réformateur. Elles espèrent d'ailleurs ne pas s'en tenir à un simple prélèvement. Le premier volume nous offre des ouvrages parénétiques et de controverses se situant entre l'affichage des 95 thèses et la rupture décisive avec Rome (explications populaires sur les sept Psaumes de la pénitence, et sur le Notre Père ; — controverses : contre la théologie scolastique ; pour montrer la vertu des indulgences ; d'Heidelberg ; — sermons : sur l'indulgence et la grâce ; sur les bonnes œuvres). Le second volume paru (cinquième de la série annoncée) est, dans son ensemble, consacré au traité *Du Serf arbitre* de 1525, auquel s'ajoute l'opuscule *Si l'on peut fuir devant la mort*, écrit à la même date. La traduction est élaborée sur l'édition de Weimar. Visant avant tout à la stricte fidélité littérale, elle demeure aisée dans son ensemble, garde l'allure habituellement oratoire et le mouvement souvent passionné de l'original. Chaque traité est précédé d'une brève notice historique. La présentation typographique est soignée et agréable. Sans doute regrettera-t-on que l'on n'ose prévoir dès cette première série la publication d'œuvres majeures comme le Commentaire de l'Épître aux Romains. Telle quelle cependant, l'œuvre envisagée est assez représentative des positions théologiques fondamentales de Luther (controverse avec Érasme sur le « serf arbitre », illustrant le *sola fide* et le *sola scriptura*), de son engagement dans la controverse, et, spécialement peut-être, de l'expérience proprement religieuse et « mystique » d'un christocentrisme que ses commentaires nous livrent à vif. Il faut souhaiter qu'à travers le souci de ressourcement qui anime le protestantisme actuel, la traduction d'une œuvre qui a si profondément divisé le monde chrétien serve aujourd'hui la volonté

d'une plus juste compréhension entre chrétiens, à la lumière de la Révélation dont ils se réclament en commun. E. F.

CALVIN. **Predigten über 2. Samuelis.** — Neukirchen, Verlag der Buchhandlung des Erziehungsvereins Neukirchen, 1936-1937, 552 p. Le fascicule : DM. 9, les 5 premiers fascicules reliés : DM. 36.

Calvin a laissé de nombreux sermons sur l'Écriture Sainte, dont beaucoup sont restés inédits. La Bibliothèque Universitaire de Genève en possède plus de 570. Dès 1936, une équipe de savants entreprit l'édition de ces textes. Le travail, interrompu par la guerre, a repris et sept fascicules ont déjà paru, publiant les 87 sermons sur le deuxième livre de SAMUEL, prêchés de 1562 à 1563. Suivront les 190 sermons sur ISAÏE, ch. 13 à 51, prêchés en 1557-1558 ; 28 sermons sur MICHÉE, prêchés en 1550-1551 ; 25 sermons sur JÉRÉMIE, ch. 14 à 28, prêchés en 1549 ; 124 sermons sur ÉZÉCHIEL, ch. 1 à 15 et 23 à 48, prêchés en 1552-1554 ; 44 sermons sur les chapitres 1 à 7 des ACTES, prêchés de 1549 à 1551 ; enfin 58 sermons sur les 9 premiers chapitres de la Première aux CORINTHIENS, prêchés de 1555 à 1556. On reste confondu devant l'abondance et la fréquence d'une telle prédication biblique ; nous en sommes loin ! On voit aussi l'ampleur de l'entreprise d'édition. Faut-il dire que les premières réalisations sont parfaites ? L'édition, en grand format, est très claire et se lit aisément ; elle se veut critique et un apparat, rédigé en allemand, donne les variantes du texte de Calvin, écrit, lui, dans un beau français nerveux du XVI^e siècle.

Œuvre d'un prédicateur et non d'un penseur de cabinet, ces sermons sont directs, vivants, incisifs. Partant de la lettre du texte, le Réformateur genevois ne laisse pas passer une occasion de montrer combien l'Écriture force nos derniers retranchements. Sous un ton familier, il montre l'exigence du Dieu tout puissant et l'indigence humaine. Les discussions critiques, il y en a, sont brèves. On sent Calvin tout préoccupé par sa mission, soucieux de ne s'attarder qu'à ce qui a valeur de vie. I. FR.

LITURGIE

A. SALLES. **Trois antiques rituels du Baptême.** Introduction, trad. et notes. (Sources Chrétiennes, 59). — Paris, Éd. du Cerf, 1958, 8°, 68 p. ; 360 fr. fr.

Ce second volume de la série orientale des S. Chrét. rend accessible au public des textes baptismaux provenant d'une interpolation dans la version éthiopienne de la *Tradition Apostolique*. (Pour le texte, cf. H. DUENSING, *Der aethiopische Text der Kirchenordnung des Hippolyt*, Göttingen, 1946). L'A. est parvenu à déceler dans cet amas de prières 3 rituels distincts du Baptême. L'introduction montre le chemin qu'il a suivi. Un ouvrage d'ensemble, en préparation, nous permettra de situer ces rituels dans le temps et l'espace. Mais déjà on nous laisse entrevoir qu'ils sont très anciens, peut-être même les plus anciennes liturgies baptismales connues. C'est dire l'intérêt de ce petit volume. M. B.

M. B. DE SOOS. **Le Mystère liturgique d'après saint Léon le Grand** (Liturgiegeschichtliche Quellen und Forschungen, 34). — Münster, Aschendorff, 1958, 8°, VIII-152 p. ; DM. 12,50.

On lira avec beaucoup d'intérêt ce travail d'un moine d'En-Calcat, où sont étudiés les mystères chrétiens dans la pensée de saint Léon. Très conscien-

cieusement, dom de Soos s'est appliqué à scruter le sens et la portée de quelques termes-clefs : *hodie* surtout, mais aussi *celebrare, referre ad, renovare, reparare, continere, mysterium, sacramentum, memoria, exemplum*, etc. Pour certains de ces mots, il va jusqu'à distinguer six ou sept sens diversément nuancés.

Aux yeux de ce grand Pasteur, la célébration liturgique comporte évidemment tout un aspect de re-présentation des mystères du Christ. C'est le mérite de ce livre de l'avoir cerné de plus près sur la base d'innombrables textes léoniens. De là à revendiquer le témoignage de saint Léon en faveur des théories caséliennes, il y a de la marge ; sans le dire, l'auteur se garde bien de la franchir témérairement et il faut l'en féliciter. A noter, dans l'introduction, un solide examen du dossier patristique annexé au Tome à Flavien et, dans le premier appendice, une bonne étude du thème de l'Incarnation rédemptrice. Le Sacramentaire léonien, à cause des nombreuses hésitations auxquelles il prête le flanc en matière d'authenticité, n'est pas utilisé. Réjouissons-nous de cette collaboration française aux *Quellen und Forschungen* d'Outre-Rhin. P. V.

L'hymne acathiste en l'honneur de la Mère de Dieu. Texte grec, traduction et introduction par G. G. MEERSSEMAN, O. P. — Fribourg (Suisse), Éditions universitaires, 1958, 8°, 80 p. ; fr. s. 4.

G. G. MEERSSEMAN, O. P. **Der Hymnos akathistos im Abendland.** I. *Akathistos-Akoluthie und Grusshymnen* (Spicilegium Friburgense, 2). — Fribourg (Suisse), Universitätsverlag, 1958, 25×18, XII-228 p. ; fr. s. 20,70 ; DM. 20.

Dans son Avant-Propos, le R. P. Meersseman insiste avec raison sur la nécessité d'explorer les productions homilétiques et hymnologiques du haut moyen âge latin, si l'on veut découvrir les racines profondes de la théologie mariale, telle qu'elle se présente en son premier épanouissement au XIe siècle. Cette tâche immense, il a voulu l'entreprendre. Diverses études antérieures nous ont déjà livré quelques résultats de ses recherches. Mais le présent volume parcourt le domaine dans son étendue, tout en étant centré sur l'une des sources les plus importantes, à savoir l'hymne akathiste, production byzantine qui fut traduite en latin au début du IXe siècle. Il s'agit d'une hymne abécédaire en l'honneur de la Mère de Dieu contemplée dans le mystère de l'Annonciation, qui forme le noyau d'un office particulier, dit de l'Akathiste. Celui-ci se célébrait primitivement en la fête même de l'Annonciation. Il fut établi en 719 à Constantinople, dans l'église des Blachernes, par le patriarche Germain, et se propagea rapidement dans l'Orient byzantin. L'hymne elle-même était plus ancienne et jouissait d'une grande popularité. Il en existe une version latine médiévale, qui est restée longtemps inconnue, du moins dans son entièreté. La première édition est due à dom M. Huglo, qui la publia dans *Le Muséon*, LXIV, 1951, p. 33-44, d'après quatre mss. Le P. M. l'édite à son tour sur une base élargie, neuf mss., sans compter quelques témoins supplémentaires, plus ou moins complets, du prologue en prose. Qu'il me soit permis de signaler un nouveau manuscrit, inaperçu des deux éditeurs, mais qui mérite de retenir l'attention, car il se classe parmi les plus anciens. C'est le *Parisinus* lat. 11750, du XIe siècle, et provenant de Saint-Germain-des-Prés : l'hymne occupe les folios 22-29 parmi des sermons pour des fêtes de la Vierge.

Cependant, l'intérêt du volume ne se borne pas à l'édition critique du texte latin, muni en regard du texte grec. Une longue introduction étudie l'homilétique et l'euchologie mariales du haut moyen âge en fonction des circonstances

liturgiques et historiques. Elle se prolonge même sur les productions lyriques du moyen âge proprement dit, jusqu'aux environs de l'année 1500. Toutefois, l'hymne akathiste reste au centre. L'A. en commente notamment le prologue historique composé par le traducteur à l'aide de sources grecques. Le problème que pose l'auteur de la version est entièrement renouvelé. Contrairement à l'opinion de dom Huglo, qui rattachait la traduction à l'activité sandionysienne sous l'abbatiat d'Hilderin, donc vers le second quart du IXe siècle, le P. M. y voit plutôt l'œuvre d'un certain Christophorus Ier, évêque de Olivolo en Vénétie, qui l'aurait exécutée entre 783 et 813. Par le canal de l'abbaye de Reichenau, la traduction aurait gagné Saint-Denis, d'où elle se répandit dans le Nord de la France, pour exercer une influence considérable sur l'hymnologie mariale, notamment sur la pièce que l'on appelle la « Salutatio S. Mariae » parisienne. Suite à l'hymne akathiste, le P. M. présente un copieux florilège de productions poétiques, s'échelonnant du XIe au XVe siècle. Quelques-unes sont inédites, d'autres sont rééditées critiquement. Cette précieuse collection permettra de mesurer l'étendue de l'influence littéraire et dévotionnelle exercée par l'Akathiste. La seconde partie de l'ouvrage, à paraître, concernera les psautiers et prières de salutation, ainsi que les litanies. Les lecteurs français apprécieront le soin avec lequel, dans l'élégante plaquette annoncée en premier lieu, le P. Meersseman a traduit l'acathiste. Une brève Introduction leur apprendra l'essentiel sur l'histoire et la destination de la célèbre hymne.

D. C. LAMBOT.

Richard B. Donovan, C. S. B. **The liturgical Drama in medieval Spain** (Pontifical Institute of Medieval Studies, Studies and Texts, 4). — Toronto, 59, Queen's Park Crescent, 1958, gr.-8°, VIII-230 p. ; $ 5.50.

Le drame liturgique médiéval, qui dans toute l'Europe occupa une place si importante au cœur de la vie religieuse et sociale, était encore relativement peu connu en ce qui concerne l'Espagne. L'auteur de ce livre a donc choisi un sujet assez neuf et qui laissait espérer de belles découvertes. L'attente n'a pas été déçue. La longue et minutieuse liste des sources, en particulier des manuscrits, nous est garante que l'enquête est pratiquement exhaustive. C'est principalement en Catalogne et dans l'île de Majorque, que le drame liturgique s'épanouit de très bonne heure, et non pas dans une moindre mesure qu'en France. L'influence française est manifeste et s'explique par les relations étroites unissant la Catalogne et la province ecclésiastique de Narbonne ; d'autres causes aussi ont joué un rôle, notamment les rapports entre abbayes. Libérée plus tardivement de l'occupation arabe, et en possession d'une liturgie particulière qui se prêtait moins à la formation autonome du drame liturgique, la Castille resta longtemps en dehors du mouvement. Elle connut cependant, elle aussi, au cours du bas moyen âge une magnifique efflorescence de drames en langue vulgaire. Ce qui confère un prix particulier au présent ouvrage, c'est l'abondance des textes versés au dossier, et dont bon nombre étaient encore inédits. C. L.

W. Dürig. **Pietas liturgica.** — Ratisbonne, Pustet, 1958, 8°, 244 p. ; cart. DM. 18 ; rel. DM. 21.

A un pareil titre on croirait devoir demander une analyse de cette disposition d'âme, amenée par la participation aux offices de l'Église, que nous appelons piété liturgique, *liturgische Frömmigkeit*. Or il n'en est rien et il est bon qu'on le sache. Il s'agit ici d'une étude lexicologique sur le sens des termes *pius*, *pietas*,

si employés dans les formules latines de prière chrétienne. Le sujet est vaste, il y avait une quantité d'exemples à recueillir dans la littérature païenne comme dans la chrétienne : leur comparaison éclaire le sens dans chaque cas. Toutefois, chacun le sait, il est malaisé et presque toujours conjectural d'établir entre les multiples témoins de l'histoire d'un mot, surtout quand cette histoire est si longue, une filiation des différents sens assumés par le mot au cours de son évolution, de son bourgeonnement sémantique. Faut-il, par exemple, faire appel au culte des empereurs et se réclamer d'inscriptions composées pour Trajan et Domitien, quand il s'agit d'établir le sens d'une expression du sacramentaire de Saint-Gall ou du Grégorien? C'est dans cet esprit que l'auteur traduira, sans hésitation, la touchante postcommunion de Pâques « ...tua facias pietate concordes » par « ...mache uns *in* deiner Huld eines Herzens ». Il semble permis de ne pas le suivre partout. Non de méconnaître l'importante contribution apportée à l'intelligence de la prière authentique de l'Église.

TH. DELFORGE.

THÉOLOGIE, PHILOSOPHIE RELIGIEUSE

A. Läpple. **Kleines Urkundenbuch des katholischen Glaubens.** — Ratisbonne, Pustet, 1958, in-12, 118 p. ; cart. DM. 4,40 ; rel. DM. 6.

Deux cent cinquante textes officiels de l'Église catholique sont ici rassemblés en traduction allemande. Ils sont tirés des symboles de foi, des actes des conciles, des encycliques pontificales, du code de droit canonique, etc. Ils sont logiquement ordonnés selon les grandes étapes du Salut : la Révélation et la Foi (e.a. l'Écriture, la Tradition, Foi et raison), Dieu, la Création, la Rédemption, l'Église, la Grâce (e.a. Grâce et Liberté, Justification, Prédestination), les Sacrements, les Fins dernières.

Nul doute que pareil petit recueil pourra soutenir opportunément maint catholique vacillant dans sa Foi au contact d'un monde en désarroi. Puisse-t-il indiquer aussi aux âmes qui cherchent, où trouver la Vérité qui rend libre.

P. V.

Em. Doronzo, O. M. I. **Tractatus dogmaticus de Ordine.** T. I. *De Institutione.* — Milwaukee (U. S. A.), Bruce, 1957, 15×22,5, 962-(42) p. ; rel. $ 19.

Quand il sera complet, ce *De Ordine* comptera sept chap. : I. *de Institutione;* II. *de Materia et Forma;* III. *de Effectibus;* IV. *de Proprietatibus;* V. *de Subiecto;* VI. *de Ministro;* VII. *de Caeremoniis;* mais, malgré ses 962 p., ce t. I ne contient pas même le chap. I en entier. C'est que l'A., et nous l'en félicitons, n'a pas composé son ouvrage pour les gens pressés qui se contentent de quelques formules apprises tant bien que mal dans un *Compendium* ou une *Summula;* mais il a voulu traiter les choses à fond. En ce qui concerne les arguments scripturaires et patristiques, il nous semble qu'il est exhaustif, ou à peu près. Quant aux adversaires, il ne renvoie pas simplement à leurs ouvrages, mais il en cite de nombreux et larges extraits. Le chap. I comportera sept articles : 1. *Utrum detur in Ecclesia potestas Ordinis, seu proprie dicta ac sacerdotalis hierarchia divinitus instituta;* 2. *Utrum huiusmodi potestas conferatur per ritum sacramentalem, seu utrum Ordo sit sacramentum;* 3. *Utrum talis hierarchicus ac sacramentalis Ordo constet triplici gradu episcopatus, presbyteratus et diaconatus;* 4-5. *Utrum episcopatus, formaliter et praecisive a presbyteratu quem includit, sit ordo divinus ac sacramentalis;* 6. *Utrum ceteri ordines... (i.e. subdiaconatus*

et ordines minores), non sint gradus praefati hierarchici ac sacramentalis Ordinis..; 7. *...de improprie dicto ac spirituali sacerdotio quod competit etiam ceteris membris Ecclesiae.* Ce t. I est consacré aux trois premiers articles. Dans l'*Introductio* l'A. précise le sens des termes *ORDO, ORDINARE, ORDINATIO,* ΧΕΙΡΟΘΕΣΙΑ, ΧΕΙΡΟΘΕΤΕΙΝ, ΧΕΙΡΟΤΟΝΙΑ, ΧΕΙΡΟΤΟΝΕΙΝ ; puis il donne un bref aperçu des sources : Écriture, Pères, Théologiens. Suit une longue bibliographie générale de 28 p. en petit texte, laquelle sera complétée çà et là par d'autres bibliographies partielles très riches. Que quelques confusions aient été commises, rien d'étonnant. Ainsi, p. 41, au lieu de *Gimenon, S.*, il faut *Simenon, G.*, et p. 74 Braun, F.-M., n'est pas un protestant, comme le contexte pourrait le faire croire, mais un Dominicain belge, qui fut professeur d'Écriture Sainte et Recteur à l'Université de Fribourg, et est actuellement aumônier de la Cour de Belgique. Enfin une liste des documents ecclésiastiques et un résumé des théories des schismatiques orientaux et des protestants. On passe ensuite à l'article 1. Pour les trois articles du vol. la marche est la même : énoncé de la thèse, *status quaestionis*, *pars negativa* (les adversaires), *pars affirmativa* (note théologique, documents ecclésiastiques, conclusion, démonstration par les arguments de convenance, scripturaire et de la tradition), le tout minutieusement passé au crible. Voici les notes théologiques : Art. 1. : *Existentia proprie dictae ac sacerdotalis hierarchiae, divinitus institutae, est de fide, constanter ab Ecclesia definita et iterum solemnius a Conc. Trid. proposita...;* art. 2 : *De fide est, constanter ab Ecclesia definita et a Conc. Trid. (sess. 7 et 23) solemnius ac signantius... proposita, Ordinem sive Ordinationem, per quam hierarchicum sacerdotium confertur, esse verum ac proprie dictum sacramentum, eo nempe pleno ac catholico sensu, ab eodem Concilio definito (sess. 7), iuxta quem omne sacramentum significat, continet et ex opere operato confert gratiam sive interiorem sanctificationem, non ponentibus obicem;* art. 3 : *Sacram hierarchiam, quae saltem de facto constat ex episcopis, presbyteris et ministris, esse divinitus institutam, est de fide directe definita in can. 6 Conc. Trid. Eam esse pariter divinitus institutam prout constat ex tribus illus gradibus, ita nempe ut ipsi tres gradus sint divinae institutionis, si sermo sit de mediata saltem institutione, est pariter de fide, etsi aequivalenter tantum definita in eodem canone; si vero sermo sit de immediata institutione, controvertitur... Gradum sacerdotalem, ut distinctum a diaconatu sed abstrahendo ab eius subdistinctione in episcopatum et presbyteratum, esse institutionis divinae ac sacramentalem, est de fide aequivalenter definita... Gradum presbyteratus, secundum se et ut distinctum ab episcopali, esse institutionis divinae ac sacramentalem, est de fide definita tum implicite..., tum explicite, etsi... tantum aequivalenter... Gradum episcopatus, cumulative et adaequate sumptum, esse institutionis divinae ac sacramentalem, est de fide, nam, ita acceptum, includit presbyteratum. Si vero accipiatur... secundum eam partem quam addit presbyteratui, ipsum esse institutionis divinae ac sacramentalem, disputatur... Gradum diaconatus esse institutionis divinae ac sacramentalem, non videtur hodie absque aliqua nota temeritatis negari posse...* Quant aux innombrables auteurs et textes cités dans la *pars negativa* et la *pars affirmativa* de chacun des articles, le manque de place ne nous permet pas de les énumérer. Nous conseillons à ceux qui ne sont pas trop pressés, de prendre la peine de lire attentivement le volume ; ils ne le regretteront pas. L'impression est claire et soignée ; peu d'erreurs typographiques (p. ex., p. 208, la Constitution *Auctorem fidei* est de Pie VI et non de Pie VII). Cinq tables très bien conçues facilitent les recherches.

D. R. REUL.

Maria. Études sur la Sainte Vierge, sous la direction d'H. du Manoir, S. J., tome V. — Paris, Beauchesne, 1959, 8°, 1085 p. ; 5.500 fr. fr.

Après une série d'études aussi captivantes qu'approfondies sur la Sainte Vierge dans l'Écriture, la liturgie, le dogme, l'apostolat, les lettres et les arts, ainsi que dans l'histoire de la spiritualité et celle des Ordres religieux, et enfin dans les pays d'Europe et d'Asie, voici l'avant-dernier tome de cette œuvre gigantesque et magistrale, publiée sous la direction de l'éminent théologien et du distingué professeur de mariologie à l'Institut Catholique de Paris.

C'est tout d'abord l'origine et le développement du culte marial en Afrique, en Amérique et en Océanie. Divers aspects sont mis en relief : Marie et la liturgie copte, les dévotions mariales d'Égypte, de Madagascar, du Congo Belge, du Ruanda-Urundi et celles de certaines Congrégations missionnaires : Pères du Saint-Esprit et Pères Blancs. L'Amérique nous offre un tour d'horizon qui fait découvrir les particularités et les richesses du culte envers la Vierge au Canada, aux États-Unis, au Mexique, en Amérique Centrale, en Argentine, en Bolivie, au Brésil, en Colombie, au Chili, au Paraguay, au Pérou, dans les Républiques de l'Équateur et de l'Uruguay, et au Venezuela. Deux articles sont ensuite consacrés à l'Océanie.

En appendice complétant une partie du tome IV, figurent quelques monographies sur « Marie en Europe et en Asie », notamment celles concernant l'Autriche, la Slovénie, la Croatie-Dalmatie, les Serbes « orthodoxes », les Philippines et l'Indonésie.

Cet ouvrage remarquable s'achève par des articles synthétiques mettant en corrélation Marie et l'architecture, le cinéma, l'esthétique, la philatélie. D'autres articles, d'une portée plus doctrinale, doivent être signalés : « La théologie du Rosaire, Les apparitions mariales, Marie et le Purgatoire, Marie et le Protestantisme, La dévotion au Cœur de Marie. »

Pour terminer, l'auteur publie certains documents pontificaux, parmi lesquels l'encyclique « Ad Coeli Reginam » de Pie XII, sur la Royauté de Marie, ainsi qu'une précieuse bibliographie au sujet de cette Royauté.

La lecture très prenante et tout attachante de ces pages révèle spécialement combien la dévotion mariale est ancrée dans l'esprit et le cœur des peuples de toute race, de toute couleur, de tout continent, et certes en des proportions qu'aucun siècle précédent n'avait atteintes. L'emprise de Marie, à laquelle nulle nation ne se soustrait, se fait de plus en plus croissante, non seulement en raison des bienfaits spirituels et temporels qui découlent des nombreuses apparitions de Marie depuis un siècle, mais aussi parce que la grandeur de ses privilèges et l'importance de son rôle dans le corps mystique du Christ furent, au cours des derniers temps, de plus en plus précisés et recommandés à l'attention et à la piété des fidèles par le magistère de l'Église. Reine de l'Univers, Mère de Dieu et des hommes, Mère consentante du Chef universel en qui Dieu « a voulu tout récapituler » pour sauver le monde, Marie cimente l'union des chrétiens. Son rôle de collaboratrice dans la réconciliation des hommes avec Dieu, par son association étroite à l'œuvre de la Rédemption, la rend Médiatrice des grâces et met efficacement en valeur une maternité spirituelle et une royauté universelle attirant les regards et soutenant les espoirs de tous ses enfants. C'est précisément ce caractère catholique et filial de la dévotion envers Marie, qui ressort merveilleusement de ce volume. Bien plus, l'abondance et l'intérêt des matières, l'érudition des auteurs de choix et la richesse de la documentation bibliographique font de cette encyclopédie mariale un des

monuments les plus somptueux érigés à la gloire de la Mère de Dieu et des hommes. DOM M. BÔVAL.

E. F. Osborn. **The philosophy of Clement of Alexandria** (Coll. « Texts and Studies »). — Cambridge, University Press, 1957, XII-206 p. ; 30/-.

Il faut admirer cette présentation si organique de la philosophie de Clément. Nous devons cette belle ordonnance à la clef que croit avoir trouvé l'A. pour pénétrer dans sa pensée. Sa structure serait commandée par une tentative de synthèse entre deux tendances philosophiques opposées : celle qui conçoit l'Un comme une *unité* pure et indicible et celle qui envisage l'Absolu comme une harmonie immanente *unifiant* un réel complexe. Cette tension semble en effet caractériser la démarche de Clément qui apparaît alors comme une voie de solution chrétienne des antinomies de la recherche philosophique : le Dieu Un, indicible, transcendant, s'est révélé en son Fils, le Logos, ordonnateur de l'univers.

L'appendice B. donne à penser que l'A. a établi sa thèse en réaction contre celle de Völker (Der wahre Gnostiker nach Clemens Alexandrinus) selon laquelle la théologie négative serait chez Clément un reste inassimilé de l'héritage philosophique grec, un corps étranger dans une pensée, essentiellement théologique d'ailleurs. L'A. semble avoir bien vu qu'il fallait considérer comme essentiels ces deux éléments paradoxaux de la pensée de Clément et voir dans la volonté de les harmoniser à la lumière de la foi nouvelle, l'intention originale de ce premier philosophe chrétien. J.-B. R.

P. Fr. Faessler, O. S. B. **Der Hagios-Begriff bei Origenes.** Ein Beitrag zum Hagios-Problem (Paradosis : Beiträge zur Geschichte der altchristlichen Literatur und Theologie, XIII). — Fribourg (Suisse), Universitätsverlag, 1958, 8°, XVI-244 p. ; fr. s. 15,55.

C'est une observation du regretté P. Delehaye, l'auteur de « *Sanctus* », qui a orienté l'auteur vers cette recherche, dont il est inutile de développer l'intérêt : il ressort assez du caractère essentiel du sujet en histoire religieuse, comme de la place d'Origène dans la lignée des théologiens orientaux, maîtres des occidentaux. Ce qui nous reste de ses œuvres offre un millier d'exemples de l'emploi de ἅγιος. Après les avoir examinés et étiquetés tous, l'auteur croit devoir conclure négativement : contrairement à l'attente du P. Delehaye, aucune lumière nouvelle n'est acquise sur l'origine du culte des saints et du sens *technique* de ἅγιος ou de *sanctus*. Dom F. croit cependant n'avoir pas travaillé en vain. Et nous avons la conviction de pouvoir l'en assurer. Qu'il nous permette pourtant de nous étonner que, croyant devoir exposer les conjectures des linguistes sur la préhistoire indo-européenne de la racine ἅγ-ιος, il ne mentionne même pas le *qadosch* hébraïque, qui le fit entrer dans la bible, puis dans le langage chrétien, et qu'il n'aît que de brèves références à Delehaye à propos de *sanctus* que les contemporains d'Origène, à Rome, à Carthage *et alibi*, chrétiens et païens, employaient constamment, les premiers, au su du maître alexandrin sans doute, comme équivalent de ἅγιος. Avec ἱερός aussi, chez Origène, il nous semble que la comparaison eût été éclairante. Mais sans trop penser à ce qui nous manque, disons merci pour ce qu'on nous donne. TH. D.

G. Teichtweier. **Die Sündenlehre des Origenes** (Studien zur Geschichte der kath. Moraltheologie, 7). — Ratisbonne, Pustet, 1958, 8°, 364 p. ; DM. 22 ,40

Cet ouvrage est le fruit d'un travail de neuf années, sous le patronage de maîtres renommés. En ce temps-ci, où Origène suscite tant d'intérêt, un livre de cette importance ne peut être que bienvenu. En fait, c'est Tertullien aussi et parallèlement que l'auteur étudie, cherchant une synthèse de la théologie du péché au IIIe siècle. Que ne nous a-t-il donc donné, à la fin, une page qui opposât fortement le penseur alexandrin et le rhéteur carthaginois, mettant en relief leurs accords et leurs différences ! Mais on saura gré au chercheur consciencieux d'établir nettement la pensée du maître oriental sur tels points, particuliers, jusqu'aujourd'hui discutés, de son système pénitentiel. Oui, entre les péchés graves et les légers, il en connaît d'intermédiaires (p. 237). Oui *tous* les péchés peuvent être pardonnés (p. 289). — Bref on ne pourra plus se prononcer valablement sur aucun point de la doctrine du péché chez Origène sans s'être référé au présent ouvrage. TH. DELFORGE.

J. Mesot, S. M. B. **Die Heidenbekehrung bei Ambrosius von Mailand** (Neue Zeitschrift für Missionswissenschaft ; Supplementa, VII). — Schöneck-Beckenried (Suisse), Administration der N. Z. für M., 1958, XII-154 p. ; fr. s. 16,80.

L'objet de cet ouvrage et les personnalités qu'il évoque, dont il étudie les témoignages, lui confèrent un intérêt primordial. Quelle était, au IVe s., l'activité « missionnaire » de l'Église ? Pas autre chose que la prédication dans des locaux ouverts à tous et la préparation — l'exhortation aussi — des catéchumènes au baptême. Celui-ci était véritablement la conversion de païens qui, ralliés à l'Église par conformisme, n'entendaient adapter leur vie à sa morale que le plus tard possible. Un exemple illustre de l'action missionnaire, en ce sens, d'Ambroise de Milan est la conversion d'Augustin. L'auteur, par ailleurs, a parcouru, de ce point de vue, toute l'œuvre de saint Ambroise, dont il détache tous les traits relatifs à cette préoccupation pastorale. Il connaît bien sa région et notamment la dernière littérature sur les *Confessions*. Son livre se lira avec agrément et profit. TH. D.

M. Herz. **Sacrum Commercium.** Eine begriffsgeschichtliche Studie zur Theologie der Römischen Liturgiesprache (Münchener Theologische Studien, II, 15). — Munich, Karl Zink, 1958, XX-328 p. ; DM. 26.

Il n'est usager du missel romain soucieux du sens de la prière à laquelle il participe, que n'ait intrigué, à l'occasion, la rencontre du mot *commercium*, qui y figure cinq fois encore. Il n'est pas aisé de justifier son emploi dans chaque cas, d'en percevoir le sens particulier, fruit d'une élaboration théologique qui a pu exiger des siècles. L'auteur remonte cette évolution à travers la théologie catholique, s'arrêtant à chaque jalon, comme il s'en trouve encore dans les Sacramentaires. Le premier exemple est pour lui la belle antienne *O admirabile commercium*, qu'avec ses sœurs de la Circoncision, il faut faire remonter à la spéculation christologique qui environne le concile d'Éphèse. Le sens originel et fondamental de *commercium*, soit *échange*, y est dans sa pureté et facile à justifier. Mais il faudra bientôt faire appel à des notions voisines, de *mélange*, de *participation*, voire de *mystère* (au sens liturgique), pour en rendre compte. Amalaire explique *admirabile commercium* comme entre le Christ-tête et les membres de son corps mystique, mais cela ne veut pas dire que cette idée du corps mystique soit chaque fois supposée et nécessaire pour expliquer le *commercium* liturgique. Ceci paraît un parti-pris, où nous ne suivrons pas l'auteur,

trop heureux d'ailleurs d'avoir sous la main, rassemblé par lui, un vaste matériel pour l'histoire de ce mot liturgique, expressif des plus hautes réalités.

TH. D.

H. Riedlinger. **Die Makellosigkeit der Kirche in den lateinischen Hoheliedkommentaren des Mittelalters** (Beiträge z. Gesch. der Philos. u. Theol. des Mittelalters, XXXVIII, 3). — Münster i. W., Aschendorff, 1958, gr.-8°, XXVIII-416 p. ; DM. 35.

S'engageant dans la voie ouverte par le *Repertorium Biblicum Medii Aevi* de F. Stegmüller, l'A. a parcouru le champ immense des Commentaires du Cantique des Cantiques en portant principalement son attention sur l'Épouse sans tache. Ce thème est heureusement choisi, puisque, si en ordre principal il concerne l'Église, il n'exclut pas, bien au contraire il admet volontiers l'interprétation mystique et mariologique, l'Épouse étant considérée aussi comme la personnification de la Sainte Vierge ou de l'âme éprise de l'amour divin. Le présent ouvrage est donc le fruit d'une investigation méthodique à travers tout le moyen âge et s'étendant à toutes sortes de milieux. La première partie est une sorte d'Introduction sur les sources de la doctrine médiévale : l'Écriture sainte bien entendu, et les Pères depuis Hippolyte de Rome jusqu'à Grégoire le Grand ; ici domine la grande figure d'Origène dont la pensée inspirera et imprégnera l'exégèse ecclésiologique du moyen âge. La seconde partie s'étend du VIII^e^ au XII^e^ siècle : Bède le Vénérable et ses épigones ; le XII^e^ siècle, avec sa triple tendance, ecclésiologico-morale, mystique et mariologique, a la part du lion. La troisième partie porte sur les XIII^e^-XV^e^ siècles, âge d'or des productions de caractère scholastique ou mystique. On ne peut qu'admirer les richesses accumulées dans ce beau livre, où chaque auteur, chaque écrit a sa notice particulière, sans que l'ensemble laisse une impression de déconsu. On a au contraire le sentiment d'un développement harmonieux, d'un enrichissement progressif. La contribution à l'histoire littéraire est considérable, elle aussi. L'A. a mis en œuvre quantité de commentaires encore inédits, et de plus, il s'est trouvé en mesure de préciser, de rectifier, de renouveler bien des problèmes d'attribution et d'authenticité.

C. L.

E. Scharl, O. F. M. **Freiheit und Gesetz** (Studien zur Geschichte der kath. Moraltheologie, 6). — Ratisbonne, Pustet, 1958, 8°, 192 p. ; DM. 11,20.

De Jean-Baptiste Hirscher, mort depuis bientôt un siècle (1865), on ne peut dire qu'il ait fait époque dans l'évolution de la théologie catholique en Allemagne, mais non certes qu'il ne méritât point une étude de cette importance. Car c'est de lui et des idées fondamentales de sa morale qu'il est ici question. Penseur original au milieu de l'*Aufklärung* dont il subit fatalement l'influence, l'excellent prêtre, en réaction contre la scholastique épuisée, veut demander à l'évangile même les principes de la vie chrétienne. L'auteur de la présente monographie, encore étudiant en théologie, est mort en 1945, dans un camp de prisonniers russe. Il eût été dommage que le fruit de ses labeurs juvéniles se perdît. Peut-on signaler une poignée de fautes d'orthographe dans quelques lignes de français, en note, p. 171 ?

TH. DELFORGE.

H. Jones. **Précis de Théologie morale catholique.** Nouvelle édition. Traduit par M. Grandclaudon. — Mulhouse, Salvator, 1958, 22×15,5, 592 p. ; 240 fr. b.

L'A. nous donne une 13e édition de la traduction de son ouvrage, édité à Paderborn, intitulé « Katholische Moraltheologie ». Cette édition est entièrement revue et mise à jour à la date de février 1958. Bien imprimé, ce volume est d'une présentation claire et attrayante. On appréciera les solutions nuancées données aux problèmes discutés. Un appendice très utile donne une série de formulaires usuels et une table analytique des matières. A lire ce manuel, un profane pourrait croire que la seule source de la Théologie morale est le code de droit canon et nos codes civils. Il est regrettable que les très rares références à la Bible et aux œuvres des théologiens ne soient pas précisées. L'A. dit d'ailleurs n'avoir pas l'ambition de nous donner un ouvrage scientifique, mais un memento à l'usage des confesseurs et des clercs étudiants. Le titre donné à ce manuel pourrait induire en erreur les laïcs. Les sciences bibliques, la liturgie, la pastorale, etc., ont bénéficié d'un renouveau depuis la guerre ; peut-être manque-t-il à la Théologie morale, pour suivre ce mouvement, une revue spécialisée qui serait le carrefour des efforts dispersés entre les écoles de Rome, de Louvain, de Lille-Lyon et celles d'Allemagne. Souhaitons que paraisse à bref délai un « manuel », sur chantier, qui ouvrira des pistes nous faisant rejoindre les « raisons des exigences de la morale chrétienne » pour parler comme l'auteur du Précis qui se refuse à nous les donner (Préface p. 9). J. M. F.

L. Vereecke, C. SS. R. **Conscience morale et loi humaine selon Gabriel Vazquez** (Bibliothèque de Théologie, série II, vol. 4). — Tournai et Paris, Desclée et Co, 1957, 15,5×23, x-161 p.

Les lois humaines peuvent-elles obliger en conscience et, dans l'affirmative, quel est le fondement de l'obligation ? Comment reconnaître qu'une loi humaine oblige en conscience ? Comment apprécier la mesure de l'obligation ? Le législateur humain a-t-il autorité sur les actes internes et peut-il exiger l'héroïsme ? Voilà des questions qui intéressent au plus haut degré les canonistes et les moralistes. Et remarquons qu'il s'agit pour chacune, des lois ecclésiastiques et des lois civiles. Le P. V. s'est appliqué à préciser les réponses de Vazquez. Et il a tenu à le situer d'abord dans son milieu doctrinal en résumant les solutions apportées à ces divers problèmes par saint Thomas d'Aquin et les principaux auteurs qui l'ont suivi. On peut juger de l'intérêt de cette étude. Vazquez se révèle un esprit remarquable par la solidité de sa logique, mais qui n'a pas su toujours saisir parfaitement les points de vue de ses devanciers. Malheureusement les erreurs typographiques et de distraction (p. 94, l. 15, il faut *ferendae* et non *latae*) sont assez nombreuses ; les traductions des textes latins ne rendent pas toujours les nuances de l'original et sont parfois fantaisistes (p. 120, l. 9 et 12, on lit le mot *hérétique*, alors que le latin mentionne la *verberationem clerici*, qui ne constitue pas un délit d'hérésie) ; et l'on est un peu étonné d'entendre (p. 81-82) Vazquez parler du *code de droit canonique*, car, que nous sachions, il n'y a pas eu de tel code avant celui de 1917. Mais cela ne nuit en rien à la valeur de l'ensemble. D. R. REUL.

SPIRITUALITÉ

R. Gutzwiller. **Meditationen über Johannes.** — Einsiedeln, Benziger Verlag, 1958, in-16, 362 p. ; fr. s. 9,40.

Déjà l'A. avait publié ses méditations sur saint Matthieu et sur saint Luc. Il n'a pu terminer avant de mourir, en mai 1958, ce commentaire méditatif

du quatrième évangile. Chaque péricope est traduite et commentée, la moitié seulement suivie aussi de réflexions méditatives. On aurait souhaité toutefois un commentaire plus littéral, introduisant déjà à la méditation. Celle-ci eût été plus directement inspirée par la théologie de saint Jean. La mystique de l'auteur qui risque un certain verbalisme pourrait être plus johannique : comment souligner l'importance de l'amour chez le « disciple bien-aimé » sans parler du commandement nouveau (p. 32)? Il reste que le caractère objectif de ces méditations peut aider la prière des chrétiens à se ressourcer par-delà toute une littérature sentimentale et sans grand fondement théologique. J.-B. R.

P. Parsch. **La grâce à la lumière de l'année liturgique.** Sermons. — Mulhouse, Salvator, 1959, in-16, 392 p. ; 120 fr. b.

Dans la prédication paroissiale, la morale et la « piété de précepte » font parfois oublier la piété qui se fonde sur le dogme, surtout sur ceux de la grâce et du corps mystique. Cet excellent ouvrage présente, pour chaque dimanche et chaque fête de l'année, un sermon sur ce vivant sujet. Nul doute que tout prédicateur ne trouve en eux modèle et stimulant. I. R.

J. Bergmann. **Laüterung hier oder im Jenseits.** — Ratisbonne, Pustet, 1958, in-12, 272 p. ; cart. DM. 9,50 ; rel. DM. 12.

Si Jésus a promis la vision de Dieu aux cœurs purs, l'Auteur fut bien inspiré d'adopter ce point de vue pour cette synthèse de vie spirituelle. Purification mystérieuse de l'au-delà, purification ici-bas pas ascèse et mystique conjointes et équilibrées. Suivant, surtout pour sa première partie, l'œuvre de sainte Catherine de Gênes, l'Auteur puise sa doctrine chez les classiques de la spiritualité catholique. On peut sans doute estimer que cette doctrine serait toutefois plus complète, s'il avait accordé un rôle à la liturgie, aux sacrements, à cette eucharistie dont les effets étaient si extraordinaires en Catherine.

TH. DELFORGE.

Fr. Hermans. **Ruysbroeck l'Admirable et son école** (Coll. « Textes pour l'Histoire sacrée »). — Paris, Fayard, 1958, XIV-242 p. ; 850 fr. fr.

Dans une remarquable introduction, Daniel-Rops rappelle comment Ruysbroeck est maître de doctrine et marque de son influence une étape de la vie mystique dans l'Église. Le livre contient une biographie solidement appuyée sur l'étude des sources et assez détaillée ; une analyse des onze écrits authentiques du Maître ; un choix de textes tirés de ceux-ci et intelligemment répartis. Le regard sur l'ensemble de la spiritualité de Groenendael, au XIVe siècle, est plein d'intérêt, de même que l'aperçu sur les six disciples les plus immédiats. Parmi ceux-ci, Denys le Chartreux figure à bon droit, ainsi que le franciscain Harpius. Les rapports de Ruysbroeck avec Windesheim furent traités dans la biographie. Par tout cet ensemble, présenté avec talent et compétence, l'A. a su nous faire saisir, en ses traits les plus saillants, la haute personnalité de l'humble mystique. I. R.

E. Stein. **La science de la Croix.** — Louvain, Nauwelaerts, 1957, XVIII-358 p. ; 155 fr.

Sans y prétendre, cette étude constitue une excellente introduction à la lecture de l'œuvre de saint Jean de la Croix. Biographie et traités de ce Docteur

sont envisagés comme parfaite expression de la *science de la croix*. Dans cette étude si remarquable, nous regrettons voir l'A. s'efforcer d'établir qu'il existe une différence d'espèce entre l'habitation divine propre au mystique avancé et celle du simple chrétien. L'affirmation que, depuis son agonie, le Christ s'est privé lui-même de la vision du Père (p. 287), manque de fondement. Tout le livre porte néanmoins la marque d'une intelligence supérieure, se mouvant à l'aise dans le « royaume de l'esprit ». Malgré la bonne tenue de la typographie, p. 195, une ligne au moins a sauté. I. R.

P. Miest, docteur en médecine. **Les 54 miracles de Lourdes au jugement du droit canon (1858-1958).** — Bruxelles et Paris, Éditions Universitaires, 1958, 16×24,5, 269 p. ; 285 fr. b.

Seulement 54 ? Et cependant (p. 13, n. 3) *de 1858 à 1904, il faut compter environ 5000 guérisons ou plus, dont plus de 2600 ont été reconnues par... le Bureau des Constatations... Le Docteur Duret... cite, en 1908, 3800 guérisons inscrites... Fin 1957, le Docteur Pellissier dit: ...Nous avons actuellement dans nos archives environ 6000 dossiers de guérisons; 500 à 600... ont été retenues comme inexplicables médicalement par le Bureau médical.* C'est que, pour qu'une guérison soit admise comme miraculeuse par l'Église, il ne suffit pas que des médecins, fussent-ils des sommités, ou le Bureau des Constatations de Lourdes l'aient déclarée irréalisable par les seules forces de la nature et les moyens thérapeutiques ; il faut aussi un jugement de l'Autorité ecclésiastique : *statuit sancta synodus... nulla... admittenda esse nova miracula,... nisi... recognoscente et approbante episcopo* (concile de Trente, session XXV). Or, jusqu'à présent, cela ne s'est vérifié que 54 fois. Ces cas ne sont pas toujours faciles à discerner, car des confusions ont été faites dans de récentes publications. L'A. s'est donné beaucoup de peine pour mettre cela au point ; on lui pardonnera donc d'avoir laissé passer tant d'erreurs typographiques ou de distraction (p. 90, il faut *Clairvaux* au lieu de *Clervaux;* p. 59, l. 3, sans doute *Reims* au lieu de *Rome*...). De ces 54 guérisons miraculeuses, quatre intéressent la Belgique : celles de Pierre De Rudder (de Jabbeke ; grotte de N.-D. de Lourdes à Oostakker-lez-Gand, 7 avril 1875 ; Mgr Waffelaert, de Bruges, 25 juillet 1908), Joachine Dehant (de Gesves ; Lourdes, septembre 1878 ; Mgr Heylen, de Namur, 25 avril 1908), Amélie Chagnon (de Poitiers ; Lourdes, 21 août 1891 ; Mgr Walravens, de Tournai, 8 septembre 1910, la miraculée s'étant fixée à Fontaine-l'Évêque), Cécile Douville de Franssu (de Tournai ; Lourdes, 21 septembre 1905 ; Mgr Gibier, de Versailles, 8 décembre 1909, la miraculée étant alors religieuse en ce diocèse). Qu'on lise attentivement les documents concernant les cas, totalement défigurés par Émile Zola, de Clémentine Trouvé, Marie Lebranchu et Marie Lemarchand. On trouvera des détails sur les procédés de Zola dans l'*Histoire critique des événements de Lourdes* de Georges Bertrin, docteur ès lettres, agrégé de l'Université. M. Miest rappelle seulement que Zola fait mourir Marie Lebranchu dans le train de retour, donc en 1892, tandis qu'elle a vécu jusqu'en 1920 et *a toujours refusé de se retirer dans « un petit coin inconnu de Belgique où Zola lui offrait de pourvoir à la subsistance de son ménage si elle consentait à disparaître* ». Un regret. C'est que l'A. n'ait pas reproduit intégralement toutes les pièces, dépositions, certificats et autres, constituant les dossiers des enquêtes canoniques. Quel magnifique volume cela aurait fait ! Et cela aurait rendu absolument impossible les malentendus semblables à celui survenu pour le petit Francis Pascal. Concluons avec l'A. : *Aujourd'hui plus qu'hier... (parce*

que notre science est supérieure), les miracles de Lourdes sont vérifiés avec une rigueur extrême. Mais seul un cœur ouvert peut recevoir la lumière... Contre l'orgueil se brisent les plus belles preuves. D. R. REUL.

Le Curé d'Ars. Texte de Mgr FOURREY, Évêque de Belley. Biographie illustrée par J. SERVEL, O. M. I. et R. PERRIN. Préface de S. É. le Card. GERLIER. — Lyon, Éditions du Chalet, 1958, 8°, 216 p., 115 grav. h.-t.

Ouvrage original et magnifiquement illustré sur l'activité de saint Jean-Marie Vianney en sa paroisse d'Ars. Il comprend d'abord une étude de Mgr l'Évêque de Belley. L'auteur a puisé directement aux sources — dont certaines encore inexploitées — sans se laisser encombrer par des travaux antérieurs : sur 288 citations, trois seulement se réfèrent à Mgr Trochu. Sur les trois fuites d'Ars du saint curé et sa collaboration avec l'abbé Raymond, le sujet a été particulièrement fouillé. Parler de la désertion du conscrit de Napoléon aux Noës eût débordé le cadre de cette étude ; par contre les vicissitudes de l'orphelinat de la Providence méritaient plus qu'une allusion rapide. — On appréciera surtout la documentation illustrée. L'imagerie contemporaine était déjà connue depuis 1952 par une brochure de M. Gabriel Magnien ; ici elle nous est donnée avec une particulière abondance et une excellente présentation technique. On retrouve même, avec leur coloris d'image d'Épinal, deux estampes représentant le portrait populaire du Curé d'Ars, au milieu de vignettes relatant sa vie et ses miracles ; l'une d'elles donne une notice biographique de légende dorée et un cantique à rimes naïves. C'est ainsi toute l'ambiance du pèlerinage au temps du thaumaturge qui revit pour le lecteur. Un large choix de photos a été pris non seulement à Ars, mais partout où le saint a vécu. Leur commentaire s'appuie sur les dépositions de Catherine Lassagne ou d'autres témoins. — Ce beau volume inaugurera le centenaire de saint Jean-Marie Vianney. Mis en appétit, on souhaiterait une étude critique plus complète encore, que pourraient nous donner les abbés Nodet et Vial. Du présent ouvrage doit paraître une édition flamande. D. S. C.

DROIT CANONIQUE

É. JOMBART, S. J. **Manuel de Droit Canon.** Nouvelle édition revue et mise à jour. — Paris, Beauchesne, 1958, 14×23, 566 p. ; 2.100 fr. fr.

C'est avec joie que nous saluons la nouvelle édition de ce livre, qui se distingue par sa clarté et sa précision, et malgré sa concision contient une très grande abondance d'information. Mais qu'on ne se trompe pas. Nous estimons que, précisément à cause de sa concision, il est insuffisant pour la formation canonique des jeunes clercs dans les séminaires diocésains et les maisons d'études des religions cléricales. Là il faut que les explications soient plus abondantes et les interprétations parfois opposées des commentateurs exposées et discutées. Le professeur pourrait faire cela oralement ; mais que d'erreurs, si les élèves ne le trouvaient pas dans leur manuel et devaient se contenter de notes prises à la hâte durant les cours. A ce point de vue, l'*Epitome Iuris Canonici* de Vermeersch-Creusen reste toujours le meilleur ouvrage. Le présent livre du P. J. s'adresse aux supérieurs et supérieures des religions laïques qui désirent compléter la connaissance approfondie qu'ils doivent avoir du droit des religieux et de leur droit propre par des notions suffisantes pour eux du droit général

de l'Église ; aux laïcs cultivés qui veulent être informés à ce sujet ; aux prêtres, séculiers ou religieux, pour les aider à entretenir au moins l'essentiel de ce qu'ils ont appris. Nous pourrions certes relever des lacunes. Ainsi ce qui est dit de la clôture des moniales et de l'empêchement d'impuissance, devrait être complété. Et nous nous demandons si vraiment, pour les peines *ferendae sententiae* de droit commun appliquées par un tribunal diocésain, le *qui poenam tulit* du c. 2236, § 1, n'est que le *législateur*, comme on le lit au n. 973 ; car le c. 2217 déclare qu'une telle peine est *a iure simul et ab homine, sed consideratur tanquam ab homine*. Le juge, qui n'est que juge, ne peut pas remettre la peine, nous sommes d'accord ; mais l'Ordinaire du lieu dont le tribunal a appliqué la peine ? Quelques erreurs typographiques ; p.ex., p. 77, note 3, il faut lire *Claeys Bouuaert* et *Naz*. D. R. REUL.

L. R. Ravasi, C. P. **De Vocatione Religiosa et Sacerdotali.** — Rome, Edizioni Fonti Vive, 1957, 17×24, II-272 p. ; Lires 1.600.

La question de la *vocation* fut fort discutée au début de ce siècle. Divers documents pontificaux, dont le Code de Droit canonique de 1917, ont rétabli le calme. Pour le sacerdoce, le c. 1353 mentionne expressément une vocation : *Dent operam sacerdotes... ut pueros, qui indicia praebeant ecclesiasticae vocationis...;* ce qui répond aux paroles de Jésus : *Non vos me elegistis: sed ego elegi vos...* (*Jean*, XV, 16) et *Rogate... Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam* (*Matth.*, IX, 38). Pour la vie religieuse on allègue comme s'adressant à tous : *Estote ergo vos perfecti...* (*Matth.*, V, 48) et *Si vis perfectus esse...* (*Matth.*, XIX, 21). Que ce dernier s'adresse à tous, ce n'est pas si clair ; quant à l'autre, certains objectent qu'autre chose est la perfection en soi, à laquelle tous peuvent parvenir, quoique moins facilement, en restant dans le monde, et autre chose l'entrée dans tel Ordre ou telle Congrégation ayant des Règles ou Constitutions propres imposant des obligations spéciales déterminées. Quant au Code, il dit seulement : *In religionem admitti potest quilibet catholicus qui nullo legitimo detineatur impedimento rectaque intentione moveatur, et ad religionis onera ferenda sit idoneus* (c. 538). Dans le présent vol. le P. R. passe en revue les opinions émises par les Pères et les Docteurs de l'Église, les canonistes et les auteurs spirituels ainsi que les documents du Magistère. Voici quelques conclusions : 1. *Existit vocatio ad statum religiosum...* 3. *... Constans... sententia scriptorum nec non universa ecclesiastica disciplina docent unam esse divinam vocationem religiosam completam eamque candidati admissioni antecedentem...* 5. *Distinctio vocationis religiosae in generalem et specialem... nullum fundamentum habet in traditione...* 10. *Vocatio religiosa per se semper obligat; non semper tamen sub peccato... Periculosum est pro aeterna salute divinam haud sequi vocationem...* 12. *Sicut pro statu religioso ita pro sacerdotali datur et requiritur divina vocatio... Qui divinitus est vocatus ad sacerdotium, Dei vocem sequi tenetur.* Quelques erreurs typographiques ; ainsi p. 15, not. 2 et 3, au lieu de *Matreoli* il faut *Maretioli* (Maredsous). D. R. REUL.

C. M. Figueras, O. S. B. **De impedimentis admissionis in religionem usque ad Decretum Gratiani** (Scripta et Documenta, 9). — Montserrat (Barcelona), Abadía, 1957, 18×25, XXV-184 p. ; 150 pesetas. ($ 3,65).

Les empêchements canoniques de droit commun s'opposant à la validité ou à la licéité de l'admission au noviciat ou à la profession religieuse sont maintenant bien précisés par le Code de 1917. Mais par quelle évolution histo-

rique est-on arrivé à cette législation ? La question ne manque pas d'intérêt ; et cependant elle n'a jamais été traitée d'une manière complète, au moins pour l'époque qui a précédé Gratien. L'A. a voulu remédier à cette lacune en ce qui concerne les religions cénobitiques d'hommes en Occident. Occasionnellement il parle aussi de l'Orient et des religions de femmes. Il ramène les empêchements aux catégories de : *servitutis et colonatus, munerum publicorum, aetatis et patriae potestatis, matrimonii et sponsalium, clericatus, professionis.* Il s'est donné beaucoup de peine et a travaillé sérieusement son sujet. L'*Index bibliographicus* est impressionnant par sa longueur. Mais il s'agit d'une dissertation de doctorat présentée à la faculté de droit canonique du *Pontificio Ateneo Lateranense* de Rome, et le livre s'en ressent. On voit que l'A. a été gêné par le manque de temps, qu'il n'a pu ni digérer suffisamment sa documentation ni donner toujours à son exposé le développement désirable. Son latin manque souvent d'élégance et l'on y trouve de réelles fautes. Quoi qu'il en soit, son ouvrage mérite vraiment de retenir l'attention. Il pourra servir de point de départ et de fil conducteur pour des études plus mûries et plus amples. D. R. REUL.

Studia Gratiana post octava Decreti Saecularia, édités par J. Forchielli et A.-M. Stickler, t. IV et V. — Bologne, Institutum Gratianum (Université), 1956 et 1958, 17,5×25, 298 et 130 p., 28 et 7 pl. h.-t. ; Lires 5.000 et 3.000.

Nous avons déjà signalé les trois premiers tomes de cette magnifique œuvre. Le t. IV ne le cède en rien à ses devanciers. Il contient neuf études : — I. *Gratianus de Urbeveteri*, par A. Lazzarini (Rome) : Gratien doit être né à Carraria (dont il ne reste qu'une tour et une fontaine appelée encore *Fonte della Carrara*), près de Ficulle, territoire d'Orvieto. — II. *L'Insegnamento del Decretum di Graziano in Polonia*, par V. Meysztowicz (Rome) : avant 1364 ; à Cracovie, Zamosc, Wilna ; et même à S.-Pétersbourg et Vladivostok. — III. *Le Décret de Gratien et les Croates*, par T. Drezga (Los Angeles) : Première trace du *Decretum* auprès des Croates : en 1195. *Dès le commencement le Decretum se trouvait au premier poste des textes dont on faisait usage dans l'enseignement du droit canonique en Croatie.* — IV. *La vita e l'opera di Uguccione da Pisa Decretista*, par C. Leonardi (Rome). Sources et bibliographie. Vie (lieu et date de naissance ; études et enseignement à Bologne ; épiscopat à Ferrare ; activité ecclésiastique et politique). Œuvre littéraire (juridique ; philologique et grammaticale ; religieuse). Ses sources ; son influence ; sa personnalité juridique. — V. *La juridiction arbitrale de l'Église dans le Décret de Gratien*, par J. Dauvillier (Toulouse) : *Gratien reproduit trois textes qui se rapportent à la juridiction arbitrale de l'Église en matière profane... Le texte du Décret pouvait donc constituer une arme puissante dans le sens d'une extension presque illimitée de la justice d'Église en matière purement séculière. Mais il n'en a pas été ainsi... La justice d'Église en matière profane est restée une juridiction arbitrale, qui requérait l'accord des deux parties, pour soustraire le litige à la justice séculière.* — VI. *Gratian und der Blutbann der geistlichen Fürsten des mittelalterlichen deutschen Reiches*, par E. Hoyer (†) (Wurtzbourg) : Bien que Gratien eût mentionné dans son *Décret* l'interdiction canonique de l'exercice de la *Blutgerichtsbarkeit* par les clercs, les princes ecclésiastiques de l'Empire l'ont pratiquée de plus en plus à partir du XIVe s., et même après les décrets de réforme de Trente ; il a fallu la sécularisation des principautés en 1803 pour y mettre fin. — VII. *Bussgewalt, Pfarrzwang und Beichtvater-Wahl nach dem Dekret Gratians*, par E.-H. Fischer (Dillingen /Donau) : *Optime... meritus est Gratianus... de conscientiae poenitentium*

libertate, cum salva canonica fidelium obligatione, quae « bannus parochialis »... vocari solet, rigidissimas illas competentiae iudicialis normas... in sua ad internum poenitentiae forum applicatione mitigaverit. — VIII. *Gratien et les origines de la « dénonciation évangélique » : de l'« accusatio » à la « denunciatio »*, par Ch. Lefebvre (Lille et Paris) : *Gratien englobe la correction dans le système accusatoire romain; dans le texte définitif du Décret, il atténue la portée de l'assimilation primitive... Ses commentateurs exploitent cette dernière position.* — IX. *Das Personenrecht des Kodex und das Decretum Gratiani*, par J. Trümmer (Gratz) : *Generatim dici potest, disciplinam Ecclesiae circa personas, uti in Codice ordinata est, multifariam in Decreto Gratiani fundatam esse.* — Quant aux planches du t. IV, elles reproduisent des pages de *Codices* de Bologne, Cesena, Florence, Genève, Munich, Reims, Sienne et Venise. Le volume se termine par une table des planches des quatre premiers tomes ; mais d'autres sont encore prévus. Le t. V est intitulé ACTA COMMEMORATIONIS ET CONVENTVS QVAE SAECVLO VIII POST DECRETVM GRATIANI COMPOSITVM FACTA SVNT IN VNIVERSITATE STVDIORVM BONONIENSI RAVENNAE CAMALDVLI ROMAE AB A.D. XV AD A.D. X KAL. MAI. A. MCMLII. On y trouvera ces chapitres : *Organizzazione dei Comitati; Adesioni e Rappresentanze* (pour la Belgique, non seulement l'Université Catholique de Louvain, mais aussi l'Université de l'État de Liège, l'Université Libre de Bruxelles, la Koninklijke Vlaamse Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België, et l'Institut Universitaire des Territoires d'Outre-Mer d'Anvers) ; *Elenco dei presenti alle sedute e dei collaboratori agli « Studia Gratiana »; Indirizzi celebrativi; Cronache delle manifestazioni* (notamment de la réception au Vatican) ; *Riassunto delle sedute del convegno.* Parmi les planches du t. V on remarquera : la plaque de marbre commémorative de Gratien à Saint-Pétrone de Bologne ; la crypte du monastère des saints Nabor et Félix, où séjourna Gratien ; quatre photos de la réception au Vatican. Et maintenant attendons les volumes qui suivront. D. R. REUL.

R. Bézac. **Dispense et Mariage** (Mémoires de l'Académie de Législation, 3). — Toulouse, Soubiron, 1957, 20,5×26,5 (photomécanique), 141 p., 4 cartes.

L'A., Official de Périgueux, commence par diverses statistiques concernant la France. Viennent ensuite la première partie, *Théorie de la dispense* (demande, concession, exécution), la seconde partie, *Étude pratique* (analyse de plusieurs procès devant la Rote, notamment pour défaut de pouvoir chez l'Ordinaire, absence ou fausseté ou insuffisance des causes, manque de sincérité des cautions), une judicieuse conclusion pastorale, des documents. Travail extrêmement consciencieux. L'A. n'est pas de ceux, si nombreux de nos jours, qui croient pouvoir, sans préparation sérieuse, résoudre par une inspiration du moment tous les cas, même les plus épineux. Nous aurions certes quelques observations à formuler si nous avions assez de place. Notons seulement ceci. Il nous semble que, pour éviter tout conflit entre le for sacramentel et le for externe, si l'empêchement était divulgué, le pouvoir de dispense des confesseurs doit se limiter aux empêchements strictement occultes, au sens du c. 1037, sans même s'étendre aux *cas* occultes. D'où, dans l'interprétation des cc. 1044 et 1045, § 3, une grave difficulté que l'A. n'a pas remarquée. Et nous ne voyons pas pourquoi, dans un recours pour le for interne non sacramentel, on doit user de noms fictifs, puisque la dispense doit être inscrite par la Curie diocésaine

ou la Pénitencerie (c. 1047). De même Cappello, 1947 (278, 2, et 279, 3). Enfin la difficulté créée par l'Instruction *Sacrosanctum* ne nous paraît pas résolue. Les fiancés peuvent-ils être obligés de révéler en dehors de la confession un empêchement strictement occulte? Quelles conséquences pourrait avoir l'inscription de cas, demeurés ignorés, tels que ceux du c. 1075, 2° et 3° ! Ne suffit-il pas, pour les empêchements strictement occultes, que, quand ils prêtent serment, les fiancés aient le propos sincère de recourir à un confesseur en confession ? Nous posons la question. Outre les *errata* mentionnés sur la feuille volante, d'autres encore sont à corriger ; p. ex., p. 131, 1. 20, il faut *invalide*.

D. R. REUL.

Mário Martins, S. J. **O Penitencial de Martim Pérez em medievo-português** (Extrait de *Lusitania Sacra*, II, 1957). — Lisbonne, Uniâo Gráfica, R. de Santa Marta 48, 59 p.

Le Pénitenciel de Martin Pérez est une œuvre portugaise du XIV^e^ siècle. La présente brochure en reproduit de larges extraits en portugais conservés dans le manuscrit de Lisbonne B. N. Alcob. CCLXXIV a-213, du XV^e^ siècle. L'Introduction en situe la place dans la lignée des compilations de ce genre.

C. L.

HISTOIRE

Dizionario Ecclesiastico, par de nombreux spécialistes sous la direction d'A. Mercati (†) et A. Pelzer (†), 3 vol. : I. A-F ; II. G-O ; III. P-Z et appendice de mise à jour. — Turin, U. T. E. T. ; 1953, 1955 et 1958 ; 20×29,5 ; XV-1195, XI-1263 et XI-1436 p. à deux colonnes ; 11, 12 et 11 pl. h.-t. dont 3 en coul. ; 14, 13 et 11 cartes ou plans dont 7 en coul. ; 526, 514 et 607 illustr. Rel. lires 12.000, 13.000 et 15.000.

Ce *Dizionario* n'est pas destiné à remplacer les grands dictionnaires français Apologétique, de la Bible, de Théologie catholique, de Spiritualité, de Droit canonique, d'Archéologie chrétienne et de Liturgie, d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques, etc. Mais bien peu nombreux sont ceux qui peuvent se payer une telle bibliothèque ! Le *Dizionario* résume en quelque sorte tous ces ouvrages, en les rajeunissant, en ajoutant de multiples notices qui lui sont propres et d'innombrables indications bibliographiques. Quant aux 12 volumes de l'*Enciclopedia Cattolica*, nous croyons qu'ils ne contiennent pas beaucoup plus d'informations que le *Dizionario*, car le texte en est moins serré. Très souvent nous avons trouvé dans le *Dizionario* des articles n'ayant aucun équivalent ailleurs. Le *Dizionario* constitue donc un merveilleux instrument de travail à la portée de presque toutes les bourses, car une dépense de 40.000 lires (3.500 francs belges) ne doit pas faire reculer ceux qui savent apprécier la valeur d'un livre de ce genre. Que quelques erreurs aient été commises, on ne s'en étonnera pas ; on en rencontre partout. En voici quelques-unes. *Adelaide (Sante) 2:* lire La Cambre ; *Adelgonda:* lire Maubeuge et Hautmont (rectifications à faire encore ailleurs) ; *Apostoline 2:* lire Dechamps ; *arciabate:* ce n'est parfois qu'un titre sans que l'archiabbé soit supérieur d'une congrégation monastique ; ainsi actuellement ce n'est pas l'archiabbé du Mont Cassin mais l'abbé de Saint-Paul-hors-les-Murs qui est président de la congrégation cassinienne ; et archiabbé n'est pas la même chose qu'abbé primat : il n'existe qu'un seul abbé primat dans l'Église, celui des bénédictins confédérés, abbé de Saint-Anselme à Rome ;

Clemente IV: malgré la pitié que nous inspire le supplice de Conradin, nous ne pensons pas qu'il fût *innocente; Constant:* inconnu ; est un simple dédoublement de *Coustant* (né le 30 avril 1654) ; *Deleloë,* bibliographie : au lieu de Sédar lire Sodar (Bonaventure S., alors moine de Maredsous, maintenant abbé de Saint-Benoît de Port-Valais en Suisse) ; *Floreffe:* est encore actuellement petit séminaire du diocèse de Namur ; *Gerin:* Mgr Dupanloup ne fut jamais cardinal ; *Giacomo (Santi) 4:* lire Cormery (ancienne abbaye bénédictine) ; *Giavarino* (et *San Martino... Pannonhalma):* étant une abbaye *nullius,* Pannonhalma ne se trouve pas *dans* le diocèse de Giavarino ; *Giona (Santi) 1:* il s'agit de Marchiennes, près de Douai, France, et non de Marchienne, près de Charleroi, Belgique ; *Giordania:* 1.200.000 habitants sur un territoire de 97 km² ! ; *Gualtiero (Personnagi vari) 3:* lire Delhaye et non Delehaye ; *Habemus pontificem* (il faudrait *papam*) : depuis 1945 la Const. *Vacante Sede Apostolica* de 1904 est remplacée par la Const. *Vacantis Apostolicae Sedis;* l'annonce est faite *a Priore Cardinalium Diaconorum* (n. 103) et non par le Doyen ; et la formule ici mentionnée n'est pas exactement celle que nous avons entendue le 28 octobre dernier et qui est reproduite dans les *Acta Apostolicae Sedis* du 30 octobre ; *Hariulfo:* lire Oudenburg, ancienne abbaye bénédictine située près d'Ostende et non près de Bruxelles ; *Lluch y Garriga,* bibliographie : au lieu de Van Colven, lire van Caloen (Gérard v. C., alors moine de Maredsous, mort évêque titulaire de Phocée) ; *Luca (Santi) 1:* fut *Evangelista* mais pas *Apostolo; Malder:* lire Leeuw au lieu de Leuw ; *Nocera 1:* 90.000 habitants et 110 églises sur un territoire de 15 km² ! ; *Rabano Mauro:* c'est pour ses théories sur la prédestination et non pour celles sur l'eucharistie que Gottschalk fut condamné ; *Rencurel:* lire Le Laus et non Lans ; *Saint-André-lez-Bruges:* deux mentions, III, 663 et 704 ; cette dernière n'est pas à sa place et doit être supprimée ; 663 il faut lire *lez-Bruges,* non *les-Bruges,* et les mots *presso Lophem (Bruges)* sont à retrancher ; *Satolli:* fut en effet bénédictin au Mont Cassin ; mais Léon XIII le fit sortir de l'ordre pour pouvoir disposer de lui comme professeur à Rome ; *sospetto 1:* la *suspicio* n'est pas une censure (pas mentionnée c. 2255), et pour en être libéré il suffit qu'on en supprime la cause sans qu'une absolution de la *suspicio* soit nécessaire (ce qu'il faudrait si la *suspicio* était une censure ; cf. c. 2248) ; *Suore 28:* lire Bourtonbourt ; *Trivulzio,* bibliographie : lire Ancel ; *Verginiani:* ce n'est pas à la congrégation *cassinese* mais à la *cassinese della primitiva osservanza* (dite de Subiaco) qu'est rattachée l'abbaye de Monte Vergine (même confusion à *Serafini 2*) ; *Wettingen-Mehrerau:* Wettingen se trouve bien en Suisse, mais c'était une abbaye cistercienne ; cette abbaye ayant été supprimée en 1841, l'empereur François-Joseph donna aux cisterciens en 1854 l'ancienne abbaye bénédictine de Mehrerau située en Autriche près de Bregenz ; la *congregazione augiense* (et non *augense;* cf. *Annuario Pontificio*) est donc une congrégation cistercienne. Dans l'appendice, *Beauraing:* lire Ferdinanda (Fernande) au lieu de Ferdinando ; par ordre d'âge, les Voisin sont : Fernande, Gilberte, Albert ; les Degeimbre : Andrée, Gilberte. Mais rien de grave dans tout cela. Chacun des tomes commence par la liste des collaborateurs, partiellement les mêmes : 149 pour I, 169 pour II, 173 pour III. Nous remarquons les noms de Mgr Pelzer (†), Mgr Lanza (†), Mgr Piolanti, Mgr Jedin, Ph. Oppenheim (†), O. S. B., A. Ferrua, S. J., J. Ruysschaert, N. Del Re, ainsi que des professeurs Moscati, Nasalli Rocca, Peterson, Tea, et de ceux du *Pontificio Istituto Orientale.* Le *Dizionario* est extrêmement bien documenté. Nous aurions voulu donner un exposé systématique des matières traitées en

signalant pour chacune les articles les plus importants ; mais il aurait fallu trop de place. Limitons-nous à quelques exemples. Pour l'ordre bénédictin sont mentionnés plus de 250 monastères de moines ou de moniales (plusieurs avec photo) ; environ 350 saints, saintes, bienheureux ou bienheureuses ; près de 300 écrivains ou dignitaires ; sans compter les autres moines ou moniales. Une notice avec photo est consacrée à *Maredsous;* mention y est faite de notre Revue Bénédictine (aussi à *Revue 3*), ainsi que de l'abbaye voisine des moniales de Maredret et des abbayes du Mont César et de Lophem (mais cette dernière appellation erronée doit être remplacée par Saint-André-lez-Bruges). Notices spéciales également pour chacun des trois premiers abbés de Maredsous : Placide Wolter, Hildebrand de Hemptinne (pas *le* fondateur, mais un des fondateurs), Columba Marmion (portrait ; le procès de béatification est en cours au tribunal diocésain de Namur), et pour plusieurs autres moines de Maredsous : Ursmer Berlière, Hugues Gaisser, Pie de Hemptinne (neveu de l'abbé Hildebrand), Laurent Janssens (évêque titulaire de Bethsaïde et non de Tibériade), Placide de Meester (portrait), Germain Morin *(uno dei più dotti uomini del suo tempo)*, Henri Quentin (qui passa plus tard à Solesmes). D'autres de Maredsous, décédés, mériteraient aussi une mention : Gérard van Caloen (fondateur de la Revue Bénédictine, restaurateur de l'ordre bénédictin au Brésil, vicaire apostolique du Rio Branco, évêque titulaire de Phocée) ; Jean de Hemptinne (un frère aîné de Pie ; fondateur et premier vicaire apostolique de la florissante mission du Katanga, évêque titulaire de Milève) ; Donatien De Bruyne (un de nos collaborateurs) ; Pierre Bastien (canoniste bien connu qui passa de nombreuses années à Rome et fut consulteur de plusieurs Congrégations) ; Bède Camm et John Chapman (deux anglicans convertis, qui se firent moines à Maredsous, collaborèrent à notre Revue, mais plus tard passèrent à la congrégation bénédictine anglaise). Quant à André Amrhein et Odilon Wolff (deux des fondateurs), Suitbert Bäumer et Benoît Radziwill, dont parle le *Dizionario*, ils séjournèrent plus ou moins longtemps à Maredsous mais n'y fixèrent jamais leur stabilité. Le *Dizionario*, sans être complet, est très au courant également de tout ce qui concerne la Belgique : nombreuses notices de saints et saintes, bienheureux (nous regrettons l'omission de Richard de Sainte-Anne, O. F. M., martyr à Nagasaki en 1622, béatifié en 1867) et bienheureuses, dignitaires et écrivains, autres personnages, congrégations religieuses fondées et œuvres organisées en Belgique, revues qui y sont publiées, etc. Les notices consacrées aux autres saints et saintes, bienheureux et bienheureuses sont innombrables, et d'utiles corrections à faire au martyrologe romain sont souvent indiquées. Nombreuses mentions de diocèses anciens ; quant aux diocèses, vicariats et préfectures apostoliques du temps présent, la liste en est, croyons-nous, complète, avec des statistiques et mention, s'il y a lieu, des missionnaires qui s'y dévouent. Beaucoup des notices concernant les papes ou des souverains sont fort développées et très intéressantes ; signalons celle, courte mais expressive, consacrée au pape belge et bénédictin Étienne IX ou X (de la famille ducale de Basse-Lotharingie, moine et abbé au Mont Cassin). Intéressantes notices également, certaines fort étendues, sur les ordres religieux et les congrégations, l'histoire de l'évangélisation et l'état religieux actuel des principaux pays, les missionnaires, les hommes d'œuvres et les œuvres. Mais le principal ce sont les innombrables articles, parfois de quatre, cinq, six pages et plus, traitant de la Bible (nombreuses petites notices sur les personnages et la Géographie bibliques) ; des doctrines théologiques, ascétiques, mystiques ; des

systèmes philosophiques ; des hérésies ; des questions morales, canoniques, liturgiques, économiques, sociales, familiales ; des encycliques des papes et des conciles ; des grands faits de l'histoire générale ; des sciences ; de l'art et de l'histoire de l'art ; des écrivains de diverses tendances, catholiques ou non : exégètes, théologiens, philosophes, littérateurs ; des chrétientés d'Orient ; des religions de l'Inde ; de l'Islam ; etc. Dans la mesure où cela intéresse la religion ou l'Église. Dans l'appendice, des notices sur A. Mercati (†) et A. Pelzer (†), qui dirigèrent la composition du *Dizionario*, et sur A. M. Bozzone (†) qui en fut le rédacteur en chef. Les illustrations dans le texte sont en majorité des portraits ou des photos de monuments (notamment de plus de 100 cathédrales) ; les cartes indiquent généralement l'organisation ecclésiastique (diocèses, provinces) des pays ; quant aux planches h.-t., méritent une mention spéciale ; *Altari* (10 reproductions) ; *Arredi sacri* (16 pièces) ; *Battisteri e Fonti battesimali* (13) ; *Catacumbe* (8 vues ; mais la *Cappella dei Papi* ne se trouve-t-elle pas à Saint-Calixte plutôt qu'à Saint-Sébastien ?) ; *Cattedra* (9) ; *Chiostri* (10) ; *Ciborio* (8) ; *Croce* (11) ; *Icone* (10) ; *Iconostasi* (6) ; *Monasteri* (10) ; *Pulpito* (ambons ou chaires ; 12). Nous devons nous arrêter. Ce que nous avons dit prouve suffisamment, croyons-nous, la richesse et la variété du contenu du *Dizionario*. D. R. REUL.

H. Kühner. **Dictionnaire des Papes de Saint Pierre à Jean XXIII.** Trad. de Marg. Diehl. — Paris, Buchet-Chastel (Corrêa), 1958, 14×22,5, 252 p., 20 héliogr. h.-t., jaquette en coul. (Jean XXIII) ; 1650 fr. fr.

L'histoire des papes en 252 p., c'est une gageure. Cependant l'A. a réussi. Mais il a dû se limiter à l'essentiel. Aucun appareil d'érudition ; une simple succession de notices par ordre chronologique. On remarque facilement qu'il connaît bien la matière. Ce qui ne veut pas dire que tout soit parfait. On devra, avant de lire le volume, le corriger d'après l'*erratum* de la p. 6. Il restera encore bien des rectifications à faire. Erreurs typographiques. Ainsi, p. 18, il faut *Luce* et non *Lucies* ; p. 243, le lieu de naissance de Jean XXIII est *Sotto* (et non *Jotto*) *il Monte*, et il fut élu pape le 28 (et non le 29) octobre 1958. Confusions. P. 9, la liste des sièges suburbicaires est incomplète (il manque Velletri) ; au lieu de *San Ruffino*, il faut *Santa Rufina ;* il est vrai que les sièges de Porto et Santa Rufina sont toujours unis, et de même ceux de Sabine et Poggio Mirteto, mais ces deux derniers ne sont pas *traditionnellement* donnés au doyen : le cardinal qui devient doyen unit le siège d'Ostie à celui dont il était déjà titulaire (can. 236, § 4). P. 11, l. 5 par le bas, au lieu de *la fin* il faut *le commencement*. P. 13, la date de 33 pour la venue de Pierre à Rome nous semble invraisemblable, et ce n'est pas seulement *autrefois* que certains s'obstinaient à mettre en doute la venue elle-même. P. 17, l. 4, ce n'est pas à la mort de Calixte, mais à celle de Zéphyrin, qu'éclata le schisme d'Hippolyte. P. 45, Étienne III n'est pas *saint*. Etc. Sans doute la publication du livre a-t-elle été trop précipitée. On ne pourra pas reprocher à l'A. de dissimuler les torts de certains papes ! Sabinien a *vendu, à des prix usuraires, à la population mourant de faim, du blé des stocks de l'Église*. Serge II *institua évêque son propre frère, un indigne brigand*. Serge III, *avanturier sans scrupules, assassin de ses deux prédécesseurs* (et il est dit de Jean XI, comme absolument certain, *fils de Marozie et de Serge III*). De Jean XII, *ses habitudes de vie qui étaient celles des brigands féodaux italiens de son temps*. Etc. Heureusement, l'A. sait aussi louer ceux, bien plus nombreux, qui le méritent. Le volume

n'apprendra rien aux historiens, mais il pourra donner à qui n'a pas la possibilité de lire les grands ouvrages, une assez bonne vue d'ensemble sur le sujet.

D. R. REUL.

K. Bihlmeyer-H. Tüchle. **Church History.** I. *Christian Antiquity*. Trad. de V. E. Mills, O. F. M. — Westminster (Maryland, U. S. A.), Newman Press, 1958, 15×23, XIII-438 p. ; rel. $ 8,50.

L'éloge de la *Kirchengeschichte* de K. Bihlmeyer (refonte du *Lehrbuch* de F. X. von Funk) n'est plus à faire. K. B. étant décédé en 1942, H. Tüchle, prof. à Munich, en a publié une nouvelle édition, revue, maintenant complète. Celle-ci a déjà été traduite en italien, et nous croyons qu'une traduction espagnole est en cours. En voici maintenant une anglaise du t. I. Il est dit *translated from the thirteenth German edition*. Cependant, en tête du volume, on lit un *Foreword to the Twelfth Edition* daté de 1951. Nous ignorons quand la 13e a paru. La plus récente que nous possédions étant la 10e (1936), c'est à celle-là que nous comparerons la traduction anglaise. Un coup d'œil sur les tables montre que l'ordre des parties, chapitres et paragraphes est resté le même ; mais la traduction des titres n'est pas toujours littérale. Un examen plus minutieux révèle que le texte a reçu de nombreuses additions et quelques modifications. N'ayant pas l'archétype allemand, nous ne saurions pas dire si tout est dû à H. T., ou partiellement au traducteur. Un exemple des modifications. Le n. 2 du § 24 (*The Penitential Discipline*) commence ainsi : *During the course of the third century a rigoristic attitude prevailed*, tandis qu'on lisait en 1936 : *Im Laufe des 3. Jahrh. brach sich die grössere Milde für die Hauptklassen der Kapitalsünder fast überall Bahn.* Il nous a parfois semblé ailleurs que la traduction ne rend pas exactement certaines petites nuances du texte de 1936. Les additions sont innombrables. D'abord pour les ouvrages et autres publications mentionnés sous les titres *Abbreviations* (p. XI-XIII), *Sources of Church History* (§ 2), *Auxiliary Sciences* (§ 3), *The Writing of Church History* (§ 4), et dans les listes bibliographiques au bas des pages de tout le volume (où l'on a très heureusement employé des capitales pour les noms des auteurs, ce qui est beaucoup plus clair). Ensuite dans le texte ; p. ex. au sujet de l'Épître de Barnabé, de Polycarpe, d'Origène, de Novatien, des Églises d'Orient, etc. Nous avons relevé des différences dans les dates. S'agit-il de rectifications ou d'erreurs typographiques ? Car certaines sont manifestement erronées : p. 229, 5, l. 10, il faut *516* ; p. 238, dernière ligne, *596* ; p. 251, 2, l. 16, *335* ; etc. On est étonné de lire les appellations *France* (p. 67) et *England* (p. 69) à une époque si ancienne (le texte allemand de 1936 disait *Gallien* et *Britannien*). P. 144, 2, l. 12, faut-il *Gladder* ou *Cladder?* En tout cas, l. 13, *Rev.* P. 192, l. 9, il s'agit de *Maximin-Daïa* et non de *Maximin le Thrace;* p. 254, 5, l. 5, de Séleucie en *Isaurie* et non en *Thrace;* p. 269, l. 1, de *Jovien* et non de *Justin;* p. 272, l. 2, de Jean d'*Antioche* et non de *Jérusalem;* etc. P. 150, la dernière lettre du mot hébreu signifiant quatre doit être *aïn* et non *çadé*, et la seconde du mot serpent *chêth* et non *hé*. P. 183, l. 6, *lambda* initial à supprimer. P. 258, 3, l. 3, ne faut-il pas *Hagion* et p. 288, l. 5, *hoc?* P. 251, l. 12, *Anomoeans* au lieu de *Eunomians* (on ignore qui est Eunome, dont le nom ne figure même pas § 48, 4)? P. 265, l. 22, *seventy* au lieu de *seven?* P. 272, l. 5, l'auteur des contre-anathèmes n'est-il pas *André de Samosate* plutôt que *Nestorius?* Les renvois aux autres paragraphes ou numéros du volume sont souvent erronés (notamment, aux deux dernières lignes de la p. 249 et à la première de la p. 250, tout est brouillé ; p. 180, l. 12, il faut † *156*, et p. 287, 3, l. 7, † *463*). P. 295, 1,

l. 1, le mot *beginning* est-il exact (en 1936 nous lisions *Ausgang*)? Nous pourrions continuer. Nous espérons que le P. Mills ne prendra pas ces remarques en mauvaise part. Nous apprécions comme elle le mérite la peine qu'il s'est donnée pour réaliser cette traduction et nous l'en félicitons sincèrement. Nous souhaitons vivement que les autres tomes ne se fassent pas trop attendre. Mais nous lui demandons de bien vouloir revoir plus soigneusement les épreuves, afin qu'on puisse se fier pleinement aux noms propres, aux dates, aux autres détails cités. D. R. REUL.

R. Winston. **Charlemagne from the Hammer to the Cross.** — Londres, Eyre et Spottiswoode, 13,5×21, xiii-346 p. et 11 illustr. ; 25/-.

C'est au grand public anglo-saxon que s'adresse ce livre. Aussi est-il débarassé de toute discussion technique et allégé de toute référence. Le style lui-même veut faire oublier l'austérité du sujet. Il ne s'agit pas d'une étude apportant du neuf ; les travaux préexistants ont été largement utilisés. A lire la bibliographie placée en fin de volume, on est un peu surpris par la présence de certains titres (ouvrages vieillis et dépassés comme ceux de M. Fauriel ou de A. Vetault) mais davantage encore par l'absence de références à des études fondamentales comme celles d'E. Amann *(L'époque carolingienne)*, de F. L. Ganshof *(L'échec de Charlemagne)*, de Delaruelle, de Lesne et de tant d'autres. Étonnement aussi de voir Grégoire de Tours et saint Augustin figurer parmi les auteurs contemporains. Synthèse brillante peut-être, mais trop rapide. D. M.

F. L. Ganshof. **Recherches sur les Capitulaires** (Société d'Histoire du Droit). — Paris, Sirey, 1958, 16×25 cm, 130 p. ; 1.500 fr. fr.

M. Ganshof a réuni dans ce volume, en les refondant, le texte de leçons données aux Facultés de droit des Universités de Strasbourg en 1953 et de Rennes en 1955. Ce qu'il présente ici, ce n'est point une histoire politique des Carolingiens ni même les tendances de la législation carolingienne. Non, simplement, une histoire externe des capitulaires.

Après avoir examiné la terminologie (ch. i) et passé en revue les éditions de Capitulaires ainsi que les travaux qui leur ont été consacrés (ch. ii), le distingué professeur de Gand en tente un classement (ch. iii). Quatre groupes : documents apparentés aux capitulaires (*memoranda*, instructions données aux *missi*), capitulaires ecclésiastiques et laïques, *capitula legibus addenda*, *cap. per se scribenda* et *cap. missorum*, enfin capitulaires italiens et francs. Entrant alors dans le vif du sujet, l'auteur examine la confection des capitulaires (ch. iv) : l'acte verbal est essentiel ; l'écrit n'est qu'un simple mode de promulgation. Les dispositions contenues dans les capitulaires ont généralement été délibérées et promulguées au cours d'une diète. Quelle est la source de l'autorité de ces capitulaires (ch. v)? Le *bannum* royal, du moins sous Charlemagne et Louis le Pieux ; sous les successeurs de celui-ci, le *consensus* des grands était, de plus, requis. Le texte des capitulaires pose des problèmes de tradition manuscrite et de rédaction (ch. vi). Ces problèmes sont compliqués parce qu'on ne possède plus les originaux et qu'il manque encore bien des études sur les collections de capitulaires. Il semble cependant que, la structure de ceux-ci étant dépourvue d'uniformité, on puisse en conclure que, généralement, ils n'ont pas été rédigés en chancellerie, mais que leurs rédacteurs ont été soit des clercs attachés à la cour soit des *pueri palatini*. Les capitulaires ont tous été rédigés en latin, bien qu'ils fussent délibérés en langue vulgaire. La

publication des capitulaires (ch. VII) était le fait surtout des *missi dominici*, parfois des comtes. Cette publication se faisait oralement ainsi que le commentaire en langue vulgaire. Certains capitulaires cependant ont pu être publiés exclusivement par écrit, quand ils s'adressaient aux membres du haut clergé. Le Palais toutefois ne parvint jamais à produire un nombre suffisant d'exemplaires. Les conditions de conservation des capitulaires (ch. VIII) étaient fort peu satisfaisantes ; beaucoup de ces écrits ont été perdus du fait qu'ils suivaient toujours la cour lorsque celle-ci se déplaçait. Des collections de capitulaires ont été composées à l'usage d'évêques, d'abbés ou de comtes. La plus célèbre de ces collections est celle d'Anségise de Saint-Wandrille, à laquelle se référait le palais pour les citations de capitulaires antérieurs à 827. Une autre collection importante est celle de Benoît le Lévite, qui se présente comme le complément du recueil d'Anségise. Quel est le contenu matériel des capitulaires (ch. IX)? On peut dire qu'à part quelques exceptions ils règlent des questions d'ordre très divers. On n'a pas à s'en étonner quand on sait comment ils étaient élaborés. Par ailleurs, quand on veut déterminer le caractère du contenu des capitulaires en se plaçant au point de vue de l'histoire du droit (ch. X), on peut dire que leurs dispositions, que l'on considérerait actuellement comme actes législatifs, sont peu nombreux, la plupart étant d'ordre administratif. Ces dispositions sont rarement motivées. Quant à la durée de validité des capitulaires (ch. XI) elle dépendait de la portée de ses dispositions ; quand celles-ci modifiaient une *lex*, elles avaient, comme elle, un effet perpétuel ; quand elles étaient prises en fonction de certaines circonstances, elles perdaient leur validité quand cessaient ces circonstances. Ces capitulaires étaient appliqués de façon diverse (ch. XII) ; quand les *cap. leg. add.* apportaient des modifications à un droit « national », ils s'appliquaient à ceux qui appartenaient à ce groupe national (Ripuaires, Bavarois, Saxons, etc.) ; quand ces *c. l. a.* modifiaient toutes les *leges*, ils étaient d'application territoriale. Ceci amène à examiner dans quelle mesure et à quel moment des lois « nationales » ont été revisées par des capitulaires (ch. XIII). Avant le couronnement impérial, les dispositions des capitulaires visent surtout au maintien de la paix publique ; à partir de 803, Charlemagne légifère en des matières relevant des *leges* (droit de familles et droit des personnes, droit des biens, droit de procédure, etc.). Il faut établir une relation de cause à effet, semble-t-il, entre l'accession au pouvoir impérial et la revision des lois nationales. L'époque la plus féconde en capitulaires (ch. XIV) fut celle de Charlemagne et de Louis le Pieux. Après 843, plus de vrais capitulaires en *Francia Orientales*, mais bien en Italie (le dernier en 898) et en *Francia Occidentalis* (le dernier en 884).

Telle est l'analyse du contenu de cette magistrale étude. Puisse-t-elle avoir montré le très haut intérêt qu'elle présente. D. MISONNE.

R. D'ABADAL I DE VINYALS. **Els Primers Comtes Catalans.** — Barcelone, Édit. Teide, 1958, in-16, XIX-370 p., 6. pl. hors-texte.

Deux grandes parties dans cet excellent travail ; la première traite des premiers comtes catalans, la seconde de l'accession de la Catalogne à la souveraineté.

Après avoir posé la question si discutée de la généalogie des premières maisons comtales catalanes — elles sont toutes descendantes d'une souche commune d'origine pyrénéenne, — l'auteur montre comment cette famille, entrée dans l'administration carolingienne, a pu, grâce aux qualités person-

nelles de ses membres et à leur loyauté à l'égard des Carolingiens légitimes, s'affermir en Catalogne. Deux figures dominent cette première période : celles de Sunifred et de son fils Wifred le Velu. Le premier réunit sans doute sous sa juridiction la grande région qui de la Llobregat s'étend jusqu'au Rhône, avec Barcelone et Girone, Narbonne et Nîmes. Mais il mourut prématurément et laissa un fils encore enfant ; son œuvre ne put donc lui survivre, et la Narbonnaise fut coupée de la Catalogne. Wifred le Velu, faisant de Barcelone sa « capitale », parvint à constituer un vaste territoire liant la montagne aux plaines intérieures et à la côte : regroupement territorial de la Catalogne. Son œuvre ne fut pas moins importante sur le plan de l'organisation politique et ecclésiastique du pays.

La seconde partie de l'ouvrage a pour titre : La marche à la souveraineté. Question maintes fois débattue dont les réponses données depuis des siècles ont été ici rassemblées et finalement discutées. Six chapitres traitent de l'évolution politique de la Catalogne jusqu'à son indépendance de fait, aux dernières années du x^e^ siècle, indépendance qui ne sera reconnue de droit qu'au traité de Corbeil en 1258. On a souvent dit que l'indépendance politique de la Catalogne était la conséquence de son esprit national. L'auteur, en conclusion de son étude, croit, au contraire que l'esprit national, la conscience de cet esprit et le sentiment d'unité ont mûri lentement comme le fruit de l'indépendance politique du pays. Loin d'être l'effet de cet esprit, l'indépendance en fut la cause.

La haute compétence de M. d'Abadal nous est une garantie de l'excellence de son travail. D. M.

P. Rabikauskas. **Die römische Kuriale in der päpstlichen Kanzlei** (Miscellanea Hist. Pontif., vol. XX). — Rome, Univ. Grégor., 1958, xxiv-255 p. ; 2.500 lires.

La curiale romaine, qui a reçu des dénominations fort diverses au cours des temps (*littera romana*, curiale pontificale, etc.), se particularise par l'accentuation de la panse des caractères, surtout lorsque ceux-ci sont agrandis, par la forme typique de ses *a*, *e*, *q* et *t* et par la manière particulière des ligatures *ri* et *tj*. Le P. Rabikauskas retrace ici l'histoire de cette écriture, telle qu'elle fut employée à la chancellerie pontificale. Il distingue trois périodes : 1) celle des premiers développements qui commence certainement avant le milieu du viii^e^ s. et se termine vers 800 ; 2) celle de la splendeur qui durera jusqu'au x^e^ siècle ; 3) celle, enfin, du déclin qui se prolongera jusqu'au début du xii^e^ siècle. Pour chacune de ces étapes, il donne l'arrière-fond historique, un aperçu des chartes conservées et enfin les caractéristiques de l'écriture. Les caractères pris isolément et les ligatures de la curiale romaine font l'objet d'un examen méticuleux ; l'auteur a suivi, pour cela, l'ordre alphabétique. Un chapitre final traite des abbréviations, des signes de ponctuation et des matériaux utilisés.

Cette étude paléographique sera la bienvenue chez les diplomatistes qui ne disposaient jusqu'à présent — à part les recherches de L. Schiaparelli sur l'origine de la curiale romaine — d'aucune monographie traitant expressément de l'histoire de cette écriture. D. M.

G. Mongelli, O. S. B. **Abbazia di Montevergine. Regesto delle Pergamene : II (1200-1249), III (1250-1299), IV (xiv^e^ s.), V (xv^e^-xvi^e^ s.).** — Rome,

Ministero dell' Interno, Pubblicazioni degli Archivi di Stato, XXVII, XXIX, XXXII, XXXIII ; 1957-1958 ; 18×25 ; 298, 299, 607, 617 p. ; 10, 15, 20, 24 pl. h.-t. ; Lires 4.000, 4.000, 5.000, 5.000.

Nous avons signalé l'an dernier la publication du t. I (X^e-XII^e s.) de ce recueil des *Pergamene* de l'abbaye de Montevergine conservées dans l'*Archivio* de la dépendance de Loreto au pied du Partenio. Le t. II contient les nn. 1073-1995 ; le t. III, les nn. 1996-2661 ; le t. IV, les nn. 2662-3938 ; le t. V, les nn. 3939-5461. De plus, au bas des pages, jusqu'à la fin du XV^e s., de nombreuses pièces concernant Montevergine ou la Congrégation qui ont disparu de l'*Archivio* ou sont conservées ailleurs. Enfin, dans des appendices aux t. III, IV et V, des documents de la chancellerie angevine de Naples dont on possède des copies ou des résumés (866 caisses d'originaux ont été brûlées par les Allemands le 30 septembre 1943) : 85 nn. dans le t. III, 164 dans le t. IV, 15 dans le t. V. Chacun des volumes débute par une préface caractérisant la période dont il s'agit. Pour le t. II, c'est l'âge d'or de la Congrégation de Montevergine ; en Sicile et à Naples les Hohenstaufen ont succédé aux Normands ; les relations avec les souverains restent bonnes ; sous la protection des papes, des évêques, des empereurs et des rois, la Congrégation se développe de plus en plus. Avec le t. III, nous assistons à la substitution des Anjou aux Hohenstaufen ; les nouveaux souverains ne se contentent pas de continuer la politique de bienveillance des Normands et des Hohenstaufen, ils l'intensifient ; à Montevergine se succèdent des abbés remarquables ; toute la Congrégation garde encore sa pleine vitalité et sa splendeur. Avec le t. IV, c'est le commencement du déclin, conséquence des troubles politiques ; et, lamentable suite du Schisme, deux abbés se disputeront le gouvernement de la Congrégation de 1381 à 1390. Le t. V nous révèle une situation non moins grave ; et à partir de 1430 c'est la commende avec ses résultats funestes, qui durera jusqu'à ce que Sixte V y mette fin le 27 août 1588. Tout cela se reflète dans les *Pergamene*. Chacun des tomes se termine par des tables très détaillées : personnes nommées dans les documents, notaires, juges, églises et monastères, villes, terres, lieux, régions, etc., et *cose più notevoli*. Les belles planches méritent une mention. Signalons : dans le t. II, le *chiostro* de Montevergine, Loreto, une bulle d'Honorius III, un diplôme de Frédéric II, un serment de fidélité à l'empereur, une *presa in consegna del tesoro di Montevergine;* dans le t. III, Montevergine et Loreto sous la neige, une vue intérieure de Loreto, une bulle d'Urbain IV, le portail de la basilique, une charte du roi Charles II, une du card. Landolphe, une de Philippe d'Anjou ; dans le t. IV, Montevergine, Loreto, un privilège de Jean XXII, une charte du prince Jean d'Achaïe, l'entrée de Loreto, une charte du roi Robert, une du roi Louis et de la reine Jeanne, une d'Urbain V, une de la reine Jeanne, une de Grégoire XI, une confirmation de privilège par la reine Jeanne, la nouvelle basilique, une charte d'Urbain VI, une de Boniface IX ; dans le t. V, deux chartes du roi Ladislas, le préau de Loreto, une charte du card. commendataire Hugues de Lusignan, une bulle de l'archevêque Astorge de Bénévent, plusieurs monuments de la basilique, une sentence de la curie archiépiscopale de Conza, un ordre d'inventaire du roi Ferdinand, une bulle du card. commendataire Jean d'Aragon, une concession d'indulgence par Innocent VIII, une charte du roi Ferdinand, une confirmation de privilèges par Jules II, une protestation des moines de Montevergine *contro la commenda ceduta all' Annunziata di Napoli*, une bulle de Léon X, une charte et une bulle du card. Jean-Pierre Carafa (futur Paul IV), l'achat du comté d'Avellino par la duchesse Carafa, le *Scrip-*

torium de Loreto. Quant aux *Pergamene*, il ne nous est pas possible d'énumérer toutes celles qui le mériteraient. Limitons-nous à quelques-unes. Dans le t. II, celles d'Innocent III, Honorius III, Grégoire IX, Frédéric II ; dans le t. III, celles d'Innocent IV, Alexandre IV, Urbain IV, Grégoire X, Nicolas III, Honorius IV, Célestin V, Boniface VIII, du card. légat Octavien, du légat Gérard avec Robert d'Artois, du card. légat Landolphe, de Frédéric II, de Manfred, du roi Charles de Sicile, du roi Charles II, de la reine Marie avec son fils Robert, de Charles prince de Salerne, Philippe prince de Tarente, Robert duc de Calabre ; dans le t. IV, celles de Boniface VIII, Jean XXII, Urbain V, Grégoire XI, Urbain VI, Boniface IX, du card. Landolphe, des card. légats Bertrand et Angelo, des nonces Jean de Brindisi et Réginald de Capoue, des rois Charles II et Robert de Sicile, de la reine Jeanne, du roi Louis, du roi Louis avec la reine Jeanne, des rois Charles III et Ladislas, de Charles duc de Calabre, Philippe prince de Tarente (et empereur de Constantinople), Jean prince d'Achaïe, Marie duchesse de Calabre ; dans le t. V, celles de Boniface IX, Grégoire XII, Martin V, Nicolas V, Sixte IV, Innocent VIII, Alexandre VI, Jules II, Léon X, Adrien VI, Clément VII, Paul III, Jules III, Paul IV, Pie IV, Pie V, Grégoire XIII, Sixte V, Grégoire XIV, Clément VIII, de la curie romaine, des card. Hugues de Lusignan (commendataire), Olivier Carafa (légat puis commendataire), Jean d'Aragon (commendataire puis légat), de la Cueva et Perrenoto (lieutenants du royaume), Jean-Pierre Carafa (obtention d'indulgences), du nonce Alexandre Glorierius, du roi Ladislas, de la reine Jeanne II, du roi Jacques avec la reine Jeanne II, des rois Alphonse et Ferdinand, de l'empereur Charles-Quint (seul et avec sa mère Jeanne), du vice-roi Pierre de Tolède, de Ferdinand prince de Salerne, d'Alphonse duc d'Amalfi, des duchesses d'Atripalda et de Maddaloni. Et le manque de place nous interdit de parler des *Registri Angioini*. Toute l'histoire de Montevergine et de la Congrégation, avec celle de l'Italie du sud, des aperçus sur celle de l'Église Romaine et de l'Europe, et des coups d'œil extrêmement intéressants sur les mœurs et les coutumes de ces diverses époques. D. R. REUL.

G. Damerini. **L'Isola e il Cenobio di San Giorgio Maggiore.** — Venise, Fondazione Giorgio Cini (Isola San Giorgio Maggiore), 1957, 16×24, xx-275 p., 104 pl. h.-t., rel.

Le voyageur qui, arrivant à Venise, se rend en *vaporetto* de la gare *Santa Lucia* à la *Piazza San Marco*, aperçoit soudain, en débouchant du *Canal Grande*, la prestigieuse *Isola San Giorgio Maggiore*, avec ses vastes constructions qui furent jadis l'église et l'abbaye bénédictines homonymes. Comment cette île s'est-elle formée, quelles transformations a-t-elle subies au cours des siècles, quels en furent les premiers habitants, quelles furent l'origine et l'histoire de la petite église Saint-Georges à laquelle la grande église monastique et l'abbaye durent plus tard leur nom ? Autant de questions auxquelles, dans le chap. I, l'A. cherche à donner des réponses qui ne sont souvent que des hypothèses. Avec le chap. II nous entrons dans l'histoire. Saint Romuald, fondateur des Camaldules, étant venu à Venise, le doge Pietro Orseolo I et son gendre Giovanni Morosini partirent avec lui dans la nuit du 3 septembre 978 pour aller revêtir l'habit monastique au delà des Alpes. En 982, *fra* Giovanni Morosini revenait, et par un acte du 20 décembre il recevait du doge Tribuno Memmo *ecclesiam beati Georgii martyris*, pour qu'elle pût *fieri monasterium... iuxta regulam beati Benedicti*. C'est toute l'histoire de cette célèbre

abbaye, sous ses divers aspects, documents et photos à l'appui, qu'on trouvera dans ce beau volume. Rappelons seulement que son troisième abbé, saint Gérard Sagredo, devenu évêque en Hongrie, y subit le martyre en 1048 ; que Gabriel Condulmer, abbé commendataire, voulut rester tel même après être devenu Eugène IV et favorisa l'union à la Congrégation de Sainte-Justine ; que c'est à *San Giorgio* que fut élu et couronné Pie VII. En 1806 l'abbaye fut supprimée par les Français ; en 1851 les Autrichiens y installèrent une caserne, des dépôts d'armes, et devant l'église, *rivolte le bocche verso la Riva degli Schiavoni, due cannoni.* Et tout tomba en ruines. Mais le 12 juillet 1951 le Président de la République d'Italie signait ce Décret : *La Famiglia del Conte Vittorio Cini, con atto 20 aprile 1951..., ha istituito a ricordo della generosa intraprendenza e dell'appassionata operosità del Figlio Giorgio, la « Fondazione Giorgio Cini » nell'Isola di San Giorgio Maggiore per la reintegrazione di questa nella vita di Venezia secondo le sue tradizioni spirituali...* Et maintenant l'église, le campanile et les bâtiments claustraux sont restaurés ; de nouvelles constructions ont été ajoutées ; un *Centro di Cultura e Civiltà,* avec des jardins et un *Teatro Verde,* un *Centro Marinaro* pour 600 élèves, un *Centro Arti e Mestieri* pour plus de 500 enfants, y ont trouvé place. Quant aux Bénédictins, fondateurs de l'église et de l'abbaye, dont ils avaient été injustement dépossédés, on ne les a pas oubliés : *Infine per dar modo all'Ordine Benedettino di aver una sede degna nell'Isola, si destinarono idonei locali ricostruiti lungo il fianco occidentale della Chiesa ad accogliere una communità religiosa, assegnandole anche le sale sovrastanti alla grande sala Capitolare cinquecentesca.* Tout en remerciant sincèrement et félicitant la *Fondazione Giorgio Cini,* nous nous permettons d'exprimer un souhait : c'est que la petite communauté bénédictine du début ne soit jamais gênée dans sa croissance, mais soit assurée d'avoir, au fur et à mesure de ses besoins, tous les locaux nécessaires pour son développement normal et complet. D. R. REUL.

M. Pacaut. **La Théocratie : L'Église et le Pouvoir au moyen âge** (Collection Historique). — Paris, Aubier, Éd. Montaigne, 1957, in-16, 302 p. ; 960 fr. fr.

Dans l'excellente *Collection Historique* que dirige le Professeur Lemerle, M. Pacaut consacre un ouvrage remarquable à cette doctrine, apparemment simple, en réalité complexe et mouvante, qu'on nomme la Théocratie.

Quelle est l'évolution des faits et de cette doctrine théocratiques ? Voilà ce que nous dit le livre. A l'époque carolingienne, l'Église se sert du pouvoir civil ; la Cité de Dieu absorbe la cité terrestre. L'empereur a pour mission l'extension de la Chrétienté et la protection du Saint-Siège. Un même but donc pour les deux pouvoirs : le salut de l'humanité. Cette confusion du temporel et du spirituel devrait aboutir, pour la société chrétienne, a n'avoir plus qu'un chef. Mais ils sont deux : Pape et Empereur. Voilà posé le problème de la Théocratie. Au XI^e^ siècle, Grégoire VII réclame, pour la seule Papauté, non seulement le gouvernement de l'Église mais aussi le contrôle des actes du gouvernement temporel ; contrôle et non pas pouvoir direct, comme l'aurait voulu Humbert de Moyenmoutier. Aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, certains théoriciens et certains papes, pensons à Innocent III, pousseront plus loin la doctrine grégorienne. Le pape se croit autorisé à intervenir, même *directement,* dans les questions politiques. Vienne la lutte de la Papauté contre Frédéric II, le Pape — Innocent IV, en l'occurence — se considère comme le seul souverain

sur terre ; il a le pouvoir absolu. Au XVIe siècle, celui de Boniface VIII et de Philippe le Bel, la théocratie s'appuie, dans le camp de la Papauté, non plus tellement sur des principes juridiques que sur une conception dogmatique de l'Église. « La théocratie tend à s'inclure dans le dogme chrétien. » Cette position extrême, la Papauté ne pourra la maintenir devant les légistes de Philippe le Bel, les philosophes nourris d'Aristote, les théoriciens de l'État comme Marsile de Padoue et Jean de Jandrun. Elle a beau faire ; trop d'éléments affaiblissent son crédit : richesse excessive, fiscalité envahissante, népotisme scandaleux, Grand Schisme. Voilà ruinée la théocratie médiévale.

Belle synthèse, assurément, que celle-ci ! Elle est riche et claire. Rien pourtant de tranché, ni de figé. Tout en nuances et en mouvement, comme la vie.

D. M.

G. Duby et R. Mandrou. **Histoire de la Civilisation francaise.** T. I : *Moyen âge-XVIe siècle.* T. II : *XVIIe-XXe siècle* (Coll. « Économies — Sociétés — Civilisations »). — Paris, A. Colin, 1958, 13,5×21, 360 et 383 p., 36 pl. hors-texte.

Ces sept cents pages, qui retracent les étapes majeures de l'évolution de la culture française depuis l'an mil, ont été rédigées dans le but essentiel d'expliquer la France d'aujourd'hui. Il ne faut donc pas y chercher une histoire complète de la civilisation française. Les auteurs n'ont retenu ici que les traits significatifs, les tendances maîtresses de ces dix siècles d'histoire. C'est dire que le lecteur à qui s'adressent ces deux volumes n'est point l'érudit mais l'étudiant, l'étranger attaché à la France, l'homme cultivé. Que de chapitres captivants, neufs même non seulement dans leur présentation mais aussi dans les matériaux utilisés. Je pense ici tout particulièrement au remarquable *Siècle de grand progrès* 1070-1180 (t. I, p. 75-137) où sont exposés magistralement — quoi d'étonnant quand il s'agit de G. Duby ? — les progrès des techniques agricoles, la croissance des villes et la naissance de la bourgeoisie, la « renaissance » du XIIe siècle et l'éclosion de la culture profane. Ou encore *La France positiviste* (t. II, p. 219-260) où R. Mandrou évoque de manière très suggestive la première révolution industrielle, le scientisme, la vie publique après le second empire et les mouvements ouvriers. Une quarantaine de cartes, autant d'illustrations en hors-texte, les unes comme les autres, neuves et évocatrices, donnent à ces volumes un surcroît d'intérêt. D. M.

M. Bloch. **La France sous les derniers Capétiens : 1223-1328** (Cahiers des Annales, nº 13). — Paris, A. Colin, 1958, 16×25 cm, 129 p.

Dans les papiers laissés par le regretté M. Bloch et qu'avait recueilli L. Febvre, F. Braudel a retrouvé ce cours donné en Sorbonne en 1937-38. Il a cru bon de le publier, presque sans modification. Il ne s'agit donc pas d'un livre rédigé par Bloch en vue d'une édition, mais de notes d'un professeur d'histoire. La France au XIIIe siècle, présentée en un plan clair, paragraphes et alinéas numérotés, formules brèves, style télégraphique par endroits. Bien que ces notes datent déjà, il fallait les publier. Elles seront les bienvenues auprès de ceux, et combien nombreux sont-ils ! qui tiennent Bloch pour un maître. Les sujets qu'il touchait, il les renouvelait. Qu'on lise, par exemple, son chapitre sur les cadres de la vie sociale (p. 55-70) ou sur l'économie française (p. 83-100). Remercions M. Braudel de nous avoir restitué un nouveau « Bloch », ce classique.

D. M.

P. Partner. **The Papal State under Martin V.** The administration and government of the temporal power in the early fifteenth century. — Londres, British School at Rome, 1958, gr. in-8°, x-264 p., 1 carte.

Le 11 novembre 1417, cinquante-trois électeurs réunis à Constance désignaient pour le Souverain-Pontificat Odon Colonna qui prit le nom de Martin V. Par cette élection prenait fin le Grand Schisme. Mais dans quelle situation le nouveau pape trouvait-il les États de l'Église? Comment allait-il les restaurer ? Quelles seraient les réformes qu'il y introduirait ? Le livre de M. P. Partner — une thèse présentée pour le Doctorat en Philosophie à l'Université d'Oxford — répond à ces questions.

Après une rapide introduction sur l'origine et le développement des États pontificaux du VIIIe au XIVe siècle, l'auteur examine la situation de ces États durant les dernières années du Grand Schisme : agression de Ladislas de Naples, attitude du Concile de Constance à l'égard du pouvoir temporel du Pape (ch. I). Puis il en vient à étudier la restauration des États de l'Église par Martin V : les difficultés de celui-ci avec Braccio, le recouvrement progressif et mouvementé de l'Ombrie, de la Marche d'Ancône, du Patrimoine en Toscane et de la Romagne (ch. II). Voilà le territoire reconstitué. Reste à l'organiser. Quelles sont les divisions territoriales des États de l'Église ? Et quels en sont les différents rouages de gouvernement (ch. III) ? Par ailleurs, comment fonctionne le pouvoir central ? Rôle et organisation de la Chambre Apostolique, ses revenus, administration de la haute justice, armées pontificales (ch. IV) ? Quelle place enfin tiennent les grandes cités comme Rome, Pérouse, Bologne et comment s'administrent-elles (ch. V) ? Après avoir tenté de donner réponse à ces questions, l'auteur, en conclusion, situe Martin V dans l'histoire des États pontificaux et dégage les conséquences de son népotisme.

En appendice, inventaire des sources utilisées et publication de 28 documents inédits relatifs à la fiscalité pontificale sous Martin V.

Travail solidement documenté, il apporte une contribution importante et neuve à l'histoire des États pontificaux. D. M.

R. H. Trame, S. J. **Rodrigo Sánchez de Arévalo, 1404-1470. Spanish Diplomat and Champion of the Papacy** (The Catholic University of America : Studies in Mediaeval History, New Series, vol. XV). — Washington, 1958, IX-242 p.; $ 2,75.

R. Sánchez de Arévalo a joué un rôle important dans la défense de l'unité de l'Église et de la primauté pontificale, durant la période agitée qui a suivi le concile de Bâle. Son activité diplomatique au service des rois de Castille et de la papauté a été prodigieuse ; son activité littéraire ne l'a pas moins été : le nombre de traités didactiques qu'il rédigea — en particulier contre la théorie conciliaire — est impressionnant.

La thèse que voici rappelle les faits saillants de la carrière d'Arévalo et fixe avec le maximum d'exactitude les dates de composition de ses ouvrages. Bien que l'auteur touche aux différents aspects de sa carrière, il accorde une attention toute spéciale à son activité diplomatique et à ses écrits en faveur du Saint-Siège.

Travail utile assurément que cette biographie qui nous aide à mieux connaître la diplomatie à ses débuts et les idées d'un champion de la Papauté en ce trouble quinzième siècle. D. M.

G. De Marchi. **Le Nunziature Apostoliche dal 1800 al 1956**. Préf. de S. E. Mgr Samoré. — Rome, Edizioni di Storia e Letteratura, 1957, 17×25, xx-284 p. ; Lires 5.000.

Il ne s'agit pas d'une histoire des Nonciatures apostoliques, dans le genre des *Mémoires* des Cardinaux Consalvi ou Ferrata. Un tel ouvrage serait du plus haut intérêt. Mais il n'est pas encore réalisé pour l'ensemble des Nonciatures. Mgr De Marchi, *Officiale* de la Secrétairerie d'État et professeur d'Histoire de la Diplomatie pontificale, a seulement voulu nous donner un instrument de travail, mais un instrument de premier choix. Si la charge de Nonce apostolique, avec caractère diplomatique et stable, est relativement récente, elle a cependant, comme le remarque dans la *Préface* S. E. Mgr Samoré, Secrétaire de la S. C. des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, été préparée dès l'Antiquité par des offices analogues, tel celui des Apocrisiaires à Byzance, illustré par un Grégoire le Grand, et des *Nuncii* du moyen âge. Certes, tous n'ont pas également réussi dans leur mission ; mais cela ne tient pas toujours à un manque d'habileté diplomatique de leur part : quand on se trouve en présence d'un gouvernement volontairement hostile, il n'y a rien à faire. En tout cas, comme l'observe encore Mgr Samoré, les deux gros vol. de plus de 1.600 p., *Raccolta di Concordati su Materie Ecclesiastiche tra la Santa Sede e le Autorità civili* (depuis 1098), publiés par A. Mercati, prouvent à suffisance que les succès n'ont pas manqué. Les spécialistes de l'Histoire de l'Église, surtout des temps modernes, savent combien souvent, dans les documents, il est question des Nonces, Internonces, Délégués apostoliques, etc., sans que les noms de ces représentants du Saint-Siège soient mentionnés, d'où parfois un certain embarras. C'est pour suppléer à ces lacunes que Mgr De Marchi a rédigé son livre. On y trouvera, après diverses indications historiques ou sur l'organisation de la diplomatie pontificale, les listes complètes, avec dates de début et de fin de fonction et diverses indications utiles, des Papes et des Secrétaires d'État depuis 1800, des Secrétaires de la S. C. des Affaires ecclésiastiques extraordinaires et des Substituts de la Secrétairerie d'État depuis 1814, des Nonces (ou Internonces, Délégués apostoliques, etc.) dans les différents pays depuis 1800. L'A. n'est pas remonté au delà de 1800, parce qu'il existe déjà deux ouvrages analogues, *Les Nonciatures apostoliques permanentes jusqu'en 1648*, de H. Biaudet, et *Les Nonciatures apostoliques permanentes de 1648 à 1800*, de L. Karttunen. D. R. REUL.

L. Febvre et H.-J. Martin. **L'apparition du Livre** (L'évolution de l'humanité, 49). — Paris, Albin Michel, 1958, 14×20, xxix-557 p. avec deux cartes en dépliant et 24 planches hors-texte.

Qu'on ne cherche pas dans ce volume une histoire du livre manuscrit ou une histoire de l'imprimerie. « L'apparition du livre » : le titre annonce sobrement et adéquatement le contenu : histoire de la naissance du livre imprimé et de ses premiers développements en même temps que de ses incidences sur la culture européenne. En somme, deux grandes sections dans cet ouvrage : les conditions requises par l'apparition et l'essor du livre imprimé ; les bouleversements qu'il impose.

Les conditions ? Du papier d'abord (ch. i), cette nouvelle sorte de « parchemin » qui apparaît en Italie au xii^e siècle et qui, du xiv^e au xvi^e siècle, se répand dans toute l'Europe occidentale où se multiplient les moulins à

papier. Les caractères et la presse, ensuite. Par quels procédés techniques réussit-on à imprimer les premiers incunables et à perfectionner la méthode primitive (ch. II) ? Voilà le livre imprimé, comment se présente-t-il (ch. III) ? Les caractères dans leur diversité, l'état-civil (incipit, colophon, marques), disposition des textes et format, illustrations, reliure. Mais le livre est une marchandise (ch. IV) ; quel en est le prix de revient ? Où l'imprimeur trouvera-t-il les capitaux nécessaires ? Ne vit-il pas dans un monde à part, ce maître-imprimeur avec libraires et auteurs (ch. V) ? L'exercice du métier nouveau par les compagnons et les maîtres crée chez eux une mentalité de caste. Chez le libraire aussi, qui doit s'intéresser aux choses de l'esprit autant qu'aux affaires. Et chez l'auteur, qui ne peut vivre que lié à l'imprimerie et qui exigera des « droits d'auteur ». Les anciens ouvriers de Nurenberg ont diffusé la technique nouvelle. Très vite et très loin. Quelle est la géographie du livre (ch. VI) ? Par quel processus la typographie se répand-elle peu à peu en Europe ? Le livre, une fois édité, il faut le vendre : « le livre, cette marchandise » (ch. VII). Nécessité donc pour les premiers imprimeurs de créer un réseau commercial étendu afin d'écouler le plus vite possible une quantité suffisante de livres ; il y a les « facteurs », les foires, celles de Lyon et de Francfort surtout, les catalogues, le « colportage » ; et contre la concurrence ou la contre-façon, le privilège ; mais contre les écrits subversifs, la censure.

Les hommes ont fait les livres ; ceux-ci, à leur tour, ont façonné les hommes : « le livre, ce ferment » (ch. VIII). Dans quelle mesure le livre a-t-il été un agent de propagande des idées de la Renaissance, de l'humanisme, de la Réforme ? C'est l'objet de ce long chapitre qui forme comme la seconde partie du volume. Que de données suggestives, dans ces cent cinquante pages ! L'imprimerie, à ses débuts, s'est assignée comme tâche de rendre la Bible, en latin ou en langues vulgaires, plus directement accessible à un large public (bien avant la Réforme !), de fournir aux universitaires de plus en plus nombreux les traités de philosophie, de droit, de sciences, de théologie, les auteurs classiques, de multiplier surtout les livres liturgiques et de piété. Instrument de diffusion des idées nouvelles, mais aussi des idées traditionnelles. Ici, l'histoire de la technique rejoint l'histoire de la pensée. Bilan de l'apport du livre aux hommes du XV^e^ et du XVI^e^ siècles.

Cinq cent cinquante pages denses, neuves, captivantes pour qui aime le détail significatif, l'analyse soigné avec, de temps en temps, une conclusion suggestive. On retrouve le souffle inspirateur du regretté L. Febvre et l'on admire le savoir étendu de son disciple H.-J. Martin. Un grand livre qu'on lit avec satisfaction. On s'y référera plus volontiers ; vingt-huit pages de bibliographie, soixante colonnes d'index en font un excellent ouvrage de consultation. D. M.

L. Febvre. **Au cœur religieux du XVI^e^ siècle** (Biblioth. génér. de l'École Pratique des Hautes Études). — Paris, Sevpen, 1957, 359 p.

On aborde toujours avec plaisir un recueil d'études de L. Febvre. Le XVI^e^ siècle est son domaine, et singulièrement sous l'aspect religieux. Il en fait les honneurs avec la meilleure grâce ; l'arpentant dans toutes les directions, signalant des perspectives neuves dans la tragédie de cette révolution importée par la Réforme dans la vie des âmes. Il a le don de synthèse, et la moindre étude de détail revêt, quand il en parle, des résonnances profondes. Comme historien, la Réforme, ses prodrômes et ses suites, est un vaste mouvement

qu'il lui plaît d'arbitrer en se refusant aux solutions faciles des étiquettes fournies par les polémistes. Il est piquant d'ailleurs de constater que ce maître en psychologie religieuse, qui a l'art d'expliquer, de la manière la plus vraisemblable, le drame intime d'un Étienne Dolet, perde sa sûreté quand il s'agit d'un de nos contemporains. Loisy ne continue pas Érasme. Il est trop raide pour cela. Et puisqu'il lui a plu, au dépens de ses compagnons d'étude, de poser au Leclercq, qui renonça à tout pour ne jamais trahir, on ne doit pas oublier cependant que les prébendes universitaires l'ont honoré tout autant que Duchesne et qu'il avait informé Rome que son élévation à l'évêché de Monaco lui inspirerait une prudence tout épiscopale. H. DUESBERG

The English Library before 1700. Studies in its History edited by Francis WORMALD and C. E. WRIGHT. — University of London, the Athlone Press., 1958, 8°, XII-274 p.

Ce n'est pas sans raison que des spécialistes dirigent aujourd'hui des efforts concertés vers l'histoire des vieilles bibliothèques. Aux vicissitudes de celles-ci, les progrès et les reculs du savoir humain et de la culture spirituelle ne sont-ils pas liés? Voici pour l'Angleterre un bel exemple de ce travail collectif, un large exposé de la vie des livres, émaillé des noms les plus fameux, comme ceux de Bède et de Bodley, de Cotton et du duc Humphrey, d'Oxford et de Cambridge, de l'*Amiatinus* et du *Beowulf*... Mais ces noms si divers se dispersent, chacun à sa place, au fil de chapitres ordonnés sur la constitution des bibliothèques monastiques et universitaires, dès le haut moyen âge, leur dispersion par la Réforme, l'essor enfin, à partir de la Renaissance, les précieuses collections qui font jusqu'aujourd'hui la gloire de l'Angleterre savante. L'essentiel est dit, avec beaucoup de renseignements concrets, particuliers, mais le danger était bien de se perdre en trop de détail : on appréciera ici la mesure gardée.

TH. D.

W. RENZ, O. S. B. **Newmans Idee einer Universität.** — Fribourg (Suisse), Universitätsverlag, 1958, 8°, XXII-338 p. ; fr. s. 18,65.

On connaît assez l'importance dans l'œuvre de Newman de cette série d'articles, de discours et d'essais publiés par lui sous le titre global *The idea of a university*, pour pouvoir apprécier d'emblée une étude sérieuse de cette œuvre, en laquelle a pu se révéler mieux qu'ailleurs l'esprit d'un humaniste chrétien type. Newman en avait lui-même donné trois éditions successives, qu'il fallait comparer. Il y avait la vie de l'auteur à scruter pour en tirer l'explication des idées : ainsi son Oxford restera-t-il pour lui un idéal. Il avait fleuri aussi autour de cette personnalité unique une abondante bibliographie, qu'il fallait dépouiller. De l'emploi judicieux et perspicace de ces documents résulte ce précieux commentaire dont je résume la conclusion : *The idea of a university* n'est ni systématique dans son plan, ni scholastique dans sa forme, ni complète quant à son contenu mais valable comme solution des problèmes pratiques. Quelqu'un les avait vu se dresser devant lui, ces problèmes, à qui on venait de dire : « Dans un pays étranger, où il n'y a rien, bâtissez une université catholique. » L'idée du bâtisseur a été bien saisie et bien servie par ce livre à plus d'un siècle de distance. TH. DELFORGE.

M. MARTINS, S. J. **Peregrinações e Livros de Milagres na nossa Idade Média,** 2e éd. — Lisbonne, Éditions « Brotéria », 1957, 17,5×23, 215 p.

Todos quantos vevimos que en piedes andamos, Siquiere en preson, ó en lecho iagamos, Todos somos romeos que camino andamos. C'est par ces vers de Gonçalo de Berceo dans *Milagros de Nuestra Señora*, que le P. M., fin lettré, commence ce volume consacré aux *Pèlerinages et Livres de Miracles dans notre moyen âge.* Dans toute la chrétienté, et le Portugal ne fit pas exception, ce fut l'époque par excellence des pèlerinages et de la croyance sans discernement aux reliques et miracles vrais ou faux. L'A. rappelle les cendres des mages à Cologne, la robe du Christ à Trèves, les langes de l'Enfant Jésus à Aix-la-Chapelle ; Chartres, Le Puy, Rocamadour, et combien d'autres lieux d'Angleterre, d'Écosse, d'Irlande : *Porém, eram três as peregrinações maiores ou solenes: S. Tiago de Compostela, Roma e Jerusalém.* Et que de caractéristiques de ces pèlerinages en Terre Sainte : l'*ager damascenus* où Adam fut créé, la caverne d'Élie, le tombeau de Job, l'endroit où fut tué Simon Macchabée, la grotte de Bethléem, la dalle sur laquelle l'Enfant Jésus fut lavé pour la première fois, un reste de l'eau qui servit à cet usage, le calice de la Cène, l'éponge encore imbibée de vinaigre, et le reste ! Dans le chap. I, des généralités : buts des pèlerinages, dispenses éventuelles des vœux, hébergement des pèlerins, reliques, indulgences, apparitions, usages divers (incubation, processions *dos nus*, ex-voto, etc.), et parfois surprises bien désagréables au retour. Les chap. suivants entrent dans le détail (origine, légendes, histoire, particularités, etc.) des pèlerinages les plus fréquentés par les Portugais (Terre Sainte, Rome, Compostelle, à la Vierge, saint Vincent *do Cabo*, saint Fructueux, sainte Sénorine et saint Gérald), des *Itinerários, des Livros de Milagres* en latin ou en portugais. Pour finir, la bibliographie des sources et autres publications. C'est avec un réel plaisir qu'on lira ce livre, qui fera revivre un aspect intéressant des siècles de piété, parfois naïve mais généralement sincère et solide, de nos ancêtres. D. R. REUL.

J. Maury et R. Percheron. **Itinéraires romains,** 2e éd. revue et augmentée. — Paris, Lethielleux, 1958, 11,5×17,5, XXVII-748 p., 26 croquis et 2 plans h.-t. ; br. 2.100 fr. fr. ; rel. pellior, 2.400 fr. fr. ; rel. vinyle, 2.700 fr. fr.

Les guides à l'usage des pèlerins ou des touristes à Rome ne manquent pas ; et parmi eux il en est d'excellents, tel, pour les pèlerins, le *Romée* (Desclée de Brouwer), que nos AA. recommandent expressément pour complément d'information. Le présent vol. s'en distingue par la méthode. Au lieu de conduire le visiteur aux divers endroits de la ville et des environs et d'énumérer en une fois pour chacun tous les monuments ou vestiges qui s'y trouvent, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, d'où un manque de vue d'ensemble sur chacune des périodes, il procède par *Cycles:* le Cycle Antique, l'Antiquité chrétienne, le Moyen Age romain, la Renaissance à Rome, l'Art de la Contre-Réforme romaine, le Baroque romain. On s'arrête à la fin du XVIIIe s., *parce que les monuments dont les générations plus récentes ont gratifié la Ville peuvent, sans hésitation aucune, être négligés par le visiteur en quête des enseignements profonds de Rome.* Outre l'*Introduction* générale, il y en a une pour chaque Cycle, rappelant brièvement les notions historiques, artistiques, etc., nécessaires pour l'interprétation et la compréhension des édifices, ruines ou chefs-d'œuvre, et à lire et étudier avant les promenades ou visites. Pour le Cycle antique, un chap. est consacré à Ostie et à l'*Isola sacra.* A la fin, des chap. spéciaux : les Musées, les Compléments artistiques de la région romaine (Étrurie, Monts Albains, Tivoli, Subiaco, etc.), le Tour d'horizon italien (Assise et Ombrie, Toscane, Naples et Campanie, Sicile, etc. ; toute l'Italie en résumé). Les AA.

déplorent fort justement à plus d'une reprise, p.ex. à propos de Sainte-Croix-en-Jérusalem, Saint-Pierre-aux-Liens, Sainte-Cécile, les dommages irréparables causés par la manie, qui a sévi à diverses époques, de *moderniser* selon des goûts momentanés. Excellent petit livre, à étudier dès avant le départ à Rome. A ceux qui ont déjà fait le voyage, il permettra de classer nettement les souvenirs. P. R.

Monachium. Beiträge zur Kirchen- und Kulturgeschichte Münchens und Südbayerns... herausgegeben von A. W. Ziegler. — Munich, Manz Verlag, 1958, 8°, 288 p., 8 pl. et 40 dessins ; br. DM. 12 ; rel. DM. 14,80.

Un incident causé par le droit de péage, à un pont de l'Isar, sur la grand'route entre Augsbourg et Salzbourg, nous a valu dans l'histoire la première mention de Munich. C'était en 1158 : il fallait, cette année, fêter le centenaire de l'aimable capitale bavaroise. Les collaborateurs de ce *Festschrift* l'ont fait excellemment. Après une minutieuse exposition des pièces archéologiques ici découvertes, le nom même de Munich est discuté et l'étude sur ses origines monastiques est passionnante : il *doit* y avoir eu, au cœur de l'*Urmünchen*, autour de la vieille église Saint-Pierre, un monastère, où la vie bénédictine fut un jour ramenée par l'abbaye voisine toujours vivante elle, de Schäftlarn. C'était avant 800. Le nom officiel de la bourgade nous est inconnu, mais la désignation populaire a survécu. On disait « zu den Mönchen ». Outre cette perspicace recherche, d'autres contributions retiendront l'attention du lecteur, comme l'essai sur la philosophie de l'art de Martin Deutinger, qui enseigna si longtemps à Munich. On ne peut tout citer. L'ensemble, dans une typographie parfaite, est un bel hommage à la glorieuse cité huit fois centenaire. TH. DELFORGE.

G. R. C. Davis. **Medieval Cartularies of Great Britain. A Short Catalogue.** — Londres, Longmans, Green and C°, 1958, 15,5 × 23, xxii-182 p. ; rel. 30 /-.

Les cartulaires sont, pour le médiéviste, sources de toute première importance. Encore doit-il connaître ceux qui subsistent et savoir où les trouver. Ce catalogue veut l'y aider. Il n'est pas cependant qu'un inventaire des cartulaires, inédits ou publiés, comme c'est le cas de la *Bibliographie générale des cartulaires français* de H. Stein ; non, le livre de Mr Davis est beaucoup plus. Non seulement il nous dit quels cartulaires existent et où ils reposent, mais encore il les décrit, indique l'étendue de leur utilité probable (avec références aux publications auxquelles le cartulaire a donné lieu), il suit l'histoire de chacun des recueils depuis la Dissolution, — pour autant que les anciennes cotations puissent être identifiées, — il établit, enfin, dans la mesure du possible, les liens qui unissent le cartulaire avec d'autres de même provenance.

Treize cent cinquante mss. — dont neuf cents environ sont des cartulaires — se rapportant à la Grande-Bretagne (à l'exclusion de l'Irlande) se trouvent ainsi classés par ordre de provenance. Ils sont groupés en deux sections : la première contient les mss. des maisons religieuses, la seconde ceux des institutions civiles. Deux index, très précieux, clôturent l'ouvrage : une liste alphabétique des détenteurs actuels des mss. et une autre des propriétaires antérieurs.

Précision, clarté, concision, belles qualités pour un catalogue ! Excellent instrument de travail que les médiévistes — anglais surtout — ne manqueront pas d'avoir sous la main. D. M.

J. Paquet. **Salaires et Prébendes des Professeurs de l'Université de Louvain au XV^e siècle** (Studia Universitatis « Lovanium », Faculté de Philos. et Lettres, 2). — Léopoldville, Éd. de l'Université, 1958, 16,5×24, 36 p.; 30 fr.

La ville de Louvain joua un rôle prépondérant dans la rétribution des professeurs de l'Université. Comme le nombre de ceux-ci allait croissant et que les possibilités financières de la cité devenaient insuffisantes, on mit à la disposition des maîtres quinze prébendes de canonicat dont le duc de Brabant était collateur et on créa un second chapitre de quinze chanoines, à la collégiale Saint-Pierre, dont les prébendes devaient servir à la rémunération d'autant de professeurs. Le magistrat de la ville intervenait avec le conseil de l'Université dans les différents actes qui précédaient l'institution des professeurs. D'une façon générale, collaboration cordiale et bonne entente entre les deux parties, mais aussi « empreinte » des bourgeois sur les milieux universitaires. D. M.

Études grégoriennes, publiées par l'Abbaye de Solesmes sous la direction de D. J. Gajard. T. II. — Solesmes, 1957, 23×31, 240 p., 9 pl. h.-t. 2.000 fr. fr.

Ce second recueil d'Études contient dix articles d'ordre technique touchant le chant liturgique et une quinzaine de recensions d'ouvrages relatifs à la musicologie. Qu'on nous permette de ne relever ici que les articles qui entrent dans le cadre de notre Revue. H. Potiron *(La notation grecque dans l'Institution harmonique d'Hucbald*, p. 37-50) expose comment le moine de Saint-Amand a compris la notation grecque et montre qu'il fut presque fidèle au *De Institutione musica* de Boèce ; son *De harmonica Institutione*, dernier vestige de la notation antique, offre un intérêt historique indéniable parce qu'on y voit Hucbald proposer, près de cent ans avant la notation alphabétique latine, une autre notation, tout aussi précise et qui aurait pu, si elle avait été suivie, aider à fixer la tradition du chant liturgique. Le Ch. Y. Delaporte *(Fulbert de Chartres et l'École chartraine de chant liturgique au XI^e siècle*, p. 51-82) démontre qu'un certain nombre de pièces littéraires et musicales (trois répons de la Nativité de N.-D., les hymnes *Deus Pater piissime*, *Chorus novae Jerusalem*, *Inter patres monastici*, *Psallat chorus coelestium* et *Sanctissime o Jacobe*, les offices de S. Chéron, S. Eman, S. Piat, S. Lubin, S. Laumer et S. Gilles, quelques compléments d'office et l'antienne *Christus resurgens*) ont comme auteur, sinon Fulbert personnellement, du moins des disciples agissant sous son inspiration. D. Gay *(Formulaires anciens de Messes pour les Défunts*, p. 83-130*)* publie le résultat d'une enquête entreprise sur 184 mss. au sujet des anciens formulaires pour les messes des défunts ; dans une première partie relative aux textes, il énumère les pièces d'après leur genre (introïts, graduels, etc.) et examine leur répartition dans les mss. ; dans la seconde, relative aux mélodies, l'A. relève, dans le répertoire spécialement constitué à l'intention de la liturgie des défunts (abstraction faite, par conséquent, des pièces empruntées à l'ancien fonds), une quarantaine de mélodies originales, les autres n'étant que des adaptations de mélodies préexistantes. En finale, il donne quelques spécimens de mélodies intéressantes. D. Hourlier et D. Du Moustier *(Le Calendrier cartusien*, p. 151-162*)* donnent un calendrier général comportant à l'aide de chiffres, de sigles et de notes la synthèse des renseignements fournis par les différents calendriers cartusiens : époque où les fêtes furent introduites chez les Chartreux et changements liturgiques qui ont pu affecter leur calendrier. Travail fort utile pour la datation de nombreux mss. liturgiques. Terminons ce relevé par la mention de l'article de J. Chailley *(Les anciens tropaires et séquentiaires de l'École Saint-Martial de*

Limoges. X^e-XI^e s.) où, après avoir dressé l'inventaire sommaire des mss. de l'École de Saint-Martial, il caractérise rapidement chacun d'eux, en indique les grandes divisions et signale les pièces les plus remarquables qu'ils contiennent. D. M.

Notre-Dame de Reims, en collaboration (Les Grandes Cathédrales, III). — Paris, Hachette, 1958, 24×30, 35 pages de texte, 67 planches en héliogravure, 1 plan, couvre-livre illustré ; 1.750 fr. fr.

La France est le pays des belles cathédrales. La Maison Hachette a eu l'heureuse idée d'entreprendre, sous la direction de Fr. Ambrière, la publication d'une série d'albums destinés à les faire mieux connaître et à en conserver le souvenir. Avaient déjà paru *Notre-Dame de Paris* et *Notre-Dame de Chartres*. Voici maintenant *Notre-Dame de Reims*, sous un couvre-livre de couleur représentant des fragments des panneaux de feuillage du revers de la porte centrale. Dans la *Présentation*, Son Exc. Mgr Béjot, Évêque auxiliaire de Reims, appelle très justement cette cathédrale le *monument le plus accompli du génie français;* mais, dit-il : *Elle est avant tout la cathédrale des sacres. Elle a été faite pour cela, et il faut s'en souvenir pour la comprendre.* M. B. Vitry, architecte en chef de la cathédrale, nous donne ensuite un aperçu, à la fois historique, artistique et technique, concernant l'ensemble du monument. Suivent 67 merveilleuses planches en héliogravure (62 photos de M. Porret, 3 de B. Vitry, 1 de J. Roubier, 1 communiquée par la Société Lapie), mise en page de G. Monmarché et Cl. Janicot. Il nous semble que, pour la pl. 3, il faudrait *le bras sud* plutôt que *le bras nord*, et, pour la pl. 40, *portails* (au pluriel). Enfin 10 pages de notices explicatives des planches et 1 plan, par G. Crouvezier. L'ensemble constitue un album magnifique, qui fait bien augurer de ceux qui suivront. P. R.

L. Capéran. **Histoire contemporaine de la Laïcité francaise. La crise du seize mai et la revanche républicaine** (Bibliothèque des Sciences Politiques et Sociales). — Paris, M. Rivière, 1957, xxvi-295 p. ; 1.000 fr. fr.

Le titre de ce livre est trop ambitieux. Ce n'est pas une histoire de la laïcité française mais la chronique parlementaire des débats pour et contre de l'introduction, dans les mœurs politiques, de cette doctrine subversive de l'ordre consacré. Les manifestations de la presse, la protestation des évêques, les tractations diplomatiques avec le Saint-Siège sont invoquées occasionnellement. M. Capéran a fait une recension exacte de ce dialogue de sourds qui mettait aux prises la droite et la gauche, l'avenir et le passé. Sans être indifférent, il est impartial. Il n'a jeté nul discrédit sur le patriotisme des gens de gauche et il convient sans peine des fausses manœuvres de la droite. Cependant l'explication manque du phénomène d'un peuple supportant qu'on le bouscule dans ses habitudes religieuses auxquelles il reste attaché. Que Littré, Ferry, Gambetta aient été des positivistes, cela n'éclaire en rien la fidélité du corps électoral à leur égard. Il y a des facteurs d'ordre démographique, économique qui ont donné aux masses l'impression très nette qu'en réalisant les conquêtes laïques, elles entraient dans une phase de promotion sociale. L'Église n'avait plus l'audience des cités ni des campagnes. Pourquoi ? En fermant le livre de M. Capéran, nous restons sur notre appétit.

H. DUESBERG

PHILOSOPHIE

L.-J. Lebret. **Suicide ou survie de l'Occident ?** Dossier pour comprendre les problèmes de ce temps (Coll. « Économie humaine »). — Paris, Éditions Ouvrières, 1958, 8°, 402 p. ; 1.420 fr. fr.

« L'humanité nous est apparue titubante dans son cheminement désordonné d'impasse en impasse, incapable en tous cas de résoudre les problèmes qu'elle ne se résignait pas à poser en termes rigoureux, moins peut-être par incapacité intellectuelle que par volonté de ne pas remettre en question des valeurs illusoires... Les Nord-Américains continueront de se réclamer de la liberté et d'accuser les colonialismes quand ils auront de fait arraché à tous les pays libres la souveraineté et rendu leur économie si dominante que le monde non communisé sera enchaîné à leurs caprices. Les Soviétiques continueront à se réclamer du marxisme tout en prouvant à l'évidence qu'ils l'ont abusivement interprété ou en grande partie abandonné... » S'agit-il d'un pamphlet ? Nullement. Par ce terme d'Occident, le directeur d'*Économie et Humanisme* entend les pays occidentaux non soviétiques et non africains. Cet Occident, il le voit préoccupé exclusivement de soi et en train de devenir barbare. Son livre, son dossier plutôt, l'établit à l'évidence. Une large information (...avoir visité quelque soixante pays, lu ou consulté la littérature démographique, économique et sociologique, dit l'auteur), magistralement synthétisée, permet au lecteur de ne plus se laisser dominer par les propos inconsidérés ou intéressés qui l'assaillent. Le plan de l'ouvrage est triadique. Tout d'abord une description lucide de la situation du monde : l'humanité s'accroît plus rapidement qu'on ne l'estimait ; la terre est inégalement peuplée ou exploitée ; les peuples sont très inégaux devant la vie, devant la faim, devant leurs possibilités de développement économique ou social ; la prise de conscience de cette situation provoque des réactions d'une ampleur jusqu'ici inconnue. Une seconde partie montre cependant que les pays privilégiés ne comprennent pas cette situation du monde. Démonstration infiniment douloureuse si l'on admet que l'Occident reste toujours porteur des plus hautes valeurs culturelles. La troisième partie énonce les exigences d'une nouvelle civilisation. Il ne s'agit pas de perdre tout espoir, quelque accablante que soit la révélation devant laquelle on se trouve forcé de s'incliner ; il en reste une lueur puisque, partout dans le monde, il se rencontre actuellement des hommes qui cherchent une solution universelle de caractère fraternel. Car l'enjeu est celui-ci : « La solidarité universelle est devenue aujourd'hui si évidente que si l'Occident, par intérêt cupide perçu seulement dans l'immédiat ou par paresse de penser, refuse de s'y adapter résolument, en paroles et en actes, la civilisation occidentale est inévitablement condamnée. » — Venant après ceux de Josué de Castro, de Tibor Mende, de G. Balandier, ce livre a pour ambition d'activer le réveil de cette conscience occidentale.

I. F.

Ch. Baudouin. **Psychanalyse du symbole religieux,** 2e éd. (Coll. « Les idées et la vie »). — Paris, A. Fayard, 1957, 286 p. ; 750 fr. fr.

L'âme de l'homme est fissurée par un sentiment d'incomplétude qu'elle ne cesse de vouloir apaiser. Or les deux démarches psychologiques qui restaurent l'unité intérieure s'acheminent vers l'expérience religieuse et finissent par coïncider avec elle : la première tend à renouer avec soi-même, la seconde à rétablir la communion avec autrui. Au terme de nombreuses expériences détaillées ou résumées dans ce livre, et dans lesquelles les représentations les

plus universellement tenues pour religieuses, les symboles les plus largement vénérés par le culte, tiennent une place éminente, il n'est pas arbitraire d'avancer que l'état proprement religieux est celui où le sentiment de la plénitude personnelle coïncide avec celui de la communion universelle. Dans l'expérience religieuse, l'analyse découvre des structures singulièrement solides et durables dont les plus définies sont de l'ordre du symbole : les faits religieux les plus directement saisissables à la psychologie analytique sont des *symboles* typiques ; ils se retrouvent non seulement de personne à personne, mais même à travers les civilisations et les âges. Il est bien entendu que l'on se maintient ici sur le plan de la pure investigation psychologique, encore que l'on puisse et, sans doute, que l'on doive à un moment donné voir en chacun de ces deux cheminements non plus seulement un processus thérapeutique, mais une évolution spirituelle. Santé et salut ne s'identifient pas que dans leur racine verbale ! Mais si, comme telle, la psychologie se refuse à toute affirmation métaphysique sur la réalité dernière que ces symboles expriment, elle ne peut entrer en conflit avec les propositions de la foi. — L'intérêt de ces vues saute aux yeux tant pour le théologien que pour le philosophe et le médecin. I. F.

R. Jolivet. **Aux sources de l'existentialisme chrétien. Kierkegaard.** 6e éd. (Coll. « Les idées et la vie »). — Paris, A. Fayard, 1958, 19,5×14,5, 288 p. ; 900 fr. fr.

Nouvelle édition du livre intitulé en 1946 *Introduction à Kierkegaard*. Les portraits de Kierkegaard ont disparu et c'est dommage ; par contre le papier est devenu très blanc ! Peu de changement sinon que les citations ont été introduites dans le texte qui a parfois été retouché et se lit plus aisément. La bibliographie des traductions a été mise à jour. Le plan de l'ouvrage n'a pas changé : une esquisse biographique, une étude psychanalytique de l'âme de Kierkegaard, enfin l'exposé de sa pensée. Présenter cette pensée infinie posait un problème difficile, celui du cadre. Mgr Jolivet l'a résolu en groupant ses analyses autour de quelques thèmes fondamentaux : la lutte contre le système, les stades de la vie, les catégories du religieux, la vie chrétienne. Plan très valable, fondé sur les indications éparses dans l'œuvre écrite. I. F.

M. Oraison. **Devant l'illusion et l'angoisse.** 4e éd. (Coll. « Les idées et la vie »). — Paris, A. Fayard, 1958, 192 p. ; 600 fr. fr.

Ce prêtre qui est aussi médecin souligne certains accords entre les données de la foi chrétienne et quelques aspects fondamentaux de la psychologie humaine que le freudisme remet en singulière lumière. Dans toute âme, il y a un amour qui ne peut arriver à sa plénitude s'il ne se laisse assumer par celui qui est la Charité même, sinon c'est l'angoisse de vouloir s'assurer soi-même une perfection qui ne peut jamais nous satisfaire. Ne l'oublions pas : en perspective chrétienne, c'est la mystique qui entraîne la morale et non l'inverse, comme le pense un certain rationalisme diffus dont il est urgent de se débarrasser. I. F.

J. Maritain. **Réflexions sur l'Amérique.** 7e éd. (Coll. « Les idées et la vie »). — Paris, A. Fayard, 1958, 19,5×14,5, 226 p. ; 700 fr. fr.

Il est plaisant de lire, dès la première page, une confession accompagnée d'un bon propos : « Je ne désire plus, comme cela m'est arrivé dans ma jeunesse, irriter le lecteur, ni même mettre son sens de l'humour à l'épreuve... » En effet le changement de style est perceptible. Fruit de trois *seminars* à l'Université

de Chicago, en 1956, le livre en a conservé le ton familier. Les commentaires de l'auditoire ont confirmé l'exactitude générale des vues exposées. Réflexions à bâtons rompus, on ne les résume pas ! En voici trois cependant qui engagent l'avenir dans une voie d'espérance : les américains sont meilleurs que le rituel de civilisation qui masque souvent leur âme ; le monde du travail, force sociale sans cesse grandissante, acquiert un sens de la responsabilité qui l'ouvre aux problèmes généraux de la civilisation ; enfin, dans ce grand pays, existe une espèce de fluidité qui assure la communication entre les idées, les mentalités, les générations. — Réflexions intuitives qui valent par la personnalité de leur auteur dont l'œuvre philosophique a été accepté dans le grand courant de la vie culturelle américaine. I. F.

M. Aumont. **En usine, pourquoi ?** 3e éd. (Coll. « Les idées et la vie »). — Paris, A. Fayard, 1958, 192 p. ; 600 fr. fr.

On ne peut lire sans émotion ce témoignage d'une licenciée en philosophie qui a choisi, par amour, la vie en usine : elle est tourneur dans la métallurgie. Trop peu de gens encore savent que l'humanité est à deux étages et trop de gens croient que ces deux étages vont de soi et qu'il n'y a aucun problème. Il y a plus qu'un problème : il y a le drame de l'humanité souffrante dont peut parler celle qui depuis treize ans en partage le sort. Rien que des faits vécus, dont elle est la voix ardente mais non partisane. Cette voix doit être entendue. Elle sera entendue car il est bien certain qu'elle ne s'arrêtera plus de crier. I. F.

P. J. R. Dempsey. **Freud, psychanalyse et catholicisme.** Traduit de l'anglais par Fr. Héron de Villefosse. — Paris, Éd. du Cerf, 1958, 8o, 140 p.

Le Freudisme n'est plus considéré comme une « erreur qui a réussi » ! Son influence sur la pensée contemporaine dépasse, et de loin, celle de toutes les autres doctrines psychanalytiques. Cet exposé de ses principes essentiels, intégrés autant que possible dans le cadre de la pensée thomiste, n'est pas une vulgarisation hâtive, mais un approfondissement grâce à une meilleure connaissance de la vie et de la personnalité de Freud. Professeur à University College, Cork, l'auteur a utilisé les lettres à W. Fliess et la biographie récente de Freud par E. Jones. Son intention est double : s'adresser aux étudiants et toucher « certains praticiens non catholiques qui considèrent peut-être le catholicisme comme synonyme de déraison et d'intolérance absurde et qui ne voient pour ainsi dire aucune différence entre le Kremlin et le Vatican... ». I. F.

Qu'est-ce que vouloir ? — Paris, Éd. du Cerf, 1958, 8o, 146 p.

Des conférences tenues au colloque de Bonneval dans le service psychiatrique du Dr H. Ey, il résulte clairement que le vouloir n'est pas, comme on l'entend communément, le pouvoir de décider et d'agir *contre* toutes les oppositions du dedans ou du dehors. Qu'est-il donc exactement ? Le sens de ce terme relève de plusieurs disciplines et, pour l'élucider ou tout au moins l'approcher, il fallait les spécialistes les plus divers : Mgr Cerfaux, le P. Lucien-Marie, G. Marcel, J. Ladrière, P. Chauchard, H. Ey, J. Rouart, S. Leclaire, G. Morel, Y. Lagrée, et C. Launay. I. F.

M.-F. Sciacca. **Acte et être.** Traduit de l'italien par Fr. Authier (Coll. « Philosophes italiens »). — Paris, Aubier, 1958, 228 p. ; 116 fr. b.

Une philosophie de l'intégralité. L'intuition ontologique fondamentale est celle de l'acte même d'exister dont on décrit, non sans quelque virtuosité, les implications et les co-présences, les relations constitutives et leur dialectique, le dialogue interne entre l'être et l'esprit grâce à la médiation de l'Idée. Le *tempo* de la réflexion de M. Sciacca ne se ralentit jamais. Métaphysicien de race, il croise en tous sens sur cet océan de l'être qui le soutient et l'éclaire, mais dont il est le regard. Quelques formules donneront une idée des parages fréquentés par ce philosophe de haute mer : — l'être est dialectique sous toutes ses formes, — l'existant comme synthèse des formes de l'être, — solidité et fragilité de l'existence et son processus d'essentialisation, — l'existant dans le monde : vitalité et existence, — le plan de l'être et le réel comme signe des valeurs, — la triple altérité et l'« être d'amour », — la violence de l'être moral et l'élan impitoyable de l'amour. — En appendice, des réflexions critiques sur l'actualisme de Gentile. I. F.

M. Heidegger. **Essais et Conférences.** Traduit de l'allemand par A. Préau. — Paris, Gallimard, 1958, 19×12, xvi-352 p. ; 950 fr. fr.

« Pour celui qui le lit, ce livre pourrait devenir un recueil, c'est-à-dire un recueillement, qui n'a plus besoin de se soucier de la séparation des morceaux. Le lecteur se verrait conduit sur un chemin préalablement suivi par un auteur, lequel, s'il est heureux, provoque, en tant qu'*auctor*, un *augere*, un développement », dit Heidegger. Le chemin qu'il suit n'est évidemment qu'un chemin de questions, un chemin qui ouvre des chemins. Il demande ce qu'est la technique et il arrive devant le « dévoilement ». Quel est l'être de la science ? Il est dominé par un « Incontournable inaccessible ». Que veut dire « dépassement de la métaphysique » ? Qui est le Zarathoustra de Nietzsche ? Que veut dire penser, habiter, bâtir ? Qu'est-ce qu'un chose, par exemple une cruche ? D'où la pensée de l'être reçoit-elle sa direction chez vous, lui demande-t-on. — Ces questions, pour la plupart, renvoient au dialogue avec les Grecs, si bien qu'on ne s'étonne nullement du titre des trois derniers essais : Logos, Moïra, Alètheia. Pour Heidegger, le chemin qui conduit vers le mystère de l'être, hantise de sa pensée, doit passer par les Grecs chez qui il a commencé de bonne heure à se dévoiler un peu. I. F.

M.-L. Roure. **Logique et métalogique.** Essai sur la structure et les frontières de la pensée logique. — Lyon, Emm. Vitte, 1957, 8°, 284 p.

Métalogique désigne ici une réflexion sur l'activité logique en vue de définir la problématique qui s'y trouve impliquée, qu'il s'agisse de la logique ancienne ou moderne. Cette problématique se ramène à deux questions. La première, celle de la vérité, se pose sous trois aspects : valeur et sens des premiers principes, rapports du concept et du jugement dans la logique prédicative, enfin portée de la logique relationnelle. La deuxième question, expressément métaphysique, est celle du fondement dernier de l'ordre logique lui-même. La logique ancienne reconnaît d'emblée une assise métaphysique à ses principes premiers. Il en est autrement de la logique moderne qui exclut systématiquement tout appel à l'ontologique ; du commencement à la fin, la « vérité » n'y est plus qu'un synonyme de « cohérence formelle » et, en rigueur de termes, le vrai et le faux ne devraient plus s'appeler que le valide ou l'invalide, le légitime ou l'illégitime. Wittgenstein écrit, non sans humour, que « toutes les propositions de la logique disent la même chose, c'est-à-dire rien ! » L'originalité, autant

que le mérite de ce livre est d'avoir établi que nulle assertion, même dans la logique la plus formalisée, ne peut avoir un sens sans un recours implicite à une intuition et à une univers d'objets ; autrement dit, elle aussi se fonde dans l'ontologique. I. FÉLIX.

LITTÉRATURE PROFANE

Thesaurus linguae latinae. Index librorum, scriptorum, inscriptionum ex quibus exempla adferuntur. Supplementum. — Leipzig, B. G. Teubner, 1958, in f°, VI-14 p. ; DM. 6.

Le célèbre *Th. L. L.* comporte un Index général des œuvres dépouillées, avec indication des règles, abréviations, éditions. Il a paru en 1904. Depuis, trois suppléments ont été publiés, qui sont maintenant repris, complétés et mis à jour. On trouvera donc ici les œuvres de quelque importance découvertes ou rééditées dans de meilleures conditions en ces dernières années. Sont indiquées aussi certains écrits dont le dépouillement n'a pas été poursuivi. L'usager est informé aussi des quelques modifications apportées au mode de présentation des notices. La *Revue Bénédictine* est souvent citée, mais elle aurait dû l'être bien davantage sur la masse considérable d'inédits qu'elle renferme et qui sont d'autant plus facilement accessibles qu'il existe une bonne Table Générale jusqu'en 1942. C. L.

GUNZO, **Epistola ad Augienses** und Anselme VON BESATE, **Rhetorimachia.** Herausgegeben von K. MANITIUS (Monumenta Germaniae historica. Quellen zur Geistesgeschichte des Mittelalters. II Bd.). — Weimar, Hermann Böhlaus Nachfolger, 1958, gr.-8°, VI-216 p. ; DM. 19,50.

Bien qu'appartenant à des époques distinctes, X^e^ et XI^e^ siècles, les deux écrits édités dans ce volume présentent de telles affinités qu'on trouvera naturel de les voir ainsi associés. L'un et l'autre proviennent du Nord de l'Italie et dénotent chez leurs auteurs ce culte de l'antiquité classique qui, au delà des Alpes, prit naissance de si bonne heure et marqua d'une empreinte si profonde les talents littéraires. Ils ont pour thème des questions relatives à la grammaire et à la rhétorique, mais ces sujets sont choisis moins dans un but didactique que dans un esprit d'ostentation et de jactance. Enfin, ils ont tous deux un caractère d'apologie personnelle. L'édition était une œuvre ardue, tant à cause du petit nombre des manuscrits, qu'en raison de la langue très spéciale de nos auteurs. Il fallait aussi dépister les innombrables réminiscences et allussions littéraires. M. K. Manitius s'est acquitté à merveille de cette tâche. Nous lui devons aussi de substantielles introductions, où sont débattues notamment les questions de biographie, d'histoire littéraire et de tradition manuscrite. A signaler en outre une note de N. Fickermann sur les notations neumatiques d'un des manuscrits de la *Rhetorimachia*, Paris, B. N. lat. 7761, probablement de provenance italienne. C. L.

Arnulfi Aurelianensis Glosule super Lucanum. Edidit Berthe M. MARTI (Papers and Monographs of the American Academy in Rome, 18). — Rome, American Academy, 1958, 8°, LXXVI-600 p.

Tous ceux qui s'intéresseront à cet obscur écolâtre dont on cherche en vain le signalement dans le *Dictionnaire de Biographie francaise*, ou qui voudront

connaître l'enseignement en France du XII^e siècle, ou simplement se convaincre de l'insuffisance d'un grammairien à expliquer un poète, sauront un gré infini à Miss Marti de sa minutieuse étude sur Arnoul d'Orléans et de sa probe édition des notes du professeur sur la Pharsale. On a compris que l'œuvre réservait peu de consolations. Elle était assez pratique pour se faire recopier plusieurs fois : sept manuscrits en sont répartis par l'Europe. Ceux de Vienne, de Londres (British Museum) et de Munich servent en somme de base, les autres figurant par leurs variantes. Le mérite est grand d'avoir appliqué tant de soin à ce travail.

TH. DELFORGE.

Florilegium Morale Oxoniense (Ms. Bodl. 633). Secunda Pars : *Flores Auctorum.* Text first published with Introduction by C. H. TALBOT (Analecta Mediaevalia Namurcensia, 6). — Louvain, Nauwelaerts, 1956, gr.-8°, 208 p. ; 300 fr.

Nous avons présenté récemment (*Rev. bénéd.*, 68, 1958, p. 149) l'édition, préparée par M. le Prof. Ph. Delhaye, de la première partie, *Flores Philosophorum*, du Florilège Moral d'Oxford. Voici maintenant la seconde, encore plus copieuse, enfermant environ 1500 sentences tirées d'écrivains profanes de l'Antiquité, groupées sur les thèmes de la prudence, de la justice, de la force et du courage. Cette seconde partie est éditée par M. Talbot, attaché au *Wellcome Institute* de Londres et déjà bien connu de nos lecteurs. L'édition ne laisse rien à désirer, notamment dans l'identification des extraits. Une table des incipits rendra les plus grands services, car nombre de ces sentences ont circulé ailleurs que dans le présent recueil. L'intérêt du volume est encore augmenté par la longue Introduction, où M. T. retrace l'histoire du genre littéraire des Florilèges, qui connut une telle vague dès l'antiquité. D. C. L.

Cl.-E. MAGNY. **Histoire du roman français depuis 1918.** Tome I. — Paris, Éd. du Seuil, s. d., 356 p.

Que l'histoire littéraire se fasse de plus en plus subjective — cela devait arriver — et cela arrive enfin ! On sent, dans ces 350 pages, que l'A. a cru devoir examiner son goût pour juger les nombreux partis pris de ses écrivains. Elle se rend compte qu'il faudrait une doctrine en bien des choses, et que sa malice à elle n'est pas suffisante. Sous le terrain mouvant des romanciers doctrinaires, elle glisse son esprit plus divers que certain. Mais enfin, ce livre fait réfléchir à ce qui nous manque, et au destin même de l'histoire littéraire de notre temps. Il suppose une diverse et vaste lecture qui dépasse le roman. B. C.

LIVRES REÇUS

Écriture sainte

M. TSEVAT. **A Study of the Language of the biblical Psalms** (Journal of Biblical Literature, Monograph Series, IX). — Philadelphie, Society of Bibl. Literature, 1955, 154 p.

H. M. TEEPLE. **The Mosaic eschatological Prophet** (Journal of Biblical Literature, Monograph Series, X). — Philadelphie, Society of Bibl. Literature, 1957, 122 p.

J. HERVIEUX. **Ce que l'Évangile ne dit pas** (Coll. « Je sais, je crois », 72). — Paris, A. Fayard, 1958, 160 p. ; 350 fr. fr.

Mgr F. J. Sheen. **L'éternel Galiléen.** — Mulhouse, Salvator, 1958, 152 p.

Liturgie

Horae Diurnae Breviarii Romani. Editio tertia post typicam. — Typis Polyglottis Vaticanis, 1958.

J. Danemarie. **Histoire du culte de la Sainte Vierge** (Coll. « Je sais, je crois », 45). — Paris, A. Fayard, 1958, 128 p. ; 350 fr. fr.

J. Van Agt. **Jeûne eucharistique — Jeûne et abstinence.** Prescription conformes aux derniers Décrets de Rome. — Mulhouse, Salvator, 1958, 80 p. ; 36 fr. b.

Kl. Gamber. **Die Orationen des Rotulus von Ravenna.** Eine Feier des Advents schon zur Zeit des heiligen Petrus Chrysologus ? (Extrait de *Archiv für Liturgiewissenschaft*, Bd. V, 2).

Histoire, Biographies

G. Hunermann. **L'Histoire du Royaume de Dieu.** II. *La Croix sur les étendards.* Traduit par M. Grandclaudon. — Mulhouse, Salvator, 1958, 328 p., 4 pl. h.-t. ; 160 fr. b.

K. Heussi. **Die vermeintlichen Beweise für das Kommen des Petrus nach Rom** (Extrait de *Historische Zeitschrift*, Heft 186-2, p. 249-260).

Mgr L. Cristiani. **L'extatique de Niederbronn,** Élisabeth Eppinger ou Mère Alphonse-Marie, Fondatrice des Sœurs du Très-Saint-Sauveur, 1814-1867 (Bibliothèque Ecclesia, 50). — Paris, A. Fayard, 1958, 192 p., 8 photos h.-t. ; 500 fr. fr.

V. Jourdan. **Le Père Damien** (Bibliothèque Ecclesia, 51). — Paris, A. Fayard, 1958, 228 p., 8 photos h.-t. ; 750 fr. fr.

A. Dupeyrat et Fr. de la Noë. **Sainteté au naturel.** Alain de Boismenu, évêque des Papous, vu à travers ses lettres (Bibliothèque Ecclesia, 49). — Paris, A. Fayard, 1958, 264 p., 8 photos h.-t. ; 850 fr. fr.

Religion, Spiritualité

G. Lefebvre, O. S. B. **Vie et prière.** — Bruges, Desclée de Brouwer, 1958, 172 p. ; 63 fr.

J. M. Pinell, O. S. B. **Directoris Litúrgics** (Extrait de « Qüestions de Vida Cristiana », 1). — Abbaye de Montserrat, 1958, 14 p.

L. Cognet. **De la dévotion moderne à la spiritualité française** (Coll. « Je sais, je crois », 41). — Paris, A. Fayard, 1958, 128 p. ; 350 fr. fr.

Chan. J. Michel. **La loi, la faute, le pardon** (Coll. « Je sais, je crois », 51). — Paris, A. Fayard, 1958, 128 p. ; 350 fr. fr.

J. de Fabrègues. **Le mariage chrétien** (Coll. « Je sais, je crois », 54). — Paris, A. Fayard, 1958, 128 p. ; 350 fr. fr.

L. Jerphagnon. **Servitude de la liberté ?** (Coll. « Je sais, je crois », 22). — Paris, A. Fayard, 1958, 128 p. ; 350 fr. fr.

F.-M. Bergounioux et J. Goetz, S. J. **Les religions des Préhistoriques et des Primitifs** (Coll. « Je sais, je crois », 140). — Paris, A. Fayard, 1958, 128 p. ; 350 fr. fr.

P. Chauchard. **La science détruit-elle la religion ?** (Coll. « Je sais, je crois », 91). — Paris, A. Fayard, 1958, 144 p. ; 350 fr. fr.

Chan. J. Leclercq. **Le chrétien devant la planétarisation du monde** (Coll. « Je sais, je crois », 94). — Paris, A. Fayard, 1958, 126 p. ; 350 fr. fr.

L. Gardet. **Connaître l'Islam** (Coll. « Je sais, je crois », 143). — Paris, A. Fayard, 1958, 160 p. ; 350 fr. fr.

J. Leppich, S. J. **Le Christ à Pigalle.** Traduit par L. Brevet. — Mulhouse, Salvator, 1958, 184 p. ; 87 fr. b.

Mgr D. L. Almarcha Hernandez. **El arte sacro.** Discurso de clausura de la primera semana nacional de arte sacro, 15-20 agosto 1958. — Leon, Imprenta Catolica, 1958, 10 p.

Divers

R. F. Delissalde. **J'étais aumônier en Indochine.** — Nice, Hôpital Pasteur, 1957, 304 p., 100 ill. ; 390 fr. fr.

R. Collin. **L'évolution.** Hypothèses et problèmes (Coll. « Je sais, je crois », 30). — Paris, A. Fayard, 1958, 136 p. ; 350 fr. fr.

Ch. d'Ydewalle. **L'Évangile sous les tropiques** (Bibliothèque Ecclesia, 47). — Paris, A. Fayard, 1958, 156 p. ; 500 fr. fr.

A. Thérive. **Christianisme et Lettres modernes, 1715-1880** (Coll. « Je sais, je crois », 119). — Paris, A. Fayard, 1958, 128 p. ; 350 fr. fr.

University of London Library. Accessions List 1957-58 et **1958-59.**

R. E. McNally, S. J. **The « Tres Linguae sacrae » in early irish Bible Exegesis** (Extrait de « Theological Studies », vol. 19, nº 3, 1958).

I. Schröbler. **Das mittelhochdeutsche Gedicht vom « Recht »** (Extrait de « Beiträge zur Geschichte der deutschen Sprache und Literatur », bd. 70). — Tübingen, Niemeyer, 1958.

Périodiques

Asprenas. Organo dell'Accademia ecclesiastica napoletana. Anno V, 1958, fasc. 1, 2 et 3.

Ephemerides Carmeliticae, cura Facultatis theologicae de Urbe, Ordinis Carmelitarum Discalceatorum, editae. Annus VIII, 1957, fasc. 1 et 2.

The Journal of the Archeological Association. Third Series, vol. XIX, 1956.

Manuscripta. Published by Saint Louis University Library, U. S. A. Vol. II, 1958, fasc. 1, 2 et 3 ; Vol. III, 1959, fasc. 1.

Vita Latina. Janvier et mai 1958 (nº 3 et 4) ; janvier 1959 (nº 6). — Avignon, Aubanel.

LE SERMON CXXVI DE SAINT AUGUSTIN SUR LE THÈME FOI ET INTELLIGENCE ET SUR LA VISION DU VERBE

Tant par sa densité doctrinale que par le style direct et plein de vie, le sermon 126 se classe parmi les plus remarquables. Il fut prononcé[1] à la suite d'une lecture liturgique du chapitre v de l'Évangile de Jean, occasion d'expliquer le verset 19 que saint Augustin estimait providentielle : « Audistis : *Non potest Filius a se facere quidquam, nisi quod viderit Patrem facientem*... Deus nobis proposuit per lectionem evangelii unde dicamus, nec vitare possumus quod proposuit magister » (nn. 7 et 9). Discuté dans sa teneur complète, *quaecumque enim Pater facit, eadem et Filius facit*, suivant la version usitée par saint Augustin, le verset se prêtait à de hautes considérations théologiques, et aussi à la réfutation des ariens. Aussi retint-il plus d'une fois le choix de saint Augustin. Il est largement commenté dans les *Tractatus in Iohannem* XVIII à XX[2]. Possidius a inscrit, parmi les « Tractatus diversi adversus supra dictos [i. e. Arrianos] qui Filium inaequalem Patri esse contendunt », un sermon *Ex evangelio Iohannis : Non potest Filius a se facere quidquam nisi quod viderit Patrem facientem* (VIII, 11)[3], signalement auquel répond le sermon 126, car à plusieurs reprises, les ariens y sont nommément pris à partie. Au chapitre des *Tractatus* sans caractère polémique marqué, Possidius relève encore un autre sermon sur le même verset : *Ex evangelio : Non potest*, etc. (X[6], 159)[4].

Le sermon 126 commence par une longue introduction sur la foi, condition préalable de l'intelligence des vérités divines. Inspiré d'Isaïe 7, 9, *Nisi credideritis, non intelligetis*, ce thème était cher, lui aussi, à saint Augustin[5].

---

1. Aucune donnée positive ne permet de déterminer la date.
2. Les avis sont partagés sur la date de ces *Tractatus*. D'aucuns opinent pour 417, d'autres pour 413. Rien ne prouve que le sermon 126 en soit contemporain. Ceci contrairement à l'opinion de A. Kunzelmann, *Die Chronologie der sermones des hl. Augustinus* (*Miscellanea Agostiniana*, t. II, Rome, 1931, p. 486).
3. Édit. A. Wilmart (*Miscell. Agost.*, t. II), p. 174.
4. *Ibid.*, p. 204.
5. Il est traité *ex professo* dans le sermon 43, spécialement consacré au verset d'Isaïe.

Si le sermon retient ici notre attention, c'est à cause des circonstances singulières où il est parvenu jusqu'à nous. Aucun manuscrit, à ma connaissance, ne nous le livre *au complet*. Seules les éditions en procurent le texte intégral. On peut néanmoins se faire une idée de sa première tradition manuscrite. La bibliothèque de Lorsch, dans le Palatinat, possédait au début du IX^e^ siècle un précieux volume, aujourd'hui perdu[1], dont un catalogue, minutieusement dressé à cette époque, décrit le contenu de façon très détaillée, exactement comme une Table des matières[2]. Le livre renfermait, sous le titre de *Tractatus sancti Augustini*, vingt-huit sermons formant une collection de caractère antique fortement marqué. Or, l'article 27 est un sermon : *De eo quod scriptum est in evangelio : Non potest Filius a se facere quidquam nisi quod viderit Patrem facientem*. Il est vrai, comme l'atteste Possidius, que saint Augustin a prêché au moins deux fois sur ce verset de saint Jean. La notice de Lorsch pourrait donc, à la rigueur, se rapporter à un autre sermon que le nôtre. Il est cependant admissible de faire valoir, en faveur de ce dernier, le fait que lui seul ait réussi à percer. Tenons donc pour probable que le sermon 126 faisait partie de la collection. Or celle-ci est un recueil qui s'est formé en Afrique, peut-être du vivant de saint Augustin. C'est dans les meilleures conditions que la tradition manuscrite aurait commencé et se serait poursuivie jusqu'à la déplorable disparition du volume de Lorsch.

Vers 1471, parut à Cologne un livret in-4° de 8 feuillets, sans frontispice, sans indications typographiques[3], et présentant le sermon 126 suivi du sermon *app.* 94[4]. Le sermon 126 était de la sorte un des tout premiers à être imprimé[5]. La publication est

1. Sur les vicissitudes de la célèbre bibliothèque et sa dispersion au milieu du XVI^e^ siècle, voir Fr. Falk, *Geschichte des ehemaligen Klosters Lorsch an der Bergstrasse*, Mayence, 1866, p. 179-181, et Fr. Falk, *Beiträge zur Rekonstruktion der alten Bibliotheca fuldensis und Bibliotheca laureshamensis*, Leipzig, 1902, p. 47-51.

2. G. Becker, *Catalogi Bibliothecarum antiqui*, Bonn, 1885, p. 93-94, XXIII.

3. Les spécialistes le rangent parmi les productions de « l'imprimeur de Dictys », c.-à-d. de Dictys de Crète, *Historia Troiana*. Il a été décrit plus d'une fois. Je me borne à renvoyer aux notices du *Gesamtkatalog der Wiegendrucke*, Leipzig, III, 1928, n. 2918, et de L. Polain, *Catalogue des livres imprimés au quinzième siècle des Bibliothèques de Belgique*, Bruxelles, I, 1932, n. 413.

4. Ce second sermon, comme l'ont observé les Mauristes, est un centon dont la deuxième partie est tirée du *Tract. in Ioh.*, XXV, 14-19. Il fait sa première apparition au milieu du VIII^e^ siècle, dans l'Homiliaire d'Alain de Farfa II, 109. Cf. J. Leclercq, *Tables pour l'inventaire des homiliaires manuscrits*, dans *Scriptorium* II, 1948, p. 205.

5. On ne peut guère signaler, antérieurement, que les sermons 16 et 167, publiés avec quelques pseudo-Augustin, par Ulrich Zell, à Cologne, vers 1470.

d'autant plus surprenante, qu'à cette époque déjà les manuscrits devaient être très rares. D'où provenait la copie utilisée par l'éditeur ? Associait-elle les deux sermons ? Le sermon 126 dérivait-il en quelque manière du manuscrit de Lorsch ? Questions sans réponse. Toujours est-il que sans l'initiative de l'imprimeur colonais, le texte intégral eût été à tout jamais perdu. Par chance aussi, la copie était de bon aloi : la teneur augustinienne des citations bibliques était respectée, et la comparaison avec un long extrait conservé par un manuscrit du VI^e^-VII^e^ siècle, dont il sera question ci-dessous, mettra en évidence l'excellente qualité du texte.

La première édition des sermons réunis en Corpus est l'œuvre du Bâlois Jean Amerbach. Elle sortit de presse en 1494 et 1495 par fascicules distincts, au nombre de sept. De ces fascicules, nous intéressent ici le 3^e^, *De verbis Domini*, et le 5^e^, *Quinquaginta Homiliae*, l'un et l'autre de l'année 1494. Ils reproduisent, du moins en principe, des collections manuscrites anciennes : la série *Quinquaginta (Q)* établie par saint Césaire d'Arles, et la série *De verbis Domini (V)* constituée au VIII^e^ siècle. Dans les manuscrits, ces recueils ont en commun les quatre pièces que voici :

1. sermon 113	=	*Q.* 4	=	*V.* 35
2. sermon 109	=	*Q.* 22	=	*V.* 1
3. sermon 110	=	*Q.* 28	=	*V.* 31
4. sermon app. 72	=	*Q.* 33	=	*V.* 14

Pour éviter le double emploi, Amerbach les élimina de *Q* et les remplaça par des pièces étrangères aux séries classiques[1]. De ce nombre étaient les sermons 126 et *app.* 94[2], qui devinrent ainsi, respectivement, *Quinquaginta* 32[3] et 22. Ces deux sermons sont précisément ceux qui avaient été publiés à Cologne quelque vingt ans plus tôt. Amerbach les connaissait-il autrement que par cette édition ? Les titres ne sont pas absolument identiques. De plus, certaine phrase est formulée différemment (l. 140-141) : Cologne : « Quae vero dicturus sum, *non quidem despero aliquos*

1. La collection *Quinquaginta* avait déjà été éditée, mais seule, en 1475, à Augsbourg, par Ant. Serg. Elle est encore parfaitement conforme aux manuscrits.

2. Au sermon 113 fut substitué le sermon *app.* 55, « incerti auctoris, non ineruditi » (Mauristes), et au sermon 110 un extrait du sermon 352. Ces deux pièces sont étrangères aux homiliaires de type courant. On se demande où Amerbach les a trouvées.

3. Et non 33, par l'effet d'un décalage.

intellecturos, non tamen spero omnes intellecturos » ; Amerbach : « Quae vero dicturus sum, *spero aliquos intellecturos, vereor tamen non* omnes intellecturos. » Je n'oserais conclure de ces divergences qu'Amerbach disposait d'une nouvelle copie. C'est déjà comme par miracle que l'éditeur colonais en avait découvert une : pareille chance ne se retrouve guère. En outre, l'utilisation du sermon *app.* 72, associé au sermon 126 dans le livret de Cologne, suggère que ce dernier a documenté Amerbach. Quant aux différences, elles s'expliqueraient par les libertés que prenaient facilement les anciens éditeurs.

Ultérieurement, jusqu'aux Mauristes, on se borna à réimprimer la série *Quinquaginta Homiliae* sous la forme fixée par Amerbach[1]. Le sermon 126 ne subit que de menues modifications, faites sans recours à un manuscrit.

Procédant à une classification logique, les Mauristes assignèrent à notre sermon le nº 126 dans la section *De Scripturis*. Si on les en croit, leur texte reposerait, non seulement sur les éditions, celle de Cologne exceptée, mais d'abord sur quatre manuscrits : deux de la Bibliothèque de Colbert, un de Saint-Germain-des-Prés, un quatrième de Saint-Remy de Reims. Ces mss ont été identifiés : ce sont ceux de la collection *Quinquaginta* qui leur servaient d'ordinaire[2]. Vérification faite, le sermon 126 en est absent, ainsi qu'il fallait s'y attendre, tout comme des autres mss de la collection. Perdant de vue la substitution opérée par Amerbach et maintenue par ses successeurs, les Mauristes ont machinalement aligné leurs manuscrits habituels. L'inadvertance doit être relevée car, à les consulter sans précaution, on pourrait croire que les manuscrits ne leur faisaient pas défaut[3]. Nous verrons plus loin que les Mauristes ont commis une autre négligence, plus grave celle-ci, en ne tirant pas profit d'une tradition secondaire, qu'ils connaissaient pourtant, et qui leur aurait procuré d'utiles données.

A une époque ancienne, la première partie du sermon a été détachée pour former le sermon factice, intitulé *De fide*, qui figure dans la collection dite de Bobbio (n. ix). Celle-ci s'est conservée uniquement dans un manuscrit provenant de la célèbre abbaye, l'actuel Vatican lat. 5758, copié au VI^e^-VII^e^ siècle, probablement

1. Ainsi, pour ne mentionner que les principales, celle de Froben-Erasme en 1528-29 et celle des Docteurs de Louvain en 1576-77.

2. C. LAMBOT, *Les manuscrits des sermons de saint Augustin utilisés par les Mauristes*, dans les *Mélanges Joseph de Ghellinck S. J.*, Gembloux, 1951, p. 255.

3. J'ai commis cette erreur dans l'article susdit, p. 259.

dans le nord de l'Italie[1] ; sa présence à Bobbio est attestée dès la première moitié du VII[e] par un ex-libris de l'abbé Bobolène[2]. Le recueil comprend nombre de pièces rares[3]. Il ne peut cependant prétendre à passer pour une collection antique, car il renferme aussi plusieurs centons et apocryphes. Le libellé de certains titres n'en laisse pas moins entrevoir d'authentiques sources[4]. Le fait que le sermon 126 est abrégé ne préjuge donc pas en défaveur du texte même. La teneur en est, du reste, substantiellement identique à celle de l'édition de Cologne, venue par une autre voie.

C'est vraisemblablement en Italie que s'est constituée la collection de Bobbio. De la péninsule également provient un second fragment, couvrant lui aussi le premier tiers du sermon. Il ne s'agit plus d'un extrait tiré à dessein, mais d'un morceau détaché accidentellement, et recueilli dans la Collection Colbertine, vieil homiliaire liturgique augustinien d'origine italienne. Ce recueil ne subsiste plus, sous sa forme autonome, que dans un manuscrit, exécuté en France au XII[e]-XIII[e] siècle, l'actuel Paris B.N. 3798, du fonds Colbert. On y trouve, pour la Nativité de saint Jean-Baptiste, le sermon 380 des Mauristes (fol. 60-65[v]), mais bouleversé et interpolé. Un long passage des nn. 7-8 est inséré au milieu du n. 6, et sa place normale est occupée par le fragment du sermon 126[5]. Ces décalages résultent, évidemment, de glissements de feuillets dans une reliure défectueuse. Cependant, ce n'est pas dans un exemplaire de la collection, fût-il le tout premier, que l'accident s'est produit, car elle ne comporte pas le

---

1. Cf. A. Reifferscheid, *Bibliotheca Patrum Italica*, I, Vienne, 1870, p. 455-458 ; G. Morin, *Sancti Augustini Sermones post Maurinos reperti* (*Miscellanea Agost.*, I), Rome, 1930, p. 277-280 ; E. A. Lowe, *Codices latini antiquiores*, I, Oxford, 1934, n. 36.

2. P. 1, « Liber de arca dom. Bobuleni ». Bobolène mourut vers 640.

3. A. Mai a tiré de ce manuscrit neuf sermons inédits pour sa *Nova Patrum Bibliotheca*, I, Rome, 1852.

4. Par exemple, la formule : *De responsorio psalmi* introduit les sermons sur un verset de psaume.

5. Les explications des Mauristes n'étant pas bien précises, il y a lieu de présenter aussi clairement que possible comment les choses se présentent : « *(n. 6)*... Sed Iohannes homo Christus Deus et homo ‖ quomodo illius reprobi et blasphemi... me autem minui *(passage transposé du n. 7-8)* ¶ In divinitate si intelligamus... 7... quas tenebras in apostolis. Fuimus enim et nos aliquando *(continuation du n. 6)* ‖ In obscuro loco donec dies lucescat... forte qui nasceretur *(fragment du sermon 126)* ¶ Praeceptum iam fuerat... inveniatur in honore Dei *(suite et fin du sermon 380)*. » Le copiste du ms. de Paris avait déjà remarqué l'incohérence, du moins sur un point : au fol. 63, colonne de gauche, entre *deus et homo* et *quomodo illius reprobi*, il a laissé un blanc équivalent à deux lignes et demie, et marqué dans la marge : *r* (? rescinde).

sermon 126 et celui-ci, d'ailleurs, n'aurait nullement convenu au cadre liturgique du recueil. Il faut donc dépasser la collection Colbertine et imputer le désordre des feuillets au manuscrit qui lui a servi de source et où le sermon 126 avoisinait le sermon 380.

L'homiliaire des *Sancti Catholici Patres*, compilé en France au XI^e^-XII^e^ siècle, comporte de larges sections empruntées à la collection Colbertine. Nous y retrouvons donc le sermon 380 englobant le morceau détaché du sermon 126.

Les Mauristes, déjà, ont remarqué le bouleversement et identifié le fragment. Ils usaient couramment du manuscrit Colbert et de plusieurs exemplaires des *Catholici Patres*. Ils n'y ont pas eu recours pour le sermon 126. Négligence d'autant moins excusable que ces témoins leur auraient restitué trois bonnes leçons. L'une d'elles vaut qu'on s'y arrête. Au n. 3, ligne 27-28, nous lisons dans les éditions, à partir d'Amerbach : « Nam quando *aliquando in me* cogitas averso interius habitatore, quae sunt ante oculos tuos non vides. » Les mots soulignés sont évidemment fautifs. En marge de leur texte, les Mauristes proposent deux corrections :« Forte *aliunde cogitas*, vel *aliquando in te*, pro *in me*. » Ils n'étaient qu'à demi satisfaits, car à la fin du dernier tome, dans les Addenda et corrigenda, ils ajoutent : « vel *quando aliquando intente cogitas* ». Et pourtant, le remède leur était à portée de la main : les mss susdits offraient la leçon correcte « quando *alicunde nimie* cogitas ».

$\varkappa$ = édition *princeps*, Cologne c. 1470, *ad instar manuscripti*.

α = Amerbach, Bâle 1494.

ε = Froben-Érasme, Bâle 1528-29.

λ = Docteurs de Louvain, Anvers 1576-77.

μ = Mauristes, Paris 1683.

B = Collection de *Bobbio*, ms. VATICAN lat. 5758 (vi^e^-vii^es.^), fol. 79^v^-83^v^.

I = Collection *Colbertine*, ms. PARIS *B. N.* lat. 3798 (xii-xiii), fol. 64^v^-65.

p = Homiliaire des *Sancti Catholici Patres* :

- p^{8} : TROYES *B. Ville* 188 (xii) *Clairvaux*, fol. 64-64^v^.
- p^{9} : TROYES *B. Ville* 454 (xii) *Clairvaux*, fol. 22^v^-23.
- p^{11} : PARIS *B. N.* lat. 12409 (xii) *Saint-Germain-des-Prés*, fol. 137-138^v^.
- p^{12} : PARIS *B. N.* 800 (xii-xiii) *Mazarin*, fol. 26^v^-27^v^.
- p^{13} : VATICAN lat. 1277 (xiii) n. VI.

Un astérisque désigne dans l'apparat les leçons également admissibles.

TRACTATVS SANCTI AVGVSTINI DE EO QVOD SCRIPTVM EST IN EVANGELIO NON POTEST FILIVS A SE FACERE QVIDQVAM NISI QVOD VIDERIT PATREM FACIENTEM

1. Arcana et secreta regni dei prius quaerunt credentes, quos faciant intellegentes. Fides enim gradus est intellegendi ; intellectus autem meritum fidei. Aperte hoc propheta dicit omnibus praepropere et praepostere intellegentiam requirentibus, et fidem neglegentibus. Ait enim : *Nisi credideritis, non intellegetis.* Habet ergo et fides ipsa quoddam lumen suum in scripturis, in prophetia, in euangelio, in apostolicis lectionibus. Omnia enim ista quae nobis ad tempus recitantur, lucernae sunt in obscuro loco, ut nutriamur ad diem. Dicit apostolus Petrus : *Habemus certiorem propheticum sermonem, cui benefacitis intendentes tamquam lucernae in obscuro loco, donec dies lucescat, et lucifer oriatur in cordibus uestris.*

2. Videtis ergo, fratres, quantum sint peruersi et properando uitiosi, qui tamquam immaturi conceptus ante ortum quaerunt abortum ; qui nobis dicunt, 'Quid me iubes credere quod non uideo. Videam aliquid, ut credam. Iubes credere, dum non uideam. Ego uidere uolo, et uidendo credere, non audiendo.' Dicat propheta : *Nisi credideritis, non intellegetis.* Ascendere uis, et gradus obliuisceris. Utique peruerse. O homo, si iam tibi possem ostendere quod uideres, non hortarer ut crederes.

3. Ergo *fides est*, sicut alibi diffinitum est, *sperantium substantia, conuictio rerum quae non uidentur.* Si non uidentur, quomodo conuincuntur quia sunt ? Unde enim sunt ista quae uides, nisi ex illo quod non uides? Utique uides aliquid, ut credas aliquid, et ex eo quod uides, credas quod non uides. Ne sis ingratus ei qui te fecit uidere, unde possis credere quod nondum potes uidere. Dedit tibi deus oculos in corpore, rationem in corde. Excita rationem cordis, erige interiorem habitatorem interiorum oculorum tuorum, assumat fenestras suas, inspiciat creaturam dei. Est enim aliquis intus qui per oculos uideat. Nam quando

---

Inscriptionem mutuatus sum a Collectione Laureshamense nunc depertita (cf. G. Becker, Catalogi Bibliothecarum antiqui, p. 94) ; Sermo beati Augustini de uerbis euangelicis ubi dictum est : Non potest filius a se facere quitquam nisi quod uiderit patrem facientem ϰ, De eo quod dominus ait in euangelio : Non potest... facientem. Tractat etiam principaliter in hac homelia de fide α, Incipit sermo de fide feliciter *B* 1 Archana ϰ 1 quos] quo λμ 3 omnibus] hominibus *B* 5 ergo]* etenim *B* 6 suum] *om. B* 6 scribturis *B* 7 ista] *om. B* 8 ¶ in obscuro loco *sic incip. Ip* 10 lucescat] illucescat $p^{8.9.13}$ 11 uestris] nostris $Ip^{8.9.11.13}$ 12 quantum]* quam *BIp* 12 properando] properandi $p^{8.9}$, *praem.* in $p^{8.9.13}$ 13 inmaturi *B* 14 quid] qui p^{9} 16 propheta] *praem.* et p^{11} 17 o] *om. BIp* 18 uideris *B 1 m.* 18 ortarer BIp^{12} 18 ut] quod *B* 19 Est ergo fides *B*, est enim fides *Ip* 19 alibi] alicubi *B*, *om.* p^{11} 19 diffinitum *ita* ϰαΙ*p* 19 sperantium] sperandarum *Ip* 20 rerum conuictio *Ip* 24 potes] potest p^{11} 25 erige] erigere in *Ip* 26 interiorum] *om. BIp* 26 adsumat *B*

---

5 Is. 7, 9.
9-11 1 Petr. 1, 19.
16 Is. 7, 9.
19-20 Hebr. 11, 1.

alicunde nimie cogitas auerso interius habitatore, quae sunt ante oculos tuos non uides. Fenestrae enim frustra patent, quando qui per eas attendit absens est. Non ergo oculi uident, sed quidam per oculos uidet. Erige illum, excita illum. Non enim denegatus est tibi. Rationale animal te deus fecit, praeposuit te pecoribus, ad imaginem suam te formauit. Siccine uti oculis debes ut pecus, tantum ut uideas quid addas uentri, non menti? Erige ergo rationalem aspectum, utere oculis ut homo, intende caelum et terram, ornamenta caeli, fecunditatem terrae, uolatus auium, natatus piscium, uim seminum, ordinem temporum. Intende facta, et quaere factorem. Aspice quae uides, et quaere quod non uides. Crede in eum quem non uides, propter ista quae uides. Et ne sermone meo te exhortatum putes, apostolum audi dicentem ; *Inuisibilia enim dei, a creatura mundi, per ea quae facta sunt intellecta, conspiciuntur.*

4. Postponebas ista, nec attendebas ut homo, sed ut animal irrationale. Clamauit ad te propheta, et frustra clamauit : *Nolite esse sicut equus et mulus, quibus non est intellectus.* Videbas ergo ista, et postponebas. Cotidiana miracula dei non facilitate, sed assiduitate uiluerant. Quid enim difficilius cognitione, quam ut nascatur homo qui non erat, moriendo discedat in secreta qui erat, nascendo procedat in publica qui non erat ? Quid tam mirabile, quid tam difficile cognitu, deo autem facile factu ? Mirare ista, expergiscere. Insolita nosti mirari. Maiora sunt quam quae uidere consueuisti ? Mirati sunt homines dominum deum nostrum Iesum Christum de quinque panibus saginasse tot milia, et non mirantur per pauca grana impleri segetibus terras. Quae aqua erat uinum factum, uiderunt homines, et obstupuerunt. Quid aliud fit de pluuia per radicem uitis ? Ipse illa fecit, ipse ista. Illa ut pascaris, ista ut mireris. Sed utraque miranda sunt, quia opera dei sunt. Videt homo insolita et miratur. Unde est ipse homo qui miratur ? ubi erat ? unde processit ? unde forma corporis ? unde membrorum distinctio ? unde habitus iste speciosus ? de quibus primordiis ? de quam comtemptibilibus ? Et

---

28 alicunde] cunde *(sic)* *B*, aliunde $p^{8\ 1\ m.\ 9.11.13}$, aliquando αελμ 28 nimie] intime p^{13}, in me καελμ 29 fenestrae] fenestra (*sed* patent) κ 30 ergo] ego *B 1 m.* 31 denegatus (*sc. ille* quidam *de quo supra*)] denegatum αελμ 32 fecit te deus p^{11}, deus te fecit p^{13} 32 te[2]] *om. B* 32 ymaginem κ 33 Siccine] sicine *B1m.*, sic enim (*deleto* uti) *2m.*, sic in eo *Ip* 34 oculis] illis καελμ 36 natatus] natatum *I* 37 quod] quem $Ip^{8.9.11.12}$, quae p^{13} 38 Crede... uides[1]] *om. p. homoeot.* Bp^{13} 38-39 Et ne... putes] *om. Ip* 40 intellecta] *om.* καελμ 41 inrationale *B* 42 profeta *B* 42 Nolite] noli *Ip* 44 mir. dei cot. *Ip* 44 cotidiana *ita scr.* κ*BI* 44 assiduitate *B* 44 uiluerant] uiluerunt *Ip* 45 diffilius *B1m.* 45 qui non erat] *om.* ελμ 46 secreta] secreto *B* 46 publica] publico *B* 47 cognitu] cognitum *B 2 m.* 47 factu] factum *B 2 m. I* 48 quae] *om. BIp* 49 consueuisti]* consuesti *BIp* 49 deum] *om. Ip* 50 milia *ita scr.* κ*Ip* 50 mirantur] miratur *B 1 m.* 51 terras] terram *Ip* 51 Quae] quid *B* 51-52 Quae aquae... homines] Qui aquam uiderunt uinum factam uiderunt *Ip* 52 obstipuerunt *B* 55 homo] *om.* $p^{8.9}$ 55 ubi erat] uiderat *Ip* 57 quam] quibus Bp^{13}

---

32 Cf. GEN. 1, 26.
39-40 ROM. 1, 20.
42-43 PS. 31, 9.
49-50 Cf. MATTH. 14, 21.
51-52 Cf. IOH. 2, 9.

miratur alia, cum sit ipse mirator magnum miraculum. Unde ergo ista quae uides, nisi ex illo quod non uides ? Sed, ut dicere coeperam, quia tibi ista uiluerant, uenit ipse ad facienda insolita, ut et in ipsis solitis agnosceres artificem tuum. Venit ille cui dictum est : *Innoua signa*, cui dictum est : *Mirifica misericordias tuas*. Largiebatur enim eas. Largiebatur, et nemo mirabatur. Venit ergo paruus ad paruos, uenit medicus ad aegrotos, qui poterat uenire cum uellet, redire cum uellet, facere quidquid uellet, iudicare ut uellet. Et hoc quod uellet, ipsa iustitia est. Et quod ille uult, inquam, ipsa iustitia est. Non enim iniquum est quod ille uult, aut aequum potest esse quod non uult. Venit suscitare mortuum, mirantibus reddere luci hominem, qui erat in luce, qui quotidie qui non erant, producit ad lucem.

5. Fecit ista, et contemptus est a multis, plus attendentibus non quam magna faceret, sed quam paruus faceret, tamquam dicentibus apud se, 'Ista diuina sunt, sed iste homo est'. Duo ergo uides, diuina et hominem. Si diuina non possunt fieri, nisi a deo, uide ne in homine lateat deus. Attende, inquam, quae uides, crede quae non uides. Non te deseruit, qui uocauit ut credas. Quamuis iuberet te illud credere quod non potes uidere, non te tamen dimisit nihil uidentem, unde possis credere quod non uides. Paruane signa, paruane indicia sunt creatoris ipsa creatura ? Venit etiam, fecit miracula. Non poteras uidere deum, poteras hominem. Deus factus est homo, ut in uno tibi esset et quod uideres, et quod crederes. *In principio erat uerbum, et uerbum erat apud deum, et deus erat uerbum.* Audis, et nondum uides. Ecce uenit, ecce nascitur, ecce corpus adsumit, ecce de femina procedit, qui fecit masculum et feminam. Qui fecit masculum et feminam, non est factus per masculum et feminam. Contempturus enim eras forte qui nasceretur, non contemnis quomodo nasceretur, quia semper erat antequam nasceretur. Ecce, inquam, assumpsit corpus ; indutus est carne, processit ex utero. Iamne uides ? Iam, inquam, uides carnem ? Interrogo, sed carnem ostendo. Vides aliquid, et non uides aliquid. Ecce in ipso partu, ecce iam duo sunt, et quod

---

58 magnum miraculum ipse mirator *B*, magnum ipse mirator miraculum *Ip*$^{8.9.12.13}$, mirator magnum ipse miraculum *p*^{11} 59 quod] quem *Ip* 59 coeperam] coeperamus *B* 60 ipse] *om. I* 60 et] *om. Ip* 60 solitis] solidis ϰ, insolitis *B*, *om. Ip* 61 agnosceres] agnoscas *B* 61 Venit ille] *add.* ad istum locum *Ip* 61-62 cui dictum est] *om. p*^{11} 63 paruus] magnus *B 2 m.* 64 uenire] *add.* ut *s. lin. B 2 m.* 64 redire] rediret *B 2 m.* 64-67 cum uellet^{2}... non uult] *om. B* 65 quicquid ϰ*I* 66 ille] *om. p*^{13} 67 non uult] *praem.* ille *Ip* 68 luci] luc *B 1 m.* 68 erat] *praem.* non *Ip* 68 qui^{3}] quae *Ip* 70 quam] quae *p*^{13} 71 faceret] *om.* ϰαελμ 71 tamquam] tamen *Ip* 71 aput *B* 72 hominem] huminem *B 1 m.*, humana *B 2 m. Ip* 74 quae^{2}] quod *BI* 74 Non te deseruit] Erudit *Ip* 75-76 uidere non potes *Ip* 76 tamen te αελμ 76 possis] possit *p*^{11} *1 m.* 77 sunt] *om. p*^{11} 77 ipsa] *praem.* in *Ip* 80 aput *B* 81 et] *om. p*^{12} 81-82 ecce corpus adsumit] *om.* ϰαελμ 82 qui fecit m. et fem.] *om. Ip* 83 factus est αελμ 84 eras] *add.* cum *p*$^{8.9}$ 84 qui forte *p*^{13} 84 qui nasceretur ¶ *finiunt Ip* 84 contempnis ϰ 85 adsumpsit *B* 87 *Interpung.* uides carnem. Interrogo ϰαε, *deest distinctio in B*

80-81 Ioh. 1, 1.

uideas, et quod non uideas. Sed ut per ipsum quod uides, credas quod non uides. Contemnere coeperas, quia uides qui natus est. Crede quod non uides, quia de uirgine natus est. 'Quantulus est', inquit, 'qui natus est'. Sed quantus est, qui de uirgine natus est ! Et ille qui de uirgine natus est, miraculum tibi temporale attulit. Non est natus de patre, scilicet de patre homine, et natus est de matre. Sed non tibi uideatur impossibile, quia natus est per solam matrem, qui fecit hominem ante patrem et matrem.

6. Attulit ergo tibi temporale miraculum, ut tu eum quaeras et mireris aeternum. Etenim ipse qui *tamquam sponsus processit de thalamo suo*, de utero scilicet uirginali, ubi sanctae nuptiae factae sunt, uerbum et caro, attulit, inquam, miraculum temporale, sed ipse est aeternus, ipse est patri coaeternus, ipse est qui *in principio erat uerbum, et uerbum erat apud deum, et deus erat uerbum*. Sed hoc uidere non poteras. Fecit tibi unde sanareris, ut uidere posses quod non uidebas. Quod contemnis in Christo, nondum est contemplatio sanati, sed medicamentum aegroti. Noli festinare ad uisionem sanorum. Angeli uident, angeli gaudent, angeli pascuntur et uiuunt, nec deficit unde pascuntur, nec minuitur esca ipsorum. In sublimibus thronis, in partibus caelorum, in his quae supra caelos sunt, uidetur uerbum ab angelis, et gaudetur, et manducatur, et permanet. Sed ut panem angelorum manducaret homo, dominus angelorum factus est homo. Haec est salus nostra : medicina infirmorum, cibus sanorum.

7. Et loquebatur hominibus, et dicebat quod audistis : *Non potest filius a se facere quidquam, nisi quod uiderit patrem facientem.* Iamne, putamus, est aliquis qui intellegat ? Iamne, putamus, est aliquis in quo proficit colirium carnis ad intuendum utcumque splendorem diuinitatis ? Locutus est, loquamur et nos. Ille, quia uerbum ; nos, quia de uerbo. Quare autem nos utcumque de uerbo ? Quia ad similitudinem uerbi per uerbum. Quantum ergo capimus, quantum illius ineffabilitatis participes esse possumus, loquamur et nos, nec contradicatur nobis. Praecessit enim fides nostra, ut dicamus : *Credidi, propter quod locutus sum.* Loquor ergo quod credo. Utrum etiam quod utcumque uideo, ille magis uidet ; hoc uidere uos non potestis. Sed cum dixero, qui uidet quod dico, siue credat et me uidere quod dixi, siue non credat, quid ad me illud ? Sinceriter uideat, et de me quod uult credat.

8. *Non potest filius a se facere quidquam, nisi quod uiderit patrem facientem.* Hic arrianorum error exurgit, sed exurgit ut cadat, quia non

---

89 ipsum] id *B* 90 contempnere ϰ 91 est[1]] *om.* αελμ 93 temporale tibi αελμ 94 matre] carne αελμ, *add.* homine *B2m.* 94 inposs. *B* 96 eum] tecum *B* 97 Etnim *B 1 m.* 101 aput *B* 101 Sed... non poteras] *om.* ϰαελμ 102 ut] et *B* 102 contempnis ϰ 106 hiis ϰ 107 et[2]] *om. B* 110 cibus sanorum ¶ *desinit B prosequendo* requies laborantium. Explicit sermo de fide 111 loquebatur] loquebantur ϰ 114 colirium *ita* ϰ 120 quod[2]] *om.* αελμ 125 arianorum ελμ 125 exsurgit ελμ

97-98 Ps. 16, 6.
100-101 Ioh. 1, 1.
108 Cf. Ps. 77, 25.
111-112 Ioh. 5, 19.
119-120 Ps. 115, 10.
120 ille : *s. e* Christus, cf. l. 115.
124-125 Ioh. 5, 19.

humiliatur ut surgat. Quid est quod te mouit ? Filium minorem uis dicere. Audisti enim : *Non potest filius a se facere quidquam, nisi quod uiderit patrem facientem.* Minorem uis ex hoc filium dici. Noui hoc, noui. Hoc te mouit. Crede minorem non esse. Videre nondum potes, crede. Hoc est quod paulo ante dicebam. 'Sed quomodo', inquies, 'contra uerba ipsius crediturus sum ? Ipse dicit : *Non potest filius a se facere quidquam, nisi quod uiderit patrem facientem.*' Attende et quod sequitur : *quaecumque enim pater facit, eadem et filius facit.* Non dixit, talia. Paululum attendat caritas uestra, ne uobismetipsis strepitum faciatis. Tranquillo corde opus est, pia et deuota fide, intentione religiosa, non in me uasculum, sed in illum qui panem ponit in uasculo. Attendite ergo paululum. In his enim quae supra diximus hortantes ad fidem, ut animus imbutus fide sit intellectus capax, ea quae dicta sunt, festiua, laeta, facilia, sonuerunt, exhilaraeruerunt mentes uestras, secuti estis, intellexistis quae dixi. Quae uero dicturus sum, non quidem despero aliquos intellecturos, non tamen spero omnes intellecturos. Et quia deus nobis proposuit per lectionem euangelii unde dicamus, nec uitare possumus quod proposuit magister, forte uereor ne qui non intellexerint, qui fortassis plures erunt ut putent me frustra sibi locutum. Sed tamen propter eos qui intellexerint non frustra loquor. Laetetur qui intellegit, quod non intellegit patienter ferat qui non intellegit : quod non intellegit ferat, et ut intellegat differat.

9. Non ergo ait, *quaecumque pater facit, talia filius facit,* tamquam alia faciat pater, et alia faciat filius. Videbatur enim tamquam hoc dixisse, cum superius diceret, *non facit a se filius quidquam, nisi quod uiderit patrem facientem.* Intende. Neque ibi ait, nisi quod audierit patrem iubentem, sed : *uiderit,* inquit, *patrem facientem.* Si ergo carnalem intellectum, uel potius sensum interrogemus, quasi duos sibi proposuit artifices, patrem et filium, patrem facientem nullo uiso, filium facientem patre uiso. Carnalis adhuc aspectus est. Verumtamen ut ea quae superiora sunt intellegamus, ista humiliora et abiecta non declinemus. Primo sic nobis ante oculos constituamus aliquid, putemus esse duos fabros, patrem et filium. Fecit pater arcam, quam filius facere non poterat, nisi patrem uideret facientem. Attendit arcam quam fecit pater, et fecit arcam aliam talem, non eamdem. Differo paululum uerba quae sequuntur, et iam interrogo arrianum : Siccine intellegis, quomodo proposui ? Fecit pater aliquid, quod cum uideret filius patrem facientem, fecit et ipse tale aliquid. Hoc enim uidentur sonare uerba, quibus permotus es. Neque enim ait, non potest a se filius facere quidquam, nisi quod audierit patrem iubentem, sed ait : *non potest a se facere filius quidquam, nisi*

---

133 facit pater αελμ 136 in illum] *add.* attendite αελμ 137 hiis x 138 imbutus] *correxit* μ (cf. l. 212), indutus xαελ 138 sit] fit x *(mendum typogr.)* 138 festiua] festina x *(item mend. typ.)* 140-141 non quidem... tamen spero] spero aliquos intellecturos, uereor tamen non αελμ 144 ut] *ita ex abundanti* xαελ, *del.* μ 149 faciat[2]] *om.* ελμ 154 uiso] uisu x 155 patre] *praem.* a αελμ 155 uerumptamen x 159 archam*(bis)* x 161 arrianum *ita* x 164. 165 facere filius αελμ

127-133 Ioh. 5, 19.
148 *Ibid.*
150-151 *Ibid.*
165-166 *Ibid.*

quod uiderit patrem facientem. Ecce si sic intellegis, fecit pater, et attendit filius, ut uideret et ipse quod faceret, faceret autem aliud aliquid tale, quale fecerat pater. Hoc quod fecit pater, per quem fecit ? Si non per filium, si non per uerbum, incurristi in blasphemiam euangelii. *Omnia* enim *per ipsum facta sunt.* Ergo iam quod fecerat pater, per uerbum fecerat. Si per uerbum fecerat, per filium fecerat. Quis est alius qui attendit, ut faciat aliud aliquid quod uiderit patrem facientem ? Non soletis dicere duos filios habere patrem. Unus est unicus de illo genitus. Per misericordiam uero suam, solus ad diuinitatem, et non solus ad haereditatem. Cohaeredes unico suo fecit pater, non quos de sua substantia sicut ipsum genuit, sed quos de familia sua per ipsum adoptauit. In adoptationem quippe filiorum uocati sumus, sicut sancta scriptura testatur.

10. Quid ergo dicis ? Ipse unicus loquitur, ipse filius unigenitus in euangelio loquitur, ipsum uerbum nobis uerba fecit, ipsum audiuimus dicentem ; *Non potest filius a se facere quidquam, nisi quod uiderit patrem facientem.* Iam fecit pater ut uideat quod faciat filius, et tamen nil facit pater nisi per filium. Certe turbaris, haeretice, certe turbaris; sed tamquam helleboro accepto turbaris, ut saneris. Iam te non inuenis, sententiam tuam et carnalem intuitum tuum, quantum arbitror, etiam ipse condemnas. Repone oculos carnis post te, erige si aliquid habes in corde, diuina intuere. Audis quidem humana uerba per hominem, per euangelistam. Per euangelium audis humana uerba, sicut homo. Sed de uerbo dei audis, ut humana audias, diuina cognoscas. Exagitauit magister, ut erudiret ; seminauit questionem, ut moueret intentionem. *Non potest filius a se facere quidquam, nisi quod uiderit patrem facientem.* Consequens erat ut diceret, quaecumque enim pater facit, talia facit filius. Non hoc ait, sed : *quaecumque pater facit, haec eadem et filius facit.* Non alia pater facit, alia filius facit, quia omnia quae pater facit, per filium facit. Suscitauit Lazarum filius, numquid eum pater non suscitauit ? Illuminauit filius caecum, numquid pater non illuminauit ? Illuminauit pater per filium in spiritu sancto. Trinitas est, sed una operatio, una maiestas, una aeternitas, una coaeternitas, et opera eadem trinitatis. Non alios homines creat pater, alios filius, alios spiritus sanctus. Unum eumdemque hominem et pater et filius et spiritus sanctus creat. Et pater et filius et spiritus sanctus unus deus creat.

11. Attendis pluralitatem personarum, sed unitatem diuinitatis agnosce. Propter enim pluralitatem personarum dictum est : *Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram.* Non ait, Faciam hominem, et attende cum facio, ut possis et tu alterum facere. *Faciamus*, inquit. Pluralitatem audio. *Ad imaginem nostram.* Item pluralitatem audio. Ubi ergo singularitas diuinitatis ? Lege sequentia : *Et fecit deus*

---

167 aliquid] aliquod αελμ 177 adoptationem] adoptionem αελμ
182 nihil λμ 186 condempnas κ 192 ut] quod αελμ 195 pater eum αελμ 196 Illuminauit[2]] *om.* μ 203 pluralitatem enim αελμ

169-170 Ioh. 1, 3.
177-178 Cf. Eph. 1, 5.
181-182 Ioh. 5, 19.
190-191 Joh. 5, 19.
196-197 Cf. Ioh. 9.
203-204 Gen. 1, 26.
207-208 Gen. 1, 27.

hominem. Dicitur, *faciamus hominem*, et non dicitur, fecerunt dii hominem. Intellegitur unitas in eo quod dictum est, *fecit deus hominem*.

12. Ubi est ergo intentio illa carnalis ? Confundatur, abscondatur, perimatur. Loquatur nobis uerbum dei. Iam pii, iam credentes, iam imbuti fide et comparato aliquo merito intellegentiae, conuertamus nos ad ipsum uerbum, ad fontem luminis, et dicamus simul : Domine, eadem fecit pater quae tu ; quia quidquid facit pater, per te facit. Te uerbum audiuimus in principio : non uidimus, sed credimus. Ibi consequenter audiuimus, quia omnia per te facta sunt. Omnia ergo quae facit pater, per te facit. Eadem ergo facis quae pater. Quid est ? Quare dicere uoluisti, *Non potest filius a se facere quidquam* ? Video enim aequalitatem quamdam tibi cum patre, in eo quod audio, *Quaecumque pater facit, haec eadem filius facit*. Agnosco aequalitatem, hic intellego, hic capio ut possum : *Ego et pater unum sumus*. Quid est, quod non potes facere quidquam, nisi quod uideris patrem facientem ? Quid est hoc ?

13. Forte dicat mihi, immo dicat omnibus nobis : 'Hoc enim quod dixi, *Non potest facere filius quidquam, nisi quod uiderit patrem facientem*, 'uidere' meum quomodo intellegis ? 'uidere' meum quid est ?' Sequestra paululum formam serui, quam propter te suscepit. Etenim in illa forma serui dominus noster oculos et aures habebat in carne, et in illa forma humana qualem et nos portamus eadem figura corporis erat, eadem liniamenta membrorum. Caro illa uenerat ex Adam : sed non ille erat Adam. Ergo dominus ambulans siue in terra, siue in mari, sicut ei placuit, sicut uoluit, quia quidquid uoluit potuit, inspexit quod uoluit. Iecit oculos, uidit. Auertit oculos, et non uidit. A tergo erat qui sequebatur, ante erat qui uideretur. Oculis corporis quod ante erat uidebat. Diuinitatem uero nihil latebat. Sepone, sepone, inquam, paululum formam serui. Formam dei uide, in qua erat antequam mundus fieret, in qua erat aequalis patri. Per eum hoc accipe et intellege quid tibi ait : *Qui cum in forma dei esset, non rapinam arbitratus est esse aequalis deo*. Ibi eum uide, si potes, ut possis uidere quid sit 'uidere' ipsius. *In principio erat uerbum*. Quomodo uidet uerbum ? Habetne oculos uerbum, an in illo se inueniunt oculi nostri, et oculi non carnales, sed oculi piorum cordium ? *Beati* enim *mundo corde, quoniam ipsi deum uidebunt*.

14. Aspicis Christum hominem et deum. Ostendit tibi hominem, seruat tibi deum. Et uide quia deum tibi seruat, qui se tibi hominem ostendit. *Qui diligit me*, inquit, *mandata mea custodit. Qui diligit me, diligetur a patre meo, et ego diligam eum*. Et tamquam diceretur, 'Quid ei dabis, quem diligis ?' *Et ostendam*, inquit, *me ipsum illi*. Quid est hoc, fratres ? Quem iam uidebant, ipse se illis demonstraturum promittebat.

---

220 *Interp.* Agnosco aequalitatem hic, intelligo hic, capio ut possum κελ, *deest distinctio in* α 223 ymmo κ 223 nobis omnibus αελμ 224 filius facere αελμ 227 in[2]] *om.* λμ 229 liniamenta *ita* κ 229 erat ille ελμ 244 custodit (*cf. l.* 255 *et* 271)] custodiet *contra morem Augustini* κ

214-215 Cf. Ioh. 1, 1.
216 Cf. Ioh. 1, 3.
218 Ioh. 5, 19.
221 Ioh. 10, 30.
225-226 Cf. Phil. 2, 7.
236-237 Phil. 2, 7.
238-239 Ioh. 1, 1.
241 Matth. 3, 8.
244-245. 246 Ioh. 14, 21.

Quibus ? A quibus uidebatur, an a quibus et non uidebatur ? Sic loquens apostolo cuidam ait, quaerenti uidere patrem ut sufficeret ei, et dicenti : *Ostende nobis patrem, et sufficit nobis.* Et ille stans ante oculos serui, in forma serui, seruans oculis deificatis formam dei, ait illi : *Tanto tempore uobiscum sum, et non cognouistis me ? Qui me uidet, uidet et patrem.* Patrem quaeris uidere, me uide. Vides me, et non uides me. Vides quod pro te assumpsi, non uides quod pro te seruaui. Audi mandata, purga oculos. Quia *qui diligit me, mandata mea custodit, et ego diligam eum.* Tamquam custodienti mandata mea, et tamquam sanato per mandata mea, *ostendam me ipsum illi.*

15. Si ergo, fratres, uidere non possumus quid sit 'uidere' uerbi, quo imus ? Quam uisionem forte praepropere exigimus ? Quid nobis ostendi uolumus quod uidere non possumus ? Ideo ista dicta sunt quae desideramus uidere, non quod iam possimus capere. 'Videre' enim uerbi si uideas, forte in eo quod uides 'uidere' uerbi, ipsum uerbum uidebis, ut non aliud sit uerbum, aliud 'uidere' uerbi, ne ibi sit aliquid coagmentatum et copulatum et duplex et compaginatum. Simplex enim aliquid est ineffabili simplicitate. Non quemadmodum homo, aliud est homo, aliud uidere hominis. Nam aliquando extinguitur quod est uidere hominis, et manet homo. Hoc est quod dicebam dicturum me aliquid, quod non possent omnes intellegere, etiam dominus faciat, ut aliqui intellexerint. Fratres mei, ad hoc exhortor, ut uideamus 'uidere' uerbi. Ultra uires uestras est hoc, quia paruae sunt ? Nutriantur, perficiantur. Unde ? Mandatis. Quibus mandatis ? *Qui diligit me, mandata mea custodit.* Quae mandata ? Iam enim crescere uolumus, iam roborari, iam perfici, ut uideamus 'uidere' uerbi. Dic iam, domine, quae mandata ? *Mandatum nouum do uobis, ut uos inuicem diligatis.* Hanc ergo, fratres, caritatem de ubertate fontis hauriamus, istam capiamus, in ea nutriamur. Cape per quod sis capax. Caritas te gignat, caritas nutriat, caritas perficiat, caritas roboret, ut uideas 'uidere' uerbi, non aliud esse uerbum, et aliud 'uidere' ipsius ; sed ipsum quod est 'uidere' uerbi, hoc esse uerbum. Et cito forte intelleges, quia illud quod dictum est : *Non potest filius a se facere quidquam, nisi quod uiderit patrem facientem,* tale est, ac si diceret, Non esset filius, nisi de patre nasceretur. Sufficiat, fratres. Noui id me dixisse quod cogitatum forte aperiatur, multis saepe uerbis dictum forte obscuretur.

---

249 cuidam] *correxi*, quidam καελμ 251 oculis deificatis] *correxi*, oculi deificati καελ, oculis deificati μ 263-264 coagmentatum] *ita* κ, coaugm. αελμ (*notant maurini in marg.* 'forte coagm.') 266 extinguitur *ita* κ 269 exhortor] exhortatur αελμ 270 uestras] nostras αελμ 270 est hoc] esse αελμ 269-270 *Sententiam interpungit* κ *hoc modo:* exhortor ut uideamus. Videre uerbi ultra uires uestras est hoc, quia paruae ; *ceteri nonnullis uerbis mutatis :* ad hoc exhortatur ut uideamus uidere uerbi (*cf. l. 258*) ultra uires uestras esse. Quia paruae sunt nutriantur 275 istam] *correx.* μ, ista καελ 283 obscuretur] *add.* Explicit sermo cuius supra κ.

---

250 Ioh. 14. 8.
251-252 *Ibid.* 9.
255 Ioh 14 21.
271 Ioh. 14. 11.
273-274 Ioh. 13, 34
279-280 Ioh. 5, 19.

Maredsous C. Lambot

A FOURTH CENTURY MANUSCRIPT OF SAINT AUGUSTINE?

"Omnium Augustini codicum antiquissimus is sane videtur", declared Chatelain in 1901, of the uncial manuscript today known as Leningrad Q. v. 1, 3. He assigned it to the fifth century, and all the more recent descriptions have agreed on this point[1]. While studying photographs of the manuscript and making collations in preparation for the edition of the *De doctrina christiana*, I consulted Professor E. A. Lowe for his present judgment about its date and provenience. He allows me to quote his words : "The manuscript is certainly of the fifth century if not older, and it may be that it was actually written in Africa." My studies of its contents, I think, may do something to confirm this judgment. I should like to propose two theses : 1. We have here the "first edition" of the *De doctrina christiana*, as it circulated in the years 396-426. 2. It was probably written early in this period, and probably in Hippo.

I

The *De doctrina christiana* is the last of four treatises contained in this book. But it is not the complete treatise in four

1. Chatelain, *Uncialis Scriptura*, Tabula III, and "Explanatio", p. 6. The Benedictine editors of Augustine's works (1679-1700) described it as *optimae notae, perquam egregius, ante mille annos descriptus*. The authors of the *Nouveau Traité de Diplomatique*, III (1757), 94, argued for a fifth century dating because of certain traits : (1) Each page has two columns of uncials, in scriptura continua, with a large letter beginning each column, even in the middle of a word. (2) The letters *m* and *n* are omitted at the end of the line, but represented by a horizontal stroke above and after the last letter. (3) There are no running titles at the top of the page. (4) The page is approximately square in form. (5) Abbreviations are rare. K. Gillert, "Lateinische Handschriften in St. Petersburg", in *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, V (1880), 249, gives a sixth century dating. J. Zycha, in editing two of the works for the Vienna corpus, and relying on the observations of Cholodniak and Kreisberg, describes it as "saeculo V exeunte" (*CSEL* XXV [1891], p. xxvii). Since Chatelain three descriptions have appeared : A. Staerk, *Les Manuscrits latins... de Saint-Pétersbourg*, I (1910), 2 ; E. A. Lowe, "Some facts about our oldest Latin manuscripts", *Classical Quarterly*, XIX (1925), 202 f. ; Olga Dobiaš-Rožděstvenskaia, *Histoire de l'atelier graphique de Corbie de 651 à 830 reflétée dans les manuscrits de Léningrad* (= *Travaux de l'Institut de l'Histoire de la Science et de la Technique*, Série II, fasc. 3. Leningrad, 1934), 110-112.

books. Only the first two are here to be found, though the manuscript is obviously finished. The text ends with the first column of a recto page (fol. 152). A colophon, in large uncials, occupies over half the second column : EXPLICIT/LIBER/DEDOCTRI/NACHRIS/TIANA. An ornamental border below this marks the scribe's work as finished[1]. But why did he stop with the end of Book II ?

Near the close of his life, about 426-427, Augustine wrote two books of *Retractationes*, reviewing in chronological order ninety-three works which he had written in his long career. Of these the *De doctrina* is the thirtieth, the fourth written after he became a bishop in 395 or 396[2]. But, he explains, the work was not finished at that time. Two books were finished, and he had proceeded in the third book as far as the passage which mentions the woman who hid her leaven in three measures of meal. That is a section numbered 3, 25, 35 in our editions ; it is somewhat over half way through the book. Then he broke off, and left the work unfinished until he took it up in his *Retractationes*. There (2, 30) he tells us : "Libros de doctrina christiana cum imperfectos conperissem, perficere malui quam eis sic relictis ad alia retractanda transire. Complevi ergo tertium... Addidi etiam novissimum librum et quattuor libris opus illud conplevi." He then proceeds to make corrections in three passages, all in the second book. From the fact that Augustine is reviewing his published works, and finds it necessary to correct passages in

1. Below the border the space is filled in by an uncial hand :

P
LEGE ET ORA PEC
O CA
M TO
E RE

AG***INUS

O. Dobiaš, *op. cit.*, p. 111, refers to this as a "prétendue autographe" ; the article in *Intelligenzblatt der allgemeinen Literaturzeitung*, 1804, is not accessible to me. Professor Lowe assures me that the author's name is by a much later hand, perhaps of the seventh century.

2. The date of Augustine's consecration as bishop is disputed. The Chronicle of Prosper of Aquitaine gives the date as 395 ; according to the Benedictine text of *Sermo* 339 the anniversary came just before Christmas. But the text of the sermon is questioned ; see G. Morin in *Revue Bénédictine*, XL (1928), 366 f. and *Miscellanea Agostiniana*, I (1930), 189-200. Prosper's accuracy has also been questioned. The fullest discussion is by S. Zarb, "De anno consecrationis episcopalis sancti Augustini", *Angelicum*, X (1933), 261-285. He follows Morin in rejecting the reference to Christmas in *Sermo* 339 as being interpolated, but accepts Prosper's date of 395, and fixes the time as June or July.

this one, it would seem obvious that part of the work was published. This published part is also alluded to in the work *Contra Faustum*, published not much later[1]. From these considerations it is generally inferred that there was a "first edition" of the part first written, that is, of two and a half books. But, it is immediately added, no manuscript has been preserved of this edition[2]. The Leningrad manuscript has been overlooked. Its scribe concludes, not with an interrupted passage in the middle of the third book, but with the end of the second. He stopped, I believe, for the good reason that the third book was not yet ready for publication[3].

It is well known that in antiquity longer works were often published in parts, as the author progressed with his work. But I have found no indication that the incomplete portion of a book was ever published with the author's consent. For Augustine especially, as Marrou has pointed out in his study of the *City of God*, it is the book, and not any subdivision of it, that is the literary unit. This fact is emphasized by the schematic plan of the twenty-two books, of which the reader is repeatedly reminded, and by the recapitulations at the beginnings of books, and at the close, announcements of what is to follow[4].

At least once an incomplete book of Augustine's was published, but with his strong disapproval. Before he had finished the twelfth book of the work *De Trinitate*, or made any proper revision of what he had written, the book was stolen by impatient admirers and published. Contrary to his practice (as in the *City of God*) of publishing parts as the work progressed, he had held the work in his files for fifteen years, intending to finish the work first, then revise the whole. Once the work was stolen he was ready to disown it as unfit for publication, and abandon it. But his friends prevailed on him to complete it. The earlier

---

1. *Contra Faustum* 22, 91 (*CSEL* XXV, 697). The work is third in order after the *De doctrina*, and is dated by Zarb as 397/8.

2. O. Bardenhewer, *Geschichte der altkirchlichen Literatur*, IV (1924), 481 ; G. Bardy, "Éditions et rééditions d'ouvrages patristiques", *Revue Bénédictine*, XLVII (1935), 362 f. ; J. de Ghellinck, *Patristique et Moyen Age*, II (1947), 227 ; G. Combès et J. Farges, *Œuvres de S. Augustin*, XI (1949), 151 f.

3. That is, he, or the scribe whose work he was copying, stopped for that reason ; but my argument will attempt to show that this codex was written ca. 396.

4. H.-I. Marrou, "La division en chapitres de la Cité de Dieu", in *Mélanges Joseph de Ghellinck* (1951), 235-249 ; *Saint Augustin et la fin de culture antique* (1938), 65-67, with references, also *Retractatio* (1949), 671 f.

part was then corrected, not as he had intended, but as well as he could without causing his revision to differ very much from the first draft ("ne ab illis ⟨libris⟩ qui subrepti iam in manus hominum exierant plurimum discreparent"). The fifteen books then completed were sent to Aurelius of Carthage with an accompanying letter. Owners of the earlier edition were asked to compare their books with the final and authorized edition, making corrections and additions, adding the last portion of the twelfth book and the remaining three books[1]. From this it may be observed that Augustine published neither incomplete nor unrevised books. It would follow that when he published the first part of the *De doctrina christiana* it was a revised copy of the first two books. That is what appears in the Leningrad codex[2].

II

But when was this codex made ? It seems unlikely that it should have been made after 426, when the complete edition in four books appeared. This is a beautifully finished manuscript, the work of a competent scribe, working under competent direction[3]. After 426, and especially after the death of Augustine in 430, his works were well known and widely circulated, including both the four-book edition of the *De doctrina* and the *Retractationes* which describes the work. And surely no one would order the production of this book if he knew of the enlarged and final edition.

---

1. *Epist.* 174. A similar account of the affair is gien in *Retract.* 2, 41, 1, where the Benedictine text "cum eorum librorum duodecimum nondum perfecissem", rather than Goldbacher's "duodecim", seems supported both by the facts related in *Epist.* 174 and by the preponderance of the manuscripts.

2. A quibble can be avoided by calling this the "first part", rather than the "first edition". As in the *City of God*, the plan of the book is made clear from the outset. Each book, including the second, ends with a statement of what is to follow. There was no further revising of the first part when the whole was completed : the text of the Leningrad manuscript is identical with the rest ; as in most works of Augustine, manuscript variants are few, and do not show our manuscript as being in a class by itself.

3. All observers agree on the excellence of the manuscript ; e.g. *Nouveau Traité*, III, 94, note 1 : "Outre que l'écriture est élégante, on ne trouve presque point de fautes contre la pureté du style ni contre l'orthographe." K. Gillert, *op. cit.*, note 1 : "Viele und untrügliche Anzeichen sprechen dafür, daß dieser vorzüglich erhaltene Codex wirklich von so hohem Alter sei, denn abgesehen von den aus der Schrift entnommenen Beweisen, ist das Pergament so vortrefflich bearbeitet, wie es nur in jenen frühesten Zeiten geschah und deshalb auch von größer Feinheit und blendenden Weiß."

A further consideration may enable us more precisely to fix the probable date of the book. The four treatises which it contains are the first four written by Augustine at the beginning of his episcopate, arranged in the order of writing, exactly as in the *Retractationes:* 1) *De diversis quaestionibus ad Simplicianum,* 2) *Contra epistulam fundamenti,* 3) *De agone christiano,* and 4) *De doctrina christiana.* The first treatise is preceded by an accompanying letter to Simplicianus, *Epistula* 37 of the modern editions. The treatises are dissimilar in form and in subject matter ; they are united only as an unbroken series in the chronological list of Augustine's publications[1]. The purpose of the book was to assemble all the works of Augustine written in a limited period of time, perhaps the first year of his episcopate. The four works may have been published separately, that is, each one sent to a friend who would make its contents known, and allow further copies to be made from his own. Such was obviously the case with the first treatise, addressed to Simplicianus in reply to questions propounded by him, and dispatched with the accompanying letter which precedes it. But there were friends of Augustine who sought more than isolated works. They were eager to obtain his whole literary output, and Augustine undertook to see that their desire was fulfilled[2]. A book like the Leningrad codex is obviously suited to the need of one who thus wished to have all the works of Augustine, up to date. It contains the *Gesammelte Werke* of the bishop, up to date. It could have been assembled immediately after the works were written, and the promptness of its delivery at that time would have been an important consideration to its first owner. A few years later there would seem to be less occasion for assembling all the writings of 395-6 in a single volume. The form and script of the book have prompted Professor Lowe to suggest that the book may be older than the fifth century : I would like to add that its contents give a strong probability to his suggestion.

We may surmise that other such codices were produced, even

---

1. This seems to be unique among the ancient manuscripts of Augustine. Among the uncials and half-uncials listed by Lowe in *Miscellanea Agostiniana,* II (1931), 236-246, most are of single works, or collections of sermons or letters. Of those containing two or more treatises I find none in chronological series except the Leningrad manuscript. Only in the twelfth and thirteenth centuries do we find collections of works arranged in the order of the *Retractationes,* as in Troyes 40, Paris 16725, etc. ; cf. my list in *CSEL* LXXIV, p. XIV.

2. For the case of Paulinus, see note 2, p. 196.

though none have survived to our day[1]. Paulinus of Nola may have possessed one, or more. He made his first acquaintance with the writings of Augustine through a gift from Alypius, who was a close friend of Augustine and bishop of the African town of Thagaste while Augustine was still a presbyter in Hippo. Paulinus with great enthusiasm wrote a letter to Alypius to thank him for the gift, and tell him that he had arranged for a return gift, a copy of the Chronicle of Eusebius. At the same time he wrote to Augustine, telling him of the gift, his delight in reading the works, and his admiration for their author. The gift is more particularly described as an *opus quinque libris confectum*, and a *Pentateuchus contra Manichaeos*. Paulinus now felt well armed against the Manichaeans, and asks Augustine to send him whatever else he has written against any enemies of the Catholic faith[2]. It is not quite clear what works were included in this "Pentateuch against the Manichaeans". Augustine had written several works against them, each in one or two books[3]. But were there five separate codices ? That is hardly likely, and is quite out of the question if some of the works were of two books each. And if the *quinque libri* were especially transcribed as a gift for Paulinus, it would surely be most convenient and appropriate to bind them in a single codex. Its size would be comparable to that of the Leningrad codex, which has four works, two of them of two books each. The writing must have been done in Africa, at the order either of Alypius or Augustine. Alypius' purpose was to bring the works of Augustine to the notice of Paulinus, with the hope (which was fully realized) that he in turn would further advertise them. Augustine was presumably aware of the gift : one may even think of him as the planner, with Alypius serving as his agent. As a bishop, Alypius was in a better position to address Paulinus, a stranger, and write

---

1. Of the ancient uncials and half-uncials, Lowe ascribes only two to the fifth century, the Verona *City of God* Bks. XI-XVI, and the two fragments of *Contra duas epistulas Pelagianorum* now in Orleans and Paris ; see *CLA*, IV (1947), nº 491, and *CLA*, VI (1953), nº 815.

2. *Epist.* 24, 2 ; 25, 2.

3. Goldbacher, *CSEL* LVIIII, 12 f., says that the five books were the two books *De moribus ecclesiae catholicae* and *De moribus Manichaeorum*, two books *De Genesi contra Manichaeos*, and one book *De vera religione*. Sister Wilfrid Parsons in a note on *Epist.* 24 (*Fathers of the Church : Saint Augustine*, IX, 67) adds as further possibilities the *De daubus animabus contra Manichaeos* and the *Contra Fortunatum disputatio*. It is clear from *Epist.* 27, 4 that the book *De vera religione* was among the five.

a suitable letter to accompany the gift. It would have been less tactful for Augustine thus to advertise his own work.

As for the Leningrad codex, we have no indication at whose order it was prepared. The order of the treatises suggests that it was written in Hippo. There Augustine was careful to maintain a complete file of his works, with a chronological catalogue on which the *Retractationes* was based[1]. Though Augustine often deposited various works with others for circulation, Hippo must have been the chief depository for all the works. It was presumably the only place where the *Retractationes* could have been compiled. But how are we to explain the chronological arrangement of the four treatises in the Leningrad volume ? If it is older than the *Retractationes*, as this paper attempts to show, then both must come from a common source, that is, from the chronological catalogue of the works in the Library of Hippo.

Addendum. My colleague, Professor Leslie Jones, has called my attention to the remark of O. Dobiaš (*op. cit.*, III), that the colophon "explicit augustini episcopi", and not "sancti augustini", has the appearance of being contemporary with the author. To assess the weight of this argument would require a broad survey of all the earliest manuscripts of Augustine, which I am not in a position to make. In the materials I have at hand (all s. VIII to s. XI) about half the colophons have the title "sanctus" before Augustine's name. Others have "beatus Augustinus" and some have merely "episcopus Hipponensis". I do not find one with "augustini episcopi" alone. At the time of writing the first part of the *De doctrina Christiana* Augustine was a newly consecrated bishop ; perhaps the bare "Augustinus episcopus" is a reflection of his new status.

University of California
Berkeley, California

William M. Green.

1. Harnack, "Possidius, Augustins Leben", in *Akad. d. Wiss. Berlin. Philos.-Hist. Kl. Abh.*, 1930, I, 24-27 ; A. Wilmart, in *Miscell. Agost.*, II (1931), 158 f.

DAS LEKTIONAR UND SAKRAMENTAR DES MUSÄUS VON MASSILIA († 461)

Verschiedentlich sind uns Namen aus dem 5. Jahrhundert als Verfasser liturgischer Bücher überliefert ; so für Afrika : *Voconius*, Bischof von Castellanum († 460), vgl. Gennadius, De viris ill. c. 79 : Conposuit etiam sacramentorum egregium libellum ; für Italien : *Paulinus*, Bischof von Nola († 431), vgl. Gennadius a.a.O. 48 : Fecit et sacramentorum et hymnorum [1]; Papst *Gelasius* († 496), vgl. Gennadius a.a.O. 96 : Scripsit... sacramentorum delimato sermone ; für Mailand nennt der "Liber notitiae sanctorum Mediolani" (ed. Magistretti 1917) eine liturgische Tätigkeit der Bischöfe *Simplicianus* († 401) und *Eusebius* († 462) [2] ; für Spanien : *Petrus*, Bischof von Lerida (5./6. Jahrhundert), vgl. Isidor, De viris ill. (PL 82, 1090) : Edidit diversis solemnitatibus congruentes orationes et missas elegenti sensu et aperto sermone ; für Gallien : *Sidonius Apollinaris*, Bischof von Averna († 480/90) [3].

Von *Musäus*, Priester von Massilia (Marseille), berichtet sein Landsmann Gennadius († 492/505) mit ausführlichen Worten (De viris ill. c. 79) und beschreibt dabei Liturgiebücher, die ihm als Priester von Marseille wohl bekannt waren :

> Musaeus Massiliensis ecclesiae presbyter vir in divinis scripturis doctus et in earum sensibus subtilissimus exercitatione formatus, lingua quoque scolasticus. Hortatus a sancto Venerio episcopo (circa 431-452) excerpsit ex sanctis scripturis *lectionum* totius anni festivis apta diebus *responsoria* etiam psalmorum capitula tempore et lectionibus congrua, quod opus tam necessarium lectoribus ecclesiae conprobatur, ut expetitum et sollicitudinem tollat et moram plebique ingerat scientiam celebritatis decorem.

---

1. Eine schöpferische Tätigkeit auf liturgischem Gebiet ist auch bezüglich des *hl. Petrus Chrysologus*, Bischof von Ravenna († um 450) anzunehmen ; vgl. K. Gamber, *Die Orationen des Rotulus von Ravenna*, in *ALw* V, 2 (1958), 354-361 ; ders., *Eine altravennatische Epistelliste aus der Zeit des hl. Petrus Chrysologus*, in *Liturgisches Jahrbuch*, 8 (1958), 73-96.

2. Vgl. A. Paredi, *I prefazi ambrosiani* (Milano, 1937), 282 f.

3. Er hat nach seinem eigenen Zeugnis eine Sammlung von Präfationen (contestatiunculas) verfaßt : Diu multumque deliberavi, quanquam mihi animo affectus studioque parendi sollicitaretur an destinarem, sicut iniungis, *contestatiunculas* quas ipse dictavi. Vicit ad ultimum sententia, quae tibi obsequendum definiebat : ergo petita transmisi (Lib. VII, Ep. 3).

> Sed et ad personam sancti Eusebii episcopi successoris supradicti hominis dei conposuit *sacramentorum*[1] egregium et non parvum volumen per membra quidem opportunitate officiorum et temporum pro lectionum textu, psalmorum serie et cantatione discretum. Sed et supplicandi deo et contestandi beneficiorum eius soliditatis suae consentaneum, quo opere gravissimi sensus et castigatae eloquentiae agnovimus virum.
>
> *Homilias* etiam dicitur declamasse quas et haberi a viris fidelibus cognovi sed ego non legi.

Das von Gennadius an erster Stelle genannte *Lektionar* dürfte uns, wie schon G. Morin vermutet hat[2], als Palimpsest in dem *Cod. 4160 von Wolfenbüttel* (= W) aus dem 5./6. Jahrhundert größtenteils erhalten sein. Nach zehnjähriger mühevoller Entzifferungsarbeit wurden die noch lesbaren Teile von A. Dold herausgegeben[3].

Für eine Abfassung durch Musäus sprechen folgende Tatsachen :

1) Die *Lesarten* der Lektionen, für die A. Dold außer gallischen Vätern Hilarius, Prosper, Arnobius, Faustus auch spanische, oberitalienische und afrikanische Autoren anführen konnte. Somit wird als Heimat des Lektionars das alte Septimanien, das oberitalienischen, spanischen und afrikanischen Einflüssen offenstand, am verständlichsten.

2) Gennadius rühmt von Musäus *große Kenntnis der Hl. Schrift* ("vir in divinis scripturis doctus"). Diesen Eindruck gewinnt man auch bei der Lektüre von W. Wie in keinem anderen Lektionar sind hier verschiedene Stellen aus der hl. Schrift meisterhaft ausgewählt und oft Cento-artig zusammengestellt. Zudem beweist der Einfluß der Vulgata im Bibeltext der einzelnen Lesungen, daß der Verfasser die neue Bibelübersetzung des Hieronymus († 420) bereits gekannt und benützt hat.

3) Ebenfalls finden sich in W — und in sonst keinem bekannten Lektionar — die *Responsoria* angegeben, von denen Gennadius

---

1. Auch hier erscheint wie in den obigen Zitaten der Ausdruck "sacramentorum" (anstelle von "liber (bzw. libellus) sacramentorum"). Dasselbe Wort als Bezeichnung für das Meßbuch findet sich in einem Hinweis im Altgelasianum (ed. Mohlberg 430) : sicut in sacramentorum continetur. Einige Handschriften des Hadrianum, so der Codex von Cambrai, haben ebenfalls im Titel nur sacramentorum (ohne liber).

2. G. Morin, *Le plus ancien monument qui existe de la liturgie Gallicane : Le Lectionnaire palimpseste de Wolfenbüttel*, in *Ephem. lit.*, 51 (1937), 3-12 ; bes. 10 f.

3. A. Dold, *Das älteste Liturgiebuch der lateinischen Kirche. Ein altgallikanisches Lektionar des 5./6. Jahrhunderts aus dem Wolfenbütteler Palimpsest-Codex Weissenburgensis 76* (= Texte und Arbeiten [= TuA], Heft 26-28), Beuron, 1936.

spricht. Diese stellen die von der Gemeinde jeweils zwischen die vom Vorsänger gesungenen Psalmverse eingeschobenen ("respondierten") Texte dar[1], so z.B. am Samstag (?) in der Osterwoche (W 10) :

Domine quis requiescet in sedibus in tabernaculo tuo (= Ps 14, 1)

an der Kirchweihe (W 29) :

Fundamenta eius in montibus sanctis (= Ps 86,1)

an Epiphanie (W 38) :

Cantate domino canticum nouum quia mirabilia ⟨fecit⟩ (= Ps 97, 1)

am Karfreitag (W 47) :

Non derelinques animam meam ⟨in inferno nec dabis sanctum tuum uidere corruptionem⟩ (= Ps 15, 10)

bei der Ordinatio episcopi (W 52) :

Exaltent eum in ecclesia plebis ⟨et in cathedra seniorum laudent eum⟩ (= Ps 106, 32)

bei der Ordinatio presbyteri (W 53) :

Exultaui electum de populo meo (= Ps 88, 20).

Diese in W sich findenden "Responsoria" waren mit ein Grund, warum G. Morin als Verfasser des Lektionars von Wolfenbüttel Musäus annahm und nicht den ebenfalls in Frage kommenden *Claudianus Mamertus* von Vienna, der zur gleichen Zeit lebte († um 474) und dem von Sidonius Apollinaris die Abfassung eines Lektionars nachgesagt wird : Hic sollemnibus annuis paravit, quae quo tempore lecta convenirent[2]. Vielleicht ist uns dieses Liturgiebuch im bekannten *Lektionar von Luxeuil* (= Lux)[3], wenn auch in späterer erweiterter Form, erhalten.

Nachdem die Autorschaft des Musäus für W schon aus den eben angeführten Gründen als ziemlich gesichert gelten darf, fragen wir uns, ob uns auch das von Gennadius ebenfalls erwähnte *Sakramentar* desselben Verfassers erhalten geblieben ist. Dies dürfte zu bejahen sein mit dem Hinweis auf den ebenfalls von

1. Vgl. A Dold, *a. a. O.*, XCV f.
2. *MG*, Auct. antiquiss., VIII, 63, Vers 16 f.
3. Herausgegeben von P. Salmon (Roma, 1944).

A. Dold entzifferten Palimpsest-Codex M 12 sup. der Kapitelsbibliothek von Mailand aus dem 7. Jahrhundert (= M)[1].

Dieses erst vor einigen Jahren veröffentlichte Liturgiebuch bringt eine Reihe interessanter und sonst nicht nachweisbarer Texte. Ein Teil der Gebete findet sich auch in altspanischen Meßbüchern. Das Ganze erscheint jedoch, wie der Herausgeber sagt, "in gallischem Gewand", so daß eine Abfassung des Liturgiebuches in Spanien selbst nicht wahrscheinlich ist. Die Eigentexte in M sind nicht immer ausgesprochene Neuschöpfungen, sondern enthalten zahlreiche (wörtliche) Entlehnungen aus älteren Vätern, so hauptsächlich aus den Afrikanern Cyprian und Augustinus[2].

In der Contestatio p. 40*, 1-2, findet sich zudem ein Zitat aus dem Tomos, Brief 28 des Papstes Leo d. Gr. (440-461)[3]. Dadurch gewinnen wir einen sicheren Terminus post quem der Abfassung des Meßbuches, nämlich die Mitte des 5. Jahrhunderts.

Die ursprüngliche *Ordnung der Blätter* des Meßbuches hat A. Dold wiederherzustellen versucht. Dies ist ihm auch weitgehend gelungen[4]. Als Anfang des ehemaligen Codex hat jedoch sehr wahrscheinlich nicht die Weihnachtszeit zu gelten, sondern die "Orationes in uigilia paschae" (S. 26*). Dafür spricht, daß mit diesen Gebeten eine eigene Lage beginnt, daß es sich bei den betreffenden zwei Lagen um Quinionen handelt und daß ferner auf diesen Blättern der Schreiber 17-zeilig geschrieben hat, während er sonst regelmäßig nur 13 bis 15 Zeilen füllte[5].

Damit hätten wir schon in diesem Punkt eine Entsprechung zum sonst in Liturgiebüchern nicht mehr direkt bezeugten

---

1. A. Dold, *Das Sakramentar im Schabcodex M 12 sup. der Bibliotheca Ambrosiana mit hauptsächlich altspanischem Formelgut in gallischem Rahmenwerk* (= TuA, Heft 43), Beuron, 1952.

2. Vgl. L. Eizenhöfer, *Zitate in altspanischen Meßtexten*, in *Römische Quartalschrift*, 50 (1955), 248-254. Eine eigene Frage ist, wieweit in M direkt afrikanisches Liturgiegut übernommen worden ist. Eizenhöfer hat zweifelsohne Recht, wenn er es für ganz unwahrscheinlich hält, "daß die betreffenden Sätze und Partien schon von diesen Vätern aus der... Liturgie ihrer Kirche zitiert wären und nun in der Schrift des Vaters einerseits und in der gallisch-spanischen Liturgie anderseits auf uns gekommen wären" (*a. a. O.* 254). Es läßt sich jedoch für einige andere Gebete in M der afrikanische Ursprung erweisen; vgl. diesbezüglich K. Gamber, *Sakramentartypen* (= TuA, Heft 49/50, Beuron, 1958), 16 f und 13.

3. Vgl. Eizenhöfer, *a a. O.*, 250.

4. Vgl. dazu Gamber, *Sakramentartypen*, 17 f., wo einige neue Vorschläge gemacht werden.

5. Dabei ist weiterhin zu beachten, daß die Gebete für die Ostervigil und den Ostertag selbst genau 2 Lagen ausmachen. Vielleicht bildeten diese ursprünglich einen selbständigen Libellus.

Anfang des W mit den Lesungen zur *Ostervigil*[1]. Suchen wir noch nach weiteren Beziehungen zwischen beiden Liturgiebüchern, dann finden wir, daß die jeweils erhaltenen Formulare, soweit erkennbar, der *Reihenfolge* nach übereinstimmen. So folgt auf das Epiphanie-Fest in W (S. 38-39) nach einem verlorengegangenen Blatt (mit dem Schluß des Evangeliums und dem Anfang der Lectio des folgenden) unmittelbar das Fest "In cathedra sci Petri apostoli" (S. 40) und dann der Sonntag Quadragesima (S. 41)[2]. Dieselbe Ordnung der Formulare haben wir auch in M (S. 10*-18*).

Um diese Übereinstimmung richtig würdigen zu können, vergleiche man demgegenüber die entsprechende Ordnung im *Lektionar von Luxeuil*. Hier folgen auf Epiphanie (= XVIIII) noch 2 Sonntage "post epiphania" (= XX und XXI) und ein Mutter-Gottes-Fest (= XXII), worauf erst "Cathedra s. Petri" (= XXIII) erscheint. Dann folgen nochmals 3 Sonntage (= XXIIII-XXVI) vor dem "inicium Quadragensimae" (= XXVII).

Gerade das Fehlen des (gallischen) *Marien-Festes im Januar*, das auch in Go vorkommt, weist auf ein hohes Alter der beiden Liturgiebücher hin. Dieses ist einige Zeit nach dem Konzil von Ephesus (431), wahrscheinlich erst zu Beginn des 6. Jahrhunderts in Gallien eingeführt worden[3]. Damit gewinnen wir einen Terminus ante quem der Abfassung unseres Meßbuches, nämlich vor dem 6. Jahrhundert. Es bleibt also für die Redaktion unter Berücksichtigung des Terminus post quem (nach 450) nur die kurze Zeitspanne zwischen 450 und 500. Nach Gennadius hat Musäus unter der Amtszeit des Bischofs Eusebius (nach 452) sein Sakramentar verfaßt. In dieser Hinsicht bestehen demnach keine Schwierigkeiten für unsere These.

Es seien nun die (erhaltenen) Formulare in W und M übersichtlich einander gegenübergestellt :

---

1. Für W dürfte der Beginn mit der Ostervigil als so gut wie sicher gelten ; vgl. A. Dold, in TuA, 26-28, S. LXVI ff. — Ostern als Kirchenjahranfang bezeugt ferner Zeno von Verona (4. Jahrhundert) ; vgl. A. Dold, *a.a.O.*, XCII ff. Später wurde vielfach die Fastenzeit bzw. Septuagesima als solcher betrachtet ; vgl. A. Dold, in TuA, 48 (Beuron, 1957), 36 f.

2. Daß die Lesungen für den Sonntag Quadragesima bestimmt waren, legt die Epistel (2 Kor 6, 1-7, 1) nahe, die sich an dieser Stelle in den ältesten Leseordnungen findet ; vgl. A. Dold, in TuA, Heft 35 (Beuron, 1944), 12.

3. Vgl. Gregor v. Tours, *De gloria martyrum*, I, 4 (*PL* 71, 708) ; B. Capelle, *La messe gallicane de l'Assomption*, in *Miscellanea Mohlberg*, II (Roma 1949), 33-59.

M		W	
Orat. in uig. paschae	26*–29*	Lect. in uig. paschae	1– 9
Missa in uigilia p.	29*–30*	def.	
Die scm. paschae	30*–33*	def.	
def.		Item missa pasch.	9–10
def.		«	11–12
Clausum paschae (?)	34*	Clausum Paschae	13–15
def.		Rogationes	15–27
def.		Ascensio dni	28
def.		In natale eccles.	29–30
def.		Pentecosten	30
def.		Formulare incertum[1]	31–33
def.		Joh. Bapt.	33–35
def.		Petri et Pauli	35–36
In festo Patroni (?)	34*	—	
Stephani	3*– 4*	Stephani (?)[2]	37
Infantum	4*– 6*	def.	
Jacobi et Joh.	6*– 8*	def.	
Circumcisio	9*–10*	Circumcisio (?)[2]	37
Epiphania dni	10*–12*	Epiphania dni	38–39
Cathedra s. Petri	12*–16*	Cathedra s. Petri	40
Initium Quadrag.	16*–18*	Initium Quadrag.	41
def.		Item missa ieiunii	42
def.		»	42
Item missa ieiunii	18*	»	43
»	18*–22*	»	44
def.		Hebdom. sancta (?)	44
In cena dni	22*–25*	In cena dni	45
—		Parasceve	46–49
Missae dominicales	35*–46*	vgl. unten Note 1	
def.		In ordinatione etc.	51 60
Pro defunctis	46*–49*	Pro defunctis	60–62

Gemeinsame erhaltene Partien finden sich gleich zu Beginn der beiden Bücher; in W sind die (vermutlich ursprünglich 12) Lesungen zur *Ostervigil*, in M die dazugehörigen 12 Orationsgruppen für die einzelnen Stände der Kirche erhalten. Die erste Orationsgruppe ist wohl vor der 1. Lesung gesprochen worden, ähnlich wie im Gelasianum (= V)[3], wo auch ein eigenes Gebet: Ds qui diuitias... (431) den Lesungen vorausgeht[4]. In den erhaltenen "gallikanischen" und "mozarabischen" Sakramentaren

1. Es könnte sich hier um Lesungen für Sonntage handeln.
2. Die Gründe, die A. Dold, S. LV ff, für die mögliche Bestimmung obiger Lesungen anführt, können nicht ganz überzeugen; vgl. dazu G. Morin, *a.a.O.*, 7.
3. Neuausgabe von L. C. Mohlberg in Druck.
4. In *GV* (Nr. 26) finden sich ebenfalls 13 Orationsgruppen: "in uigilia pascae pro sollemnitate sancta".

sind in der Regel bei diesen Gebeten kaum Beziehungen zur vorausgehenden Lesung zu erkennen, da lediglich für die einzelnen Stände der Kirche gebetet und dabei die hierarchische Ordnung eingehalten wird. Die Folge der Orationen und Lektionen in M und W war wahrscheinlich wie folgt :

Anniuersaria, dilectissimi festa... (= OV 845/6)	M 26*
1. *Lesung:* Gen 1, 1-3, 24 (Schöpfung, Adam und Eva)[1]	W 1–4
Pro sacerdotibus (= OV 849/50)	M 26*
2. *Lesung:* Gen 5, 31-8, 21 (Noe, Sintflut)	W 4–5
Pro uirginibus (= OV 857/8)	M 26*
3. *Lesung:* Gen 22, 1-19 (Abraham und Isaac)	W 6
Pro elemosinas facientibus (= OV 859/60)	M 26*
4. *Lesung:* Gen 27, 1-40 (Esau und Jakob)	W 6
Pro his qui interesse non possunt (= OV 853/4)	M 27*
5. *Lesung:* Ex 12, 1-50 (?) (Pascha)	W –
Pro aegrotis (= Bo 220, Go 240, OV –)	M 27*
6. *Lesung:* Ex 13, 18-15, 21 (Durchzug durchs Rote Meer)	W 7
Pro peregrinantibus (= OV 863/4, Bo 219, Go 238)	M 27*
7. *Lesung:* Jonas (?)	W –
Pro paenitentibus (= OV 861/2)	M 27*
8. *Lesung:* Isaias (?)	W –
Pro pace ecclesiarum (= OV 847/8)	M 28*
9. *Lesung:* Jeremias (?)[2]	W –
Pro prosperitate principum (= OV 851/2)	M 28*
10. *Lesung:* Ez 37, 1-14 (?)	W –
Pro defunctis (= OV 865/6)	M 28*
11. *Lesung:* Hab 1-3	W 7–8
Pro abundantia frugum (= OV 855/6)	M 28*
12. *Lesung:* Dan 3	W 8–9
Pro conpetentibus (= OV – ; Bo – !)	M 29*

Beziehungen der Gebete zu den vorausgegangenen Lesungen sind vielleicht bei den Orationsgruppen Pro virginibus und der 2. Lesung (Sintflut)[3] bzw. Pro peregrinantibus und der 6. Lesung (Durchzug durchs Rote Meer) vorhanden ; eine Beziehung könnte auch bei den Gruppen Pro paenitentibus und Pro defunctis gefunden werden, wenn die jeweilige oben angegebene Lektion

1. Wahrscheinlich nur eine einzige fortlaufende Lesung, nicht zwei, wie in den späteren lateinischen Lektionaren ; auch in den griechischen sind beide Lesungen noch vereinigt ; vgl. E. Rahlfs, *Die alttestamentl. Lektionen der griechischen Kirche* (Göttingen, 1915), 167 ; ferner die Übersicht bei A. Baumstark, *Nocturna laus* (Münster i.W., 1956), 46-48, und B. Fischer, *Die Lesungen der römischen Ostervigil unter Gregor d.Gr*, in : *Colligere Fragmenta* (= TuA, Beiheft 2), 155.

2. Solche Lesungen finden sich in der griechischen Kirche ; vgl. Rahlfs, *a. a. O.*, 167.

3. Besonders wegen der Stelle Gen 6, 2.

für W gesichert wäre[1]; dagegen scheint ziemlich deutlich der Schluß der Habakuk-Lesung: Ficus enim non florebit et non erit germen in vineis, mentietur opus olivae et arva non adferent cibum etc. die Gebetsbitte Pro abundantia frugum bedingt zu haben. Auf die Daniellesung folgt fast in allen Sakramentaren die Bitte für die Täuflinge (Pro conpetentibus), wenn auch mit anderen Gebeten als in M.

Der fragmentarische Charakter der Lesungen erlaubt leider keine sicheren Schlüsse. Doch legt die wesentlich andere Ordnung der Gebete in M als im *Orationale Visigothicum* (= OV)[2], wo sich fast die gleichen Texte finden (s. obige Aufstellung), eine ursprüngliche Beziehung zwischen den Lesungen und den darauffolgenden Gebeten nahe. Ähnlich sind auch in den entsprechenden Gebeten des Gelasianums (und des Gregorianums) jeweils Anklänge an die vorausgegangene Lesung zu erkennen, wobei jedoch Bitten für die einzelnen Stände der Kirche kaum erscheinen.

Die andere Anordnung der Formeln in OV muß einen bestimmten Grund haben und dieser kann wohl darin zu suchen sein, daß später die Gebetsbitten nach hierarchischen Gesichtspunkten geordnet wurden, ohne auf eine Hinordnung zur jeweils vorausgehenden Lesung zu achten, wie es noch für M anzunehmen ist. Man möchte deshalb die Folge der Orationen in M als die ursprünglichere bezeichnen gegenüber der in OV, die sich in gleicher Weise auch im mozarabischen *Liber Ordinum* (= LO)[3] findet. Daß einige Formeln weiterhin im *Bobbio-Missale* (= Bo)[4] und im *Missale Gothicum* (= Go)[5] vorkommen, spricht für ein hohes Alter dieser Gebete.

Die Gegenüberstellung der erhaltenen Texte von W und M zur Ostervigil spricht demnach zum mindesten nicht gegen einen gemeinsamen Redaktor der beiden Liturgiebücher; es läßt sich sogar, wie wir sahen, wenn auch mit gewissen Vorbehalten, eine gewisse Abstimmung der Gebete auf die Lesungen erkennen.

---

1. Diese Lesungen finden sich jedoch in weiteren alten Lektionaren; vgl. die Tabelle von A. Dold, in: TuA, 26-28, S. xxviii. Zu vergleichen wären noch die Traktate Zeno's von Verona zu den Lesungen der Ostervigil. Für folgende Lektionen sind Traktate des Liber II erhalten: Gen 1 ff (19, 20), Ex 12 ff (54-68), Is 1-5 (22-29), Dan 3 (69-76), das sind (von Dan 3 abgesehen) dieselben, wenn auch längere Abschnitte, wie im Gregorianum.
2. Herausgegeben von J. Vives (Barcelona, 1946).
3. Herausgegeben von M. Férotin (Paris, 1904).
4. Herausgegeben von E. A. Lowe (London, 1920).
5. Herausgegeben von H. Bannister (London, 1917).

Bevor wir weiter die beiden Liturgiebücher W und M auf inhaltliche Beziehungen zueinander untersuchen, ist es unerläßlich, einige Partien in W etwas näher zu beleuchten, und zwar diejenigen, die als Sakramentartexte auch in M noch zu erkennen sind, nämlich die *vier Formulare von Epiphanie bis zum 2. Fastensonntag* (W S. 38-42). Wir geben zuerst die Lageordnung der erhaltenen Blätter :

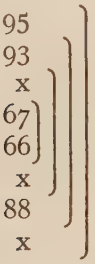

Wahrscheinlich zur Fastenliturgie gehören noch die Blätter 25, 28, 96, 48, 49, 33, 36, 50, 67, (S. 43-44 bzw. 64-68) [1].

Ebenfalls als zur Fastenzeit gehörig möchte man die Lage Z (*Dold* S. LXXX) betrachten. Wir finden hier zu Beginn den Schluß des Evangeliums vom Sämann (Mt 13, 3-14, 13). Darauf folgen längere *Leseabschnitte aus dem Proverbienbuch* mit "Initium libri salomonis" überschrieben ; auf dem letzten Blatt findet sich dann eine Cento-artige Lesung, die recht gut für die Fastenzeit passen würde, wahrscheinlich handelt es sich um die alttestamentliche Lectio des darauffolgenden Sonntags. Während der Woche fand sicher (wie noch lange in Mailand) [2] keine Meßfeier statt, jedoch Gottesdienste mit (längeren) Lesungen aus dem Alten Testament, wozu die in W angegebenen Leseabschnitte gedient haben dürften. Zudem kennen die ältesten griechischen Lektionare ebenfalls wie W eine fortlaufende Lesung aus den Proverbien an den Werktagen der Fastenzeit [3].

Es wird in der folgenden Aufstellung lediglich der Anfang und Schluß der jeweiligen Lesung angegeben, dazu die wahrscheinlichen Ergänzungen in Klammern.

---

1. Bezüglich der Zuweisung der erhaltenen Lektionen in W zu einem bestimmten Fest oder Tag ist zu berücksichtigen, daß man W nicht immer mit späteren abendländischen Lektionaren vergleichen darf, da es von diesen unabhängig ist, wie es auch auf diese kaum nachgewirkt hat. Eher könnten vielleicht noch Zusammenhänge mit orientalischen Leseordnungen festgestellt werden. Auch das mit W etwas verwandte Lektionar von Luxeuil (= Lux) kann nicht immer zum Vergleich herangezogen werden, da es sich um 2 durchaus voneinander unabhängige Liturgiebücher handelt.

2. Vgl. O. HEIMING, in *ALw*, 1952, S. 44 ff.

3. Vgl. A. RAHLFS, *Die alttestamentlichen Lektionen der griechischen Kirche* (Göttingen, 1915), 128 ff.

〈IN EPIPHANIA DNI

LECTIO ISAIAE PROPHETAE (59, 20-60, 9) : Haec dicit dns. Venerit sion redemptor et eis qui redeunt ab uniquitate in iacob. dicit dns. Hoc foedus meum cum eis dicit dns. Sps meus qui est in te et uerba mea quae posui in ore tuo〉 [95r] non recedent de ore tuo... et sci israel quia glorificaui te.

〈EPISTULA PAULI APOSTOLI AD TITUM〉 (2, 11-3, 7) : Fratres apparuit gratia dei... [95v] qui dedit semetipsum pro nobis... secundum spem uitae aeternae.

〈RESPONSORIUM〉 (Ps 97, 1) : Cantate dno canticum nouum quia mirabilia 〈fecit〉.

〈LECTIO SCI EUANGELII SECUNDUM MATTHEUM〉 (3, 13-17 ; Jo 2, 1-11 ; Mt 15, 29-31 ; Jo 6, 1-2. 5-14) : In tempore illo uenit dns ihs in iordanem... [93v] Baptizatus autem dns ihs... [93r] caecos debiles et alios multos... illi ergo homines 〈cum uidissent quod ihs fecerat signum dicebant. Quia hic est uere propheta qui uenturus est in mundum〉.

(fehlt ein Blatt !)

〈IN CATHEDRA SCI PETRI〉

LECTIO nicht erhalten[1]

EPISTULA nicht zu bestimmen [67r]

〈LECTIO SCI EUANGELII SECUNDUM IOHANNEM〉 (21, 15-17 ; Lc 10, 23 ; Mt 16, 13-19) : In tempore illo 〈dixit ihs ad petrum〉 Simon iohannis amas me... et conuersus ad discipulos suos [67v] interrogauit illos dicens quem dicunt homines esse filium hominis. At illi dixerunt alii iohannem 〈baptistam alii autem eliam... erit solutum et in caelis〉.

〈IN INICIUM QUADRAGENSIMAE〉

LECTIO nicht zu bestimmen [66r]

〈EPISTULA PAULI APOSTOLI AD CORINTHIOS〉 (2 Cor 6, 1-10 ; 14-7, 1) : Frs exortamus 〈uos〉 ne in uacuum... [66v] sicut qui ignoti... Has igitur habentes 〈promissiones carissimi mundemus nos ab omni inquinamento carnis et sps perficientes sanctificationem in timore dei〉.

LECTIO SCI EUANGELII SECUNDUM MATTHEUM (5, 17 ff) : In tempore illo dixit dns ihs. Nolite putare quoniam ueni soluere legem aut profetas...

fehlt 1 Blatt, der Text ging vielleicht nach einer größeren Auslassung weiter : (7, 6-11)

1. Vielleicht handelte es sich um eine Lesung aus Apg 10, 1 ff (Bekehrung des Hauptmanns Cornelius). Eine solche Perikope setzt wenigstens das 'Post nomina'-Gebet in M (S. 13*) voraus.

[88v] Ne forte conculcent... pater uester qui in caelis est dabit bona petentibus se.

〈SECUNDA DOMINICA IN QUADRAGESIMA〉

〈LECTIO ISAIAE PROPHETAE〉 (40, 2. 58, 1-12) : Sacerdotes loquimini in corde hierusalem 〈et aduocate eam quoniam completa est malitia eius. dimissa est iniquitas illius. suscepit de manu dni duplicia pro omnibus peccatis suis.〉 Clama ne cesses... [88r] et diem acceptabilem dno... et aedificabuntur in te deserta saeculorum. ait dns ds.

EPISTULA PAULI APOSTOLI AD COLOSSENSES (3, 1-?) : Si consurrexistis xpo quae sursum sunt quaerite... Mortificate ergo membra 〈uestra quae sunt super terram...〉

(das letzte Blatt der Lage fehlt)

Darauf könnte nun die oben näher besprochene Lage Z gefolgt sein mit dem Evangelium vom Sämann und den Lesungsabschnitten aus dem Proverbienbuch für die Werktage der Fastenzeit.

Die Tatsache der gleichen Festfolge in W und M, auf die oben hingewiesen werden konnte, würde an sich noch nicht allzuviel beweisen, wenn nicht dazu auch noch weitgehende inhaltliche Übereinstimmungen zwischen den Lesungen und den Gebeten bestünden. So wird im 'Praefatio missae'-Gebet von *Epiphanie* in M (S. 10* f) auf das Evangelium in W (S. 38 f) mit der Doppellesung Mt 3, 13-17 + Jo 2, 1-11 (Taufe Jesu, Hochzeit zu Cana) angespielt :

... xps fluenta iordanis felici *baptismo* consacrauit siue repletis in galilaea hydreis colore conuerso *aquam in uino* mutauit.

Das gleiche gilt für das folgende Fest der *Cathedra s. Petri*. Hier haben wir in W (S. 40) ebenfalls eine Doppellesung Jo 21, 15-17 + Lc 10, 23 + Mt 16, 13 ff (Übertragung des Hirtenamtes bzw. der Schlüsselgewalt an Petrus). Im 'Praefatio missae'-Gebet in M (12*) wird an diese beiden Ereignisse erinnert :

... *dominicarum ouium* curam bonus etiam nunc pastur inpendat. Acceptae *priuilegio potestatis* legata dissoluat. Preualere nobis intercessionis suae stodio *portas inferi* non permittat et ad regni nos caelestia de quibus *clauis* meruit introducat.

Im folgenden Formular des *1. Fastensonntags* lassen sich Beziehungen zwischen der Epistel (2 Kor 6, 1 bzw. 6, 4 ff) und dem 'Praefatio missae'-Gebet feststellen (S. 16*) :

Tempus hoc sacratissimum ⟨fratres dilectissimi⟩ trementi deuotione ac sollicitudine caelebremus... Ad illa denique *inuitamor* ad ista conpellimur.

Ein weiterer Tag, für den Texte sowohl in W als auch in M teilweise erhalten sind, ist *Cena domini*. Auffällig ist in W (S. 45) das lange, sonst ungewöhnliche Evangelium, von dem lediglich noch ein größerer Abschnitt des Schlusses erhalten ist (Mt 26, 25 f ; Lc 22, 15 f ; Mt 26, 30-53)[1]. Es sind auch hier deutliche Beziehungen in den Gebeten von M (S. 22*-25*) zu erkennen, so in der Praefatio missae :

M	W
pastore percusso ouium	percutiam pastorem et dispargentur oues gregis
si mori nos oporteat	etiamsi oportuerit me mori tecum

In der handschriftlich schlecht erhaltenen Contestatio von M findet sich folgende Parallele zu W :

M	W
pascha nostrum	hoc pasca manducare (ebenso mehrmals in den vorausgehenden nicht erhaltenen Versen !)

Leider fehlt es an weiteren Vergleichsmöglichkeiten, da aus der Zahl der in den beiden Liturgiebüchern noch erkennbaren Formularen nur von den oben genannten größere gemeinsame Partien erhalten sind[2]. Doch wird schon durch die angeführten Beispiele genügend klar, daß das Sakramentar M die gleichen Lesungen wie in W voraussetzt. Da diese aber in den meisten Fällen nicht die sonst üblichen sind, wird dadurch die Wahrscheinlichkeit noch verstärkt, daß der Redaktor von W auch der Redaktor von M ist.

---

1. Beginn der Evangelienperikope wahrscheinlich, Mt 26, 2 : "Scitis quia post biduum pascha fiet..." (so in Lux). Eigenartig, daß die Einsetzung der hl. Eucharistie ausgelassen und dafür ein Stück aus Lc 22, 15 f eingefügt ist. Der Grund ist wohl, weil dieses Ereignis in der (in W nicht erhaltenen) Epistel behandelt wird.

2. Vielleicht kann noch das Formular "In depositione sacerdotis" (M 47* ; W 60) angeführt werden, wo das Collectio-Gebet auffällig mit einem Gedanken der Epistel (2 Tim 3, 16-17 ; 4, 1-8) übereinstimmt : "Deus qui iudicatus es ob salutem nostram et iudex crederis esse uenturus..." ; cf. "Qui iudicaturus est vivos et mortuos..." (2 Tim 4, 1).

Die Bemerkung des Gennadius über das Sakramentar des Musäus ist in diesem Zusammenhang zu beachten, wenn er dieses näher charakterisiert als "pro lectionum textu, psalmorum serie et cantatione discretum", was tatsächlich, wie wir sahen, für M gegenüber W zutrifft.

Nicht zur Bestimmung der Autorschaft des Sakramentars, sondern lediglich auf den Ort der Niederschrift desselben könnte eine Messe "in festo patroni" in M mit dem noch nicht geklärten Heiligen-Namen "Ilduinus" hinweisen[1]. Es kann sich sehr wohl um einen späteren Zusatz handeln, zumal wenn man bedenkt, daß die Niederschrift des Meßbuches erst ungefähr 200 Jahre nach der (von uns vermuteten) Abfassung durch Musäus erfolgt ist.

Im übrigen scheint jedoch M eine ziemlich getreue Abschrift des Urexemplars zu sein. Es findet sich wenigstens noch kein Einfluß von stadtrömischen Liturgiebüchern her, wie er in den übrigen erhaltenen gallikanischen Meßbüchern (Go, Bo, GV)[2] regelmäßig zu finden ist. Da diese aus der Zeit um 700 bzw. aus dem 8. Jahrhundert stammen, muß unser ehemaliger Codex spätestens im 7. Jahrhundert geschrieben worden sein, also etwa 150-200 Jahre nach der Redaktion des Meßbuches durch Musäus[3].

Auf ein hohes Alter des Sakramentars M weist weiterhin der *geringe Bestand des Sanctorale*, der, soweit auf Grund des fragmentarischen Charakters erkennbar, genau dem im Lektionar W entspricht. Auch diesbezüglich würde nichts gegen eine Abfassung durch Musäus sprechen.

Der vermutliche (gemeinsame) Inhalt der beiden Liturgiebücher war :

in uigiliis paschae	M	W	Go 30.32	GV 26.28
Die scm paschae	M	—	Go 33	29
Missae paschales	M	W	Go 34–39	30–36
Clausum pasche	—	W	Go 40	37
Rogationes	—	W	Go 43–46	40.41
Ascensio Dni	—	W	Go 47	—
Pentecosten	—	W	Go 48	—
Joh. Bapt.	—	W	Go 50	—

1. Vgl. A. Dold, in TuA, 43/44, S. 45 ; H. Seemann, in *Benediktinische Monatsschrift*, 29 (1953), 226-230.

2. *GV* = *Missale Gallicanum Vetus*, herausgegeben von Mohlberg-Eizenhöfer-Siffrin (Roma, 1958). Altere Ausgabe der drei genannten Liturgiebücher bei L. A. Muratori, *Liturgia Romana Vetus* II (Venetiis, 1748).

3. E. A. Lowe, *Codices latini antiquiores* III, Nr. 354 nennt als Zeit der Niederschrift s. VII/VIII.

Petri et Pauli	—	W	Go 51	—
(Laurentii)	—	—	Go 55	—
In uigilia natalis Dni	—	—	Go 3	9–12
Natale dni	—	—	Go 4	—
Stephani	M	—	Go 5	—
Infantum	M	—	Go 7	—
Iacobi et Iohanni	M	—	Go 6	—
Circumcisio	M	—	Go 8	—
In uigiliis Epiphaniae	—	—	Go 9	—
Epiphania dni	M	W	Go 10	—
Cathedra s. Petri	M	W	Go 19	—
Initium Quadrag.	M	W	Go 20	—
5 Missae ieiunii	M	W	Go 21–25	—
In traditione symboli	—	—	Go 26	—
In cena Dni	M	W	Go 27	—
Missae dominicales	M	W	Go 71–76	—
Missae pro defunctis	M	W	—	—

Das Sakramentar Go hat demgegenüber zusätzlich eine Reihe von Heiligenfesten, stimmt aber sonst, abgesehen vom Beginn mit dem Weihnachtsfest, im Aufbau mit beiden Liturgiebüchern überein. Das gleiche gilt auch für die erhaltenen Teile von GV.

Schon A. Dold hat in seiner Edition S. 29 auf Grund des starken *spanischen Einschlags* vermutet, daß die Niederschrift des Codex M in der Gallia Narbonensis erfolgt ist. Die Vorlage von M wurde jedoch nicht, wie Dold a.a.O. annimmt, von einem Flüchtling aus Spanien mitgenommen, als er sich vor den Mauren in Sicherheit brachte, sondern stammt direkt aus Südfrankreich. Der spanische Einschlag in M kann genausogut dadurch erklärt werden, daß Musäus bei der Zusammenstellung seines Liturgiebuches ältere spanische Quellen benützt hat, wenn nicht diese umgekehrt von Musäus abhängig sind.

Zudem verlangt das "gallische Gewand", in dem die Gebete erscheinen, eine systematische Redaktionsarbeit[1]. Eine solche ist für das 7. Jahrhundert, der Zeit der Niederschrift unseres Meßbuches, nicht mehr anzunehmen, ebenso wenig wie eine Abfassung von neuen Formularen, wie sie sich in M zahlreich finden. *Diese M eigenen Gebete sind wohl von Musäus selbst verfaßt worden.* Falls er nicht, wie schon angedeutet, dabei Stellen

1. In *Go* dagegen, wo offensichtlich verschiedene Quellen verarbeitet sind, lassen sich diese schon an den Überschriften erkennen, so wird z.B. das Eucharistiegebet bald "Immolatio" (missae), bald "Contestatio", das Gebet nach dem "Qui pridie" bald "Post mysterium", bald "Post secreta" genannt.

aus Werken der Kirchenväter fast wörtlich benützte, zeigen seine Formulierungen bei aller Beredsamkeit doch teilweise einen Abfall von der geistigen Höhe, die noch die älteren liturgischen Texte auszeichnen. Gennadius charakterisiert den Musäus : vir in divinis scripturis doctus... lingua quoque scolasticus... et castigatae eloquentiae. So lautet z.B. die Collectio einer Fastenmesse in M (S. 19*) :

> Ds sub cuius oculis nulla corda non trepidant. nullae conscientiae non pauiscunt. propitiare gemetibus omnium singulorum medere uulneribus. Ut sicut nemo nostrum est liber a culpa. ita *dne ihs xpe* nemo sit alienus a uenia. per dnm nm

Hier finden wir bereits die Gebetssprache des 5. Jahrhunderts, wie sie uns ähnlich in den Orationen des Leonianums und des Gelasianums entgegentritt. Eine deutliche Verfallserscheinung stellt auch der plötzliche Wechsel in der Anrede (dne ihs xpe) dar[1].

Für eine Abfassung der beiden Liturgiebücher schon im 5. Jahrhundert und nicht erst in späterer Zeit spricht wiederum die Tatsache, daß die in ihnen sich findenden Lesungen bzw. Gebete keine weite Verbreitung gefunden haben. Was man an Parallelen in anderen Lesungsverzeichnissen anführen kann (so in Lux), ist nicht durch literarische Abhängigkeit begründet, sondern gemeinsame altchristliche Tradition[2].

Interessant ist in dieser Hinsicht, daß W auch bei den sich allgemein findenden Leseabschnitten beachtenswerte Unterschiede kennt, so hat W z.B. an Epiphanie das Stück Is 59, 20-60, 9, während sonst allgemein Is 60, 1-6 vorkommt, oder am 1. Fastensonntag 2 Cor 6, 1-10, 14-7, 1 gegenüber der kürzeren Lesung 2 Cor 6, 2-10. Auch sind sonst Cento-artige Lesungen, wie sie sich in W zahlreich finden, kaum bekannt.

Ahnlich liegt der Fall beim Sakramentar. Die mit anderen Meßbüchern (Go, Bo, LM)[3] gemeinsamen Formeln dürften ältestes liturgisches Gut darstellen. Dabei finden wir in M ge-

1. Auch sonst findet sich in den Gebeten des M gelegentlich die in der älteren Liturgie ungewöhnliche Anrede an den Sohn, so S. 9*, 11*, 19*, 32* ("ihs bone" innerhalb eines Präfationstextes !), 37*.

2. So finden sich auch in der altravennatischen Epistelliste aus der Zeit des hl. Petrus Chrysologus († 450) an den ältesten Festen meist die allgemein üblichen Lesungen, während an den übrigen Tagen durchaus eine eigenständige Auswahl vorliegt ; vgl. K. Gamber, in *Liturgisches Jahrbuch*, 8 (1958), 95.

3. *LM* = *Liber mozarabicus Sacramentorum*, herausgegeben von M. Férotin, (Paris, 1912).

legentlich eine eigene Fassung[1]. Als ganzes Formular findet sich lediglich die Messe In cathedra sci petri ap. im mozarabischen LM (300-304). Entweder benützen M und LM hier die gleiche Quelle oder LM hat seinen Text aus M genommen[2].

Fassen wir nochmals die *hauptsächlichen Hinweise* für die Autorschaft des Musäus kurz zusammen:

1) Das Lektionar von Wolfenbüttel (= W) und das Sakramentar von Mailand (= M) sind, wie es scheint, von ein und derselben Persönlichkeit verfaßt, da nicht nur die beiden Liturgiebücher dem Aufbau nach miteinander übereinstimmen, sondern auch inhaltliche Beziehungen zwischen den Gebeten und den Lesungen an den jeweiligen Tagen bestehen. Nach Gennadius hat Musäus von Marseille zuerst ein Lektionar und dann ein Sakramentar verfaßt und dieses gekennzeichnet als pro lectionum textu... discretum.

2) Im Lektionar finden sich nach den Lesungen die Responsoria angegeben, die Gennadius eigens erwähnt und wie sie sich in keinem weiteren bekannten Lektionar finden.

3) Daß W eine Abschrift des Lektionars des Musäus darstellt, ergibt sich weiterhin mit großer Wahrscheinlichkeit aus der näheren Betrachtung der ausgewählten Lesungen und des in ihnen verwendeten Schrifttextes. Sie sind von einem Mann zusammengestellt, der in der Hl. Schrift wohl bewandert war und dem bereits die Vulgata des Hieronymus wenigstens zum Teil vorgelegen hat. Gennadius nennt Musäus: Vir in divinis scripturis doctus et in earum sensibus subtilissimus exercitatione formatus.

4) Aus inneren Gründen muß das Sakramentar zwischen 450 und 500 verfaßt sein, da in den Gebeten die Schriften ältere Kirchenväter benützt sind, sich aber bereits eine Stelle aus einem Brief des Papstes Leo d. Gr. findet. Dagegen fehlt das im 6. Jahr-

---

1. So die Formel: "Ds in cuius dextera..." (S. 42*), die gegenüber der in *Bo* 459 wesentliche Unterschiede aufweist, oder die obige Formel "Ds sub cuius oculis...", die sich ähnlich im Gelasianum findet; vgl. A. Dold, in TuA, 43/44, S. 33 f.

2. Ungefähr 40 Gebete von M finden sich auch in anderen Sakramentaren; vgl. A. Dold, in TuA, 43-44, S. 27 f., wo zahlenmäßig die einzelnen Handschriften aufgeführt werden. Diese Liturgiebücher bilden jedoch nicht die "Quelle" für die betreffenden Gebete, sondern mehr oder weniger finden sie sich auch wörtlich in ihnen. Dabei ist zu beachten, daß die zum Vergleich heranziehbaren Handschriften aus ganz verschiedenen Gegenden stammen. Ein sicher sehr altes 'Post Sanctus'-Gebet (M S. 33*) kommt zudem in gleicher Weise in einer spanischen (*LM*, 644) und in einer gallischen Quelle (*Go*, 281) vor; vgl. Gamber, *Sakramentartypen*, 12.

hundert eingeführte Marienfest im Januar. Nach Gennadius hat Musäus sein Sakramentar unter Bischof Eusebius von Marseille, also um das Jahr 455 zusammengestellt.

5) Gegen eine frühere Abfassung von M (vor dem 5. Jahrhundert) spricht außerdem ein gewisser Abfall von der geistigen Höhe der altchristlichen Gebete, wie man ihn in mehreren Formeln von M bemerken kann. Doch zeigt der Verfasser wiederum eine beredte Sprache. Gennadius charakterisiert diesbezüglich den Musäus : lingua quoque scolasticus... et castigatae eloquentiae. Eine spätere Abfassung (nach dem 5. Jahrhundert) wiederum ist auf Grund des geringen Bestandes des Sanctorale (sowohl in W als auch in M) und des Fehlens jeden Einflusses von der stadtrömischen Liturgie her nicht anzunehmen.

Wenn unsere Beobachtungen richtig sind, dann sind uns in den beiden Palimpsest-Codices W und M die von Gennadius erwähnten und ziemlich ausführlich beschriebenen Werke des Priesters Musäus von Marseille erhalten. Sie waren im Auftrag der Bischöfe Venerius und Eusebius von ihm zusammengestellt worden und wohl lediglich für die Diözese Massilia bestimmt. Wir gewinnen weiterhin einen festen Punkt zur Bestimmung des Alters verschiedener in den "gallikanischen" Meßbüchern überlieferter Gebete. Die von Musäus in seinem Sakramentar aus anderen Quellen benützten Formeln gehören demnach mindestens dem 4./5. Jahrhundert an.

Weiterhin dürfte durch unsere Ausführungen deutlich geworden sein : *Das 5. Jahrhundert war die Zeit der Abfassung der verschiedenen (Jahres-) Sakramentare*[1]. Die Redaktoren benützten z. T. älteres Gut, wie es in Libelli überliefert worden war, z. T. verfaßten sie Meßformulare selbst. Im 6. Jahrhundert dagegen scheint die schöpferische Tätigkeit weitgehend nachgelassen zu haben, wir erfahren aus dieser Zeit nur noch von Neufassungen der bereits in Verwendung befindlichen Meßbücher bzw. deren Gebete.

So hat *Gregor von Tours* († 594) die Präfationssammlung des Sidonius Apollinaris neu bearbeitet[2]. Von *Maximian von Ravenna* († 553) berichtet der "Liber Pontificatis" der ravennatischen Bischöfe, er habe aus 12 Libelli ein Meßbuch "per circulum anni » zusammengestellt[3]. In Spanien war es u. a. *Leander von*

1. Zu einem ähnlichen Schluß kommt auch A. Paredi, *I prefazi ambrosiani* (Milano, 1937), 269 ff.
2. *Hist. Franc.*, II, 22 ; *PL* 71, 218.
3. *Liber pontificalis*, II, 6 (*PL* 106, 610 D).

Sevilla († 599), von dem eine liturgische Redaktionstätigkeit bekannt ist[1]; in Rom wiederum *Gregor d. Gr.* († 604), der erstmals für den päpstlichen Stationsgottesdienst ein "Liber sacramentorum anni circuli" auf Grund des Libelli-Materials seiner Vorgänger redigiert hat[2].

Für die Sakramentarforschung eröffnet sich in dieser Hinsicht noch ein weites Feld. Es gilt, das erhaltene ältere liturgische Material systematisch zu untersuchen und dabei zu versuchen, das älteste Gut zu erfassen. Und nicht zuletzt müßten sich sowohl mit W als auch mit M nach der großen Vorarbeit von A. Dold noch manche Forscher in selbstloser, geduldiger Arbeit beschäftigen, um eventuell noch hinter weitere Zusammenhänge zu kommen.

Vielleicht fällt durch das Studium unserer beiden Liturgiebücher auch Licht auf die Gestalt des *Eusebius Gallicanus*. Schon A. Dold hat auf eine Anspielung an einen Sermo von ihm in einer Contestatio von M hingewiesen (S. 36*). Ob nicht dieser Eusebius identisch ist mit dem Eusebius von Marseille, dem Bischof unseres Musäus, und ob nicht die von Gennadius erwähnten Homilien des Musäus unter dem Namen des Eusebius Gallicanus uns erhalten sind[3]?

Kloster Prüfening, Regensburg. Kl. Gamber.

1. Ildefons, *De viris ill.* (*PL* 96, 203).
2. Vgl. K. Gamber, *Wege zum Urgregorianum* (= TuA, Heft 46), Beuron, 1956.
3. In der Patrologie wie Liturgik sind bis jetzt Musäus und Eusebius Gallicanus recht stiefmütterlich behandelt worden. In dem Lehrbuch von B. Altaner, *Patrologie* sind nicht einmal ihre Namen erwähnt.

DIE SATISFAKTIONSORDNUNG VON CAESARIUS UND BENEDIKT BIS DONATUS

Die aus den Regeln der hll. Caesarius (RCaes), Columban (RCol) und Benedikt (RB) so eigenartig zusammengemischten Bußordnungen der Regula Donati (RD) müssen jedem Leser auffallen. Darum wollen wir im folgenden untersuchen, ob nicht gerade die Bußordnungen und die Art ihrer Zusammenstellung einiges Licht auf diese viel zitierte, aber weithin unerforschte Regel selbst zu werfen vermögen. Dazu brauchen wir ein möglichst klares Bild von den Bußordnungen jener Regeln, aus denen Donatus geschöpft hat. Von Caesarius ist es meist seine Nonnenregel (RCaes) seltener seine Mönchsregel (RCaes ad Mon), die wir heranziehen müssen ; bei Columban dagegen fast immer seine Regula Coenobialis, die wir zum Unterschied von seiner Mönchsregel (RCol ad Mon) mit oCoen bezeichnen werden, weil sie ja fast nur aus Bußordnungen besteht. Zum Verständnis der RB halten wir uns auch an die Magisterregel (RM). Im ganzen beschränken wir uns aber auf jene Bußordnungen, die zum *opus Dei* Bezug haben ; die anderen werden wir nur berücksichtigen, wenn sie unserer Untersuchung dienlich sind.

I *a*) Der vorcolumbanische Ordo satisfactionis

1. Das Zuspätkommen zum Gottesdienst

Um die altmonastischen Bußordnungen für das Zuspätkommen beim Gottesdienst zu verstehen, muß man sich frei machen vom Gedanken an die Usanzen jener heutigen Klöster, in denen für das Zuspätkommen zum Gottesdienst "Satisfaction" gemacht wird, ob man schuldlos zu spät kommt oder nicht. Die altmonastischen Bußordnungen setzen immer, also auch für die Bestrafung des Zuspätkommens zum Gottesdienst, eine Schuld, eine *negligentia* voraus. Die Bestimmungen über das selbst verschuldete Zuspätkommen zum Gottesdienst gehören in den Grundstock der alten Mönchsregeln, sie sind so alt wie die Klosterregeln selbst. Das Zuspätkommen gab ein eindeutiges Beispiel ab für

das, was man eine *levis culpa* nannte, weitere Beispiele waren das Schwätzen und flüchtige Lachen während des Gottesdienstes bis zu jenen kleineren Vergehen, die mit der Liturgie in Verbindung gesetzt wurden : etwa das Nichtachthaben auf Brosamen, Beschäftigungen ohne *benedictio*. Die Bußordnung für das Zuspätkommen zum Gottesdienst hat in der Tertia Patrum Regula ad Monachos klassische Formulierung erhalten :

> Cap. VI. Ad horam vero orationis dato signo qui non statim praetermisso omni opere quod agit (Quia nihil oratione praeponendum est) paratus fuerit, ab Abbate vel praeposito corripiatur et nisi prostratus veniam petierit, excommunicetur[1].

Aus dem letzten Wort erkennt man, bis zu welcher Höhe die Strafe für das Zuspätkommen im Gottesdienst steigen kann : zur *excommunicatio*, welche ohne weiteres über den verhängt wurde, der vom Gottesdienst überhaupt fern blieb. Über das letztere Vergehen zu sprechen, finden die Regeln unnötig. Nicht weniger klassisch sind aber auch die Erörterungen Cassians über das Zuspätkommen der Mönche in den östlichen Klöstern. Das 7. Kapitel im 3. Buch seiner *Instituta* klingt wie ein Lobpreis auf jene Mönche, die das *opus Dei* so heilig hielten und für die Verfehlungen des Zuspätkommens solch große Sühne auf sich nahmen. Wir dürfen in diesem Text aber keine Schilderung eines genauen rituellen Ablaufs von Bußordnungen erwarten, vermögen aber aus der ganzen Darlegung die Wesenszüge der Satisfaktion beim Zuspätkommen erkennen. Cassian beginnt mit dem rituellen Abschluß einer *excommunicatio*. Die *reconciliatio* war sicher der eindrucksvollste Teil dieser Bußordnung und die meisten Buß-ordines bringen auch, wohl dem Beispiel Cassians folgend, die *reconciliatio* an der Spitze ihrer Darlegungen. Wir legen aber besonderen Wert auf den Hinweis, daß Cassian im Verlauf seines 7. Kapitels die *increpatio et paenitentia*[2] zum Kernstück seiner Bußordnung des Zuspätkommens macht. Entscheidend sei, sagt er, daß der Zuspätkommende sich beeile *(festinarit)*, unverzüglich *(confestim)* Genugtuung zu leisten *(vera humilitate subnixus satisfacere)*. Der Deliquent habe also schnellstens zum Abt, der nach der RM[3] am Eingang des Chores praesidierte, hinzugehen, um jene *increpatio* und *paenitentia*

1. Ausgabe L. Holstenius, *Codex Regularum*, I, Augsburg, 1759, S. 17.
2. Ausg. M. Petschenig, *CSEL*, 17, S. 41, 23-24.
3. Kap. 73 und 94 (Éd. diplomatique des manuscrits latins 12205 et 12634 de Paris, Bruxelles, 1953, S. 272, 1-8 und S. 292, 10-20).

entgegenzunehmen, die sein Oberer gerade für ihn und sein selbst verschuldetes Zuspätkommen bereit habe. Er darf das Oratorium nicht betreten, um sich dem Chor anzuschließen, aber er soll eintreten, um vom Abt zu erfahren, ob er so schuldig sei, daß er *stans pro foribus* den Schluß des Gottesdienstes abwarten und dann die *reconciliatio* erbitten müsse. Wenn man diese Reihenfolge fest im Auge behält, sind die kurzen und inhaltlich verschiedenen Bestimmungen bei Caesarius durchaus verständlich : seine beiden Regeln bringen nur T e i l e aus der Gesamtordnung der Strafen für Zuspätkommende. Die RCaes ad Mon nennt nur eine einzige Art als *paenitentia* für Zuspätkommende, nämlich : *statim de ferolem in manus accipiat*[1] ; von *monitiones* und *increpationes* ist keine Rede. Die Nonnenregel wiederum weiß nichts von solchen Tatzen als leichter körperlicher Züchtigung für das Zuspätkommen, sondern bestimmt dafür die *separatio a communio (orationis) vel a mensa*. Mit körperlicher und zwar schwerer Züchtigung bestraft sie andere Vergehen. Es wäre sicher verkehrt, wollte man annehmen, die erwähnte *excommunicatio* der Nonnenregel hätte im Mönchskloster des hl. Caesarius nicht gegolten. Interessant ist der Ausdruck *statim* für die körperliche Züchtigung. In der zitierten östlichen Regel hieß es, man habe die A r b e i t *statim* abzubrechen ; Cassian mahnt, *confestim* zur Übernahme der B u ß e zu eilen und bei Caesarius bekommen die Deliquenten die kleine körperliche Z ü c h t i g u n g *statim*, also offenbar schon bei der *increpatio* im Oratorium. Das mochte der Heiligkeit des Oratoriums keinen Eintrag tun, denn es war ja noch möglich, daß man zu den Lesungen im Oratorium Matten flocht[2]. Die Magisterregel erwähnt nichts von körperlicher Züchtigung für Zuspätkommende. Aber man glaubt aus den eifernden Worten des Magisters, mit denen er für die Bestrafung der Zuspätkommenden eintritt, die geistigen Schläge herauszuhören, die der Abt für diese Deliquenten bereit hielt. Da stäubt es ! Der Text ist zwar etwas verdorben : cap. 73, *agitato ei foris oratorio... corripiatur acerbe... de oratorio sconmunicati (cum praepositis suis) foris iacentur*[3]. Die letzte Strafe bezieht sich auf ein Zuspätkommen nach dem d r i t t e n Psalm (des ersten Dreipsalmers). Sie ist schon der Strafe für das Nichterscheinen zu einer Hore ähnlich, wenn

1. Ausg. G. Morin, *S. Caesaris Arel. opera omnia*, vol. 2 (1942), S. 151, 2.
2. Aurelian, *Regula ad Monachos*, Kap. 29 (Ausg. L. Holstenius, S. 151).
3. Éd. diplomatique, S. 272, 3 ff.

es sich um gehäufte Schuld und fortgesetztes Verschulden ob Zuspätkommens handelt. Die *praepositi*, zu deren Gruppe der unverbesserliche Delinquent gehörte, traf offenbar auch der Vorwurf für solche Nachlässigkeiten. Das Zuspätkommen nach dem zweiten Psalm einer Tageshore galt als Nichterscheinen und zog die *excommunicatio* nach sich.

Die RB bringt im Kap. 43 die unzweideutige Bestimmung : *nec praesumant sociari choro psallentium usque ad satisfactionem, nisi forte abbas licentiam dederit remissione sua : ita tamen ut satisfaciat reus ex hoc*[1].

Zu Anfang des Kapitels 43 wird die *excommunicatio* behandelt. Nimmt man dazu, daß es auch (Kapitel 23) eine erste und zweite *monitio* gab, so ist im obigen Satz mit *nisi abbas* verfügt, der Abt könne es auch bei einer *increpatio* bewenden lassen, allerdings nicht ohne Bußauflage, so daß der Nachsatz *ita tamen* zu Recht besteht. Soll man gar nicht annehmen, daß dem Abt der RB in solchem Fall die Hand zur Züchtigung recht locker saß ? Wir meinen, wenn es sich um Brüder handelte, bei denen er mit Worten und *increpatio* recht wenig ausrichtete ? Die RB erwähnt so oft die harte und härtere körperliche Züchtigung, daß man eine mildere mit der *ferula* nicht als unmöglich zu betrachten hat. Freilich, das Schweigen der RB in diesem Punkt gibt der Überlegung Raum, daß eine körperliche Züchtigung von Erwachsenen dem Stil des benediktinischen Oratoriums schon nicht mehr entsprechen mochte. Zur Erklärung der behandelten Stelle möge folgende Gliederung dienen :

Der Zuspätkommende geht zum Abt,
der am Eingang des Chores sitzt,
erhält je nach der Situation

a) die *licentia se sociandi choro*, weil der Abt keine *negligentia* feststellt,

b) die *licentia remissione sua, se sociandi choro*, weil der Abt den Deliquenten gescholten (und gezüchtigt), aber nicht excommuniziert hat,

c) keine *licentia se sociandi choro*, sondern sofort die Strafe des Ausschlußes und des Verweises an den Büßerplatz im Oratorium.

---

1. Ausg. C. Butler, *S. Benedicti Regula Monachorum*, Freiburg (3. Aufl.), 1935, S. 83, 27-30.

2. Die *excommunicatio a mensa*

Der hl. Basilius erwähnt diese Bußordnung in der 76. *interrogatio* seiner Regel : *...excommunicare debet et non manducare*[1]. Die RCaes bringt den Begriff *a communione (orationis) vel a mensa* als untrennbares Ganzes. Das gilt auch für die RB, denn man hat das Zuspätkommen als *levis culpa* zu berechnen, die nach den Kap. 24 und 44 die *excommunicatio a choro et a mensa* nach sich zieht. Das Zusammengehören von der *excommunicatio a communione orationis vel a mensa* wird in der Regel des hl. Fructuosos sehr deutlich, weil dessen Mönche nicht bloß nach dem Gottesdienst, sondern auch *refectionis tempore coram refectorio* um *reconciliatio* bitten mußten. (Kap. 14 der Regula Complutensis)[2].

Das Kap. 43 der RB bringt allerdings nichts über den Zusammenhang von *excommunicatio a choro* und *a mensa*, so daß es den Anschein erweckt, als hätte das Zuspätkommen zum Gottesdienst nur den Ausschluß vom Chor und das Zuspätkommen zu Tisch nur den Ausschluß von Tisch nach sich gezogen. Aber das ist nicht möglich. Wer vom Chor ausgeschlossen war, hatte auch keine Möglichkeit, ein Amt im Refektorium zu erhalten, denn der Segen dazu wurde im Chor erteilt. Wer aber in der Gemeinschaft wegen Strafe kein Amt ausüben durfte, war ohne weiteres von diesen "*conventus*", in unserem Falle also auch von der Tischgemeinschaft ausgeschlossen. Der Schein einer Trennungsmöglichkeit der beiden Strafen kann nur daraus entstehen, daß im ersten Teil des Kap. 43 der RB ausschließlich von der öffentlichen *satisfactio* und davon die Rede ist, daß die Zuspätkommenden nach Erhalt der Buße auf keinen Fall vor die Tür des Oratoriums geschickt werden sollen : *nam si foris oratorium remaneant, erit forte talis qui se aut recollocet et dormiat aut certe sedeat sibi foris vel fabulis vacet.* Solche Zuspätkommende sollen « eintreten », *(ingrediantur)* und drin bleiben, allerdings an einem besonderen Platz, wenn ihn der Abt von der Gemeinschaft des Chores und Tisches ausgeschlossen haben wollte. Das tat er dem Deliquenten in der *increpatio* kund. Auch bei der Darlegung der Bußordnung im Refektorium wird dann ausschließlich über das Zuspätkommen bei Tisch gehandelt, ohne die Zusammenhänge mit der Bußordnung im Chor zu erwähnen. Dagegen wird im Kap. 24

1. Ausg. L. Holstenius, S. 87.
2. Ausg. L. Holstenius, S. 205.

deutlichst gesagt, daß Ausschluß von der Tischgemeinschaft auch Ausschluß von der Chorgemeinschaft bedeutet.

Man muß bedenken, daß die räumliche Entfernung zwischen denen, die am Büßerplatz innerhalb des Oratoriums standen und denen die vor der Türe warten mußten, bei kleinen Oratorien nicht sehr groß war. Aber man sieht, wie in der RB der liturgische Vollzug als solcher an Bedeutung gewonnen hat : der Zuspätkommende muß unbedingt den Rest des Officiums im Oratorium mitmachen. Die Anordnung der RB braucht zwar nicht als absolute Neuerung gelten, denn das 17. Kap. der Makariusregel lautet : *Qui vero saepius corripitur et non se emendaverit novissimus in ordine stare iubetur*[1]. Auch die RM kennt für kleinere Vergehen ein Abwarten der *reconciliatio* innerhalb des Oratoriums, obwohl die *expulsio* so eindringlich geschildert wird[2]. Man kann immer wieder feststellen, daß die RM für ältere Gebräuche eintritt als die RB, aber auch, daß sie oft Ansätze zu den jüngeren Formen der RB aufweist.

Die *excommunicatio a mensa* legte den Deliquenten eine Fastenordnung auf. Büßte er sowieso an einem Tag kanonischer Fastenzeit, so galt für ihn der nächst strengere Grad an Enthaltsamkeit von Speisen und Zurückverlegung des einmaligen Essenempfangs am Tag. Selbst am strengsten Fasttag des Konvents war es noch möglich, das Mahl des Büßers zu verringern. Was die eifrigen Mönche in der Quadragesima freiwillig an Entzug von Speisen und Getränk auf sich nahmen, wurde dem Büßer als unfreiwillige Last für diese Quadragesima auferlegt. Er bekam auf jeden Fall nur eine einzige Mahlzeit und zwar eine geringere, ohne jegliche Zulage. Das wird von der RM und der RB bezeugt, denn der Exkommunizierte aß im besten Fall um 15 Uhr. Zu dieser Stunde essen heißt aber nach altmonastischem Gebrauch eben nur einmal essen am Tag[3]. Der Exkommunizierte bekommt nach der RM *de uno pulmento panis cibarissimi fraumentum et aqua* (cap. 13)[4]. (Vgl. RB Kap. 24 und 43). Wir möchten jetzt schon erwähnen, daß auch im Kloster Columbans die *excommunicatio a mensa*, mochte die einzige Mahlzeit der Mönche recht einfach gewesen sein, dem Deliquenten eine noch dürftigere Mahlzeit einbrachte. Er bekam eben kein Bier und keine Fische,

1. Ausg. L. Holstenius, S. 20.
2. Kap. 73 (Éd. diplomatique, S. 273, 40 ff).
3. B. Steidle, *Ante unam horam refectionis*, in *Studia Anselmiana*, 42 (1957), S. 80 ff.
4. Éd. diplomatique, S. 193, 74-75.

von denen Jonas im Leben des hl. Columban zu berichten weiß. Über die Anzahl der Fasttage, die auferlegt wurden, schweigen sich RB und RM aus. Aus der *Regula Serapionis* (cap. XV) erfahren wir, daß bei kleinem Vergehen *(sermo otiosus)* eine dreitägige *excommunicatio* erfolgen sollte[1].

3. Die *excommunicatio ab oratorio et a mensa*

In den Kennzeichen dieser Strafe stimmen die meisten Regeln überein. Es geht um den vollständigen Ausschluß, also auch vom gemeinsamen Arbeitsplatz und vom Dormitorium. Letzteres bedeutet aber Einzelhaft, Karzer im Sinne von *cella remota*, von wo aus der Exkommunizierte zur Arbeit ging ; trafen ihn Brüder, so durften sie nicht mit ihm sprechen. Auch die RB deutet diesen Karzer an mit *inmittere senpectas,... qui quasi secrete consulentur fratrem*[2]. Vom Karzer aus geht der büßende Bruder auch *ante foras oratorii*, nimmt von da aus am Gottesdienst teil und wirft sich dann dem ausziehenden Konvent zu Füßen. Am Tag, da ihn der Abt aufstehen heißt, findet die *reconciliatio* statt : nach der RM im Oratorium, nach der RB wohl auch : *orent pro eo... tunc recipiatur in choro*. Der Ausdruck *chorus* paßt im strengen Sinn für die RM, nach der die Büßer gleich vollständig rekonziliiert wurden ; nach der RB wurden sie nur an den letzten Platz des Chores, also nur an den Büßerplatz innerhalb des Oratoriums aufgenommen, bis dann der Abt auch diese Strafe aufhob : *usque dum benedicat et dicat : Sufficit* (cap. 44)[3]. Da der Abt den Betreffenden wohl aufhob oder beim Segnen ihn irgendwie mit der Hand berührte, konnte bei mehreren Büßern kein Zweifel darüber entstehen, welchem von den *prostrati* er die Aufnahme in den Chor gewähren wollte.

4. Körperliche Züchtigung, *Admonitio*, Schuldkapitel

Die alten klösterlichen Strafordnungen enthalten eine Züchtigung milder Art mit der *ferola* und eine harte mit der *flagella*. Zur öffentlichen *satisfactio* gehörte die öffentliche Züchtigung, also im Beisein aller. Die leichte öffentliche Züchtigung haben wir schon aus der RCaes ad Mon kennen gelernt ; die schwere, öffentliche ist im 26. Kap. seiner Nonnenregel genannt ; es war die *legitima disciplina*. Sie wurde bei größeren Vergehen verhängt ;

1. Ausg. *La Règle du Maître*, éd. diplomatique, S. 130, 190 ff.
2. Kap. 27 (Ausg. C. Butler, S. 61, 5 ff).
3. Kap. 44 (Ausg. C. Butler, S. 85, 10 ff).

als Schulbeispiel nennt schon Cassian die *extraordinaria ac furtiva cibi refectio*[1]. Auch die RM[2] bezeugt eindeutig die schwerere, öffentliche Züchtigung, die wohl sofort erfolgte, wenn ein über 15 Jahre alter Mönch wegen eines genügend schweren Vergehens vor versammeltem Konvent für schuldig erklärt war. Das war die Züchtigung, der normalerweise die *excommunicatio* folgte. Nicht so klar gibt der Magister an, in welchem Raum die schwere Züchtigung stattfand, wenn der Schuldige nach drei Tagen keine Reue zeigte und offenbar nicht vor die Oratoriumstür kam, um die *reconciliatio* zu erbitten. Die schwere, öffentliche Züchtigung der benediktinischen Strafordnung ersieht man aus der Bemerkung des Kap. 48 : *talis... corripiatur semel et secundo ; si non emendaverit, correptioni regulari subiaceat taliter, ut ceteri timeant.* In welchem Raum die Unverbesserlichen gezüchtigt wurden, gibt auch die RB nicht an. Die RM und die RB lassen aber erkennen, daß die Prügelstrafe, von harten Schlägen für sittliche Verfehlungen oder für Unverbesserliche abgesehen, mehr für Minderjährige gedacht war und für jene, deren Bußgesinnung nur durch körperliche Züchtigung geweckt werden konnte.

Aus allen drei Regeln der hll. Caesarius und Benedikt wie des Magisters ergibt sich klar jene monastische Einrichtung, die wir heute Schuld k a p i t e l nennen. Es fand statt, wenn die *decani* und *praepositi* ihre Anklagen vorzubringen hatten, wenn der Abt seine *increpationes*, die *correptiones* mit ev. körperlicher Züchtigung und entsprechender *excommunicatio* aufzuerlegen hatte. Nach Kap. 46 der RB bot das Schuldkapitel vor allem auch Gelegenheit zur Selbstanklage, welche das Strafmaß wesentlich milderte. *Continuo* soll sich der Deliquent anklagen. Das kann nur heißen, bevor er im öffentlichen Schuldkapitel vom *decanus* oder *praepositus* des Vergehens bezichtigt wurde. Wir können also *continuo* dem Sinn nach übersetzen : Das Vergehen muß beim nächsten Schuldkapitel angeklagt werden. Unterließ es der Delinquent, so konnte ihn jeder anklagen, der vom Verschulden seines Mitbruders Kenntnis hatte : RB, Kap. 46. *Si quis... non veniens continuo ante abbatem vel congregationem ipse ultro satisfecerit et prodiderit delictum suum, dum per alium cognitum fuerit, maiori subiaceat emendationi.* Die Pflicht, daß sich die Brüder gegenseitig anklagen, tritt in der RB allerdings nicht mehr so in den Vordergrund wie noch in der RCaes und RM.

1. Inst. IV, 16 (Ausg. M. Petschenig, S. 58, 9-10).
2. Kap. 14 (Éd. diplomatique, S. 198, 135 ff).

5. Die Bußordnung bei den übrigen mit dem Gottesdienst zusammenhängenden Verfehlungen

Cassian nennt außer dem Zuspätkommen im Kap. 16 des 4. Buches seiner Instituta als weitere Verfehlung im Gottesdienst das *titubare vel modicum*[1] des Psalmisten, das durch öffentliche Buße gesühnt werden müsse. Dieser Fehler konnte so geahndet werden wie das Zuspätkommen beim Gottesdienst oder andere kleinere Vergehen. Das Fehlermachen beim Psalmendienst, der dem einzelnen aufgetragen war, ist weder von der RCaes noch der RM aufgenommen. In seinem 47. Kap. gibt der Magister nur den Rat, der Psalmist möge seinen Mund gegen alle dämonischen Einflüsse mit dem Kreuzzeichen schützen ; damit sei er auch vor Störungen bei seinem Psalmdienst durch Verschleimtsein und Hustenreiz bewahrt[2].

Die RB greift als erste unter den lateinischen Mönchsregeln das *titubare* Cassians auf, ohne diesen Ausdruck selbst zu verwenden. Man ist wegen des neuen Ausdrucks der RB : *fallitus fuerit* geradezu zur Annahme geneigt, es stecke eine kleine Polemik gegen jene darin, die wie der Magister Störungen beim Psalm- und Vorlesedienst dem bösen Feind allein zuschreiben. Die RB geht zwar auch irgendwie von der "Ausrede" des Vortragenden aus, er habe sich "getäuscht". Sie will aber alle jene "Täuschungen", welche einer *neglegentia* entsprangen, bestrafen und *satisfactio* verlangen. Man darf wohl an Sing- und Lesefehler denken, die richtigen Entgleisungen gleichkamen und so auffallend waren wie etwa das Zuspätkommen. Auf jeden Fall mußte der Schuldige Verbindung mit dem Abt aufnehmen und sich *coram omnibus* noch während des Gottesdienstes verdemütigen. Es lag dann beim Abt — ähnlich wie beim Zuspätkommen — festzustellen, ob *neglegentia* vorlag und eine *increpatio spiritualis* den Fall behebe. Holte der Leser oder Psalmist sich diese Buße nicht, so wurde er zum Verächter der Regel und mußte sich auf harte, im Schuldkapitel ausgesprochene Strafe gefaßt machen. Das mochte die *excommunicatio* sein, denn die *pueri*, welche sich am Freiwillig-sich-melden vorbeidrückten, wurden mit der einer *excommunicatio* entsprechenden körperlichen Züchtigung[3] bestraft.

---

1. Ausg. M. Petschnig, S. 57, 14-15.
2. Éd. diplomatique, S. 245, 43-45.
3. Den Knaben wurden auch strenge Fasten auferlegt. Vgl. RB, Kap. 30. Dann galt für sie wohl die Fastenordnung der Erwachsenen. Vgl. C. Gindele, *Praeveniant horas canonicas*, in *Studia Anselmiana*, 44 (1959).

Weil dieser Zusatz für die Bestrafung der pueri gerade im Kap. vom Fehlermachen beim Gottesdienst steht, ist man geneigt, daraus eine solistische Teilnahme der *pueri* am Gottesdienst zu folgern. Das Mittelalter jedenfalls bestätigt diese Annahme.

Solche Fehler beim Gottesdienst zu bestrafen, ist der einzige Inhalt des Kap. 45 der RB. Die RCaes und RM, welche dies Anliegen nicht kennen, haben dafür andere neuralgische Stellen in der Gottesdienstordnung, die Bestrafungen zur Folge hatten. Noch in der RCaes wird darauf hingewiesen : *Similiter, dum psallitur, fabulari non liceat*[1] ; aber eine Strafbestimmung ist nicht mehr beigefügt. Die RM erinnert an das notwendige Stillsein bei der Oratio, eine Eigenschaft, die Cassian an den östlichen Mönchen[2] rühmt. Die Regel des hl. Aurelian mahnt : *non vagari animo*[3]. Die langen Gottesdienste der alten *ordines officii* brachten es mit sich, daß der eine oder andere *propter necessitatem naturae* aus dem Chor lief. Man mochte auch zweifeln, ob die Häufigkeit und längere Zeit des Ausbleibens immer gegründet war. An solche nicht ganz auszuschaltende "Laufereien » werden wir noch im viel kürzer gewordenen Gottesdienst der RB erinnert, wo auf alle Fälle vor Beginn der Laudes eine kurze Pause eingeschaltet wurde.

6. Das zu spät gegebene Zeichen zum Gottesdienst

Vom Zeichen zum Gottesdienst handeln viele Regeln wie von einem monastischen Inventarstück. Die RM spricht im Kap. 33 von der Not und der schweren Bedrängnis, wenn zu spät geweckt wurde, weist aber auch auf die klugen Einrichtungen seines Klosters hin (Kap. 31), damit nicht zu spät geweckt wurde. Die RB hat aber eine Strafbestimmung : cap. 11, *digne satisfaciat in oratorio*, wenn es aus Nachlässigkeit geschah. *In oratorio* deutet auf Richtung *excommunicatio* nach vorausgegangener (Selbst-) Anklage im Schuldkapitel. Es wird in den Regeln mit Nachdruck darauf hingewiesen, daß es zur besonderen Aufgabe des Abtes und seiner Stellvertreter gehöre, peinlichst Schuld und Unschuld zu erkennen und dementsprechend zu strafen.

---

1. Kap. 10 (Ausg. G. Morin, vol. 2, S. 104, 16).
2. Inst. II, 10 (Ausg. M. Petschenig, S. 25, 10 ff).
3. Kap. 31 (Ausg. L. Holstenius, S. 151).

I *b*) Die *ordines satisfactionis* vor allem der spanischen Klöster

Zur Ausweitung und rechten Übersicht fügen wir noch folgende Ergänzungen vor allem aus den spanischen Regeln bei, ohne den zeitlichen Abstand von columbanischen Bußordnungen zu berücksichtigen.

Das Zuspätkommen zum Gottesdienst wird an sich als *levis culpa* hingestellt ; Isidor sagt : *titubans in levi delicto*, cap. 15[1]. Zur gleichen Gattung leichter Vergehen zählt flüchtiges, kaum auffallendes Sprechen und Lachen beim Gottesdienst, unnötiges Herauslaufen aus dem Chor und Refektorium. Aber das dauernde, unverbesserliche Zuspätkommen wird dann doch mit der *triduana excommunicatio* bestraft und junge Leute erhalten dafür Schläge (Regula Isidori, cap. 15-17). Die Regel Isidors, die Complutensis von Fructuosus und dessen Regula Communis legen die Strafbestimmungen für s c h w e r e Vergehen besonders deutlich fest. Isidor weiß von harten Schlägen mit der *flagella ;* die Erwachsenen haben bei Brot und Wasser zu fasten ; im Winter muß der Arrestant ohne Bett vorlieb nehmen. Bei Fructuosus gelten die Schläge für alle Altersstufen ; die Reihenfolge des Bußweges wird lückenlos festgelegt : *increpatio, flagellatio,* dreitägiges Fasten bei gehäufter Arbeitszuteilung, noch härtere körperliche Züchtigung und zwar *publice, reclusio in carcere,* noch weniger Essen und Trinkwasser bei nur dreimaliger Zuteilung in der Woche, Fesselung in eiserne Ketten für sechs Monate (Vgl. Kap. 13-17).

Bei Annahme der schweren Bußen setzt die Tätigkeit des *senior spiritualis* ein und zuletzt erfolgt die Aufnahme an den untersten Platz. Die zweite Regel des hl. Fructuosus schildert den Einsatz der *seniores spirituales* in folgender Weise (Regula Communis, cap. 14) : Der Büßende ist drei Tage allein, dann erste *increpatio* durch einen *senior spiritualis ;* nimmt der Deliquent dessen "Schmährede" hin, so erfolgte die *increpatio* eines zweiten *senior spiritualis* und erst nach Annahme dieser Worte geht der Abt zur *increpatio* über, die er dem Büßenden *coram conventu* hielt ; hierauf *reconciliatio in ecclesia,* bei *contumacia* drei Tage Wartefrist, dann längeres Gefängnis.

Besonders die harten Strafbestimmungen bei Fructuosus lassen erkennen, was sich der Magister in seinem Kap. 13 unter der Bestrafung solcher versteht, die in *superbia cordis perseverantes* sind : *custoditi usque ad necem cedantur virgis*[2]. Man wollte

1. Ausg. L. Holstenius, S. 194.
2. Éd. diplomatique, S. 194, 112 ff.

nichts unversucht lassen, um den Geist des Delinquenten vielleicht doch zur Umkehr zu bewegen und ihn vor dem letzten zu bewahren : vor der *expulsio*.

Die Regula Ferreoli nennt Teilsequestrationen, z.B. (Kap. 25) für anstößige Witze *non habere communionem Dominicam vel osculum fratrum* und dies sechs Monate lang[1].

c) Zusammenfassung der besprochenen Bußordnungen

Auch die Strafbestimmungen für leichtere Vergehen sind in den alten Regeln ziemlich hart ; sie schließen mehr oder weniger die leichtere körperliche Züchtigung ein. Die Anzahl der Schläge mit der *ferola* oder *flagella* wird nie angegeben, genauer die Anzahl der Ausschließungstage und der Fasttage bei Wasser und Brot. Die Selbstanklage mildert das Strafmaß um ein beträchtliches. Als erste Strafstufe kann die *increpatio* gelten, in der auch meist noch eine andere Buße genannt wurde. Man darf ja nicht übersehen, daß z.B. in der RCaes ad Mon die *monitiones* nicht genannt sind, die sicher auch der Züchtigung mit der *ferula* vorausgegangen waren. Es liegt hier dieselbe Art vor wie in *ordines officii*, wo nur jener Ausschnitt aus dem Ablauf erwähnt wird, der dem Verfasser wichtig schien oder den auch die Quelle tradiert.

Die RCaes erscheint in ihren Strafen etwas rigoroser als die RB ; diese wiederum wirkt durch die Kürze ihrer Formulierungen — nicht der Sache nach — strenger als die RM. Die RM will vor allem den Geist der Buße wecken und den Körper nur gezüchtigt wissen, um die Trägheit des Fleisches zu überwinden. Die RB besteht auf Sühne der verletzten Ordnung, sanktioniert und warnt vor Übertretung.

II. Der oCoen

Die RCol ad Mon lehrt eindringlich, was klösterlicher Tugendwandel ist. Von ihrem *ordo officii* abgesehen bietet sie aber keine praktischen Anleitungen für den klösterlichen Alltag. Sollte die Regula Coenobialis als Ergänzung dienen ? In einer Weise, die überstürzend wirkt, sind darin Strafbestimmungen für klösterliche Vergehen und zeremonielle Vorschriften aneinandergereiht und zwar in bunter Mischung, weil sie nach zunehmenden Straf-

1. Ausg. L. Holstenius, S. 161.

maß geordnet sind. Eigentlich verdient diese Schrift allein den Namen Regel nicht, denn sie enthält zu wenig allgemeine Grundsätze für klösterliches Leben. Der Name "Bußbuch für gallische Klöster irischer oder columbanischer Prägung" wäre wohl zutreffender. Dieser oCoen, wie wir die Regula Coenobialis bezeichnen wollen, ist wohl keine gute literarische Arbeit und dem hl. Columban wird wenig Ehre erwiesen, wenn man sie ihm zuschreibt. Sicher verdankt dieser Buß-ordo seine endgültige Form den Klöstern des hl. Columban. Er ist mit den Jahren *materialiter*, aber nicht *formaliter* gewachsen. Gegen Schluß finden sich v e r s c h i e d e n hohe Strafbestimmungen für d i e s e l b e n Vergehen. Der oCoen ist ein Symbol für das rasch aufblühende gallische Klosterleben columbanischer Prägung, das dann von einer wirklichen Regel, der RB, abgelöst wurde. Es war schicksalhaft für diese Klöster, daß ihre Regel in zwei Teile auseinander fällt : Regula ad Mon und oCoen. Man fragt sich, warum sich niemand fand, der diese zwei Teile zu einem echten Ganzen vereinte. Dem oCoen konnte nur eine längere, tiefere Wirkung beschieden sein, wenn er organisch in eine Regel des Festlandes eingebaut wurde. Sonst mußte die "Mischung" eine reichlich trockene Angelegenheit werden, eben eine lebensferne Mischregel. Man tut gut, den oCoen möglichst wenig in die Nähe Columbans zu rücken. Walker hält es zwar für richtig, ihm die ersten neun Kapitel zuzuschreiben. Wir haben schon S. 41 dieses Bandes darauf hingewiesen, daß auch die Begründung für die Echtheit der ersten neun Kapitel nicht unbedingt stichhaltig ist. Umgekehrt könnte man fragen, ob der zweite Teil des oCoen deshalb schon unecht sein müsse, weil, wie man sagt, seine Fastenbestimmungen nicht zur RCol ad Mon paßten und eine mildere Regel voraus setzten. Wir erwähnten aber schon, daß die Lebensweise der columbanischen Mönche nicht so streng war, daß gar kein Unterschied zwischen Fast- und Nichtfasttag möglich gewesen wäre. Wir halten uns im folgenden an die Annahme, daß der oCoen erst im Verlauf des 7. Jh. entstanden, erweitert und interpoliert worden ist.

a) Die körperliche Züchtigung des oCoen

Seine *percussiones* entsprechen wohl den leichten Schlägen mit der *ferola* bei Caesarius. Wer sich selbst anklagte, bekam nur die Hälfte der Schläge. Somit waren 3 Tatzen die geringste Strafe des oCoen ; die nächsthöhere — bei Selbstanklage — 6 Tatzen ;

dann steigert sich die Anzahl nach Größe des Vergehens. 50 Schläge — bei Anklage durch andere — entsprachen einer *superpositio*.

Es werden *superpositiones* allein genannt, dann auch *superpositiones ieiunii* und *silentii*. Da das klösterliche Silentium an sich für alle da ist, kann man daran denken, in der *superpositio silentii* schon eine Art *sequestratio* zu erblicken, die den Ausschluß vom Vorlese- oder Psalmistendienst mit einbegriff und in der *superpositio ieiunii* dem Ausschluß vom gemeinsamen Tisch. Die RCaes und der oCoen verwenden den Ausdruck *excommunicatio* nicht, aber verzichteten nicht auf diese typisch monastische Strafe. Im 15. Kap. der Regula Serapionis wird die *excommunicatio* mit *alienum esse a fratrum congregatione vel colloquio*[1] bezeichnet und sie dauerte drei Tage. Man wird darum kaum fehlgehen, *tres superpositiones* als dreitägige *excommunicatio* zu bewerten. Da es von der Person des Delinquenten abhing, ob er mit Schlägen gezüchtigt oder excommuniziert wurde, konnte es leicht zur Strafbestimmung kommen : *superpositio aut 50 percussiones = excommunicatio* o d e r 50 Schläge. Auch die öffentlichen Gebetsbußen des oCoen tragen in etwa den Charakter der *sequestratio* an sich. Da ist (3. Kap.) die *longa venia in ecclesia :* der Büßende mußte daliegen, *dum duodecim psalmos ad duodeciam canunt*[2].

b) Die beim Gottesdienst begangenen Fehler

Für das Zuspätkommen hat der oCoen überhaupt keine Bestimmungen, dagegen Strafmaße für das Nichtbeobachten des Tischsegens, für das Sprechen beim Essen, das Unterlassen der üblichen Gebete beim Verlassen des Klosters, für Nichtverbeugen beim Segen und der Oratio in der Kirche. Gestraft wird, *qui tusse in excordio psalmi non bene cantaverit ;* wer ein wenig oder gar laut lacht während des Gottesdienstes ; wer sich nicht an die Reihenfolge *(ordo)* hält beim Friedenskuß und Empfang der Eucharistie[3], wer im Gottesdienst unnötig hinausläuft (*cursus non necessarios aut saltus*)[4]. Von großer Bedeutung für den oCoen sind die Gelegenheiten zur *confessio ante mensam sive lectorum introitum aut quandocumque fuerit facile*[5]. Die *poenitentia psalmorum pro*

1. Ausg. L. Holstenius, S. 14 ; vgl. auch *La Règle du Maître*, éd. diplomatique, S. 130, 192 ff.
2. *Sancti Columbani Opera*, éd. G. M. Walker, in *Scriptores Latini Hiberniae*, Vol. II, Dublin, 1957, S. 146, 22-24.
3. Kap. 4 (Ausg. G. M. Walker, S. 148, 10-11).
4. Kap. 8 (Ausg. G. M. Walker, S. 152, 24-25).
5. Kap. 1 (Ausg. G. M. Walker, S. 144, 30 ff).

visione nocturna[1] sind als Privatbußen zu bewerten. Man mag Krusch[2] zustimmen und das von Seebaß herausgegebene Fragment[3] einer columbanischen Nonnenregel als später entstandene Variation des oCoen betrachten, aber es hat die erläuternde Bemerkung, diese Psalmen seien *cum silentio* zu beten.

Zuletzt sei noch einmal an die schon erwähnte Bestimmung der Regula Cuiusdam Patris ad Virgines, welche in den Strahlungskreis des oCoen gehört, erinnert : cap. 6 *hae vero sorores que pro gravis culpis in poenitentia detinentur, in ecclesia cum caeteris quae communicant non stent, sed in alia ecclesia secrete cursum cantent et expleto cursu egredientes ante foras ecclesiae... stare praecipiantur*[4]. Auch hier ist wohl mit dem stillen Beten des *cursus* mehr eine Verpflichtung zu privatem Beten gemeint. Von derselben Art war auch die 12 Psalmen-Buße, welche die Zuspätkommenden nach erfolgter öffentlicher Satisfaktion anschließend an den Gottesdienst in der Kirche zu verrichten hatten (Vgl. Kap. 8).

III. Die Bußordnung der RD[5]

Donatus verwendet für seine Regel die ersten neun Kapitel des oCoen und übernimmt als Strafen 6, 12, 50 Schläge, dazu 1-3 *superpositiones*, auch *superpositiones silentii* und *ieiunii*, *prostrationes*, Psalmbußen für *visiones nocturnae*, für schwere Vergehen *superpositiones* und *percussiones* zusammen. Die Höhe der Strafe soll der Art des Vergehens entsprechen. Von den Strafen und Verordnungen im Bereich des Gottesdienstes übernimmt Donatus die meisten. Das Vergehen : *Qui tusse in exordio psalmi non bene cantaverit*, fehlt, weil es im oCoen erst im Kap. 15 erwähnt ist. In der Übernahme der RB kümmert sich Donatus nicht um deren Officiumsordnung zu Beginn der Gottesdienste und läßt als Richtschnur für das Zuspätkommen bei Tag und Nacht das Ende des ersten Psalmes gelten. Er fügt dem benediktinischen Text vom Zuspätkommen zum Gottesdienst ohne weiteres noch die

---

1. Kap. 9 (Ausg. G. M. Walker, S. 154, 25 ff).
2. B. Krusch, *Zur Mönchsregel Columbans*, in *Neues Archiv*, 46 (1926), S. 148-157.
3. O. Seebass, *Fragment einer Nonnenregel des 7. Jh.*, in *Zeitsch. f. Kirchengesch.*, 16 (1896), S. 465-470.
4. Ausg. L. Holstenius, S. 397.
5. Wir zitieren die *RD* nach der Ausg. L. Holstenius, S. 375-392 mit entsprechenden Änderungen nach *Clm*, 28118.

Ausweitung der RCaes an : *vel ad opera*. Für die Ausschließung verwendet Donatus zuerst die Bezeichnung *sequestratio* der RCaes und die *superpositio* des oCoen, erst gegen Ende die *excommunicatio* der RB.

Von etwa 20 Strafverordnungen der RD sind die Hälfte dem oCoen, 8 der RB, ebensoviel der RCaes entnommen, nur ganz wenige Bestrafungen im Bereich des Gottesdienstes gehören allen vier an.

Das nähere Verhältnis der RD zur RB und RCaes

Donatus übernimmt nicht den *ordo officii* der RB, sondern jenen der RCol ad Mon[1], der in der Psalmenordnung ein nächster Verwandter der altgallischen ordines officii ist. Auch die Fastenordnung der RD ist der RCaes[2] entnommen und nirgends ist die Rede davon, daß für den Konvent der Genuß von Geflügel gestattet sei. Wie Caesarius duldet auch Donatus nicht, daß die Weltkleider des Neueintretenden im Kloster verbleiben. Der Prior soll dreimal verwarnt werden, nach der späteren Bemerkung des Kap. 65 der RB aber viermal ! Den Ausdruck *senpectae* der RB ändert Donatus in *Consolatrices*. Obwohl er sich grundsätzlich getreuer an die RCaes als an die RB hält, geht er z.B. in der Bestrafung des *manus tenere* eigene Wege, weil er im Kap. 32 nur 12 *percussiones* festlegt, im Kap. 52 die viel härtere Strafe der RCaes nennt. Donatus scheint die härteren Strafen vorzuziehen. Er übersieht z.B. die menschlich milde Wendung der RB : *et non contristetur... cui forte directum fuerit*. Vgl. 54 der RB mit 53 der RD. Es hat Donatus offenbar auch nicht intressiert, wie kurz und dezent in der RB die Behandlung der *visiones nocturnae* angedeutet wird : *Si animae vero peccati causa fuerit latens, tantum abbati aut spiritualisbus senioribus patefaciat, qui sciat curare et sua et aliena vulnera*[3]. Mit der *confessio* dieser *visiones* hat es Donatus noch wichtiger wie der oCoen, weil er ausdrücklich eine dritte *confessio* bringt, jene Morgenbeicht, an der sich Krusch so stößt.

Wenn Donatus die kraftvollen Texte der RB und RCaes wirken läßt, nimmt man ihm das wahrhaft nicht übel, aber wenn er dann plötzlich bündelweise Strafverordnungen aus dem oCoen einfügt, wie etwa in den Kap. 25-29, so berührt das sehr merk-

1. Kap. 7 (Ausg. G. M. Walker, S. 128-132).
2. Kap. 67 und 71 (Ausg. G. Morin, vol. 2, S. 120, 25 ff und S. 123, 11 ff).
3. Kap. 46 (Ausg. C. Butler, S. 87, 10 ff).

würdig. Auch Umstellungen, etwa der Caesarius-Texte des Kap. 58 im Kap. 38-40 der RD, lassen daran zweifeln, ob sich Donatus genügend in die Würde jener beiden Regeln eingelebt hatte, die er abschrieb.

Auffallend ist der Einschub des Ausdrucks *celebratam* im Kap. 19 der RD : *post secundam celebratam.* Ist das nicht eine Vermengung des Inhalts, von dem im 48. Kap. der RB die Rede ist : *usque ad horam secundam plenam lectioni vacent: hora secunda agatur Tertia?!* Daß in der zweiten Stunde die Zeit der *lectio divina* ist, mußte Donatus als altmonastische Sitte kennen. Durch Einfügen des *celebratam* hat Donatus die etwas frappierende Ausdrucksweise der RB : *hora s e c u n d a agatur T e r t i a* nicht behoben. Und noch eine Frage : Warum hat Donatus das so charakteristische Kapitel der RB : *De his qui falluntur in oratorio* nicht übernommen, nachdem er so manch kleine Bestimmungen und Strafen wegen Verletzung klösterlich-liturgischer Gebräuche aufnahm ?

IV. Die Bedeutung der RD

Die wesentlichen Strafordnungen der Regeln, die Donatus benützte, sind nicht sehr verschieden. Donatus hat nicht die Absicht gehabt, die "milden" Strafbestimmungen der RB mit den "fast unmenschlichen" des oCoen zu mischen. Es wäre auch nicht m ö g l i c h gewesen, denn die damaligen Regeln hatten noch zu viel Gemeinsames in den Bußordnungen. Man könnte schon eher glauben, Donatus sei beeindruckt gewesen von den vielen, wenn auch allgemein gehaltenen Ausdrücken der RB : *regularis vindicta, regularis disciplina* (Strafverfahren nach der Regel).

Vom materiellen Anteil am Text der RD bestreitet die RB etwa die Hälfte, Donatus selbst und der oCoen zusammen ein starkes und die RCaes ein schwaches Viertel. In der Aufeinanderfolge der verwendeten Texte sind jeweils ausschließliche Führungen festzustellen : zuerst die RB von Kap. 1-21, dann der oCoen mit kleiner Mischung von RCaes und Donatus-Texten in den Kap. 22-35, hierauf wieder die RB von 36-49, dann die RCaes von 50-64, die RB von 65-75. Der Verfasser der RD hat also dreimal wie in einem Zug von der RB und je einmal in längerem Zug von Caesarius und dem oCoen abgeschrieben.

a) In rein literarischer Sicht

Das Zusammengeben der drei Regeln war schon von der literarischen Form her kein Meisterstück geworden. Das eine Mal fügt

Donatus die Strafbestimmungen des oCoen hemmungslos in die RB oder RCaes ein oder nur an, das andere Mal bringt er sie als eigene Regelkapitel, womit er den Text der einen Regel fast vergewaltigt und dem des oCoen eine Selbständigkeit und Ehre antut, die ihm in dieser Form kaum zukommt. Man beachte nur die kunterbunte Mischung von Strafbestimmungen des Kap. 36 : die *humiliatio* hält alle Bestimmungen gerade noch zusammen. Im Kap. 34 wird es nicht klar, was nun das Entscheidende sein soll : die liturgischen Vorschriften für die *humiliatio* oder die Bußen für die *visiones nocturnae*. Dabei soll gerne zugestanden werden, daß auch in anderen Regeln zuweilen Dinge in einem Kapitel zusammengelegt werden, die getrennt werden könnten. Strafbestimmungen für Lachen und Schwätzen im Gottesdienst sind in benediktinische Texte hineingezwängt ; die Fehler der Küchendiener und die entsprechenden Satisfaktionen werden eigens behandelt, obwohl das RB-Kapitel von den Tischdienern übernommen ist. Die Bestimmungen der RD über den Schlafsaal stehen im Kap. 65, das Verbot des Einzel-Schlafzimmers aber im Kap. 11 und die Vorschriften über die klösterliche Bettstatt im Kap. 63. Wenn in einer allmählich gewordenen Regel nicht alles sehr systematisch angeordnet ist, wirkt die Würde des historich Gewordenen nach, aber hätte Donatus in seiner Zusammenschreibe-Arbeit, nicht besser und intensiver anordnen können ? Oder soll man sagen : Es konnte dem besten Literaten nicht mehr gelingen, ausgedehnte Texte solch ausgeprägter Regeln wie der der RB und RCaes und jener fast lexikonartig zusammengestellter Strafbestimmungen des oCoen zu einem literarisch kraftvollen Neuen zusammenzuschweißen? Man kann jedenfalls den Versuch des Donatus nicht als sehr gelungen bezeichnen.

b) In monastischer Sicht

Aber auch gegen die Gültigkeit, unsere drei Regeln inhaltlich zu einem organischen Ganzen vereint zu finden, muß schweres Bedenken angemeldet werden. Die RD ist weder eine gute literarische Arbeit noch eine gute klösterliche Mischregel. Sie kann kaum als Dokument monastischen Lebens oder wenigstens m o n a s t i s c h d e n k b a r e n Lebens gelten. Es ist ein großer Unterschied zwischen der historischen Entwicklung vom Caesariuskloster zu jenem Benediktinerkloster, das auch ein Kloster columbanischer Prägung gewesen war und der Art und Weise, wie sich Donatus solche Regel-Mischungen für die Praxis klösterlichen

Lebens dachte. Die Frage, wer eine Regel aufschrieb, ist nicht sehr entscheidend, sondern ob ein Mann in kraftvoller Weise die lebendigen monastischen Strömungen seiner eigenen und der vorausgehenden und der nun kommenden Zeit zu einem einzigen Ganzen zu verbinden wußte. Die literarische Form, in welche dieses Neue sich zu ergießen hatte, war im 7. Jh. schon eine wesentlich andere geworden als im 5. und 6. Man konnte nach Caesarius keine Mischregel mehr schreiben, wie es vorher noch Sitte war oder gar Regeln aus Vätersprüchen zusammenstellen. Es wurde nun mehr von einer echten, lebensnahen Regel verlangt, und wenn in der RB dieser Regeltyp schon überragend erreicht war, mußte es ein eitles Unterfangen werden, diese RB mit älterem Typ monastischer Art zu mischen, also mit Formen, die durch die RB schon überhöht waren. Als Gründe für diese Annahme nennen wir vor allem den *ordo officii*.

Die Gebetswelt der RD war jene des hl. Columban. Man erfüllte das alte Psalmenpensum und sang zu jeder Nocturn wenigstens 12 Psalmen. Wir wiesen schon darauf hin, daß sich Donatus nicht im geringsten um den *ordo officii* der RB kümmert und jene Ausdrücke, die nur zum *ordo officii* der RB passen, durch Wendungen älterer Officiumsordnungen ersetzt. Nun ist aber die RB jene erste Regel, die in ganz besonderer Weise einen bisher völlig unbekannten klösterlichen *ordo officii* aufbaut. Uns will scheinen, daß durch diese neue Art der RB auch ihre übrigen Texte irgendwie in eine neue Welt gestellt sind, so daß jener, der aus ihr nur Texte, aber nicht den *ordo officii* entnimmt, keine echten Bausteine für eine Mischregel gewinnt. Und Donatus hat etwa ein Drittel der RB übernommen! Mit der RB ist der *ordo officii* derart zum Kernstück einer Klosterregel geworden, daß im Mittelalter wohl noch neue Regeln, aber kein wesentlich anderer *ordo officii* mehr entstand. Der oCoen gehört eben nicht in den Gebetskreis der RB, sondern noch in jenen eines altmonastischen *ordo officii* und der *ordo satisfactionis* der RB hat durch den neuen *ordo officii* auch sein eigenes Gesicht. Es findet sich in der RD nicht der geringste Anhaltspunkt dafür, daß die RB als typisch fortschrittliche Regel, was sie war und sein wollte, herangezogen ist. So müßte es doch sein, wenn jene Historiker recht haben, die in der "Milde" der RB eine notwendige Ergänzung der "Härte" in der RCol erblicken. Donatus ist vor allem darauf bedacht, soviel von der RB zu übernehmen, als die RCaes und der oCoen ertragen kann. Man spürt nicht, daß er das Neue der RB als Neues wollte, um damit das Alte auf neue Ebene zu stellen. Man spürt kein inneres

Bemühen, die Welt der Strafusanzen eines Columbanklosters mit jener des Caesariusklosters und eines benediktinischen zu verschmelzen ; man vermißt jenes Amalgan, das Andersgeartetes zu Neuem verbindet. War das an sich nicht möglich und geschieht Donatus Unrecht mit unserem Vorwurf ? Lagen die Unterschiede zwischen der Welt Columbans und der RB nicht irgendwo anders als in den Strafordnungen, die in ihren Härtegraden gar nicht so sehr auseinander gehen ?

So kommen wir zum Schluß : Die RD ist keine sehr glückliche literarische Arbeit, kein kraftvolles Dokument für gelebte klösterliche Existenz, kaum ein Entwurf, wie man ein Kloster aufbauen könnte. Die Welt des Donatus hat kaum existiert. Es hat wohl nur jene Welt gegeben, in der die RB ohne viel Kompromisse die andern Regeln verdrängte. Erscheinen Texte und Anlehnungen an Texte der RB in anderen älteren Regeln, so sind das keine echten Zeugen für kraftvolle Mischung columbanischer und benediktinischer Art.

c) Prolog und Epilog der RD

Mabillon hält den Prolog der RD für ein ehrwürdiges Andenken des Bischof Donatus von Besançon. Man darf aber die Unterschiede zwischen der Art und Weise, wie der Bischof Caesarius von Arles die Vor- und Nachrede zu seiner Nonnenregel schreibt und jener des Donatus nicht übersehen. Du Cange und Fabrizius wollen die Donatusregel überhaupt nicht für ein Kloster in Gallien verfaßt wissen. Auf alle Fälle darf man sich fragen : Warum erhält Donatus den Auftrag zu einer neuen Regel, wo er doch selbst der Mitbegründer des Klosters ist ? Brauchte man einen Bischof, um zwei oder drei Regeln zusammenzuschreiben und für Frauenohren herzurichten ? Denn wesentlich anderes wollte der Verfasser nicht erreichen. Wozu ein Bischof, der mühsam nach *cola vel commata* abschrieb ? Bei Caesarius spricht echtes Leben : Er will bei schweren Vergehen der Nonnen Bescheid wissen. Donatus erwähnt nur, daß sich die Nonnen gegen Eingriffe wehren sollten. Wegen des bischöflichen Vorbildes in Caesarius darf man wirklich überlegen, ob nicht Epilog und Prolog des Donatus nur literarische Nachahmung ist, und das, was zu ihm selbst gehört, kein bischöfliches Amt voraussetzt.

V. Die Datierung der Donatusregel

Sie soll in den letzten Lebensjahren des Bischofs Donatus von Besançon, also im ersten Jahrzehnt der zweiten Hälfte des 7. Jh. entstanden sein. Schon der oCoen ist eine gute Zeitspanne von Columban und von den Gründungszeiten der Klöster columbanischer Lebensweise wegzurücken. Es mußte sich auch jener Interpolationstext des oCoen gebildet haben, den Donatus verwendete und dazu sein eigener Text : statt *peccata* sagt er *cogitationes*, statt *confessio et poenitentia confessio poenitentiae* (Vgl. Kap. 23 mit dem Kap. 1 des oCoen.). Die Zahlensymbolik: *duodecim psalmos ad duodecimam*, welche der oCoen verwendet, wirkt innerhalb des *ordo officii* auch senil. Man vergleiche ähnliche Wendungen im *ordo officii* des Konzils von Tours (567), der als klerikaler Ordo schon damals Auflösungstendenzen zeigte. Der Ausdruck des Donatus *secunda celebrata* mußte wiederum seinen Weg in jenen oCoen finden, der uns im Fragment der Regula ad Virgines erhalten ist. Auch die vielen Segnungen, die mit der Zeit in den oCoen aufgenommen wurden, deuten auf zeitliche Abstände zwischen Columban und oCoen, zwischen oCoen und Donatus. Die Widmung der RD für Gauthstrude bietet keinen Anhaltspunkt für genauere Datierung. Die einen sagen, Flavia sei zwar die Gründerin, aber Gausthrude die erste Abtissin des Donatusklosters gewesen, Mundó[1] nennt Gausthrude sogar die Nachfolgerin der Flavia.

Die RD mag in der monastischen Literatur des ausgehenden 7. Jh. recht denkwürdig bleiben, aber vorerst birgt sie nicht wenig Rätselhaftes und Dunkles, zum mindesten Unbesehenes, das nicht ohne weiteres zu rascher Beweisführung herangezogen werden sollte.

Beuron. C. GINDELE.

1. A. MUNDÓ, *L'Authenticité de la Regula S. Benedicti*, in *Studia Anselmiana*, 42 (1957), S. 146 Anm. 126.

RECHERCHES SUR LES SERMONS SUR LES CANTIQUES DE S. BERNARD

VI. AUX SOURCES DES SERMONS SUR LES CANTIQUES

I. LE PROBLÈME DES « SOURCES »

L'une des tâches que doit faciliter l'édition critique de S. Bernard est l'étude de ses sources. Lorsque prit corps le projet de cette édition, cette tâche fut prévue et annoncée[1]. Mais à mesure que se poursuivait la réalisation, l'identification des sources apparaissait moins liée qu'on ne l'avait pensé à la présentation du texte. Il est des ouvrages qu'on ne comprend, qu'on ne peut lire dans l'esprit où ils furent écrits, que si l'on a toujours présents les textes mêmes que leur auteur a utilisés consciemment. « *Dicta mea dicta sunt patrum* », déclarait un Jean de Fécamp, et ses élévations ne voulaient être qu'une mosaïque de citations dont il fournissait au lecteur, pour l'en dispenser, une élaboration[2]. Un Guillaume de Saint-Thierry en appelle fréquemment à des auteurs qu'il a fait « siens », comme l'a montré un beau travail sur *Seneca noster*[3]. S. Anselme lui-même, ce génie créateur, dépend très largement d'auteurs aussi divers qu'Augustin le théologien et Grégoire le mystique : on peut discuter sur la proportion selon laquelle l'un et l'autre ont influé sur lui[4] ; mais ces deux influences sont incontestables et donnent en partie la clef de sa doctrine[5].

---

1. *Une nouvelle édition des œuvres de S. Bernard*, dans *Rev. d'hist. ecclés.*, XLIV (1949), p. 195.

2. C'est pourquoi il fut à la fois nécessaire et possible d'identifier un grand nombre de sources dans l'édition de la *Confessio theologica* qu'en collaboration avec J. P. Bonnes j'ai donnée sous le titre *Un maître de la vie spirituelle au XI^e siècle, Jean de Fécamp*, Paris, 1946, p. 109-183.

3. J. M. Déchanet, *Seneca noster. Des lettres à Lucilius à la Lettre aux frères du Mont-Dieu*, dans *Mélanges J. de Ghellinck*, Gembloux 1951, p. 753-767.

4. Tel fut le sens de la controverse dans laquelle prit part D. A. Stolz, *Das Proslogion des hl. Anselm*, dans *Rev. bénéd.*, XLVII (1935), p. 331-347.

5. Aussi doit-on savoir gré à Dom F. S. Schmitt d'avoir identifié dans S. Augustin et ailleurs tant de textes dont dépendent, directement, ceux qu'il a publiés dans sa monumentale édition des *S. Anselmi opera*, 5 vol., 1938-1951. En revanche, dans l'édition critique de l'*Oratio 15*, *ibid.*, t. III (1946), p. 61-64, il n'a pas reproduit, dans l'apparat des sources, toutes celles qu'il a ensuite signalées dans le commentaire qu'il donna de ce même texte sous le titre *Des hl. Anselm von Canterbury Gebet zum hl. Benedikt*, dans *Studia Benedictina*, Rome (*Studia Anselmiana*,

En allait-il de même au sujet de S. Bernard ? Sauf en de rares exceptions, la seule source explicite — avouée, déclarée — s'est avérée être l'Écriture Sainte. Mais y eut-il d'autres sources réelles, bien que dissimulées et peut-être inconscientes ? Il y a, sans aucun doute, un arrière-plan littéraire, doctrinal et psychologique. Lorsque S. Bernard écrivait, avec le soin que nous savons, les *Sermones super Cantica*, il n'ignorait nullement que d'autres et lui-même avaient déjà traité les thèmes qu'il abordait. Certaines idées qu'il aimait se présentaient à son esprit, auxquelles il conférait alors leur expression définitive : en ce sens, on peut dire qu'il était source de lui-même. Ces « lieux parallèles », en son œuvre, à mesure qu'ils se révéleront, permettront de mieux apprécier les progrès de sa pensée et de son style[1].

Mais qu'il reprît un thème qu'il avait esquissé ailleurs ou qu'il traitât un sujet pour la première fois, il n'avait pas à tout inventer comme si, avant lui, personne n'avait parlé des mêmes réalités que lui : on doit s'attendre à ce qu'il ait des sources. Encore faut-il s'entendre sur ce mot. Au sens obvie, il désigne un ensemble de textes et d'idées, comme un fonds de formules et de doctrines, où un auteur puise une partie plus ou moins considérable de son enseignement, qu'il le reconnaisse ou non. Sur ce point, Bernard est sincère : quand il cite quelqu'un, il le dit ; tout au moins, il le laisse entendre. En un cas, même, il est le seul à avouer l'origine d'une formule que tous emploient autour de lui[2]. Mais les sources

---

18-19) 1947, p. 295-313 ; et on le comprend : une édition critique n'est pas un commentaire, mais elle le rend possible.

1. Parallèle à une grande partie des *Sermones super Cantica* est cette *Brevis commentatio in Cantica* que j'ai étudiée dans *Études sur S. Bernard et le texte de ses écrits* (*Analecta S. Ord. Cist.*, IX, I-II), Rome 1953 (volume qui sera désormais désigné ici par *Études*), p. 105-125, et sur laquelle D. J. Hourlier a donné des indications supplémentaires sous le titre *Guillaume de Saint-Thierry et la « Brevis commentatio in Cantica »*, dans *Analecta S. Ord. Cist.*, XII (1956), p. 105-114 ; cf. aussi F. Ohly, *Hohelied-Studien. Grundzüge einer Geschichte der Hoheliedauslegung des Abendlandes bis um 1200*, Wiesbaden 1958, p. 157-158. Plus loin, § II, seront indiqués des textes parallèles à des passages particuliers, quand les uns et les autres donnent occasion de signaler des sources qui leur sont communes : c'est le cas pour les Serm. 24, 6 ; 33, 11-15 ; 36, 3 ; 39, 6-9. On peut ajouter les parallèles suivants : pour Serm. 29, 3, cf. *De div.*, 80, *P.L.* 183, 698-699 ; pour Serm. 44, 5, cf. *I Sent.*, 30, *P.L.* 183, 753 ; pour Serm. 76, 9, cf. la sentence que j'ai publiée parmi des *Inédits bernardins dans un ms. d'Orval*, dans *Analecta monastica*, I, Rome (*Studia Anselmiana*, 20) 1948, p. 154. Sur les comparaisons de caractère stylistique dont ces textes parallèles donnent la possibilité, j'ai donné des indications sous le titre *Aspects littéraires de l'œuvre de S. Bernard*, dans *Cahiers de civilisation médiévale*, I (1958), p. 425-450.

2. Dans *Études*, p. 118, n. 1, j'ai comparé, sur ce point, le texte de S. Bernard, *Sup. Cant.*, 42, 6 (plus loin, § II) à ceux de ses contemporains.

peuvent être aussi les influences, plus ou moins conscientes, que subit l'écrivain : il se souvient de lectures faites ou entendues, de propos échangés au cours de conversations ; il s'agit alors de réminiscences plutôt que de références voulues. Or elles sont importantes, et difficiles à saisir, à identifier surtout, pour tous les auteurs de toujours. M. Marrou l'a dit excellemment : « 'Personnaliser' les sources est souvent une illusion de la philologie moderne. Nous-mêmes, nous pensons et nous écrivons comme appartenant à telle nation civilisée, ayant reçu telle éducation, ayant lu tels poètes ; et il serait difficile de dire quel pourcentage de création absolue et de réminiscence entre de fait dans chaque phrase que nous prononçons. Une langue ne se compose pas de mots isolés qu'on va pêcher un à un dans le dictionnaire ; elle est inséparable de toute une tradition littéraire, de toute une culture. Dès lors il devient très difficile à l'historien de déterminer après coup les 'sources' réelles de telle ou telle expression, — sauf lorsqu'il s'agit d'un exposé technique, comme par exemple la terminologie logique de Boèce où P. Courcelle a reconnu, sans contestation possible, l'enseignement d'Hermias d'Alexandrie[1] ».

Les *Sermones super Cantica* de S. Bernard ne sont pas un ouvrage technique : le genre littéraire adopté, le caractère littéraire voulu, excluaient à la fois les citations longues et exactes et les références précises, sauf en matière d'Écriture Sainte, puisque cet ensemble d'élévations en forme de sermons se présentait comme un commentaire biblique[2]. L'identification des éléments traditionnels qui s'y trouvent assimilés demeure donc une tâche délicate, et qui n'est point près d'être achevée. Elle ne relevait pas du travail même de l'édition critique ; elle est de l'ordre des recherches que celle-ci permettra. Il n'y avait donc lieu, dans l'apparat, de mentionner que les sources certaines, c'est-à-dire presque exclusivement les citations ou les allusions scripturaires. Ici, à titre de première indication, afin de stimuler cette sorte

1. *Augustinus Magister*, t. III, Paris 1954, p. 207-208.

2. Sous le titre *S. Bernard et la tradition biblique*, dans *Sacris Erudiri*, XI (1959), j'ai donné des indications sur l'utilisation que Bernard fait de l'Écriture ; cette étude avait été prévue (et annoncée, Introduction au t. I de *S. Bernardi opera*, éd. J. Leclercq, C. H. Talbot, H Rochais, Rome 1957, p. LXIV, n. 3) comme devant faire partie du présent article ; mais l'une et l'autre ont pris de telles proportions qu'il a paru préférable de les séparer — provisoirement du moins : ces travaux dispersés sur les *Sermones super Cantica* et l'œuvre de S. Bernard seront réunis en un recueil faisant suite au volume d'*Études d'histoire et de littérature médiévales* qui doit paraître aux *Edizioni Storia e Letteratura*, à Rome.

d'études, seront notées quelques observations partielles et provisoires. Si sommaire qu'il soit, ce dossier fera entrevoir l'arrière-plan culturel dont Bernard était tributaire, et la puissante originalité grâce à laquelle il se détache, en si haut relief, sur le milieu monastique de son temps.

II. PREMIÈRE LISTE DE RÉFÉRENCES

La connaissance que S. Bernard a de la Bible est liée à toute sa culture, au milieu même dans lequel il reçoit celle-ci. Discerne-t-on, dans son œuvre, des traces de l'influence qu'ont exercée sur lui les différentes composantes de la culture monastique ? A priori, on peut penser que la liturgie a façonné puissamment son esprit. Le fait même qu'une grande partie de son œuvre ait consisté en sermons pour les fêtes le ferait déjà supposer ; en outre, on constate que plusieurs de ses citations scripturaires sont de celles qu'il a entendues au cours des offices divins[1]. D'autres lui sont venues par la Règle de S. Benoît ; ce document patristique demeurait pour lui un texte actuel et vivant : il doit donc en avoir beaucoup retenu, ainsi que des textes des Pères du monachisme où tout religieux puisait alors sa formation. De fait, l'étude de son vocabulaire confirme qu'il a reçu d'eux une empreinte profonde[2].

Bernard estimait fort les Pères de l'Église ; on a pu avancer qu'il s'était fait constituer par Guillaume de Saint-Thierry de véritables dossiers patristiques[3]. En tout cas, il constitua, certainement à grand'peine, et à grands frais, une bibliothèque dont une partie des volumes — et ils sont très beaux — a été conservée[4]. D'après ces constatations, d'après quelques recherches déjà accomplies, d'après aussi des suppositions plus ou moins gratuites, on a avancé qu'il était tributaire, directement, de certains auteurs anciens. Au premier rang d'entre eux a été nommé Origène ; à vrai dire, une

1. Cf. *S. Bernard et la tradition biblique.*

2. Ce fait est illustré par des exemples par C. Mohrmann, *Observations sur la langue et le style de S. Bernard*, Introduction au t. II de l'éd. *S. Bernardi opera*, Rome 1958, p. XIII-XXII : *Le vocabulaire.*

3. J. M. Déchanet, *Guillaume de Saint-Thierry. L'homme et son œuvre*, Bruges-Paris 1942, p. 45 ; L. Bouyer, *La spiritualité de Cîteaux*, Paris 1955, p. 104.

4. A. Wilmart, *L'ancienne bibliothèque de Clairvaux*, dans *Mémoires de la Société académique... du Département de l'Aube*, LXXXI (1917), p. 125-190 (étude en partie reproduite dans *Collectanea Ord. Cist. Ref.*, XI (1949), p. 101-127, 301-319) a publié et étudié l'inventaire des mss de Clairvaux au XII^e siècle. Sous le titre *Les mss de l'abbaye de Liessies*, dans *Scriptorium*, VI (1952), p. 51-53, j'ai pu montrer que six des sept volumes d'œuvres de S. Augustin que mentionne cet inventaire, et qui sont conservés à Troyes, ont été copiés du vivant de S. Bernard.

lecture parallèle des commentaires de ce dernier sur le Cantique et des *Sermones super Cantica* reste quelque peu décevante : les points de contacts sont moins nombreux qu'on ne le faisait espérer. De plus, entre Bernard et Origène, bien des compilateurs et des intermédiaires ont pu transmettre au premier des idées venues du second ; ceci se vérifie surtout quant aux thèmes d'introduction, pour lesquels les commentateurs se sont tous inspirés du long Prologue d'Origène. Cependant, des études minutieuses portant sur les sources doctrinales de Bernard[1], sur le premier de ses *Sermons sur les Cantiques*[2] et sur plusieurs des autres[3] ont permis de constater que Bernard a certainement utilisé le texte même du commentaire d'Origène. Telles ressemblances, lointaines à vrai dire, entre l'enseignement de S. Bernard et celui de S. Augustin ont été signalées[4], qui semblaient confirmer le jugement de Harnack d'après lequel l'abbé de Clairvaux eût été un « *Augustinus redivivus*[5] » ; du moins le R. P. Congar a-t-il pu indiquer des parallèles suggestifs[6]. Il y avait à Clairvaux un exemplaire du Commentaire de S. Grégoire le Grand sur le Cantique des cantiques[7] ; S. Bernard n'a vraisemblablement pas ignoré ce texte célèbre. On sait aussi qu'il se souvenait volontiers de certaines formules de S. Jérôme[8]. Enfin il ne refusait pas d'insérer dans son texte des souvenirs venus des antiques écrivains profanes : les deux seules citations exactes qui ne soient point bibliques sont empruntées à Perse et à Horace[9]. On trouve même sous sa plume certaines locutions qui sont des sortes de proverbes ou qui sont empruntés au langage courant[10].

---

1. *S. Bernard théologien. Actes du Congrès de Dijon, 15-19 septembre 1953*, dans *Analecta S. Ord. Cist.*, IX, III-IV, Rome 1953 (volume qui sera désormais désigné ici par *S. Bern. théol.*), *passim* ; cf. l'index, p. 321, au mot *Origène*.

2. W. Kahles, *Radbert und Bernhard. Zwei Ausprägungen christlicher Frömmigkeit*, Emsdetten 1938, p. 60, a mis en colonnes parallèles les passages du Serm. I qui ont leur répondant dans Origène.

3. Une liste de passages des *Serm. sup. Cant.* qui dépendent d'Origène a été donnée par H. Riedlinger, *Die Makellosigkeit der Kirche in den lateinischen Hoheliedkommentaren des Mittelalters*, Munster 1958, p. 156, n. 7.

4. J. Schuck, *Das religiöse Erlebnis beim hl. Bernhard von Clairvaux*, Wurtzbourg 1922, p. 55-56, 68, 72, 82-83.

5. Cité par Schuck, p. 82.

6. *S. Bern. théol.*, p. 139, n. 4 etc...

7. Cf. *Études*, p. 194.

8. Sous le titre *S. Jérôme, docteur de l'ascèse*, dans *Rev. d'ascét. et de mystique*, XXV, *Mélanges Marcel Viller* (1949), p. 143, n. 8, j'ai indiqué certains de ces textes. Le P. A. Dimier, *S. Jérôme et S. Bernard*, dans *Collect. O. Cist. ref.*, XV (1953), p. 216-222, en a indiqué d'autres.

9. Serm. 36, 3, et 71, 3.

10. Voici quelques exemples (les références, ici et dans la suite du présent article,

De toutes ces réminiscences possibles, voici une première liste. On y trouvera parfois, plutôt que des « sources » certaines, des rapprochements éventuels[1] ; même si Bernard n'en dépend point, la connaissance de ces antécédents peut éclairer son texte et fait mesurer davantage son caractère traditionnel.

1, 1, p. 3, 6 s. : ORIGÈNE, *Commentarium in Cantica cantic.*, Prol., éd. W. A. BAEHRENS, Leipzig 1925, p. 62, 4 ss ; p. 65, 6 ss.

1, 2, p. 3-4 : ORIGÈNE, *ibid.*, p. 78, 4-19.

1, 3, p. 4, 9 : « ad sacrum theoricumque sermonem » : des mss d'Origène donnaient, *ibid.*, p. 75, 8, au lieu de *enopticen, theoricen* (cf. apparat critique *ibid.*) ; ce mot est appliqué au Cantique dans des mss de S. JÉROME, *Epist.*, 30, 1, *CSEL*, 54, p. 243, apparat à la ligne 9 ; le mot *theoricus* par S. GRÉGOIRE, *In Cant.*, Prooem., *P.L.*, 79, 476-477. Cette distinction des trois livres attribués à Salomon selon les

---

renvoient aux Sermons, paragraphes, tomes, pages et lignes de l'édition déjà citée des *S. Bernardi opera*) : *necessitas non habet legem*, Serm. 50, 5, t. II, p. 81, 18 ; *amor... dominum nescit*, 59, 1, p. 136, 5 ; *arrepto, ut dicitur, freno dentibus*, 66, 12, p. 186, 23 ; *seductori dat manum qui dare dissimulat praeceptori*, 77, 6, p. 265, 15 ; *quod delectat habere, id etiam perdere timet*, 82, 4 ; p. 294, 30-295, 1 ; *ne puncto quidem aut iotae uni, ut dicitur*, 19, 3, p. 110, 14 : ici la réminiscence biblique de Mt. 5, 18 *(iota unum)* s'allie à un emploi de *punctum* attesté chez les classiques (cf. *Thes. ling. lat.*, s. v. *Hora*, t. VI, III, Leipzig 1936-1942, col. 2955, 18) et les Pères (par ex. S. JÉRÔME, *In Mat.*, l. II, c. XIV, 22, *P.L.* 26, 101 : *ne punctum quidem temporis*). Peut-être les copistes de *O* et *L*, ou de leur modèle, qui, après *dicitur*, ont *horarum omnium*, au lieu de *horum omnium*, ont-ils cédé, dans ce cas, à une réminiscence facile en associant le génitif pluriel de *hora* à *punctum*, alors qu'on trouve généralement *punctum horae ;* la réminiscence biblique et le contexte ont permis d'éliminer la leçon de ces deux témoins, qui méritent habituellement confiance. Cet exemple et celui qui sera cité plus loin (p. 249, à propos de Serm. 41, 3) montrent que la critique des sources peut être nécessaire à la critique textuelle : dans certains cas de leçons douteuses, et en apparence préférables, l'identification des sources permet un choix justifié.

1. De cette sorte étaient déjà les rapprochements suggérés par HORSTIUS, *In S. Bernardum notae*, reproduit dans MABILLON, *S. Bernardi opera*, Paris 1719, t. IV, p. CXI-CXVIII ; mais, vérification faite, les textes indiqués là n'avaient souvent qu'un rapport lointain avec ceux de Bernard et ne semblent avoir eu d'autre but que de donner à Horstius l'occasion de petites dissertations, d'ailleurs non dénuées d'intérêt, sur certains points de la doctrine de Bernard. D'autres rapprochements de textes pourraient être trouvés parmi les nombreux extraits patristiques qu'ont rassemblés d'anciens commentateurs du Cantique, comme CORNELIUS A LAPIDE, *Commentarium in S. Scripturam, In Cantic. cantic.*, éd. Paris 1876, t. VII-VIII, et surtout M. GHISLERIUS, *Commentarii in Canticum canticorum*, Venise 1609. Les deux volumes récents, cités ci-dessus, de F. OHLY (p. 136-155), et H. RIEDLINGER (p. 155-167 et *passim*) permettent désormais de situer les *Sermones super Cantica* dans l'histoire des commentaires du Cantique en Occident. On peut aussi trouver des parallèles au commentaire de Bernard sur le Cantique dans les textes où S. Grégoire l'a commenté et qui ont été rassemblés par les Mauristes dans leur *Biblia Gregoriana*, Vienne 1731, et dans les sources indiquées par M.-M. DAVY, *Guillaume de Saint-Thierry, Commentaire sur le Cantique des cantiques*, édition critique et traduction, Paris, 1958.

trois « disciplines générales de la science » (ORIGÈNE, p. 75, 6-7) devint traditionnelle. Témoin cet extrait d'un *Tractatus quidam de philosophia et partibus eius* (ms. Paris, B.N. lat. 6570, XIII^e s., f. 57^v) qu'a bien voulu me signaler M. l'abbé E. Jouneau : « Dividitur autem (philosophia) secundum quosdam in phisicam, ethicam et theologiam, quod placuit Origeni. Unde secundum tres partes philosophie Salomonem tria volumina attestatur composuisse : ecclesiaston, ubi fuit phisicus, et proverbia in quibus ethicus, et cantica canticorum in quibus comprobatur extitisse theologus. »

1, 7, p. 5-6 : pour « l'échelle des cantiques » bibliques, textes d'Origène indiqués par O. ROUSSEAU, *Origène, Homélies sur le Cantique des cantiques*, Paris 1953 (Coll. « Sources chrétiennes », 37), p. 30-36. Les formules de Bernard, ici, rappellent celles d'APONIUS, *In Cant.*, l. I, éd. H. BOTTINO-J. MARTINI, Rome 1843, p. 9, qui dépend lui-même d'Origène.

1, 8, p. 6, 13 : « divinitus inspiratus » : HAYMON (probablement d'Auxerre, vers 850), *In Cant.*, Prol., *P.L.*, 117, 295 A ; cf. A. VACCARI, dans *Biblica*, V (1924), p. 183-191.

1, 12, p. 8, 6 : ORIGÈNE, *Com. in Cant.*, Prol., p. 80, 15 ss ; S. AUGUSTIN, *Enarr. in Ps. VII*, 1, *P.L.*, 36, 98.

2, 2, p. 9, 21 : ORIGÈNE, *Com. in Cant.*, Prol., p. 85, 24 ss.

2, 5, p. 11, 1 : « Opus... firmari » : LACTANCE, *Divin. Instit.*, 4, 23, 9 : « Superest ut factis verba firmentur. »

3, 2, p. 15, 1 : « insolitis reverberata splendoribus » (et plus loin, 62, 7, t. II, p. 160, 7) : S. GRÉGOIRE, *Moralia*, V, 58 ; autres textes sur la « reverberatio » indiqués par R. GILLET, *S. Grégoire, Morales sur Job*, Introduction, p. 50 ss.

3, 6, p. 17, 26 : « Vos orate... » : l'idée qu'il faut prier pour que l'orateur puisse parler dignement des mystères, sera souvent exprimée par Bernard (7, 8 ; 10, 4 ; 11, 8 ; 14, 8 (cf. 15, 1) ; 19, 7 ; 27, 1 ; 36, 1, etc...) ; elle est fréquente chez les Pères ; qu'il suffise d'indiquer un exemple dans S. AUGUSTIN, *Serm.*, 244, 2, *P.L.*, 38, 1149, etc... Au XIII^e s., elle fera partie de l'exorde de bien des sermons, comme le montrent les exemples que j'ai cités dans *L'idée de la royauté du Christ au moyen âge*, Paris 1959, p. 84 et 120.

4, 4, p. 20, 12 : « qui est omnium esse » : formule inspirée du PSEUDO-DENYS, d'après A. FRACHEBOUD, art. « Denys l'Aréopagite » dans *Diction. de spiritualité*, III (1957), col. 330 et 337 ; sur la portée exacte de cette expression et de celles qui vont être signalées (5, 2), cf. E. BOISSARD, *S. Bernard et le Pseudo-Aréopagite*, dans *Recherches de théol. anc. et médiév.*, XXVI (1959).

5, 2, p. 22, 5 : « supercaelestes spiritus » (et plus loin, 53, 4, t. II, p. 98, 8) : réminiscence verbale, peut-être, du vocabulaire dionysien ; cf. E. BOISSARD, dans *S. Bernard théologien*, p. 133, n. 2 (qui indique d'autres cas d'emploi du même vocabulaire dans les SC).

5, 2, p. 22, 11 : « indubitata auctoritas » : allusion aux textes bibliques parlant du mouvement local des anges ; à ceux qui sont cités dans

l'apparat peuvent s'ajouter *Iudic* 2, 1 ; 6, 11 ; *3 Reg* 19, 7 ; *4 Reg* 19, 35 ; *Tob* 5, 11, 15, 20-22 ; *Mt* 28, 2, etc... Même emploi de « auctoritas » — et à propos des anges — pour désigner l'Écriture, dans *De consid.*, V, 5 ; cf. E. Boissard, *S. Bernard et le Ps.-Aréopagite.*

5, 4, p. 23, 18 : « fons vivus emanat » : antienne *Vidi supra montem* de l'office de S. Clément de Rome (23 novembre).

5, 7, p. 24 : « Videntur Patres... » : cf. E. Boissard, dans *S. Bern. théol.*, p. 118-119, et M.-T. d'Alverny, dans *Archives d'hist. doctr. et litt. du m. â.*, XX (1953), p. 66-67. Même façon de poser le problème et de l'esquiver dans S. Augustin, *Enchiridion*, 59, *P.L.*, 40, 231 ; cf. Horstius, n. 283.

5, 7-8, p. 24-25 : textes patristiques indiqués par Horstius, n. 284, en particulier Cassien, *Conlat.*, VII, 11, *CSEL*, 13, 191 ; cf. E. Boissard, *loc. cit.*, p. 130, n. 3.

6, 4, p. 27, 26 : « En aperit... in monte » : cf. S. Augustin, *De serm. Dom. in monte*, I, 2, *P.L.*, 34, 1231.

6, 7, p. 29, 21 : « sapientia, quae auro designatur » : voir plus loin, 41, 3.

6, 9, p. 30, 19 : « magistra... experientia » : cf. *Reg. S. Bened.*, I, 6[1].

7, 1, p. 31, 14 : « bonorum omnium largitorem » : formule *Largitor bonorum omnium* pour la bénédiction de la table.

7, 5, p. 34, 9 : « Mel in cera » : allégorie que rappelle le titre de « Mellifluus » attribué à S. Bernard ; dans *Études*, p. 184-191, j'ai indiqué des témoins anciens de ce titre. L'idée se trouve dans Origène (cf. *Études*, p. 191, n. 2 ; H. de Lubac, *Histoire et esprit*, Paris 1950, p. 179), dans le Ps.-Augustin, *Sermo de cereo paschali*, III, *P.L.*, 46, 820, et, plus tard, dans Hugues de Saint-Victor, *Erudit. didascal.*, VI, 3, *P.L.*, 176, 801 C, et le texte de Gébouin de Troyes que j'ai cité dans *Rev. des sc. philos. et théol.*, XLI (1957), p. 634, n. 10. Cf. aussi plus loin, 39, 1, II, p. 23 : « elicere suave quippiam ». — Une autre utilisation du thème : *Mel uero in cera est caritas in observantiis Novi Testamenti*, se trouve dans les *Inédits bernardins du ms. d'Orval*, éd. dans *Analecta monastica*, I, Rome 1948, p. 147, XII.

7, 7, p. 35, 5 : « soli Deo placere appetat » (et plus loin, 25, 7, p. 167, 14 : « cui soli placere desiderant ») ; cf. S. Grégoire, *Dial.*, II, Prol. (éd. U. Moricca, Rome 1924, p. 72, 3) : « soli Deo placere desiderans », à propos de S. Benoît.

8, 1, p. 36, 17 : cf. Origène, *Com. in Cant.*, Prol., p. 74, 21 ss.

8, 2-3, p. 37 : *ibid.*, p. 74, 27 ss ; 70, 7 ss.

8, 5, p. 38, 23 : *ibid.*, p. 73, 29.

8, 7, p. 40, 24 : *ibid.*, p. 69, 26.

9, 2, p. 43, 17 : « orationi... incumbo » : *Reg. S. Bened.*, c. 4, 56.

---

1. Dans ces références à la Règle, le premier chiffre indique le chapitre, le second la phrase ou le verset, selon la numérotation adoptée dans plusieurs éditions après et d'après celle de A. Lentini, Mont-Cassin 1947.

10, 2, p. 49, 20 : « salutaribus monitis » (et plus loin, 63, 4, t. II, p. 163, 16) : introduction du *Pater* au canon de la messe.

10, 3, p. 49, 24 (et plus loin, 58, 3, t. II, p. 128, 30) : « animas regere » : *Reg. S. Bened.*, c. 2, 31.

10, 10, p. 54, 9 : « verbis... verberibus », et plus loin 23, 2, p. 143, 5 : « verbera... ubera » : exemples de ces jeux de mots dans B. Hauréau, *Journal des savants*, 1896, p. 117, 2 ; R. W. Hunt, dans *Medium Aevum*, XVI (1947), p. 6-7.

11, 3, p. 56, 26 : « summi amoris incentivum » : cf. le prologue signalé dans *Recherches*, I, *Rev. bénéd.*, XIV (1954), p. 208-209, et dont l'incipit *Summum incentivum* et le début sont empruntés à S. Ambroise, *Explanatio Ps. I*, *CSEL*, 64, p. 5, 27.

11, 5, p. 57, 18 : « rationem, voluntatem, memoriam » : cf. E. von Ivànka, dans *S. Bern. théol.*, p. 203-204.

12, 1, p. 61, 3 (et plus loin, 31, 8, p. 224, 21) : « affluens... visceribus » : répons *O vere beatum* de l'office de S. Martin (11 novembre), lui même inspiré de Sulpice Sévère, *Epist.*, II, 14, et III, 11, *CSEL*, I, p. 144 et 148.

12, 4, p. 62, 18 : « semel imbutus » : cf. Horace, *Epist.*, I, II, 69.

12, 5, p. 63, 26 : « fraternas infirmitates » : cf. *Reg. S. Bened.*, c. 72, 5.

13, 1, p. 68, 16 : « secretis... recursibus » : cf. S. Isidore, *Etym.*, XIII, 20, 1 : « per occultas venas... revertuntur ».

13, 8, p. 74, 16 : « Hoc opus, hic labor... » : cf. Cicéron, *Attic.*, 9, ep. 11.

14, 4, p. 78 : l'enfant prodigue et son frère symboles de l'Église et de la Synagogue, comme dans S. Augustin, *Quaest. evang.*, II, 33, *P.L.*, 35, 1344-1346, et S. Bède, *In Circ.*, IV, 15, *P.L.*, 92, 526.

14, 5, p. 78, 26 : « Ecclesia... perfectorum » : cf. Origène, *Com. in Cant.*, 1 et 3, p. 90, 5 et 232, 21-22 ; Y. Congar, dans *S. Bern. théol.*, p. 144, n. 1.

15, 5, p. 85, 25 : « lux, cibus, medicina » : cf. Cassiodore, *In Ps.*, 127, 4, *P.L.*, 70, 933.

15, 6, p. 86, 16 : cf. S. Augustin, *Confess.*, III, 8, *P.L.*, 32, 686.

15, 6, p. 86, 19 : « mel in ore... » : Ps.-Paulin de Nole, *Poema de nomine Iesu*, *P.L.*, 67, 740-741.

15, 7, p. 87, 17 : « et sensus dirigantur et actus » : cf. l'oraison de Prime : « Dirigere et sanctificare... »

16, 2, p. 90, 22 : « efficaciter adimplere » : *Reg. S. Bened.*, Prol., 1 : « efficaciter comple ».

16, 4, p. 91, 28 : « misereri semper et parcere » ; (et plus loin, 26, 5, p. 173, 17 ; 36, 6, t. II, p. 8, 1 ; 69, 6, 205, 26) : oraison *Deus cui proprium est* de l'office des défunts.

16, 7, p. 93, 24 : « tremendum angelicis potestatibus » : Préface de la messe : « tremunt potestates ».

16, 14, p. 97 : même symbolisme du vin et de l'huile dans Cassiodore, *In Ps.*, 127, 4, *P.L.*, 70, 933.

17, 1, p. 98, 8 : « mirabile sacramentum » : antienne *Mirabile mysterium* de l'office de la Circoncision (1er janvier).

17, 8, p. 103, 5 : « aedificata est fides » : S. Augustin, *De cura pro mortuis*, XVI, 20, *CSEL*, 41, 654, 10 : « ad aedificandam fidem ».

19, 2, p. 109, 9 : « irrepercussa mentis acie » ; (62, 7, t. II, p. 160, 7) : de telles expressions sont fréquentes chez S. Grégoire, par ex. *Moralia*, V, 58 ; (autres textes indiqués par R. Gillet, *S. Grégoire, Morales sur Job*, Introduction, p. 50 ss). Mais S. Grégoire les a puisées dans S. Augustin, où elles se trouvent dans un contexte qui semble être la source directe de S. Bernard : cf. en particulier *De Trinitate*, XII, n. 23, *P.L.*, 42, 1010 ; autres textes cités par P. Courcelle, dans *Augustinus Magister*, I, Paris 1954, p. 55-56.

19, 4, p. 111 : « docere angelum » : sur le magistère du Christ à l'égard des anges, S. Augustin, *In Ioh.*, tr. XII, 6, *P.L.*, 36, 1487.

19, 5, p. 111, 13 : « introducente in omnem plenitudinem... » : oraison *Mentes nostras* du mercredi dans l'octave de la Pentecôte.

19, 7, p. 112, 29 : « in Regula vestra » : *Reg. S. Bened.*, c. 49, 9.

20, 1, p. 114, 17 : « perdite vixi » : cf. S. Pierre Damien, *Opusc.*, 18, 5, *P.L.*, 145, 406 B ; comme l'a signalé B. Ulianich, *Studi Bernardini*, dans *Studi storici dell'Ordine dei Servi di Maria*, VIII (1957-1958), p. 191, Luther devait utiliser, en en altérant le sens, la formule de S. Bernard.

20, 4, p. 117, 6 : « clavum clavus expellit » : expression chère à Bernard et à ses disciples (cf. *Rev. bénéd.*, 1953, p. 304, n. 1 ; Nicolas de Clairvaux, *Serm.* 12 [cf. *ibid.*, 1956, p. 275], *P.L.*, 184, 814 A). Le contexte, ici, rappelle S. Jérôme, *Epist.*, 125, 14, *CSEL*, 54, 132, 14 : « amorem veterem amore novo quasi clavum clavo expellere ».

22, 1, p. 130, 4 : « maxime tamen domesticis » : *Reg. S. Bened.*, c. 53, 2.

22, 5, p. 132, 1-3 : Origène, *Com. in Cant.*, l. I, p. 107, 25-108, 4.

22, 6, p. 132 : sur la rédemption des anges, S. Augustin, *De consensu evang.*, I, 53, *P.L.*, 34, 1069 ; S. Fulgence, *Ad Trasim.*, II, 2, *P.L.*, 65, 246 D. Le ms. Engelberg 32 cite ici S. Grégoire, *Moral.*, XVIII, 63, *P.L.*, 76, 74 A, et ajoute une glose ; cf. *Rev. bénéd.*, LXIV (1954), p. 218.

22, 6, p. 132, 29 : « solvens illum et servans istum » : sur la rédemption de l'homme et de l'ange, comparer Maxime le Confesseur, *Expos. in orat. domin.*, *P.G.*, 90, 878-879.

22, 8, p. 134, 6, 8 : cf. Répons *Tribularer* de l'office du Carême : « qui Chananaeam et publicanum vocasti ad paenitentiam ».

23, 1, p. 138, 18 : cf. S. Grégoire, *Hom. in Ev.*, XXII, 2, *P.L.*, 76, 1175 A.

23, 2, p. 140, 2 : cf. *Reg. S. Bened.*, c. 64, 15 : « studeat plus amari quam timeri ».

23, 8, p. 144, 3 : cf. *Reg. S. Bened.*, c. 64, 19 : « discretionis matris virtutum », en dépendance de Cassien, *Conlat.*, II, 4, *CSEL*, 13, p. 44.

23, 9, p. 144, 21 : « iuxta illud graecorum... » : cf. *Études*, p. 115, et P. Delhaye, *Florilegium morale Oxoniense*, Louvain-Lille 1955, p. 64.

23, 15, p. 148, 20 : cf. Jean de Fécamp, *Lettre à une moniale*, éd. J. Leclercq-J. P. Bonnes, *Un maître de la vie spirituelle au XI^e s...*, Paris 1948, p. 208, 76.

24, 3-4, p. 154-156 : sur la détraction, cf. Pélage (Ps.-Jérôme), *P.L.*, 30, 1212.

24, 4, p. 155, 1 : « volans verbum » (et plus loin, 74, 3, t. II, p. 241, 23 : « irrevocabile verbum », appliqué au Verbe !) ; cf. Horace, *Ep.*, I, 18, 7 : « volat irrevocabile verbum ».

24, 6, p. 157, 14 : « curvum... animum » : cf. Ovide, *Metam.*, I, 85 (*Études*, p. 148) ; Perse, *Sat.* II, 61 ; — S. Grégoire, *Hom. in Ev.*, 31, 8, *P.L.*, 76, 1231 ; S. Isidore, *Etym.*, XI, 1, 5 ; etc...

24, 6, p. 158, 6 : « caeno... caelo » (et plus loin 26, 9, p. 177, 9 ; 63, 6, t. II, p. 165, 27) : exemples de ce jeu de mots dans *Thes. ling. lat.*, ad verb. « caenum », t. III, Leipzig 1906-1912, col. 98, l. 72-76 ; pour le moyen âge : Gottschalk de Limbourg, *Opuscula*, II, éd. G. M. Dreves, *Godescalcus Limpurgensis*, Leipzig 1897, p. 102 ; *ibid.*, p. 48 ; etc...

25, 2, p. 163, 21 : « languentium... animarum curam » : *Reg. S. Bened.*, c. 27, 6.

26, 3 ss, p. 171 ss : complainte sur Gérard ; cf. P. Courcelle, *Ailred de Rievaulx à l'école des Confessions*, dans *Revue des études augustiniennes*, 1957, p. 170-174.

26, 12, p. 179, 14 : le ms. Merton 46 cite ici S. Jérôme, *Adv. Iovin*, II, 33, *P.L.*, 23, 331 ; cf. *Rev. bénéd.*, LXIV (1954), p. 219.

27, 5, p. 184, 23 : « non spatiis locorum... » : cf. S. Augustin, *Serm.* 69, 1, *P.L.*, 39, 441 : « spatia caritatis ».

27, 5, p. 184, 25-27 : « catalogue angélique » inspiré de S. Grégoire, d'après Boissard, dans *S. Bern. théol.*, p. 128, n. 1.

27, 5-6, p. 185-186 (et plus loin, 36, 5, t. II, p. 7, 9) : « regio dissimilitudinis », cf. J. M. Déchanet, *ibid.*, p. 70-71 ; G. Dumeige, art. « Dissemblance », dans *Diction. de spirit.*, III (1957), col. 1330-1348 ; cf. aussi Gébouin de Troyes, dans *Rev. des sc. philos. et théol.*, 1957, p. 637.

27, 6, p. 185, 22-23 : « caelestis... caelibis » ; des exemples de rapprochement de ces deux termes sont cités par P. Grosjean dans *Anal. Bolland.*, LXXII (1956), p. 364-365.

27, 6-7, p. 186 : sources dans S. Augustin et S. Grégoire signalées par Y. Congar, dans *S. Bern. théol.*, p. 140.

27, 7, p. 186, 12 ss : cf. S. Fulgence, *Ad Trasim.*, I, 11, *P.L.*, 65, 236.

27, 10, p. 189, 3 : « cupida dominandi » : cf. Tacite, *Hist.*, I, 10 : « cupido dominandi », formule passée ensuite dans des auteurs chrétiens cités dans *Thes. ling. lat.*, IV, 1422, 75.

27, 14, p. 191, 24 : « ut inter mundi huius varietates » : cf. collecte *Deus qui fidelium mentes* du IV^e dim. après Pâques.

28, 5, p. 195, 18 : « per oculorum fenestras » : même image dans Cicéron, *Disput. Tuscul.*, I, 20 ; cf. *Rev. bénéd.*, LXIII (1953), p. 304, n. 1.

28, 9-10, p. 198-199 : très proche des commentaires de S. Augustin sur *Noli me tangere*, en particulier *Serm.* 243-246, *P.L.*, 38, 1143-1156, surtout 243, 2, 4, 7, et 246, 4.

28, 10, p. 199, 4-5 : les Martyrs et les Vierges comparés aux roses et aux lis : cf. l'Homélie du Ps.-Bède (*P.L.*, 94, 450) de l'office de la Toussaint : « Floribus eius nec rosae nec lilia desunt... ».

29, 6, p. 207, 1 ss : « Quosdam... » : même idée dans S. Grégoire de Nysse, *Hom. II in Cant.*, *P.G.*, 44, 796-797, mais sans allusion à *Gal* 4,26.

30, 4, p. 212, 21 (et plus loin, 30, 8, p. 215, 11) : cf. *Reg. S. Bened.*, c. 72, 7.

30, 6, p. 213, 20 : « animarum susceperim curam », cf. *ibid.*, c. 27, 6.

30, 7, p. 214, 19 : « pluribus intentus, minus... » : cf. le proverbe Pluribus intentus : minor est ad singula sensus (éd. J. Werner, *Lateinische Sprichwörter und Sinnsprüche des Mittelalters*, Heidelberg 1912, p. 57, n. 74), souvent cité au XII^e^ siècle, par ex. dans *Les lettres familières d'un moine du Bec* que j'ai publiées dans *Analecta monastica*, II, Rome 1953, p. 160, 22, ou dans les *Sermons de l'école de S. Bernard dans un ms. d'Hauterive*, dans *Anal. S. Ord. Cist.*, XI (1955), p. 22, 33.

30, 9, p. 215-216 : cf. J. M. Déchanet, dans *S. Bern. théol.*, p. 67, n. 5, et E. v. Ivánka, *ibid.*, p. 206.

30, 10, p. 216, 26 : « Hippocras... » : cf. S. Jérôme, *Epist.* 52, 15, *CSEL*, 54, 438 ; *Epist.* 125, 16, *CSEL*, 56, 135. Des témoins de ce thème au XII^e^ s. sont signalés par P. Delhaye, dans *Traditio*, V (1947), p. 228, n. 22.

31, 8, p. 224, 25 ss : dépend d'Origène, d'après J. Daniélou, dans *S. Bern. théol.*, p. 49.

33, 2, p. 234, 16 : cf. Origène, *Com. in Cant.*, l. II, p. 137, 24.

33, 4, p. 236, 7 : « nescit occasum » : formule de l'*Exsultet*.

33, 4, p. 236, 8 : « dies sanctificatus... » : répons *Dies sanctificatus* de l'office de l'Épiphanie.

33, 7, p. 238, 25 : « pascere in Lege et Prophetis... » : cf. Cassien, *Conlat.*, X, 11, *CSEL*, 13, p. 304, 14 : « pascetur in Prophetis... ».

33, 8, p. 239, 19 : « ipsi vagi sunt, nulla stabiles... » : cf. *Reg. S. Bened.*, c. 1, 11.

33, 11-15, p. 241-244 : sur les quatre tentations de l'Église, cf. *Études*, p. 133-134, et Gébouin de Troyes, dans *Rev. des sc. philos. et théol.*, 1957, p. 636. Y. Congar, *ibid.*, 1959, p. 455, n. 29, renvoie à S. Augustin, *De civ. Dei*, 18, 51, *P.L.*, 41, 612.

33, 12, p. 242, 9 : « Fama... volat » : Virgile, *Aen.*, XI, 139 : « Et iam Fama volans... ».

34, 4, p. 248, 8 : « tacita... conscientia » : cf. *Reg. S. Bened.*, c. 7, 35.

35-36, p. 248-255, t. II, p. 3-8 : sur *Si ignoras te* et la connaissance de soi, textes indiqués par Ghislerius, *op. cit.*, p. 156 ss ; textes de S. Grégoire, par B. Capelle, dans *Rev. bénéd.*, XLI (1929), p. 214.

36, 3, t. II, p. 5-6 : sur les cinq espèces de science, des textes de Hugues de Saint-Victor et d'autres auteurs indiqués dans *Études*, p. 73-74.

36, 5, t. II, p. 7, 4 : cf. S. Augustin, *Serm.*, 69, 2, *P.L.*, 38, 441.

36, 6, p. 7, 29 : « cuius natura bonitas » : expression de S. Léon, *Serm.* 22, 1, *P.L.*, 54, 194.

37, 1, p. 9, 17 : « Noveris te..., noveris ipsum » : cf. S. Augustin, *Soliloquia*, II, 1, 1, *P.L.*, 32, 885.

37, 7, p. 8, 17 : « noctis vigiliae » : *Reg. S. Bened.*, c. 18, 20 : « noctium vigilias ».

39, 1, p. 18, 18 : « geminoque... maris obsequio » : cf. Aponius, cité plus haut à propos de 1, 2.

39, 3, p. 20, 2-3 : cf. *Reg. S. Bened.*, c. 64, 19 : « et fortes quod cupiant, et infirmi non refugiant ».

39, 4, p. 20 : cf. Origène, *Com. in Cant.*, l. II, p. 151.

39, 6-9, p. 21-23 : sur la symbolique des chars, cf. *Recherches*, III, dans *Rev. bénéd.*, LXV (1955), p. 84-88; ajouter, aux sources indiquées là : S. Grégoire de Nysse, *Vita Moysi*, II, 123, *P.G.*, 44, 364 (éd. J. Daniélou, Paris 1955, Coll. « Sources chrétiennes », 1bis, p. 67), et aux parallèles médiévaux : Hugues de Fouilloy, *De claustro animae*, I, 6, *P.L.*, 176, 1929-1930 ; cf. aussi M. Bernards, *Speculum virginum*, Cologne 1955, p. 66.

40, 4, p. 26, 20 : « Pudica avicula est » : cf. S. Isidore, *Etym.*, XII, 7, 60 et 62.

40, 4-5, p. 26-27 : cf. S. Jérôme, *Epist.*, XIV, 6, *CSEL*, 54, 52, et S. Ambroise, *De officiis*, III, 1, 2, *P.L.*, 16, 145.

41, 3, p. 30, 8 : « Aurum divinitatis..., aurum sapientia » : le fait que, dans la tradition, et dans Bernard lui-même (6, 7, p. 29, 21 et *In adv.*, serm. IV, 4, *P.L.*, 183, 49 A), la divinité et la sagesse soient symbolisées par l'or, non par l'argent, permet ici d'éliminer la leçon, à première vue meilleure, des mss *O Lpc*, qui sont généralement de bons témoins, mais dont les copistes ont, dans ce cas, cédé à un parallélisme facile ; de fait, l'argent est donné plus loin, 4, p. 31, 9-10, comme symbolisant le « nitor eloquii ». « Auro namque sapientia designatur », dit, par exemple, S. Grégoire, *Hom. X in Ev.*, 6, *P.L.*, 76, 1113 A. Autres textes indiqués dans Hieronymus Lauretus, *Sylva allegoriarum*, sub voce, éd. Venise 1575, f. 144v. Tout ce paragraphe dépend d'Origène, *Com. in Cant.*, l. II, p. 159, et a inspiré Nicolas de Clairvaux, cf. *Rev. bénéd.*, LXVI (1956), p. 175, n. 1.

41, 3-4 la doctrine que Bernard expose ici sur le rôle des anges dans la contemplation ne dépend pas de celle du Ps.-Denys, comme l'a montré E. Boissard, *S. Bernard et le Ps.-Aréopagite*, p. 42.

41, 6, p. 32, 6 : Origène, l. II, p. 159, 20.

42, 6, p. 36, 23 ss : symbolique du nard : textes indiqués dans *Études*, p. 118, n. 1, et dans *L'amour des lettres et le désir de Dieu*, Paris 1957, p. 77, n. 3 ; en dépendance de Pline, *Nat. hist.*, XII, 26.

44, 1, p. 45, 6-7 : « Engaddi... dicitur fons haedi, et baptisma gentium » : S. Jérôme, *In Ezech.*, 47, *P.L.*, 25, 475 ; S. Grégoire, *In Cant.*, I,

34, *P.L.*, 79, 493 ; Haimon d'Auxerre, *In Cant.*, I, 13, *P.L.*, 70, 1061 ; Rupert de Deutz, *In Cant.*, I, *P.L.*, 168, 856.

44, 1, p. 45, 7-8 : « Dicitur et oculus tentationis » : Origène, *Com. in Cant.*, l. II, p. 172, 3.

45, 3, p. 54, 12 : « rara avis » : cf. Perse, *Sat.*, I, 46, et les auteurs chrétiens cités dans *Thes. ling. lat.*, I, 1441, 59.

45, 5, p. 52, 24 : dépend d'Origène ; cf. J. Daniélou, dans *S. Bern. théol.*, p. 50.

45, 6, p. 53, 14 : Origène, l. III, p. 175, 9 ss.

46, 3, p. 57, 10 et 16 : symbolique du cèdre et du cyprès ; cf. les textes indiqués dans Hieronymus Lauretus, *op. cit.*, f. 196v-197, et 267.

47, 5, p. 64, 24 : cf. Jean de Fécamp, *Conf. theol., éd. citée*, p. 208, 87 ss : « illa quidem... quietem appetit... ad campum certaminis ».

48, 1, p. 67, 11 : « super custodia sui » : cf. S. Grégoire, *Dial.*, II, 3, éd. Moricca, p. 82, 9.

48, 6-7, p. 70-71 : dépend d'Origène ; cf. *S. Bern. théol.*, p. 50.

49, 4, p. 75, 19 : cf. l'hymne *Iam Christus astra ascenderat* de l'office de la Pentecôte : « Ructare musti crapulam ».

49, 5-6, p. 75-77 : des sources patristiques du thème de l'*ordinata caritas* sont indiqués par H. Pétré, dans *Rech. de sc. relig.*, XLII (1954), p. 40-57.

50, 5, p. 81, 18 : « ordo praeposterus » : cliché de la littérature d'Église depuis que S. Jérôme a employé l'expression dans un passage du *Comment. in Mt.*, I, 1, *P.L.*, 26, 21, qu'on lit à l'office de Noël.

50, 6, p. 81, 26 : « veritatis caritas » ; la formule « caritas veritatis », dans un contexte qui n'est pas sans analogie avec ce passage de S. Bernard, est dans S. Augustin, *De civ. Dei*, XIX, 19, *P.L.*, 41, 647.

50, 8, p. 83, 14 : « Dirige actus nostros » : cf. l'oraison de l'office de Prime : « Dirigere et sanctificare... actus nostros... », et la collecte *Omn. semp. D., dirige actus nostros...* du dimanche dans l'octave de Noël.

53, 7-8, p. 99-101 : des antécédents patristiques de cette application à l'Incarnation des *saltus* dont parle *Cant.*, 2, 8, sont indiqués par A. Olivar, *Varia patristica, I. « Los saltos del Verbo »*, dans *Analecta sacra Tarraconensia*, XXIX (1956), p. 3-17. On peut ajouter, pour le moyen âge, S. Pierre Damien, *Serm.* 20, *in init.*, *P.L.*, 144, 615, en dépendance de S. Grégoire le Grand, *Hom. in Ev.*, XIX, 10, *P.L.*, 76, 1219.

57, 3, p. 120-121 : textes parallèles d'Origène signalés par Y. Congar, dans *S. Bern. théol.*, p. 144, n. 6.

57, 9, p. 124, 22 : « ad animarum lucra » : cf. *Reg. S. Bened.*, c. 58 : « ad lucrandas animas » ; S. Grégoire, *Hom. XVII in Ev.*, 14, *P.L.*, 76, 1146 : « Nulla animarum lucra quaerimus... ».

58, 3, p. 129, 2 : témoins anciens de cette interprétation de *Ier.* 1, 10, indiqués par Y. Congar, *Ecce constitui te super gentes et regna (Jér.* 1, 10*)*, dans *Theologie in Geschichte und Gegenwart* (Mélanges M. Schmaus), Munich 1957, p. 671 ss ; cf. p. 680, n. 32.

59, 1-2, p. 136, 7-10 et 12-14 : dépend de Cicéron, *De amicitia*, d'après R. Gelsomino, *S. Bernardo di Chiaravalle e il De amicitia di Cicerone*, dans *Analecta monastica*, V, Rome (*Studia Anselmiana*, 43), 1958, p. 182 et 183.

59, 7, p. 139, 28 : « doceas nos... caelestia » dans la postcommunion *Repleti cibo* du IIe dimanche de l'Avent.

61, 3, p. 149 (et plus haut, 45, 4, p. 52, 11) : « foramina petrae vulnera Christi » : cette interprétation n'est pas dans Origène (cf. J. Daniélou, dans *S. Bern. théol.*, p. 48), mais elle est dans S. Bède (*In Cant.*, III, *P.L.*, 91, 1111) et d'autres auteurs indiqués par Ghislerius, *op. cit.*, *In Cant.*, II, 14. Elle sera fréquente au XIIe s., ainsi que je l'ai montré sous le titre *Le Sacré-Cœur dans la tradition bénédictine au moyen âge*, dans *Cor Iesu*, Rome 1959, t. II, p. 5-16 ; cf. aussi *Rev. bénéd.*, LXIII (1953), p. 308, n. 1. Le fait que Bernard, comme Aponius, voit dans les blessures symbolisées par les trous de la pierre non seulement le souvenir de la Passion du Seigneur, mais la preuve de sa résurrection, et cite à ce propos *Io.* 20, 28, fait penser que l'auteur qu'il désigne comme « Alius » est ici Aponius. Le Commentaire d'Aponius existait sous une forme abrégée qu'a étudiée P. Bellet, *La forma homiletica del comentario de Aponio al Cantar de los Cantares*, dans *Estudios Biblicos*, XII (1953), p. 29-38 ; mais une comparaison du texte de Bernard avec celui d'un témoin de ce texte bref, ms. Boulogne-sur-Mer, 74, montre que Bernard utilise le texte complet. L'interprétation des *foramina petrae* à propos des blessures du Christ est également dans la continuation faite par Robert de Tombelaine, vers la fin du XIe siècle (cf. B. Capelle, dans *Rev. bénéd.*, 1929, p. 204), du commentaire de S. Grégoire, *In Cant.*, III, 15, *P.L.*, 79, 499. De longs extraits de ces textes de S. Bernard sur le Sacré Cœur sont passés dans le *Manuale* du Pseudo-Augustin, ch. XXI-XXII ; *ibid.*, au ch. XX, se trouvent des extraits du sermon SC 83, 4-6, également relatifs au Sacré Cœur.

62, 2, p. 155, 15 : « cogitatione et aviditate » : répons *Iste sanctus* de l'office des confesseurs pontifes ; l'expression est tirée d'un sermon qu'on lit au même office sous le nom de S. Maxime, *P.L.*, 57, 421 C.

64, 3, p. 168, 3 : « scimus monachi officium non docere esse, sed lugere » : dépend de S. Jérôme, *Contra Vigilant.*, 15, *P.L.*, 23, 352.

65, 6, p. 176, 18 : « Ecclesia vetat » : par exemple dans le canon 3 du Concile de Nicée de 325, cité, ainsi que des textes attribués à S. Jérôme, dans les collections canoniques indiquées par Friedberg, *Decretum Magistri Gratiani*, Leipzig 1922, col. 121, n. 190 et 199.

66, 2, p. 179 : sur la désignation des "manichéens", cf. Y. Congar, *Arriana haeresis*, dans *Rev. des sc. philos. et théol.*, XLIII (1959), p. 453.

66, 6, p. 182 : cf. S. Jérôme, *Epist.*, 54, 9-10, *CSEL*, 54, 474-476.

66, 9-10, p. 183-185 : sources indiquées par J. C. Didier, dans *S. Bern. théol.*, p. 105.

66, 10, p. 185, 7 : « coniugii tricesimo fructu » : des témoins de cette interprétation de *Mt* 13, 8, sont cités par M. Bernards, *Speculum*

virginum, Cologne 1955, p. 42-43, et A. Quacquarelli, *Il triplice frutto della vita cristiana 100, 60 e 30*, Rome 1953.

66, 12, p. 187, 19-20 : les renards de Samson, figures des hérétiques : des témoins de cette interprétation sont cités par A. M. Dubarle, dans *Rev. du moyen âge latin*, VII (1951), p. 176, n. 4 ; à cette liste on peut ajouter non seulement ce passage de S. Bernard, mais le texte de Geoffroy d'Auxerre que j'ai édité dans *Analecta monastica*, II, (1953), p. 194-195.

68, 1-3, p. 196-198 : des formules semblables d'Origène pour désigner l'Église sont indiquées par Y. Congar, dans *S. Bern. théol.*, p. 144, n. 2, 3, 6.

69, 3, p. 203-204 : des textes concordants de S. Augustin sur le sort des enfants morts sans baptême sont cités par Mabillon, *P.L.*, 183, 1113, n. 241.

71, 3, p. 216, 7 : la citation d'Ovide est faite de deux parties de vers (*Metam.*, VIII, 677-678) qui se trouvent extraites et unies de la même façon chez d'autres auteurs médiévaux (par ex. dans le texte que j'ai édité sous le titre *Les « Distinctiones in Cantica » de Guillaume de Ramsey*, dans *Sacris erudiri*, X (1958), p. 341) ; ce qui fait penser que la citation est tirée non du texte même d'Ovide, mais de quelque florilège où elle avait déjà revêtu cette forme.

71, 6, p. 218, 1-2 : « vere perfecteque unum sunt ipse et Pater » ; comme il a été établi dans l'*Introduction* au t. I, p. xvii et xxxv, Bernard avait d'abord écrit (recension M) : « vere et rotunde ». Ce dernier mot, authentique dans la première rédaction de Bernard, a le même sens que *perfecte* chez lui comme dans la tradition. Dès l'antiquité, l'image de la sphère et les termes désignant la *rotunditas* avaient été employés pour exprimer une certaine perfection ; c'est le cas, par ex., dans Cicéron, *De nat deor.*, 47 : « Hinc factum est ut, cum aliquid egregium et plane perfectum significare volumus, illud rotundum appellamus », et dans Horace (*Sat.*, II, vii, 86) : « Fortis et in seipso totus teres atque rotundus. »

A propos de ce texte, F. Villeneuve (*Horace, Satires*, Paris, Les Belles-Lettres, 1941, p. 205 A, n. 1) cite Platon (*Timée*, 33 B), Empédocle (H. Diels, *Die Fragmente der Vorsokratiker*, Berlin 1903, p. 183-184), Marc-Aurèle, XII, 3 ; cf. VIII, 7, XI, 12. La source littéraire des Pères latins et des auteurs médiévaux doit être le vers d'Horace, que citent, par ex., S. Augustin, *De quantit. an.*, XVI, 27, *P.L.*, 32, 1051, et Pascase Radbert, *Vita S. Adalhardi*, 15, *P.L.*, 120, 1516. Ce dernier, dans la *Vita Walae*, l. I, *P.L.*, 120, 1578-1579, commente les expressions d'Horace et les applique au Christ et à qui vit dans le Christ. On retrouve les deux mots *teres* et *rotunditas*, unis, comme dans Horace, dans S. Pierre Damien, *Opusc.*, XV, 27, *P.L.*, 145, 360, et *Opusc.*, XI, 19, 249 C.

71, 8, p. 219, 4-5 : fin de la strophe de l'hymne *Splendor paternae gloriae* de S. Ambroise, qui était, dans l'office cistercien du XII^e^ s., l'hymne des laudes *per annum*.

71, 14, p. 224, 21 : « reserare clausa » : cf. le répons *Qui regni* (S. Pierre et S. Paul) « ut reseret clausis et solvat vincla ligatis ».

72, 2, p. 226, 21 : « instantissima prece » : *Reg. S. Bened.*, Prol., 4 : « instantissima oratione ».

72, 3, p. 226, 27-28 : « quidam interpretantur » : cf. S. Jérôme, *Adv. Iovin.*, I, 30, *P.L.*, 23, 214 : « inter lilia, hoc est inter virginum candidissimos choros ». Ghislerius, *op. cit.*, p. 420, indique d'autres auteurs patristiques et médiévaux ayant parlé dans le même sens.

73, 2, p. 234, 21 : voir plus haut, 14, 4.

73, 3, p. 235, 12 : « persuaderi non poterat » : *Reg. S. Bened.*, c. 40, 6.

74, 4, p. 242, 1 : « O modicum longum ! » : cf. S. Augustin, *In Io.*, Tr. 101, 6, *P.L.*, 35, 1895 : « Hoc modicum longum... »

75, 8, p. 251, 28 : « apostolae apostolorum » : formule qu'a contribué à préparer S. Odon de Cluny, qu'on trouve dans un office liturgique de Saint-Thierry de Reims, O.S.B., du XI^e^ s., et dont il existe, au XII^e^ s., d'autres témoins ; cf. V. Saxer, *Le culte de Marie-Madeleine en Occident des origines à la fin du moyen âge*, Paris 1959, p. 333, 378, 334.

76, 7, p. 258, 19 : cf. l'antienne *Vigilate animo* du temps de l'Avent.

78, 4, p. 269, 7 : « massa damnationis » : cf. S. Augustin, *Enchiridion* c. 27, *P.L.*, 40, 245 (leçon des Vigiles au dimanche de la Septuagésime) : « massa damnata ».

79, 1, p. 272, 8 : « modum ignoras » : un texte parallèle à ce passage est attribué à S. Jérôme dans la *Vie* du Bx David d'Himmerod, n. 15, éd. A. Schneider, dans *Anal. S. O. Cist.*, XI (1955), p. 39 ; il n'a pu être retrouvé dans S. Jérôme.

80 : sur la dépendance de la doctrine des serm. 80-82 par rapport à celle du *Traité sur la création de l'homme* de S. Grégoire de Nysse, cf. J. Daniélou, dans *S. Bernard théologien*, p. 52-55.

80, 7, p. 282, 2 : « inoffenso, ut aiunt, pede » : cf. Tibulle, *Elog.*, I, 7, 62 : « inoffensum retuleritque pedem » ; expressions semblables dans les Pères de l'Église ; cf. *Thes. ling. lat.*, VIII, 1735, 36-40 ; 1736, 46-50 ; en particulier S. Jérôme, *Epist.*, 107, 12, *CSEL*, 55, p. 303, 10.

80, 8, p. 282 : sur la doctrine attribuée ici à Gilbert de la Porrée et ses sources : M. A. Schmidt, *Göttheit und Trinität nach dem Kommentar des Gilbert Porreta zu Boethius, De Trinitate*, Bâle 1956, p. 210-233 : Anhang III : *Quo est und quod est*, et p. 256-264.

81, 3, p. 285, 26 : « ut quidem multorum opinio est » : Mabillon, *P.L.*, 183, 1171, n. 259, dit à ce sujet : « scilicet Empedocloeorum ». Certains auteurs, comme le Ps.-Augustin irlandais du VII^e^ s. qui écrivit le *De mirabilibus S. Scripturae*, I, 29, *P.L.*, 35, 2171, émettent des idées qu'on peut rapprocher de cette *opinio*. Mais la source certaine, connue peut-être à travers quelque florilège ou quelque autre intermédiaire, paraît être ici Sénèque, *Epist.*, 95, 12 : « inter elementa et membra haec ex illis dependent, illa et horum causae sunt et omnium ».

81, 6, p. 288, 2 : « feruntur impetu » : cf. S. Isidore, *Etym.*, XII, 2, 2 : « Ferae... pro desiderio non feruntur ».

81, 11, p. 291, 14-15 : « diversa... non adversa » (et 85, 13, p. 315, 27 : diversas..., non adversas ») : cf. H. de Lubac, *A propos de la*

formule « Diversi, non adversi », dans *Mélanges J. Lebreton* (*Rech. de sc. relig.*, XL [1951-1952]), II, p. 27-40.

82, 1, p. 292, 17 : « Donec istud tenebis... » : sentence en forme de proverbe qui trahit moins une source littéraire qu'un procédé indiquant que la source est l'inspiration divine, ainsi que l'a noté MABILLON, *P.L.*, 183, 1177, note 261.

82, 4, p. 294, 30 : « formam, immo deformitatem, imprimis alienam » (et plus loin, 85, 8, p. 313, 2) : cf. S. AUGUSTIN, *De Trin.*, XV, 14, *P.L.*, 42, 1068 : « a deformi forma formosam transfertur in formam ».

82, 7, p. 297, 13 : « de ratione naturae similis similem quaerit » : adage pythagoricien dont l'histoire a été étudiée par A. SCHNEIDER, *Das Gedanke der Erkenntnis des Gleichen durch Gleiches in antiker und patristischer Zeit*, dans *Festgabe Cl. Baeumker*, Munster 1923, p. 65-76.

82, 8, p. 297 : Y. CONGAR, dans *S. Bernard théologien*, p. 139, n. 4, renvoie à S. AUGUSTIN, *In ep. ad Parthos*, tr. 10, n. 3, *P.L.*, 35, 2055.

83, 3, p. 299, 29 : « idem velle et nolle idem » : cf. SALLUSTE, *Catil.*, 20, déjà cité par S. JÉRÔME, *Epist.*, 130, 12, *CSEL*, 56, p. 192, 4.

83, 4, p. 300 : dépend de S. GRÉGOIRE, *Sup. cant.*, Prooem., 8, *P.L.*, 79, 476, où est utilisé le même texte de *Mal.* 1, 6 ; cf. *Études sur S. Bernard*, p. 194.

83, 4-5, p. 300-301 : dépend du *De amicitia* de CICÉRON ; cf. R. GELSOMINO, dans *Analecta monastica*, V (1958), p. 182-183.

85, 4, p. 310, 2 : « propriae... pondus gravat » : cf. la collecte *Infirmitatem nostram* de l'office d'un martyr : « pondus propriae actionis gravat ».

85, 8, p. 312, 20 : « ubi... amor, labor est » : cf. S. AUGUSTIN, *De bono viduitatis*, 26, *P.L.*, 40, 448.

85, 8, p. 312, 15, et p. 313, 6 : « cordis palatum » : aux antécédents patristiques que j'ai cités dans *Un maître de la vie spirituelle au XI^e s., Jean de Fécamp*, Paris 1946, p. 99, n. 3, peut s'ajouter S. GRÉGOIRE, *In Ev.*, XII, 4, *P.L.*, 76, 1120 C.

85, 10, p. 314, 7-8 : même lien entre *decor* et *honestum* dans CICÉRON et des Pères cités dans *Thes. ling. lat.*, V, 1, col. 216, 84-217, 1-29.

85, 11, p. 314, 24 : même lien entre *gravitas* et *honestum* dans CICÉRON, *Pro Murena*, 60.

85, 13, p. 316, 4 : « necessitas proximi..., suavitas Verbi » : cf. S. AUGUSTIN, *Epist.*, 93, 13, *CSEL*, 57, p. 175, 15.

85, 14, p. 316, 18 : « Non docet hoc lingua... » : cf. S. GRÉGOIRE, *In Ev.*, XXX, 3, *P.L.*, 76, 1222 ; cité par S. Bernard dans *De div.*, 95, 2, *P.L.*, 183, 719.

86, 3, p. 319, 6 : cf. prière *Supplices te rogamus* du canon de la messe.

III. TRADITION ET ORIGINALITÉ

La liste présentée ici, faut-il le répéter, ne prétend pas être complète. Elle pourra être allongée. Mais les rapprochements nouveaux qui s'ajouteront à ceux-ci seront généralement du même genre que ceux-ci. Dès maintenant, il est donc permis de proposer quelques conclusions.

Une première constatation s'impose : à côté de plusieurs milliers de citations ou de réminiscenes bibliques, les cas de dépendance sûre à l'égard de sources non bibliques sont extrêmement peu nombreux. Les citations proprement dites, indiquées comme telles par Bernard, sont d'une insigne rareté : elles se réduisent à deux vers de satiriques anciens[1], à un fragment d'hymne liturgique[2], à deux sentences de S. Augustin et de S. Fulgence[3]. Ces deux derniers auteurs sont même nommés, car chacun d'eux est une *auctoritas*, et il s'agit alors d'invoquer, contre les erreurs de Gilbert de la Porrée, des témoins de la doctrine authentique. Ce n'est point que Bernard n'ait consulté d'autres ouvrages ; dans un cas, même, on le sent quelque peu livresque : on peut l'imaginer consultant, dans les manuscrits de son *armarium*, l'opinion d'Origène, puis celle d'autres auteurs, au sujet de l'étymologie du nom propre Engaddi : « *Dicitur namque fons haedi... Dicitur et oculus tentationis...*[4] ». Encore, ici, ne nomme-t-il pas ses auteurs. Ailleurs encore, il se contente d'une référence aussi générale que : « *Alius... ita exposuit...*[5] ». Quant à Origène, celui de ses prédécesseurs, dont on est assuré qu'il dépend le plus souvent, il se garde d'y faire même une aussi vague allusion.

Il y a sans doute, en cette sorte de pudeur, un procédé littéraire : Bernard est soucieux de ne point sortir du style élevé qui est propre au genre oratoire — celui de la tradition homilétique —, adopté par lui dès le début. Mais cette discrétion dans l'indication des sources trahit aussi un autre fait : Bernard s'informe, il cherche, lit, compare ; mais il dépasse aussitôt, sans effort, ceux qui l'ont précédé. Il en dépend, il ne les imite pas. Ce n'est pas un compilateur. Ses lectures préalables ne sont pour lui qu'un simple point de départ. Il prend son envol, il oublie ses maîtres et ses modèles, il crée une œuvre originale et neuve. Comme pour la Bible, il arrive

1. Serm. 36, 3, p. 5, 29, et 71, 3, p. 216, 7.
2. Serm. 71, 7, p. 219, 4-5.
3. Serm. 80, 7 et 8, p. 282, 3-4 et 18-20.
4. Serm. 44, 1, p. 45, 6-7.
5. Serm. 61, 3, p. 149, 20.

que, pour les Pères, on ne discerne, entre son texte et celui d'une source, qu'un rapprochement ténu, consistant dans la similitude d'un mot ou d'une expression. Il y a alors, tout au plus, réminiscence lointaine : la phrase de S. Bernard « fait penser » à une autre, et peut-être Bernard y a-t-il lui-même pensé, a-t-il voulu y « faire penser ». En dehors même des cas dont la liste a été donnée, il en est d'autres où l'on croit deviner un souvenir qu'il n'a point encore été possible de préciser ; souvent, il s'agit d'une certaine résonance que telles paroles gardent, encore aujourd'hui, dans la liturgie monastique, et qu'elles avaient déjà pour S. Bernard. Il cite souvent l'Écriture Sainte d'après la liturgie. La plupart des passages des Pères auxquels on pense en le disant sont de ceux qu'il a pu lui-même entendre à l'office divin, en son monastère de Clairvaux ou dans les églises où il était de passage. La Règle même de S. Benoît faisait, de son temps, aussi bien que de nos jours, l'objet d'une lecture publique et liturgique. Bref on ne peut se défendre de l'impression que la plus importante des sources de Bernard, celle dans laquelle les autres lui sont devenues accessibles, où elles se sont fondues en une synthèse vivante, est la liturgie[1].

Mais dans l'utilisation des trésors qu'il y trouve apparaît son génie. Avec quelle liberté il s'élève au-dessus de ce que lui suggèrent ses sources ! Il transforme, il ajoute, il donne enfin leur expression parfaite à des développements esquissés avant lui. On a relevé que tel est le cas du fameux hymne au nom de Marie : *Respice stellam*[2] ! Ceci se vérifie aussi, dans les *Sermons sur les Cantiques*, à propos de l'hymne à l'amour[3] ou de la louange du Saint Nom de Jésus[4].

On le voit, la vraie source de Bernard est en lui ; elle est son âme riche de toutes sortes de dons, ceux de la nature et ceux de la grâce divine ; elle est sa réflexion personnelle et son expérience. Le reste n'est que du domaine de l'expression. Beaucoup d'autres avaient pu lire, avant lui, les mêmes auteurs ; aucun n'en avait retiré ce que Bernard y reconnut, parce qu'il le possédait en lui. Il n'avait plus qu'à mettre au service de cette intuition tout son talent, son génie d'écrivain. Traditionnel, il apportait un message

1. L'étude des citations bibliques (cf. *S. Bernard et la tradition biblique*), conduit à une conclusion analogue.

2. Cf. H. Barré, dans *S. Bern. théol.*, p. 111.

3. Serm. 83, 4, en dépendance du texte de S. Grégoire indiqué plus haut.

4. Serm. 15, 5-6, en dépendance des sources indiquées plus haut ; cf. aussi A. Cabassut, *La dévotion au nom de Jésus dans l'église d'Occident*, dans *La vie spirituelle*, LXXXVI (1952), p. 46-69. — De même, encore à propos du thème des *saltus Verbi*, Serm. 55, 7-8 ; voir plus haut.

qui paraissait neuf, qu'il semblait avoir inventé parce qu'il l'avait renouvelé. Et. Gilson a pu écrire que « la théologie mystique de S. Bernard est une création incontestablement originale dont tous les éléments sont néanmoins traditionnels[1] ». On peut en dire autant de ce qui, dans son œuvre, relève, non pas de la théologie mystique proprement dite, mais de l'enseignement ascétique général, et même de l'expression[2].

Aussi ne faut-il point s'étonner de ce que des idées ou des formules des *Sermones super Cantica* aient trouvé place ensuite dans la liturgie[3], dans les auteurs spirituels[4]. Venues de la prière, elles y conduisaient. Au message de S. Bernard on peut appliquer ce que lui-même déclarait de l'amour : il est grand dans la mesure où il revient aux sources dont il a coulé : *si refusus suo fonti semper ex eo sumat, unde iugiter fluat*[5].

Clervaux. J. Leclercq.

---

1. *La théologie mystique de S. Bernard*, Paris 1934, p. 35.

2. On comprend l'ironie de Péguy à l'égard de « ces desséchés qui parlent toujours de sources » : la tendance était alors de *tout* expliquer par les sources. On n'explique pas le génie, et c'est ce qui fixe leurs limites aux résultats à espérer d'une recherche comme celle qui a été tentée ici : on n'expliquera pas S. Bernard par ce qui n'est pas lui, ainsi que je l'avais déjà suggéré dans *S. Bernard mystique*, Paris-Bruges 1948, p. 243.

3. Ainsi la louange au nom de Jésus (Serm. 15, 5-6) fournit les leçons de matines en la fête du S. Nom de Jésus ; comme l'a montré É. Gilson, *La mystique cistercienne et le Iesu dulcis memoria*, dans *Les idées et les lettres*, Paris, 1932, p. 39-57, elle a elle-même inspiré le *Rythmus de nomine Iesu* dont sont extraits les hymnes de la même fête. La vaste diffusion dont a joui ce poème, et dont témoignent les nombreux mss signalés par A. Wilmart, *Le « Jubilus » dit de S. Bernard* (Étude avec textes), Rome 1944, montre combien il a servi à alimenter la prière.

4. Ainsi le *Speculum virginum* anonyme de XII^e-XIII^e siècle dépend du *Serm. sup. Cant.*, 35, 3, d'après M. Bernards, *Das Speculum virginum als Überlieferungszeuge frühscholastischer Texte*, dans *Scholastik*, XXVIII (1953), p. 72. Dans ce *Manuale* qui est d'un compilateur du début du XIII^e siècle, d'après A. Wilmart, *Auteurs spirituels et textes dévots du moyen âge latin*, Paris 1932, p. 195, et qui fut si répandu, bien des passages dépendent des *Sermones sup. Cant.* : l'éditeur, *P.L.*, 40, 951-962, les a indiqués en bas de pages. Les *Serm. sup. Cant.*, cités par Cisneros dans son *Ejercitatorio*, se trouvaient à la bibliothèque de Montserrat de son temps et quand S. Ignace y séjourna, d'après A. M. Albareda, *Libri spirituali a Monserrato nell'anno 1500*, dans *Intorno alla scuola di orazione metodica stabilita a Monserrato dall'abate Garsias Jiménez de Cisneros (1494-1500)*, dans *Commentarii Ignatiani*, Rome (*Archivum historicum S. J.*, XXV, fasc. 49), 1956, p. 304.

5. Serm. 83, 4, p. 300.

GILLES LI MUISIS HISTORIEN

L'œuvre de Gilles Li Muisis est encore mal connue. Beaucoup d'historiens s'y sont intéressé : quelques-uns l'ont admirée, d'autres décriée ; tous ont omis de l'aborder dans sa totalité. De l'ensemble de la production historique du moine tournaisien [1], nous voudrions dégager quelques notions relatives à sa méthode de travail et à sa conception de l'histoire.

Gilles Li Muisis a écrit quatre *Tractatus*, deux mémoires administratifs et plusieurs milliers de vers, transcrits dans quatre manuscrits contemporains conservés à Courtrai, Bruxelles, Paris et Londres. Le codex 135 de la Bibliothèque publique de Courtrai [2] contient un mémoire administratif ou *Compotus abbreviatus* et trois *Tractatus ;* le ms. 13076 de la Bibliothèque royale de Bruxelles [3] constitue à lui seul le quatrième *Tractatus ;* le ms. 53 de la Collection Dyson Perrins [4] est rempli de poésies entrecoupées d'une dissertation en prose intitulée *Ch'est de l'estat ;* quant au 1789 des Nouvelles acquisitions françaises de la Bibliothèque Nationale [5] ou *Liber compilatus*, il comporte un second mémoire administratif, complémentaire de celui rédigé à la fin du codex courtraisien.

---

1. Gilles Li Muisis, originaire d'une famille bourgeoise puissante de Tournai, est né en 1272. En 1289, il entre comme novice à l'abbaye Saint-Martin ; il y sera moine durant plus de soixante ans. Promu successivement *custode*, grenetier, prieur et, en 1331, abbé, il prendra une part prépondérante au relèvement de son abbaye. Voir A. Coville, *Gilles Li Muisis, abbé de Saint-Martin de Tournai, chroniqueur et moraliste* dans *Histoire littéraire de la France*, t. 37 (1938), p. 250-324 ; A. D'Haenens, *La crise des abbayes bénédictines au bas Moyen Age. Saint-Martin de Tournai de 1290 à 1350* dans *Le Moyen Age*, t. 65 (1959), p. 75 à 95.

2. Voir la description de ce manuscrit dans P. Faider, P. P. Debbaudt et G. Faider-Feytmans, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de la ville de Courtrai*, Paris-Gembloux, 1936, p. 93-96 (t. 3 du *Catalogue des manuscrits des bibliothèques de Belgique*).

3. Décrit en dernier lieu par J. Van den Gheyn, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, t. 7 (1907), nº 4984, p. 315-316.

4. Décrit par G. Warner, *Descriptive Catalogue of illuminated Manuscripts in the Library of C. W. Dyson Perrins*, Oxford, t. 1 (1920), p. 105-107 ; t. 2, planche 42.

5. La description de ce manuscrit par M. Prou (H. Pirenne, *Le Muisit (Gilles) ou Li Muisi* dans *Biographie Nationale*, t. 11 (1890-91), c. 801 note 1) est inexacte : ce n'est pas un codex de « la fin du XVe siècle ou du commencement du XVIe ». Le *Liber compilatus per dictum Aegidium abbatem XVII de statu suo et monasterii*, d'une écriture du milieu du XIVe siècle, est composé de 2 feuillets de garde et de 104 folios au nombre irrégulier de lignes ; il est en parchemin, mesure 24 cm. sur

Gilles Li Muisis a rédigé ces divers écrits en un laps de temps très limité — entre 1347 et 1353 — alors qu'il avait plus de septante ans. Fait remarquable, cette activité littéraire débuta à l'occasion d'une cécité qui, dès 1346, condamna notre moine à l'inactivité. Ayant toujours fait preuve d'un dynamisme débordant, l'abbé de Saint-Martin de Tournai ne put se résoudre à « demeurer cois » ; pour passer utilement son temps[1], il décida de dicter ses mémoires. Dans le *Tractatus tertius*, il fait remarquer que c'est en 1347 qu'il s'est mis à dicter[2]. Le dernier fait relaté dans ce traité datant du 2 février 1349, on peut conclure que les trois *Tractatus* ont été composés entre 1347 et la première partie de 1349. Le *Compotus abbreviatus* les suivit de très près[3]. Vint ensuite le *Liber compilatus*, rédigé dans le courant de 1349[4]. A la fin de cette année, Gilles entreprit le *Tractatus quartus*, sorte de supplément au *Tractatus tertius* pour les années 1349 et 1350[5]. Il commença ses poésies à partir de Pâques 1350[6] et les interrompit au début de mai pour

---

15,5 cm. et est divisé en 12 cahiers. Sa reliure sur bois est en veau brun. Voir notamment le *Catalogue de la bibliothèque de feu Monsieur Arthur Dinaux*, Paris, 1865, 3e partie, p. 10 ; H. Omont, *Catalogue général des manuscrits français. Nouvelles acquisitions*, t. 1 (1899), p. 280.

1. Gilles écrit « ad otiositatem evitandam » (Gilles Li Muisis, *Chronique*, éd. J. J. Desmet, p. 112 et 137 ; éd. Lemaître, p. 307).

2. « Perpendens in anno 1347, quod annus ille erat annus aetatis meae septuagesimus sextus ; item a die in qua habitum suscepi regularem, annus quinquagesimus octavus, item a die electionis a me factae et promotionis in abbatem, annus sextus decimus, et benedictionis meae annus quintus decimus » (Gilles li Muisis, *Chronique*, éd. J. J. Desmet, p. 136-137).

3. « Est autem sciendum quod post tres tractatus antedictos, videlicet in fine hujus voluminis, feci inserere et registrare computationes factas de receptis et de expensis ac misiis factis tempore quo praefui » (Gilles Li Muisis, *Chronique*, éd. J. J. Desmet, p. 112-113).

4. Gilles y dit nettement qu'il veut dresser un bilan de son abbatiat durant les 18 années qui viennent de s'écouler : « Or est raisons et se le donne drois que li gouvernemens des 18 anees soit sceus » (Gilles Li Muisis, *Liber compilatus*, fol. 16v). Or il fait débuter son abbatiat en 1331 : « Item de savoir ossi de combien lieglise estoit deskierkie devens le dit tierme... tant des debtes que on devoit l'an 31... Et chou ai ge quis et estrait devens les 18 comptes fais... » (*Ibid.*, fol. 16v). Il donne d'ailleurs des extraits de comptes qui courent jusqu'en 1349 (*Ibid.*, fol. 17v).

5. Ce *Tractatus* débute de la façon suivante : « Considerans in anno 1349, post festum omnium Sanctorum quod est in capite mensis Novembris... » (Gilles Li Muisis, *Chronique*, éd. J. J. Desmet, p. 305).

6. Gilles commença à dicter ses vers aux fêtes de Pâques 1350 :

« En l'an mil 300 et chincquante
Et ou temps que on list et cante
Par tout le monde communément
Et festie devotement,
Apries le mort et passion,

écrire le *Ch'est de l'estat*[1], version picarde remaniée du *Tractatus secundus*. Il continua ensuite à versifier jusqu'à sa mort qui survint en 1353[2].

Après le problème chronologique, se pose celui de la rédaction. Le 15 août 1348, Gilles Li Muisis devenait complètement aveugle par suite de la cataracte qui s'était développée sur les deux yeux[3]. Jusqu'alors il jouissait d'une solide santé et déployait

---

Le sainte Resurrexion
Jhesu-Crist no vrai createur,
No sauveur et no racateur,
Tout partout en crestienté,
Dont il en est moult grant plenté,
En cest an et en cel tempore
Me vint en avis et memore
De me vie considérer... »

(Gilles Li Muisis, *Poésies*, éd. J. Kervyn de Lettenhove, Louvain, 1882, t. 1, p. 1).

« Me pourpensai et m'avisai
Et en men cœur pris avis ay
Comment porai bien employer
Me temps et bien ensonnijer
Pour aucune chose trouver
Dont on ne me puist reprouver ;
Car oster voel impatienche
Que li malvais souvent semenche
En chiaus qui ont au coer grevanche
Por chou qu'il aient desperanche,
Pour oster ausi les wiseuses
Pensées et luxurieuses
Et autre pensee malvaise
Dont on s'oste par grant mesaise »

(Gilles Li Muisis, *Poésies*, t. 1, p. 79).

1. « Sachent tout cil qui sont et qui verront, que jou Gilles, humles abbés dessus nommés, commenchai a faire escrire de boin sens et de boine memore chou que ensiut, en l'an de grasce mil 300 et chincquante, a l'entree dou mois de may (*Ch'est de l'estat*, éd. J. Kervyn de Lettenhove, t. 1, p. 125).

Il y fait allusion au *Tractatus primus* (« Li prochies et ses aventures seront trouvet par un traitiet sur che fait en latin... » p. 140) et au *Tractatus secundus* (« De moult d'autres coustumes qui estoient et estre doivent, ay-jou fait mention ou second traitiet d'un livre que je compilai et fis escrire » p. 134).

Peu de temps avant d'entreprendre la rédaction du *Ch'est de l'estat*, il note: « ...j'ai ausi rewardé que j'avoie un livre fait escrire contenans trois traitiers, si que on y peut trouver bien registré, et pluseurs autres livres de diverses materes, et ausi cest present livre contenans les accidens en l'an mil 349 *(Tractatus quartus)* et pluseurs lamentations et meditations, si comme devant est contenut, partie par metre et partie par prose » (Gilles Li Muisis, *Poésies*, éd. J. Kervyn de Lettenhove, t. 1, p. 104).

2. Voir *Chronique*, éd. J. J. Desmet, p. 434.

3. Voir Gilles Li Muisis, *Chronique*, éd. H. Lemaître, p. 306 ; éd. J. J. Desmet, p. 421-422.

une grande activité au service de l'abbaye[1]. Il se plaint pour la première fois de sa vue en 1346. A cette date, il ne pouvait plus ni lire ni écrire ni distinguer les monnaies ; il était ainsi obligé de remettre à ses collaborateurs ordinaires le travail qui lui incombait en tant qu'administrateur de l'abbaye[2]. Or c'est précisément à cette époque qu'il se mit à rédiger ses mémoires. Gilles n'a donc pu écrire ses œuvres de sa propre main[3] et a dû se faire aider par un secrétaire[4]. En tête du prologue du premier *Tractatus* figure une intéressante miniature qui illustre cette collaboration : Gilles aveugle dicte son texte à un moine qui lui sert de secrétaire[5].

Ce secrétaire faisait-il un brouillon préalable ou calligraphiait-il directement ce que l'abbé lui dictait ? D'après H. Lemaître, le contenu du codex 135 de Courtrai et du ms. 13076 de la Bibliothèque royale de Bruxelles fut immédiatement grossoyé sous la dictée de l'auteur. « Tout indique, écrit-il[6], qu'il ne prit pas la

1. Voir U. Berlière, *Notes sur Gilles Li Muisis, abbé de Saint-Martin* dans *Revue bénédictine*, t. 10 (1893), p. 261.

2. « Et pour chou, écrit-il, que jou Gilles devant dis, estoie empechies de me veue et en grant eage et ne pooie mais lire ne escripre, ne cognoistre monnoies, si com jou avoie fait dou temps passet, au compte qui fu fais l'an 46 je requis au couvent et as 4 persones que li possessant avoient ordenet de estre a no conseil et a nos comptes » (Gilles Li Muisis, *Liber compilatus*, fol. 16[r]).

Dans l'introduction au compte du 24 juin 1345 - 24 juin 1346, on lit : « Et est sciendum quod dominus abbas de consilio quatuor possessorum electorum ordinavit et voluit, quod cum dicto Johanne gardiano et ex parte regis confirmato, quia non erat de negotiis ecclesie adhuc ad plenum informatus, dominus Jacobus Muevinus prior, Gossuinus Boches prepositus, Johannes Gales reddituarius, essent cum dicto gardiano et ipsum informarent et sibi impenderent auxilium, et concorditer tractarent invicem de negotiis necessariis et ipsemet pro posse suo consilium et auxilium eis faceret et cum eis esset quotiens esset opportunum, quia senioductus videlicet septuagenarius quintus pro utilitate monasterii posuit predictos monachos cum gardiano retinens in omnibus et per omnia suam superioritatem » (Gilles Li Muisis, *Compotus abbreviatus*, fol. 157[v]).

3. Il n'a donc pu soigner son style. Cela se remarque notamment à la construction de ses phrases qui, souvent très brèves, sont simplement reliées par des conjonctions de coordination marquant autant de temps d'arrêt ; en outre, de nombreuses incises émaillent ses récits. Dans le passage suivant, nous le surprenons en pleine dictée : « Ego autem dum scribere faciebam supradicta, occurrit mihi et venit ad memoriam prenosticatio... » (Gilles Li Muisis, *Chronique*, éd. J. J. Desmet, p. 352).

4. Gilles Li Muisis, *Tractatus secundus de consuetudinibus*, fol. 31[va] ; « ...ego solum illud quod fiebat in Tornaco feci registrare... » (Gilles Li Muisis, *Chronique*, éd. J. J. Desmet, p. 357).

5. Voir la reproduction de cette miniature dans notre étude sur *Le Tractatus de consuetudinibus de Gilles Li Muisis* dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. 124 (1959), planche 2.

6. H. Lemaître, *Chroniques et Annales de Gilles Le Muisit (1272-1352)*, Paris, 1906, p. xxiii.

peine d'écrire auparavant un brouillon : les quelques négligences dans le classement des matériaux auraient été corrigées..., le style eût été allégé. » — « Les raisons dont H. Lemaître tâche d'étayer cette opinion, écrit G. Caullet [1], peuvent tout aussi bien s'appliquer au cas d'une préexistence de minutes ; d'autre part la calligraphie soignée du texte sur velin réglé, la présence de feuillets restés blancs (dans le manuscrit 135 de Courtrai), l'insertion raisonnée de miniatures, tout cela concorde peu avec le fait d'une dictée définitivement grossoyée, sans rédactions préparatoires en écriture courante ; les pratiques si divisionnistes, si spécialisatrices du moyen âge imposent le plus souvent la distinction, moins entre le scribe-secrétaire et le copiste qu'entre le calligraphe et le miniaturiste. Nous possédons d'ailleurs des rédactions premières au net dans le recueil enluminé complet de ses œuvres littéraires. » P. Faider [2], après avoir montré que le codex 135 se compose de quaternions confectionnés séparément, croit également que Gilles Li Muisis « a fait traiter séparément, par la célèbre équipe dont on disposait à Saint-Martin, chacune des parties, à mesure sans doute qu'elles étaient mises au point pour la transcription au net. Comme on devait les passer aussi au peintre miniaturiste, cette méthode s'était avérée la plus expéditive ». Cette dernière opinion est seule valable : l'œuvre de Gilles Li Muisis fut rédigée par l'intermédiaire d'un secrétaire qui composa d'abord un brouillon.

Ce n'est pas par ce brouillon mais par une copie contemporaine que nous la connaissons ; celle-ci n'en garde pas moins une valeur d'original puisqu'elle fut exécutée sur place, du vivant de l'auteur, cinq ans tout au plus après la première rédaction. Pendant longtemps les écrits de notre moine restèrent enfermés dans la bibliothèque de l'abbaye. Seuls les religieux s'intéressant à l'histoire de leur maison les consultèrent [3] ; pratiquement personne en dehors d'eux n'y puisa des renseignements, ce qui explique le petit nombre de copies qu'on en détient actuellement [4]. Au XVII^e s., A. Sanderus

---

1. G. Caullet, *Les manuscrits de Gilles Le Muisit et l'art de la miniature au XIV^e siècle* dans *Bulletin du Cercle historique et archéologique de Courtrai*, t. 5 (1907-1908), p. 205.

2. P. Faider, *Du manuscrit d'auteur à la première édition* dans *Bulletin de l'Académie royale de Belgique. Classe des Lettres*, 5^e série, t. 24 (1938), p. 497-511.

3. Voir notamment le traité de dom Gilles Duquesne, *De viris illustribus monasterii Sancti Martini Tornacensis*, édité par U. Berlière dans *Studien und Mittheilungen aus den Benediktinerorden*, t. 12 (1891), p. 90 à 104.

4. Le *Liber compilatus* est connu uniquement par sa version parisienne. Les poésies ont été recopiées dans un manuscrit du XVIII^e siècle actuellement conservé

signale les manuscrits de Gilles dans sa *Bibliotheca belgica manuscripta*[1]. V. André[2] et J. F. Foppens[3] y font également allusion. Vers 1716, E. Martène et U. Durand, lors de leur visite aux bibliothèques françaises, admirèrent la décoration des codices[4]. L. G. de Bréquigny fut le premier à les étudier[5]. Finalement F. C. de Nélis, vers 1798, se fit communiquer le 135 de Courtrai et le 13076 de Bruxelles ; il les fit transcrire en vue de leur édition dans un vaste recueil d'histoire belge qu'il ne put jamais réaliser[6]. A la suite de la Révolution française, la bibliothèque entière de Saint-Martin fut dispersée[7]. Un des moines de l'abbaye, dom Huré, qui devint plus tard curé de Saint-Amand-des-Eaux, emporta avec lui quelques volumes parmi lesquels figurait notamment le *Liber compilatus*. A. Dinaux l'acquit à une vente[8] ; à sa mort en 1865, le volume échoua à la Bibliothèque Nationale de Paris[9].

---

au British Museum, Additional ms. 16604. Le codex 135 de Courtrai a été recopié à la fin du XVIII^e siècle sur ordre de NÉLIS : c'est le 16604 de la Bibliothèque royale de Bruxelles ; des copies fragmentaires se trouvent également dans les mss 11731 et 6721 du Fonds latin de la Bibliothèque Nationale de Paris et dans le 1807 du Fonds Peiresc à Carpentras (fol. 43-44^v). Le 13076 de la Bibliothèque royale de Bruxelles est reproduit dans le codex 136 de la Bibliothèque de Courtrai, dans le 11731 du Fonds latin de la Bibliothèque Nationale de Paris et dans le 16597 de la Bibliothèque royale de Bruxelles.

1. Lille, 1641, p. 128, *in 6 assere*, n° 59 (l'actuel 135 de Courtrai), n° 60 (l'actuel 13076 de Bruxelles), n° 61 (le manuscrit des poésies).

2. *Bibliotheca belgica. De Belgis vita scriptisque claris praemissa*, Louvain, 1643, p. 18.

3. *Bibliotheca belgica sive virorum in Belgio vita, scriptisque illustrium catalogus*, Bruxelles, t. 1 (1739), p. 31-32.

4. *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur*, t. 2 (1716), p. 105.

5. *Notices et extraits des manuscrits*, t. 2, p. 213-230. C'est par la copie exécutée pour Colbert (Ms. latin 6271 de la Bibliothèque Nationale de Paris) qu'il connut l'œuvre de Gilles Li Muisis.

6. Le projet fut annoncé dans le prospectus de la collection des historiens inédits de la Belgique : C. F. DE NÉLIS, *Belgicarum rerum prodromus sive de Historia belgica ejusque scriptoribus praecipuis commentatio*, Anvers, 1790, in-4°, p. 66-67.

Au folio 3 du ms. 16597 de la Bibliothèque royale de Bruxelles — copie du 13076 de Bruxelles effectuée pour NÉLIS — on lit de la main de celui-ci : « Ita in fonte libri membranacei ex quo sequentia et qui ipsius auctoris codex autographus ; accepimus eum et descripsimus ex bibliotheca abbatiae Sancti Martini Tornacensis. »

7. Voir sur la bibliothèque de Saint-Martin de Tournai, A. BOINET, *Les manuscrits de Saint-Martin de Tournai et leur décoration* dans *Annales du 24^e Congrès de la Fédération archéologique*, Tournai, 1921, p. 323-340.

8. Il le fait remarquer dans une notice manuscrite sur le verso du folio de garde du 1789 des Nouvelles acquisitions françaises de la Bibliothèque Nationale de Paris.

9. Voir H. PIRENNE, *Gilles Le Muisit*, c. 801, note 1 et H. OMONT, *op. cit.*

Le manuscrit des poésies eut une vie plus tourmentée : il passa entre les mains d'une dizaine de libraires belges, français et anglais, et se trouve actuellement en vente chez Sotheby à Londres[1]. Les deux volumes contenant les *Tractatus* furent les seuls à demeurer au sein de notre patrimoine culturel : Goethals-Vercruysse acheta le premier[2] et en fit don à la bibliothèque de Courtrai ; le second aboutit finalement à la Bibliothèque royale de Bruxelles[3].

Après 1830, l'historiographie belge connut une activité prodigieuse[4]. La Commission royale d'Histoire, dès sa constitution, décida l'impression d'une série de chroniques intéressant l'histoire nationale. Goethals-Vercruysse, le premier, attira l'attention des érudits belges sur l'œuvre de Gilles Li Muisis, sans doute à la suite de son édition d'une partie du *Tractatus tertius*[5] et de son étude sur la bataille des Éperons d'or[6]. Aussi en 1834, Warnkoenig fut-il chargé de l'édition des Chroniques de l'abbé tournaisien[7]. Appelé

---

1. Il figure sous le n° 10 du catalogue de Bincken, fut vendu le 26 avril 1806 au libraire bruxellois Verbiest (15 fr. 5 cent.), réapparaît en vente chez Evans en Angleterre en 1835, est acheté par Thorpe qui le vend à Heber. En 1838 Gachard le retrouve chez Crozet à Paris (*Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, 1re série, t. 2 (1837-38), p. 202-205) ; il aboutit ensuite chez lord Ashburnham et finalement chez Dyson Perrins qui le met actuellement en vente chez Sotheby à Londres (voir G. CAULLET, *op. cit.*, p. 217).

Nous tenons à marquer toute notre gratitude envers Mr. P. Chaplais, professeur à l'Université d'Oxford, qui nous a indiqué le dernier emplacement de ce beau manuscrit.

2. A la vente du libraire anversois H. BINCKEN. Voir à ce sujet G. CAULLET, *op. cit.*, p. 207 et le catalogue de cette vente : *Catalogue d'une très belle collection de livres en tout genre et faculté, parmi lesquels quantité de manuscrits tant sur vélin que d'autres... dont la vente se fera lundi le 21 avril 1806 et jours suivants*, Anvers, Hub. Bincken, s. d., in-8°.

3. E. C. de Gerlache l'acheta, au nom du gouvernement belge, à la famille Le Candèle de Ghyseghem (E. C. DE GERLACHE, *Notice sur un manuscrit de Li Muisis*, p. 1).

4. Voir M. A. ARNOULD, *Le travail historique en Belgique des origines à nos jours*, Bruxelles, 1954, 125 p. ; ID., *Historiographie de la Belgique. Des origines à 1830*, 1947, 80 p.

5. *Chronicon Egidii Li Muisis abbatis Sancti Martini Tornacensis nunc primum ex autographo editum cura Jacobi Goethals-Vercruysse Cortracensis*, Bruges, De Moor, 1824, 132 p. ; y sont édités les folios 34r à 102v (jusqu'à *melius potuerunt*). — O. DELEPIERRE en a traduit quelques fragments dans ses *Chroniques, traductions et légendes de l'ancienne histoire des Flamands*, Lille, 1834, p. 204-300.

6. Il fut le premier a faire de la bataille de Courtrai l'objet d'une monographie. Celle-ci fut traduite en 1834 par A. VOISIN, *Bataille de Courtrai ou des Éperons d'or*, dans *Messager des sciences et des arts*, 1834, p. 31 et sv.

7. A la séance du 28 octobre 1834, « il dit qu'il s'est activement occupé des travaux préparatoires à la publication des chroniques latines de Flandre. Il a fait transcrire la chronique de Li Muisis, tant pour la partie imprimée par M. Goethals-Vercruysse que pour le reste. Il a en outre examiné le manuscrit original, qu'il collationnera avec ses copies, lorsque M. Goethals, qui le possède,

ensuite à d'autres fonctions, l'érudit allemand se déchargea de cette tâche sur le chanoine J. J. Desmet qui fit paraître les quatre *Tractatus* en 1841 [1]. Les poésies mirent plus de temps avant d'être livrées au public : le manuscrit, voyageant constamment d'une salle de vente à l'autre, passa longtemps inaperçu. En 1880, J. Kervyn de Lettenhove le retrouva en Angleterre chez lord Ashburnham : les vers de Gilles Li Muisis furent édités par ses soins [2]. Leur publication fut mal accueillie : A. Delbouille se déclara insatisfait [3] ; A. Scheller publia une dizaine de pages de corrections [4]. Au début du XX^e^ s., H. Lemaître, ancien élève de l'École des Chartes, jugea déficiente la publication de J. J. Desmet : la Société d'Histoire de France le chargea de préparer une nouvelle édition qui parut en 1906 [5]. Ce fut la dernière mise au point de l'œuvre de Gilles Li Muisis. Somme toute, seuls ses écrits sur l'histoire de Tournai et de Flandre ont attiré l'attention des éditeurs ; ceux relatifs à l'histoire de Saint-Martin furent toujours considérés comme secondaires et peu dignes d'intérêt [6]. D'ailleurs, l'œuvre entière du moine tournaisien pâtit, depuis cinquante ans, d'une indifférence quasi générale [7] : les historiens spécialistes du XIV^e^ siècle

---

le lui apportera à Gand. Cette collation suffira pour qu'on puisse mettre la Chronique sous presse » (*Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. I (1834), 2^e^ éd., 1844, p. 33).

1. Au tome II du *Corpus Chronicorum Flandriae*, in-4°, Commission royale d'Histoire.

2. J. Kervyn de Lettenhove, *Poésies de Gilles Li Muisis publiées pour la première fois d'après le manuscrit de Lord Ashburnham*, Louvain, 1882, 2 vol.

3. Dans *Revue critique*, 1883, t. 2, p. 174.

4. A. Scheller, *Étude lexicologique sur les poésies de Gillon Le Muisit (préface, glossaire, corrections)* dans *Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, t. 37 (1886), 181 p.

5. Voir aussi H. Lemaître, *Gilles Li Muisis* dans *Positions des thèses soutenues par les élèves de l'École des Chartes*, promotion de 1903, Mâcon, 1902.

6. Nulle part J. J. Desmet ne justifie pourquoi il omet de publier la fin du *Tractatus primus*, le début du *Tractatus secundus* et le *Compotus abbreviatus*. — H. Lemaître élimine complètement les deux premiers *Tractatus* : « ...nous n'avons pas jugé utile de publier chacun des manuscrits dans son intégrité ; nous avons laissé de côté tout ce qui ne présentait qu'un intérêt local, comme l'histoire et les comptes de l'abbaye de Saint-Martin » (H. Lemaître, *op. cit.*, p. XXIV-XXV). Le même auteur omet également des passages du *Tractatus quartus* : « Après l'histoire des massacres de Juifs, Gilles Le Muisit rapporte divers miracles qui furent reconnus faux. Quoique ces prétendus miracles soient un témoignage de l'exaltation des esprits vers l'année 1349, nous n'avons pas cru devoir les rééditer, parce qu'ils ne présentent qu'un intérêt historique minime » (H. Lemaître, *op. cit.*, p. 227, note 1).

7. Mises à part les études de C. V. Langlois, *Gilles Li Muisis* dans *La vie en France au Moyen Age d'après quelques moralistes du temps*, Paris, 1908, p. 305-353 et de A. Coville, *op. cit.*

continuent à lui emprunter discrètement des données du plus haut intérêt tandis que, dans l'histoire de la littérature et de l'historiographie médiévale, on la passe généralement sous silence.

***

Incontestablement Gilles Li Muisis, en tant qu'historien, mérite largement la confiance et l'estime. Sa méthode de travail et son souci d'objectivité[1] sont les plus sûrs garants de la valeur de son témoignage. A ce point de vue d'ailleurs, on peut diviser son œuvre en deux parties : une première relative à Saint-Martin de Tournai, une seconde à l'histoire du comté de Flandre. Selon qu'il traite de l'un des deux sujets, il fait appel à des sources de valeur différente. Dans les deux cas il en fait un excellent usage.

Théoriquement du moins, Gilles était singulièrement désavantagé pour écrire l'histoire politique du comté de Flandre, à son époque. Moine puis abbé d'une abbaye bénédictine, il lui était impossible de circuler, « d'aller aux nouvelles » comme Froissart ou Commines, par exemple. Il était donc obligé, non point de constater « de visu » mais de se fier à des témoignages[2].

A la fin du XIII^e siècle et durant la première moitié du XIV^e, Tournai fut une véritable plaque tournante entre la Flandre et la France. Des visites royales, des rencontres entre princes et hommes au pouvoir, des négociations entre parties adverses y eurent lieu ; dans la ville même, la grande et très riche abbaye des moines noirs se prêtait le mieux pour recevoir les grands personnages et leurs escortes. C'est ainsi que Gilles Li Muisis eut l'occasion de voir ou même de rencontrer les rois Philippe le Bel et Louis X, la reine Jeanne de Navarre, Charles d'Anjou, roi de Sicile, Charles de Valois, le roi de Navarre, les comtes de Flandre, le duc de Bourgogne, les comtesses d'Artois et de Valois, Enguerran de Marigny,

1. Des études analogues sur les chroniqueurs médiévaux sont citées dans la bibliographie de M. A. ARNOULD, *Le travail historique en Belgique*, p. 116.

2. A fortiori pour les faits postérieurs à sa cécité, c.-à-d. les événements qui eurent lieu entre 1346 et 1352. A ce propos Gilles fait remarquer : « ...et quia de visu meo eram impeditus, illa quae accidebant me praesente licet non videnti, consulebam alios assistentes et videntes, et quod ipsi videbant et mihi referebant memoriae commendabam » (*Ibid.*, éd. J. J. DESMET, p. 337). A la cécité s'ajouta bientôt la surdité, comme il le suggère dans ses poésies :

« On me dist et *me corne* tous les jours en l'oreille
Comment li siecles va, s'en ay grande merveille... »
(GILLES LI MUISIS, *Poésies*, éd. J. KERVYN DE LETTENHOVE, t. 1, p. 274).

« Se le m'ont aucun sage moult bien dit en l'oreille »
(*Ibid.*, t. 2, p. 22).

Gaston II comte de Foix, le connétable de Brienne, Jean de Hainaut seigneur de Beaumont, les cardinaux légats du Saint-Siège[1]. Gilles, vivant au milieu de diplomates et d'agents français et flamands, était donc bien placé pour recueillir des informations sur la politique française et flamande. Certes ces sources n'étaient pas exemptes de pièges ; notre abbé, en tout premier lieu, a ressenti tout ce qu'il y avait de précaire dans son information[2]. Aussi a-t-il poussé, à un point rarement atteint à l'époque, sa critique du témoignage. Loin de lui l'idée d'accepter sans examen tous les récits qu'on lui rapportait ; bien au contraire, il en pesait la valeur, en recherchait le bien-fondé et s'enquérait auprès des personnes les mieux placées, de préférence auprès des témoins oculaires ou de ceux qui avaient pris part à l'action.

Malgré tout le soin qu'il prit à déterminer leur valeur, il n'est pas toujours possible d'identifier les nombreuses sources d'information de notre chroniqueur. Ses sources orales surtout sont difficiles à démêler, car il ne nomme pas les personnes de qui il tient ses informations. Il n'en cite que trois, ce qui est bien peu vu l'étendue de ses relations et la longueur de sa chronique. Le premier est Michel as Clokettes[3]; Lillois d'origine, chapelain du Pape, envoyé extraordinaire des comtes de Flandre auprès de la cour de Rome à Avignon, il joua un rôle important comme agent de Gui de Dampierre ; c'est par lui que Gilles sut combien Boniface VIII avait été ému par la nouvelle du désastre de Courtrai[4]. Le second est son neveu[5] Jacques Li Muisis[6], conseiller au Parlement, qui

1. Voir F. Funck-Brentano, *Mémoire sur la bataille de Courtrai*, p. 42 ; A. Coville, *op. cit.*, p. 304-305.

2. « Car, quant je n'i fuy mie, mentir bien en poroie » (Gilles Li Muisis, *Poésis*, éd. J. Kervyn de Lettenhove, t. 1, p. 314). Nulle part mieux qu'en cette phrase, Gilles fait part du malaise qu'il ressent à ne pas pouvoir constater personnellement les événements qu'il relate.

3. Voir H. Lemaître, *op. cit.*, p. xvi-xvii.

4. « Istud autem factum mirabile atque lamentabile ubi nobiliores de regno Franchie et multis aliis partibus ceciderunt, pervenit ad noticiam domini summi Pontificis in tantum quod infra septem dies super hoc dicitur litteras habuisse. Et erat tunc temporis in Curia quidam valens homo, procurator comitis Flandrie et domini pape capellanus, vocatus Mikael as Clokettes, quem dominus papa, receptis litteris de facto, fecit vocari, quasi media nocte, et sibi ostendi litteras sibi missas. Et per illum scivi ita esse quia dominus papa affectum habebat ad Flandrenses » (Gilles Li Muisis, *Chronique*, éd. H. Lemaître, p. 68).

5. Et non son cousin ; à propos de Jacques Li Muisis il écrit : « ...pater ejus vivens et abbas fuerunt cognati germani » (Gilles Li Muisis, *Chronique*, éd. J. J. Desmet, p. 423).

6. Sur Jacques Li Muisis voir notre étude sur *Le paiement du service par l'abbaye Saint-Martin de Tournai au XIV^e siècle* dans *Bulletin de l'Institut Historique belge de Rome*, t. 30 (1957), p. 61, note 1.

avait conservé des intérêts dans le pays de Tournai et devait fréquemment revenir dans sa ville natale. En 1347, il fut chargé d'une mission auprès du roi d'Aragon. Cette ambassade dura près d'un an, car son nom ne figure plus dans les registres du Parlement entre le 19 mars 1347 et le 21 juillet 1348[1]. A la fin de l'année 1348, entre le 19 décembre et le 31 janvier 1349, il alla passer quelques jours à Tournai ; c'est pendant ce temps qu'il raconta ce qu'il avait vu dans le midi de la France[2]. C'est de lui que Gilles apprit également comment le Pape leva, en 1349, la sentence d'excommunication qui frappait toute la communauté depuis la mort de Thierry de Parc en 1331[3]. Le troisième est son oncle, Bauduin Li Muisis, qui raconta plusieurs faits à Gilles, encore enfant[4].

S'il ne les cite pas nommément, Gilles Li Muisis veille néanmoins à donner sur ses informateurs une appréciation critique qui fixe la valeur de leurs témoignages. D'après lui, on pouvait classer les témoins dans trois catégories différentes :

> « Primo consideravi quod tria sunt hominum genera, quorum dictis credere et fidem adhibere est voluntarium, aut pium, vel necessarium.
>
> Sunt enim quidam homines qui fuerunt, ut dicunt, in longinquis patriis et remotis regionibus, nec apparet aliquis qui eis se opponat aut contradicat. Isti homines dicunt et referunt audientibus visa et audita quae viderunt et audierunt, et ipsis credere est voluntarium, quia nemo potest credere nisi volens.
>
> Sunt alii homines de potentatibus octogenarii, nonagenarii, centenarii et in aetate ampliori. Isti referunt audientibus ea quae viderunt et quae erant et accidebant in suis temporibus et eis credere est pium et voluntarium, sed non necessarium.
>
> Tertium genus est hominum qui sunt viri magnifici ac habentes potestatem, et superiores et prelati aliis. Talibus credere est quasi

---

1. Voir H. Lemaître, *op. cit.*, p. xvii-xviii.
2. Gilles Li Muisis, *Chronique*, éd. H. Lemaître, p. 197.
3. « Accidit autem quod dominus Jacobus Li Muisis, miles consiliarius domini regis Franciae et dominus in suo Parlamento, missus a dominis de Parlamento in quibusdam commissionibus prope Avinionem, dominum papam et dominos cardinales quibus notus erat, visitavit ; et post paucos dies, tenente domino papa consistorio, receptus fuit gratiose, et ibidem promovit meum negotium. Finaliter dilatio solutionem fuit concordata, sicut apparet per litteras ; ibidem dominus papa ab omnibus sententiis et irregularitatibus quas incurreram, absolvit, et etiam totum monasterium et omnia per me facta approbavit... Hoc servitium fecit dictus dominus Jacobus Li Muisis, miles, nostro monasterio, nullam renumerationem nisi preces habere volens ; sed propter amorem abbatis, istud servitium et alia plura fecit... » (Gilles Li Muisis, *Chronique*, éd. J. J. Desmet, p. 422-423).
4. « Quoddam notabile hic ponatur de quo recolo avunculum meum in mea infantia enarrasse » (Gilles Li Muisis, *Chronique*, éd. H. Lemaître, p. 10).

necessarium, quia nemo audet se ipsis opponere aut eorum dictis in aliquo contra ire, tum propter reverentiam, tum propter metum[1] ».

Lorsqu'il n'est pas sûr de son témoin, il fait toujours part de ses doutes au lecteur, ainsi, par exemple, à propos de la bataille de Crécy (1346) :

« De gestu autem regis Francie et de gestu regis Anglie illa die et hora, quomodo se habuerint, de personis suis et de existentibus cum eisdem non inveni qui michi sciret dicere veritatem, nec ab aliquo valui de certitudine informari ; sed dicunt aliqui...[2] ».

« ...Quia multi multa dicunt et referunt de conflictu et pro parte regis Franchie et suorum aliqui sustinent ea de quibus non potest sciri certitudo, et aliqui pro parte regis Anglie et suorum sustinent etiam illa que de vero nesciuntur, et sic propter opiniones diversorum nolo posteris demandare quod probare non valerem, sed ea que audivi a quibusdam fide dignis personis proposui hic intellectui futurorum satisfacere, sic esse tamen totaliter non affirmans[3] ».

Il se méfie surtout des rumeurs vagues et des bruits qui circulent. Quand il ne peut se procurer des informations suffisantes, il préfère se taire :

« ...pretermitto quia certitudinem non scirem scribere nec reddere rationem...[4] ».

A propos de la Guerre de Cent Ans : « Et si ego vellem dicere et registrare illa que tunc temporis a multis referebantur, forte futuri non crederent quia, licet dicatur quod commune dictum non est omnino falsum, talia et tam diversa dicebantur, quod erat quasi incredibile. Idcirco ego, nolens miscere vera falsis, quod scire potui veritatis, feci registrare, relinquens aliis qui sciverunt scribere, et viderunt, suam voluntatem[5]. »

A propos des Flagellants : « Multi plurima scribebant et dicebant, ubi fuit inceptum et pro qua causa ; sed nunquam potui super hoc certificari ab aliquo, et propter hoc ego solum illud quod fiebat in Tornaco feci registrare, quia de remotis partibus nescirem dicere veritatem[6]. »

A propos du nombre de victimes à la bataille de Crécy, il donne avec précaution (ut dicitur) *le montant des pertes françaises ; pour les Anglais il ne possède pas de renseignements précis :* « De numero autem Anglicorum qui, quales et quanti ceciderunt, non inveni qui michi sciret dicere veritatem, et ideo de eis sileo[7]. »

1. Gilles Li Muisis, *Chronique*, éd. J. J. Desmet, p. 337-338.
2. Gilles Li Muisis, *Chronique*, éd. H. Lemaître, p. 162.
3. Gilles Li Muisis, *Chronique*, éd. H. Lemaître, p. 160-161.
4. Gilles Li Muisis, *Chronique*, éd. H. Lemaître, p. 18.
5. Gilles Li Muisis, *Chronique*, éd. H. Lemaître, p. 278-279.
6. Gilles Li Muisis, *Chronique*, éd. H. Lemaître, p. 245.
7. Gilles Li Muisis, *Chronique*, éd. H. Lemaître, p. 163.

Les faits touchant à la religion ne trouvent eux-mêmes point grâce devant son objectivité ; il ne les traite pas autrement que de simples faits historiques. Les miracles ne l'étonnent point ; il cherche avant tout à les vérifier, suit les enquêtes des officiaux et n'accepte pas toujours sans réserve les sentences rendues à ce sujet par les évêques. Il convient de signaler le scepticisme avec lequel il accueille certain miracle de la Vierge[1] : quelques bonnes gens, priant dans la cathédrale de Tournai, affirmaient avoir vu pleurer une statue de Marie ; l'évêque de Tournai fit contrôler leurs dires, conférer leurs témoignages et finalement reconnut l'authenticité du miracle. Gilles rapporte l'histoire mais il a soin d'ajouter que, malgré la sentence épiscopale, *multi super dicto facto diversa sentirent et decertarent*[2], donnant ainsi à penser qu'on pourrait bien le ranger parmi les *multi*. Cette objectivité, même vis-à-vis de phénomènes qui, au moyen âge surtout, semblaient faire partie de l'essentiel de la vie religieuse, procède chez Gilles Li Muisis d'une droiture et d'une finesse assez rares chez un moine de l'époque.

C'est avec une entière sincérité qu'il établit ses récits, avec l'espoir que ses informateurs ont été véridiques. La position qu'il adopte vis-à-vis des événements qui eurent pour objet les agissements sacrilèges des Juifs[3] témoignent pleinement dans ce sens ; ils montrent à quel point Gilles ressentait la précarité de ses sources orales et combien il s'attachait à rendre la vérité avec le maximum de nuances.

> « In remotis partibus, quid actum fuit de eis, *nescirem* dicere veritatem ; *fama* tamen fuit quod ubique, in tota Alamannia et in regnis aliis, aut combusti sunt, aut decapitati, aut aliis variis modis sunt interfecti. *Certum est* quod in comitatibus Lotharingie et Bari combusti fuerunt...[4] »

> *A propos de la persécution des Juifs à Bruxelles :* « ... Et si veridici sunt qui michi predicta narraverunt, non mentior in scriptis redigendo nec michi, si contrarium posteris appareat, est imputandum, quia audita refero et non visa[5]. »

---

1. Voir H. Lemaître, *op. cit.*, p. 192-193.
2. Gilles Li Muisis, *Chronique*, éd. H. Lemaître, p. 193.
3. Voir sur ce témoignage J. Stengers, *Les Juifs dans les Pays-Bas au Moyen Age* dans *Mémoires de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique*, tome 45, fasc. 2, 1950, p. 127, note 142 ; Pl. Lefèvre, *Le thème du miracle des hosties poignardées par les Juifs à Bruxelles en 1370* dans *Le Moyen Age*, t. 59 (1953), p. 394, note 34.
4. Gilles Li Muisis, *Chronique*, éd. H. Lemaître, p. 224.
5. *Ibid.*, p. 227.

De l'avis même d'Alfred Coville[1], Gilles Li Muisis n'a jamais mieux exprimé sa conscience d'historien que dans le passage suivant :

> « Verum est quod in latino et in gallico multi multa accidentia cotidiana scribunt et scribere faciunt et in eis delectantur ; sed michi non videtur expediens registrare talia nisi sint notabilia. Infra illud tempus rumores multi erant in diversis locis ; sed populus universis facile credit et facilius audita refert et publicat. Unde modo falsa, modo vera dicunt et ego non approbo dicta talium nec fidem adhibeo ; et maxime si talia registrarem, de quibus certitudinem non haberem, totum opus meum esset reprobandum et in aliis michi non crederetur[2]. »

Notre moine ne se contente pas uniquement de puiser aux sources orales. Lorsqu'il le pouvait, il avait également recours aux sources écrites. Il eut communication de nombreuses pièces d'archives. Il eut entre les mains des textes diplomatiques, telles les expéditions en français des trêves d'Esplechin[3] et de Malestroit[4] ; il put les conserver assez longtemps pour les faire copier et les traduisit ensuite en latin[5]. Les archives de la commune de Tournai lui étaient également ouvertes ; il dit expressément à propos de l'organisation du contingentement tournaisien : « Gubernatores ville talia habent in suis registrata[6]. » Les gouverneurs de Tournai lui firent part, en outre, de diverses pièces, telles que l'ordonnance qu'ils firent proclamer lors de la peste en 1349[7] et les rôles de leur procès avec le chapitre de la cathédrale[8]. Le chartrier de Saint-Martin était naturellement à sa disposition et il ne semble pas l'avoir négligé ; il cite notamment des pièces qui s'y trouvaient au sujet d'un procès relatif aux reliques de saint Éleuthère[9].

---

1. *Op. cit.*, p. 305.
2. Gilles Li Muisis, *Chronique*, éd. H. Lemaître, p. 294.
3. *Ibid.*, p. 134.
4. *Ibid.*, p. 139-145.
5. *Ibid.*, p. 139, note 1.
6. « Et de ipsorum ordinatione omitto scribere causa brevitatis, quia gubernatoris ville talia habent in suis registris registrata ; et vidi penes quendam civem Tornacensem, dictum Johannem Wallegrape, omnia talia accidentia que omnia de gallico breviter transtuli in latinum » (Gilles Li Muisis, *Chronique*, éd. H. Lemaître, p. 125).
7. *Ibid.*, p. 255-256.
8. *Ibid.*, p. 285 et sv.
9. « De beatissimo Eleutherio, vita ejus poterit reperiri in libraria nostra » (*Ibid.*, p. 20). A. Sanderus (*Bibliotheca belgica*, t. 1, p. 108) signale au quatrième rayon le ms. 42 de la bibliothèque de l'abbaye dont voici le contenu : « Item vita beati Eleutherii Tornacensis episcopi scripta per Henricum, canonicum Tornacensem. Sic incipit : Temporibus imperatorum Diocletiani et Maximiani. Item

Les sources narratives, elles non plus, ne lui firent défaut. Il avait beaucoup lu et il a, sans aucun doute, fait passer dans sa chronique le fruit de ses lectures ; malheureusement il ne donne aucune précision sur ses références bibliographiques. Il ne cite[1] que deux ouvrages : le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais dont la bibliothèque de Saint-Martin possédait un exemplaire et auquel Gilles renvoie le lecteur pour l'histoire du XIII^e siècle[2] et le *Dit du roi de Sicile* de Adam de la Halle[3].

Dès qu'il entrait en possession d'un témoignage de valeur, Gilles le mettait par écrit. Il annotait les faits, au jour le jour, dans des codices actuellement perdus et sur les folios restés en blanc de certains registres de comptes[4]. Parmi tous ceux-ci on a conservé le

---

elevatio corporis beati Eleutherii cujus est initium : Praesulatum Tornacensis ecclesiae. »

1. Nous ne tenons compte que des ouvrages d'histoire. Gilles manifestait également une grande admiration pour les poésies didactiques et moralisantes de son époque.

Il cite le *Roman de la Rose :*

« J'ay pau trouvet plus bielle chose
Que c'est dou Romanc de le Rose ;
Benit soient qui le trouverent... »
(GILLES LI MUISIS, *Poésies*, t. 1, p. 86).

— le *Romans de Carité* et le *Miserere* du RENCLUS DE MOILIENS, qu'il considère comme un grand maître qui a écrit de belles œuvres :

« Que moult volentiers, se pooie,
Les liroie trestous les jours.
En chou seroit biaus li sejours. »
(GILLES LI MUISIS, *Poésies*, t. 1, p. 87).

— le *Tiaudelet*, de BOCHET, un auteur tournaisien inconnu par ailleurs (voir notre étude sur *Les relations entre l'abbaye Saint-Martin de Tournai et Avignon au XIV^e siècle* dans *Bulletin de l'Institut Historique belge de Rome*, t. 51 (1958), p. 116) :

« Estoit il ausi boins trouveres
De biaus dis et de bielles choses
Qu'il avoit en son cœur encloses. »
(GILLES LI MUISIS, *Poésies*, t. 1, p. 88).

— il cite encore, sans plus, Guillaume MACHAUT, Philippe DE VITRI, Jean DE LE MOTE et Colart AUBERT (*Ibid.*, p. 88-89).

Sur ces auteurs, contemporains de Gilles Li Muisis, voir A. COVILLE, *op. cit.*, p. 281-283.

2. *Ibid.*, p. 1-3. La Bibliothèque royale de Bruxelles possède les manuscrits du *Speculum historiale* (II, 1396 — cf. J. VAN DEN GHEYN, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale*, t. 3 (1903), p. 295, n° 2109) et du *Speculum naturale* (II, 18465 — cf. *Ibid.*, t. 3, p. 297, n° 2116) que Gilles a probablement consultés.

3. H. LEMAÎTRE, *op. cit.*, p. XIX, 3 et 8.

4. Voir notre étude sur *Un autographe de Gilles Li Muisis* dans *Scriptorium*, t. 20 (1959), *(à paraître)*. Voir un cas analogue dans A. BOUTEMY, *Une page de notes*

plus typique : le cartulaire 91 des Archives de l'État à Mons. Sur le folio 45v, il a transcrit l'itinéraire qu'il suivit pour revenir de Rome en 1300, lors de la première Année Sainte à laquelle il assista[1] ; au bas du même et sur le suivant, il a recopié des notes relatives aux bénédictions et aux élections des abbés, problèmes d'une actualité brûlante pour Li Muisis, puisque en 1331-1332 il éprouva des difficultés à se faire revêtir par l'évêque et le pape du pouvoir abbatial[2]. Au folio 38r, il donne une liste des comtés de France ; aux folios 38r et 65v, il signale le passage des Cardinaux légats envoyés par le Saint-Siège pour négocier la paix entre le roi de France et le comte de Flandre[3]. Lors de la rédaction de sa chronique à partir de 1347, il se fit lire ces notes[4] et composa ainsi ses *Tractatus tertius* et *quartus*[5].

---

de lectures de Sigebert de Gembloux dans *Scriptorium*, t. 3 (1949), p. 183-189. H. Lemaître (*op. cit.*, p. 52, note 2) fait remarquer à juste titre que « alors même qu'une partie de ces notes ne nous serait pas parvenue, le texte nous eût averti de leur existence ». Il cite, pour confirmer cette opinion, un exemple très probant.

1. Ce document a été publié dans notre étude sur *Gilles Li Muisis, pèlerin de la première année Sainte (1300)* dans *Bulletin de l'Institut Historique belge de Rome*, t. 30 (1957), p. 46-48.

2. Ce texte a été publié dans notre étude sur *Une note de Gilles Li Muisis sur les élections abbatiales*, dans *Revue bénédictine*, t. 69 (1959), p. 105-110.

3. Voici d'ailleurs comme il retranscrit la note dans sa *Chronique :*

Note	Chronique
Anno Domini 1319 accessit ad monasterium istud Sancti Martini Tornacensis et habitavit in aula ista reverendus pater dominus Gaucelinus, Dei gratia tituli Sanctorum Marcellini et Petri venerabilis presbyter cardinalis. Venit autem in crastino Nativitatis beati Johannis Baptiste et recessit in festo Decollationis ejusdem. Certe cum maxima guerra esset tunc in ista terra, hic per Dei gratiam pacificavit patriam. Ergo clementia Dei pacem eternam det ei. Amen. (*Cartulaire 91 A. E. Mons*, fol. 38r).	Anno millesimo trecentesimo decimo nono, venit a latere domini Summ-Pontificis, dominus Gaucelinus cardinalis, ad reconciliandum comitem Flandrie Robertum cum rege Franchie, regis Ludovici sucessore. Venitque in monasterio S. Martini Tornacensis ; conveneruntque dictus cardinalis et comes in parochiali ecclesia S. Leodegarii et ibi habuerunt consilium invicem et parlamentum ; et per Dei clementiam concordes fuerunt et tanquam filius obedientie comes domino cardinali obedivit et domini Summi Pontificis fecit voluntatem. (*Chronique*, éd. Lemaître, p. 92).

4. « Quod vidimus et audivimus et de illis que in diversis locis manu propria registravimus, aliqua etiam per dominum Jacobum Muevin, capellanum nostrum postmodum priorem, sunt registrata, ad memoriam revocantes... » (Gilles Li Muisis, *Chronique*, éd. J. J. Desmet, p. 113).

5. « In tertio autem tractatu continentur aliquae antiquae cronicae, et etiam de guerris motis inter dominum regem Franciae et dominum Guidonem, comitem Flandriae, ac ejus liberos et Flandrenses. Continetur ibidem dissentio et guerra inter illustrissimos principes reges Franciae et Angliae, mota propter succes-

Jusqu'ici, c'est l'historien du comté de Flandre que nous avons vu à l'œuvre ; sa tâche n'était point facile. Elle se trouvait singulièrement simplifiée lorsqu'il traitait de l'histoire de sa maison. Là il était témoin direct et souvent acteur principal ; il pouvait donc se fier à ce qu'il avait vu et vécu.

L'histoire de Saint-Martin — il entra à l'abbaye en 1289 et y mourut en 1353 — il l'a narrée dans deux traités et deux mémoires justificatifs. Dans le *Tractatus primus*, Gilles ne donne aucune référence à des sources écrites et pour cause : il décrit le comportement des abbés, ceux qui l'ont précédé et qu'il a connus dès son entrée au couvent[1]. Nous avons pu comparer ses assertions avec des sources conservées notamment aux Archives du Vatican[2]. Jamais nous n'avons trouvé notre chroniqueur en défaut : les chiffres, les dates et les événements correspondent point par point aux données fournies par les actes officiels.

Dans le *Tractatus secundus*, Gilles traite de la vie quotidienne des moines de Saint-Martin[3]. Systématiquement, office par office, il passe en revue tout ce qu'il sait. De la Règle de saint Benoît il ne cite que quelques extraits ; lui et ses confrères la connaissaient par cœur et la bibliothèque de l'abbaye en conservait plusieurs exemplaires manuscrits[4]. Il insiste davantage sur les coutumes non écrites, celles qui, de génération en génération, étaient appliquées par habitude et risquaient de se perdre.

Une fois décrite l'activité de ses prédécesseurs et de son couvent, Gilles en vient tout naturellement à traiter de ses propres faits et gestes. Durant les vingt années de son abbatiat, il eut l'occasion d'influencer profondément l'histoire de son abbaye[5]. Il s'en rendit

---

sionem regni Franciae » (Gilles Li Muisis, *Chronique*, éd. J. J. Desmet, p. 112). « Tertium tractatum de guerris et multis incidentibus de quibus, prout melius poterimus [scribere] » (*Ibid.*, p. 114).

1. « ... Primum [tractatum] de his quae temporibus nostris ante promotionem nostram et post evenerunt » (*Ibid.*, p. 114). « ... primum [tractatum] de infortuniis quae monasterio nostro evenerunt per guerras, per dissentiones et causas unde dictum monasterium fuit depauperatum ; ac in eodem feci inserere promotionem de me factam in abbatem » (*Ibid.*, p. 112).

2. Voir notamment nos études sur *Le paiement du service par l'abbaye Saint-Martin de Tournai au XIV^e siècle* et sur *Les relations de l'abbaye Saint-Martin de Tournai avec la papauté au XIV^e siècle.*

3. « Secundum vero tractatum feci de consuetudinibus approbatis et quae in monasterio debent observari » (Gilles Li Muisis, *Chronique*, éd. J. J. Desmet, p. 112). « Secundum tractatum de consuetudinibus quas invenimus et vidimus et quae debent teneri » (*Ibid.*, p. 114).

4. Voir A. Sanderus, *op. cit.*, t. 1, p. 92 n° 41, p. 97 n° 35, etc.

5. Voir notre étude sur *La crise des abbayes bénédictines au bas Moyen Age. Saint-Martin de Tournai de 1290 à 1350*, p. 89-90.

parfaitement compte le jour où la cécité le réduisit à faire des introspections et des retours sur le passé. Vers 1348, il n'a plus aucune emprise sur le déroulement des faits puisqu'il a remis l'administration de l'abbaye entre les mains des officiers claustraux. Comparant les résultats obtenus à l'état de l'abbaye au moment de sa splendeur vers 1289, il s'inquiète et craint que les générations futures ne le confondent avec la série de mauvais prélats qui ont voué l'abbaye à la faillite. Certes il a effacé une dette de plus de 30.000 livres, récupéré les 4/5 du domaine aliéné, réussi à donner au nombre de vocations religieuses un mouvement ascendant — 32 moines en 1350 contre 25 en 1330 —. Il ne peut néanmoins s'empêcher de se lamenter en songeant à la splendeur de l'époque où l'abbaye comptait à peu près 70 religieux, 40 domestiques et plus de 50 chevaux[1]. De cette décadence il n'est point responsable ; mais comment le montrer ? Gilles sait l'importance des archives et des écrits dans l'établissement des faits historiques[2] et prend une initiative qui nous éclaire exactement sur son souci de vérité et d'objectivité. Pour se justifier, il fournira des preuves irréfutables qui ne trompent pas[3] : les comptes.

Ces comptes il les connaît, soit pour avoir assisté à leur reddition à la fin de chaque année[4], soit pour les avoir rédigés lui-même[5].

---

1. Voir A. D'Haenens, *La crise des abbayes bénédictines*, p. 75-80.

2. « On set toutes sciences par teuxtes et par gloses » (Gilles Li Muisis, *Poésies*, éd. J. Kervyn de Lettenhove, t. I, p. 319).

3. Gilles Li Muisis considère les comptes comme des preuves irréfutables. A propos de l'abbatiat de l'abbé Raoul (1237-1264), il écrit : « ...et appert se boine gouvernance par les comptes fais de sen temps que on troeve abregiés et bien registrés » (Gilles Li Muisis, *Ch'est de l'estat*, éd. J. Kervyn de Lettenhove, t. I, p. 129). Même appréciation à propos des abbatiats de Gilles de Celles (1264-1278) et de Simon Baras (1278-1281) : « ...si appert le gouvernance de l'abbet Gillion de Cielle et de l'abbet Symon par leur comptes que il laissierent bien registret » (*Ibid.*, p. 129). Par contre, à propos de la mauvaise gestion des biens du Hainaut par les cousins de Thierry de Parc, vers 1328-1330, il note : « Et li abbes Theris mist recheveres en Haynau Bauduin dou Roysin, se cousin, et pluiseurs autres et gouvernerent jusques en l'an 31 que li accors des 4 annees commencha et ne apperent nul compte de ces 5 anees mais on trouva grans debtes qu'il a convenut payer par le constrainte monsigneur de Haynau » (Gilles Li Muisis, *Liber compilatus*, fol. 14r).

4. Gilles signale notamment qu'il a assisté à la reddition des comptes sous l'abbatiat de Jean Le Carpentier (vers 1300) : « Si firent compte au kief de l'anee auquel compte je fus presens, et ose dire que les mises sourmonterent les receptes par le compte que on fist : trois mil et chinc cens livres, et tant montèrent les debtes » (Gilles Li Muisis, *Ch'est de l'estat*, éd. J. Kervyn de Lettenhove, t. I, p. 136).

5. De 1339 à 1345 notamment, il remplacera le gardien : « Tunc (en 1339-1340) omnes concorditer conventui, scilicet duo possessores et alii quamplures, dominum abbatem rogaverunt ut ipse qui caput erat et qui pro monasterio laborare debe-

Ils relatent in-extenso la moindre recette, la plus petite dépense[1]. C'est dire que leur transcription intégrale serait trop encombrante. Aussi, pour donner à ses lecteurs une idée rapide et précise de sa gestion abbatiale, Gilles les résume. Il transcrit chaque article principal des recettes et dépenses *(Compotus abbreviatus)*[2] ; il énumère, année par année, les remboursements de dettes et les rachats de terres aliénées à vie *(Liber compilatus)*[3]. Il va sans dire que ces deux documents sont d'une valeur incomparable. Non seulement ils sont les premiers à nous fournir des données de tout premier ordre sur le budget abbatial d'une abbaye bénédictine à une époque où ce genre de documents est encore rare, mais ils permettent également de juger de la sincérité et de l'honnêteté de celui qui les a employés pour sa justification. On possède en effet, d'une part la copie officielle des comptes in-extenso de 1328 à 1335,

---

bat, assumeret in se onus istud qui, deliberatione habita, annuit precibus eorum et promisit se fideliter pro posse suo laborare » (Gilles Li Muisis, *Compotus abbreviatus*, fol. 145[r]). « Et est sciendum quod dominus abbas... ordinavit et voluit quod... dominus Jacobus Muevins prior, Gossuinus Boches prepositus, Johannes Gales reddituarius, essent cum dicto gardiano... quia senioductus videlicet septuagenarius quintus pro utilitate monasterii posuit predictos monachos cum gardiano retinens in omnibus et per omnia suam superioritatem » (*Ib.*, fol. 157[v]).

1. Sur ces comptes voir notre étude sur *Les mutations monétaires du XIV[e] s. et leur incidence sur les finances des abbayes bénédictines. Le budget de Saint-Martin de Tournai de 1331 à 1348* dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. 37 (1959), p. 317-342.

2. « Est autem sciendum quod post tres tractatus antedictos, videlicet in fine hujus voluminis, feci inserere et registrare computationes factas de receptis et de expensis ac misiis factis tempore quo praefui. De quibus omnibus illi qui tenent ad vitam de possessionibus monasterii, et qui redditus ad vitam habent super eis, ac etiam creditores, copias anno quolibet in gallico habuerunt et penes illos, quos ipsi ad hoc elegerunt, sunt aut esse debent. Et semper penes ecclesiam remanserunt dicti computi in gallico registrati » (Gilles Li Muisis, *Chronique*, éd. J. J. Desmet, p. 112-113).

3. « Or est raisons et se le donne drois que li gouvernemens des 18 anees soit sceus car il a estet fait par grand deliberation et par grand avis de abbe et de couvent, des gardiens et des consilleurs, si com il appert clerement par les comptes devant dis. Si consideray jou Gilles, abbes dessus nommes, les dites 18 anees et me vint a volente de savoir chou qui devens le dit tierme estoit reskeut a l'eglise.

Item de savoir les vendages qui avoient este fait a vie.

Item de savoir le somme qui rechute en estoit.

Item de savoir ossi de combien li eglise estoit deskierkie devens le dit tierme, par paiemens, par accors, par quittances tant des debtes que on devoit l'an 31 comme as executeurs et as ayans cause des mors.

Et chou ai ge quis et estrait devens les 18 comptes fais et des autres registres et ordenet si com il s'ensuit » (Gilles Li Muisis, *Liber compilatus*, fol. 16[v]).

Sur le sens technique qui peut quelquefois être attribué à *compilatus* voir J. Destrez et G. Fink-Errera, *Des manuscrits apparemment datés* dans *Scriptorium*, t. 12 (1958), p. 90 et sv.

d'autre part les résumés qu'en a fait Li Muisis. Il est donc possible de confronter les abrégés avec les originaux. Ici du moins, il serait oiseux de faire porter cette comparaison sur les comptes de toutes les années. Contentons-nous de prélever un échantillon : le compte des années 1332-1333.

COMPTE DU 24 JUIN 1332 AU 24 JUIN 1333

§ 1. *Compte relatif au domaine de Tournaisis et de Flandre.*

A. Recettes.

Compotus abbreviatus (Codex 135 de Courtrai)	*Cartulaire 91 des A. E. Mons*
fol. 135v b	*fol. 23r*
Recepta in denariis et blado et avena et granis venditis et de hiis que soluta non erant anno precedenti, summa : 221 lb. 8 s. et 6 d.	... Somme : 221 lb. 8 s. et 6 d.
Item a Esplecin de arrieragiis : 30 lb.	As censiers d'Esplechin ki deurent de restat pour le paiement de le saint Jehan l'an 32 : 30 lb.
Item de censa anni : 128 lb. 18 s. et 3 d.	As dis censeurs pour le paiement de le Candeler et de le saint Jehan deseure les assennes et parmi les rentes : 128 lb. 18 s. 3 d.
Item a Taintegnies : 8 lb. et 5 s.	A Marijen Roussielle de Taintegnies : 24 s. A Julin Watane de Taintegnies... : 4 lb. 11 s. A Libiert de Froimont et a maistre Henri : 50 s. [8 lb. 5 s.][1]
Summa : 321 lb. 10 s. et 9 d.	... Somme : 300 et 21 lb. 10 s. et 9 d.
fol. 136r a	
Item a Evregnies, Estampuch et Wanenpret : 52 lb. 13 s. et 1 d.	... Somme : 50 lb. et 13 d. [+ 52 s.] : 52 lb. 13 s. 1 d.
Item in Flandria : 40 lb. et 9 s.	Item en le contet de Flandres... somme : 40 lb. et 9 s.
Summa recepte de proprio sine Sancto Amando : 636 lb. et 16 d.	Toute somme de le recepte dou gardijen dou propre : 636 lb. et 16 d.

1. Les sommes renseignées entre [] ne se trouvent pas exprimées telles quelles dans le Cartulaire 91 des A. E. Mons ; elles résultent d'additions que nous avons effectuées en vue de faciliter la comparaison. Les montants sont en livres (lb.), sous (s.), deniers (d.) et oboles (Ø).

fol. 23v

Receptam prioratus Sancti Amandi habuit dominus abbas pro pensione sua.

... De le prioret de Saint Amand dales Thorote ki est en prisie de 400 lb. tournois les kierkes rabatues ; ne se fait nus conptes car ille est mise en le main l'abbet pour ses 200 lb. et pour 5 signeurs ki la doivent demorer durant l'accort.

Item de possidentibus in prestito : 159 lb. 19 s. et 6 d.

Recepte de le talle faite a le saint Remi ki doit sommer... somme : 159 lb. 19 s. 6 d. tournois

Summa totalis recepte gardiani de proprio et de possidentibus in prestito: 796 lb. et 10 d.

Toute somme de le recepte Jakemon, le gardijen, dou propre et de le talle faitte : 796 lb. et 10 d.

B. Dépenses

Hec sunt illa que gardiator deliberavit expense et misie per eum facte.

Che sunt les mises faites par le gardijen.

Primo sciendum est quod de prioratu Sancti Amandi concordatum fuit cum domino abbate quod durante accordo ipse faceret illum gubernare et ibi acciperet ducentas libras sibi ordinatas et ad exonerandum monasterium ; de hoc quinque monachos ibi sustineret qui officium exercerent et sic de hoc non sit computus.

Premiers de le pension monsegneur l'abbet de 200 lb. et de 5 signeurs ki somment 100 et 50 lb. ne se fait nus contes, car il le prendent a le prioret de Saint Amand.

Conventui qui erant 17 monachi pro pensione sua de qua erat summa 490 lb. deliberavit gardianus solummodo 400 lb. ; residuum debetur eis.

Pour le pension de 17 segneurs demorans en l'eglize ki monte 490 lb. ; s'en ont eu 400 lb. ; restat k'on doit au couvent 80 et 10 lb.

Priori pro pensione sibi ordinata : 51 lb. 6 s. 10 d.

Pour le pension le prieus de puisc k'il fu fais : 51 lb. 6 s. et 10 d.

Familiis pro salariis : 80 lb.

Pour loijers de mesnies pour toute l'anee : 80 lb.

Pro ecclesia : 49 lb. 9 s. et 11 d.

Pour le moustier... somme de tout pour le moustier pour l'anee : 49 lb. 9 s. et 11 d.

Pro redditibus perpetuis : 12 lb. et 8 s.

As rentes perpetuels... somme partout des rentes paijes : 12 lb. et 8 s.

Residuum non fuit solutum.

Somme des restas environ : 25 lb.

Pro operagiis intus : 95 lb. 18 s. 6 d. et 1 Ø.

Pour ouvrages fais... somme des ouvrages : 95 lb. 19 s. 6 d. et Ø.

Item pro salario consiliariorum solutum solummodo : 10 lb.

En salare pour conseil... somme pour conseil : 10 lb.

fol. 136r b

Residuum, videlicet 39 lb., non fuit solutum.

... Somme k'il demeure a paijer : 39 lb.

Pro salario gardiani et clerici : 30 lb.

Residuum non fuit solutum.
Summa de hiis que in accordo continentur : 729 lb. 4 s. et 5 d.
Pro negotiis ecclesie prosequendis sicut apparet per partes : 55 lb. 2 s. et 11 d.

Pro decima receperunt servientes bladum de Longasalice et fecerunt computum et gardiator solvit : 12 lb. 18 s. et 11 d.

Reddituariis ad vitam : 25 s.
Summa de hoc quod non potest fieri certa estimatio : 69 lb. 6 s. 10 d.

Summa per totum de expensis et misiis : 798 lb. 11 s. 3 Ø.

Recepta tam de proprio quam de possidentibus in prestito : 796 lb.

Sic exedunt expense et misie receptas : 69 s. 3 d. et 3 Ø.
Debebatur ei de anno preterito : 39 lb. et 3 d.
De quo receperat pro butiro de Audenbourch : 27 lb. et 10 s.

Restat quod debitum fuit ei pro duobus primis annis : 14 lb. et 6 d.
Et est sciendum quod de hoc quod fecit mentionem in dicto compoto quod solutum non erat et de dicto aresto in fine est summa : 198 lb. et 7 d. sicut apparet per partes registratas.

Item pour le salare dou gardijen et d'un clerc pour le demi anee : 30 lb.
Restat : 30 lb.
Somme de toutes les mises selon l'accord : 729 lb. 4 s. et 5 d.
Item rendut en mises dont nulle ciertainne estimations ne se poet faire... somme des poursiuttes: 55 lb. 2 s. et 11 d.

fol. 24r

Item paijet au dizime... somme :	9 lb.	16 s.	3 d.
... Somme des frais pour le dizime :		62 s.	8 d.
		[12 lb.	18 s. 11 d.]

Item en pensions a vie... somme : 25 s.
Somme des mises dont ciertainne estimations ne se poet faire : 69 lb. 6 s. et 10 d.
Toute somme des mises ke Jakemes, li gardijens, a faittes et de se rendage : 798 lb. 11 s. et 3 Ø.
Et les receptes ke il a faites tant dou propre comme de le talle somment : 796 lb.
Ensi sourmontent les mises les receptes : 69 s. 3 d. Ø.
Item doit on au dit Jakemon de conte fait a le saint Jehan 32 : 39 lb. et 3 d.
De chou a il rechiut a l'abbet d'Audembourc pour le bure de le saint Martin 31 : 27 lb. et 10 s.
... Somme partout ke on doit le dit Jakemon... : 14 lb. et 6 d.
Ce sunt les parties ke li eglize et li possessant doivent... :

Premiers de restat de le pension de 17 signeurs :	90 lb.	
Item en rentes perpetuelles k'il convient paijer de necessitet :	25 lb.	
Item en solaires pour conseil :	39 lb.	
Item pour le solaire dou gardijen et d'un clerc :	30 lb.	
Item doit on le dit Jakemon par les contes devant dis :	14 lb.	6 d.
	[198 lb.	6 d.]

§ 2. *Compte relatif au domaine du comté de Hainaut.*

A. Recettes.

fol. 136v a	*fol. 24v*
Summa recepte est sine compoto Johannis Cagnet per totum : 158 lb. 7 s. et 9 d.	... Somme des receptes faites par le main dant abbet et ses gens dou seut Jehan Burot : 158 lb. 7 s. 9 d.

B. Dépenses.

Expense et misie et solutiones sicut apparet per partes sunt : 160 lb. 12 s. et 4 d.	... Somme de tous ces rendages et ces mises : 160 lb. 12 s. et 4 d. sans le conte Jehan Cagnet.
Restat quod debetur domino abbati, deducto 11 s. de alio anno : 33 s. et 7 d. pro duobus annis antedictis.	... Restat que on doit a dant abbet pour ces 2 anees : 33 s. et 7 d.

§ 3. *Compte relatif au domaine situé en France.*

A. Recettes.

	fol. 25r
Anno illo fuit recepta : 332 lb. 6 s. et 10 d. par.	... Somme de toute le recoite : 332 lb. 6 s. et 10 d.

B. Dépenses.

	fol. 26r
Summa expensarum et illorum que exposuit in misiis : 400 lb. 6 s. 2 d. et Ø.	... Somme de toutes les mises : 400 lb. 6 s. 2 d. Ø
Restat quod expense exedunt : 67 lb. 13 s. et 2 d. que debentur pluribus personis.	... Ainsi sourmontent les mizes les rechoites : 67 lb. 13 s. et 2 d.

Les résumés de Gilles Li Muisis — notre comparaison en témoigne abondamment — concordent en tout point avec les originaux : ni truquages, ni faux ; tous les chiffres sont exacts. Ce résultat est d'autant plus probant que, dans l'esprit de l'abbé, il était évident que, les originaux disparaissant normalement au cours des temps, seuls ses résumés passeraient à la postérité [1].

1. Que Gilles ait rédigé ces extraits de compte pour qu'ils passent à la postérité, ne souffre aucun doute : il les a fait recopier soigneusement dans un beau codex enluminé, à la suite de ses trois *Tractatus*. En plus d'un endroit d'ailleurs il insiste sur cette idée. Dans sa *Chronique* il note par exemple : « Aliqua compilarem et ordinarem, quae successoribus legere volentibus proficiant » (Gilles Li Muisis, *Chronique*, éd. J. J. Desmet, p. 112) ; en guise d'introduction à son *Liber com-*

C'est tout à fait par hasard[1] que les comptes in-extenso nous sont parvenus. De cette confrontation, l'œuvre historique du moine tournaisien n'en sort que plus solide.

***

Il est intéressant de revoir, à la lumière de cette étude, les diverses opinions émises depuis un siècle et demi par les historiens sur les écrits de l'abbé de Saint-Martin.

Ce qu'on pensait au XIX^e^ et dans la première moitié du XX^e^ s. de l'œuvre poétique de Gilles Li Muisis ne nous intéresse ici que subsi-

---

pilatus, il rapporte un entretien entre lui et son ami, l'évêque Jean des Prés, qui venait volontiers à Saint-Martin. Le prélat lui suggéra :

« ..... — Or, vos prions
Pour vo honneur et enjoignons
Que le gouvierne de vos temps,
De trestous ces XVIII ans
Uns registres vrais en soit fais
Et des comptes un boins estrais ;
Combien il vos est reskeut
Combien ossi on a vendut,
Combien d'argent on a eut
Des vendages et recheut,
Et ne soient pas oublijes
Les debtes que on a paijes,
Et de le maison li deskierque
Que chou fait soit, je le vos kierque
Et de trestout bien vraie some ».

Et Gilles de répondre :

« Ciertes onques puis ferme some
Ne dormy, ains ai moult villiet
Et moult penet et travilliet
De accomplir se volentet,
Car je l'en vi entalentet
Et tout ensi qu'il demanda
Et tout chou qu'il me commanda
L'ai registret et fait escrire
Chi apries, et le poront lire
Tout chil qui savoir le volront
Et de l'estat demanderont ».

(GILLES LI MUISIS, *Liber compilatus*, fol. 11^v^ ; extrait édité par J. J. DESMET, *Chronique*, p. 302-303).

1. Tout récemment encore, les comptes in extenso du XIV^e^ siècle échappèrent fortuitement à la destruction. Le cartulaire 91 n'est pas en réalité un cartulaire mais un livre de compte. Normalement il aurait dû être classé dans le Fonds des abbayes et non dans celui des cartulaires. Or seul ce dernier échappa au bombardement des Archives de Mons en 1940. C'est donc une erreur de classement qui sauva de la perdition un document aussi précieux.

diairement. Ses vers n'attirèrent l'attention que des historiens de la littérature. On comprend qu'elle les déçut : cette œuvre, abondante [1] et touffue, fut écrite en deux ans et demi par un aveugle qui n'avait nullement la possibilité de remettre sans cesse sur le métier son ouvrage. On admet généralement la facilité de versification étonnante de Gilles ; de souffle lyrique, de rythme poétique, d'inspiration il n'en a pas ou rarement. L'éditeur de ces poésies, J. Kervyn de Lettenhove, manifeste un enthousiasme exagéré : « Nous y voyons, écrivait-il en 1882, un personnage, richement doué et appartenant aux hautes sphères du monde ecclésiastique, épancher cordialement les pensées sereines ou sombres d'une âme vive et sensible, dérouler le tableau du milieu spécial où il coulait les derniers jours de sa vie, en une enfilade de poèmes composés non pas, comme on a dit, dans un rude patois tournaisien mais en excellente langue d'oïl de son époque [2] ». Il va même jusqu'à le comparer à Dante, son illustre contemporain [3], parle de son éloquence, de la fécondité de son imagination, de sa vivacité, de son élégance [4]. A. Delbouille n'est guère moins laudatif : « Les poésies de Gillon Le Muisit ne sont ni ternes ni plates ou chargées de chevilles, comme celles de la plupart de ses contemporains ; elles ont de la précision, de l'énergie, de la grâce même... [5]. » L'appréciation la plus juste, on la trouve chez Ch. V. Langlois : « Écrivain détestable, qui perd continuellement le fil de ses idées, intarissable en lieux communs, plat et radoteur, l'abbé apparaît, personnellement, dans son œuvre, comme un homme assez remarquable : d'abord un bon vivant, grand amateur, à la flamande, de vins et de mangeaille ; et aussi, sous l'habit ecclésiastique, un bon bourgeois prudent, très soucieux des apparences... Malgré tout, l'abbé Gilles a des titres certains de figurer dans la galerie des moralistes du moyen âge. Le bonhomme n'était pas bête ; et, quel qu'ait été son parti pris de parler pour ne pas dire grand'chose, il n'a pas pu, en parlant si longtemps, ne pas ouvrir

1. Dans l'édition de J. Kervyn de Lettenhove, elle occupe deux tomes comptant respectivement 398 et 388 pages.

2. J. Kervyn de Lettenhove, *op. cit.*, t. I, p. I et II.

3. *Ibid.*, p. II et IV. L'idée de Gilles Li Muisis « ami intime du grand poète italien Dante Alighieri » est également reprise dans P. Rolland, *Histoire de Tournai*, 1956, p. 89 ; il va sans dire qu'elle appartient au domaine de la légende.

4. J. Kervyn de Lettenhove, *op. cit.*, p. XXVIII. « Telle est l'œuvre de Gilles Li Muisis, noble dans son but, élevée dans ses préceptes, parfois vive et ingénieuse dans la satyre des vices contemporains » *(Ibid.)*.

5. *Revue critique*, 1883, t. 2, p. 174.

quelques échappées sur les êtres et les choses du milieu où il vécut [1] ».

Propriétaire des trois *Tractatus*, Goethals-Vercruysse — nous l'avons suggéré plus haut — fut probablement à l'origine de l'intérêt que les érudits belges accordèrent aux chroniques de Gilles Li Muisis. Dès 1838, E. C. de Gerlache fut chargé de négocier l'achat du *Tractatus quartus*, détenu par les Le Candèle de Ghyseghem ; le savant homme obtint le manuscrit et eut ainsi l'occasion de l'examiner à loisir [2]. Il admira son auteur, « un digne religieux, un vieillard qui emploia les loisirs d'une profession méditative et austère, partagée entre l'étude des lettres et la prière, en recueillant quelques souvenirs, pour l'édification et l'instruction de ses lecteurs [3] » ; quoique son style ne soit « remarquable que par un certain ton de naïveté et de simplesse [4] », l'ouvrage « écrit avec exactitude et probité par un témoin oculaire mérite l'attention des hommes de lettres et des érudits [5] ». Aussi la Commission royale d'Histoire chargea-t-elle Warnkoenig d'éditer les chroniques de Gilles. L'érudit allemand ne se montra guère favorable au chroniqueur tournaisien : dans les trois *Tractatus*, écrit-il en 1838, le moine, « d'après les fréquents pronostics rapportés dans le livre, était fort superstitieux » ; le *Tractatus quartus* ne serait qu'une « espèce de journal anecdotique dans lequel les récits historiques étendus sont entremêlés d'un grand nombre d'historiettes [6] ». Warnkoenig reprenant le chemin de l'Allemagne, l'achèvement de l'entreprise incomba au chanoine J. J. Desmet. « Ne cherchez pas, conseillait en 1840 le savant ecclésiastique [7], dans les écrits de l'humble cénobite de hautes vues politiques, des aperçus profonds sur l'art de grouper et de faire ressortir les événements ; vous ne lui trouverez aucune entente de l'art de l'historien. En revanche il est d'une candeur et

1. Ch. V. Langlois, *La vie en France au Moyen Age*, p. 308-310. Voir un jugement plus récent sur Gilles Li Muisis poète dans L. Mourin, *La littérature morale et religieuse en Belgique au Moyen Age* [G. Charlier et J. Hanse, *Histoire illustrée des lettres françaises de Belgique*, Bruxelles, 1958, p. 59-60].

2. Voir E. C. de Gerlache, *Notice sur un manuscrit (Brux. 13076) de Li Muisis, abbé de Saint-Martin de Tournay* dans *Nouveaux mémoires de l'Académie royale des Sciences et Belles-lettres de Bruxelles*, t. 10 (1837), p. 1 ; voir également son article *Sur un manuscrit de Li Muisis, abbé de Saint-Martin de Tournai* dans *Messager des Sciences et des Arts de la Belgique*, t. 3 (1835), p. 354 à 382.

3. E. C. de Gerlache, *Notice sur un manuscrit*, p. 6 et 7.

4. *Ibid.*, p. 7.

5. *Ibid.*, p. 27.

6. Dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. 1 (1834), 2e éd. 1844, p. 50.

7. J. J. Desmet, *Gilles Li Muisis, abbé de Saint-Martin à Tournay* dans *Revue de Bruxelles*, 1839, mars, p. 79.

d'une bonne foi à toute épreuve... ». C'est sur ce même ton que, dans un ouvrage consacré aux jongleurs et ménestrels, A. Dinaux acheva de tracer le portrait que, jusqu'à la fin du XIX^e s., on allait considérer comme la réplique fidèle de la personnalité de Gilles Li Muisis. Propriétaire du *Liber compilatus*, ce collectionneur français s'empressa d'insérer dans son étude une notice sur l'auteur de son manuscrit : « L'abbé Gilles était instruit mais naïf, crédule et de bonne foi, il comportait toute la simplesse et les préjugés que son siècle exigeait ; il croyait à l'astrologie et en parlait comme d'une haute science ; il est vrai que son ami Jean de Harlebeck, savant clerc et bon catholique, lui aurait prédit, lorsqu'il était jeune moine, bien des événemens arrivés depuis » ; malgré tout, « les ouvrages en prose sont historiques et méritent d'être mentionnés[1] ».

Durant plus de cinquante ans, on conserva de la personnalité de Gilles Li Muisis cette impression où se juxtaposaient naïveté, « simplesse », candeur et absence d'intelligence. Il allait appartenir à Henri Pirenne de modifier cette opinion déjà profondément ancrée. Vers 1890, il fut chargé de la rédaction d'une notice sur Gilles Li Muisis pour la *Biographie Nationale ;* empruntons-lui quelques-unes de ses conclusions : « pour l'histoire du Tournaisis et de la Flandre à cette époque... (l'œuvre de Gilles Li Muisis) constitue une source des plus importantes ; ... d'une importance relativement faible pour l'histoire politique, la Chronique de Le Muisit est une source... des plus précieuses pour l'histoire des mœurs et de la civilisation dans les Pays-Bas au XIV^e siècle[2] ». Pour F. Funck-Brentano qui l'aborda dans ses études relatives au règne de Philippe le Bel, l'œuvre historique de Gilles « est celle d'un homme d'une intelligence remarquable ; il se tient d'ordinaire en garde contre les légendes populaires et les événements miraculeux, et prend soin de nous avertir quand il ne connaît les faits que par ouï-dire[3] ». Un document aussi important souffrait d'être aussi mal publié ; H. Lemaître se chargea d'une nouvelle édition, malheureusement partielle, qui parut en 1906. Après avoir fait remarquer que son œuvre est « une source de première main pour l'histoire de

1. A. Dinaux, *Trouvères de la Flandre et du Tournaisis*, 1839, p. 212 [t. 2 de *Trouvères, jongleurs et ménestrels du Nord de la France et du Midi de la Belgique*].

2. H. Pirenne, *Le Muisit (Gilles)*, c. 805.

3. F. Funck-Brentano, *Mémoire sur la bataille de Courtrai (1302, 11 juillet) et les Chroniqueurs qui en ont traité, pour servir à l'historiographie du règne de Philippe le Bel*, dans *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1^re série, t. 10, 1^re partie, p. 41.

France au commencement du XIVe s.[1] », H. Lemaître poursuit : « Esprit critique, aucun historien ne fut plus circonspect que lui. Loin d'accepter sans examen tous les récits qu'on lui faisait, il en pesait la valeur, en recherchait le bien-fondé, s'enquérait auprès des personnes les mieux placées pour le renseigner sûrement, de préférence auprès des témoins oculaires ou de ceux qui avaient pris part à l'action. Nous trouvons dans ses œuvres maintes traces de ses scrupules : en cas d'incertitude, il fait toujours part de ses doutes au lecteur ; et quand il ne peut se procurer des informations suffisantes, il aime mieux ne rien dire que de rapporter quelque vague rumeur[2] ». Les conclusions de A. Coville, dans son étude sur *Gilles Li Muisis, abbé de Saint-Martin de Tournai, chroniqueur et moraliste*, rendaient un son tout aussi favorable[3].

A notre tour, nous avons repris le dossier auquel de nouvelles pièces étaient venues s'ajouter entretemps. Nous nous sommes attachés à retrouver chez Gilles Li Muisis sa conception du « métier » d'historien. Consciencieux et honnête, l'abbé de Saint-Martin était supérieurement intelligent et cultivé[4]. Ajoutons qu'il avait passablement voyagé pour son temps : il était allé à Rome[5], à Paris[6], à Boulogne[7] et avait parcouru tout le Nord de la France[8]. Infiniment scrupuleux et critique, d'une réserve que sa cécité avait développée davantage, Gilles Li Muisis a rédigé une œuvre de grande valeur. Son information, il la puisa à toutes les sources possibles : orales, narratives et archivistiques. Désireux d'atteindre à travers elles une vérité pleine et entière, il a pratiqué la critique du témoignage à un degré rarement atteint au moyen âge. Pour

---

1. H. Lemaître, *op. cit.*, p. II.
2. *Ibid.*, p. XIV-XV.
3. A. Coville, *op. cit.*, p. 306.
4. Il avait à sa disposition la brillante bibliothèque de Saint-Martin. Voir au sujet de celle-ci l'étude A. Boinet, *op. cit.*
5. Voir notre étude sur *Gilles Li Muisis, pèlerin de la première Année Sainte (1300)*.
6. Une première fois pour y chercher les bulles de nomination qu'un courrier d'Avignon devait lui apporter : « ...et fecit per longum tempus moram Parisuis » (Gilles Li Muisis, *Chronique*, éd. J. J. Desmet, p. 128) ; une seconde fois lorsqu'il se rendit personnellement auprès du roi pour obtenir la rémission des taxes de décimes que Saint-Martin n'avait pas payées : « Item prosecutus est dominus abbas dominum regem et dominus rex quitavit... » (Gilles Li Muisis, *Compotus abbreviatus*, p. 148r.). Voir également le *Cartulaire 91 A. E. Mons*, fol. 15r.
7. «Pour me voie de Paris à Boulongne et de revenir: 4 lb.» (*Cartulaire 91 A. E. Mons*, fol. 15r).
8. Il visitait annuellement le prieuré de Saint-Amand de Thourotte, près de Compiègne. Voir ses comptes personnels dans le *Cartulaire 91*, fol. 13v-14r.

écrire son autobiographie il préféra, à un panégyrique exalté, des extraits de comptes irréfutables et objectifs. A aucun moment il ne s'est fié à sa mémoire, à moins qu'il ne le signalât expressément ; il a toujours pris note de ce qu'il apprenait. Notre abbé remplissait donc toutes les conditions requises pour produire une œuvre historique valable. Faut-il en conclure qu'il ne s'est jamais trompé? N'exagérons en rien et soyons logiques. On ne peut pas décemment exiger d'un moine bénédictin du XIVe siècle qu'il ait été parfaitement informé sur tout ce qui se passait en Flandre et en France. On est sûr au moins d'un fait : lorsqu'il lui était matériellement et moralement possible, Gilles a donné des renseignements exacts, nuancés et d'origine contrôlée. Certes on ne saurait le mettre au premier rang des chroniqueurs du XIVe siècle, ni le comparer notamment à Jean Le Bel ou à Froissart. Mais il a des qualités assez rares qui donnent du prix à son témoignage et lui assurent une certaine originalité.

Fruit d'un esprit pondéré et bien équilibré, l'œuvre historique de Gilles Li Muisis constitue incontestablement une source de la plus haute importance pour l'histoire de Saint-Martin, de Tournai et de la Flandre dans la première moitié du XIVe siècle.

A. D'Haenens
Chargé de recherches du Fonds National de la Recherche Scientifique.

L'INVENTION DES RELIQUES CASSINIENNES DE SAINT BENOIT EN 1484

Dans notre précédente étude, nous nous sommes efforcé de présenter la tradition cassinienne dans son ensemble[1]. L'événement principal, et la clef du problème historique, paraît en être l'Invention faite sous l'Abbé Didier (c. 1068). Malheureusement, notre connaissance détaillée de cette Invention repose presque entièrement sur les faux de Pierre Diacre. Toutefois, l'interprétation de ces faux ne semble pas être complètement arbitraire, et trois éléments concourent à montrer que Pierre n'a pas tout tiré de son propre fonds : i) il existe d'autres données, à la fois contemporaines

---

1. Ce nous est un agréable devoir de remercier ici le Professeur H. Bloch qui a bien voulu lire une partie, manuscrite, de ce travail et nous faire plusieurs précieuses suggestions ; également le Père Paul Devos, Bollandiste ; nous avons eu recours à son inlassable dévouement, en particulier pour consulter des publications auxquelles nous aurions pu difficilement avoir accès autrement.

Nous citerons, avec un titre abrégé, les ouvrages suivants :

J. Burckardus, *Liber notarum ab anno 1483 usque ad a. 1506*, ed. Enrico Celano (Citta di Castello 1906-1911) [= *Rerum Italicarum Scriptores*, t. 32].

E. Carusi, *Dispacci e Lettere di Giacomo Gherardi, nunzio pontificio a Firenze e Milano (1487-1490)* [= *Studi e Testi*, 21], Cité du Vatican, 1909.

Gatt.*Acc.* = E. Gattula, *Ad Historiam Abbatiae Cassinensis Accessiones* (Venise, 1734).

Gatt.*Hist.* = E. Gattula, *Historia Abbatiae Cassinensis* (Venise, 1733).

Dom T. Leccisotti, *Il documento* = *Sul documento che ricorda l'invenzione delle ossa di S. Benedetto e S. Scolastica, avvenuta nel 1484*, dans *Benedictina*, IX (1955), p. 113-124.

Dom T. Leccisotti, *Il sepolcro* = *La testimonianza storica*, dans *Il Sepolcro di S. Benedetto* [= *Miscellanea Cassinese*, 27], Montecassino, 1951, p. 99-242.

Dom P. Meyvaert, *Peter the Deacon and the Tomb of St. Benedict, a re-examination of the Cassinese tradition*, dans *Revue Bénédictine*, t. 65 (1955), p. 3-70.

G. Paladino, *ASPN*, 44-48 = *Per la storia della congiura dei baroni. Documenti inediti dell'Archivia Estense, 1485-1487*, dans *Archivio Storico per le Province napoletane* (Naples), t. 44 (1919), p. 336-367 ; t. 45 (1920), p. 128-151; p. 325-351 ; t. 46 (1921), p. 221-265 ; t. 48 (1923), p. 219-290.

L. Pastor, I-VI = *Histoire des Papes depuis la fin du Moyen Age*, trad. F. Raynaud, 4e éd.

N. Picozzi, *Gli abati commendatari di Montecassino (1454-1504)*, (Rome, 1946).

L. Volpicella, *Instr. Liber* = *Regis Ferdinandi Primi Instructionum Liber (10 Maggio 1486-10 Maggio 1488), corredato di Note Storiche e Biografice* (*Societa Napoletana di Storia Patria, Monumenti Storici, serie seconda, Documenti* — Napoli, 1916).

Dom Ch.-M. de Witte, *Notes sur la découverte des ossements de Saint Benoît et de Sainte Scolastique au Mont Cassin en 1484*, dans *Benedictina* X (1956) p. 259-266.

et indépendantes[1] ; ii) les détails fournis par Pierre Diacre portent en eux la marque de leur authenticité : ce n'est pas suivant cette ligne-là qu'on aurait brodé[2] ; iii) les résultats de l'Invention suivante, de l'année 1484, correspondent en fait à la description de Pierre Diacre[3]. Dans l'étude ci-dessus mentionnée, les recherches ont surtout porté sur i) et ii). L'examen de iii) a été mené de manière plus sommaire. On reconnaissait en même temps de quelle utilité seraient de nouvelles recherches approfondies sur les événements de 1484 à 1486. En 1955, sans doute eussent-elles encore été prématurées.

Depuis lors ont paru deux articles, qui projettent une lumière nouvelle sur un des principaux documents du dossier, et y ajoutent certaines données ; de plus, la découverte d'un récit entièrement inconnu de cette Invention porte à croire qu'il y aurait lieu de reprendre à fond toute la question.

Il nous faudrait étudier les diverses sources d'où dépend notre connaissance des événements de 1484-1486 ; puis essayer de reconstituer la suite de ces mêmes événements, avant de dégager les conclusions qui permettront de replacer l'Invention de la fin du XV^e siècle dans l'ensemble de la tradition cassinienne.

I. LES SOURCES

1) *L'acte du notaire Cristoforo Perone* (BHL 1143)[4].

Notre document principal est l'acte officiel dressé par le notaire Cristoforo Perone à la requête du prieur et du couvent du Mont-Cassin, le 18 novembre 1486 (BHL 1143)[5]. Mis en avant par les auteurs cassiniens pour prouver la présence chez eux de reliques authentiques de saint Benoît et de sainte Scolastique, cet acte a été regardé avec quelque défiance par d'autres historiens.

Nous soulignions, dans notre étude de 1955, quelques-uns des problèmes concernant BHL 1143, et nous nous demandions en

1. *Peter the Deacon*, p. 16-24.
2. *Id.*, p. 32-56.
3. *Id.*, p. 34-35.
4. BHL = Bibliotheca Hagiographica Latina [= Subsidia Hagiographica n. 6, Bruxelles, 1898-1901].
5. Éditions : MATTHAEUS LAURETUS, *De vera existentia corporis sancti Benedicti in Casinensi ecclesia deque eiusdem translatione* (Naples, 1607), c. 34, p. 161-172 ; C. MARGARINI, *Bullarium Casinense*, II (Todi, 1670), constitutio 376, p. 401-403 ; GATT.*Hist.*, p. 595-597 ; D. BARTOLINI, *Di S. Zaccaria papa e degli anni del suo pontificato* (Ratisbonne, 1879), p. [68-72] ; D. CHAMARD, *Les Reliques de Saint Benoît* (Ligugé, 1882), p. 137, n. 3 ; D. LECCISOTTI, *Il Sepolcro*, p. 169-174.

particulier : (1) s'il y avait moyen de démontrer l'authenticité du document ; (2) quelles raisons avaient pu faire insérer cet acte de la fin du XV^e siècle dans le « Registrum II Bernardi Abbatis 1273 » (soi-disant du XIII^e s.), plutôt que dans un registre contemporain ; (3) lequel des divers textes imprimés du document (et qui comportent quelques divergences) correspondait le plus fidèlement à l'original[1].

L'article de dom Leccisotti et celui de dom Ch.-M. de Witte[2], parus depuis lors, donnent à ces questions une réponse satisfaisante : (1) BHL 1143 a certainement été écrit par Cristoforo Perone : D. Leccisotti a relevé plusieurs indices de l'activité de ce notaire entre 1477 et 1502 ; il a également découvert, dans les archives du monastère, un autre acte du même notaire : la confrontation des écritures et du 'signum tabellionatus' paraît décider de l'authenticité de BHL 1143[3].

(2) Il n'y a pas à s'étonner de la présence du document en question dans un registre soi-disant du XIII^e s. Le titre *Registrum II Bernardi Abbatis 1273* au dos du volume ne correspond pas du tout à son contenu. On se reportera aux descriptions fournies par D. Leccisotti[4] et par D. de Witte[5] — la seconde étant la plus précise : le registre n° 7 (pour lui donner son titre courant) est, non du XIII^e s., mais du début du XV^e s. ; il est d'un caractère « constitutionnel », donc d'un genre plus solennel qu'un simple livre de comptes ou qu'un volume d'enregistrement de concessions de bénéfices ; et partant, un recueil où l'on peut s'attendre à trouver un acte comme BHL 1143 qui, de fait, y fut transcrit sur deux pages demeurées blanches (fol. 170^v-171).

(3) L'édition du Cardinal Bartolini est plus fidèle que les autres, y compris celle de Gattula[6]. Il faut pourtant noter que même Bartolini s'écarte parfois de l'orthographe de l'original[7].

---

1. *Peter the Deacon*, p. 34, n. 2.
2. Cf. p. 287, n. 1 *supra*.
3. D. Leccisotti, *Il documento*, p. 118 et n. 5, p. 121 avec 2 facsimilés (= signatures dans BHL 1143 et dans un acte de 1487).
4. *Il documento*, p. 115-117.
5. *Notes*, p. 259, n. 1.
6. Cf. *Notes*, p. 259, n. 1. L'édition de Lauretus paraît être la source de Margarini et de Gattula, ce dernier étant reproduit par D. Leccisotti. D. Bartolini a travaillé directement sur l'original. D. Chamard a reproduit le texte de Bartolini avec quelques omissions. A vrai dire, les différences entre le texte de Bartolini et celui de Gattula sont assez minimes et n'altèrent nullement la portée du document. Il s'agit surtout de transpositions de mots et de quelques petites omissions. Voir aussi p. 290, n. 5, et p. 292, n. 5, ci-dessous.
7. Ainsi, par exemple, là où l'original porte au début : *quadricentesimo octuagesimo sexto*, Bartolini a lu *quatricentesimo octugesimo sext*, etc.

Si le document est authentique — c'est-à-dire vraiment sorti de la plume de Cristoforo Perone — est-il pour autant historique ? Dans quelle mesure peut-on accueillir les données qu'il apporte ? On admettrait difficilement qu'il ne soit pas d'un genre assez étrange[1]. Ce qui, à première vue, tend à mettre en défiance, c'est moins la description de l'Invention elle-même (nous y reviendrons) ou le style notarial de la pièce, que la longue énumération des calamités dont on rend responsable le cardinal commendataire. Tant de malheurs ont-ils pu arriver dans le court laps de temps qui sépare l'ouverture du tombeau (1484) et le moment où on le recouvre d'un autel (1486) ? Puisque Cristoforo Perone vivait encore en 1502[2], on ne peut rejeter à priori qu'il ait composé et rédigé son acte notarial avec un certain recul. Il vaudrait donc la peine d'examiner de près cette liste de malheurs dans le dessein de préciser plus exactement la valeur réelle du document.

Les 'malheurs' dans BHL 1143

BHL 1143, après avoir décrit l'Invention des reliques et spécifié que les moines en reçurent la garde, passe, avec la phrase *Et stantibus istis*[3] à l'énumération des calamités. Nous suivrons l'ordre même du document, en nous aidant des témoignages extrinsèques pour établir une chronologie aussi exacte que possible.

> (1) Et stantibus istis, novitii omnes de mandato dicti domini cardinalis commendatarii casinensis e monasterio ipso foris pelluntur et parentibus restituuntur ac consanguineys[4].

En regard de ces lignes, dans la marge de gauche, une main, qui paraît être celle du notaire en personne, a écrit : *prima persecutio monacorum*[5]. Nous reviendrons dans un instant sur cette 'expulsion'[6].

---

1. Le P. M. H. Laurent a fortement souligné ce point dans son compte rendu de *Il Sepolcro di S. Benedetto* (*Rev. Hist. Eccl.*, t. 47, 1952, p. 659). Nous croyons pourtant qu'il n'y a pas lieu de se laisser trop impressionner par la gaucherie du style notarial de l'acte : cf. p. 298 et n. 4 *infra*.

2. D. Leccisotti, *Il documento*, p. 118.

3. Qui, évidemment, est à traduire d'après le contexte par : « les choses se présentant ainsi, c.-à-d. le tombeau encore découvert » et non par : « Tandis qu'ils (les moines ? les ouvriers ?) étaient là debout... » comme l'a fait D. Chamard (*Les Reliques de S. Benoît*, p. 142).

4. Notre lecture du texte, dont nous respectons l'orthographe, se fonde sur la photographie de l'original que nous devons à l'obligeance de dom Ambrogio Maucone, bibliothécaire du Mont-Cassin.

5. L'édition de Bartolini p. [69] est la seule à signaler cette addition.

6. Cf. p. 292-93, 298 *infra*.

(2) Et pauco tempore post idem illustrissimus et reverendissimus dominus cardinalis de mandato regio accessit ad urbem rome ad summum pontificem, ibique per dies permanens quartane morbo egrotavit, et sicut deo placuit eodem morbo quartane moritur, mortuusque cum eo fuit dictus episcopus aquilanus et quasi omnes alii de sua familia qui ammotioni dictorum corporum interfuerunt.

Ici, un contrôle rigoureux est possible. Nous sommes en 1485. Dès l'été de cette année, une rupture s'annonçait entre Innocent VIII et le roi Ferrant Ier[1]. La guerre des barons avait déjà éclaté à l'intérieur du royaume de Naples. La conduite perfide du roi à l'égard du Saint-Siège, sa séquestration des biens ecclésiastiques, son refus d'acquitter le cens, le risque de voir les barons appeler les Turcs à l'aide, tout contribuait à décider le pape à prendre le parti des barons rebelles et à guerroyer contre Ferrant[2]. Au début d'octobre, celui-ci tentait un ultime effort pour éviter les hostilités imminentes, en envoyant à Rome comme médiateur son fils le jeune cardinal Jean d'Aragon. A peine celui-ci était-il arrivé dans la Ville éternelle, que la peste, qui y sévissait depuis juillet, atteignit mortellement plusieurs membres de sa suite[3], et lui-même, pris à son tour le 8 octobre, succomba le 17[4]. Son vicaire, Ludovico de Borsis, évêque d'Aquila, célébra bien le Requiem du 8e jour, mais un mois plus tard, le 25 novembre, lui aussi mourait de la peste[5].

(3) Moxque inter summum pontificem et dominum regem guerre et prelia magna insurexerunt, et in tota abbatia casinensi angustie et

1. Sur la question des luttes politiques qui occupèrent la scène italienne à la fin du XVe siècle, outre les ouvrages de Carusi (cf. son introduction, p. XXV-XLVII), G. Paladino, L. Volpicella, L. Pastor mentionnés, p. 287, n. 1 *supra*, on pourra utilement consulter E. PONTIERI, *L'equilibrio e la crisi politica italiana nella secondo metà del secolo XV* (Naples, 1946) où l'on trouvera un chapitre (p. 161-184) sur « la congiura dei baroni napoletani e la guerra tra Innocenzo VIII e Ferrante d'Aragona ».

2. PASTOR, V, p. 244-247.

3. Cf. la lettre inédite de l'ambassadeur Arlotti, du 7 octobre 1485, citée dans PASTOR, V, p. 248, n. 1.

4. PASTOR, V, p. 248, n. 1 ; VOLPICELLA, *Instr. Liber*, p. 258 ; BURCKARDUS, *Liber Notarum*, p. 120-121 ; GATT.*Acc.*, p. 859.

5. C'est la date donnée par BURCKARDUS, *Liber Notarum*, p. 128, l. 18-21 : « Feria sexta, XXV dicti mensis novembris [1485], r. in Xto p.d. Ludovicus episcopus aquilanus qui diebus dominica et martis proxime preteritis missam publicam in exequiis bone memorie cardinalis de Aragonia in ecclesia sancte Sabine publice celebravit, ante diem spiritum reddidit creatori ex peste, cuius anima requiescat in pace. » La date du 12 novembre est assignée dans le nécrologe du *Codex Casinensis*, 47 : cf. D. M. INGUANEZ, *I Necrologie Cassinesi* [= *Fonti per la Storia d'Italia*, 83], Rome, 1944, p. 46 et fol. 306, II id. Novembris *Obiit vene. de memorie Ludovicus de Borsis episcopus Aquilanus 1485. gubernator huius sacrae monasterii.*

tribulationes ultra modum et in toto regno : et barones ac magnates regni, quasi omnes rebelles effecti sunt regi, usque ad secretarium regis, qui secrete una cum dictis baronibus coniuram fecerunt contra regem, et querebant opportunitatem ut ipsum dolo caperent et occiderent.

Nous sommes bien renseignés sur les événements qui se déroulèrent pendant l'automne 1485 et la majeure partie de l'année suivante[1]. Le secrétaire dont il est question ici est Antonello Petrucci, dont les deux fils (Francesco et Giovanni Antonio) prirent également part à la conspiration. Le second, en particulier, recommandait vivement un guet-apens pour s'emparer du roi[2]. Malgré tout, Ferrant eut le dessus. Dès le 13 août, le père et ses deux fils étaient emprisonnés, puis, le 13 novembre, condamnés à mort[3]. Giovanni Antonio Carrafa, qui joue dans BHL 1143 un rôle prépondérant, étant un de ceux que le roi nomma en septembre pour mener à bonne fin l'enquête contre les Petrucci[4], il n'y a pas lieu de s'étonner que le Mont-Cassin fût au courant de la situation.

(4) et durantibus guerris et tribulationibus predictis, ordinatisque Castellano et custodibus in monasterio casinensi per dictam sacram maiestatem, ipsisque ibidem permanentibus, monaci casinenses cum priore e dicto monasterio expelluntur, et ad civitatem S. Germani propter guerrarum predictarum suspitionem mittuntur, remanentibus tantum in dicto monasterio monacis tribus cum sacristano, qui divino cultui inservirent et missam celebrarent ; et dimisso per eos dormitorio de mandato dicti Castellani cum cubiculis eorum ad sacristiam casinensem devenerunt, ibidemque continue durantibus guerris et tribulationibus predictis permanserunt.

Ici derechef, nous trouvons dans la marge, et de la même main : *secunda persecutio*[5], note à mettre en relation avec celle ci-dessus, n° 1. Le Mont-Cassin, sis en bordure du royaume, avait toujours été considéré comme une place forte essentielle à sa défense[6] ;

1. Cf. C. Porzio, *La congiura dei baroni*, éd. de Stanislas d'Aloë (Naples, 1869) qui donne en appendice le procès d'Antonello Petrucci, secrétaire du roi Ferrant.

2. Pour la part des Petrucci dans la conspiration, voir la longue notice dans Volpicella, *Instr. Liber*, p. 398-402. Cf. p. 400 : « Francesco... egli stesso indusse nella cospirazione il marchese di Bitonto, il conte di Morcone, il gran siniscalco ; ne manco di consigliare la cattura del re in un agguato nel castello di Sarno... »

3. Volpicella, *Instr. Liber*, p. 401. L'exécution des fils eut lieu le 11 décembre, celle de leur vieux père six mois plus tard ; elles ne figurent pas dans BHL 1143.

4. Volpicella, *Instr. Liber*, p. 447.

5. Signalé aussi dans l'édition de Bartolini, p. [70].

6. C'est la raison alléguée par le duc de Calabre, lors des négociations pour la paix, en juin 1486 : cf. G. Paladino, *ASPN*, t. 48, p. 225 : « ...maxime essendo loco molto importante al Stato de questo regno ». Voir aussi les réflexions très

toute incursion venant du nord et visant Naples devait passer par là. On conçoit ainsi qu'en temps de guerre, l'abbaye présentât plutôt l'aspect d'une caserne que celui d'un monastère. De plus, si le pape était allié de l'envahisseur — comme le fut Eugène IV en 1435 [1] et Alexandre VI en 1501 [2] — ou bien s'il était lui-même l'envahisseur, comme en 1485, la question de la loyauté des moines envers le pape ou le roi devait tenir dans l'esprit des défenseurs une place de premier plan. En 1435, ils s'étaient en fait rangés aux côtés du pape [3]. Il y avait d'autant plus de danger qu'ils fissent de même en 1485, que, peu après le décès de Jean d'Aragon, le pape avait décidé, du consentement des cardinaux, d'annexer l'abbaye au patrimoine de Saint-Pierre [4].

On comprend donc que le cardinal, qui s'était toujours préoccupé du bien-être spirituel et matériel de la communauté [5], ait jugé, dès l'imminence d'un inévitable recours aux armes, que le Mont-Cassin n'était pas le lieu rêvé pour un noviciat, et ait fait renvoyer les novices dans leur famille [6]. L'on comprend aussi que, à l'ouverture des hostilités, et sachant que le pape avait résolu d'incorporer l'abbaye au domaine du Saint-Siège, Ferrant ait décidé d'occuper militairement la place et d'envoyer à San Germano tous les moines sauf quatre. C'était le plus sûr moyen de s'assurer la possession durable du Mont-Cassin [7].

(5) Et multe prepositure monacorum et beneficia etiam de monacali mensa per dictum dominum regem laycis et secularibus personis conceduntur.

---

exactes de D. Leccisotti dans « La Congregazione 'De Unitate' a Montecassino », *Casinensia* (Monte Cassino, 1929), t. 2, p. 562-563.

1. Cf. Pastor, I, p. 309-310.

2. Cf. Pastor, VI, p. 77-78.

3. Cf. Gatt.*Hist.*, p. 595 et *Acc.*, p. 534 : il cite un document du registre « vulgo dicto Conventus Cassinensis », p. 108, d'où il appert que la ville de S. Germano (Cassino aujourd'hui) se révolta et que le roi Alfonso I en fit l'occupation.

4. G. Lorenzi au cardinal Marco Barbo, Rome, 20 octobre 1485 (donc 3 jours après la mort du cardinal d'Aragon), éd. P. Paschini, *Il carteggio fra il cardinale Marco Barbo e Giovanni Lorenzi (1481-1490)* [= *Studi e Testi*, t. 137], Cité du Vatican, 1948, p. 127. Innocent VIII s'en tenait encore à cet arrangement en juin de l'année suivante : cf. G. Paladino, *ASPN*, t. 48, p. 225 : « che l'abbatia de Sancto Germano restasse unita a Sua Sta. sicome la unione havea fatto de voluntate et consensu de tuto el collegio di cardinali » (dépêche du 11 juin 1486).

5. Cf. N. Picozzi, *Gli abati commendatari*, p. 46-51.

6. On notera que le renvoi des novices est à rattacher, non à l'Invention de novembre 1484, mais à la visite du cardinal au pape en octobre 1485. C'est peu de temps après le renvoi : *et pauco tempore post*, que Jean d'Aragon se rendit à Rome où il mourut victime de la peste : cf. p. 291 *supra*.

7. N. Picozzi, *Gli abati*, p. 48. Au sujet de la dispersion des moines lors des occupations postérieures, cf. D. Leccisotti, *Casinensia*, t. 2, p. 563-564, n. 1.

L'histoire ne fait, ici encore, que se répéter. En 1443, le roi Alfonso Ier de Naples consentait à remettre aux moines du Mont-Cassin ceux de leurs biens qu'il avait injustement distribués pendant les années de la guerre de succession (1435-1442)[1]. Que le roi Ferrant Ier ait arbitrairement et illégitimement disposé de biens d'église est un fait avéré[2]. La charte octroyée par Charles VIII au Prieur et au couvent en mars 1495, pendant son court règne à Naples, démontre que pareille disposition comprenait la distribution de bénéfices appartenant au Mont-Cassin[3]. Mais il serait sans doute plus difficile de démontrer que Ferrant faisait déjà des largesses prélevées sur les biens du monastère immédiatement après la mort de son fils Jean, l'abbé commendataire († 17 oct. 1485), c'est-à-dire pendant la période embrassée par BHL 1143.

Plutôt que celles du Mont-Cassin, les Archives officielles de Naples, presque entièrement détruites en 1943, fourniraient vraisemblablement les preuves de pareilles donations. Peut-être vaut-il la peine de remarquer que la preuve d'au moins l'une d'entre elles existe bien : celle, faite l'année suivante (1er novembre 1487)[4], du monastère de S. Liberatore a Majella, propriété du Mont-Cassin, à Antonello di Scandriglia. Que ne peut-on supposer pour la période précédente !

> (6) et durantibus predictis, illustrissimus dominus Franciscus de Aragonia eiusdem domini regis filius, qui vernacula lingua ferebatur eligendus in commendatarium dicte abbatie Casinensis, Neapoli infirmitate gravissima infirmatur, adeo quod ex eadem mortuus fuit.

Le cardinal Jean d'Aragon est mort en octobre 1485[5]. Tous les auteurs cassiniens fixent au 14 mars 1486 la nomination de son jeune successeur, Jean de Médicis[6]. Francesco d'Aragon étant mort seulement vers la fin de cette année, on se demande ce que vaut la phrase que nous venons de citer. De fait, il faut ici corriger

1. Gatt. *Acc.*, p. 537.
2. Cf. L. Pastor, V, p. 245-246 ; 262.
3. Gatt. *Acc.*, p. 569 : « ...dictum monasterium... spoliatum a possessione et tenuta dictorum reddituum et praepositurarum per regem Ferdinandum et successive Alphonsum ejus filium, ea, et eos, seu eas concedendo certis inhonestis hominibus Falconeriis et aliis privatis eorum personis etc ».
4. Cf. Volpicella, *Instr. Liber*, p. 438 et n. 3 qui se réfère au *'Partium Cancellariae : mss nell'Arch. di Stato di Napoli*, II, 1, 5, 144, 196'. Ici également, l'occupation du monastère eut pour résultat la dispersion des moines.
5. Cf. p. 291 *supra*.
6. Gatt. *Hist.*, p. 569, p. 630; N. Picozzi, *Gli abati*, p. 59; D. Leccisotti, *Monte Cassino* (Florence, 1946), p. 67 ; D. L Tosti, *Storia della Badia di Monte Cassino* (Naples, 1843), t. 3, p. 198-199, etc.

une erreur devenue traditionnelle. Jean de Médicis n'a été nommé commendataire du Mont-Cassin que le 14 mars 1487[1] : les documents le prouvent amplement.

Au moment où les négociations pour la paix s'entamaient secrètement entre Innocent VIII et Ferrant (juin 1486), le duc de Calabre, plénipotentiaire du roi son père, demandait le siège vacant pour Alfonso, son propre fils naturel, qu'il affirmait désirer devenir prêtre[2]. Le pape (en juillet) semblait prêt à accéder à cette requête, pourvu que l'enfant persévérât dans son désir de recevoir les saints ordres[3]. Le traité de paix d'août 1486 contient un article relatif au Mont-Cassin « quod in presentiarum abbate caret » : il laisse la nomination au choix du duc de Calabre[4]. Nous n'entendons désormais plus parler d'Alfonso, mais il semble, d'après BHL 1143, que la rumeur populaire regardait aussi Francesco d'Aragon comme un candidat possible[5].

Quoi qu'il en soit, Francesco, tombé malade à la fin d'août 1486, au lieu de se rétablir comme on l'espérait dans son entourage, mourut le 26 octobre[6]. Le pape, voyant que Ferrant n'avait évidemment plus l'intention de tenir ses promesses du mois d'août, se ressaisit, et, toujours en quête de nouveaux alliés, accorda l'abbaye du Mont-Cassin au jeune fils de Lorenzo de Médicis[7], au moment même où il cherchait à arranger un mariage entre Maddalena, la deuxième fille de Lorenzo, et son propre fils, Franceschetto Cibo[8]. Le même mobile politique avait dicté les deux démarches.

---

1. La date est correcte chez EUBEL, *Hierarchia Cath. Med. Aev.*, II, p. 22.
2. Cf. G. PALADINO, *ASPN*, t. 48, p. 225 (doc. xciii).
3. *Id.*, t. 48, p. 231 (doc. xcix).
4. Cf. E. CARUSI, *Dispacci e Lettere*, p. CXII, n. 9 : « quoad monasterium Casinense... idem Sanctissimus Dominus Noster contentatur complacere illustrissimo domino Duci Calabrie de persona ei grata ».
5. Pour l'opinion d'un contemporain sur Francesco, cf. G. PALADINO, *ASPN*, t. 48, p. 256 (doc. CXXV du 11 oct. 1486) ; p. 260 (doc. CXXX du 27 oct.).
6. G. PALADINO, *ASPN*, t. 48, p. 242 (doc. cvii du 22 août 1486) et p. 260, (doc. CXXX relatant la mort de Francesco). Cf. aussi VOLPICELLA, *Instr. Liber*, p. 253. P. 235, Volpicella note qu'au moment de sa mort Francesco était promis à Isabella del Balzo, fille du comte d'Altamura. Mais cela eût difficilement empêché la créance populaire de voir en lui le futur commendataire, alors que Ferrant distribuait largement à des laïcs des bénéfices ecclésiastiques.
7. D. DE WITTE, *Notes*, p. 261, n. 7, signale les quatre bulles relatives à cette nomination = Archivio Vaticano, Reg. Vat. 691, fol. 17 à 20v. Dom de Witte m'a aimablement signalé que c'est par erreur qu'il a écrit la date de 1486 dans sa note. La bulle de nomination (fol. 17v) porte en effet le millésime 1486 (style florentin) : « Datum Rome apud Sanctum Petrum Anno, etc. MCCCCLXXXVI pridie id. Martii pontificatus nostri anno tertio ». Ce qui équivaut au 14 mars 1487.
8. Cf. L. PASTOR, V, p. 259.

Ferrant, qui ne tenait pas à s'aliéner les bons offices de Lorenzo, dut s'incliner devant cette nomination[1].

> (7) et transmissis certis internuntiis dicto domino regi, notificando ey de predictis et statu ac dispersione monacorum casinensium mediante dicto domino Iohanne Antonio Carrafa, regno non adhuc placato prior casinensis cum decem monacis et ex ordinatione et licentia dicti domini Iohannis Antonii ad dictum sacrum monasterium cum servientibus ad missam revertuntur. moxque insperato papa cum rege placatur, multique barones qui fuerant primitus rebelles ad devotionem et hobedientiam regiam reducuntur, et ab ipsis venia et indulgentia postulatur. Et durantibus certis aliis baronibus in eorum pertinacia et mala voluntate ipsisque cum rege non placatis ex eorum ordinatione de Turcarum adventu in regno dubitabatur et procerto de ipsorum adventu continue ferebatur.

D'après le début de cette citation, il semblerait que nous devions placer l'envoi des moines à San Germano, ainsi que le retour du prieur et de quelques autres, avant le mois d'août 1486 : « regno non adhuc placato ». La paix dont il est question ensuite est celle qui fut secrètement signée au Vatican (9-11 août), mais que Ferrant ne s'empressa pas de rendre solennellement publique avant le 12 septembre[2]. Une des clauses du traité stipulait que le roi ferait grâce aux barons rebelles[3]. Entre temps, les victoires du duc de Calabre avaient obligé certains de ceux-ci à se soumettre, mais la conduite perfide du roi envers ses ministres félons et le peu d'inclination qu'on lui savait pour la clémence, induisirent plusieurs autres à former une « conspiration de désespoir » : le 11 septembre 1486 ils jurèrent de ne jamais se soumettre au roi et de faire au besoin appel aux Turcs[4]. BHL 1143 ne nous apprend pas quelle fut l'issue de ce deuxième complot. En fait, les efforts militaires combinés du duc de Calabre et de Ferrant en octobre-novembre mirent bientôt à néant tout espoir de résistance sérieuse.

---

1. Cf. VOLPICELLA, *Instr. Liber*, p. 438. En février 1488, Ferrant dut conseiller à Antonello di Scandriglia de s'entendre avec Lorenzo au sujet de l'abbaye de S. Liberatore a Majella, propriété du Mont-Cassin : cf. p. 294 et n. 4 *supra*.

2. PASTOR, V, p. 258, n. 2. Éditions du Traité de Paix, 1486, dans VOLPICELLA, *Instr. Liber*, p. 197-210 et E. CARUSI, *Dispacci e Lettere*, p. CIII-CXIX.

3. Cf. E. CARUSI, *op. cit.*, p. XCI, n. 7.

4. VOLPICELLA, *Instr. Liber*, p. 417 : « ...mandarono'uomini a sollecitare la venuta del duca di Lorena, del Signor Roberto Sanseverino ed ancora del gran Turco' » ; cf. G. PALADINO, *ASPN*, t. 48, doc. CXXXIII (du 1 nov. 1486) : « ...dice chel non è possibile per modo alcun possino confidarse del S. Re, et che piu presto si darano al Turcho, cha confidare, ne le persone loro ne le Stato, in le manu de la Sua M.ta. ». La menace de recourir au Grand Turc revient fréquemment à cette époque, mais BHL 1143 la rattache avec une singulière exactitude à la « conspiration de désespoir » de septembre 1486.

Le dernier des insurgés à se soumettre fut le puissant Antonello Sanseverino, comte de Salerne, qui se rendit le 26 novembre, peu après l'invasion de ses territoires par le duc de Calabre. A la fin de décembre, le duc et le roi, précédés des barons rebelles, entrèrent solennellement à Naples, marquant ainsi la fin de la guerre intestine[1].

Conclusion

Cet examen assez détaillé des calamités énumérées par BHL 1143 aura montré que tous les événements susceptibles de recevoir une date certaine ont eu lieu avant le 18 novembre 1486 — jour où le document se dit avoir été rédigé. De plus, les autres épisodes de l'histoire du Mont-Cassin pour lesquels cette pièce est notre unique source rentrent tout naturellement dans un cadre historique connu. Rien de tout cela ne porte donc à croire que le récit de Cristoforo Perone date d'une époque postérieure, impliquant chez le compositeur un certain recul[2]. Cette remarque est importante pour apprécier la valeur du document. D'autres considérations peuvent d'ailleurs être avancées pour en appuyer l'autorité.

Du point de vue cassinien, l'heureux dénouement de l'histoire — les moines reviennent de San Germano, et on restaure l'autel majeur — eut pour principal instrument le gouverneur militaire Giovanni Antonio Carrafa. Or, les égards dont il est l'objet semblent bien impliquer qu'il était encore présent au Mont-Cassin tandis que le notaire rédigeait son acte. L'année suivante 1487 il y avait été remplacé comme châtelain par un certain Salomone, et lui-même commandait Rocca Ianula, une autre forteresse dont Ferrant avait dépossédé l'abbaye[3]. Après cette date, il n'est plus

1. Cf. Volpicella, *Instr. Liber*, p. 417-418.

2. Tout au plus pourrait-on penser à un recul de quelques jours. Ce qui suggère cette restriction, c'est l'absence de toute signature à la fin de BHL 1143, quoique les témoins figurent dans le texte comme ayant signé. D. Leccisotti (*Il documento*, p. 123) nous semble fondé à croire qu'il n'y a pas lieu de supposer un autre original (avec signatures) dont le texte du Registre n. 7 ne serait qu'une copie. Si l'acte avait déjà été préparé et rédigé avant le 18 novembre, il serait plus difficile d'expliquer l'omission des signatures. Si, au contraire, on conçoit le document comme écrit après coup à un moment où les témoins ne sont plus là, mais encore à portée de la main, l'explication paraît plus naturelle. Finalement la chose tomba dans l'oubli. Que l'acte ait été anti-daté ne constituerait pas une anomalie. En tout cas il faut souligner que l'absence même de signatures milite pour l'authenticité de BHL 1143. Une contre-façon ou falsification intentionnelle aurait difficilement commis pareille omission.

3. Gatt.*Acc.*, p. 566 (document pris du *Regist. III Johannis de Aragonia*, p. 290) ; Tosti, *Storia della Badia di Mt. Cassino*, III, p. 199. Ces données valent

question de G. A. Carrafa au Mont-Cassin. Lors de la guerre de succession de 1495, Giacomo Castracane fut chargé de défendre le monastère, redevenu le bastion du royaume[1].

Le document se comprend mieux si on le conçoit comme écrit sous la pression même des événements. Les vicissitudes du royaume auquel le sort du Mont-Cassin était intimement lié parurent résulter de la profanation du tombeau de saint Benoît. C'est pourquoi le thème de 'punition' domine dans BHL 1143, et influe — nous le verrons — jusque sur la section où est rapportée l'Invention de 1484[2] : s'il fait défaut dans les récits postérieurs de la même Invention, c'est sans doute que l'impression produite par les malheurs avait perdu de son actualité.

A vrai dire, nous ne pensons pas qu'il soit très difficile de retracer la genèse de BHL 1143. Le motif déterminant de sa composition se laisse aisément deviner : tant que l'autel ne fut pas déplacé, on doutait qu'il recouvrît un tombeau intact, c'est-à-dire avec des reliques ; puis on dut se rendre compte qu'une fois l'autel remis en place il ne resterait au-dessus du sol que de maigres vestiges de leur présence. On crut donc devoir dresser un procès-verbal officiel, relatant tout ce qui s'était passé au cours des deux années précédentes : comment la sépulture avait été ouverte, et pourquoi le sanctuaire avait attendu si longtemps avant de retrouver son aspect habituel. Le prieur et le couvent chargèrent alors le notaire abbatial de San Germano de rédiger l'acte et de l'insérer dans un des registres officiels de l'abbaye[3]. Nous ignorons les raisons de leur choix : peut-être cette qualité de notaire paraissait-elle conférer à la démarche un caractère plus solennel ? D'un bout à l'autre BHL 1143 'trahit le notaire'[4] : pressé de se faire historien pour l'occasion, Cristoforo Perone s'est acquitté au mieux de son

---

dans la mesure où il paraît y avoir identité entre le rôle du 'gubernator' et du 'castellanus' dans BHL 1143. Un examen approfondi des registres cassiniens fournirait peut-être des indications plus précises. — Au sujet de la date à laquelle Giovanni Antonio Carrafa fut chargé au nom de son père d'administrer le territoire de l'abbaye voir D. DE WITTE, *Notes*, p. 261, n. 7 et ci-dessous p. 322.

1. Cf. VOLPICELLA, *Instr. Liber*, p. 314.

2. Cf. p. 311-312 *infra*.

3. Voir la finale de BHL 1143, *infra*, p. 300-301.

4. Ceci ressort par exemple de l'emploi réitéré de certaines expressions stéréotypées : « Mutare, seu mutare fecit », « modo forma et ordine praedictis ». Le plus frappant de tous est l'emploi de « dicti — supradicti — praedicti » qui ne revient pas moins de 40 fois. — On comprend que l'abbé Chrysostome du Mont-Cassin (1527-1531 et 1533-1538) désirait voir le texte de BHL 1143 « redactus in elegantiorem stilum », avant de le faire encadrer et suspendre bien en vue à l'entrée de la sacristie (cf. D. LECCISOTTI, *Il documento*, p. 119-120 et n. 10).

rôle : il semble peu douteux qu'il ait composé, rédigé et transcrit de sa propre main l'acte tout entier.

Retenons que BHL 1143 constitue un document officiel authentique, très proche des événements rapportés, et donc un témoin des plus importants pour l'étude de l'Invention de 1484. En voici le début — c'est-à-dire la relation des événements de 1484 — et la fin, où le notaire explique comment il a été amené à dresser ce procès-verbal. Pour les parties intermédiaires, voir ci-dessus (p. 290-296) et ci-après (p. 323-324).

Archivium Casinense, Registrum n. 7 (= « Registrum II Bernardi Abb. ») fol. 170^{v}, l. 1-26.

In nomine domini nostri Iesu Cristi Amen. Anno nativitatis eiusdem millesimo quadricentesimo octuagesimo sexto, pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Innocentii divina providentia pape octavi, anno eius tertio, die vero decimo octavo mensis novembris, quinte indictionis, in sacro monasterio casinensi, presenti publico documento declaramus, notum facimus, et testando fatemur, qualiter dum magnificus et excellens dominus Iohannes Antonius Carrafa miles, filius illustris et excellentis domini Diomedis Carrafe comitis Magdaloni ac viceregis abbatie casinensis fuisset transmissus per sacram et serenissimam regiam mayestatem regis Ferdinandi de Aragonia gubernator in dicta abbatia casinensi, et habuisset relationem a nonnullis fidelibus probis et fide dignis personis Deum timentibus, et maxime ab experientia que omnium rerum magistra nuncupatur ; dum gloriosissima corpora beatissimi patris sancti Benedicti et Scolastice eius sororis ac Simplicii et Costantini et Caruli magni imperatoris et monaci Casinensis fuissent recondita subtus maiori altare sancti Benedicti, vera testante scriptura modo infrascripto, videlicet : « quia loculus ubi posita sunt corpora sanctorum est marmoreus in destera parte sepulcrorum, longitudinis quatuor pedum, latitudinis pene duorum. In quo ossa patris sanctissimi Benedicti et sororis eius posita sunt. In sinistro autem sepulcri latere loculus erat lingeus *(sic)* positus in quo caro eorum posita fuit : positi autem fuerant ita, capita eorum contra chorum pedes contra altare sancti Iohannis Battiste habentes ; iuxta pedes vero eorum inventa fuerunt sepulcra in quibus Carolus magnus imperator et monacus, sanctus Constantinus et Simplicius requiescebant : a destero autem altaris latere Benedictus pater sanctissimus et Scolastica soror inventi fuerunt ». Et quia varietas personarum erat, quod corpus sancti Benedicti non fuisset in dicto loco quondam illustrissimus et reverendissimus domnus dominus Iohannes de Aragonia regius filius, ac sancti Romane Ecclesie miseratione divina tituli sancti Adriani presbiter cardinalis cum reverendo Ludovicho de Borsis Aquilano episcopo eius auditore, et cum quibusdam aliis cupiens perquirere veritatem, tum aviditate corpora tantorum sanctorum repperiendi, tum etiam pro decore ecclesie dictum altare mutavit, seu mutari fecit, die videlicet decima octava mensis novembris anno domini millesimo quadricentesimo

octuagesimo quarto, et ipsum altare construi fecit subtus tribunam maiorem dicte ecclesie, ubi prius erat altare sancti Iohannis Battiste : et dum magistri in arte periti ammovissent dictum altare magnum, et aliquantulum suptus cepissent effodere et superiores lapides ammovere, factus est terremotus magnus et tempestas magna orta fuit cum ventis et tonitruis, adeo quod quasi non cognoscebatur, an esset nox vel dies ; et territis magistris qui ibi aderant pre timore magno obstupuerunt et relictis opere et effosione cessavit tempestas : et accedentes iterum ad effodiendum dicta sanctissima corpora similiter orta fuit altera tempestas et terremotus, et relicto opere cessavit tempestas, et reversi sunt tertio ad dicta corpora effodiendum et tertio reddiit tempestas : mandato dicti illustrissimi et reverendissimi domini cardinalis magistris ipsis effodere propter hoc minime cessantibus, dicta sanctissima corpora sanctorum invenerunt, eo quidem ordine quo supra ascriptum est ; et ex ipsis corporibus ammotis apertis sepulcris corpore Caroli magni antedicti, et corporibus Costantini et Simplicii, ipsisque in sacristia cum aliis reliquiis sanctis collocatis, ad corpora beatissimi patris Benedicti et Scolastice redierunt, ex quorum carne super tabulam porfiream mannam continue distillari viderunt, et miraculose in ipsa tabula conservari et ipsam non egredi, et ex hoc dicta corpora sanctorum non ammoverunt, et continue a monacis ipsa corpora custodiri fecerunt. Et stantibus istis novitii omnes etc.

fol. 171r, l. 1-17.

Quibus omnibus sic peractis et ut supra gestis fuimus pro parte dictorum prioris et conventus maxima cum instantia requisiti et interpellati, ut de predictis omnibus ad eternam rey memoriam conficere deberemus publicum documentum. Nos vero attendentes quia officium nostrum publicum est et nemini de iure negari potest, de predictis hoc presens publicum confecimus documentum, et in registro casinensi adnotavimus omnia et singula ut vidimus et oculata fide inspessimus. Predicti autem omnia et singula scripta et notata sunt manu mey notarii Cristofori Peroni de sancto Germano procuratoris dicti sacri monasterii casinensis, ut omnes firmiter credant corpora dictorum sanctorum, ut supra scriptum est, esse sub dicto altari vera collocata et ibidem requiesci modo forma et ordine predictis. In quorum omnium et singulorum fidem, certitudinem et cautelam dicti monasterii, ac omnium quorum et cuius interest, aut in futurum poterit quomodolibet interesse, factum est de predictis hoc presens publicum documentum et instrumentum scriptum et subscriptum manu mey notarii supradicti, meoque solito et consueto signo signatum, subscriptionibus et crucum singnis *(sic)* infrascriptorum iudicis et testium, propriis manibus roboratum et communitum. Acta sunt hec sub anno domini, pontificatu, die, mense, indictione, loco, modo et forma predictis, presentibus ad predicta dicto domino Iohanne Antonio Carrafa, Zenobio de sancto Germano ad causas, et contractus iudice pro iudice Iohanello Cece de sancto Germano, Honorato domini Pastoris de colle sancti Mandi, magistro Luca marmorerio, Bernardino magistri luce, Iohanne Michaelis de sancto Helia et magistro Petro de Fossato lombardo testibus ad premissa specialiter adhibitis, vocatis et rogatis.

Et ego Cristoforus Peronus de sancto Germano publicus ubilibet abbatiali et imperiali auctoritatibus notarius, premissis omnibus et singulis una cum prenominatis Iudice et testibus interfui, eaque omnia ut audivi et vidi, omnia et singula fideliter adnotavi, et de notatis hoc presens publicum instrumentum confeci, et in presenti registro casinensi manu propria scripsi et publicavi, et in presentem publicam formam reddegi, meoque solito et consueto signo signavi requisitus et rogatus, in fidem et testimonium omnium premissorum. *(signum tabellionatus)*

2) *Lettre d'un moine du Mont-Cassin* (1508) (BHL 1143*b)[1].

Dom Leccisotti a tiré de l'ombre un autre récit de l'Invention de 1484 qui se présente ainsi. Le 15 novembre 1504, Jules II mettait fin au régime commendataire du Mont-Cassin, en rattachant l'abbaye à la Congrégation de Sainte-Justine de Padoue[2]. Le Chapitre général décida d'infuser une vie nouvelle à la communauté, décimée par les guerres et les expulsions, en y envoyant vingt-neuf moines pris dans divers monastères. Dans ce groupe, qui entra au Mont-Cassin le 12 janvier 1505, se trouvaient quatre Florentins : Siméon, doyen et cellérier ; Benoît, Placide, François[3]. L'un d'eux — mais nous ignorons lequel — fils d'un certain Matteo degli Albizi faisait, en 1508[4], aux moniales florentines connues sous le nom de Murate, un récit enthousiaste des événements qui marquèrent ce renouveau de vie monastique dans l'abbaye de saint Benoît. En même temps, il retraçait brièvement l'histoire du Mont-Cassin, glanée dans plusieurs ouvrages de la bibliothèque, et mentionnait en particulier des traditions portant sur les reliques du Saint Patriarche et de sa sœur, sur les divers trésors et les lieux

1. Cette pièce n'a pas encore reçu de numéro définitif dans la BHL : pour plus de commodité nous la désignons simplement ainsi : BHL 1143*b, à la suite de BHL 1143.

2. Pour l'histoire de l'introduction de la réforme au Mont-Cassin cf. D. T. Leccisotti, « La Congregazione 'De Unitate' a Montecassino », *Casinensia*, t. 2 (1929), p. 561-584.

3. Les noms du groupe entier nous ont été conservés par la chronique de dom Placide Petrucci, t. II, lib. IX, c. 1. Le texte est cité par D. Leccisotti (*op. cit.*, p. 584). Sans doute l'expression 'figliuolo' utilisée par la moniale des Murate pour désigner le fils de Matteo degli Albizi nous permettrait d'exclure du nombre des candidats possibles le Florentin Siméon, doyen et cellérier ?

4. La date nous paraît garantie par un passage omis dans l'édition de D. Leccisotti (au sujet de ces omissions voir la note suivante). Au fol. 251^{v} parlant de la (fausse) Bulle d'Urbain II (= Kehr, *Ital. Pont.*, VIII, p. 152, n. 136) l'auteur écrit : « Di poi decto pontefice urbano fece un privilegio nel quale scomunica ciascuno che non crede chel padre sancto sia in questo luogho nel qual privilegio bollato mette questo miraculo, et ecci qui detto privilegio in sino al di doggi che siamo nel 1507 » ; ce qui équivaut à 1508 puisque l'auteur utilise le style florentin.

vénérés du monastère[1]. Dans cette section de sa lettre, nous trouvons un compte rendu de l'Invention de 1484[2].

Le moine florentin ne nous indique pas la source où il a puisé : son texte ne dépend pas de BHL 1143 et comporte même quelques divergences, que nous relèverons plus bas, si bien qu'on se demande s'il l'a connu. Ses données représentent sans nul doute la tradition orale courante de son temps. Nous ignorons quels témoins des événements de 1484 vivaient encore vers 1508. La communauté cassinienne avait subi entre temps de graves vicissitudes, et son nombre avait diminué[3]. Il serait intéressant, peut-être même important, de savoir si les traditions transcrites dans BHL 1143*b viennent d'un témoin oculaire, ou bien ne constituent que des informations de seconde main[4].

Florence, Biblioteca Nazionale, Conv. Soppr. C. 4. 2659, fol. 252[5].

Ancora unaltra volta fu trovato el corpo si san benedecto adi nostri. che sono circha venti anni, che essendo don giovanni daragona cardinale. figlio di Ferrante Re di napoli commendatario di questo sacro monasterio cio e lo haveva in commenda. el quale era tanto affectionato ad questo luogho chel piu del tempo stava qui per istanca et ci spendeva tucto quello che ne cavava, che non pare gia che faccino cosi al di doggi, et usava dire che ogni volta che gli entrava in questa chiesa si gli rachapricciavano le carne addosso. Hora advenne che havendo el decto cardinale udito tanti dubbi et chi diceva si et chi no chel corpo di san benedecto fussi in questo luogho dilibero certificarsene ordino al suo ghovernatore el quale era el veschovo dellaquila che facessi di trovarlo che lo voleva vedere. El quale volendo mettere ad executione la volonta del cardinale un di decta sexta comincio a fare levare e ferri

1. Cf. Dom Leccisotti, « Montecassino agli Inizi del Cinquecento », dans *Benedictina*, t. 2 (1948), p. 75-94. Le texte de BHL 1143*b se trouve au fol. 252 du ms. [p. 90 de l'édition de D. Leccisotti]. Ce dernier n'a pas publié les folios 247-251^{v}, qui n'offrent d'ailleurs pas grand intérêt. Voici sommairement, à titre d'indication, le contenu de ces feuillets : un récit sur le pape Zacharie, sur Carloman, sur Paul Diacre (fol. 248) ; le miracle de la guérison du pape Benoît VIII et le récit du moine Adam (fol. 249) ; une section assez longue sur l'abbé Didier (fol. 249^{v}-251^{v}) ; des légendes concernant Urbain II et Pascal II (fol. 251^{v}). Tout est tiré de la Chronique Cassinienne, de diverses bulles papales ainsi que des écrits de Pierre Diacre. C'est à la suite du dernier récit concernant Pascal II que vient s'ajouter BHL 1143*b.

2. Ce passage est aussi cité par D. Leccisotti dans *Il Sepolcro*, p. 168, n. 145. La cote donnée ici au ms. est erronée (lire C. 4, 2659) ; on notera également l'omission d'une phrase entière *(era prima un bellissimo tempo non si videva un nugolo innaria)*, qui se lit pourtant dans *Benedictina*, t. 2, p. 90, l. 23 et dans l'original.

3. Cf. D. Leccisotti, *Casinensia*, t. 2 (1929), p. 563 et n. 1 ; p. 564, n. 1 ; N. Picozzi, *Gli abbati*, p. 61.

4. Cf. p. 316-317 *infra*.

5. Notre lecture se fonde sur la photographie du ms. que nous devons à l'obligeance de la Biblioteca Nazionale de Florence.

che sono intorno allaltare, di subito venne un tremuoto sigrande che parve che tuctolmonte volessi rovinare. era prima un bellissimo tempo non si vedeva un nugolo innaria. et come cominciorono a levare la grata, subito comincio a tonare balenare a fulminare saette in modo che pareva che questo monte ardessi. et solo el maltempo era sopra questo monasterio. per tucto laltro paese dintorno era el tempo chiaro. in modo che maestri cherano venuti per fare tale opera veduto tale et si facto segno non vollono fare piu nulla ma spaventati et impauriti si partirono, et oltre ad questi segni tucte lacque del piano diventorono torbide. et in tucto di non feciono altro. La sera poi el decto veschovo dellaquila volendo pure satisfare al desiderio del cardinale si serro in chiesa con duo monaci et cominciando a cavare nel mezo dellaltare et non trovorono nulla et tucti adolorati et mesti non sapevono che si fare. Venne loro in pensiero di vedere la cronacha et intesono che nella dextra parte dellaltare era el sepulcro del padre sancto et aprendo decto sepulcro trovorono le sancte ossa tucte piene di manna come se vi fussi nevicato su. et el coperchio del sepulcro era pieno di ghiacciuoli di manna come fanno el verno e ghiacciuoli alle grondaie. et tucto el sepul-(fol. 252v)cro sudava pieno di manna. in modo che ne cavorono una piena ampolla, di poi sopraldecto sepulcro missono una tovaglia. et la mattina la trovorono piena di manna tucta bagnata. Alhora mandorono a dirlo al cardinale come el corpo sancto era trovato. el quale nebbe tanta consolatione et tanta festa ne fece che dono una badia a chi gli porto la nuova. Et infra pochi giorni venne a monte cassino con labbate di ghaeta avedere que corpi sancti. Et con reverentia devotione et festa gli vidono et venerorono. Et sappiate cosa maravigliosa chel cardinale con tucta la suo corte et tucti quegli che vidono que corpi sancti tucti morirono in quellanno, che pure uno non ne campo.

3) *Un récit anonyme, inédit, de la fin du XVe siècle* (BHL 1143*c)[1].

Il y a lieu de verser maintenant une nouvelle pièce au dossier. Le manuscrit latin 11413 de la Bibliothèque Nationale de Paris contient un récit de l'Invention de 1484 jusqu'ici resté inaperçu. L. Delisle a brièvement décrit ce manuscrit dans son Inventaire comme contenant : « Divers opuscules dont plusieurs se rapportent à la théologie ascétique. — Documents sur les reliques de saint Benoît (1). — Opuscules de Jean Trithème (17), notamment son traité « de laude scriptorum » (25). — (Breviloquium animi cujuslibet religiosi reformativum) (51). — Albertus Magnus de veris virtutibus » (131). — XVs. Papier »[2]. Nous pouvons préciser ces

1. Pour la désignation de cette pièce à la suite de BHL 1143, voir la remarque p. 301, n. 1 *supra*.

2. « Inventaire des Manuscrits conservés à la Bibliothèque Impériale sous les nos 8823-11503 du fonds latin », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, XXIII (1862), p. 124.

données[1]. Le manuscrit, dont la reliure est moderne, constitue un recueil factice composé d'au moins trois parties : i) fol. 1-16 (non datée) ; ii) fol. 17-170v (a.1492.1494)[2] ; iii) fol. 171-183v (a. 1482). Les écritures de ces différentes parties sont en caractères allemands. Elles se ressemblent toutes, sans être de la même main. Un colophon de 1482 nous ramène à la ville de Cologne[3], et un ex libris du XVII[e] siècle au monastère de Saint-Martin de cette même ville[4].

Nous n'avons à nous occuper ici que de la première partie, qui malheureusement ne présente ni date, ni ex libris. D'une seule et même main, elle se compose de deux cahiers respectivement de 6 et de 2 feuillets (202 ×137 mm) et comprend :

fol. 1-3 Le récit inédit de l'Invention de 1484 (BHL 1143*c).

fol. 4v-6 Un extrait du sermon de Pierre Diacre 'In Octava S. Benedicti' (= BHL 1142).

fol. 4v-6 Le transumptus de Clément IV (1268) incorporant la fausse Bulle d'Urbain II (= J. L. † 5447)[5].

fol. 6-8 La fausse Bulle de Benoît VIII (= J. L. † 4040)[6].

---

1. Nous sommes redevables de ces précisions à l'obligeance de M[me] Vernet, de l'Institut d'Histoire et Recherche des Textes, Paris.

2. Cf. fol. 45v : « Explicit liber domini Johannis Spanhemensis abbatis... anni domini 1492, 4 kl. Octobr. » ; fol. 155r « Deo gratias. 1494. pro festo Allexii confessoris etc. ».

3. Cf. fol. 183v : « Finitus est liber iste per me Theobaldum de Sancto Wandalino pro tunc vicario in Colonia ad Sanctam Brygidam : sub anno domini M° 482, Tertia feria carnipprivie de sero hora quinta et in tactu quinte. Si quis invenit reddere debet propter Deum. »

4. Cf. fol. 170v : « Liber santi *(sic)* Martini Maioris intra Coloniam » d'une main du XVII[e] siècle. — Nous ignorons si ce ms. est mentionné dans le catalogue des mss de l'abbaye de Saint-Martin de Cologne conservé dans l'actuel ms. 2702 de Darmstadt fols. 318-334v. Cf. D. U. Berlière, « Adam Mayer OSB, abbé de Saint-Martin de Cologne, 1454-1499 », *Rev. Liturg. et Monast.*, 15, 1929, p. 20, n. 1.

5. Cf. P. Kehr, *Ital. Pont.*, VIII, p. 152, n. 136.

6. *Ital. Pont.*, VIII, p. 132, n. 58. — Notons que le ms. 141 (s. XV) de Subiaco contient (fols. 212-214) une série très semblable de textes. Ils sont décrits brièvement sous le titre : « Notizia dell'invenzione dei corpi dei santi Benedetto e Scolastico nel monasterio di Monte Cassino » dans le Catalogue de Dom L. Allodi, *Inventario dei Manoscritti della Biblioteca di Subiaco* (Forli, 1891), p. 31. Dom Clemente Orlandi, bibliothécaire de Subiaco a eu l'amabilité de nous les faire transcrire, ce dont nous le remercions ici. Nous y trouvons successivement : 1) le même extrait du sermon de Pierre Diacre (BHL 1142) ; 2) un extrait de la fausse Bulle d'Alexandre II (JL † 4690) ; 3) un extrait de la fausse Bulle d'Urbain II (JL † 5447) avec mention du transumptum de Clement IV ; 4) un extrait de la fausse Bulle de Benoît VIII (JL † 4040). Seul l'extrait de JL † 4690 fait défaut dans le ms. 11.413 de Paris. Pour le reste l'identité et l'ordre des extraits indiquent l'existence d'un lien entre le ms. de Subiaco et celui de Paris.

fol. 8-14 Divers récits et légendes sur saint Benoît, Nursie, Subiaco et le Mont-Cassin[1].

Qui est l'auteur de BHL 1143*c ? Vers quelle époque cette pièce a-t-elle été écrite ? Dans la mesure où nous croyons que BHL 1143*c fait corps avec la suite du récit et qu'il est du même auteur ou compilateur, nous pensons devoir aboutir aux conclusions suivantes. Il s'agit d'un moine, probablement allemand, qui eut l'occasion de faire un pèlerinage à Subiaco et au Mont-Cassin, peut-être également à Nursie[2], et qui a ensuite consigné les traditions orales ou les fragments écrits qu'il avait recueillis sur place. Ses allusions à « notre Père saint Benoît » montrent bien que l'auteur était moine ; mais la manière dont il se réfère soit à Subiaco soit au Mont-Cassin comme à des lieux étrangers[3], sa confusion dans BHL 1143*c entre le soldat Giovanni Antonio Carrafa et l'évêque d'Aquila, Ludovico de Borsis[4], le feraient difficilement passer pour Italien. Qu'il soit Allemand et fort au courant de tout ce qui touche Subiaco ne saurait étonner, si l'on veut bien se rappeler les contacts qui ont existé entre les deux monastères de Subiaco (Santa-Scolastica et le Sacro Speco) et l'Allemagne au cours des XIVe-XVe siècles. Toute une colonie de 'teutonici' occupe les lieux dans la deuxième moitié du XIVe siècle[5]. Notre manuscrit nous renseigne d'ailleurs sur la présence d'au moins un 'almannus' au Sacro Speco, et ce détail, ajouté à quelques autres, permet de fixer approximativement la date à laquelle BHL 1143*c a été composé. Les deux héros d'épisodes rapportés par l'auteur sont encore vivants au moment où il écrit : un moine allemand, nommé frater Johannes de Argentina *adhuc vivens* était jeune profès sous le premier abbé commendataire, Torquemada, cardinal de Saint-Sixte (1455-1471)[6] : et un autre moine, frater Maurus senior,

1. Nous les publions en appendice ; cf. p. 328-336 *infra*.
2. Cf. *infra*, p. 326-327.
3. Cf. *infra*, p. 332, c. 9 : « et habetur *ibidem* (i.e. Monte Cassino) ; p. 334, c. 11 : « secundum consuetudinem *loci illius* (i.e. Subiaco) ».
4. Cf. *infra*, p. 306 et n. 4.
5. Cf. Dom Ph. Schmitz, *Histoire de l'Ordre de saint Benoît*, t. III, p. 84-85. Les contacts entre Subiaco et l'Allemagne durèrent longtemps. On se rappellera que la première imprimerie d'Italie fut montée par des Allemands à Subiaco en 1465 (*id.*, t. V, p. 94-95). La présence de moines allemands au Mont-Cassin à la fin du XVe siècle nous est également attestée par le Nécrologe du Cod. Cas. 47 : cf. D. M. Inguanez, *I Necrologi Cassinesi*, I (Rome, 1941), au 6 novembre : *obiit frater Marinus theothonicus sacerdos et monachus : obiit frater Mauricius theotonicus...* 1488.
6. Cf. *infra*, p. 334.

adhuc vivens était novice en 1473[1]. Ces deux faits semblent suggérer, comme date vraisemblable, la dernière décade du XV^e siècle ; et deux détails de BHL 1143*c pourraient bien aider à pousser la précision : on se réfère encore au frère du cardinal Jean d'Aragon comme au duc de Calabre ; or celui-ci monta sur le trône de Naples à la mort de son père, Ferrant I^er, en 1494[2] — le sacristain du Mont-Cassin est donné comme étant le Fr. Ignatius ; or il demeura dans cette fonction jusqu'en février 1497[3]. Nous serions donc ainsi au début de la dernière décade du XV^e siècle.

BHL 1143*c se présente comme un témoin de l'Invention de 1484 indépendant à la fois de BHL 1143 et BHL 1143*b. Quant aux événements rapportés, ce nouveau récit ressemble aux deux autres textes et, sur certains points, il les complète, parfois de manière intéressante. La deuxième partie de notre étude mettra en relief l'importance de BHL 1143*c pour l'étude de l'Invention.

Paris, Bibliothèque Nationale Lat. 11413, fols. 1-3.

Incipit historia nova de inventione corporis sanctissimi Patris nostri Benedicti.

Anno domini millesimo quadringentesimo octogesimo quarto cum reverendissimus in Christo pater domnus Iohannes de Arrogonia, cardinalis commendatarius monasterii Cassinensis, proponeret aliqua edificia in choro et presertim in oratorio sancti Benedicti innovare et in melius pro honore ecclesie mutare, ac ipsum summum altare sub quo corpora seu reliquie sanctissimi patris nostri Benedicti ac sororis sue Scolastice cum aliis sanctorum reliquiis dicebantur recondita, removere et in loco eminentiore collocare ; dubitans nichilominus et se informare cupiens si pretacta sanctorum corpora que translate a multis affirmabantur, adhuc in loco haberentur.

Die ergo decima octava mensis novembris anni pretacti ordinatis per reverendissimum patrem domnum Iohannem Antonini de Caraffs episcopum aquilanum vicarium suum[4] necessariis cum artificibus ad hoc opus aptis inchoari cepit. Qui quidem artifices cum lapidem marmoreum ad sinistram summi altaris levassent et ad profunditatem cubiti unius fodissent et nil reperientes perturbati fuissent divertentes ad dexteram audita sunt tonitrua visa fulgura cum horibili terremotu concussione ac quassatione totius montis intantum ut flumen sub pede montis ad sanctum ger-(fol. 1^v)manum magna turbatione infectum

1. Cf. *infra*, p. 334.
2. PASTOR, V, p. 404.
3. Ceci ressort de la dernière clause de l'Inventaire du 28 février 1497 : cf. GATTULA, *Hist.*, p. 600.
4. Il y a ici confusion entre deux personnages : Lodovico de Borsis, évêque d'Aquila et vicaire du cardinal d'Aragon, et Giovanni Antonio Carrafa, gouverneur militaire du Mont-Cassin en 1486 (cf. *supra* p. 305). Cette confusion revient deux fois dans la suite de BHL 1143 *c.

flueret ac homines illius loci ad arma concurrerent et magno timore concuterentur. Quapropter artifices[a] opus intermittentes fugere ceperunt. Sed postquam cessassent fulgura terremotus et tonitrua pretacta cum ad exhortationem domni Iohannis episcopi predicti iterum ad opus redirent et fodere inciperent eadem tempestas fulgura et tonitrua ac terremotus ut prius exorta fuerunt et eosdem cum omnibus pertinentibus in fugam verterunt. Quibus post intervallum cessantibus tempestatibus iterum ad opus ut prius reversis artificibus eadem fulgura tonitrua ac terremotus redierunt, insuper et totam ecclesiam quasi repletam hominibus et magno exercitu quorum et voces murmurantes audierunt et quasi se pre multitudine comprimentium senserunt quamvis neminem viderunt. Confortati tamen monitis et exhortationibus domni episcopi pretacti opus continuaverunt et fodientes invenerunt successive tumbas sive capsas ligneas cum scripturis autenticis indicantibus contineri in una reliquias sive corpus sancti Simplicii abbatis, in secunda corpus sancti Constantini abbatis, in tertia corpus sancti Carolomanni monachi, discipulorum sancti Benedicti. Quas quidem tumbas extrahentes cum contentis in eisdem ad sacristiam sub clausura reposuerunt et ulterius profundius ad dimidium cu-(fol. 2)bitum fodientes tandem reppererunt tumbam marmoream tectam lapide porphirico cum scripturis et sculpturis autenticis indicantibus et reliquias et corpus sanctissimi patris nostri Benedicti et sancte Scolastice sororis sue germane. Quam cum frater Ignatius monachus sacrista aperire temptaret levando lapidem porphiricum fregit et statim manna albissimum scaturire cepit et fluere. Unde perterriti statim rursum lapidem reposuerunt et mappam mundam de altari ibidem superponentes[b] tumbam ulterius movere vel tangere non presumpserunt sed rem gestam et quod huiusmodi sacras reliquias reppererunt cum aliis que acciderant ipsi domno cardinali Iohanni de Arrogonia ad urbem romanam ubi tunc degebat velociter nuntiarunt. Quibus auditis idem cardinalis statim acceleravit et veniens ad locum cum non auderet amplius fodere iussit episcopo Iohanni Anthonino vicario suo qui lapidem porphiricum capse reliquiarum sanctissimi Benedicti et sororis eius Scolastice amovit et sic introspicientes cum magno timore et reverentia vidit reliquias iacentes et candentes in modum cristalli perspicatissimi et quasi speculum in quo multa mirabilia tam ipse quam episcopus qui aperuit, Prior monasterii Cassinensis quam alii presentes, viderunt cum suavissimi odoris fragrantia (fol. 2v) et cum episcopus interrogaret an aliquam partem reliquiarum tollere deberet annuit cardinalis. Sed cum episcopus digitis tangeret et levare vellet sensit quidem per tactum sed levare nequibat neque tenere quia in modum olei relabebantur nec tamen quicquam digitis adherebat. Quare territi omnes cessaverunt et rursum claudentes abierunt. Et quia predictum manna ex sacris ossibus scaturiens super capsam marmoream in qua reposita erant corpora inundabat et fluebat in tanta copia quod totam mappam superpositam inungeret et repleret clausa demum tumba de eadem mappa predictum manna exprimentes in magna quantitate in vitrum collegerunt ; de quo prefatus reverendissimus domnus cardinalis misit regi Sicilie, duci Calabrie et aliis pre-

[a] pontifices *cod.* [b] supponentes *cod.*

latis. Et pars que remansit in monasterio reservata et arefacta tandem conversa fuit in ossa reliquiarum predictorum sanctorum, alia in alba, alia in rubra glauci vel cerei coloris in modum manne quod stillaverat ut prefertur. Et cum tandem non auderent ultra movere predictas reliquias sancti Benedicti et Scolastice clauserunt reverenter et in loco suo dimiserunt. Et demum reparatis edificiis dirutis et aliis que pro ornatu ecclesie presertim oratorii facere ceperant lapso anni spatio eisdem mense hora et die quibus supra reposita fuerunt corpora aliorum (fol. 3) trium sanctorum predictorum ad sacristiam precise ad loca unde recepta fuerant necnon altare sub quo fuerant reperta reparatum per predictum domnum Iohannem Anthonini episcopum de Caraffs vicarium predicti domni Iohannis cardinalis de Arrogonia commendatarii eo minime hoc precogitante nec proponente sed postquam fuissent omnia et singula consumata apud se non immerito admirante et miraculose facta fuisse.

4) *Un 'authentique' de reliques à Subiaco*

Dom Ch. M. de Witte a publié le texte suivant d'un 'authentique' de reliques conservé aux archives du Sacro Speco : « Hic sunt reliquie beatissimi patris nostri Benedicti et sancte Scolastice extracte de sepultura eorum in Monte Cassino. Per venerabilem dominum episcopum Aquilanum et hic fideliter presentate in Sacro Speco. Anno domini 1487 in marcii, mense die xv[1] ». Comme dom de Witte le fait remarquer, ce certificat a dû être établi à l'occasion d'un don de reliques, fait au Sacro Speco soit par les héritiers de l'évêque († 25 nov. 1485) soit par ceux du cardinal d'Aragon († 17 oct. 1485). Nous aurons plus loin à commenter ce certificat et à le mettre en rapport avec la pièce précédente.

5) *Le témoignage de Raffaele Maffeus*

Raffaele Maffeus (Il Volteranno) était un des secrétaires apostoliques du dernier quart du xv[e] siècle qui se mouvait principalement dans les cercles de la curie romaine[2]. En 1479, Sixte IV l'avait désigné pour accompagner le Cardinal Jean d'Aragon lors de sa

1. D. de Witte, *Notes*, p. 262-263 et n. 12 reproduit le texte d'après une copie que lui avait fournie dom G. Salvi. Il n'a pu lui-même voir l'original dans les archives du Sacro Speco, en voie de reclassement ; mais il observe avec raison que malgré la ponctuation le sens ne peut faire de doute : *Per venerabilem* se rapporte logiquement et grammaticalement a *reliquie... extracte*. Ceci est d'ailleurs confirmé par le nouveau récit BHL 1143*c : voir *infra*, p. 321.

2. Sur ce personnage cf. B. Falconcini, *Vita di Raffaello Maffei detto Il Volterrano* (Rome, 1722) ; P. Paschini, « Una famiglia di curiali ; i Maffei di Volterra », *Rivista di Storia della Chiesa in Italia*, t. 7 (1953), p. 344-356, n. IV, *Raffaele Maffei*.

première légation en Hongrie [1]. En 1506, il publia son « Commentariorum Urbanorum Libri XXXVIII » dédié à Jules II [2] ; au livre XXI, dans le chapitre consacré à saint Benoît, nous trouvons, à propos des reliques, une brève allusion à l'Invention faite sous le Cardinal d'Aragon :

> ... Benedictus vero decessit Casini ubi et tumulatus, una cum Scholastica sorore, anno DXVIII, Imper. Justino seniore. Coenobium ejus nomini postea dicatum, diversorum principum liberalitate magnopere auctum fuit... In ejus deinde honorem, oppidum sub Casino aedificatum a Bictario abbate, ubi prius aedes sancti Servatoris fuerat, quod ab irruentibus deinde Longobardis direptum ac diruptum : simulque Bictarius interfectus fuit in Beatorum numero putatus. Ossa vero Benedicti ex ea calamitate in Gallia ad Floriacense coenobium translata. Post annos vero CX Casinense coenobium restitutum, et eadem ossa rursus eo ex Gallia relata sunt, *ubi ante hos annos a Cardinale Aragonensi retecta multis videntibus fuere. Tres erant arce, in duabus B(enedictus) et soror ; in tertia ad pedes eorum Carolomannus, Caroli Martelli filius, Caroli Magni patruus, qui monachus fuit,* abbatisque jussu rursus in Galliam regni in pace constituendi gratia profectus, statim revertit ; tantaque fuit observantia ut greges ejus loci jussus pasceret, etc. [3].

Comme on peut le voir, les données sur l'histoire du Mont-Cassin et sur les reliques, qui amènent et entourent cette allusion à l'Invention de 1484, sont d'une telle incohérence qu'on les imagine difficilement produites par quelqu'un qui serait entré en contact étroit avec la communauté cassinienne ou qui aurait eu accès à la bibliothèque de l'abbaye. Il y a donc lieu de croire que c'est dans l'entourage du cardinal à Rome que Raffaele aura puisé sa connaissance de l'Invention. Il faut remarquer cependant que la confusion de l'auteur au sujet du passé n'enlève rien à la valeur de son témoignage, puisqu'il fut contemporain des faits et en connut le principal acteur. Soulignons pour terminer que les deux derniers textes que nous venons de citer, quoique assez brefs, sont d'un grand poids parce qu'ils proviennent de sources extra-cassiniennes.

---

1. B. Falconcini, *op. cit.*, p. 70 ; D. Leccisotti, *Il Documento*, p. 120, n. 12.
2. Cf. G. W. Panzer, *Annales Typographici*, t. 8, p. 247, n. 21 : « Impressum Romae per Joannem Besicken Alemannum MDVI. XIII. »
3. *Ed. cit.*, fol. 290 ; on notera dans cette citation la grossière confusion entre la destruction du Mont-Cassin par les Lombards au VI^e^ siècle et celle qu'accomplirent les Sarrasins trois siècles plus tard. Maffeus place la Translation après ce dernier événement et la reconstruction de l'abbaye par Petronax un siècle plus tard !

II. L'INVENTION DU 18 NOVEMBRE 1484

En 1484, le cardinal Jean d'Aragon[1], abbé commendataire du Mont-Cassin, décida de faire des fouilles sous le maître-autel de la basilique. Si nous devions en croire BHL 1143 et BHL 1143*b, le motif principal du cardinal aurait été le désir de contrôler la valeur des récits concernant la translation des reliques de saint Benoît[2]. C'est ici que le nouveau texte, BHL 1143*c, vient rectifier la perspective en soulignant le véritable point de départ des fouilles : la décision du commendataire de procéder à de nouveaux aménagements dans le chœur et le sanctuaire de la basilique[3]. La possibilité de vérifier en même temps les 'on dit' sur la Translation n'est intervenue qu'en second lieu.

Avec le peu de renseignements dont nous disposons, il n'est pas facile d'établir exactement le plan des modifications conçues par le cardinal[4]. Nous savons pourtant que ce plan date d'avant 1484. Dès 1473, au moment de son ordination diaconale au Mont-Cassin par le cardinal Borgia, Jean d'Aragon faisait vœu d'offrir un nouveau chœur à S. Benoît[5]. Il semble pourtant qu'il ait attendu quelques années avant de mettre ce projet à exécution[6]. Mais, en

---

1. BHL 1143 le qualifie : *tituli sancti Adriani presbiter cardinalis*. Ceci est inexact. On excuse pourtant volontiers le notaire Cristoforo Perone d'avoir fait des confusions : créé cardinal diacre de Saint-Hadrien le 10 déc. 1477, Jean d'Aragon devint cardinal prêtre de Sainte-Sabine le 7 sept. 1483 ; ce titre fut à son tour mué en celui de Saint-Laurent in Lucina le 20 sept. 1484 (cf. VOLPICELLA, *Instr. Liber*, p. 258). C'est surtout grâce à son titre de Saint-Hadrien, qu'il garda le plus longtemps, que sa mémoire resta vivace au Mont-Cassin.

2. *Et quia varietas personarum erat, quod corpus sancti Benedicti non fuisset in dicto loco... cupiens perquirere veritatem, tum aviditate corpora... repperiendi, tum etiam pro decore ecclesie dictum altare mutavit*, etc. (BHL 1143) ; *Hora advene che havendo... udito tanti dubbi et chi diceva si et chi no chel corpo di san Benedecto fussi in questo luogho dilibero certificarsene ordino al suo ghovernatore*, etc. (BHL 1143*b).

3. *Cum... proponeret aliqua edificia in choro et presertim in oratorio sancti Benedicti innovare et in melius pro honore ecclesie mutare, ac ipsum summum altare... removere et in loco eminentiore collocare ; dubitans nichilominus et se informare cupiens si... corpora... adhuc in loco haberentur* (BHL 1143*c). En 1480, le cardinal d'Aragon avait conçu des modifications semblables pour l'église de l'abbaye de Montevergine qu'il tenait également en commande ; cf. D. LECCISOTTI, *Il Documento*, p. 114.

4. Pour nous faire une idée de la basilique à la fin du XV^e siècle, nous disposons des plans des architectes Antonio et Battista da Sangallo, dressés vers 1531 ; cf. G. GIOVANNONI, « Rilievi ed opere architettoniche del Cinquecento a Montecassino », *Casinensia*, II (1929), p. 305-335, Tav. I-II.

5. Cf. Dom A. CARAVITA, *I Codici e le Arti a Monte Cassino*, t. I (Monte Cassino, 1869), p. 379, n. 1 ; N. PICOZZI, *Gli abati commendatari*, p. 46.

6. CARAVITA (*op. cit.*, p. 382) cite un passage du chroniqueur dom Honoratus Medici (XVI^e s.) : « ...Giovanni d'Aragona avanti partisse per la legatione...

1483, les travaux pour le chœur, qui comprenaient une nouvelle série de stalles, étaient déjà en cours[1]. Quant aux changements apportés dans le sanctuaire, ils appellent quelques remarques. Il ressort de tous les récits de l'Invention que personne ne savait exactement d'avance ce que recouvrait le maître-autel alors existant. Et le cardinal ne semble pas non plus avoir envisagé cette possibilité en établissant ses plans. BHL 1143 et 1143*c amènent à penser que son intention première n'était pas seulement d'enlever le maître-autel pour le remplacer par un autre plus travaillé, mais d'en changer complètement l'emplacement : *cum proponeret ipsum summum altare removere et in loco eminentiore collocare* (BHL 1143*c) ; *ipsum summum altare construi fecit subtus tribunam majorem dicte ecclesie ubi prius erat altare sancti Iohannis battiste* (BHL 1143). La dernière phrase, en particulier, montre qu'il ne s'agissait pas d'une simple modification temporaire ; le nouveau maître-autel devait occuper la position de l'autel de Saint-Jean-Baptiste, qui avait déjà été enlevé. En fait, comme nous le verrons, ce fut la découverte d'un tombeau renfermant des reliques, avec les retards apportés dans les travaux par les événements de 1485-86 et par la mort du cardinal, qui entrava la réalisation de son plan original.

Ceci dit, nous abordons l'Invention de 1484[2]. Il ne saurait faire de doute que la décision première d'entreprendre des fouilles sous l'ancien maître-autel de la basilique ne soit venue du cardinal commendataire. Mais il importe dès l'abord de signaler que la manière dont son intervention est présentée dans BHL 1143 appelle quelques rectifications. Nous avons déjà dit comment le thème de 'punition' a fortement influencé la rédaction de ce document. Le désir de rattacher tous les malheurs postérieurs à la décision

---

comando che fusse fatto un choro belissimo ne la Chiesa del sacro Casino d'intagli et lavor musivo, et che si facesse una suffrita sopra l'Incona dell'Altare maggiore ». La date des documents cités à la note suivante montrent qu'il s'agit de la deuxième légation du Cardinal en Hongrie (1483-1484).

1. Les Registres du cardinal contiennent deux lettres à son trésorier datées de Naples, 28 janvier 1483, d'où il appert que l'exécution des nouvelles stalles du chœur venait d'être confiée à Bartholomeo de Serantonio de Florence ; cf. D. L. Mattei-Cerasoli, « Tre Registri del Card. Giovanni d'Aragona », *Casinensia*, II (1929), p. 596 et 599 : « Thesaurio : Mastro Bartholomeo de Serantoni de Fiorenza se e convenuto con nui de fare lo choro de Monte Casino », etc. — C'est donc à tort que Caravita (p. 379) place l'exécution des travaux dans le chœur entre 1471 et 1482.

2. N. Picozzi, *Gli abati commendatari*, p. 55-56, donne de l'Invention un compte rendu fort sommaire ; il ne la rattache nullement aux plans du cardinal pour le chœur et l'église.

du cardinal fait parler de lui comme s'il avait été personnellement présent au Mont-Cassin le jour des fouilles — le 18 novembre 1484 d'après BHL 1143 et 1143*c — dirigeant sur place les opérations [1]. Or nous savons que ce ne fut pas le cas. BHL 1143*b affirme que le cardinal était absent, et le nouveau récit, BHL 1143*c, qu'il était à Rome à ce moment-là [2] ; les Registres du commendataire confirment cette précision. [3] Le soin de préparer les travaux [4] et de surveiller leur exécution fut confié par Jean d'Aragon à son vicaire, Ludovico de Borsis, évêque d'Aquila et gouverneur du Mont-Cassin. BHL 1143*b et 1143*c donnent tous deux à ce dernier un rôle décisif dans les événements du 18 novembre [5].

Dès le commencement des fouilles, les trois récits nous introduisent dans le domaine du merveilleux : tous les trois parlent d'une forte tempête, accompagnée de tremblements de terre, qui s'éleva peu après le début des travaux. Le rapprochement entre pareils phénomènes et l'ouverture de tombeaux de saints ou l'enlèvement de leurs reliques est un lieu commun de la littérature hagiographique. Toutefois, en dépit des précédents, on se soustrait difficilement à l'impression qu'il s'agit, dans notre cas, d'un fait réel quant au fond. Voici quelques éléments qui nous paraissent justifier cette interprétation : 1) un accord substantiel, avec de simples divergences de détail, plaide en faveur de l'authenticité du fait : nos récits s'accordent bien pour placer la tempête vers le début des travaux, mais ils ne concordent plus quant au moment précis [6] ;

---

1. Cf. *supra*, p. 300 ; D. Leccisotti, *Il Documento*, p. 122-123.
2. Cf. *infra*, p. 320, n. 2.
3. D. de Witte, *Notes*, p. 264.
4. *Ordinatis... necessariis cum artificibus* (BHL 1143*c) ; *dum magistri in arte periti...* (BHL 1143). On peut probablement inclure parmi ces maîtres ouvriers convoqués par le gouverneur quelques-uns de ceux que BHL 1143 montre présents à la fin des travaux en 1486 : « magister Luca marmorerius, Bernardinus magister luce, magister Petrus de Fossato lombardus ». Nous savons que le dernier travaillait déjà au Mont-Cassin en 1461 ; cf. Dom A. Pantoni, « Nuovi contributi epigrafici alla storia di Montecassino », *Benedictina*, t. 4 (1950), p. 152-153 ; D. Leccisotti, *Il Sepolcro*, p. 168.
5. D. de Witte, *Notes*, p. 264, a signalé que, d'après le témoignage des Registres, l'évêque d'Aquila cesse son activité comme secrétaire du cardinal à Rome à partir du 14 novembre, où il est remplacé par Bonadies de Nigronibus, évêque d'Isola. Pourtant, deux lettres, du 16 et 20 novembre sont les seules a porter la signature de Lodovico de Borsis ; mais comme elles ne viennent pas, dans le Registre, à leur place chronologique normale, on peut légitimement supposer soit qu'elles ont seulement été rédigées et enregistrées après coup, soit que le scribe a fait une erreur en transcrivant la minute, soit enfin une autre cause que nous ignorons maintenant.
6. BHL 1143 : *dum magistri... amovissent dictum altare magnum, et aliquantulum suptus cepissent effodere et superiores lapides amovere... tempestas magna*

2) dans la littérature hagiographique, ces phénomènes sont étroitement liés au moment même où les reliques sont mises à jour : dans nos récits, il est question seulement de la tempête au début. Les ouvriers en sont impressionnés — cela se comprend — mais reprennent leurs travaux sur les instances de l'évêque d'Aquila [1], et on n'entend plus parler de l'orage dans la suite, même au moment où les tombeaux et reliques sont découverts ; 3) que l'histoire de la tempête ait subi des enjolivements au cours des narrations successives, cela ne saurait faire de doute [2] ; il semble qu'on puisse suivre ce travail d'amplification même à travers nos récits : dans BHL 1143, il n'est pas question d'une vraie fuite des ouvriers — ils abandonnent simplement leur travail *(relictis opere)* ; dans BHL 1143*c, ceci est déjà devenu une fuite *(fugere ceperunt)*, qui dans BHL 1143*b devient définitive *(si partirono... et in tucto di non feciono altro)*. De plus, dans ce dernier récit, le plus tardif, on voudrait nous faire croire que le mauvais temps était strictement limité au sommet de la montagne, le ciel gardant partout ailleurs sa sérénité [3].

D'après BHL 1143*b et 1143*c, un premier sondage sous l'ancien maître-autel n'amena d'autre résultat qu'une profonde déception : *qui artifices cum lapidem marmoreum ad sinistram... altaris levassent et ad profunditatem cubiti unius fodissent et nil reperientes perturbati fuissent* (BHL 1143*c) ; *cominciando a cavare nel mezo dell altare e non trovorono nulla et tucti adolorati et mesti non sapevono che si fare* (BHL 1143*b). La conclusion que nous pouvons tirer de ces textes est qu'au début des fouilles personne n'avait l'air de savoir exactement où se trouvait le tombeau de saint Benoît. La tradition cassinienne affirmait sa présence sous le maître-autel, mais il ne semble pas que la communauté de 1484 ait eu une con-

---

orta fuit ; BHL 1143*c : *qui artifices cum lapidem marmoreum ad sinistram... altaris levassent et ad profunditatem cubiti unius fodissent et nil reperientes... divertentes ad dexteram audita sunt tonitrua ;* BHL 1143*b : *comincio a fare levare e ferri che sono intorno all altare, di subito venne un tremuoto... e come cominciorono a levare la grata, subito comincio a tonare balenare,* etc.

1. BHL 1143*c : *confortati monitus et exhortationibus domni episcopi pretacti opus continuaverunt ;* BHL 1143 : *mandato dicti... domini cardinalis magistris ipsis effodere propter hoc minime cessantibus.*

2. Sans doute peut-on mettre les tremblements de terre au compte de l'exagération populaire. Mais, de son côté, un détail donné par deux récits rend un son authentique : la tempête fut telle ; *ut flumen sub pede montis ad sanctum Germanum magna turbatione infectum flueret* (BHL 1143*c) ; *ad questi segni tucte lacque del piano diventorono torbide* (BHL 1143*b).

3. *Et solo el maltempo era sopra questo monasterio, per tucto laltro paese dintorno era el tempo chiaro.*

naissance approfondie des documents antérieurs qui le localisaient « à droite » de l'autel[1]. L'idée de recourir aux anciennes 'chroniques' n'est venue qu'après coup. Il faut donc user de circonspection en interprétant BHL 1143, qui dès l'introduction cite le sermon *In Octava S. Benedicti* de Pierre Diacre (BHL 1142), celui des documents anciens qui donnait le plus de détails concrets[2]. La force démonstrative de BHL 1143 réside pourtant en son affirmation : finalement on trouva toutes choses dans la position décrite par Pierre Diacre : *corpora sanctorum invenerunt eo quidem ordine quo supra ascriptum est.* Cette phrase est incontestablement la plus importante de BHL 1143 et notre effort principal devra maintenant consister à chercher si nous pouvons la confirmer par ailleurs.

---

1. Seuls deux ouvrages antérieurs connus fournissaient cette précision : 1) les Dialogues de l'abbé Didier, lib. II, c. 18 (cf. *MGH SS*, XXX, p. 1135-1136 = *PL*, 149. 995) et 2) le Sermon de Pierre Diacre *In Octava S. Benedicti* (BHL 1142). Le passage cité par BHL 1143 (voir note suivante) ne laisse aucun doute : c'est le sermon de Pierre Diacre qui fut utilisé en 1484-1486 : c'est à lui que se rapportent les expressions un peu vagues de BHL 1143 *(vera testante scriptura)* et de BHL 1143 *b *(venne loro in pensiero di vedere la cronacha)*.

2. Voici en deux colonnes parallèles le texte de BHL 1143 et le Sermon de Pierre Diacre (BHL 1142) que nous citons d'après l'autographe du Cod. Cas., 361, fol. 49v-50r (cf. *Peter the Deacon*, dans *Rev. bénéd.*, t. 65 [1955], p. 31) :

BHL 1143	BHL 1142
loculus ubi posita sunt corpora sanctorum est marmoreus in destera parte sepulcrorum longitudinis quatuor pedum latitudinis pene duorum ; in quo ossa patris sanctissimi Benedicti et sororis eius posita sunt. In sinistro autem sepulcri latere loculus erat ligneus positus in quo caro eorum posita fuit ; positi autem fuerant ita capita eorum contra chorum, pedes contra altare sancti Iohannis Baptiste habentes : iuxta pedes vero eorum inventa fuerunt sepulcra in quibus Carolus magnus imperator et monacus, sanctus Constantinus et Simplicius requiescebant ; a destero autem altaris latere Benedictus pater sanctissimus *et* Scolastica soror inventi fuerunt.	loculus erat marmoreus in dextram partem sepulchrorum longitudinis quadtuor pedum et latitudo pene duorum, in quo ossa patris sanctissimi Benedicti et sororis eius posita erant. In sinistro autem sepulchri latere loculus erat ligneus positus in quibus caro eorum posita erat. Posita autem fuerant ita capita eorum contra chorum, pedes contra altarium sancti Baptiste Iohannis habentes. Iuxta pedes vero eorum invenerunt sepulchra in quibus Carolus sanctus et Constantinus et Simplicius requiescebant. A dextro autem altaris latere Benedictus pater sanctissimus, a sinistro beata Scolastica invenerunt.

Certaines leçons de BHL 1143 *(latitudinis, positi, altare, Jo. Bap.)* suggèrent que le notaire Cristoforo Perone a pu utiliser non l'autographe de Pierre mais une des copies plus tardives (pour ces variantes cf. *Peter the Deacon, loc. cit.*, n. f, i, j). Sur la dernière phrase de BHL 1143 (adestero... Benedictus *et* Scolastica) cf. *op. cit.*, p. 37-38. Quant à l'expression *Carolus magnus imperator* pour *Carolus Sanctus* (Cod. Cas. 361) = *Carolomannus* (alib.), il faut y voir, soit une méprise de la part du notaire, soit une erreur qui s'était déjà glissée dans la copie de BHL 1142 utilisée par lui.

La description laissée par Pierre Diacre se ramène aux points principaux suivants. Il est question de plusieurs tombeaux : dans celui 'à droite' de l'autel, se trouve un *loculus marmoreus* de quatre pieds de longueur sur deux de largeur contenant les ossements de saint Benoît et de sainte Scholastique : les 'crânes' sont orientés vers le chœur (i.e. vers la nef de l'ancienne basilique), les 'pieds' vers l'autel de saint Jean-Baptiste (i.e. vers l'abside). Immédiatement 'à gauche' de ce *loculus marmoreus* est placé un coffret en bois *(loculus ligneus)* renfermant la poussière des deux corps. 'Ad pedes' de ce groupe de reliques se trouvent d'autres tombeaux contenant les restes de Constantin et Simplice, premiers successeurs de saint Benoît, de Carloman, frère aîné de Pépin, qui se fit moine au Mont-Cassin au VIII^e siècle.

D'après BHL 1143*c, les fouilles de 1484 mirent d'abord à jour le dernier groupe de reliques : *invenerunt successive tumbas sive capsas ligneas cum scripturis autenticis indicantibus continere*[1] *; in una reliquias sive corpus sancti Simplicii abbatis, in secunda corpus sancti Constantini abbatis, in tertia corpus sancti Carolomanni monachi discipulorum sancti Benedicti*[2]. Ce récit ne précise pas la position de ces reliques par rapport au tombeau identifié dans la suite comme celui de saint Benoît. Mais le témoignage de Raffaele Maffeus vient ici confirmer et compléter les données de BHL 1143*c en soulignant que les reliques de Carloman se trouvaient 'aux pieds' de celles de saint Benoît : « tres erant arcae, in duabus Benedictus et soror, in tertia *ad pedes eorum Carolomannus*, Caroli Martelli filius etc.[3] ». Raffaele, par contre, passe sous silence les abbés Simplice et Constantin, soit qu'il n'en ait pas entendu parler, soit, plus probablement, qu'il n'ait pas jugé utile de les mentionner. BHL 1143 et 1143*c nous disent que l'on procéda sans délai au

1. *Cum scripturis autenticis indicantibus :* — L'étude de cas analogues, même si elle ne fait pas progresser la question de l'authenticité des reliques, est toujours intéressante, car elle peut projeter une certaine lumière sur les coutumes de telle ou telle région au moyen âge. Ainsi dans l'acte officiel de l'Invention d'un saint Vitalien à Catanzaro (Calabre) en 1583 on lit : *mandavimus aperiri loculum positum in latere dextro, quo aperto statim inventae fuerunt duae laminae plumbae in quarum una lingua latina in altera litteris graecis sculpta erant huiusmodi verba : « corpus sancti Vitaliani »*. Des *laminae* semblables furent trouvées dans deux autres *loculi* à cette occasion. Cf. *Acta SS*[3], Julii IV, p. 171.

2. L'auteur de BHL 1143*c semble considérer Carloman comme disciple de saint Benoît au même titre que Constantin et Simplice : nouvelle preuve qu'il n'était pas membre de la communauté cassinienne.

3. En racontant la remise en place de ces reliques en 1486, BHL 1143 insiste à nouveau sur la position *ad pedes* ou elles furent trouvées : *recondita in locum pristinum et in prima eorum sepulturas iuxta pedes beatissimi patris Benedicti*, etc., cf. p. 323 *infra*.

transfert des reliques dont nous venons de parler et qu'on les déposa en sûreté avec les autres trésors du monastère à la sacristie. On poursuivit ensuite les excavations[1].

Pour arriver jusqu'aux reliques de saint Benoît, il fallut creuser plus avant : *et ulterius profundius ad dimidium cubitum fodientes* (BHL 1143*c). Finalement on découvrit : *tumbam marmoream tectam lapide porphirico cum scripturis et sculpturis autenticis indicantibus et reliquias et corpus sanctissimi patris nostri Benedicti et sancte Scolastice sororis sue germane* (BHL 1143*c). Cette indication concorde d'une manière frappante avec celle de Pierre Diacre *(loculus marmoreus)*. Notons toutefois que Pierre parlait aussi d'un *loculus ligneus* contenant la poussière des corps. BHL 1143*c ne dit rien à ce sujet mais nous pouvons de nouveau compléter son témoignage par celui de Raffaele Maffeus. Ce dernier mentionne explicitement deux reliquaires pour saint Benoît et sa sœur : « tres erant arcae, *in duabus Benedictus et soror* ». Nous paraissons donc justifiés à conclure ici que les données combinées de BHL 1143*c et de Maffeus tendent à confirmer BHL 1143 : ce que l'on trouva en 1484 correspond bien à la description de Pierre Diacre. Nous aurons plus loin à commenter cette conclusion.

La mise à jour de l'urne de marbre suscita naturellement le désir de savoir ce qu'elle contenait : c'est ici que dans BHL 1143*c apparaît le *frater Ignatius monachus sacrista* qui, en essayant de débloquer le couvercle de porphyre eut le malheur de le briser. Cette mention du sacristain et de ses efforts malencontreux n'appartient qu'à BHL 1143*c, et ce n'est pas l'unique cas où des différences apparentes posent le problème de la concordance foncière des trois narrations : ainsi BHL 1143*b semble différer de BHL 1143 et 1143*c : ayant dit la fuite des ouvriers épouvantés par la tempête, il nous laisse avec l'impression que rien d'autre n'eut plus lieu dans la journée du 18 novembre. C'est seulement tard dans la soirée que l'évêque d'Aquila, désireux d'aboutir, entreprit de poursuivre les fouilles avec l'aide de deux moines : ce sont eux qui, finalement, trouvèrent le tombeau de saint Benoît[2]. Les deux autres récits laisseraient croire que toutes les reliques furent découvertes dans la journée même, par les ouvriers.

1. BHL 1143 : *et ex ipsis corporibus amotis apertis sepulcris corpore Caroli magni antedicti, et corporibus Costantini et Simplicii ipsisque in sacristia cum aliis reliquiis sanctis collocatis...* ; BHL 1143*c : *Quas quidem tumbas extrahentes cum contentis in eisdem ad sacristiam sub clausura reposuerunt.*

2. BHL 1143*b : *La sera poi el decto veschovo dellaquila volendo pure satisfare al desiderio del cardinale si serro in chiesa con duo monaci e cominciando a cavare nel mezo dellaltare*, etc.

Il est bon de ne pas oublier qu'aucun des trois récits ne prétend donner une chronique des événements tels qu'ils se sont déroulés heure par heure, analogue à celle qui fut dressée lors de l'Invention du 1er août 1950[1]. Cette dernière n'est pas sans jeter une lumière intéressante sur celle de 1484 : dans les deux cas, il s'agissait d'exécuter à peu près les mêmes travaux. Or, en 1950, avec un outillage plus perfectionné, avec une parfaite connaissance des descriptions données par les documents anciens — et sans aucune tempête pour interrompre ou retarder l'ouvrage ! — les fouilles, commencées dans la matinée, ne furent achevées qu'assez tard dans la soirée[2]. Il est donc bien indispensable, lorsqu'on analyse les récits de l'Invention de 1484, de compter avec le facteur Temps.

Il est fort possible que la journée du 18 novembre n'ait vu découvrir que le premier groupe de reliques — celles de Constantin, Simplice et Carloman — et que seulement sur le soir l'évêque et quelques moines, continuant à creuser, aient trouvé l'urne de marbre : cela expliquerait à la fois la phrase de BHL 1143*b : *el decto veschovo... con duo monaci* et la mise en scène de BHL 1143*c : *frater Ignatius monachus sacrista*. En toute hypothèse, nous ne croyons pas que les récits se contredisent réellement : ils présentent chacun un raccourci des événements ; leur absence de dessein préconcu, leurs lacunes apparentes, nous paraissent être les meilleurs garants de leur véracité.

Au moment où le frère Ignace brisa le couvercle il se produisit un phénomène, interprété comme miraculeux par les assistants, et qui dorénavant va prendre le premier rang dans les trois récits de l'Invention : *Quam cum frater Ignatius... aperire temptaret levando lapidem porphiricum fregit et statim manna albissimum scaturire cepit et fluere. Unde perterriti statim rursum lapidem reposuerunt* (BHL 1143*c). BHL 1143 insiste : les assistants virent le phénomène naître et se développer sous leurs yeux : *ex quorum carne super tabulam porfiream mannam continue distillari viderunt, et miraculose in ipsa tabula conservari et ipsam non egredi, et ex hoc dicta corpora sanctorum non ammoverunt*[3]. BHL 1143*b, qui

1. Cf. D. Leccisotti, « Il recente rinvenimento delle reliquie di S. Benedetto e di S. Scolastica e la loro ricognizione », *Il Sepolcro*, p. 13-28.

2. *Op. cit.*, p. 15 : « alle 10.50 si dava inizio alla demolizione dell'altare » ; p. 19 : « Tolta quindi gran parte del tramezzo di mattoni, l'urna venne sollevata alle 19.15 e deposta sul piano del presbiterio ».

3. Jusqu'à la découverte de BHL 1143*c, cette phrase de BHL 1143 posait une double énigme (cf. D. Chamard. *Les reliques de S. Benoît*, p. 142) : i) qu'était cette *tabula porfirea* qui surgissait soudain ; ii) l'expression *ex quorum carne*

bouscule un peu ici l'enchaînement des événements, est cependant tout à fait formel quant à la nature du phénomène observé : *trovorono le sancte ossa tucte piene di manna come se vi fussi nevicato su. et el coperchio del sepulcro era pieno di ghiacciuoli di manna come fanno el verno e ghiacciuoli alle grondaie. et tucto el sepulcro sudava pieno di manna.*

L'expression *manna* semble de nouveau nous conduire vers un lieu commun de la littérature hagiographique[1]. Il sera donc utile de dissiper un peu l'équivoque qui pèse sur ce mot, à la lumière d'une enquête assez étendue menée à travers les textes du moyen âge, et qui aboutit aux conclusions suivantes : 1) les textes qui parlent d'un liquide — on trouve divers noms : *oleum, manna, liquor* — en relation avec un tombeau ou des reliques de saints, sont fort nombreux[2] ; 2) par contre, ceux où, comme ici, il est question d'une espèce de 'cristallisation', appelée *manna*, sont très rares. A part les mentions bien connues de la *manna (in modum farinae)* du tombeau de l'Apôtre saint Jean[3] sur lesquelles nous ne

---

devait-elle se rapporter au *loculus ligneus... in quo caro (i.e. pulvis) eorum posita erat* mentionné par Pierre Diacre (cf. *supra*, p. 314, n. 2). Nous savons maintenant par BHL 1143*c qu'il s'agit du couvercle de porphyre recouvrant l'urne de marbre.

1. Voir les glossaires latin et grec de Du Cange aux mots *manna*, μύρον. Il n'existe aucune étude récente sur l'ensemble de la question. On pourra toutefois consulter H. Delehaye, « Saints et Reliquaires d'Apamée », *Analecta Bollandiana*, t. 53 (1935), p. 237-244, sur l'utilisation de parfums en rapport avec les tombeaux ou reliques de saints en Orient.

2. On en trouvera des exemples presque à chaque volume des Acta Sanctorum. Dans un certain nombre de cas où la description est assez claire, on soupçonne qu'il s'agit tout simplement d'une condensation d'humidité, phénomène peu compris au moyen âge comme en témoignent les allusions à la *madefactio* d'autels, etc. dans les chroniques ou annales de l'époque. En tout cas il ne faut pas trop se laisser impressionner par des termes comme *oleum, manna :* e.g. BHL 2781 (an. 1496) : *est autem manna istud ordinarie aquae simile quoad colorem* (*Acta SS.* Maii III, p. 461, E). Il vaudrait la peine de comparer un fait relativement récent avec plusieurs anciens récits : à l'ouverture du sarcophage de porphyre contenant les restes des SS. Ambroise, Gervais et Protais à Milan, le 8 août 1871, on trouva le coffre plein d'un liquide qu'une analyse chimique révéla n'être que de l'eau (cf. *DACL*, t. I, pt.i, col. 1462) : cf. maintenant BHL 3093 (XIII^e s.) *quam capsam (aueam) cum aperuissent viderunt et invenerunt eam aqua, quasi oleo colorata, plenam...* (*Acta SS*, April. III, p. 394 A) ; *marmorea itaque primum capsa patefacta, cum plumbea aperta esset ; in ea magna clari ac odoriferi cuisdam liquoris copia conspicitur ; de quo medici disserentes, pleraque in eo quae naturalem ordinem excederent uno consensu deprehendunt* (*Acta SS*, Maii, IV, p. 246 A). Ces rapprochements montrent au moins la prudence qu'il faut excercer en cette matière avant de crier au miracle !

3. E. G. Greg. Turon, *Liber in Gloria Martyrum*, I, 29 (MGH, *SS Rer. Merov.*, t. I, p. 505) : *Cuius nunc sepulchrum mannam in modum farinae hodieque eructat, ex qua beatae reliquiae per universum delatae mundum saluem morbidis praestant.*

nous étendons pas, nous n'avons rencontré que deux textes qui s'apparentent à nos documents cassiniens : BHL 4140 (IX^e s.)[1] et BHL 5793 (XV^e s.). Or ceci est frappant : dans les deux cas, il s'agit de récits d'Inventions qui ont eu lieu en Italie du Sud et ont été consignées par des témoins oculaires. Le témoignage de BHL 5793, racontant l'Invention des reliques d'un saint Maur, évêque, à Bisceglie près de Bari, en 1475, est particulièrement intéressant : au moment où les *vasa* contenant les reliques furent ouverts : *continuo exsudare ultimo ossa, universis admirantibus, coepere, mannaque ex sese emittere specie candidissima in grana ad magnitudinem thuris*[2]. Il faut souligner que l'Invention de Bisceglie en 1475 et celle du Mont-Cassin en 1484 ont ceci de commun : on exposait pour la première fois à l'air des récipients fermés depuis plusieurs siècles[3]. C'est un fait connu des archéologues que des phénomènes inusités peuvent se produire dans de pareilles circonstances. Aussi ne voyons-nous aucune raison pour récuser le témoignage de nos documents cassiniens concernant la *manna* qui se forma en 1484, sauf à ne pouvoir déterminer exactement quelle réaction chimique se produisit[4].

---

1. « Translatio SS. Januarii, Festi et Desiderii auctore anonymo Beneventano » ; cf. *Acta SS*, Septemb., VI, p. 889 F : *Quorum tumulus cum a praefato praesule aperiretur, quasi caeleste manna illic repertum est : nam nivis in modum beati Festi corpus totum tumulum occupaverat*, etc.

2. *Acta SS*, Julii, VI, p. 373 D. A la page 474 E, note f, les Bollandistes citent quelques témoignages d'écrivains postérieurs ; e.g. Marianus Cavensis (1550) : « Beatorum martyrum... ossa conspexi divinum odorem spirantia et caeleste manna guttis crystallinis distillantia. »

3. Lors de la recognitio de 1545, faite sous l'abbé dom Gironimo di Piacenza, il est de nouveau question du même phénomène : ct. le passage des *Annali Cassinesi* de D. H. Medici (XVI^e s.) cité par D. Leccisotti, *Il Sepolcro*, p. 175 : « ...Et questa levata aperse il sepulchro ; et prese le teste del Smo Benedetto, et S. Scholastica, et li fece basciare con gran lachrime da tutti li monaci ; che viddero che dalle Sme. Osse scaturiva Manna. »

4. Deux rétérences à l'Invention de 1950 demandent à être soulignées ; i) dans le rapport des médecins qui examinèrent les reliques cassiniennes, on lit : « ...Il tessuto spugnoso, ben visibile in molte ossa, presenta allo studio macroscopico... una regolare trabecolatura ed una consistenza maggiore. Nelle maglie del tessuto spugnoso *si notano numerosi cristallini di sali, di carbonati e pulviscolo di piombo* » (*Il Sepolcro*, p. 61-62) ; ii) Dom Leccisotti rapporte, que lors de l'ouverture de l'urne on trouva à l'intérieur, sur la cassette de plomb qui renfermait les reliques, « uno strato minuto, *quasi neve depositato*... e che l'Ordinario ordino di togliere per non dar adito a credenze in fatti meravigliosi » (*Il Documento*, p. 122) ; cf. le même, *Il Sepolcro*, p. 4 : « sul cui coperchio erano visibili *depositi di sali e di umidata*... ». Ces textes pourraient fournir une clef au mystère de la *manna*. Il y aurait également lieu de mener une enquête à travers le moyen âge, et particulièrement en Italie du Sud : la coutume existait-elle (vestige de traditions byzantines ?) d'adjoindre des substances aromatiques à des reliques, lors d'une *depositio* ?

Aujourd'hui notre premier mouvement nous porte à donner à cette 'manne' une explication naturelle, mais les témoins de l'Invention de 1484 ne pensèrent qu'au miracle. Effrayés par l'apparition d'un phénomène inattendu, ils s'empressèrent de remettre en place le couvercle brisé sans avoir eu le temps même de se rendre compte du contenu exact de l'urne de marbre : *perterriti statim rursum lapidem reposuerunt et mappam mundam de altari ibi superponentes tumbam ulterius movere vel tangere non presumpserunt* (BHL 1143*c) ; *de poi sopraldecto sepulcro missono una tavoglia* (BHL 1143*b). Le lendemain matin 19 novembre, la nappe de l'autel était couverte de 'manne' (*et la mattina la trovorono piena di manna tucta begnata* BHL 1143*b), qui suffit à remplir le récipient en verre dans lequel on la versa : *de eadem mappa predictum manna exprimentes in magna quantitate in vitrum collegerunt* (BHL 1143*c) ; *in modo che ne cavorono una piena ampolla* (BHL 1143*b). Avec le temps, une partie de cette 'manne' perdit la couleur blanchâtre qu'elle avait eue à l'origine (BHL 1143*c)[1].

L'incident de la 'manne' détourna l'évêque d'Aquila, Lodovico de Borsis, de s'occuper davantage des reliques et de les transférer à la sacristie comme les précédentes. Désireux d'obtenir du cardinal de nouvelles instructions, et d'informer son maître du résultat des fouilles, il envoya aussitôt un messager à Rome (BHL 1143*b, BHL 1143*c)[2]. BHL 1143*b est le seul à nous dire l'effet immédiat de cette démarche : à la nouvelle de la découverte, le cardinal fut si transporté de joie qu'il gratifia le messager d'une 'abbaye' : *el quale nebbe tanta consolatione et tanta festa ne fece che dono una badia a chi gli porto la nuova*. Dom de Witte, dans son étude sur cette donation, observe justement que ce détail « est de ceux qu'un faussaire ne prend pas la peine d'inventer. Il respire au contraire la spontanéité et la sincérité propres à la tradition orale[3] ». Les Registres du cardinal contiennent bien en effet un acte de Concession en faveur d'un certain Vergilio de Lance de Sant'Elia : la date, 22 novembre, correspond aux données de nos récits[4].

---

1. BHL 1143*c : *Et pars que remansit in monasterio reservata et aretacta tandem conversa fuit in ossa reliquiarum predictorum sanctorum, alia in alba, alia in rubra glauci vel cerei coloris in modum manne quod stillaverat ut pretertur.*

2. BHL 1143*b : *Allhora mandarono a dirlo al cardinale come el sancto era trovato ;* BHL 1143 *c : *rem gestam et quod huiusmodi sacras reliquias reppererunt cum aliis que acciderant ipsi domno cardinali Iohanni de Arrogonia ad urbem romanam ubi tunc degebat velociter nuntiarunt.*

3. D. DE WITTE, *Notes*, p. 261.

4. Cf. D. L. MATTEI-CERASOLI, « Tre Registri del Card. Giovanni d'Aragona », *Casinensia*, t. 2 (1929), p. 592 ; D. DE WITTE, *Notes*, p. 262 ; édition de l'acte,

Jean d'Aragon décida d'aller lui-même faire une inspection au Mont-Cassin : *quibus auditis idem cardinalis statim acceleravit et veniens ad locum...* (BHL 1143*c). BHL 1143*b précise davantage : *et infra pochi giorni venne a Monte Cassino con labbate de Ghaeta avedere que corpi sancti.* De fait, les Registres du cardinal montrent que cette visite n'a pu avoir lieu dans le courant de novembre[1]. Il faut probablement la situer vers le début de décembre.

Le nouveau récit, BHL 1143*c, est notre principale source pour les détails de cette visite. Le commendataire ne voulut pas poursuivre les fouilles, mais il autorisa son vicaire à ouvrir de nouveau l'urne de marbre : *cum non auderet amplius fodere iussit episcopo... vicario suo qui lapidem porphiricum capse reliquiarum... amovit et sic introspicientes... vidit reliquias iacentes et candentes in modum cristalli perspicatissimi... et cum episcopus interrogaret an aliquam partem reliquiarum tollere deberet annuit Cardinalis.* Ce qui suit est moins facile à interpréter : *Sed cum episcopus digitis tangere et levare vellet sensit... per tactum sed levare nequibat neque tenere quia in modum olei relabebantur nec tamen quicquam digitis adherebat. Quare territi omnes cessaverunt et rursum claudentes abierunt.* Il semblerait pourtant qu'en dépit de leur surface 'huileuse' l'évêque réussit à extraire quelques reliques. Ceci nous est confirmé par l'authentique conservé à Subiaco, au Sacro Speco : *Hic sunt reliquie... extracte de sepultura eorum in Monte Cassino per venerabilem dominum episcopum Aquilanum*[2]. Il est fort possible que d'autres reliques, en plus de celles offertes à Subiaco, aient été prélevées à cette occasion[3]. D'après BHL 1143*c, le cardinal utilisa surtout une partie de la manna recueillie sur le tombeau pour faire des dons à son père, le roi Ferrant, à son frère Alphonse, duc de Calabre, et à divers prélats[4].

---

id., p. 265-266, qui, naturellement, ne fait pas allusion à la découverte des reliques mais est rédigé suivant les formules générales du « style de curie ».

1. Cf. D. DE WITTE, *Notes*, p. 264 et n. 21, signale l'activité exceptionnelle de la chancellerie du cardinal durant le mois de novembre ; on trouve des expéditions datées des 16 (13 lettres), 20 (1), 22 (2), 25 (1), 26 (1), 27 (1), 30 (1). D. de Witte ne fournit pas de précisions pour le mois de décembre. Un examen des Registres permettrait probablement de fixer approximativement les dates du voyage de Jean d'Aragon au Mont-Cassin.

2. Cf. *supra*, p. 308.

3. Par exemple, certaines des reliques signalées dans l'inventaire cassinien de 1497 : *...Item tabernaculum argenteum, ubi est digitus S. Benedicti... Item tabernaculum argenteum ubi est brachium S. Scholastica... Item capsula una parva ex argento et cristallo ornata ubi sunt... reliquiae S. Benedicti... Vas unum cristallinum cum reliquiis S. Antonii et Reliquiae S. Benedicti* (GATTULA, *Hist.*, p. 598).

4. BHL 1143*c : *de quo (manna) prefatus... domnus cardinalis misit regi Sicilie, duci Calabrie et aliis prelatis.*

Très impressionné par tout ce qu'il avait vu et entendu, le commendataire du Mont-Cassin prit la décision de ne plus toucher aux reliques de saint Benoît et de sa sœur, mais de les laisser à l'endroit où elles avaient été trouvées. Nous ignorons malheureusement quels changements immédiats cette décision fit subir à ses plans d'aménagement du sanctuaire. Les travaux durent se poursuivre durant la première partie de 1485, jusqu'au moment où ils furent interrompus par les bouleversements qui secouèrent l'État de Naples et auxquels le sort du monastère fut intimement lié. Nous n'avons pas à refaire ici l'histoire détaillée de ces événements[1].

III. REMISE EN PLACE DU MAITRE-AUTEL, 18 NOVEMBRE 1486

Le personnage du gouverneur militaire, Giovanni Antonio Carrafa[2], domine les événements de 1486 au Mont-Cassin. Il n'est pourtant pas aisé de déterminer avec exactitude le moment précis de son entrée en scène. BHL 1143, qui le mentionne dès la première phrase, donnerait ainsi à penser qu'il fut déjà mêlé à l'Invention de 1484. Mais l'analyse de ce début de BHL 1143 fait soupçonner fortement qu'il s'agit en quelque sorte d'un faux départ. Le notaire Cristoforo Perone semble avoir eu l'intention de commencer son récit par la fin, avec la mention de l'année 1486 et du personnage le plus en vue, Giovanni Carrafa, pour passer ensuite un peu gauchement à l'Invention de 1484 à laquelle le gouverneur militaire ne prend aucune part[3]. Rien en effet ne nous autorise à faire intervenir Giovanni Antonio Carrafa au Mont-Cassin avant la mort du cardinal d'Aragon (17 oct. 1485) et de son vicaire, l'évêque d'Aquila (25 nov. 1485)[4] ; dom de Witte a suggéré le début de 1486 comme la date la plus probable de sa nomination[5].

---

1. Cf. *supra*, p. 290-297.

2. Giovanni Antonio Carrafa était le deuxième fils de Diomède Carrafa, premier comte de Maddaloni et de Cerreto. Il fut le père du futur pape Paul IV. Un dessin contemporain nous le montre encore dans le ms. 81 du Pierpont Morgan Library (New York) ; cf. R. Filangieri, *Una Cronaca napoletana figurata del Quattrocento* (Naples, 1956), planche XII.

3. Cf. *supra*, p. 299, l. 1-27 : avec la phrase (l. 27) : *Et quia varietas personarum erat*, etc., on passe à l'Invention de 1484. — La présence de G. A. Carrafa au Mont-Cassin en novembre 1484 est d'ailleurs exclue par la suite de BHL 1143 : en faisant remettre l'autel en place le 18 novembre 1486, le gouverneur militaire ignorait que ce fut le jour anniversaire de l'Invention : *omnes qui ibi aderant admirati sunt quod ipso domino Iohanne Antonio nesciente mensem, diem et horam praedictos* (i.e. de l'Invention).

4. Cf. D. de Witte, *Notes*, p. 261, n. 7.

5. Cf. *supra*, p. 297 n. 3.

Si le gouverneur militaire ne fut pas présent à la découverte des reliques en 1484, il ne dut pas attendre longtemps pour être mis au courant des détails par la communauté cassinienne ; par le frère Ignace sacristain, en particulier — un des quatre laissés au monastère lors de l'expulsion des moines à San Germano. Impressionné à son tour par les récits qu'on lui faisait ainsi que par les nombreux malheurs qui s'abattaient de toutes parts sur le royaume, Giovanni Antonio Carrafa décida de réparer de son mieux l'éventuel « outrage » en faisant restaurer le maître-autel et en rendant au sanctuaire de la basilique son aspect accoutumé. Le texte suivant, tiré de BHL 1143, demeure notre principale source pour ces démarches :

His igitur attentis et aliis mentem prefati domini Iohannis Antonii moventibus, dubitansque ipse prefata mala omnia evenisse dicto domino regi eiusque dilectissimis filiis, et in toto regno tribulationes, afflictiones et angustie propter ammotionem dicti altaris et dictorum corporum discoperitionem ; timensque peiora futura, ne omnipotens deus fuisset tali causa iratus et infestus contra dictum dominum regem et regnicolas, cupiens deo servire et id se acturum quod ey placeat, ne dicta corpora sic remaneant discoperta dictum altare maius de novo rehedificari et construi fecit et ad pristinum statum reduci, et sanctorum corpora Caruli magni, Constantini et Simplicii que inde fuerant ablata et in sacristia recondita in locum pristinum et in primas eorum sepulturas juxta pedes beatissimorum patris Benedicti et Scolastice in cassis plumbeys propriis nominibus desuper ascriptis plumbeys litteris, collocari fecit et subtus dictum altare recondi, eo quidem mense, die et hora quibus inde fuerant ablata, remota et discoperta ; non appensate nec data opera vel de industria sed divina gratia cohoperante, adeo quod omnes qui ibi aderant admirati sunt quod ipso domino Iohanne Antonio nesciente mensem, diem et horam predictos putaverunt potius divino ministerio et voluntate id operatum fuisse quam humano. Mandavitque idem dominus Iohannes Antonius priori et monacis casinensibus dicto die officium sancti Benedicti cum missa solempni in dicto altari perpetuo celebrari in honorem omnipotentis dey eiusque gloriosissime matris virginis Marie et gloriosissimi patris sancti Benedicti et aliorum sanctorum. Sunt autem sub dicto altari multa alia corpora sanctorum que hic non sunt ascripta. Visis autem corporibus sancti Benedicti, sancte Scolastice et prenominatorum aliorum sanctorum, dictus dominus Iohannes Antonius, dicta sanctissima corpora ut supra recondi, et supra sepulcrum corporum beatissimorum Benedicti et Scolastice poni tabulam marmoream pro cohoperimento sepulture, et supra dictam tabulam marmoream fieri solarium unum de matonis terreis et supra matones aliam tabulam marmoream marmoreis litteris acsriptam et scultam versus dicta corpora sanctorum dictis litteris revolutam dicentem : « sub hac sepultura jacent corpora beatissimi patris sancti Benedicti et Scolastice eius sororis recondita ex ordinatione Iohannis Antonii

> Carrafe militis, filii comitis Mataloni viceregis abbatie casinenis ob suam spontaneam devotionem [1].

Ce long passage n'appelle que peu de commentaires. Nous avons déjà vu que, d'après BHL 1143*c, les reliques de Constantin, Simplice et Carloman furent trouvées dans des *loculi* en bois [2]. On jugea préférable de les serrer dans des cassettes de plomb avant de les remettre en place. BHL 1143 ne fait allusion à aucun traitement analogue pour les reliques de saint Benoît et de sainte Scholastique : c'est, semble-t-il, lors d'une des Inventions postérieures, qu'on a dû les placer dans le coffret de plomb trouvé en 1950 [3].

Le détail de la plaque de marbre avec son inscription regardant les reliques, c'est-à-dire sens dessus dessous, est frappant. Il est de ceux qu'un faussaire n'aurait pas pris la peine d'inventer, et qui font ressortir l'authenticité d'un texte. La découverte de cette même plaque en 1950 est venue pleinement confirmer le récit de Cristoforo Perone [4].

BHL 1143*c se plaît également à souligner que le transfert des reliques de la sacristie aux tombeaux originaux et l'érection du nouvel autel eurent lieu en l'anniversaire même de leur découverte [5], date qui nous est également garantie par l'inscription de la plaque de marbre. Avec cette restauration, tombeaux et reliques disparaissaient de nouveau dans le sous-sol du sanctuaire de la basilique du Mont-Cassin [6].

---

1. Archivium Casinense, Registrum n. 7, fol. 170^{v}, l. 46-171^{r}, l. 1. Pour la suite et fin de BHL 1143 cf. *supra*, p. 300-301.

2. Cf. *supra*, p. 315.

3. Pour les Inventions de 1545 et 1659 voir D. Leccisotti, *Il Sepolcro*, p. 175-185 ; P. Meyvaert, *Peter the Deacon*, p. 35, n. 3.

4. Cf. *Il Sepolcro*, p. 17-18 avec Tav. III. L'inscription se lit ainsi : ✠ IN HAC SEPULTURA IACENT CORPORA BEAmi / PATRIS SCTI BENEDICTI ET SCOLASTICE EI' / SORORIS RECODITA EX ORDINACIONE IOHANIS / ANTONIUS CARRAEA *(sic)* MILITIS FILII COMITIS MA / TALONI VICERREGIS ABATIE CASINENSIS OB / SUAM SPONTANEAM DEVOCIONEM TESTIS ABAS LEOCIUS DE CAPOA CAMERARIUS / PRIOR ET 9VETUS MoCCCCLXXXVI / DIE XVIII NOVEBRIS
i) Cristoforo Perone, dans BHL 1143, ne cite donc que la partie de l'inscription qui se rapporte à G. A. Carrafa ; ii) sur Leucio di Capua et ses titres cf. D. Leccisotti, *Il Documento*, p. 123 et n. 18-20 ; iii) en 1484, et probablement encore en 1486, le prieur du couvent était *frater Amicus*, cf. Gattula, *Hist.*, II, p. 584.

5. BHL 1143*c se trompe pourtant en ne donnant qu'une année d'intervalle : *lapso anni spatio.*

6. *Demum reparatis edificiis dirutis et aliis que pro ornatu ecclesie presertim oratorii facere ceperant...* : BHL 1143*c paraît de nouveau ici le plus complet des récits. L'année 1486 vit non seulement la réinstallation du maître-autel mais aussi l'achèvement des travaux du chœur, comme semble le prouver une inscrip-

CONCLUSION

Notre première conclusion sera que l'Invention du 18 novembre 1484 appartient incontestablement à la réalité historique. La manière dont les trois principaux récits, BHL 1143, 1143*b, 1143*c, se rejoignent, se confirment et se complètent ; la manière dont ils se trouvent appuyés par d'autres témoignages — certains d'origine non cassinienne — le prouvent amplement. Peu d'événements, dans la tradition cassinienne, nous sont aussi bien connus : vouloir le nier serait faire preuve d'arbitraire et de parti-pris. Sans doute doit-on toujours tenir compte, en interprétant ces relations, de leurs tendances « hagiographiques » ; mais ces tendances, très compréhensibles à l'époque[1], n'altèrent nullement la véracité substantielle du témoignage.

Par ailleurs, il ne faudrait pas non plus vouloir trop tirer de l'Invention de 1484. Son apport principal nous paraît être celui-ci : la réalité *découverte* en 1484 correspond bien à la description de Pierre Diacre. Mais alors — grave question — comment se fait-il que Pierre Diacre soit le premier à nous décrire avec cette richesse de détails les reliques et tombeaux reposant sous le maître-autel ? Nous avons cherché naguère, et par une autre voie, à montrer que les écrits de Pierre Diacre ne peuvent se comprendre pleinement qu'à la lumière de l'Invention faite sous l'Abbé Didier vers 1068[2]. C'est à elle que se ramène, en définitive, le principal problème historique de la tradition cassinienne[3]. L'explication que nous avons alors tentée de l'énigme posée par cette invention nous paraît encore, dans ses grandes lignes, valable aujourd'hui[4]. Si l'on

---

tion de 1486 qui se lisait autrefois à l'intérieur de l'ancien chœur de la basilique. Cette inscription a été partiellement citée par CARAVITA (*op. cit.*, t. I, p. 380) d'après une copie qu'en avait conservée l'annaliste dom G. B. Federici.

1. Pour se faire une idée de la mentalité, il n'est que de parcourir les 'légendes' sur saint Benoît que nous publions en appendice ; *infra*, p. 328-336.

2. *Peter the Deacon*, p. 24-56.

3. Nous ne voulons pas, ce disant, impliquer que les reliques cassiniennes actuelles ne remontent qu'au XI^e siècle, mais qu'une connaissance précise — à supposer qu'on puisse jamais l'avoir — des événements de 1068 (qu'a trouvé exactement Didier ?) pourrait grandement aider à former un jugement motivé sur l'authenticité des dites reliques.

4. Comme nous l'avons dit ailleurs (cf. « Autour de Léon d'Ostie et de sa 'Translatio S. Clementis' », *Analecta Bollandiana*, t. 74 (1956), p. 211-215, surtout p. 214 et n. 3) les positions prises dans *Peter the Deacon* (p. 44-45 et n. 6) concernant l'histoire du *Chronicon Casinense* ne peuvent être maintenues. C'est bien Léon lui-même et non Guido ni certainement pas Pierre Diacre, qui est l'auteur du premier brouillon (correspondant aux livres I et II de la Chronique) contenu dans le manuscrit de Munich (Cod. Lat. Mon. 4623). Une connaissance plus approfondie de cet ouvrage, et, à travers l'ouvrage, de la mentalité de son auteur

n'était pas disposé à l'admettre, nous espérons que la présente étude aura au moins montré l'impossibilité d'expliquer l'ensemble de la tradition cassinienne, sans prendre en considération la place qu'y occupent les écrits de Pierre Diacre.

APPENDICE

Légendes tardives sur saint Benoît

Le texte qui forme cet appendice provient du manuscrit latin 11413 (fol.8-14^{v}) (=A.) de la Bibliothèque Nationale de Paris dont nous avons déjà donné la description ci-dessus[1]. Pour le rappeler brièvement : le contenu suggère que l'auteur, anonyme, était un moine allemand (de Cologne?) qui fit un pèlerinage au Mont-Cassin, à Subiaco, peut-être aussi à Nursie, et nous pensons qu'il est également l'auteur de BHL 1143*c.

Il serait sans doute assez difficile de déterminer exactement dans quelle mesure l'auteur dépend de traditions orales ou de traditions écrites, recueillies sur place ou en cours de route. Prenons le cas des traditions nursiennes : un manuscrit provenant du monastère de Saint-Pantaléon de Cologne (actuellement Cod. G. B. fol. 102 de

— toujours soucieux de ne rien dire d'embarrassant pour son monastère — nous a suggéré ceci : si nous avions le « brouillon » de Léon correspondant au livre III de sa Chronique peut-être aurions-nous en même temps la source où Pierre Diacre a puisé les données sur l'Invention faite sous Didier et ainsi la clef de cet événement du XI^{e} siècle. Cette suggestion s'appuiera sur l'étude du *Chronicon Casinense* que nous préparons.

Autre remarque : est-il tellement certain que les reliques du Mont-Cassin et celles de Fleury ne puissent se compléter mutuellement ? Dans notre *Peter the Deacon* (p. 4 et n. 2), nous penchions pour la négative. Seule, une confrontation entre les deux groupes d'ossements, faite par des experts médicaux au moins à l'aide de moulages, permettrait de trancher la question. Les études anatomiques très minutieuses auxquelles les reliques de Fleury sont soumises depuis plusieurs années montrent combien de problèmes naissent en cours de route, et avec quelle prudence on doit hasarder une conclusion tant soit peu affirmative (cf. *Studia Monastica*, t. I (Monserrat, 1959), fasc. 1, p. 215-217).

A en juger par la rapidité avec laquelle a été dressé le procès-verbal officiel, on peut douter que les reliques cassiniennes aient subi semblables examens. On peut déplorer que les spécialistes n'aient pu se rencontrer pour échanger leurs vues et mettre en commun leurs impressions ; on peut trouver regrettable que les reliques aient été scellées, remises en place sous le maître-autel, soustraites à toute investigation, avant même que des moulages en aient été pris. Nous ne tenons pas à défendre telle ou telle tradition, mais nous pensons qu'un souci d'objectivité parfaite et désintéressée ne nuira jamais à la vérité : c'est elle seule que nous cherchons.

1. Cf. *supra*, p. 303-305.

l'Historisches Archiv de cette même ville)[1] contient au fol. 275-75^{v} (=B.), d'une main de la fin du XV^{e}- début XVI^{e} siècle, un récit sur la parenté de saint Benoît[2] très proche, même pour le texte, du c.1-2 du manuscrit lat. 11413 de Paris. Ce rapprochement entre deux textes provenant de Cologne est intéressant et l'on songerait d'abord à leur attribuer le même auteur[3]. Mais un fait engage à la prudence : dans l'un des récits le père de saint Benoît est appelé Providus dans l'autre Proprius. Or ces deux noms se retrouvent dans d'autres manuscrits et semblent donc représenter deux « traditions » différentes[4]. Pour éclairer entièrement ce point, toute une étude sur les légendes nursiennes de saint Benoît et leur diffusion à travers le Moyen Age s'imposerait, mais il ne saurait être question de vouloir l'entreprendre ici[5]. La même remarque s'applique à certaines des traditions cassiniennes consignées au c. 9 de notre texte et qui s'apparentent également à d'autres documents connus par ailleurs[6]. Nous nous contenterons donc de publier le manuscrit tel quel, en indiquant au fur et à mesure les *loca parallela* que nous avons pu rencontrer au cours d'une investigation assez limitée.

1. Cf. P. COENS, « Catalogus codicum hagiographicorum latinorum Archivi Historici civitatis Coloniensis », *Analecta Bollandiana*, t. 61 (1943), p. 177. Nous remercions le Bibliothécaire de l'Historisches Archiv de nous avoir envoyé la photographie de ces folios.

2. Cette parenté légendaire n'apparaît que tardivement. Au Mont-Cassin elle semble inconnue avant la fin du XII^{e} siècle. Léon d'Ostie et Pierre Diacre l'ignorent. En effet, c'est à tort que l'on cite le c. 1 du *De Viris Illustribus Casinensis Coenobii* de Pierre (= *P.L.*, 173. 1011) à son sujet. Dans le manuscrit autographe, Cod. Cas. 361, la phrase (marge supérieure du fol. 67^{r}) : *ex patre proprio nomine, matre habundantia, avo iustiniano, nutrice cyrylla* est une addition postérieure qui ne paraît pas être de la main de Pierre Diacre.

3. Nous signalons les divergences dans l'apparatus : A = le ms. de Paris, B = le ms. de Cologne. Comme on le verra, c'est parfois B qui donne la leçon correcte : le ms. lat. 11413 ne serait donc pas l'autographe original de BHL 1143*c.

4. E. g. *Providus :* i) Paris lat. 11413 (*infra*, p. 328-9) ; ii) Osnabrück, Codex Gymnasii Carolini 11 (s. XV) fol. 309 : *Nota genealogiam B. Benedicti et S. Scholastice... Pater eorum Providus nomine imperiali genere natus*, etc. ; cf. F. HALKIN, « Catalogus cod. hagiogr. lat. Paderbornensium et Osnabrugensium », *Analecta Boll.*, t. 55 (1937), p. 239.

Proprius : i) Cod. Cas. 361, fol. 67^{r} (voir avant-dernière note) ; ii) Cod. Cas. 418 (s. XVI), p. 202 : *Sanctissimus pater benedictus fuit filius proprii comitis iustiniani imperatoris, mater eius abundantia vocabatur. Qui pater benedictus et soror... uno partu editi sunt ut legitur in chronica nursie civitatis ;* cf. D. M. INGAUNEZ, *Cod. Cas. mss Catalogus*, t. 3, pt. 1, p. 22 ; iii) cf. HAEFTEN, *Monasticarum Disquisitionum Libri XII* (Anvers, 1644, p. 24-25), Prolegomenon XIV : « *Euproprius* — sic enim legendum, non Proprius, ut constat ex antiquis manuscriptis cassinensium libris. » Haeften n'indique pas la source manuscrite qu'il utilise.

5. Elles semblent toutes remonter aux 'Chroniques' de la ville de Nursie, ouvrage que nous n'avons pu identifier. Voir aussi P. RICORDATI, *Historia Monastica* (Rome, 1575), p. 11-12, mentionné par F. Halkin, *op. cit.*, p. 239.

6. Cf. *infra*, p. 332-33 et n. 4.

Ces légendes témoignent d'une époque où la mentalité était d'une crédulité étonnante. Déjà au XVII^e siècle, un historien de l'envergure de dom Angelus de Nuce prenait position contre plusieurs d'entre elles, jugeant que si l'on ne peut assigner de limites à la puissance divine, celle-ci se soumet pourtant d'ordinaire aux exigences du bon sens : « Nam aliud est Fieri potuisse, aliud Factum esse. Primum divinae potentiae nemo impius non negat. Secundum idoneis argumentis probari indiget, cum vero vulgus a potentia arguit ad actum saepe paralogizat[1]. » Le vrai sens historique n'exclut pas un fondement théologique solide ; tant s'en faut !

Paris, Bibl. Nat. lat. 11413 fols. 8-14v[2].

⟨Legenda de sancto Benedicto⟩[a]

c. 1 Iustinianus imperator avus sancti Benedicti fuit quem innocenter Philippus occidit et imperium tyrannice sibi usurpavit[b]. Tempore autem eiusdem Iustiniani imperatoris[c] in Nursia inter cives seditio exorta[d] fuit. Nam ibidem[e] plures iudei quam christiani fuerunt et quelibet pars ad imperatorem venit et sibi capitaneum postulavit. Primo ergo iudei capitaneum obtinuerunt qui ad Nursiam cum maximo exercitu venit et eam occupavit[f]. Dedit (fol. 8v) imperator postea christianis filium suum nomine Providum[g] principem, romanorum consensu[h], qui similiter[i] ad provinciam Nursiam[j] venit ; non tamen civitatem immediate intravit[k] sed castella eiusdem provincie[l] unum post alius obtinuit, turres edificavit fortalicia construxit[m], fontes fodit et in cunctis prosperatus fuit. Tandem capitaneus iudeorum, facta seditione, interemptus fuit[n] ; tunc pari[o] consensu omnes cives ad Providum[p] venerunt et eum[q] capitaneum[r] elegerunt. Qui ad Nursiam venit non tamen intus sed extra, prope muros habitans, sibi palatium construxit[s][3]. Sed postea civitas dilatata[t]

[a] *Lemma in* B. Incipit brevis historia de parentela sanctissimi patris nostri Benedicti abbatis, et de ortu ipsius. [b] Iustinianus imperator avus beati Benedicti fuit sicut beatus Gregorius in secundo libro ponit (!). Tempore autem etc. B. [c] *om.* B. [d] *om.* B. [e] ibi B. [f] ac christianis dedit *add.* B. [g] Proprium B. [h] Postea imperator filium suum nomine Proprium principem romanorum colosensu *(sic)* dedit B. [i] simul B. [j] *om* B. [k] intr. imm. B. [l] successive *add.* B. [m] fort. constr. *om.* B. [n] tandem capitaneus iudeorum occubuit B. [o] consilio et *add.* B. [p] Proprium B. [q] ven. et eum *om.* B. [r] in capit. B. [s] non tamen intus habitavit sed extra muros palacium sibi construxit B. [t] B. deleta A.

1. Dom Angelus de Nuce, *Chronica Sacri Monasterii Casinensis cum Notis* (Paris, 1668), p. 37, n. 202-204 ; cf. p. 53, n. 295.

2. C'est nous qui introduisons la division en chapitres.

3. On trouve déjà trace de cette légende chez Adrevald de Fleury ; cf. *Miracula Sancti Benedicti*, I, 1 (ed. de Certain, Paris, 1858, p. 17) : *Denique quantae dignitatis parentibus progenitus fuerit testantur ruinae palatii eorum, cum aedicula*

fuit[a], idem intus ad forum venit ubi iam parrochialis ecclesia prioratus[b] sita est[c], expulsis iudeis ipse pacifice totum territorium possedit. Quodam autem tempore tyrannus quidam castrum eiusdem territorii obsedit in quo Abundantiam virginem cum matre, orbata patre ac familia concludit. Tunc prudentissima virgo cernens sibi ac suis periculum imminere, quendam eloquentissimum[d] virum pro defensione et[e] succursu misit. Qui ad Providum principem veniens ait[f] : « O gloriosissime princeps succurre puelle pulcherrime[g] : et ille[h] audiens[i] eius nimiam facundiam cives et seniores qui cum ipso erant advocavit[j] ac de nobilitate et statu eiusdem puelle eos[k] interrogavit. Qui responderunt : « Puella hec est virgo prudentissima et[l] honestissima ac super omnes (fol. 9) totius terre[m] nobilissima filia comitis[n] defuncti. » Cum autem in tantum eam laudassent ait : « Ego eam defendam et in coniungem sumam. » Quod et factum est. Que ab eo concepit et sanctum Benedictum et[o] sanctam Scholasticam[p] simul[q] genuit et in partu vel[r] immediate postea[s] mortua fuit[t].

c. 2 Et in Nursia circa pretorium et forum ubi fuerat palacium et habitatio Providi et Abundancie parentum sancti Benedicti et Scholastice est monasterium monachorum in cuius ecclesie cripta est locus in quo fuit cubiculum ubi sancti ad latus dextrum ecclesie fuerunt nati. In quo loco iam est altare in honore S. B. constructum, quod cotidie a vulgo cum magna devotione frequentatur. Populus eiusdem civitatis valde devoti sunt sancto Benedicto et omnem spem suam in patrono suo constituunt : qui etiam sepe tempore guerrarum et obsidionis super murum civitatis visus est in habitu monachico, cereo ardente deambulasse et civitatem visibiliter protexisse. Civitas enim illa nunquam dominum habuit post obitum parentum sancti Benedicti, cum tamen

---

[a] *om.* B. [b] B. parata (?) A. [c] unde *add.* B. [d] B eloquatissimum A. [e] ac B. [f] misit ad Proprium comitem qui veniens ad eum ait B. [g] B. pulcherciem A. [h] et ille *om.* B. [i] vero *add.* B. [j] seniores civitatis consuluit ac de etc. B. [k] *om.* B. [l] ac B. [m] huius *add.* B. [n] scilicet nuper *add.* B. [o] ac B. [p] sororem eius *add.* B. [q] *om.* B. [r] *om.* B. [s] *om.* B. [t] B. *prosequitur :* Est autem locus in quo eos peperit sub choro eiusdem ecclesie ad latus dextrum in quo iam altare in honore sancti benedicti est constructum. Sunt autem homines in eadem civitate valde devoti omnem spem suam in patronum eorum sanctum scilicet benedictum collocantes. Qui eciam sepius tempore guerrarum vel obsidionis super murum civitatis visus est in habitu monastico cereo ardente deambulasse et civitatem visibiliter protexisse. Creditur eciam quod propter eius merita ipsa civitas numquam dominum habuit, cum tamen ipsa roma et maxime civitates italie sepissime ad diversos dominos sunt devolute. Fuit eciam de progenie matris eius sanctus Equitius de quo sanctus Gregorius in primo libro dialogorum [*Dial.*, I, 4][1] diversas virtutes et signa scribit. Monasterium miliare et dimidium distat a nursia. In eodem monasterio foramen in tecto est per quod anima sancte Spei celos penetravit [cf. *Dial.*, IV, 10]. Finis.

---

prope moenia Nursinae urbis sita, etc. Cette tradition d'une demeure *extra civitatem* semble beaucoup plus ancienne que celle de la fameuse crypte à l'intérieur de la ville.

1. Il y a probablement confusion avec Eutychius (Eutitius), *Dial.*, III, 15 (= BHL 2791).

Roma et alie maxime civitates ytalie succesive ad diversos dominos sint devolute. Et populus provincie Nursie eligunt sibi de suis inter se rectores et gubernatores qui in vexillo suo habent arma sancti patris Benedicti, servantes festa sanctorum per totam patriam cum magna reverencia et honore et letitia.

c. 3 (fol. 9v) Arma Providi magnifici viri : Leo albus in clipeo rubeo habens ungulas nigras. Habuit etiam tres aquilas opere plumario intextas pallio suo quia fuit de linea imperatoris, quia filius Iustiniani veteris[a]. Arma Abundancie nobilissime domine : Turris alta cum ianua inferius et fenestra superius, cum meniis, fundata super montem lapideum (quia castrum fuit super lapidem fundatum) habens ab utraque parte olivam pulchram et fontem proerumpentem de lapide sub turri et hec in campo aerio blavio[1] clipeo, etc.

c. 4 Anno incarnationis dominice quadringentesimo octogesimo natus fuit sanctus pater Benedictus. Anno domini quadringentesimo nonagesimo quarto, etatis sue quartodecimo venit ad conversionem et habitum monastice religionis a sancto Romano accepit. Floruit autem anno domini quingentesimo decimo octavo, tempore Iustiniani imperatoris. Quo tempore, currente hoc est anno domini quingentesimo quarto, Maurus et Placidus nobilium senatorum filii a beato Benedicto in specu apud sublacum fuerunt recepti. Et obtulit Tertullius patricius, pater sancti Placidi sancto Benedicto et monasterio cassinensi septem milia virorum absque mulieribus et parvulis cum possessionibus munere perpetuo. Idem Tertullius sepeliri se fecit in ingressu refectorii cassinensis monasterii, ordinavitque ut quilibet monachus de quolibet prandio unum panem daret pauperibus.

c. 5 Monasterium cassinense (fol. 10) ex castro mutatum in cenobium per sanctissimum Benedictum fuit anno domini quingentesimo vicesimo octavo ; cuius regimini idem pater sanctissimus prefuit annis quatuordecim, mortuus ibidem anno etatis sue sexagesimo secundo, et sepultus eo die quo sacrosanctum pasche sabbatum illucescebat[2] ; anno domini quingentesimo quadragesimo secundo. Maurus vero apud gallias obiit in monasterio Andegavensi quod ipse construxit, ibidem reconditus ; anno domini quingentesimo quinquagesimo secundo. Placidus vero vixit annis XXVI ; postea martirio coronatus cum duobus fratribus suis Euticio et Victorino et Flavia sorore virgine, Fausto et Firmato diaconibus ac monachis triginta, anno domini quingentesimo quadragesimo primo, apud Messanam Sicilie civitatem, tertio nonas octobris[3].

---

[a] *in marg.*

---

1. Blaveus, blavius = bleu ; ceci fournit une indication sur l'auteur car le terme est d'usage proprement germanique ; cf. J. F. Niermeyer, *Mediae Latinitatis Lexicon Minus*, fasc. 2 (Leiden, 1955), p. 100.

2. Cf. *Chron. Casinen.*, I, 1 (MGH *SS*, VII, 580) : *ea die qua sacrosancti paschae sabbatum illucescebat... anno quidem incarnationis eius 542.*

3. L'auteur dépend dans ces deux chapitres de traditions sur saint Placide qui ont leur origine dans les faux de Pierre Diacre ; cf. E. Caspar, *Petrus Diaconus und die Monte Cassineser Fälschungen* (Berlin, 1909), p. 50 sq., p. 162 sq. Sur l'endroit de la sépulture de Tertullus, cf. D. de Nuce, *Chron. S. Monast. Casin.* (Paris, 1668), p. 91, n. 470.

c. 6 Dum[1] quadam vice beatus Benedictus visitaret cum certis fratribus amicos in solo nativo in civitate Nursia in qua sancta Scholastica, iam devote Deo famulabatur cum virginibus adunatis ; cumque aliquot diebus stetisset et iterum abire vellet, soror sua, sancta Scholastica obnixius eundem rogabat ut secum ire posset et secundum suam directionem Deo artius servire. Cui cum nulla ratione consentiret et illa minime a precibus desisteret tandem cum nil a fratre obtinere posset iam ad viam precincta precucurrit ipsa sancta Scholastica ad viam quam beatus Benedictus erat transiturus. Quam cum repperisset in via (fol. 10[v]) et quo tenderet inquireret, illaque constanter affirmaret quod secum ad monasterium cassinense iret. Cum vero sanctus Benedictus nullomodo consentiret et multum egre ferret nec vero eam revocare posset, fecit preire fratres remansitque cum ea colloquendo. Quam cum denuo nulla persuasione frangere posset iussit paululum subsistere et precedens quasi pro necessitate nature, pallium quo utebatur super magnum lapidem prope viam posuit, interimque cum fratribus latenter et festinanter recessit. Tandem sancta Scholastica multum diuque exspectans, cum nullum eiusdem motum perciperet accedens et fratrem non inveniens multumque circumspiciens cum nulla vestigia invenire posset amarissime flere cepit totumque illum lapidem lacrimis rigavit, et tandem recepto pallio post fratres quantum poterat currere cepit, et eodem sero in hospicio quod vir sanctus intraverat ipsum repperit. Qui considerans tanta eius perseverancia et animositate, cernensque quia omnino decrevisset secum manere, demum consentiens mandavit ut se sequeretur et quendam congregationem sororum quam vir Dei congregaverat in loco qui vocatur Plumerole [= Plumbariola] que distat a Monte Cassino circa quatuor miliaria intraret, ubi disponere vellet ut reciperetur et in Dei servitio institueretur, sed prohibuit ut nullomodo ad monasterium suum in Monte Cassino personaliter (fol. 11) accederet. Cumque successive sancta Scholastica in virtutibus proficeret ac vir Dei eam diligentius instituisset prefecit eam in abbatissam et monasterium construxit virginum : et sic tandem singulis annis eam cum fratribus visitare consuevit in loco medio inter montem Cassinum et monasterium virginum, scilicet in mediate infra montem in pede. Est autem in loco predicto lapis secus via ubi solemnis ecclesia constructa fuerat in honore sancte Scholastice in qua multa facta sunt miracula et multa signa fiunt meritis eiusdem virginis. Et idem lapis ibidem habetur in magna reverentia. Ibidem postea fuit monasterium constructum et est nunc desolatum totaliter, duabus tantum domibus relictis pro pecoribus et ad prophanos usus[2].

---

1. Cette puérile légende sur sainte Scholastique pourrait n'être que le développement d'un passage de la *Vita S. Scholastica* par Albéric du Mont-Cassin (BHL 7522) : « Haec igitur et moribus *et pedibus secuta fratrem*, ex voluntate et consensu eiusdem in vicinia casini montis stationem fixit etc. » ; cf. D. A. Lentini : « l'Omilia e la Vita de S. Scolastica di Alberico Cassinese », *Benedictina*, t. 3 (1949), p. 232, n. 6. Pour une discussion des traditions concernant cette localité, *id.*, p. 226-230.

2. Cf. Albericus Cas., *Vita S. Scholasticae* (*ed. cit.*, p. 232, n. 9) : *annuit piis germanae petitionibus sanctus frater, locumque in ipso montis vergentis descensu, in quo ad honorem eiusdem virginis ecclesiam posteri fabricarunt, ad id negotium habilem iudicavit.* Sur cette chapelle cf. D. A. Pantoni, « Un venerando santuario

c. 7 Item[1] est lapis in ascensu ad monasterium Sublacense circa viam, super quem lapidem beatus Placidus posuit urceum postquam extractus fuit de aqua et impressit eidem lapidi concavitatem et signum pedis eiusdem urcei ad profunditatem digiti vel pollicis transversalis ut tellerium. Ad iactum unius sagitte fertur sanctus Placidus tractus in aqua que profundissima fuit quia iuxta beatum Gregorium in dialogo quamquam nunc esse desiit, tamen profundissima fuit quia collecta inter altos montes.

c. 8 Monasterium Sublacense primum fuit edificatum in pede montis super locum ex opposito domus Florentii presbiteri (fol. 11v), emuli sanctissimi patris Benedicti. Lapidea domus fuerat sed nunc desolata. Sed est adhuc locus orti in quo idem prebiter fecerat chorisare puellas, etc.[a] Postea fuit monasterium altius positum ad maiorem planiciem in quo iam est et ibidem est sancta Scolastica patrona et fuit olim ecclesia parochialis. Item supra monasterium ultra fossatum in colle est locus in quo sanctus Romanus dedit sanctissimo patri Benedicto habitum monasticum, et pro signo est posita statua seu columna marmorea alba et circa columna consecrata capella que vocatur 'ad sanctam crucem'. — Infra Sublacum est locus in quo fuit monasterium sancti Angeli ubi sanctus Benedictus disciplinavit monachum qui ad orationem stare non potuit. — Super monasterium in monte ad notabile spacium, infra tamen montis supercilium est sacer specus et super eundem constructum monasterium mirabiliter satisque artificiose, una testudo super aliam, et ibidem in choro pendet tintinabulum quod diabolus fregit, oblongum ad mediam palmam secundum antiquum modum et inferius confractum. Habentur etiam ibidem spine et vepres in quibus sanctus Benedictus se involvit conservate.

c. 9 In bibliotheca monasterii Cassinensis continetur volumina librorum .1.9.8.7 in quibus continentur libri seu tractatus mille[b] nongenti octoginta septem[2]. Et habetur ibidem folium ultimum (fol. 12) de regula quam sanctus Benedictus propria manu scripserat in pergameno, littera longobartica, cum parte precedentis capituli eiusdem regule et reclusum in tabula cum reliquiis ceteris conservatur[3]. — In[4] eodem

[a] *in marg.* [b] *prius* quatuor milla

cassinese; la chiesa di Santa Scolastica o del 'Colloquio'», *Benedictina*, t. 1 (1947), p. 25-41 ; elle connut une reconstruction en 1559 (*id.*, p. 32) mais était encore delabrée au moment où l'auteur de BHL 1143 * c visitait les lieux.

1. Les traditions consignées dans ces c. 7-8 se retrouvent dans le récit du voyage de dom Simon Millet à Subiaco en 1605 ; cf. H. Omont, « Un Bénédictin Français à Subiaco, dom Simon Millet (1605) », *Miscellanea Ceriani* (Milan, 1910), p. 380-381 ; voir aussi dom Symon Millet, *Les Dialogues de S. Grégoire pape premier du nom traduitz de latin en françois, Illustrez d'Annotations historiques*, etc. (Paris, 1623), p. 100-102, 156.

2. Ce chiffre précis a peut-être quelque chose à voir avec l'Inventaire détaillé de la bibliothèque qui fut dressé vers 1464-1471 ; cf. D. M. Inguanez, *Catalogi Codicum Casinensium Antiqui* (Monte Cassino, 1941), p. 17-46.

3. Cf. P. Meyvaert, « Problems concerning the 'Autograph' manuscript of St. Benedict's Rule », *Rev. bened.*, t. 69 (1959), p. 15-21.

4. Ce qui suit, jusqu'au mots *divinitus allati*, dépend (directement avec données de la tradition orale, ou à travers des copies interpolées) d'une addition du XIe s.

monasterio casinensi super portam monasterii est turris antiqua in qua fuit cella sanctissimi patris Benedicti que adhuc hodie stat, et est super testudinem eiusdem porte. In ista cella pro maiore parte fecit idem sanctissimus Benedictus miracula que Gregorius in dialogo narrat et alia plura. Unde in fenestra alta contra Capuam vidit animam Germani episcopi capuani celi secreta penetrare. In fenestra contra Plummardam vidit sancte Scolastice sororis sue animam in columbe specie ab angelis in celum deferri. Sanavit ibidem Severum leprosum et contractum. In fundo eiusdem turris fecit miraculum de oleo quo replevit dolium. Ibidem super archam XIII solidi quos dedit pauperi subito sunt inventi. Item de fenestra in qua vidit animam sororis, ampulla cum aleo proiecta fuit super durissimum lapidem in quem impressit vestigium pedis in modum circuli profundi in latitudinem digiti transversalis. Super eundem lapidem quiescens sanctus pater Benedictus impressit vestigium sedentis et cum pre lassitudine etiam cum brachio appodiasset similiter impressit totum cubitum et brachium profundius quam altum fuit. Ad pedem eiusdem extra portam suscitavit mortuum rustici filium. Ibidem sanctus Maurus sanavit claudum. Ante portam (fol. 12v) turris in podio versus dormitorium rusticum nodatum et constrictum loris visu solvit ; et ficticias Totile deprehendens rex cecidit ad pedes beati Benedicti. In refectorio prophetavit de Roma que marcesceret in semetipsa. In turri prefata scripsit monachorum regulam. In pede eiusdem extra portam inventi sunt modii farine ut creditur divinitus allati. Ibidem[1] in descensu ad sanctum Germanum (is est opidum infra montem) est constructa capella 'sancte crucis' in loco ubi Christus crucifixus apparuit beato Benedicto redeunti ad monasterium in mula, et tam mula quam sanctus Benedictus flectentes genua super lapidem Christum adorantes impresserunt profunda vestigia cum cruribus et genibus in lapidem durissimum. Et domnus Petrus papa Celestinus cum corporaliter esset circa eundem locum dedit centum dies indulgenciarum et totidem carenas quotiescumque aliquis intrans predictam capellam diceret Pater noster et Ave Maria.

---

faite au Cod. Cas. 175 (s. x), p. 580 : *In turre iusta sanctum martinum in fenestra alta que est contra capuam vidit sanctus B. anima germ. cap. epi. et ibi in fenestra que est contra plumbar. vidit animam sancte scol. ibi resanavit seuerum contritum et lecprosum. et ibi cunctas virtutes fecit. in fundo turris fecit miraculum de labello olei. et ibi supra arca tridecim solde auro ceciderunt. per fenestra unde vidit anima sce scol. iactata est ampulla de vitro. ibi resuscitavit mortuum ad pede de turre extra porta. ibi scs maurus claudum estendit. in poio qui est in dormitorio ante porta de turre solsit rusticu. et ibi carrivit ad totila. in refectorio qui est iusta ipsum dormitorium profeta vid. de roma et de pani. in turre ipsa scripsit regla. in pede de rabe que vadit a scu ianne fugabi demone. in fron de ipsu dormitorio et de scu mart fecit cerbenera. da foris porta a pede de turre inbeni c moia de farina...* » ; cf. Dom I. Schuster, « A proposito d'una nota di topografia cassinese in un codice del secolo undecimo », *Casinensia*, t. 1 (1929), p. 66 ; D. G. Morin, « Pour la Topographie ancienne du Mont Cassin », *Rev. bénéd.*, t. 25 (1908), p. 40-41. Les 'amplifications' se retrouvent également dans la lettre du moine cassinien de 1508 (cf. D. Leccisotti, *Benedictina*, t. 2, p. 87, l. 8-15). Ces traditions cassiniennes sont aussi reportées par Dom Simon Millet, *Les Dialogues de S. Grégoire*, etc. (Paris, 1623, p. 179-195).

1. Cette légende revient dans la lettre de 1508 ; *op. cit.*, p. 85, l. 15-20.

c. 10 In Specu quidam monachus almannus frater Iohannes de Argentina adhuc vivens, clericus professus, temptatione victus instetit circa priorem ut fieret conversus ; et nimia importunitate prior victus, tandem de consilio cardinalis sancti Sixti qui primus obtinuit monasterium in commenda, consensit. Qui postea doluit plusquam antea inquietus fuerat ⟨et⟩ iterum ad statum pristinum aspiravit, quia in sompnis vidit multas visiones[a] ipsasque visiones[b] plurimum terrentes. Quadam vice ante matutinas (fol. 13) videbatur sibi intrare chorum quidam princeps cum armatis multis et presedit ante summum altare in latere sinistro misitque pro illo monacho. Qui apportatus per duos iuvenes, exprobravit sibi habitus et status immutationem : inquiens quare priorem habitum reassumere non vellet. Cumque monachus trepidus obmutesceret cum comminatione dixit ut habitum primum reassumeret quia iam decollari deberet. Nam inter armatos illos quidam tetendit gladium evaginatum a terra usque ad testudinem ad percutiendum. Erant etiam omnes armati illi supervestiti albo et lineo. Tunc astitit ad sinistrum cornu altaris sanctus Benedictus cum discipulis pluribus inter quos sanctus Maurus et Placidus suggesserant sancto Benedicto pro monacho illo ut periclitanti subveniret. Qui accedens illum dixit : « Domine hic meus monachus est, ad me spectat iudicare eum, ego ipsum emendabo ; sin autem, fiat iuxta tuam sententiam. » Et statim beatus Benedictus ante altare increpavit illum, et ei per Maurum et Placidum usque ad umbelicum nudatum dedit disciplinam durissimam cum ferula quam manu pater sanctus tenebat. Itaque evigilans monachus repperit se crudelissime per totum dorsum laniatum. Et hoc confessori suo manifestato et priori loci, postea etiam quum fratribus omnibus innotuit factum, habitum reassumpsit .et promotus successive ad ordines sacros presbiter effectus frater Maurus est vocatus[1].

c. 11 (fol. 13[v]) Item frater Maurus senior, adhuc vivens, anno domini millesimo quadringentesimo septuagesimo tercio in noviciatu temptatus voluit exire, et adveniente ultima die post completorium tardius mansit in ecclesia commendando Deo causam suam. Igitur in nocte ante matutinas evigilans rursum obdormivit et statim vidit sompnium quasi se facere petitionem pro professione ante capittolium in ambitu, secundum consuetudinem loci illius. Viditque angelum super caput suum et priorem ad dexteram suam angelumque dicentem : « Exuat te Deus veterem hominem etc. » exuentem sibi habitum noviciorum et rursum novam cappam induentem et dicentem ut moris est « Induat te Dominus etc. », priore loci cooperante per omnia. Evigilans itaque inter hec vidit lucem clarissimum in cella sua que successive evanescens sensit omnem temptationem illam recessisse a se et penitus immutatum moxque exclamavit : « Ecce scio Domine nunc quod vis me hic habere ; ex nunc eciam permanere intendo. » — Idem frater Maurus post professionem suam cum aliquotiens perambularet monasterium carthusiensium quod vocatur 'ad sanctum Bartholomeum' et distat quasi una dieta a Sublacu,

[a] *sup. lin.* [b] *in marg.*

1. Cette naïve histoire, probablement vraie pour le fond, se passe de commentaire !

et persuasus fuisset a nonnullis fratribus carthusiensium ut mutato habitu intraret ordinem ipsorum, fuissetque inclinatus et temptatus intantum ut frequenter resolveret hanc materiam in mente. Ecce quadam nocte iacentem in lecto suo Sanctus Benedictus baculo (fol. 14) percussit super lodicem satis acriter dicens ad alios astantes : « Ecce iste vult fieri carthusiensis, nec considerat quanti sancti fuerint in ordine nostro. » Et sic dicens sine intermissione percutiebat eundem fratrem, tandem disparuit et temptatio penitus fratrem dimisit.

c. 12 Item monasterium illud carthusiensium 'ad sanctum Bartholomeum'[1] prius fuit ordinis sancti Benedicti, et distat a Sublacu quasi una dieta. Cum carthusienses cepissent ibidem edificare et vellent ossa fratrum ordinis sancti Benedicti dudum defunctorum deportare a loco qui vocatur adhuc 'abbacia' ad cimiterium novum quod ipsi pro loco sepulture ordinaverant, miserunt aliquos conversos ad hoc faciendum. Qui quidem conversi ossa levare non poterant quamvis iteratis vocibus attemptassent ; donec tandem cum processione solemni totus conventus veniret. Et sic fuerunt levata honorifice et reposita ad loca congruencia.

c. 13 Prope castrum Reatense, quod quinque miliaribus distat a Specu, est lapis super quo quievit sanctus Benedictus per noctem ante castrum cassinum quando recessit de Sublacu et Specu versus montem Cassinum. Et quia de nocte supervenit mansit ante castrum quiescens super lapidem in quem totam figuram persone sue, id est caput pectus humeros crura pedes prout iacuit vestitus impressit, ac si in ceram liquidam, ad profunditatem quasi unius ulne. Ex quo lapide mensibus (fol. 14^{v}) iulii, augusti et septembris consuevit fluere aqua stillando de loco ubi sanctus Benedictus impressit pectus suum. Et est capella fundata super eodem lapide et illa aqua colligitur in ampullis vitreis, solebatque poni ad pedes lapidis : unde supervenientes consueverunt inungere defectuosorum oculos et quecumque alia vulnera, ac invocare sanctum Benedictum pro gratia curationis ; et multi curabantur. Sed ante aliquot annos ⟨cum⟩ quedam persona multum suspecta se imposuisset illi effigiei stillare cessavit aqua pluribus annis. Sed quidam devotus superveniens celebrando ibidem orandoque iterum aqua stillare ut antea cepit. Postmodum tamen demeritis exigentibus omnino desiit[2]

---

1. Il s'agit de la Chartreuse de Saint-Barthélemy de Trisulti (27 km de Frosinone). Fondée en 1031 comme abbaye bénédictine elle fut donnée aux chartreux par Innocent III en 1204 (?) ; cf. *Maisons de l'Ordre des Chartreux*, t. 3 (Parkminster, 1916), p. 13-14 ; D. Carolo le Couteulx, *Annales Ordinis Cartusiensis ab a. 1084 ad a. 1429*, t. 3 (1888), ad annum 1208 (?), p. 333 : « monasterium... S. Bartholomaei... nunc *abbatia vetus* nuncupatur, ab hac Trisultana cartusia centum non amplius passibus distans ». L'auteur de BHL 1143 * c est peut être passé par Trisulti en se rendant de Subiaco au Mont Cassin *(distat a Sublacu quasi una dieta)* recueillant sur place cette légende.

2. Citons ici un passage d'une lettre que nous a aimablement envoyée Dom P. Carosi de Subiaco : « 'Prope Castrum Reatense'. Deve essere una cattiva scrittura per *Castrum Roiatense* (Roiate). E' un villaggio appartenente all'abbazia sublacense : Km 15 da Subiaco, 67 da Roma. Sull'impronta detta di S. Benedetto, e sul liquido *(manna)* che ne emana e le guarigioni ottenute riferisce molte notizie il cronista sublacense Cherubino Mirzio († 1632) ; cf. *Cronaca Sublacense*, ed. Crostarosa-Allodi, p. 70-77, Roma, 1885. La cappella esiste tuttora, rinchiusa in

c. 14 In castro quod 'turris tribulani' vocatur simili modo vir sanctus adveniens per noctem extra castrum quievit. Cumque baculum quem sero terre infixerat mane surgens capere vellet, tollere non potuit ; quia iam ex eadem nocte firmas in terram miserat radices. Quamobrem vir Domini dereliquit baculum qui successive crescens in latitudinem magnam distendit in tantum quod hodie mille homines se colligere possunt sub umbra arboris illius. Ad quam in festo sancti Benedicti usque hodie incole terre illius in memoriam miraculi istius omni anno cum solemni processione vadunt recolentes et laudantes Dominum qui per sanctum suum operatus est magnalia et mirabilia magna[1]. Explicit legenda de sancto Benedicto.

Quarr Abbey
Isle of Wight.

P. MEYVAERT.

edificio per Suore che curano l'asilo infantile del paese. Tuttora si raccoglie il liquido (detto *manna*) e si parla di guarigioni. »

1. Citons de nouveau dom P. Carosi : « Il fatto è brevemente ricordato dal Mirzio (*op. cit.*, p. 78-79). Il castello è chiamato dal Mirzio soltanto *Castrum Turris*, ed è collocato vicino agli Altipiani di Arcinazzo (dove Traiano costruì una sua villa). Per quanto ne so, quel Castrum oggi non esiste più ; e anche la tradizione del bastone trasformato in pianta nella nostra regione non è più ricordata. »

NOTICES

PATROLOGIAE LATINAE SUPPLEMENTUM
UNE MISE A JOUR DE MIGNE

Dans le champ des études patrologiques latines, qui n'a recours aujourd'hui au vaste recueil de l'abbé Migne ? Publiés voici plus d'un siècle, ces deux cent dix-sept volumes restent l'unique collection d'ensemble des anciens auteurs chrétiens de langue latine. On les trouve sur les rayons de la plupart des grandes bibliothèques publiques. Migne apparaît un peu comme cette table ronde où tous acceptent de siéger une dernière fois avant de livrer bataille, ou comme une sorte de commun dénominateur destiné à faciliter les opérations ultérieures. Partout on utilise Migne, constamment l'on s'y réfère, quitte à le dénigrer, parfois à la légère.

Certes, la Patrologie latine est loin d'être parfaite, et qui s'en étonnerait ? Encore que le vaillant abbé, sur les conseils de dom Pitra, ait choisi en principe, pour les insérer telles quelles dans son *Cursus*, les meilleures éditions existant à l'époque, sa compilation laisse beaucoup à désirer. La volonté d'achever rapidement la publication de la série complète ne fut pas toujours bonne conseillère — elle fut même, paradoxalement, à l'origine de maint doublet — et sans doute la correction des épreuves fut-elle menée un peu trop fébrilement. De plus, Migne était féru d'apologétique. C'est dans la vibrante atmosphère du romantisme que l'on redécouvrait avec émerveillement la tradition littéraire de l'Église ancienne. D'où un enthousiasme où la rigueur scientifique ne trouvait pas toujours son compte.

Onze années seulement après la parution du dernier tome du Migne latin, en 1866, l'Académie des Sciences de Vienne s'assignait pour tâche, dans un esprit nouveau, l'édition critique des *Scriptores ecclesiastici latini* des IIe au VIIe siècles. C'était emboîter le pas, très heureusement, aux philologues et aux historiens — qu'on pense aux classiques *Teubner* et aux *Monumenta* — et surtout, c'était rendre un réel service aux théologiens et aux historiens du dogme. On connaît la valeur, pas toujours égale, il est vrai, des 76 volumes aujourd'hui parus du *Corpus*. Néanmoins, la Patrologie de Migne n'est pas encore à la veille d'être évincée par la collection de Vienne, si tant est que celle-ci parvienne à réaliser complètement son programme.

Nous assistons aujourd'hui à une splendide efflorescence des études consacrées aux Pères. Éditions partielles, collections de textes, revues et périodiques ne se comptent plus. Et cet élan s'est encore accentué depuis la guerre. Lançant, en 1951, sa *Clavis Patrum Latinorum*, dom Dekkers estimait le moment venu de nouer la gerbe de tant d'efforts. Un « nouveau Migne » était né, ambitionnant de remplacer à la longue les 96 premiers tomes de l'ancien. Des cent quatre-vingt volumes prévus, une bonne quinzaine ont paru. Puisque le Père Dekkers entend assurer à son monumental *Corpus Christianorum* une qualité sans faille — et certains volumes déjà parus sont un gage des plus prometteurs —, il semblerait imprudent d'accélérer le rythme des parutions. Mais alors, selon les calculs les plus optimistes, la série ne sera complète que d'ici cinquante ou soixante ans...

Convenons-en : face à ces réalisations partielles et à ces espoirs fondés, la vieille Patrologie n'en continuera pas moins à rendre longtemps encore de grands services.

***

Cependant, de 1850 à nos jours, les études patrologiques ont fait du chemin. L'animateur des « Ateliers Catholiques » pouvait-il pressentir le magnifique essor que, grâce à lui pour une part, elles allaient prendre ? Ce siècle fut celui des Harnack, des De Bruyne, des Morin, des Wilmart, des Mercati, pour ne citer que les disparus. Que de problèmes discutés, que d'utiles mises au point, que d'attributions tour à tour proposées, niées, réaffirmées, que d'anonymes identifiés, de commentaires entiers, de sermons, de lettres, de symboles, de fragments de toute sorte retrouvés ! Les publications sont légion, qui recueillent les fruits de tous ces travaux. Et le mouvement n'est pas prêt de se ralentir.

Seul recueil d'ensemble actuellement existant, le vieux Migne réclame donc une sérieuse mise à jour.

Celle-ci est entreprise. En 1952, le Père Hamman, O.F.M., en dressait le plan pour les 96 premiers tomes latins, couvrant la période de Tertullien à Bède. Son travail a pour objectif (je cite la Préface), « d'une part, de rendre plus fructueuse l'utilisation du *Cursus* et plus sûre la recherche, en corrigeant les erreurs d'attribution, en regroupant grâce à des répertoires commodes les textes injustement dispersés, en donnant les derniers résultats de la critique moderne pour des textes dont l'origine a été beaucoup discutée ; d'autre part, de compléter la collection en l'enrichissant de l'édition des quelques centaines de textes patristiques qui n'y figurent pas, qu'ils aient été oubliés par les premiers éditeurs ou que, découverts depuis, ils soient dispersés en une foule de revues ou d'éditions souvent difficiles à atteindre ». Tel est le but, « limité et éminemment pratique », du *Patrologiae Latinae Supplementum (P.L.S.)*. Dépositaire jusqu'à ces dernières années du fonds Migne, la maison Garnier Frères a bien voulu prendre en charge le Supplément.

Quelques mois à peine après le début des travaux, le Père Hamman, par l'entremise du Professeur Marrou, s'adjoignit la très précieuse collaboration d'une élève de celui-ci, M^lle^ M.-L. Guillaumin. La marche même de l'entreprise fit que, d'année en année, la contribution personnelle de M^lle^ M.-L. Guillaumin s'avéra toujours plus importante, depuis le dépouillement systématique de la *P.L.* et la rédaction (en un latin d'ailleurs fort élégant) des notices critiques jusqu'à l'établissement et la mise en page du texte du *P.L.S.* Quatre volumes sont prévus, de même format que ceux de la *P.L.* Du premier, allant de Tertullien à Pélage, le premier fascicule a paru en 1958, les deux suivants cette année même, et le quatrième est annoncé pour septembre. Le deuxième volume sera consacré à saint Jérôme et à saint Augustin ; il est à la composition. Le texte des deux derniers est également prêt. Plusieurs tables seront dressées, parmi lesquelles un très utile complément aux *Incipit* de Vattasso. On peut prévoir l'achèvement de l'ensemble pour 1961.

Les rédacteurs du *P.L.S.* demeurent scrupuleusement fidèles aux lignes maîtresses et jusqu'à la présentation extérieure de la Patrologie. Suivant Migne tome par tome, colonne par colonne, ils indiquent au fur et à mesure les corrections qui s'imposent et ils insèrent à la place voulue les additions à faire. On rappelle, par exemple, références à l'appui, que le *Liber de duplici martyrio* attribué à saint Cyprien (tome IV, col. 881) n'est qu'un faux d'Érasme,

que le *De vitiorum virtutumque conflictu* (XVII, 1057) n'est pas de saint Ambroise mais d'Ambroise Autpert, qu'il faut ajouter au tome XX, col. 1061, deux lettres de Bachiarius conservées sous le nom de saint Jérôme, que le *De similitudine carnis peccati* doit être inséré au tome XIII, col. 1093, et qu'on en tient aujourd'hui pour auteur le prêtre Eutropius. Très à propos, on précise que Migne a publié une première rédaction du *De fide* de Grégoire d'Elvire sous le nom de Vigile de Thapse (LXII, 449) et une seconde à la fois sous celui de Phébade d'Agen (XX, 31) et en appendice aux œuvres de saint Ambroise (XVII, 549). Ne sont pas admis parmi les additions les documents qui, de par leur nature, avaient déjà été exclus par Migne : textes conciliaires, hagiographiques, juridiques et liturgiques ; par contre, on a retenu plus facilement les symboles de foi, les règles monastiques, les pièces poétiques, les *Itineraria*. Quand il y a lieu d'ajouter un texte, on s'en est tenu à la reprise matérielle de celui qu'offre la meilleure édition, sans l'apparat critique : ainsi, le Supplément reproduit l'épitaphe du pape Libère (à insérer tome VIII, col. 1409) d'après Diehl, les quinze sermons de Maximin l'Arien (à insérer tome XVIII, col. 497) d'après Turner et Spagnolo, les volumineux commentaires de Pélage sur les épîtres pauliniennes (à insérer tome XXI, col. 1155) d'après Souter. Il arrive que des corrections proposées par des savants de valeur soient indiquées dans les notes : au sermon d'Optat de Milève sur les Saints Innocents, publié successivement par dom Morin et dom Wilmart (à insérer tome XI, col. 1179), sont jointes les corrections de dom Capelle ; avec la reproduction du *De similitudine carnis peccati* d'Eutropius (à insérer tome XIII, col. 1093), édité par dom Morin, sont rappelées les variantes proposées par Mercati.

Mais entrons dans le détail et prenons un cas particulier : saint Hilaire de Poitiers. Ses œuvres occupent dans Migne les tomes IX et X. Voici les rectifications que donne le *P.L.S.*

A propos de IX, 183. Les Bollandistes appuient l'attribution de la *Vita* à Venance Fortunat. Elle est imprimée une nouvelle fois parmi ses œuvres. — *Tractatus super psalmos*, col. 247. Un bref passage du commentaire sur le psaume CL fait défaut dans plusieurs éditions, notamment dans le *Corpus* de Vienne. Mai l'a retrouvé dans Vat. Reg. 95. Il est reproduit ici, d'après l'édition de Wilmart. — Les commentaires sur les psaumes XV, XXXI et XLI, publiés à la col. 891 d'après Douai 220, sont inauthentiques, quoiqu'anciens. — On peut y joindre les commentaires sur les psaumes LXIII et CXXII, inauthentiques aussi et découverts par Zingerle. Leur texte est reproduit d'après son édition du *C.S.E.L.* Il s'insère normalement col. 907. — Au même endroit, col. 907, doivent être intercalés les *Tractatus mysteriorum* d'Hilaire, découverts à Arezzo par Gamurrini. Bref historique de la controverse sur l'authenticité de six fragments. Le texte des *Tractatus* est repris à l'édition de Brisson. — Les *Capitula* du commentaire sur saint Matthieu, imprimés col. 915, sont inauthentiques. Ils datent du VI^e^ s. — A propos de IX, 917. Le prologue du commentaire sur saint Matthieu est perdu, mais Jean Cassien en a conservé deux fragments, qu'on peut lire au tome X, col. 724. — Saint Hilaire a adressé une lettre à Abram, mais le texte en est perdu. Celle que publie Migne au tome X, col. 549, n'est pas de lui. — L'hymne de X, 551 est ancienne, mais pas de saint Hilaire. — L'hymne *Ad caeli clara* (X, 551) n'est pas de lui, ni de Paulin d'Aquilée. Elle comprend en réalité 24 strophes : Feder les a publiées dans le *C.S.E.L.* et le Supplément reprend son texte et la liste de ses mss. — Par contre, trois autres hymnes découvertes par Gamurrini sont authentiques, de l'avis de Dreves et

Feder. Elles ont été publiées par Myers ; le *P.L.S.* reprend son texte. — Col. 553 encore, il faut insérer une hymne au Christ, d'authenticité douteuse, il est vrai, mais acceptée par Blume et Walpole. On reproduit le texte de Feder et la liste des mss utilisés. — Au texte du livre I^er^ adressé à Constance (X, 557), on ajoutait souvent un fragment conservé par Arnobe le Jeune et imprimé col. 724. Ce fragment se rattache plutôt à un autre ouvrage d'Hilaire, le *Contra Constantium*, publié col. 577. — Au *Contra Constantium*, col. 577, il faut rattacher le fragment qu'on vient de mentionner. De plus, col. 584, une ligne a sauté, dont le texte est rétabli d'après Wilmart. — Les 23 fragments publiés col. 627 posent un problème. Il semble bien qu'Hilaire ait composé trois livres historiques sur le comportement des ariens, mais on ne voit pas comment agencer les fragments conservés. De toute façon, le tableau proposé à la col. 625 doit être critiqué ; il est refait et augmenté des parallèles au *Corpus* de Vienne et à la *Clavis*. De plus, l'appendice publié col. 698 est hors de propos. Au fragment II (col. 632) il faut rattacher le livre I^er^ adressé à Constance (col. 557). Pour les autres fragments, on renvoie aux notices consacrées ailleurs à Ursacius et Valens, à Osius, à Libère, à Eusèbe de Verceil et à Germinien l'Arien. Les symboles de foi seront repris dans une table spéciale, en fin du Supplément. Enfin, l'essai de reconstitution des trois ouvrages historiques de saint Hilaire par Feder est rappelé schématiquement. — Des fragments imprimés col. 723, le neuvième est inauthentique. — Les quatre pièces publiées en appendice, col. 727, restent énigmatiques. Il faut se méfier des titres et des attributions qu'on trouve dans les mss ; cependant, deux autres pièces doivent retenir l'attention : un *De spiritali prato* et un *De balteo castitatis*, dont les textes sont repris à Feder.

Insertion de textes retrouvés, suppression de pièces inauthentiques, état de la question dans les cas douteux, regroupements logiques de fragments épars, tableaux récapitulatifs : dix-sept mises au point, en tout, ont pu être faites. Grâce à la rédaction soignée d'une petite cinquantaine de colonnes, les volumes de Migne consacrés à saint Hilaire sont rajeunis.

***

On prévoit l'objection : pareil *Supplementum* ne fait-il pas double emploi avec la *Clavis* de dom Dekkers ? Non pas. Ce sont là deux instruments de travail au service d'entreprises dont les objectifs ne se recouvrent qu'en apparence. Le Père Dekkers remplace Migne ; le Père Hamman a voulu, simplement, en combler les déficiences. La *Clavis* offre le plan général d'une *nouvelle* Patrologie ; en attendant qu'en soient réalisés tous les volumes, le Supplément actuel porte secours aux usagers de l'*ancienne*.

Cette diversité des objectifs entraîne une diversité des méthodes d'édition. Matériellement rivés à la collection existante qu'ils remettent à neuf, les rédacteurs du Supplément ne peuvent guère se permettre l'audacieuse refonte qu'a entamée dom Dekkers. Sa *Clavis* projette l'édition idéale des Pères de l'Église logiquement situés dans le temps et l'espace ; elle choisit les meilleures éditions et en suscite de nouvelles. Le *Supplementum*, lui, suit pas à pas le travail de l'abbé Migne, aidant à tirer le meilleur parti d'un ouvrage vieilli mais non encore déclassé.

L'expérience des trois fascicules parus montre que l'entreprise n'a rien de chimérique. Elle a même permis plus d'une retouche à la *Clavis*, telle cette *Enarratio in symbolum apostolorum* publiée par Bianchini en 1732 et que M^lle^ Guillaumin eut la surprise de voir échappée à la fois à Migne et à la *Clavis*.

Il peut être utile, en attendant la parution des tables du *P.L.S.*, de dresser la liste des *additions*.

Une lettre de saint Cyprien à Sylvain et Donatien (éd. Bévenot) ; en parallèle, les textes bref et long du chapitre IV du *De unitate ecclesiae* de saint Cyprien (éd. Le Moyne, corr. Perler et Bévenot) ; un sermon *De voluntate Dei* faussement attribué au même (éd. Caspari) ; le sermon africain *De centesima, sexagesima, tricesima* (éd. Reitzenstein, corr. De Bruyne) ; deux *Indicula* des œuvres de saint Cyprien (éd. Turner et Mengis) ; le *Carmen apologeticum* de Commodien (éd. Dombart, corr. Martin) ; le texte original du commentaire de Victorin de Petau sur l'Apocalypse et ses deux recensions hiéronymiennes (éd. Haussleiter) ; l'homélie *De decem virginibus* attribuée au même (éd. Wilmart) ; les *Prophetiae* africaines *ex omnibus libris collectae* (éd. Zahn) ; la lettre-préface de Chalcidius à son commentaire sur le Timée (éd. Wrobel) ; l'épitaphe du pape Libère (éd. Diehl) ; une lettre de Potamius *De substantia Patris et Filii et Spiritus sancti* (éd. Vega) ; trois fragments supposés de Fortunatien d'Aquilée (éd. Wilmart et Bischoff) ; un commentaire de la fin du IV^e^ siècle sur le symbole nicéen (éd. Turner) ; les pièces de saint Hilaire mentionnées plus haut ; un sermon *In natali sanctorum innocentium* d'Optat de Milève (éd. Wilmart, corr. Capelle) ; deux sermons africains, attribués au même, sur Pâques (éd. Wilmart) et sur l'Épiphanie (éd. Morin) ; une lettre donatiste, transmise sous le titre de saint Jérôme au pape Damase (éd. De Bruyne) ; trente-cinq pièces poétiques attribuées, erronément pour la plupart, à saint Damase (éd. Ferrua, Ihm et Diehl) ; les fragments d'un commentaire arien sur l'évangile de saint Luc (éd. Mai) ; l'*Altercatio Heracliani cum Germinio* (éd. Caspari) ; de Grégoire d'Elvire : les vingt traités *De libris scripturarum* (éd. Battifol et Wilmart), les cinq traités *De epithalamio* et le début d'un sixième inauthentique (éd. Wilmart et Heine), les deux confessions de foi (éd. Burn et Morin), un traité *De arca Noe* (éd. et corr. Wilmart), un fragment *In Genesim* (éd. Wilmart), un commentaire sur le psaume XCI (éd. Wilmart) et les trois fragments conservés dans le glossaire dit d'Ansileube (éd. Pitra) ; le *De similitudine carnis peccati*, peut-être du prêtre Eutropius (éd. Morin, corr. Mercati) ; un *De solstitiis et aequinoctiis* attribué parfois à Pontius Maximus (éd. Botte) ; de saint Ambroise : les *Capitula* de l'*Expositio in Lucam* (éd. Bibliotheca Casinensis), l'hymne à Victor, Nabor et Félix (éd. Walpole), trois épigrammes (éd. Diehl), vingt et un *Tituli* (éd. Juret), le prologue du commentaire sur la II^e^ épître aux Corinthiens (éd. Souter), une seconde recension de l'*Explanatio de Salomone*, peut-être de Grégoire d'Elvire (éd. Miscellanea Casinese) et huit autres pièces faussement attribuées à Ambroise (éd. Ballerini, Huhn, Caspari, Pitra, Mercati, Liverani et la Bibliotheca Casinensis) ; les fragments connus du commentaire de Tichonius sur l'Apocalypse (éd. Amelli) ; de l'Ambrosiaster : les fragments *In Matth. XXIV* (éd. Mercati, corr. Turner), *De tribus mensuris* (éd. Mercati) et *De Petro apostolo* (éd. Mercati) et le début de l'*Expositio fidei catholicae* (éd. Caspari) ; la correspondance apocryphe entre Sénèque et saint Paul (éd. Barlow, corr. Kurfess) et entre Alexandre le Grand et le roi Dindimus (éd. Kübler) ; de Maximin l'Arien : la *Dissertatio contra Ambrosium* (éd. Kauffmann et Giesecke), le traité *Contra haereticos* (éd. Spagnolo et Turner) et le recueil de quinze sermons (éd. Spagnolo et Turner) ; cinq pièces poétiques du V^e^ siècle (éd. Schenkl, Meyer, Mommsen, Bücheler et Riese) ; l'*Enarratio in symbolum apostolorum* du ms. Vérone LIX (57) (éd. Bianchini) ; les lettres du pape Anastase I^er^ à Venerius de Milan (éd. Van den Gheyn) et du pape Zosime à un évêque Remy (éd. Maassen) ; le commentaire d'Aponius sur le Cantique des Cantiques (éd. Bottino et Martini) ; deux lettres de Bachia-

rius transmises sous le nom de saint Jérôme (éd. Morin) ; une *Fides* de Valérien de Calahorra (éd. Morin) ; l'*Itinerarium Egeriae* (éd. Pétré) ; une lettre d'un évêque Maxime à Théophile d'Alexandrie (éd. Morin) ; une préface au *Liber de fide* (éd. Dobiache-Rojdestvensky) et les *Dicta de fide catholica* (éd. Klein) attribués à Rufin ; les commentaires de Pélage sur les treize épîtres de saint Paul (éd. Souter). Dans le quatrième fascicule, sous presse, on trouvera trente-quatre autres pièces pélagiennes.

Nous croyons avoir suffisamment souligné le contenu et la qualité du *Patrologiae Latinae Supplementum* pour qu'il soit nécessaire d'insister encore sur les services qu'on est en droit d'en attendre.

Maredsous P. VERBRAKEN
Chargé de Recherches du Fonds National Belge de la Recherche Scientifique.

JÉRÔME, EP. 125, 18, 2-3

Dans sa lettre[1] au moine Rusticus écrite en 411-412[2], saint Jérôme a un passage bien connu, un morceau de bravoure où il caricature avec une parfaite rosserie son ex-ami intime Rufin de Concordia ou d'Aquilée[3], devenu son ennemi mortel à la suite du conflit sur Origène[4] et mort depuis peu, en 411. Jérôme mourra en 419-420. Il a au moins soixante-cinq ans en 411. Peut-être ses moyens et son talent littéraires ont-ils un peu dépassé leur apogée, sont-ils un peu durcis ? On disait du peintre Henner vieillissant qu'il ne faisait plus que de faux Henner. Mais n'anticipons pas sur le jugement que nous pourrons porter finalement. La satire, somme toute, est réussie, selon les meilleures recettes anticharitables, à la vieille romaine (*Italum acetum*), en soulignant durement les travers physiques. Étudions ce texte célèbre à la lumière des autres écrits hiéronymiens. L'art de Jérôme apparaîtra ainsi avec des nuances utiles à noter.

Voici le morceau, non encore paru dans la traduction publiée pour la collection Budé par J. Labourt. « Testudineo Grunnius incedebat ad loquendum gradu et per interualla quaedam uix pauca uerba capiebat ut eum putares singultire, non proloqui. Et tamen, cum mensa posita librorum exposuisset struem, adducto supercilio contractisque naribus ac fronte rugata duobus digitulis concrepabat hoc signo ad audiendum discipulos prouocans. Tunc nugas meras fundere et aduersum singulos declamare : criticum diceres esse Longinum censoremque Romanae facundiae notare quem uellet et de senatu doctorum excludere. Hic bene nummatus plus placebat in prandiis. Nec mirum qui multos inescare solitus

1. Ep. 125, 18, 2-3. *C.S.E.L.*, t. 56, Vienne-Leipzig, 1918, p. 137 éd. I. HILBERG. Nous citerons cette édition. Pour la *P.L.* nous indiquons la colonne de VALLARSI, puisque celle de Migne varie selon les tirages. *In Ieremiam* éd. REITER, 1913, *C.S.E.L.* t. 59.

2. F. CAVALLERA, *S. Jérôme*, Ire Partie, t. 2, Louvain-Paris, 1922, p. 54 ; A. PENNA, *S. Gerolamo*, Turin, 1949, p. 334 et 437.

3. F. X. MURPHY, *Rufinus of Aquileia...*, Washington, 1945.

4. Voir P. ANTIN, *Essai sur S. Jérôme*, Paris, 1951, p. 164-171 ; J. STEINMANN, *S. Jérôme*, Paris, 1958, p. 243-293 environ.

erat factoque cuneo circumstrepentium garrulorum procedebat in publicum intus Nero foris Cato totus ambiguus ut ex contrariis diuersisque naturis unum monstrum nouamque bestiam diceres esse conpactam iuxta illud poeticum :

Prima leo, postrema draco, media ipsa chimaera. »

Citons la traduction de Jean de Lavardin, abbé de l'Étoile : « Grunnius en son parler marchoit à pas de tortue : & par quelques interualles de temps à toute peine recueilloit-il un peu de paroles, si que tu le jugeois plustost ietter un hocquet que parler. Toutefois après que la table estant dressée, il eut présenté un trousseau de liures, son sourcil rabaissé, ses naseaux retirés, le front ridé, la face renfrongnée, commence à sonner des deux doigts, par ce signe conuiant ses disciples à luy donner audience : lors ne sortent qu'inepties, & baueries de son estomach : lors il desgoise à l'encontre de tous tout ce qui luy uient en bouche. Tu le dirois estre le Cretique Longinus & le Caton censeur de l'éloquence Romaine : uoulant reprendre & bannir du sénat des Doctes tel qu'il uoudroit. Riche & opulent qu'il estoit, on le rencontroit plus commode & agréable pour la table que pour la harangue. Et il ne faut trouuer estrange si celuy qui estoit coutumier en apaster beaucoup, marchoit en public enueloppé de grande suyte d'hommes bruyans autour de ses oreilles. Il estoit un Neron au dedans, un Caton au dehors : si que tu dirois un nouueau monstre & beste nouuelle, estre formée de contraires et diuerses natures, iouxte ce traict poétique :

La face de lyon, le milieu de chimere
De Dragon le derriere[1]. »

Testudineo. Rufin entre en scène comme une tortue ; il en sort chimère. Quelques lignes plus haut, les mots *ciconiarum, asini, canis* préparaient cette tonalité. Grunnius[2] est un nom qui métamorphose Rufin en porc, ainsi que tel

1. Jean de Ranay, sieur de Lavardin (cf. *Gallia christiana*, t. 2, col. 1354, n. xxxix), *Epistres familieres de S. Hierosme...*, Paris, 1596, fol. 176. Autres éditions : 1585, 1608, 1614. Cette dernière n'est pas au catalogue de la Bibliothèque Nationale ; elle se trouve à l'abbaye Sainte-Marie de Paris. — Autres traductions dans G. F. Zeffi, *S. Hieronimo. Lettere fatte volgari*, Venise, 1562, fol. 24 ; J. Petit, *Lettres...*, Paris, 1679, p. 254, puis Lyon, 1700, p. 258 ; J. Martianay, *La vie de S. Jérôme*, Paris, 1706, p. 405 ; Tillemont, *Mémoires...*, t. 12, Paris, 1707, p. 317 ; G. Roussel, *Lettres...*, t. 1, Paris, 1713, p. 155, puis 1743, p. 201 ; Gervaise, *Vie de Rufin*, t. 1, Paris, 1724, p. 64 ; Grégoire et Collombet, *Lettres...*, t. 5, Lyon-Paris, 1839, p. 273-275 ; A. Thierry, *S. Jérôme*, t. 2, Paris, 1867, p. 43 ; J. Brochet, *S. Jérôme et ses ennemis*, Paris, 1905, p. 393 ; J. Bayet, *Littérature latine*, Paris, 1934, p. 713 ; M. Villain, dans *Nouv. rev. théol.*, t. 64, 1937, p. 28-30 ; C. Favez, dans *Rev. des études lat.*, t. 24, 1946, p. 224 ; P. Antin, *Essai sur S. Jérôme*, Paris, 1951, p. 180 ; J. Steinmann, *S. Jérôme*, Paris, 1958, p. 301.

2. Réminiscence du *Testamentum Grunnii Corocottae Porcelli* (*In Is.*, prol. Lib. 12. *P.L.*, 24, col. 493-494 Val.) farce juridique chère aux étudiants, éditée par F. Buecheler, *Petronii saturae...*, Berlin, 1912, p. 226 sq. — Ces changements de nom sont de bonne guerre. Jérôme feint de craindre que Rufin l'appelle Sardanapale (*Adv. Ruf.* 1, 13. *P.L.* 23, 469 Val.). Cicéron usait couramment de ce procédé dans ses lettres, et au sénat il traitait l'adversaire de pourceau. Pline le Jeune louait Vergilius Romanus d'attaquer les vices *fictis nominibus* (Ep. 6, 21, 5). Sur les surnoms chez Jérôme : J. Turmel, *S. Jérôme*, Paris, 1906, p. 28, 32, 33. Plusieurs sont énigmatiques. Qui sont les « Amafinii et Rabirii de notre

compagnon d'Ulysse. S'il a une élocution défectueuse, c'est sans doute parce que le cochon à la gorge délicate : *Guttur homini tantum et suibus intumescit* (Pline, *N.H.*, 11, 68, 1), et chez Elien, *H. anim.* 3, 35, il est question de porc aphone en Macédoine. Grunnius a peine à parler, comme le centaure dans la *Vita Pauli* de notre Jérôme, 7 (*P.L.*, t. 23 col. 6 de Vallarsi) : *barbarum nescio quid infrendens, et frangens potius uerba quam proloquens, inter horrentia ora setis...* Et dans son *Adv. Ruf.*, 2, 10 (*P.L.*, 23, 502 Val.) Jérôme dit de Rufin : *Compeditam putes linguam eius et inextricabilibus nodis ligatam uix in humanum sonum erumpere.*

Du *testudineo gradu*[1] il faut rapprocher *Adv. Pelag.*, 3, 16 (*P.L.*, 23, 802 Val.) : *testudineo incedens gradu* (cf. Plaute, *Aul.* 49), que Bareille voulait traduire par « marquer le pas au son de la lyre » (t. 3 p. 260 des *Œuvres complètes*). Mais voyez Jérôme *In Osee* 12, 11 (*P.L.* 25-2, 142 Val.) : *Testudo tardigrada et onerata immo oppressa pondere suo, non tuam ambulat quam mouetur, haereticorum grauissima peccata significans, qui suis in caeno et uolutabro luti erroribus immolant.* Cette lenteur de Rufin est raillée *Adv. Ruf.* 2, 10 (*P.L.*, 23, 499 Val.) : *cunctabundus incedis et cautus.* Ailleurs cette lourdeur excès de précaution devient marche légère sur la pointe des pieds : *quasi super aristas pendenti incedens gradu loqueris* (*Adv. Ruf.*, 2, 10, *P.L.*, 23, 501 Val.) ; *quasi super oua et aristas inter theatrales praestigias pendenti gradu incedere* (*C. Io. Hier.*, 2. *P.L.*, 23, 409 Val.) ; *formosuli nostri et torosuli, et uix summis pedibus adumbrantes uestigia*

---

temps » ? (*In Osee*, prol. 2. *P.L.* 25-2, 53 Val.). Barnabas ? (Ep. 127, 11, 1). Calpurnius Lanarius, qui semble viser Rufin et un autre que Rufin ? (*Adv. Ruf.* 1, 30 et 3, 32. *P.L.* 23, 485 Val., 560 Val.) Luscius Lanuinus ? (*Q. heb. in Gen.* prol. *P.L.* 23-2, 301 Val. ou *Corpus Christianorum*, 72, p. 1.) Il est probable que Sardanapale vise plus d'une fois Rufin (Ep. 57, 12 ; *In Nahum* 3, 8. *P.L.* 25-2, 572 C Val. *In Hab.* prol. 2. *P.L.* 25-2, 631 Val. Cf. Épitaphe de Sardanapale, *Anthol. palat.* 7, 325).

1. Rufin métamorphosé en animal. Il est une taupe lente et aveugle pour tous, mais a des yeux de chèvre contre Jérôme (Ep. 84, 7. 7 en 398). Rufin relève cela (*Apol.* 1, 1 éd. Simonetti, p. 68, 24 ; 1, 27, p. 150, 35 ; 1, 28, p. 156, 45 ; 1, 30, p. 162, 22 ; 1, 36, p. 178, 14). Jérôme se plaint de sa lenteur qu'il impose au lecteur : n'est-il pas tortue ? (*Adv. Ruf.* 1, 30 fin. *P.L.* 23, 487 Val.) Sur sa marche, se rappeler l'Ep. 121, 10, 5 : « cum tumens ambulet et incedat inflatus mentisque superbiam et gestu corporis praeferat » et les homélies d'Origène sur Ézéchiel, 8, 2 éd. Baehrens, t. 8, p. 404, 27 : « incedunt iactabundi ». — Rufin est chimère : c'est le couronnement du passage que nous scrutons. Mais la chimère avait déjà paru dans l'ouverture de l'opéra contre Vigilance (*P.L.* 23, 387 Val.). — Scorpion, *Ep.* 127, 10, 3 ; *In Ioel.*, prol. *P.L.*, 25-2, 167 Val. ; *Adv. Ruf.*, 3, 42, *P.L.*, 23, 569 Val. — Hydre, *In Ez.* prol. 1 et 6. *P.L.* 25, 3 et 197 Val. ; *In Mich.* 1, 1. *P.L.* 25-2, 434 Val. ; Ep. 130, 16, 1. — Serpent (*excetra*, variante pour l'hydre de Lerne). Voir aux références sur Sardanapale, note précédente, et *In. Soph.*, fin. *P.L.* 25-2, 734 Val. ; lire la note de Martianay, *ibid.* col. 564 Val., note *c.* — Reste Grunnius qui « cochonne » Rufin. *Q. heb. in Gen.* prol. *Corpus Christ.* 72 p., 1, 14 ; *In Ez.* 33, 23. *P.L.* 25, 401 Val. ; *In Jer.* éd. Reiter, tables p. 490. Mais laissons cette ménagerie lamentable pour son dompteur. Rappelons l'anecdote conservée par W. Bacher, *Die Agada der Tannaiten*, t. 1, Strasbourg, 2e éd. 1903, p. 287 : le « tyran » Rufus (Rufin s'appelait Tyrannius Rufinus) dit à Rabbi Aqiba : « Tu donnes à des chiens mon nom et celui de ma femme Rufina ? Cela mérite la mort ! » Allusion à ce Tyrannius Rufus, *In Zac.* 8, 19. *P.L.* 25-2, 852 Val. et note d. La forme exacte de son nom serait Tineius Rufus (P. Benoît, *Rev. biblique*, 1947, p. 77, n. 1) cf. *In Dan*, 9 fin. *P.L.* 25, 695 Val.

(*Adv. Iov.*, 2, 14. *P.L.* 23, 346 Val.) ; *uix imprimunt summa uestigia* (Ep. 22, 28, 3 citée par Rufin, *Apol.*, 2, 5 éd. M. Simonetti p. 232) ; *totum timet, totum temperat, totum reliquit ambiguum et quasi super aristas graditur* (Ep. 82, 5, 2. Les *aristae* viennent de l'*Énéide* 7, 809). Cf. *In Is*, 47, 1. *P.L.* 24, 549 Val. : *terrae plantas uix imprimeret ;* Sénèque, *N.Q.* 7, 31, 2.

Le *singultire* de notre texte fait penser aux vers de Claudien, *In Eutrop.*, 1, 268 : *inter singula dicta / flebile suspirat.*

Venons-en à la mimique grotesque de Rufin derrière sa barricade de livres : quant à la face, un penseur-de-Rodin sans âme ! Les parallèles hiéronymiens ne manquent pas.

Les voici dans l'ordre chronologique.

387-388. « Nonnulli rugata fronte, demisso supercilio, uerbisque trutinatis, auctoritatem sibi doctorum et iudicum uindicant. » *In Eph.* 4, 2. *P.L.* 26, 607 Val.

387-388. « Toruuo uultu, trementibus labiis, rugata fronte, effrenatis conuiciis, facie inter pallorem ruboremque uariata, clamore perstrepat. » *In Tit.* 1, 7. *P.L.* 26, 699 Val.

393-394. « Euenit interdum ut tristior uultus adductum supercilium incessus pomparum ferculis similis offendat populum et quia nihil habet quod reprehendat in uita, habitum solum oderit et incessum. » *Adv. Jov.* 1, 34. *P.L.* 23, 291 Val. (fin). Cf. Cicéron, *De off.* 1, 36, 131 : « Cauendum est ne tarditatibus utamur in gressu mollioribus ut similes pomparum ferculis esse uideamur, » et Hagendahl, *Latin Fathers and the Classics*, Göteborg, 1958, p. 400 à *De off.* 1, 131.

395. « Audet quidam ex eis, adducto supercilio et concrepantibus digitis eructare et dicere. » Ep. 57, 3.

396. « Conseruos tuos... rugata fronte et obliquis oculis despicis — Tu et chorus tuus canino rictu, naribus contractis — Reducta ad auriculam manu et concrepantibus digitis... » *C. Io. Hier.* 4 ; 11 ; 27. *P.L.* 23, 410 Val. (fin) ; 417 Val. ; 435 Val.

401. « Audio... te quaedam de epistula mea philosophice carpere et hominem rugosae frontis adductique supercilii Plautino in me sale ludere — Quid austeritate frontis et contractis rugatisque naribus, concaua uerba trutinatur et sanctitatem apud uulgus ignobile simulato rigore mentitur. » *Adv. Ruf.* 1, 13 ; 1, 32. *P.L.* 23, 469 Val. ; 489 Val.

406. « Desinant rugare frontem, adducere supercilium, crispare nares, digitis concrepare. » *In Osee*, 11, 1. *P.L.* 25-2, 123 Val.

406. « Solemus, quando rugata fronte et nare contracta contemnimus admonentes dorsum uertere. » *In Zac.* 7, 11. *P.L.* 25-2, 835 Val.

406. « Crassae sues grunniunt, quarum omne studium est, immo scientiae supercilium, aliena carpere. » Ep. 119, 11, 5.

415. « Veritas... rugosae frontis ac tristis. » *Adv. Pelag.* 1, 26. *P.L.* 23, 723 Val.

Rappelons, outre Silène dans Plaute, *Rudens*, 318 : « Tortis superciliis, contracta fronte », deux textes scripturaires : *Job*, 16, 9 : « Rugae meae testimonium dicunt contra me » ; *Prov.* 6, 12-13 : « Homo apostata uir inutilis... digito loquitur[1]. »

1. Rufin veut exclure ses ennemis « de senatu doctorum ». Cf. Ep. 61, 2, 5 en 396 : « de cunctis ferre sententiam et quasi censoria uirgula alios eicere de bibliothecis, alios recipere » ; *Adv. Ruf.* 2, 11 et 3, 42. *P.L.* 23, 502 et 569 Val. : « Iniquus

Pour le *bene nummatus*, les allusions fort obscures de l'Ep. 125, 10 et de l'Ep. 127, 11 ne sauraient être produites ici avec sécurité. Brochet, *S. Jérôme et ses ennemis*, p. 357 n. 1, a conjecturé un legs assez louche. En tout cas, Jérôme, *Adv. Ruf.* 1, 17 et 3, 4 (*P.L.* 23, 473 Val. et 534 Val.), attribue à son ennemi la fortune de Crésus et de Darius. L'or est venu à lui comme à Danaé, à Giezi le profiteur de la sainteté d'Élisée, et comme à Judas.

Rufin était semblable à tel maître païen comme Jamblique attirant ses disciples par la « bonne chere » (Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. 4, p. 303). Et *In Osee*, 12, 8 (*P.L.* 25-2, 138 Val. fin) Jérôme fait dire aux hérétiques : « Diuites facti sumus, habemus plurimam multitudinem ; discipulorum turba nos sequitur ; inuenimus idolum uel refrigerium nobis. » Mais les parasites de Rufin ne le respectent pas ; ils « chahutent » autour de lui. Nous sommes loin du groupe respectueux qui évoluait autour de Protagoras avec une précision quasi liturgique (Platon, *Protag.* 315 B).

Intus Nero, foris Cato : Rufin parfait tartufe ! N'oublions pas cependant que le décret gélasien le qualifie de *uir religiosisimus* (éd. E. von Dobschütz. *T.U.* t. 38-4, p. 10 et 44-45). Au reste, n'a-t-on pas dit de Jérôme lui-même qu'il était *uersipellis et lubricus ?* Ep. 45, 2 en 385.

Il emploie ailleurs Caton ironiquement pour stigmatiser un faux sage, après Perse *Sat.* 3, 30 et Lucain *Phars.* 1, 313. Ainsi Ep. 58, 7, 2 écrite vers 395 ; Ep. 61, 3, 3 en 396 ; *Adv. Ruf.* 1, 13. *P.L.* 23, 469 Val., écrit en 401 ; *Adv. Pelag.* 1, 28. *P.L.* 23, 726 Val., en 415.

Pluto paraît dans le commentaire sur Jérémie, au prologue du livre 3, éd. S. Reiter p. 151, 17. Il est le maître de Pélage (après 415?).

Le procédé est bien connu. C'est ainsi qu'un adversaire d'Apulée est surnommé Charon par le redoutable Africain ; Charon et aussi Mézence (*Apol.*, p. 60 et 144 du t. 4 des *Œuvres*, coll. Panckoucke).

Totus ambiguus résume le contraste Néron-Caton et préparé le vers lion-dragon-chimère. Et pourtant on vantait la simplicité, la droiture de Rufin (*Adv. Ruf.* 3, 19. *P.L.* 23, 548 Val. fin).

En 396, Jérôme avait déjà lancé à son évêque : « Dubius incedis ! » *C. Io. Hier.* 11. *P.L.* 23, 418 Val. fin. Dans son *Adv. Ruf.* 1, 4. *P.L.* 23, 461 Val., il reproche à son adversaire un *sermo moderatus et dubius*. Renouvelant le mélange d'Isaïe 5, 20, Rufin déverse le doux et l'amer, comme il boit le vin au miel et les poisons. *Adv. Ruf.* 3, 1 ; 3, 18. *P.L.* 23, 531 Val. ; 548 Val. Rufin préfigure le bon Père des *Provinciales*.

Il est remarquable que dans ce portrait de Rufin que nous venons de lire, il n'est pas question des yeux. Ils disparaissent entre les sourcils froncés et le

---

censor eiusdem criminis reus (reos ?) alios de senatu pellis, alios in curia retines... sanctitate et censura tua. » Le sénat des doctes que nous trouvons ici fait penser au « sénat des pharisiens » (*Didymi De Spiritu Sancto*, prol. *P.L.* 23, 105 Val.). L'expression *doctorum senatus* était dans *In Eph.* prol. 2. *P.L.* 26, 585 Val. — Dans sa diligente édition de l'*Apologia* de Rufin, Alba, 1957, p. 277, n. 40, M. Simonetti dit que Jérôme emploie plusieurs fois *Phariseorum senatus* pour désigner le clergé romain. Mais non ! une seule fois, dans la préface à Didyme. Dans l'Ep. 127, 9, 2 il y a *Pharisaeorum schola*.

Sur Rufin en chaire, cf. *Adv. Ruf.* 3, 30. *P.L.* 23, 559 Val. : « Aristippus nostri temporis, qui plenam cunctarum mercium nauem (cette abondance se traduit dans notre texte par un tas de livres) Romano inuehis portui, et sella publice posita Hermagoram nobis et Gorgiam exhibes Leontinum. » Cf. aussi *C. Io. Hier.* 12. *P.L.*, 23, 419 Val. : Gorgias de Leontium dans sa chaire installée en public.

groin plissé : « taciti oculi cordis fatentur arcana. » Ep. 54, 13,2. « Mystérieux et fuyant », tel était Rufin d'après P. Monceaux, *S. Jérôme. Sa jeunesse*, 1932, p. 32. Ce critique avait-il déjà écrit dans le *Journal des Savants*, 1924, p. 162 : « il y avait quelque chose de louche dans sa personne, dans son caractère, dans ses procédés, dans ses compliments. » C'est la thèse de Brochet, *S. Jérôme et ses ennemis*, 1905. Lorsqu'il commentait Zacharie, en 406, Jérôme notait le verset pathétique où le mont des oliviers se disloque. Il ne mentionnait pas Rufin, qui avait séjourné là ; mais il pensait probablement à ce disloqué. *In Zac.* 14, 4. *P.L.* 25-2, 915-916 Val. La critique actuelle tend à réhabiliter Rufin : M. Villain, F. X. Murphy...

Nous voici arrivés au poétique couronnement du petit pamphlet de Jérôme : un vers de Lucrèce, 5, 905, qui traduit l'*Iliade* 6, 181, et reflète la *Théogonie* d'Hésiode, 319-325, Ovide, *Metam.* 9, 647. Cicéron rappelait le vers homérique dans sa lettre 43, 4 (Att. 2, 16).

Notons au passage un double lapsus dans l'estimable *S. Jérôme* de l'abbé J. Steinmann (Paris, le Cerf, 1958, p. 301) : référence à Ep. 124 au lieu de 125, et renvoi à Horace, au lieu de Lucrèce ou de Homère.

On trouve un monstre composite analogue dans Aristophane, *Guêpes*. 1031-5, ou *Paix*, 754-8.

De son côté, l'Écriture sainte offre le ps. 90 (heb. 91), 13 : le diable est lion et dragon. Dans Matthieu 7, 15 les faux prophètes se déguisent en brebis, mais au dedans ce sont des loups rapaces.

S. Césaire d'Arles, *Serm.* 69, p. 279, 12 éd. G. Morin, expliquait : « leo propter impetum, draco propter insidias ; leo aperte irascitur, draco occulte insidiatur. »

Le vers de Lucrèce est cité par Hincmar de Reims dans une note à une lettre de Nicolas Ier datée de 863 (*M.G.H.*, Ep. t. 6, Karol. aevi 4, p. 367, 30).

Rappelons la plainte de S. Bernard, Ep. 250, 4 : « Ego enim quaedam chimaera mei saeculi, nec clericum gero nec laicum. » Ce que dom Benoît Vincent, *Conférences monastiques pour les dimanches de l'avant et du carême*, Orléans, 1760, p. 163; Rouen, 1773, p. 180; Lyon-Paris, 1842, p. 145, traduisait : « Je suis comme le monstre et le prodige de mon siècle », en évacuant pudiquement la chimère.

Et le cri de Pascal ? « Quelle chimère est-ce donc que l'homme ? quelle nouveauté, quel monstre, quel chaos, quel sujet de contradiction, quel prodige ! » (Brunschvicg fr. 434 ; Lafuma 131, t. 1 p. 85). « Vrai discours de malade », insinuait Voltaire, éd. Beuchot, t. 50 p. 381. Et encore trouvons-nous jeté « quel paradoxe » avant « quel prodige » ; mais le paradoxe a été supprimé.

Tel est ce leitmotiv de Rufin dans l'opéra hiéronymien. On voit que sa fraîcheur est faite pour une bonne part de clichés adoitement encastrés. Des vieilleries pour ce vieux Rufin. Les morts enterrent les morts. La physiognomie[1] offre ses traits pour animaliser[2] le personnage. Professeur, il se cache derrière ses livres parce qu'il est froussard, et surtout parce qu'il n'a pas de mémoire. Jérôme, lui, se pique souvent de citer sans document sous les yeux. Il a le pédantisme à la cavalière. Mais aussi, quelle précision ! « Lege Numerum et Leuiticum libros, et ibi omnia plenius inuenies » (*In Ps., Anecd. Mareds.* 3-3, p. 51, 8, éd.

1. R. Foerster, *Scriptores physiognomonici Graeci et Latini*, Leipzig, 1893.

2. Cf. P.-J. Miniconi, *Les termes d'injures dans le théâtre comique*, dans *Rev. des Études lat.*, t. 36, 1958, p. 103 sur les noms évoquant des animaux ; J. Couissin, *ibid.*, t. 31, 1953, *Suétone physiognomoniste*, p. 245 sur Auguste aigle, 251 Caligula chèvre, 252 Domitien aux orteils recourbés en serres ; J. Cousin, *ibid.*, t. 29, 1951, note p. 246-247.

G. Morin). Notre petit passage fait penser à *La farce de la Sorbonne*, par René Benjamin. Tout cela amuse un instant, mais finalement est bien peu constructif. Jérôme lapide avec des pierres dont certaines ont déjà assommé. Rien de neuf sous le soleil. Déjà en 48 de notre ère, « M. Antonius Liberalis Latinus rhetor grauissimas inimicitias cum Palaemone exercet » (Eusèbe trad. par Jérôme, *Chron.*, éd. Fotheringham, 1923, p. 262, 24 ; éd. Helm, 1956, p. 180, 24).

Ligugé P. ANTIN.

INFERAS — INDUCAS
A PROPOS DE MTTH. 6, 13
DANS LES ŒUVRES DE SAINT AUGUSTIN

Quiconque s'est arrêté au problème du texte biblique utilisé par saint Augustin, aura pu constater l'inconstance de son texte. La faute en est assurément moins aux copistes qu'on ne le pense parfois. Multiples sont les causes qui, dans la question des variantes, peuvent avoir joué un rôle. Les changements apportés à tel ou tel texte par Augustin lui-même, grâce à son travail inlassable de revision ; son hésitation parfois devant deux leçons de valeur égale, et, last but not least, le fait que les citations littérales sont relativement rares en comparaison des citations libres et des paraphrases, comptent parmi les raisons principales.

En ce qui concerne Matth. 6, 13, sachons gré aux copistes d'avoir fidèlement conservé la leçon propre à Augustin : *Ne nos inferas in temtationem.* Dans son article bien connu *Saint Augustin reviseur de la Bible*, dom D. De Bruyne observait qu'Augustin, dans le *De sermone Domini in monte*, écrit en 393, a revu et corrigé ce verset du Pater sur le texte grec. Voici le passage en question : « Depuis 393 jusqu'à sa mort Augustin a toujours employé la formule *ne nos inferas in temtationem.* Aucun autre Père ne l'a employée. Elle sera donc un excellent argument d'authenticité. Mais il y avait encore d'autres formules et nous devons voir où elles étaient employées. 1) Augustin n'était pas seul à dire *ne nos inferas*, car il rapporte 'fideles orantes dicunt... dicunt sancti *ne nos inferas*' (*De nat. et gr.* 62, *De dono perseverantiae* 9). 2) Au dernier passage cité il ajoute (n. 12) : 'orant nonnulli et legitur in codicibus pluribus (africains, évidemment) et hoc sic posuit beatissimus Cyprianus : *ne patiaris nos induci.*' 3) Il connaît enfin une troisième formule, non par l'usage, mais seulement par les livres 'in nonnullis codicibus (européens) : *ne nos inducas*' (*De sermone Dom.* 2, 30 ; *De pecc. mer.* 2, 4)[1]. »

Chez plusieurs auteurs modernes, on constate la tendance à forcer les termes de dom De Bruyne en négligeant les nuances de son texte[2]. Volontiers, on en tire deux conclusions : d'abord, qu'Augustin, depuis le *De sermone Domini in monte*, n'a plus jamais varié à propos de Matth. 6, 13 ; puis, on en est venu à

1. Dans *Miscellanea Agostiniana*, II, p. 599, Roma, 1931.

2. Voir par exemple : L. A. ARAND, *St. Augustine Faith, Hope and Charity. Enchiridion de fide, spe et charitate* (Ancient Christian Writers, 3), Westminster, 1947, p. 145. W. HÜMPFNER, *Die Mönchsregel des heiligen Augustinus*, dans *Augustinus Magister*, I, p. 250, Paris, 1954.

considérer la date 394 comme un critère de chronologie augustinienne. Une petite mise au point sera peut-être opportune, car il nous semble que les faits imposent une vue plus souple.

I. Dans le *De sermone Domini in monte* II, 9, 30 (ML 34, 1282 ; date 394), Augustin, encore prêtre, déclare être persuadé de la valeur égale des deux leçons *inferas* et *inducas : Nonnulli codices habent 'inducas', quod tantumdem valere arbitror : nam ex uno graeco quod dictum est 'εἰσενέγκῃς', utrumque translatum est.* A ses yeux, *inducas* n'était donc pas une traduction philologiquement moins correcte du terme grec que *inferas*. Même dans ses écrits ultérieurs, il ne fera jamais un tel reproche à l'adresse de la traduction *inducas*. Lorsqu'il déclare dans le *De dono perseverantiae* 6, 12 (ML 45, 1000 ; date 429) : *In Evangelio tamen Graeco nusquam inveni, nisi : Ne nos inferas in tentationem*, cette remarque ne vise pas la leçon *inducas*, mais seulement la formule plus longue *Ne patiaris nos induci in tentationem* qu'il tient pour une paraphrase théologique[1]. Nulle part non plus, on ne trouve trace d'une objection doctrinale contre la formule *Ne nos inducas*[2]. Du point de vue théologique, son seul souci consiste à expliciter que ce n'est pas Dieu qui nous tente ; d'où les circonlocutions : *Adjuva ne abstrahamur a concupiscentia ; ut non accidat ; ut non tradamur concupiscentiis nostris ; ne nos inferri deserendo permittas.*

II. Le passage du *De sermone Domini in monte* nous révèle plus encore. On y constate qu'Augustin — tout en donnant la préférence à la leçon *Ne nos inferas* — emploie néanmoins beaucoup plus souvent *inducere* que *inferre*. La proportion est même de 14 contre 5. Ceci prouve, à notre avis, que la leçon *inducas* lui était à ce moment plus familière que *inferas*. Le fait n'a rien de surprenant si l'on pense à ce qu'Augustin, néophyte, doit avoir bien connu la formule en usage à Milan : *Ne patiaris induci nos(?) in temptationem*. Retourné en Afrique et devenu prêtre à Hippone en 391, il a pris connaissance, non sans quelque embarras, de l'autre formule *Ne nos inferas*. Alors, il se sera mis à comparer avec d'autres textes africains (entre autres, avec celui de Cyprien : *Ne patiaris nos induci*) et avec des manuscrits grecs. A travers toutes ses œuvres, *Ne nos inferas* restera sa formule officielle.

Pour quelle raison ? Comme nous l'avons vu, il n'y avait ni raison philologique ni motif théologique. Il ne reste, nous semble-t-il, qu'un seul motif : *Ne nos inferas* doit avoir été la formule employée dans la liturgie de la communauté d'Hippone. Plutôt que d'y voir une correction personnelle d'Augustin, ce sera l'usage liturgique qui aura déterminé son choix[3]. N'est-il pas invraisemblable

1. En ce point, l'opinion d'Augustin n'a pas évolué, car la même observation est déjà faite dans le *De sermone Domini in monte*, II, 9, 30 (*ML* 34, 1282) : *Multi autem precando ita dicunt, Ne nos patiaris induci in tentationem ; exponentes videlicet quomodo dictum sit, inducas.*

2. Cela semble être l'opinion de F. C. Burkitt, dans son compte rendu du livre de C. H. Milne, *A Reconstruction of the Old-Latin text... of the Gospels used by St. Augustine* (Cambridge, 1926), paru dans *The Journal of Theological Studies*, 28 (1926-1927), p. 103 : « He disliked a rendering which seemed to assert in the Lord's Prayer that our Father *leads* us into temptation, and he knew that the customary African paraphrase ('do not suffer us to be led') had no authority, so in his exposition of the Sermon on the mount (ii, 30) he uses *ne nos inferas*, quoting the Greek word εἰσενέγκῃς. As far as I know, Augustine is here unsupported by any Latin text : I think it must be his own rendering. »

3. Voir dans le même sens : J. Mizzi, *Mt VI, 13 and a peculiar Augustinian reading*, dans *Melita Theologica* (Malta), 7 (1954), p. 17-19.

a priori qu'Augustin, devenu évêque trois ans plus tard, aurait imposé sa leçon personnelle à l'Église d'Hippone ? En tout cas, pareille attitude serait étrangement en contradiction avec ses propres principes tels qu'il les a énoncés dans l'*Epistula* 71, 3, 5 (CSEL 34², 253 ; date 402-403) à saint Jérôme où il invoque l'usage liturgique sous les termes *omnium sensibus memoriaeque inveteratum et tot aetatum successionibus decantatum.*

III. Le fait qu'Augustin est revenu à plusieurs reprises sur la leçon *inducas* dans ses écrits postérieurs, ne devient intelligible qu'à la lumière de l'évolution retracée ci-dessus. En fait, il n'a jamais complètement perdu de vue la formule *Ne nos inducas* et, en raison de l'autorité dont elle jouissait, il en tient encore compte plus tard. Il n'a pas oublié que, partout ailleurs, on lisait *inducas* et là où il le juge nécessaire, il renvoie à cette formule. Évidemment, ces cas ne sont que des exceptions. Ils ne veulent point dire qu'Augustin ait abandonné sa propre leçon, car il importe ici de bien faire la distinction entre citations littérales et paraphrases.

Parmi les textes — et il n'est pas exclu qu'il existe encore d'autres exemples —, considérons d'abord deux citations qu'on pourrait désigner comme littérales. La première *Ne nos patiaris induci in tentationem* se lit dans le *Sermo* 352, 2, 7 (ML 39, 1558 ; daté par A. Kunzelmann entre 396 et 400). A vrai dire, elle nous cause quelque difficulté. Car, nous l'avons vu, Augustin tenait cette formule pour une paraphrase théologique ; il est dès lors peu vraisemblable qu'il l'utilisa encore en ces années. Mais, comme il n'apparaît pas avec évidence qu'Augustin a prononcé ce sermon comme évêque, nous ne voyons aucun inconvénient à dater ce texte plus tôt, même avant 394. Pourtant, ceci ne résout pas entièrement la difficulté, à moins qu'on ne veuille voir dans cette formule une simple reprise du texte tel qu'il l'a connu à Milan[1]. L'autre citation littérale (?) *Ne nos inducas in tentationem* se rencontre dans le *Contra Julianum opus imperfectum* IV, 82 (ML 45, 1385 ; date 429-430). En soi, elle n'est pas sujette à caution, car nous sommes ici en pleine controverse, donc tout à fait en dehors du contexte liturgique.

Viennent ensuite quelques passages qui présentent les deux leçons l'une à côté de l'autre. *Sermo Wilmart* 5, 1 (MA I, 686 ; date ?) : *Si ergo nihil est intrare in temptationem, nisi induci vel inferri in temptationem, id est decipi et capi, vel quoque modo temptatione, ut totum brevius dixerim, vinci... De dono perseverantiae* 6, 12 (ML 45, 1000 ; date 429) : *...Deus, ut dixi, neminem tentat, hoc est, neminem infert vel inducit in tentationem.* On peut ajouter à ces deux passages le texte absolument parallèle du *De sermone Domini in monte* II, 9, 32 (ML 34, 1283 ; date 394) : *inducta vel illata in tentationem.* Enfin, il y a un passage du *De peccatorum meritis et remissione* II, 4, 4 (CSEL 60, 74 — ML 44, 153 ; date 411) qui pose un problème de critique textuelle : *Et ne nos inferas in temptationem — vel, sicut nonnulli codices habent: ne nos inducas in temptationem.* Les Mauristes semblent douter de l'authenticité de la parenthèse *vel, sicut etc.* et hésitent à reproduire ces mots dans leur texte. C. Urba et J. Zycha ont accepté le texte long dans leur édition pour le CSEL. Ils répartissent les manuscrits en deux familles de cinq. Puisqu'il s'appuie sur toute une branche de la tradition manus-

1. Une certaine inexpérience d'Augustin, jeune prédicateur, se manifesterait ici, ce qui n'a rien d'anormal. Il importe de tenir compte de ce facteur surtout dans les premiers *Sermones*. La même remarque vaut donc aussi lorsqu'on pose la question de l'authenticité du *Sermo* 351 auquel se rapproche, plus ou moins, le *Sermo* 352.

crite, leur choix nous semble assez justifié, surtout si l'on tient compte des trois passages précités.

Venons enfin aux paraphrases. Nous lisons dans l'*Enarratio in ps.* 134, 20 (ML 37, 1751 ; date 411-412) : *nam tentatio oculorum est quod transfigurat se velut angelum lucis. Occidat manus Domini et illum et illos ; illum* [=*diabolum*], *ne inducat.* Il est évident qu'il faut sous-entendre après *inducat : in tentationem. Epistula* 177, 4 (CSEL 44, 673 ; date 416) : *Si enim in temptationem inductus fuerit, hoc est in temptatione defecerit.* La lettre est adressée au Pape Innocent et signée par Aurelius, Alypius, Augustinus, Evodius et Possidius, mais il ne fait pas de doute qu'Augustin en est le rédacteur. L'explicit de la *Regula Sancti Augustini* se situe dans la même ligne : *Orans ut et debitum dimittatur et in temptationem non inducatur*[1]. En tant que paraphrase, il ne constitue pas nécessairement un argument contre l'authenticité augustinienne de ce document ; ce serait se tromper que d'y voir un cas isolé. Nous sommes heureux de pouvoir signaler que Dom C. Lambot a naguère restitué le terme *inducere* au texte primitif du *Sermo* 224, 33, bien que ce soit par rapport à une autre citation biblique : *Serpens me induxit* (Gen. 3, 13)[2]. Un dernier passage, *De Genesi ad litteram* XI, 27, 34 (date 401-414), nous place de nouveau devant un problème de critique textuelle : *Diabolus... non est permissus tentare feminam nisi per serpentem* (Gen. 3, 13)... *Quod quidem si solo instinctu occultius ageret, sicut egit in Juda ut traderet Christum, posset efficere in anima superbo amore suae potestatis inducta* (ML 34, 443-444) — *induta* (CSEL 28[1], 360). Ici, le choix s'avère très difficile. Le texte de J. Zycha, dans le CSEL, ne se fonde que sur un seul manuscrit, le Sessorianus, qui, ces dernières années, paraît avoir perdu de son autorité. Quoi qu'il en soit, du point de vue de la critique interne, *anima superbo amore induta* sonne un peu dur. On pourrait traduire : « Chez une âme revêtue (= pourvue) d'un amour orgueilleux de sa propre puissance, le diable peut aussi atteindre son but par instigation intérieure ». Ou bien : « Chez une âme induite (en tentation ; = poussée) par un amour orgueilleux de sa propre puissance... ».

De ce qui précède retenons surtout deux conclusions : lorsqu'il s'agit d'une citation libre, la date 394 ne peut passer pour un critère de chronologie augustinienne ; ensuite, le terme *inducere* ne doit pas nous inspirer une crainte exagérée, c'est pourquoi il ne faut pas l'écarter trop vite.

Institut Historique Augustinien
Héverlé-Louvain
T. van Bavel

SONGE DE SCIPION ET VISION DE SAINT BENOIT

Un article récent de M. Pierre Courcelle[3] vient d'attirer l'attention sur *La postérité chrétienne du « Songe de Scipion »*. Je crois que dans cette descendance littéraire il faudrait encore reconnaître une page assez fameuse, celle dans la-

1. W. Hümpfner, *Jordani de Saxonia Ordinis Eremitarum S. Augustini : Liber Vitasfratrum.* Ediderunt Rudolphus Arbesmann et Winfridus Hümpfner (Cassiciacum, vol. I), Appendix C, p. 504. New York, 1943.

2. C. Lambot, *Le sermon CCXXIV de saint Augustin et ses recensions interpolées*, dans *Historisches Jahrbuch*, 77 (1958), p. 414, l. 33. A. Kunzelmann propose pour ce sermon comme date : entre 412 et 416.

3. *Revue des Études latines*, t. 36, 1958, p. 205-234.

quelle saint Grégoire le Grand, au chapitre 35 du livre II de ses Dialogues, rapporte la vision de son grand héros, saint Benoît. Ce rapprochement s'était dès longtemps imposé à mon esprit : voici venue l'occasion d'en examiner de près les éléments.

A qui Grégoire le Romain a-t-il pu emprunter, sinon à Cicéron, la forme même du dialogue ? Il raconte ici au plus complaisant des interlocuteurs, son diacre Pierre, la vision dont fut favorisé Benoît, une des dernières nuits de sa vie.

1. Scipion le second Africain introduit le récit du songe célèbre par l'évocation de sa rencontre avec le roi Massinissa et du long entretien qui s'ensuivit jusque tard dans la nuit :

> Post autem regio apparatu accepti sermonem in multam noctem produximus... Deinde ut cubitum discessimus...

L'heure du repos venue, Scipion, harassé de fatigue, tombe dans un sommeil profond et — ici il prend la peine d'expliquer le mécanisme psychologique qui déclenche les songes — il rêve.

Pour Benoît, il a reçu en son abbaye du Mont-Cassin la visite du diacre Servandus, abbé de Saint-Sébastien près d'Alatri, qui venait souvent le voir.

> ut... dulcia sibi invicem vitae verba transfunderent et suavem cibum caelestis patriae quia adhuc perfecte gaudendo non poterant, saltim suspirando gustarent. cum viro hora jam quietis exegerit [1]...

La teneur des pensées et des images de la nuit est suffisamment requise par ce qui précède.

2. Dans les deux cas, c'est la nuit. Scipion rêve, mais Benoît veille, debout près de la fenêtre, en prière... Un personnage surgit devant chacun. Scipion reconnaît son aîné, le premier Africain, dont il a entendu son hôte lui parler si affectueusement :

> ea forma quae mihi ex imagine ejus... erat notior.

Benoît, de son côté, dans une lumière qui tombe d'en-haut, voit l'évêque Germain de Capoue monter au ciel, ou plus exactement son âme, mais tout de même reconnaissable :

> Qui venerabilis pater, dum intentam oculorum aciem in hoc splendore coruscae lucis infigerit, vidit Germani Capuani episcopi animam in spera ignea ab angelis in caelum ferri.

Tous deux donc voient un personnage.

3. Assurément l'aspect du personnage, comme son identité, est différent dans les deux cas. Son rôle aussi d'ailleurs, dans l'ensemble de la vision, et sa connexion avec l'objet principal. Mais il est piquant de remarquer que c'est Cicéron, ou plutôt son Scipion sujet du songe, qui explique l'apparence de la forme présentée par Grégoire et même le mouvement ascensionnel de cette forme. Il va développer une très belle doctrine platonicienne des plus nobles âmes humaines :

> Omnibus qui patriam conservarint, adjuverint, auxerint, certum esse in caelo definitum locum... hinc profecti huc revertuntur (VIII).

---

1. Les *Dialogues* sont cités d'après l'édition de U. Moricca (1924).

> Homines enim sunt hac lege generati qui tuerentur illum globum quem in hoc templo medium vides, quae terra dicitur : hisque animus datus est ex illis sempiternis ignibus, quae sidera et stellas vocatis... justitiam cole et pietatem : ea vita via est in caelum et in hunc coetum eorum qui jam vixerunt et corpore laxati illum incolunt locum quem vides. Erat autem is splendidissimo candore inter flammas elucens circus... (X, XI).

C'est une de ces âmes ignées que Benoît a vu regagner le ciel, portée certes par des anges. Germain de Capoue, à vrai dire encore, n'a rien à révéler au patriarche du Cassin, tandis que l'Africain prédit l'avenir à son héritier et lui fait toute la cosmologie platonicienne et pythagoricienne qui termine le morceau cicéronien.

4. Mais l'objet principal des deux visions est le même : le monde entier ramassé dans un rayon de lumière.

D'abord le vieil Africain montre au jeune la ville de Carthage :

> Ostendebat autem Carthaginem de excelso et pleno stellarum illustri et claro quodam loco... (VI).

Mais ce n'est là qu'un point de la terre, un point sur ce point qu'est la terre, au centre du cosmos des lumières :

> illum globum quem in hoc templo medium vides quae terra dicitur... (X).

Et d'évoquer et de montrer, à la manière de Pythagore, la giration concentrique des sphères :

> stellarum autem globi terrae magnitudinem facile vincebant... (XI).

Quant à Benoît, voici précisément ce qui, par la fenêtre ouverte de la tour, se découvre à ses yeux :

> sicut ipse post narravit, omnis etiam mundus, velut sub uno solis radio, collectus ante oculos ejus adductus est.

Ceci est un raccourci synthétique : ce n'est pas le témoin lui-même qui raconte ni décrit. D'ailleurs la philosophie pythagoricienne est bien oubliée. Mais l'identité des objets des deux visions est clairement affirmée.

5. La conclusion est, comme bien on s'y attend, un réflexe d'humilité chez les deux témoins d'un si prodigieux spectacle. Scipion déclare :

> Jam ipsa terra ita mihi parva visa est ut me imperii nostri, quo quasi punctum ejus attingimus, poeniteret (XI).

Qu'est-ce que l'homme dans ce cadre cosmique ? Qu'est-ce que l'homme devant Dieu ? Car Cicéron l'évoque aussi dans sa vision : c'est la planète extrême, qui décrit le plus large cercle enveloppant tous les autres.

> Novem tibi orbibus vel potius globis connexa sunt omnia, quorum unus est caelestis extimus, qui reliquos omnes complectitur, summus ipse deus arcens et continens ceteros... (XII).

On comprend que, cette imagerie et cette matérialisation de Dieu étant dépassées, Grégoire le mystique explique cependant comme suit la vision de Benoît :

> videnti creatorem *angusta* est omnis creatura... *breve* ei fit omne quod creatum est, quia ipsa luce visionis intimae mentis *laxatur* sinus, tantum *expanditur* in Deo ut *superior* existat mundo... cumque *in Dei lumine rapitur super se*, in interioribus *ampliatur et dum sub se conspicit, exaltata comprehendit*, quam *breve* sit quod comprehendere humiliata

non poterat. Vir ergo qui intueri globum igneum angelusque ad caelum redeuntes videbat, haec procul dubio cernere non nisi in Dei lumine poterat. Quid itaque mirum, si mundum ante se collectum vidit, qui *sublevatus* in mentis lumine *extra mundum* fuit ?

Toutes ces expressions correspondent exactement à la représentation et à l'exégèse cicéroniennes, dégagées toutefois de références à un système philosophique périmé. Les deux textes se rejoignent au plus haut sommet qu'atteigne jamais la pensée humaine.

Saint Grégoire le Grand, Docteur de l'Église et particulièrement prisé par le moyen âge comme maître de la mystique, s'il fut une âme très sensible à Dieu et d'autre part une âme d'apôtre et une âme romaine de chef, — *tu regere...* — ne révèle pas dans son œuvre un esprit vraiment original. La comparaison à laquelle on vient ici de se livrer ne découvre pas toutefois un pastiche, mais bien que le narrateur avait été trop profondément impressionné par la plus sublime page de prose latine sortie d'une plume païenne pour ne pouvoir relater la vision d'un mystique chrétien sans retomber, peut-être inconsciemment, dans les images et les termes retenus parmi les souvenirs littéraires. On ne croit pas qu'il soit possible de conclure autrement la confrontation de ces deux pages, dont chacune est depuis des siècles célèbre dans son monde.

Maredsous TH. DELFORGE

VUES NOUVELLES SUR LE SACRAMENTAIRE GÉLASIEN

Quelques articles de M. A. Chavasse nous avaient laissé pressentir les bouleversements que provoqueraient les conclusions de son monumental ouvrage[1]. Si maintes positions tenues jusqu'ici pour intangibles, s'en trouvent ébranlées, le cas du *Vat. Reginensis 316* en sort singulièrement éclairci. Non pas que M. Chavasse présente dans son livre des conclusions totalement inattendues, fruits d'une méthode entièrement neuve. Que le *Reginensis* soit un sacramentaire presbytéral, dom B. Capelle l'avait montré sur un point, sans pousser plus loin son enquête, à propos de la liturgie du vendredi saint[2]. Le P. G. Löw, étudiant les sermonnaires de l'office, avait conclu à l'existence simultanée de divers usages dans le même territoire de Rome[3]. Quant à la méthode, Mgr M. Andrieu, dans ses introductions aux *Ordines romani*, fait constamment appel à la critique historico-liturgique qu'il joint à une minutieuse critique textuelle. Mais ce qui rendra sainement jaloux les spécialistes, c'est la mise au point minutieuse de ces méthodes réunies, souples et impitoyables dans leur rigueur, et la poursuite obstinée de pistes détectées, dont les sinuosités sont dûment contrôlées.

---

1. Antoine CHAVASSE, *Le sacramentaire gélasien* (Vat. Reg. 316). *Sacramentaire presbytéral en usage dans les titres romains au VII^e siècle* (Bibliothèque de Théologie, IV, 1), in-8° (XXXIX et 817 pages), Tournai, Desclée et C^ie, 1958.

2. Dom B. CAPELLE, *Le vendredi saint*, dans *Maison-Dieu*, 37 (1954), p. 93 à 117.

3. G. LÖW, *Il codice Ms A 14 della Biblioteca Vaticelliana (del sec. IX) e il suo contributo alla liturgia romana*, dans *Miscellanea liturgica in hon. L. C. Mohlberg*, II, Rome, 1949, p. 245 à 266.

Au terme de son travail, M. Chavasse est à même d'affirmer que le *Reginensis 316* est un sacramentaire romain et presbytéral, qui a subi en Gaule des adaptations pour certaines cérémonies présidées par un évêque. Ces constatations dépassent l'intérêt du Gélasien lui-même. Celui-ci, en effet, était en usage à Rome au VIIIe siècle en même temps que le Grégorien, ce qui anéantit, en rejoignant la thèse du P. Löw pour l'office, le mythe d'une liturgie unique de Rome. En conséquence encore, on est amené à reviser l'interdépendance et l'enchaînement, généralement admis jusqu'à présent, entre Léonien, Gélasien et Grégorien. Aussi bien la critique doit-elle renouveler ses vues sur leur composition.

Dans ses travaux antérieurs, M. Chavasse ne nous avait pas toujours gâtés par un souci d'extrême limpidité. Le présent ouvrage, au contraire, rend aussi clairs que possible et ses méthodes d'investigations et les divers aspects du problème gélasien dans toute sa complexité.

Débarrassé du préjugé de l'unicité de la liturgie primitive de Rome et prêt à admettre la coexistence de liturgies romaines locales différentes, M. Chavasse entreprend résolument la critique textuelle et l'examen de l'interdépendance des sacramentaires anciens. L'examen minutieux, qui porte sur environ 900 pièces des sacramentaires Léonien, Gélasien, Grégorien, Gallicans et Gélasiens du VIIIe siècle, amène à cette conclusion qu'on doit exclure une interdépendance et qu'il faut songer à un ancêtre commun non parvenu jusqu'à nous.

Mais si une critique textuelle très serrée s'avère indispensable et si sa déficience est cause de confusions[1], elle ne suffit pas à elle seule. En effet, il faut encore que puisse être interprété le sens des dépendances révélées par la critique textuelle. C'est le rôle de ce que l'A. appelle « la critique historico-liturgique », dont l'insuffisance fausse les conclusions ou les rend peu sûres[2]. Un document doit être apprécié en fonction de la liturgie qui se pratique dans telle église. Chaque pièce doit être compatible avec cette liturgie. Il faut confronter les livres liturgiques nécessaires à une célébration et qui accompagnent le sacramentaire en le rendant utilisable : antiphonaire, ordo, lectionnaire, etc. La rencontre de ces divers éléments et leur cohérence est un fait lourd de conséquences. La critique textuelle et la critique littéraire, indispensables sans doute, restent cependant subordonnées aux faits mis en évidence par la critique liturgique. De ceux-ci les données dépassent en importance les rapprochements de style, de cadences et de vocabulaire.

Cet exposé très bref sur la méthode de M. Chavasse et qui résume les pages I à XXIX de son livre, nous a semblé capital. Car, non seulement on y trouve la clé de tout l'ouvrage, mais il est une importante et définitive leçon.

A pied d'œuvre, le premier souci de M. Chavasse est de dégager le sacramentaire de ses additions.

Trois d'entre elles adaptent le Gélasien à une liturgie pontificale. Or, elles coïncident avec les rituels du *Missale Francorum*. Ce sont les rituels d'ordination

1. Tel est le cas, selon M. Ch., du travail de E. Bourque, *Étude sur les sacramentaires romains*, Ire partie : *Les textes primitifs* (Studi di antichità cristiana, 20), Cité du Vatican, 1948.

2. L'A. reproche son absence dans l'étude du P. H. Schmidt, *De lectionibus variantibus in formulis identicis sacramentariorum Leoniani, Gelasiani et Gregoriani*, dans *Sacris Erudiri*, IV, 1952. — *De sacramentariis romanis*, dans *Gregorianum*, XXXIV (1953).

(I, XX à XXIV, XCV à XCVI, XCIX), de la consécration des vierges (I, XCV), de la dédicace des églises (I, LXXXVIII), ce dernier devant être rapproché encore de l'*Ordo d'Angoulême* (p. 5 à 49).

En comparant le *Reginensis* avec le *Liber Ordinum*, le *Bobbiense* et le *Supplément d'Alcuin*, on s'aperçoit que des blocs compacts de formulaires non romains sont insérés dans le sacramentaire. On découvre ainsi deux nouvelles additions qui l'adaptent aux usages de la Gaule. Tel est le cas de la bénédiction de l'eau lustrale (III, LXXVI), (p. 50 à 56). Quant à l'Ordo des funérailles (III, XCI), il est, lui aussi, gallican mais est suivi de l'oraison romaine de la *Commendatio animae* (p. 57 à 61). A propos des messes gélasiennes pour les défunts, M. Chavasse illustre le bien-fondé de sa méthode en soulignant longuement les erreurs de Bishop[1], qui a réduit ses investigations aux seuls textes liturgiques, sans faire la contre-épreuve par le *Liber Pontificalis* et le *Liber Diurnus* connus à l'époque où il écrivait (p. 61 à 71).

Ces cinq additions sont bien d'origine gallicane. Mais s'ensuit-il que le sacramentaire romain était rédigé pour l'usage de prêtres ?

L'examen des formulaires de la semaine sainte, spécialement du triduum pascal, celui des formulaires pénitentiels et baptismaux feront conclure à une organisation du livre pour une liturgie presbytérale ; plus encore : le cycle liturgique lui-même est débarrassé de tout élément qui aurait supposé une liturgie papale.

Pour le jeudi saint, on doit conclure à l'origine romaine des trois messes (I, XXXVIII à XL), tandis qu'au Latran, l'*Hadrianum* ne comporte que la seule messe chrismale. Mais les formulaires de la bénédiction de l'huile des catéchumènes a été retouchée en Gaule. C'est là aussi qu'on a inséré un formulaire de consécration du chrême[2] (p. 126 à 139).

Le vendredi saint, l'Ordo XXIII, qui décrit une liturgie papale, ne correspond pas à la cérémonie prévue au Gélasien (I, XLI). Celle-ci, comme l'avait déjà montré dom Capelle, est presbytérale et les vieux formulaires ont été adaptés en conséquence (p. 87 à 96).

L'Ordo de la Vigile pascale présente les mêmes caractéristiques (I, XLII à XLIV). Il se sépare des Ordines XXIII et XXX B qui décrivent la célébration papale au Latran, et de l'Ordo XXIV qui transpose la liturgie papale pour un diocèse suburbicaire. Le Gélasien, outre l'ordonnance particulière de ses litanies, donne la cérémonie de la bénédiction du cierge, ce qu'ignorent les autres *ordines* (p. 97 à 107). Dans sa rédaction actuelle, il prévoit dix leçons suivies chacune d'une oraison. Elles sont un témoin de l'ancienne discipline qui faisait lire cinq lectures respectivement en grec et en latin. Quand on a supprimé la lecture en grec, on a conservé le nombre de dix leçons. Mais, dans sa rédaction antérieure, le Gélasien ne comportait que cinq leçons suivies de leur oraison, plus une épître. La liturgie papale, elle, ne comportait que quatre lectures et deux épîtres (p. 107 à 126).

---

1. E. BISHOP, *Liturgical Note* (dans A. B. KUYPERS, *The Book of Cerne*, Cambridge, 1902). — *Burial services of the eight century*, dans *Liturgica historica*, Oxford, 1918.

2. Notons que l'interprétation de la composition de la messe du jeudi saint d'après l'ancien Ordo du Latran, telle que l'A. la présentait en 1955 (*A Rome, le jeudi saint, au VII^e siècle, d'après un vieil Ordo*, Rev. Hist. Eccl., 50, 1955) et qu'il l'a reprise dans son livre, est trouvée inacceptable par le P. H. SCHMIDT, *Hebdomada sancta*, Volumen alterum, Herder, 1957, p. 745.

Les formulaires pénitentiels du *Reginensis* (I, XV à XVI, XXXVIII BC ; III, XCVIII) sont d'origine romaine et adaptés à l'usage presbytéral. Ceci n'a rien d'invraisemblable : Innocent Ier (lettre à Decentius de Gubbio, *P.L.* 54, 517 B), saint Léon (lettre 137, *P.L.* 54, 1206 A), saint Grégoire (Homélies sur Ézéchiel, lib. II, Hom. X, *P.L.* 76, 1065-1066) font allusion à des réconciliations de pénitents faites par des prêtres (p. 139 à 155)[1].

Les formulaires baptismaux présentent une anomalie déjà relevée par Mgr Andrieu. Les « Denuntiatio » des scrutins se contredisent dans l'indication de leur date et les groupes de textes relatifs au baptême sont difficilement conciliables. Mgr Andrieu, tout en remarquant les emprunts de l'Ordo XI au Gélasien, veut expliquer les contradictions par l'interpolation dans le *Reginensis* d'une portion de l'Ordo XI lui-même, remanié à son tour par un liturgiste qui avait sous les yeux le texte du Gélasien[2]. Pour M. Chavasse, le rituel gélasien est, en tous ses points, antérieur à l'Ordo XI (p. 163 à 168, spécialement p. 167). Pour clarifier le cas des formulaires baptismaux, il faut distinguer trois groupes dont les rubriques sont rédigées à la deuxième personne, tandis qu'on y parle de « presbyter » et de « sacerdos » ; ce sont les formulaires les plus anciens. Tels sont : les trois messes de scrutin (I, XXVI A, XXVII A, XXVIII A), la dernière réunion des catéchumènes avant leur baptême le samedi saint dans la matinée (I, XLII A) et l'acte baptismal (I, XLIV). A part les cérémonies de l'inscription du nom (I, XXIX), de la tradition des évangiles (I, XXXIV), du texte du symbole (I, XXXV), qui portent une rubrique à la troisième personne mais sont postérieurs aux formulaires d'exorcismes (I, XXX à XXXIII), de la praefatio symboli (I, XXXV) et de la tradition du Pater (I, XXXVI), les autres formulaires additionnés au Gélasien ont tous les mêmes caractéristiques dans leurs rubriques (p. 155 à 180).

Le *Reginensis* a reçu des additions hors de Rome, mais il est bien un sacramentaire presbytéral adapté à la liturgie des titres romains au VIIe siècle.

On peut donc penser que ce sacramentaire a été employé à Rome simultanément avec l'*Hadrianum* rédigé pour une liturgie papale. M. Chavasse aura l'occasion de prouver cette coexistence en dépouillant systématiquement les trois livres qui composent le Gélasien pour y découvrir les diverses couches de formulaires qui s'y trouvent réunies et résultent d'une adaptation de la liturgie à l'usage du prêtre. Pour préciser la date de sa composition et en restant fidèle à la méthode historico-liturgique, il faudra ensuite replacer le Gélasien dans l'ensemble de l'histoire liturgique de Rome.

M. Chavasse établit d'abord les critères de distinctions entre ces différentes couches : présence (type gélasien) ou absence (type grégorien) de l'oraison *Ad populum*, les collectes et l'oraison *Super sindonem*. Le type gélasien comporte deux oraisons avant la secrète, la seconde correspondant à l'*oratio super sindonem* de la liturgie milanaise, ou bien il comporte trois oraisons avant la secrète, formulaires plus anciens qui supposent deux lectures avant l'évangile. Le type grégorien se caractérise par l'unique oraison avant la secrète et l'absence d'oraison *Ad populum*. Pour illustrer l'efficacité de cette méthode, l'A. étudie les

1. Le P. Jos. A. Jungmann fait cependant remarquer que les textes invoqués ne parlent pas de la réconciliation *solennelle* faite par un prêtre. *Zeitschrift für katolische Theologie*, 81. Band, 1959, 2. Heft, p. 238.

2. M. Andrieu, *Les Ordines romani du haut moyen âge*, II, *Les textes*, Louvain, 1948, p. 380 à 405, surtout p. 396, 404 à 405.

formulaires des jeûnes des 4e, 7e et 10e mois (I, LXXXIII ; II, LX et LXXXV). Les critères établis montrent le caractère hybride du livre et permettent d'apprécier l'âge des formulaires introduits. De plus, l'étude de la rédaction des rubriques (notamment dans les sections I, XLV à LXXXIV), permet également de distinguer certains groupements.

En se basant sur ces critères, on peut maintenant étudier le livre I (Temporal) du *Reginensis*.

De Noël à l'Épiphanie (I, I à XII), les formulaires de saint Étienne, de saint Jean, des saints Innocents et de l'Épiphanie sont les plus anciens (deux collectes, une oraison *super sindonem*, une oraison *ad populum*). L'année liturgique commence, non en mars, mais avec la Vigile de Noël, ce qui permet de fixer au VIIe siècle la date de compilation (p. 207 à 215).

De la Septuagésime au mercredi saint (I, XIII à XXXVII), signalons quelques points : le formulaire de la Septuagésime a été fixé après saint Grégoire, il n'a pas d'oraison *ad populum ;* il est donc plus récent. A partir de la Sexagésime, instituée par saint Grégoire, tous les formulaires quadragésimaux sont de la même venue et furent compilés au VIIe siècle. De même, le titre *Dominica in palmis* est ajouté au titre : *Dominica de passione* dans la deuxième moitié du VIIe siècle. Le caractère presbytéral du livre et la diversité des liturgies locales à Rome sont encore soulignés par la présence d'une messe pour le samedi de la quinquagésime, pour le IIe dimanche de carême, pour le Ve samedi de carême, présence qui s'explique par la volonté de pourvoir chaque jour du carême d'une célébration qui se trouve réalisable dans une région de Rome, où ne doit pas se célébrer une liturgie papale, laquelle entraîne d'autres obligations plus compliquées (p. 215 à 235).

Quelques notes seulement sur les formulaires du temps de Pâques et de Pentecôte (I, XLVII à LII — LXIII à LXVI a — LXXVII à LXXXIV). Le dimanche octave de Pâques n'est pas primitif dans le Gélasien, son rattachement à l'octave date peut-être du pontificat d'Honorius. Par ailleurs, les six dimanches après Pâques forment un bloc qu'on peut dater du VIe siècle, au moment où le dimanche octave de Pâques et l'octave de l'Ascension ne sont pas encore organisés. Les six oraisons groupées sous la rubrique : *Item orationes infra octava Pentecosten* montrent que l'octave de Pentecôte n'existait pas dans le Gélasien, dans lequel la fête de Pentecôte est suivie des formulaires du jeûne du 4e mois. Quant au dimanche octave, il semble que sa composition autorise des rapprochements avec la notice (rédigée en 681) du Liber Pontificalis sur Agathon Ier (p. 235 à 273).

Le livre II du *Reginensis* comprend d'abord le sanctoral. En le comparant à celui des autres livres liturgiques, on découvre en lui un mélange de formulaires tel qu'on ne peut rien en tirer pour fixer une date et un lieu de compilation. Il y a cependant des indices négatifs : les particularités de la liturgie papale en sont absentes. Il y a aussi des indices positifs : on y discerne une combinaison de deux séries de formulaires : une couche A, archaïque, de type gélasien et employée dans les régions de Rome IV, VI, V, VII, II ; une couche B, plus récente, de type grégorien, employée dans les titres qui entourent l'église Saint-Pierre-aux-liens (certains de ces formulaires sont même spécialement rédigés pour cette église). Impossible cependant de dater en bloc chacune des couches, il faut étudier chaque cas à part. Il aurait été intéressant de suivre ici les analyses minutieuses auxquelles se livre l'A. ; on y trouve l'application majeure de sa méthode d'investigation. Les deux couches ont été fusionnées au VIIe siècle ; la

présence des 4 fêtes mariales du 2 fév., 25 mars, 15 août et 8 sept. de la seconde moitié du VII^e siècle, marquent le point de départ de cette fusion ; par ailleurs le *Paduense* considéré par l'A. comme une révision du Grégorien effectuée à Rome entre 650 et 682-683, a enrichi son sanctoral en faisant des emprunts au Gélasien. La fusion était donc terminée à cette date.

Dans l'étude des autres formulaires du livre II : jeûne des 7^e et 10^e mois, Avent, on découvre des divergences dans le nombre des collectes et des lectures. Ceci permet à l'A. d'éclairer l'histoire de l'Avent romain. La réalisation qu'en a faite le *Reginensis*, en puisant dans une source du VI^e siècle, date du VII^e (p. 271 a 426).

Le livre III contient des formulaires qui ne s'emploient pas à date fixe ; le compilateur les a donc classés dans un ordre logique parfois factice. On se trouve ici encore en présence d'une liturgie presbytérale destinée à un service paroissial avec ses différents groupes de fidèles, destinée aussi — et les formulaires en sont nombreux — à un service monastique. Parmi ces derniers formulaires, les plus anciens semblent en rapport avec des moines qui suivent la règle « de saint Augustin », les plus récents, avec des moines bénédictins au service d'une basilique ou d'une diaconie. Ceci permet de dater du VII^e siècle la compilation. La messe *pro regibus*, sans doute rédigée pour la venue de Constantin IV à Rome, en juillet 663, renforce l'exactitude de cette datation. Dans les formulaires des dimanches *per annum* on retrouve les deux types gélasiens et grégoriens de composition. Quant au Canon de la messe, il ne comprend pas encore l'Agnus Dei introduit par le pape Serge. On se trouve donc bien au VII^e siècle. Il est moins aisé de localiser la compilation. Un seul indice, assez faible : un formulaire *Orationes ad missam pro sterilitate mulierum* (III, LIV) demande, dans la dernière oraison avant la secrète, le secours de saint Grégoire. On pourrait donc penser au monastère du Celius près de Saints-Jean-et-Paul comme aussi à celui de la diaconie de Sainte-Marie-in-Dominica. On peut songer encore à Sainte-Marie-Antique, appelée aussi : *Basilica sanctae Dei genitricis* (p. 429 à 521).

Après ce gigantesque travail de précision, modèle de critique interne, M. Chavasse étudie les rapports particuliers du Gélasien avec le Grégorien et les plus anciens livres liturgiques gallicans. Le *Paduense*, contrairement à la thèse reçue, n'est pas la forme la plus ancienne du Grégorien, mais il est une revision du Grégorien faite en recourant au vieux Gélasien. En classant les divergences entre l'*Hadrianum* et le *Paduense*, dispersées à travers tout le sacramentaire, on découvre les intentions du réviseur : adapter le sacramentaire papal et en faire un sacramentaire presbytéral, et pour ce, le réviseur emprunte au Gélasien. L'*Hadrianum* est aussi postérieur au Gélasien, au moins pour les jeudis de carême (fournis de formulaires sous Grégoire II), pour lesquels il se sert du Gélasien. Le Supplément de l'*Hadrianum* fait aussi des emprunts au Gélasien, ce qui montre que ce dernier était encore employé à Rome aux VII^e et VIII^e siècles (p. 525 à 593).

Un examen approfondi des pièces du temporal et du sanctoral qui se trouvent dans le Gélasien, le Grégorien et les sacramentaires gallicans, ainsi que de certaines pièces communes au livre III du Gélasien et au *Bobbiense*, amène à détecter que ces sacramentaires ont en commun certaines variantes qui les séparent du Léonien et que, par ailleurs, ils ont entre eux des variantes qui font exclure une interdépendance. Il exista donc un sacramentaire prégélasien et prégrégorien, intermédiaire entre le Léonien et les autres sacramentaires. En étu-

diant les formulaires de Saint-Jean-l'Évangéliste et les oraisons solennelles du vendredi saint, M. Chavasse croit pouvoir dire qu'il s'agit d'un sacramentaire presbytéral de type archaïque, auquel le Gélasien empruntera ses formulaires de type ancien (p. 595 à 678).

On le voit, l'étude de M. Chavasse sur le Gélasien aboutit donc, au surplus, à remanier les thèses sur la composition des sacramentaires et sur leurs rapports. Quelques pages (678 à 692) nous mettent en face de la nouvelle présentation des sacramentaires, de leur origine, de leur rôle et de leurs relations.

Autant qu'une découverte, cette magistrale étude ouvre des voies renouvelées tant aux recherches qu'à leurs méthodes.

Maredsous A. NOCENT

COMPTES RENDUS

ÉCRITURE SAINTE

T. Ayuso Marazuela. **La Biblia Visigótica de la Cava dei Tirreni.** — Madrid, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, 1956, 17×24,5, 207 p., 6 pl. h.-t.

L'abbaye bénédictine de « Cava dei Tirreni », près de Pompéi, fondée en 1011 par S. Alfer, encore existante, possède une Bible d'une valeur inestimable. C'est à cette Bible, ainsi qu'à une copie qui en a été faite au début du siècle dernier pour être offerte au Souverain Pontife et est conservée à la Vaticane, qu'est consacré ce livre, reproduction exacte, avec des tables, d'articles publiés par l'A. en 1955-56 dans la revue *Estudios Bíblicos*. Le ms. porte, entre l'*Explicit* du livre de Jérémie et l'*Incipit* du prologue d'Ézéchiel, les mots *Danila scriptor*. Qui est ce Danila, à qui peut être attribuée au moins la plus grande partie du travail ? La seule chose qu'on puisse affirmer avec certitude, c'est que *Su nombre es claramente visigótico y eminentemente español*. Mais une étude approfondie du ms. et de toutes ses particularités permet à l'A. de conclure : *A nuestro juicio, la fecha* (date) *más probable que se le ha de asignar es el siglo VIII. Lo más tarde* (au plus tard) *a principios del siglo IX... El Cavense es de origen hispánico... El Cavense es un códice peninsular, ibérico* (c'est en Espagne même qu'il a été écrit)... *El Cavense es un códice que probablemente procede de Oviedo*. Quand et comment est-il arrivé à Cava ? C'est mystérieux. La première attestation de sa présence en cette abbaye ne remonte qu'à 1822. Comme Mabillon ne le mentionne pas dans son *Iter Italicum*, il semble qu'il faille conclure qu'il ne s'y trouvait pas encore au milieu du XVII^e^ s. Et, comme les chercheurs espagnols de mss, tels J.-B. Pérez, le card. Sáenz de Aguirre, les auteurs de *España Sagrada*, n'en parlent pas, on doit supposer qu'il n'était déjà plus en Espagne à leur époque. Où était-il ? Notre A. a remarqué que le ms. porte des notes marginales en écriture bénéventine, dont une *manifiestamente... de la primera mitad del siglo XII ;* d'où il avance l'hypothèse qu'un moine inconnu, voulant mettre le ms. en sûreté au temps des invasions sarrasines, l'aurait emporté en Italie du sud, au IX^e^ ou X^e^ siècle ; il serait finalement arrivé à Cava. Le chap. II de l'ouvrage détaille le contenu du ms. Tous les Livres de notre Vulgate latine y figurent ; mais on remarquera, entre autres choses, un assez curieux ordre de succession et la présence d'une *aepistola ad laudicenses*, distincte de l'*aepistola ad epkesios*. Dans le chap. III, *Estudio paleográfico*, l'A. passe en revue tous les détails : format, matière, préparation, reliure, encres employées, mains que l'on peut distinguer, écriture, abréviations, ponctuation, orthographe, particularités grammaticales, ornementation, etc. Chap. IV, *Estudio crítico :* Les sommaires, prologues, notes marginales, etc. ; les éléments apocryphes et pseudocanoniques, etc. ; le texte. Chap. V, *Estudio comparativo. Filiación del códice. Fijación de su texto. Valor crítico*. Impossible de nous étendre davantage. Nous constatons avec plaisir que l'A. a pu tirer profit des travaux publiés dans notre *Rev. Bén.* et ailleurs par nos collaborateurs DD. Chapman, De Bruyne, Quentin, Wilmart. Et

nous nous associons à l'hommage qu'il rend à l'hospitalité et l'amabilité, que nous avons pu apprécier nous-même, des moines de Cava. D. R. REUL.

La Bíblia. Version d'après les textes originaux, avec introductions et commentaires, par les moines de Montserrat. VII : *Paralipomènes, Esdras, Néhémie*, par B. Ubach. — Montserrat, Abadía, 1958, 20,5×27,5, 397 p., 1 carte et 1 plan h.-t.; relié.

D. B. U. a déjà publié dans cette *Bíblia* les commentaires du Pentateuque (3 vol.), de Josué, Juges, Ruth (1 vol.), Samuel (1 vol.), Rois (1 vol.), et des Psaumes (2 vol.). Il y renvoie souvent dans le présent ouvrage, ainsi qu'à ceux des Prophètes de D. R. Augé (6 vol.). Ce nouveau volume se présente aussi bien que les autres. Pour chacune des deux parties (Paralipomènes ; Esdras-Néhémie), une *Introducció*, puis la version catalane des textes originaux, avec la Vulgate latine en petits caractères, et les notes et commentaires au bas des pages. A la fin, une carte de Palestine et un plan de Jérusalem, reproduits sur une feuille mobile. Le tout imprimé avec soin (peu d'erreurs typographiques: p. 73, *caqitol;* p. 351, *Trischri;* etc.) sur beau papier, dans une élégante reliure bleue avec inscriptions et filets or. D. B. U. s'est appliqué à donner une bonne traduction, recourant au besoin aux versions anciennes, à la Vulgate, à des conjectures. Grâce à ses connaissances, acquises durant des séjours nombreux et prolongés en Palestine, il a pu identifier presque toutes les données géographiques et topographiques. Il a constamment comparé Paralipomènes à Samuel-Rois, pour relever les concordances et les discordances. Son ouvrage sera extrêmement utile à ces divers points de vue. Par contre, en ce qui concerne les nombreuses controverses soulevées par la critique littéraire ou historique, on sera un peu désappointé. Pour éviter d'accroître démesurément les dimensions du livre, il s'est souvent contenté de dire son opinion, en renvoyant, pour les raisons, à d'autres ouvrages, d'ailleurs bien choisis, mais peut-être inaccessibles aux lecteurs de la *Bíblia*. On aurait, en tout cas, préféré un exposé personnel. Voici quelques-unes de ses conclusions. Paralipomènes, Esdras et Néhémie ne formaient primitivement qu'*una sola obra* (p. 265), écrite, semble-t-il, par un lévite, au cours du IIIe siècle av. J.-C. Les deux derniers versets de Paralipomènes, qui se retrouvent au début d'Esdras, doivent avoir été ajoutés à Paralipomènes au moment de la séparation, pour que ce livre se terminât comme Rois sur une joyeuse note d'espérance. Les chap. VIII-X de Néhémie sont bien à leur place ; il ne faut pas les transposer à la fin d'Esdras. Les faits d'après l'exil se sont passés dans l'ordre indiqué par Esdras-Néhémie ; les arguments contraires de Van Hoonacker ne sont pas convaincants. Pour la partie Paralipomènes, l'auteur s'est servi des Livres canoniques antérieurs et d'autres sources non canoniques, notamment de plusieurs *Midraschim;* on ne s'attendra donc pas à trouver partout dans son œuvre une rigueur historique absolue. Pour la partie Esdras-Néhémie, il a utilisé des documents, officiels ou non (les citations araméennes sont des additions d'un rédacteur, qui les a laissées dans leur langue originale *a fi d'autenticar-ne en certa manera la veracitat*). Aux objections des rationalistes contre la crédibilité de la partie Paralipomènes, là où elle ne concorde pas avec Samuel-Rois, D. B. U. répond : 1) *la seva* (sa ; de l'auteur) *fidelitat a reproduir les fonts* (sources) *canòniques és una garantia de la seva fidelitat a reproduir les altres fonts consultades per ell* (lui) ; 2) *la seva obra té* (possède) *un caràcter parenètic i didàctic ;* 3) *una història edificant no és pas necessàriament una història falsa.*

D. R. REUL.

Biblia Polyglotta Matritensia, VII, 21 : *Psalterium uisigothicum-mozarabicum*. Editio critica curante Mons. Dr. Th. AYUSO MARAZUELA. — Madrid, C. S. I. C., 1957, in-4°, XII-196 p.

Dès 1913, en appendice à son *Texte du Psautier latin en Afrique*, P. Capelle avait dessiné d'une main ferme l'essentiel de l'histoire du Psautier mozarabe, en discernant les chefs de file des deux recensions, les mss *Cavensis* (C) et *Complutensis 1* (X), publiés depuis par R. Weber, dans *Le Psautier romain et les autres anciens Psautiers latins* (1953). Les pièces chantées de la liturgie wisigothique présentant d'innombrables variantes par rapport à ces textes, L. Brou avait cru y discerner l'écho d'une recension antérieure (*Le Psautier liturgique wisigothique et les éditions critiques des Psautiers latins*, dans *Hispania Sacra*, 8, 1955, p. 337-360). Mais la grande édition scientifique que vient de fournir le meilleur spécialiste espagnol de la Bible latine, Mgr Ayuso Marazuela, montre que tous les manuscrits connus (dont 10 des IX^e^ et X^e^ siècles) se rattachent aux types C et X. Les variantes liturgiques semblent l'œuvre des auteur d'antiennes ou de répons.

Une préface de 45 pages, dont le texte espagnol est doublé d'une élégante traduction latine, décrit un à un chacun des témoins et étudie leurs relations en 32 tableaux synoptiques, avant de présenter les principes critiques de l'éditeur. Dom Capelle avait vu le Mozarabe dans la perspective des textes africains ; dom Weber, dans celle des anciens Psautiers européens, et en particulier du Romain ; plus récemment, dom de Sainte-Marie avait étudié l'influence du *Iuxta Hebraeos* en Espagne. Mgr Ayuso se réfère au seul texte de la Vulgate (clémentine !), c'est-à-dire la recension faite par Jérôme sur le grec hexaplaire, dans la forme qu'elle a prise à la Renaissance. Or il n'est pas prouvé que cette revision de Jérôme ait eu la moindre influence sur le Mozarabe du type *Complutensis*, texte de base de la présente édition. Les jugements portés par rapport à un tel repère s'avèrent donc singulièrement décevants. Dès le tableau I (p. 21), liste de 25 variantes (par rapport à la Vulgate) censées « caractéristiques » du Mozarabe, il se fait que 20 de ces variantes concordent tout simplement avec le Romain ; elles représentent donc le texte de base à partir duquel fut compilé le Mozarabe. Noter en outre qu'en 54, 9, le *Cavensis* ne partage pas la leçon *dominum*. Ainsi, quatre leçons restent caractéristiques, et les autres constituent les corrections introduites par Jérôme dans le Psautier gallican, ou les fautes tardives qui ont abouti à l'édition clémentine. La même attention donnée à la seule Vulgate fait que la recension du *Cavensis* est présentée comme influencée essentiellement par la Vulgate. L'observation est juste et intéressante, mais elle ne suffit pas à rendre compte de tous les faits ; dom Capelle avait bien montré que chacune des deux recensions Mozarabes a en propre un certain nombre de leçons africaines, de même que des leçons empruntées au *Iuxta Hebraeos*. Il eût été utile de noter chaque fois ces rencontres dans l'apparat.

Le *Cavensis* n'est soutenu que par le Psautier A. III, 5 de l'Escorial, et par l'édition d'A. Ortiz (Bréviaire de 1502, d'après un ms. perdu) ; encore ces deux témoins rejoignent-ils souvent le courant commun. A l'intérieur de celui-ci, les variantes réelles sont rares ; un psautier liturgique est toujours protégé par la mémoire et l'usage choral (il en va de même pour le Romain, et pour le Gallican après le IX^e^ siècle). L'apparat de Mgr Ayuso paraît abondant, parce qu'il est entièrement positif : pour chaque variante il énumère tous les témoins qui soutiennent le texte, avant de passer à ceux qui s'en écartent. Il suffit donc,

pour un verset, de deux oppositions entre Mozarabe et Vulgate, d'une variante de la recension C, et d'une bévue d'un ms. tardif, pour donner l'impression d'une histoire textuelle très compliquée. Cela devient vraiment grave pour les titres des psaumes, que ne couvrent pas la mémoire et la liturgie. Voici, par exemple, le psaume 55 : *In finem, pro populo, qui se elongauerunt, ipsi Dauid, in titulis inscriptione, quum tenuerunt eum Allophyli in Geth.*

> *Titulus est duplicis generis:* a) *breuis*, psalmus dauid 37 204 206 ; b) *longus, ut in epigraphe, qui sumptus est ex* 17 *etc. Uariantes:*
> uictori 29 30 34 L, in finem 13 17 31 32 33 35 G O V ; pro columba muta 30 34, pro cumulato 29 L, pro populo 13 17 31 32 33 35 G O V ; eo quod 29 30 34 L, qui 13 17 31 32 33 35 G O V ; se 17 33 G, a sanctis 13 31 35 O V, sanctis 32, — 29 30 34 L ; elongaberunt 17 33 G, procul abierit 29 30 34 L, longe facti sunt 13, longe factus est 31 32 35 O V ; ipsi dauid 17 33 G O, dauid 13 29 30 31 32 34 35 L V ; dauid : + humilis et simplex 29 30 L, — hum. et simplex 13 17 31 32 33 34 35 204 206 G O V ; in titulis inscriptione 17 33 G (scriptione), tituli in scriptionem 13, in tituli inscriptione 31 32 35, tituli inscriptio O, in tituli scriptionem V, — 29 30 34 L ; (ipsi) dauid in tit. inscr. 13 17 31 32 33 35 G V, tit. inscr. (ipsi) dauid O ; quando 29 30 34 L, quum 13 17 31 32 33 35 G O V ; tenuerunt eum 17 29 30 31 32 34 35 G L O V, uenerunt ad eum 13 ; palestini 29 30 34 L, allofili 13 17 32 33 35 G O V, allofilorum 31.

Il eût peut-être été aussi clair de réunir toutes les variantes, pour ce titre, des mss 29, 30, 34 L : « uictori pro columba muta (c.m.] cumulato 29 L), eo quod procul abierit dauid humilis et simplex (h. et s. *om.* 34), quando tenuerunt eum palestini », et d'y reconnaître le titre du *Iuxta Hebraeos*. On trouve de même les titres du *Iuxta Hebraeos :* au ps. 56 dans les mss 30, 33, 34 ; au ps. 57 dans les mss 30, 33 et 37 (avec dans tous les trois la variante *uictoria*, familière à la recension du ms. *Toletanus* du *Iuxta Hebraeos*) ; au ps. 59 dans le ms. 33 (avec de nouveau une leçon du *Toletanus*) ; aux ps. 60, 61, 63, 64, 66, dans les mss 33 et 37 ; au ps. 69 dans le ms. 37... Il y a là un phénomène qui mériterait une étude approfondie.

Malgré la rareté des variantes réelles, il arrive que l'édition liturgique de Lorenzana, à la suite du ms. 29, avec éventuellement l'appui de quelques autres, s'écarte de la majorité. En ce cas, l'éditeur semble être tenté de le suivre. Ainsi, au ps. 54, 19, il adopte le singulier *erat* avec les mss 29, 30 et 34, contre la majorité des Mozarabes, les autres Psautiers latins et le grec. Ce choix est étrange. Même psaume, verset 23 : l'éditeur admet *et* contre les meilleurs mss et le grec. Encore plus curieux : au ps. 67, 17, il admet dans son texte SEMPER, doublet que le ms. 29 (seul!) emprunte au *Iuxta Hebraeos*. L'éditeur est, après tout, libre de choisir à sa guise le texte qu'il définit comme « le Mozarabe » ; mais alors n'eût-il pas mieux valu adopter nettement le texte « liturgique » du ms. 29, rendu largement accessible par le Bréviaire de Lorenzana (= P.L. 86)? Une autre solution eût été d'adopter comme texte de base le *Complutensis*, de façon à faciliter la besogne de ceux qui citeront le Mozarabe d'après l'apparat de Weber.

Mgr Ayuso ne lit pas toujours comme dom Weber. Après contrôle sur les mss C et X, je relève deux erreurs de Weber : 5, 12, *habitabis* C, non CX ; 5, 13, *eum* C, non X. En revanche, les quelques sondages que j'ai pu faire, à propos des éléments utilisés dans les tableaux comparatifs de la préface, montrent qu'Ayuso n'est pas non plus impeccable : 3, 6 C *exurrexi*, non *surrexi ;* 3, 8 CX *conteruisti*, non *contriuisti ;* 5, 11 C *illos*, non *eos ;* 54, 11 C *et*, non *ac ;* 54, 16 C *nequitia*, non *nequitiae ;* 55, 7 X lit bien *sicut ;* 56, 1 C *inscriptionem*, non *scriptionem*. De même, un coup d'œil sur l'édition Ortiz révèle en 4, 4 *et* (comme C) ; en 54, 13 *oderat* au singulier ; en 55, 5 *sermones* au pluriel. Je me

hâte d'ajouter qu'en pratique ces petites inexactitudes ne portent pas atteinte à la validité des conclusions, basées sur d'assez grands chiffres. Puisque néanmoins Mgr Ayuso nous promet une nouvelle édition du Mozarabe dans le cadre de sa *Uetus Hispana*, espérons qu'il fera un nouveau contrôle intégral des collations de manuscrits, quitte à laisser tomber les mss tardifs qui n'apportent que des fautes. L'autorité d'une édition se mesure en effet à la sécurité des collations sur lesquelles elle repose.

Ce fascicule VII 21 est le premier paru d'une nouvelle Polyglotte, qui reprend les glorieuses traditions d'Alcala, mais en imprimant séparément chacun des éléments de l'histoire du texte biblique. Les noms des prof. Cantera y Burgos et Pérez Castro, pour le texte hébreu (I) et les travaux préparatoires de Díez Macho pour les Targums (IV et V) font augurer le plus grand bien. On annonce pour bientôt, en particulier, l'édition princeps du Targum palestinien du Pentateuque, d'après le ms. Neofiti. Le copte, confié aux soins de dom P. Bellet (IX), apportera aussi un progrès très sensible sur les éditions antérieures ; on n'en annonce malheureusement l'édition que pour le Nouveau Testament, tandis que le syriaque n'est prévu que pour l'Ancien Testament. Les volumes II et III concernent les textes grecs, VII et VIII les textes latins. Souhaitons que le vol. VII, consacré à la *Vetus Latina*, ait le pas sur le *Vulgata Hispana*, dont le besoin se fait moins sentir. Le présent fascicule autorise en tout cas les meilleurs espoirs. J. GRIBOMONT, O. S. B.

Vetus Latina. Die Reste der altlateinischen Bibel. Nach Petrus Sabatier neu gesammelt und herausgegeben von der Erzabtei Beuron. Tome XXVI, fasc. 2, *Epistula I Petri.* — Fribourg-en-Br., Herder, 1958, in-4°, p. 65-184 ; DM. 26,25.

Dans ses grandes lignes, l'évolution de la tradition textuelle de la *Prima Petri* correspond assez bien à celle que retraçait le fascicule précédent de la *Vetus Latina* pour l'Épître de Jacques : ici comme là, il y a lieu de distinguer grossomodo deux familles, l'une africaine, l'autre européenne, l'Espagne assumant en quelque sorte le rôle d'intermédiaire. Des textes africains du IIIe siècle, en particulier des écrits de saint Cyprien et de ceux qui gravitent autour de lui, se dégage, encore que très timidement, un premier type (K) ; Zénon de Vérone s'y rattachera parfois, et aussi, chose plus curieuse, l'Ambrosiaster (ainsi en IV, 6 avec *praedicatus est ;* mais le cas semble exceptionnel). K prendra une forme légèrement différente (C) dans les écrits donatistes, chez Tyconius, chez saint Augustin ; mais ce dernier connaît par ailleurs un certain nombre de lectures propres (A). Le substrat africain se laisse entrevoir à travers le vieux texte espagnol (S), tel qu'on le lit chez Priscillien, chez l'auteur du speculum *Audi Israhel*, plus tard dans la bible de Léon et le missel de Tolède. Toutefois, dès le Ve siècle apparaît un type plus neutre (T) et largement répandu, puisqu'on le trouve aussi bien en Gaule et en Italie qu'en Espagne et même en Afrique : c'est lui qu'attestent des témoins d'origine aussi disparate que les palimpsestes gaulois de Wolfenbüttel et de Fleury, les fragments de Freysing, la bible de Cava ou les dérivés de la bible d'Isidore de Séville ; T se retrouve, par ailleurs, en Afrique chez Fulgence et Facundus. Quant à la Vulgate (V), elle offre ici encore une révision faite sur la Septante : Pélage et son disciple Caelestius sont les premiers à la citer. Les passages de la *Prima Petri* où abondent particulièrement les variantes vieilles-latines sont : I, 18 ; II, 9, 21, 22 ; III, 18, 19 ; V, 8 ; ce sont d'ailleurs tous textes qui, de par leur contenu idéolo-

gique, ne pouvaient manquer d'être d'usage courant. Plus peut-être que dans les fascicules antérieurs, les témoins de la Vulgate sont cités nombreux ; ainsi, très à propos, il est tenu compte des leçons du ms. Montpellier 6 étudiées récemment par dom Salmon (cfr *BALCL*, IV, 127).

L'éloge de la *Vetus Latina* de Beuron n'est plus à faire : l'entreprise compte parmi celles qui s'imposent d'emblée par l'excellence de leur qualité. Au tome XXVI, en cours de parution, succédera le tome XI consacré à la Sagesse et à l'Ecclésiastique. P. V.

De Boeken van het Oude Testament. Uit de grondtekst vertaald en uitgelegd : VIII-1 *Spreuken* et VIII-2 *Prediker* par J. VAN DER PLOEG, O. P. ; VIII-4 *Wijsheid* par A. DRUBBEL, M. S. C. — Roermond (Pays-Bas) et Maaseik (Belgique), Romen en Zonen, 1952, 1953 et 1957, 17×24, 107, 71 et 97 p. ; 74, 50 et 69 fr. b. (pour les souscripteurs à toute la collection, 68, 45 et 62 fr. b.).

A notre demande, les éditeurs, que nous remercions vivement, ont bien voulu nous envoyer tout ce qui a déjà paru de la collection, et promis le reste. De ce que nous venons de recevoir, nous rendrons compte en trois fois : les Sapientiaux, les Livres historiques, les Prophètes ; de la suite, au fur et à mesure de la réception. Le plan des fascicules *Spreuken*, *Prediker*, *Wijsheid*, est le même : une *Inleiding* détaillée (respectivement 7, 11 et 9 p. de texte serré), puis la traduction néerlandaise, soignée, fidèle mais correcte, avec au-dessous un commentaire très fouillé et précis (en moyenne la moitié des pages, parfois davantage). Quand l'original est ou semble incertain, les traducteurs le signalent ; ils indiquent généralement alors les diverses reconstitutions et traductions proposées et justifient leur choix. La place nous étant mesurée, bornons-nous à quelques détails. *Spreuken* (Proverbes). Le P. v. d. P. commence par donner un bref aperçu sur ce genre littéraire en dehors d'Israël et dans Israël ; puis il distingue les diverses collections ou sections réunies dans l'ouvrage et cherche à en déterminer la provenance et à préciser dans quelle mesure certaines sont ou peuvent être dites salomoniennes. — *Prediker* (Ecclésiaste). Le P. v. d. P. rejette l'opinion de Siegfried, Podechard, etc., qui croient pouvoir distinguer plusieurs auteurs ; il n'en admet qu'un, plus un rédacteur ou éditeur, peut-être un disciple de l'auteur, à qui sont dues quelques additions à l'enseignement du maître. L'ouvrage a été plus probablement écrit en hébreu. Puisqu'il a été reçu dans le canon palestinien, c'est qu'il a été jugé conforme à la doctrine traditionnelle d'Israël. Le P. v. d. P. montre les points de contact qu'il a avec le Livre de Job, qu'il *dépasse* cependant sous divers aspects. — *Wijsheid* (Sagesse). Le livre a été écrit en Égypte, par un auteur cultivé et fin psychologue, dont le grec était la langue maternelle. Nous ne pouvons nous étendre davantage. Ces commentaires ne sont pas exhaustifs. Ils sont cependant très sérieux et solides, et dignes d'occuper une place fort honorable à côté des ouvrages du genre les plus développés. Ils se recommandent à ceux que désorienterait un apparat scientifique excessif et peuvent aussi excellemment servir à une première initiation préparatoire à des études plus approfondies. D. R. REUL.

T. PIATTI, O. M. V. (†). **Il Cantico dei Cantici.** — Rome, Edizioni Paoline, 1958, 15×21, 220 p., jaquette en coul. « Visite nocturne de l'Époux » (G. De Luca) ; Lires 1.100.

Aucune explication pleinement satisfaisante du *Cantique* n'a encore été donnée. Après un bref rappel des divers essais qui ont été tentés, l'A. part du fait que ce livre a été admis dans le Canon par les Juifs, sans que les rationalistes puissent prouver qu'il y a eu erreur, et que cette réception n'a rien d'étonnant, si on prend la peine d'expliquer la Bible par la Bible. Or le symbole de l'amour conjugal a été employé à diverses reprises dans l'Écriture, notamment par les prophètes, pour signifier l'amour réciproque de Jahweh et d'Israël. Une étude critique minutieuse du texte, compte tenu des données géographiques qui y figurent et des caractéristiques de la langue, permet à l'A. de conclure que le *Cantique* doit être un hymne de reconnaissance, analogue aux autres si nombreux qu'on trouve dans la Bible, et notamment à celui d'Ézéchias, mais sous la forme bien connue de la *Hîdāh*, des Rékabites, après les faits racontés au chap. xxxv de Jérémie. Et il identifie les personnages : Le *Diletto*, c'est Jahweh ; la *Diletta*, la famille des Rékabites ; la Mère de la *Diletta*, le peuple élu infidèle, épouse adultère de Jahweh ; Salomon, le symbole de la vie corrompue et idolâtrique, dont presque toujours les rois d'Israël et trop souvent les rois de Juda donnèrent le funeste exemple ; etc. Suit une traduction critique du *Cantique*, avec un commentaire détaillé fondé sur cette interprétation. Celle-ci est-elle la bonne ? Elle nous plaît beaucoup ; mais on a déjà tant tâtonné, que nous hésitons à l'accepter comme définitive sans en avoir mûrement, et à plusieurs reprises, considéré tous les aspects. Bonne bibliographie de 7 pages. D. R. REUL.

A. Penna, C. R. L. **Isaia.** — Turin, Marietti, 1958, 17×24, xii-632 p., en h.-t. 11 planches (16 phot. et 1 plan) et 1 carte ; Lires 3.000.

Encore un volume de l'excellente *Sacra Bibbia, Volgata latina e traduzione italiana dai testi originali, illustrate con note critiche e commentate*, dirigée par Mgr Garofalo et G. Rinaldi, C. R. S. Il occupera une place honorable parmi les meilleurs ouvrages catholiques de l'espèce : Condamin, Feldmann, Van Hoonacker, Augé (Montserrat), Fischer, Kissane. L'A. est résolument progressiste. Deux parties, intitulées respectivement *Il Libro d'Isaia* (i-xxxix) et *Il Libro della Consolazione* (xl-lvi, 8) auquel est ajouté le *Tritoisaia* de certains critiques (lvi, 9 - lxvi, 24). Chacune se présente de la même manière que l'*Esdra e Neemia* de Mgr Pelaia (même *Bibbia*) que nous signalions récemment : d'abord une *Introduzione* (milieu historique ; la personne de l'auteur ; le livre : contenu, caractères littéraires, doctrine religieuse, authenticité, formation, texte original et versions ; bibliographie ; etc.) ; puis, sur deux pages se faisant face, en haut, à gauche, la traduction italienne des textes originaux, avec les notes critiques concernant ces textes, et en haut, à droite, le texte latin de la Vulgate, avec les remarques relatives à ce texte, la partie inférieure de toutes les pages étant occupée par le commentaire extrêmement fouillé et parfaitement au courant. Les limites qui nous sont imposées ne nous permettent malheureusement pas d'entrer dans beaucoup de détails. La question du *Deuteroisaia* est longuement discutée dans l'*Introduzione* au *Libro della Consolazione*. L'A. rappelle le cas typique de Knabenbauer : *Egli nel 1887... presentava l'opinione tradizionale come « certissima »... ; nella 2ª ed. ... dovuta a Zorell si parla con prudenza di « indizi »... Ed è un fatto notorio... che lo stesso Knabenbauer in seguito assunse un atteggiamento del tutto diverso.* Une première conclusion : *la posizione tradizionale non appare fondata su un argomento dogmatico.* Une autre : Le décret de la Commission Biblique du 29 juin

1908 dit seulement que les arguments des critiques ne prouvent pas d'une manière absolument certaine, *apoditticamente (ad evincendum)*, la distinction des auteurs. Cette distinction, notre A. l'admet : *questa distinzione appare richiesta da seri motivi stilistici e, più ancora, dall'analogia con quanto conosciamo dei vari profeti e dei loro oracoli (*à savoir : *Quale utilità pratica avrebbe avuto il messaggio di Isaia ? Come l'avrebbero potuto comprendere i suoi contemporanei ? Perchè apostrofare i suoi ascoltatori come se fossero nella condizione descritta nel Sal. 137?)*. Et puis, il y a le silence de Jérémie et d'Ézéchiel : *Un'allusione, una citazione esplicita non sarebbe stata opportuna ?* Donc *crediamo che la fama del grande profeta abbia causato l'attribuzione a lui di brani che vanno meglio attribuiti a suoi discepoli — spesso lontani nel tempo —, quali gli autori di 13 s. ; 19, 16-25 ; 23, 15-18 ; 24-27 ; 40-66.* Quant au *Tritoisaia* : *Crediamo che essi* (les chapitres susdits) *furono composti in Palestina, in un'epoca che seguì immediatamente il ritorno (538-520 a. C.). L'unità di autore è sostenibile, ma taluni elementi favorirebbero una provenienza diversa, specialmente per i cc. 65-66.* A la rigueur, on pourrait attribuer XL-LXVI au seul *Deuteroisaia*, mais *La questione della lingua rende meno sicura tale conclusione.* Il reste, en tout cas, que le *Tritoisaia* serait un disciple du *Deuteroisaia*, et celui-ci d'Isaïe. Nous devons nous arrêter. On trouvera dans le volume des discussions approfondies de tous les textes importants, notamment de ceux concernant l'*Emmanuel* et le *Serviteur de Jahvé*. Seulement encore ceci. Au sujet de VI : *La realtà della visione è difesa anche da autori non sospetti per un eccessivo amore per il soprannaturale (cfr J. Engnell...)... Non si tratta di una visione materiale ma intellettuale, percepita con i sensi interni.* Et pour VII, 14 : *Una simile interpretazione* (l'interprétation typique reprise par Steinmann : *Hebraei*, disait S. Jérôme, *hoc de Ezechia filio Achaz prophetari arbitrantur*) *è ammissibile dal punto di vista dottrinale... Ma, tutto sommato, le sue probabilità sembrano molto tenui.* On pourra certes ne pas partager toutes les vues de l'A. ; ainsi, nous sommes partisan de cette interprétation typique de VII, 14. Mais ce que nous venons de dire prouve suffisamment, croyons-nous, que l'*Isaia* d'A. P. est un ouvrage d'une haute valeur, que ne peuvent ignorer ceux qui s'intéressent à une étude scientifique de notre *Livre d'Isaïe*. D. R. REUL.

G. FOHRER. **Ezechiel.** Mit einem Beitrag von K. Galling (Handbuch zum Alten Testament, erste Reihe, 13). — Tubingue, Mohr (Siebeck), 1955, 17×24, XXXV-263 p., 3 illustr. ; br. DM. 20,80 ; rel. DM. 23,50.

Nous ne connaissions encore que de nom la série *Handbuch*. Nous remercions vivement les éditeurs, qui à notre demande ont bien voulu nous envoyer ce volume (ainsi que *Chronikbücher* et *Jeremia* de W. Rudolph, dont nous parlerons la prochaine fois). Nous avons déjà signalé (*Rev. Bén.*, 1958, p. 292) l'ouvrage de M. G. F. *Die Hauptprobleme des Buches Ezechiel* et dit tout le bien que nous en pensons. Inutile de nous répéter. Les grands principes qui y étaient énoncés sont appliqués ici en détail. Dans le *Vorwort*, M. G. F. précise ce qui est dû à M. K. G. : la traduction et le commentaire de XL, 1 - XLII, 20 et de XLIII, 10-27 (description du temple et de l'autel) ; il nous dit aussi que de l'éd. de 1936 du *Kommentar* d'A. Bertholet, dont le présent volume est une refonte, *ist ... nahezu kein Stein auf dem anderen geblieben*, car, sans rien sacrifier d'une critique bien entendue, il nous ramène à bon nombre d'opinions traditionnelles abandonnées. Nous nous réjouissons avec lui de ce que *Tradition und Kritik in diesem Falle zusammentreffen*. Dans l'*Einleitung*, l'A. rappelle

dans quelle mesure la version grecque peut servir à améliorer le texte hébreu actuel et, revenant sur la question des *Kurzverse*, il conclut : *Demnach sollte kein Zweifel darüber bestehen, dass Ez wie seine Vorläufer seine sämtlichen prophetischen Worte und Berichte in poetischer Form verkündigt oder niedergeschrieben hat.* Voici les passages à la négation d'authenticité desquels M. G. F. reconnaît de *wichtige Gründe :* VI, 8-10 ; XII, 16 ; XVI, 30-34, 44-63 ; XVII, 22-24 ; XXI, 33-37 ; XXII, 6-13, 15-16, 23-31 ; XXIII, 36-49 ; XXVII, 9b, 11-24 ; XXVIII, 20-26 ; XXX, 13-19 ; XXXII, 9-16 ; XXXIII, 7-9 ; XL, 38-43 ; XLI, 15b-26 ; XLIII, 10-27 ; XLV, 18 — XLVI, 24 ; XLVIII, 1-35 ; tout le reste peut être attribué *mit grösster Wahrscheinlichkeit* à Éz. lui-même, ce qui ne veut pas dire que l'ordre actuel des textes soit celui de leur composition. *Aller Wahrscheinlichkeit nach* Éz. n'a laissé que des *einzelnen und getrennt niedergeschriebenen Worte und Berichte*, en y ajoutant parfois des *Nachträge* et *Zusätze*. Ce n'est que peu à peu, et avec des transpositions, que le livre s'est constitué tel que nous le possédons. Pour le paragraphe *Zeit und Ort der Wirksamkeit Ez's*, nous renvoyons à ce que nous avons dit au sujet des *Hauptprobleme ;* mais nous attirons l'attention sur la remarquable analyse *Verkündigung und Botschaft Ez's ;* M. G. F. y insiste de nouveau sur la réalité des visions, auditions et autres phénomènes que rapporte si souvent Éz., lequel n'était pas du tout un mentalement anormal ou psychiquement malade ; pour l'un ou l'autre cas seulement il admet qu'il s'agit peut-être d'une fiction littéraire. Dans le corps de l'ouvrage, la traduction des textes, avec des notes critiques, et un commentaire très développé et fort bien informé. Impossible d'entrer dans le détail. Sauf quelques rares réserves que nous aurions à faire, nous sommes d'accord avec M. G. F. Nous le félicitons et remercions : alors que tant de commentateurs croient que l'érudition et la critique exigent une démolition en règle de tout ce qu'a légué le passé, un tel livre, cependant strictement scientifique, est vraiment réconfortant. D. R. REUL.

Fr. Spadafora, A. Romeo, D. Frangipane. **Il Libro Sacro.** I : *Introduzione generale.* — Padoue, Il Messaggero di S. Antonio, 1958, 15,5×21,5, XVI-368 p., 18 pl. h.-t.

Nous devons ce volume à l'amabilité de M. Fr. Spadafora, et voyons avec plaisir que les AA. n'ignorent ni notre *Revue Bénédictine* ni les travaux de nos collaborateurs D. De Bruyne, D. Duesberg, D. Charlier. *Introduzione generale* : *La Bibbia* (Fr. Sp.). *Trattato I : Il Canone* (Fr. Sp.). De l'Ancien et du Nouveau Testaments ; appendice sur les principaux Apocryphes et les *Agrapha*. L'A. ne traite pas explicitement du critère qui servit à préciser quels étaient les Livres canoniques. Cela sera touché dans le : *Trattato II : L'Ispirazione Biblica* (A. R.). Partie principale de l'ouvrage. Cinq chapitres (fait ; extension ; nature ; effet : inerrance ; critère), où l'on trouvera discutées, nombreux textes de l'Écriture, du Magistère, de la Tradition, etc., à l'appui, toutes les questions concernant ces sujets. *Tutta la S. Scrittura è ispirata, cioè l'ispirazione divina si estende a tutte e singole le enunziazioni dei libri sacri. Se si considera... l'ispirazione biblica in quanto derivante da Dio mediante gli agiografi nei libri sacri (ispirazione obiettiva o terminativa), non si possono ammettere in essa gradi, quasi che un libro fosse più dell'altro « parola di Dio » e rivestisse maggiore autorità. I recenti documenti del supremo Magistero della Chiesa suppongono che l'ispirazione non racchiuda essenzialmente l'estrinsecazione sensibile dei vocaboli. Sotto l'ispirazione divina, le facoltà esecutrici dei segni verbali sono strumenti*

dello strumento assunto da Dio, dell'intelletto ispirato ; sono cioè strumento di Dio solo indirettamente. Rivelazione divina, la Scrittura non contiene errore alcuno. L'apostolato (o la missione profetica) può essere ritenuto criterio sufficiente, se si tratta di spiegare l'origine della fede della comunità cristiana (o israelitica) nella divinità dei libri sacri. L'A. a certainement raison de réfuter et de combattre les erreurs. Mais il nous semble qu'il se montre parfois un peu trop sévère envers certains pionniers de l'exégèse catholique contemporaine, tels Lagrange et Prat. Peut-on vraiment, à leur sujet, parler d'*erreur* et de *condamnation ?* Ne convient-il pas de leur appliquer ce que disait Pie XII : *Horum... strenuorum in vinea Domini operariorum conatus non solummodo aequo iustoque animo, sed summa etiam cum caritate iudicandos esse ceteri omnes Ecclesiae filii meminerint ?* Par contre, la *sortie* de l'A. dans la note 444, qui n'est pas injustifiée, nous a fort amusé. *Trattato III : Il Testo* (F. Sp.). Textes originaux, versions, polyglottes, concordances, etc. *Trattato IV : Ermeneutica* (D. Fr.). Règles de l'interprétation : noématique, heuristique (*La teoria dei generi letterari è forse il passo più avanzato e promettente compiuto dalla esegesi cattolica ai nostri tempi*), prophoristique. Histoire de l'exégèse (la période médiévale est de Fr. Sp.). Les belles planches : Stèle de Mésa ; Inscription de Siloë ; Lettres de Lachish ; Textes de Qumrân ; Papyri Nash, Ryland, Chester-Beatty ; Pentateuque Samaritain de Naplouse ; Vaticanus ; Sinaiticus ; etc. Nous croyons que, grâce à son abondante documentation, le volume pourra être *très utile* à ceux qui sont capables de faire quelques *distinctions* opportunes. D. R. REUL.

Bijbels Woordenboek. Par trente-trois spécialistes néerlandais et belges. Deuxième éd. totalement revue et remaniée. — Roermond (Pays-Bas) et Maaseik (Belgique), Romen en Zonen, 1954-1957, 16,5×24, XV-991 p., 22 cartes et plans et 84 illustrations dans le texte, 32 planches (58 photos) h.-t., 1 carte dépliante, jaquette illustrée en coul. ; rel. fl. 53,75.

Voilà achevée la nouvelle édition, dont la publication par fascicules a commencé dès 1954. On nous rappelle que la première a été traduite en allemand ; on nous en annonce déjà plusieurs, française et autres, de celle-ci ; c'est la meilleure des recommandations. On nous avertit que le programme est resté le même : offrir aux spécialistes, aux prêtres, étudiants ecclésiastiques et universitaires, et aux laïcs instruits, un *handig hulpmiddel*, où ils puissent trouver facilement des réponses concises mais complètes à toutes les questions qui se posent sans cesse au sujet de la Bible ; que le nombre des collaborateurs a été accru ; que plusieurs articles ont été supprimés et d'autres, surtout théologiques, ajoutés ; que les questions archéologiques et historiques ont été traitées plus succinctement, mais les théologiques plus amplement ; que pour l'article *Tijdrekening*, mais pas ailleurs, on a pu tenir compte des *Chronicles of Chaldaean Kings (626-556) in the British Museum*, qui ont paru en 1956 ; que l'article sur les découvertes dans le désert de Juda a été renvoyé en appendice pour permettre à son A. d'exploiter les tout derniers résultats. Nous voyons avec plaisir, dans la liste des livres et périodiques utilisés, la mention de notre *Revue Bénédictine*. Des additions et corrections à faire sont indiquées pp. X-XI. Plusieurs tableaux synchroniques. Puis les articles (plus de 2000, et même, sauf erreur, de 2100), beaucoup suivis d'une bibliographie, sur des pages à 2 colonnes de texte serré. Pour finir, un tableau des mesures, poids et monnaies. On trouvera dans les articles tous les renseignements nécessaires sur les personnes, peuples, données géographiques, doctrines, institutions, fêtes,

objets, dont parle la Bible, ainsi que sur les Livres bibliques. Certains articles sont fort développés : *Paulus*, 15½ colonnes ; *Bijbelvertalingen*, 14½ ; *Uittocht* (*van Israël uit Egypte*), 14¼ ; *Jesus Christus*, 13½ ; *Handschriften der Woestijn van Juda*, 13½ ; *Messiasverwachting*, 12¼ ; *Zonde*, 12 ; *Parousie*, 10½ ; *Jerusalem*, 10. Nous n'en finirions pas si nous voulions énumérer tous ceux de 9, 8, 7, 6 colonnes. Parmi ceux de moins de 10 col., quelques-uns méritent une attention particulière : ceux traitant de chacun des Livres ou de groupes de Livres (*Pastorale brieven*, *Pentateuch*, etc.) de la Bible ; ceux exposant des principes généraux : *Aetiologie*, *Formgeschichtliche Methode*, *Geschiedschrijving*, *Inspiratie*, *Mythe ;* ceux se rapportant à des questions spéciales plus difficiles ou obscures : *Antichrist*, *Ark*, *Chaos*, *Cultus*, *Dag van Jahweh*, *Ebed-Jahweh profetieën*, *Eschatologie*, *Heilsverwachting*, *Kennis (Boom der kennis van goed en kwaad)*, *Levensboom*, *Levi*, *Logos*, *Loofhuttenfeest*, *Mane-thecel-phares*, *Mensenzoon*, *Nieuwjaarsfeest*, *Oergeschiedenis*, *Oerzee*, *Offer*, *Paasfeest*, *Paradijs*, *Plagen van Egypte*, *Priester*, *Proto-evangelie*, *Rest van Israël*, *Rijk Gods*, *Scheppingsverhaal*, *Slang in het paradijs*, *Tien Geboden*, *Toren van Babel*, *Troonsbestijgingsfeest*, *Verbond*, *Woestijntocht*, *Zondeval*, *Zondvloed*, *Zonnestilstand*, *Zoon van God ;* et ce ne sont que les principaux. Quant à l'*esprit* dans lequel ont été rédigés les articles, on peut évidemment y distinguer des nuances selon les AA. ; mais il nous semble qu'en général on a parfaitement réussi à concilier les résultats des études archéologiques, historiques, linguistiques, etc., avec ce qu'exige vraiment l'orthodoxie entendue au sens strict (nous ne parlons pas de certaines *traditions* exégétiques, respectables sans doute, mais sans rapport nécessaire avec le dogme). Quelques exemples. *Aäron*. On distingue la tradition la plus ancienne et la tradition postérieure et on conclut : « Diverses traditions ayant été recueillies dans le Pentateuque et le nom d'Aaron figurant précisément le plus souvent dans la plus récente, il est extrêmement difficile de dire ce qu'il a primitivement été. Il est certain que, lorsqu'il fut devenu célèbre, son nom a fréquemment été cité à côté de celui de Moïse. » Cette distinction de plusieurs traditions se représente souvent. De même, entre généalogie biblique et termes historiques ; ainsi pour *Abraham :* « Dans *Gen.* 14, 13, il est appelé l'Hébreu, ce qui, selon la généalogie biblique, veut dire : descendant d'Éber, et en termes historiques signifie qu'il appartient au groupe des Habirous. » Aussi, pour les premiers chapitres de la Genèse, entre une liste séthite et une liste caïnite et encore d'autres documents ; ainsi *Henoch* est dans la liste caïnite fils de Caïn et père d'Irad et dans la liste séthite fils de Jared et père de Mathusalem. *Bileam* (Balaam) : Primitivement il aura été considéré comme un voyant étranger ; mais dans la tradition postérieure il apparaît comme un prophète, et comme tel soumis aux volontés de Dieu il doit, malgré la fureur de Balac, bénir à plusieurs reprises Israël. Trois formes d'une tradition très populaire (l'ânesse qui parle) étant réunies en un récit unique, il n'est pas facile de reconstituer exactement les faits. Que d'autres cas de ce genre nous pourrions encore citer, p. ex. pour Élie et Élisée. Mais nous devons nous arrêter. Ce que nous avons dit montre suffisamment, croyons-nous, la richesse du contenu de l'ouvrage, lequel fait honneur à la science catholique néerlandaise et belge. D. R. REUL.

Bibeltheologisches Wörterbuch. Par divers auteurs, sous la direction de J.-B. Bauer. — Gratz et Cologne, Verlag Styria, 1959, 13×20,5, 859 p. ; rel. S. 239, DM. 38,50.

Toutes proportions gardées, nous pourrions répéter ce que nous disions ici, il y a quelques mois, du *Vocabulaire biblique* du regretté P. Bonsirven. Toutes proportions gardées ; car il ne s'agissait là que d'un tout petit livre d'un seul auteur, dont les articles étaient généralement fort brefs ; le présent volume, au contraire, œuvre d'un groupe de 40 collaborateurs, est impressionnant par son épaisseur et la longueur de ses articles, certains comptant jusqu'à 30 et 40 pages de texte serré. Dans la table des *Mitarbeiter*, nous remarquons ces noms (parce qu'ils nous sont plus connus) : J.-B. Bauer (Gratz), H. Cazelles (Paris), J. Daniélou (Paris), J. de Fraine (Louvain), Fr. Nötscher (Bonn), J. Schildenberger, O. S. B. (Beuron), O. Schilling (Paderborn), R. Schnackenburg (Wurtzbourg), C. Spicq (Fribourg, Suisse), V. Warnach, O. S. B. (Maria Laach). On remarque avec plaisir qu'ils ne sont pas exclusivement Autrichiens ou Allemands ; d'autres ont trouvé accueil. Les articles sont au nombre de 107, chacun suivi d'une bibliographie. Impossible de les énumérer tous. Les plus développés sont (entre parenthèses, le nombre de pages) : *Liebe* (40), *Mysterium* (31), *Geist* (29), *Kirche* (27), *Gott* (25), *Glaube* (22), *Sünde* (21), *Reich Gottes* (20), *Gerechtigkeit* (19), *Eucharistie* (19), *Messianismus* (18). Quant à la méthode suivie dans l'exposé, elle varie avec les auteurs et les sujets. Quelques exemples. *Apostel.* Divisé en six sections : *Der Begriff Apostel im allgemeinen ; Apostolische Sendung in vorösterlicher Zeit ; Endgültige Bevollmächtigung ; Der Apostolat in der jungen Kirche ; Der Apostolat Pauli ; Die zwölf Apostel. Auferstehung.* D'abord *Altes Testament*, en cinq sections ; puis *Apokryphen ;* enfin *Neues Testament*, Synoptiques, Jean, Paul. *Blut.* Quatre sections : *Physiologische Vorstellungen ; Das Blut des Menschen in der Theologie des Alten und Neuen Testaments ; Das Verbot des Blutgenusses ; Das Blut im Opferkult.* Un article spécial est consacré à *Blut Christi.* Il nous semble inutile de continuer. En tête du volume, un *Vorwort*, traitant de la *Biblische Theologie*, de la *Bedeutung der biblischen Theologie*, des *Aufgaben des bibeltheologischen Wörterbuchs.* L'ouvrage n'est sans doute pas parfait ; certains désireraient davantage. Aucune œuvre humaine ne saurait l'être. Tel quel, il pourra rendre de réels et grands services. C'est ce qui importe. D. R. REUL.

E. Galbiati et A. Piazza. **Pagine difficili della Bibbia. Antico Testamento.** 6e éd. — Milan, Massimo, 1958, 15×21, 398 p., 24 pl. (6 cartes et 37 phot.) h.-t. ; br. Lires 1.500 ; rel. Lires 2.000.

A déjà été traduit en 5 langues. Les AA. déclarent : *La presente pubblicazione non è un'antologia di tutte le pagine difficili dell'Antico Testamento e neanche una serie di saggi di esegesi integrale. Essa intende soltanto chiarire i tratti più oscuri di alcune pagine dell'Antico Testamento ;* à la lumière des directives contenues dans l'encyclique *Divino afflante Spiritu* et la lettre de la Commission Biblique au cardinal Suhard, compte tenu de l'encyclique *Humani generis.* Les deux premiers chapitres, *I generi letterari nella Bibbia* et *Realtà storica e generi letterari* sont fort bien documentés et très intéressants ; ils aideront à résoudre bien des difficultés. Les principes généraux sont ensuite appliqués aux cas particuliers : *Il racconto biblico della creazione e la scienza ; Il peccato originale ; L'Antico Testamento e la preistoria ; L'Antico Testamento e la storia ; I miracoli nell'Antico Testamento ; Vera religione e Antico Testamento ; La morale e l'Antico Testamento ; Il Messianismo.* C'est plus délicat; car il n'est pas toujours facile de préciser la mesure dans laquelle on peut admettre des figures, hyperboles, récits populaires, etc. Plus d'une fois nous

en reconnaîtrions assez volontiers là où les AA. croient qu'il s'agit du sens propre historique. L'emploi de certains textes allégués ne nous semble pas absolument indiscutable. L'ouvrage n'est pas parfait ; rien d'étonnant ; dans l'ensemble, tel qu'il est, il pourra être vraiment utile. D. R. REUL.

A. Penna, C. R. L. **La Religione di Israele** (Biblioteca di Scienze religiose, sez. IX, 7). — Brescia, Morcelliana, 1958, 11,5×18,5, 335 p.; Lires 800.

Nous devons ce livre à l'amabilité de l'A. Deux excès étaient à éviter : celui des disciples plus ou moins avoués de Wellhausen (il y en a encore), qui reconstruisent l'histoire religieuse d'Israël, non d'après une critique objective des documents, mais conformément à leurs préjugés, lesquels exigent que tout se soit passé de telle ou telle manière, le surnaturel étant exclu ; et celui de quelques attardés qui semblent ignorer qu'une longue transmission orale, ayant abouti à des rédactions parfois fort divergentes, et donc à ne pas prendre à la lettre, a précédé la mise par écrit définitive des plus anciennes traditions bibliques, et que le processus très complexe de la formation de plusieurs de nos Livres de l'Ancien Testament rend souvent impossible une détermination exacte de l'origine des institutions qui y sont mentionnées. L'A. a su garder un juste milieu. Nous ne dirons pas qu'il est parvenu à résoudre tous les problèmes ; il avoue lui-même qu'il en reste encore beaucoup ; mais nous estimons qu'il a réussi à montrer que les arguments des rationalistes sont loin d'être apodictiques. La place nous étant mesurée, disons seulement que le volume, sans appareil d'érudition, mais pas moins solide pour cela, se divise en six chapitres : *La Religione dei Patriarchi*, *Periodo Mosaico*, *Da Giosuè a Salomone*, *Il Periodo dei due Regni*, *Esilio e Restaurazione*, *Periodo Ellenistico-Romano* (où il est question des *Qumranici* et de leurs rapports avec le christianisme). Il se termine par une bibliographie de sept pages. Nous croyons qu'il mérite une lecture attentive et qu'il jettera beaucoup de lumière sur de nombreux textes obscurs. D. R. REUL.

R. Martin-Achard. **Israël et les nations.** La perspective missionnaire de l'Ancien Testament (Cahiers théologiques, 42). — Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1959, in-8°, 78 p. ; 4,50 fr. s.

Avec une foi profonde et un sens historique très averti, l'auteur nous présente une analyse claire et bien documentée des passages de l'Ancien Testament relatifs aux rapports entre Israël et les nations. De cette brève étude, il ressort bien qu'Israël n'a pas songé à la mission telle qu'elle s'est développée après la Résurrection du Seigneur. Pour les prophètes, le salut vient des Juifs et de Sion sortira la Loi. Le Peuple Élu sera pour les nations ce que Moïse fut pour Israël. Effectivement, les nations tourneront leur regard vers Jérusalem où mourra et ressuscitera le Fils de l'Homme et d'où partira le mouvement proprement missionnaire qui appartient aux derniers temps inaugurés par le Mystère Pascal. Il n'est rien dans ce beau livre qu'un catholique ne puisse faire sien. M. P.

Th. Maertens, O. S. B. **Le souffle et l'Esprit de Dieu** (Coll. « Thèmes bibliques »). — Paris-Bruges, Desclée de Brouwer, 1959, in-16, 148 p. ; 72 fr. b.

L. Deiss, C. S. Sp. **Marie, Fille de Sion** (Coll. « Thèmes bibliques »). — Paris-Bruges, Desclée de Brouwer, 1959, in-16, 298 p. ; 120 fr. b.

Une nouvelle collection qui d'emblée tient les promesses du titre. — Édition refondue des fascicules 14 et 17 des Cahiers *Évangile*, l'ouvrage de dom M.

constitue une initiation biblique parlante au mystère de l'Esprit et, de ce fait, de l'ensemble de l'économie du salut saisie dans sa révélation progressive. — On peut en dire autant du livre du P. D., petite somme mariologique, nourrie de la meilleure sève biblique, dès la foi d'Abraham. Mais comment a-t-on pu en ignorer tout l'enracinement proprement sapientiel ? Bonne bibliographie sur Marie et l'Église. E. F.

Hans Lietzmann. **Kleine Schriften.** Herausgegeben von K. Aland. T. I: *Studien zur spätantiken Religionsgeschichte.* T. II: *Studien zum Neuen Testament.* — Berlin, Akademie-Verlag, 1958, 16×24, x-487 et x-303 p., 15 pl. h.-t., dont 2 dépliantes, dans le t. I ; rel. DM. 43 et 30.

H. L., né le 2 mars 1875, fut atteint par la maladie durant l'automne de 1941. M. K. A., un de ses disciples et admirateurs, lui proposa alors de réunir ceux de ses articles et petits écrits qui lui tenaient le plus à cœur, et d'en publier un recueil pour son 70e anniversaire. Pendant plusieurs semaines ils travaillèrent ensemble à mettre au point ce projet. Mais H. L. mourut le 25 juin 1942, et les circonstances en retardèrent la réalisation. Les *Kleine Schriften* paraîtront en 3 tomes. Voici les deux premiers. Quant au troisième, il contiendra *seine Studien zur Liturgie- und Symbolgeschichte mit Beiträgen zur allgemeinen Wissenschaftsgeschichte... Eine kurze Biographie versucht, wenigstens die Umrisse seiner Persönlichkeit, seiner Arbeitsweise und wissenschaftlichen Leistung sowie der Zeit, in welcher er wirkte, zu zeichnen. Eine Gesamtbibliographie schliesst diesen Band ab*, annonce M. K. A. Mais : *Nicht alles konnte aufgenommen werden, was zuerst geeignet erschien. Die Notwendigkeit der Konzentration auf drei Bände gebot manche Abstriche vom ursprünglich mit Lietzmann selbst vereinbarten Programm.* Pour chacune des *Kleine Schriften* on a indiqué, avec la date, l'ouvrage ou la revue où elle a été publiée. Elles sont groupées sous divers titres (dans le tome I, quatre : I. *Spätantike und Christentum ;* II. *Zur Literaturgeschichte ;* III. *Zur Handschriftenkunde und Epigraphik ;* IV. *Zur Geschichte der christlichen Kunst ;* dans le tome II, trois : I. *Prolegomena ;* II. *Textgeschichte und Textkritik ;* III. *Zur Geschichte des neutestamentlichen Zeitalters*). Nous aurions voulu donner un résumé de chacun des textes. Le manque de place nous l'interdit. Nous ne pouvons même pas indiquer où il a paru. En voici la liste, avec l'année de publication de chacun. Tome I : (I). *Das Problem der Spätantike* (1927) ; *Der Weltheiland* (1909) ; *Die Umwelt des jungen Christentums* (1932) ; *Gnosis und Magie* (1933) ; *Griechentum und Orient* (1936) ; *Die Anfänge des Christentums in Syrien und seinem Hinterland* (1935) ; *Das Doppelantlitz der nachapostolischen Zeit* (1932) ; *Petrus römischer Märtyrer* (1936) ; *Ein Beitrag zur Mandäerfrage* (1930) ; *Zur altchristlichen Verfassungsgeschichte* (1914) ; *Der Glaube Konstantins des Grossen* (1937) ; *Die Anfänge des Problems Kirche und Staat* (1938) ; *Das Problem Staat und Kirche im weströmischen Reich* (1940) ; *Altchristliche Kirche* (1927) ; (II). *Die älteste Gestalt der Passio SS. Carpi, Papylae et Agathonices* (1922) ; *Chronologie der ersten und zweiten Verbannung des Athanasius* (1901) ; *Zur Entstehungsgeschichte der Briefsammlung Augustins* (1930) ; *Hieronymus* (1913) ; *Johannes Chrysostomos* (1916) ; *Kirchenrechtliche Sammlungen* (1921) ; (III). *Papyrus Jenensis Nr. 1* (1908) ; *Der Jenaer Irenaeus-Papyrus* (1912) ; *Ein Psalterfragment der Jenaer Papyrussammlung* (1914) ; *Ein christliches Amulett auf Papyrus* (1933) ; *Ein Blatt aus einer antiken Weltchronik* (1937) ; *Zur Datierung der Josuarolle* (1926) ; *Jüdisch-griechische Inschriften aus Tell el Yehudieh*

(1923) ; (IV). *Die Entstehung der christlichen Kunst* (1911) ; *Der unterirdische Kultraum von Porta Maggiore in Rom* (1924) ; *Ein Gnostiker in der Novatianuskatakombe* (1934) ; *Die Märtyrerin der Praetextatkatakombe* (1935) ; *Der Sator-Rebus in Pompeji* (1937). Tome II : (I). *Der Theolog und das Neue Testament* (1934) ; *Eine Bemerkung zur Exegese des Neuen Testaments* (1931) ; (II). *Wie wurden die Bücher des Neuen Testaments heilige Schrift ?* (1907) ; *Schallanalyse und Textkritik* (1922) ; *Einführung in die Textgeschichte der Paulusbriefe* (1933) ; *Die Chester-Beatty-Papyri des Neuen Testaments* (1935) ; *Zur Würdigung des Chester-Beatty-Papyrus der Paulusbriefe* (1934) ; *Neue Evangelienpapyri* (1935) ; *Matthaeus 25, 34 in den Freisinger Denkmälern* (1932) ; *Die Vorlage der gotischen Bibel* (1919) ; *H. v. Sodens Ausgabe des Neuen Testaments* (I, 1907 ; II, 1914) ; *Bemerkungen zu H. v. Sodens Antikritik* (1907) ; (III). *Der Prozess Jesu* (1931) ; *Bemerkungen zum Prozess Jesu* (I, 1931 ; II, 1932) ; *Ein neuer Fund zur Chronologie des Paulus* (1911) ; *Zwei Notizen zu Paulus* (1930) ; *Der Sinn des Aposteldekrets und seine Textwandlung* (1933) ; *Jüdische Passahsitten und der* ἀφικόμενος (1926). Bien que les idées religieuses de H. L. ne soient pas conformes à nos plus fermes convictions, nous ne songeons nullement à mettre en doute sa bonne foi et sa loyauté ; avec les nombreuses et graves réserves que nous jugeons nécessaires, nous estimons beaucoup ses travaux. Nous nous réjouissons donc sincèrement de cette belle publication, qui facilitera la consultation et l'emploi de ces *Kleine Schriften*, lesquelles, à de multiples points de vue, gardent, sous les réserves susdites, leur intérêt et leur importance. D. R. REUL.

LITTÉRATURES CHRÉTIENNES

G. Auletta. **Le Sorgenti della Letteratura Cristiana** (Coll. « Sorgenti di Vita », 7). — Milan, Massimo, 1958, 14×21, 303 p. ; rel. plast. illustr. ; Lires 1.700.

Comme l'indique le sous-titre *Antologia patristica del I e II secolo*, il s'agit d'un recueil d'extraits des Pères. Les éditions complètes de ceux-ci ne manquent heureusement pas ; mais la lecture intégrale de leurs œuvres rebuterait les *profanes*. L'A. a choisi de beaux textes, à la portée de tous, ayant une valeur spirituelle universelle et perpétuelle, indépendante des controverses et autres circonstances en limitant l'intérêt. Trois parties : I. Pères apostoliques (Didachè, Clément de Rome, Ignace d'Antioche, Pseudo-Barnabé, Polycarpe, Papias, Pasteur) ; II. Apologistes (Aristide, Justin, Athénagore, Théophile d'Antioche, Lettre à Diognète, Minucius Félix, Tertullien) ; Actes des Martyrs et autres documents (Martyrs de Lyon, Martyrs Scillitains, Épitaphe d'Abercius, Épitaphe de Pettorius). Chacune de ces sous-divisions est précédée d'une introduction, de même que le groupe des Pères apostoliques et celui des Apologistes ; et les notes explicatives au bas des pages ainsi que les indications bibliographiques sont fort nombreuses. Nous regrettons seulement que l'A. ait complètement omis les controversistes, notamment Irénée. Mais le volume, tel qu'il est, contient déjà assez de pages touchantes (Lettres d'Ignace, Martyre de Polycarpe, Martyrs de Lyon, Martyrs Scillitains, etc.) pour faire aimer les Pères et initier à une lecture plus étendue de leurs œuvres. D. R. REUL.

O. Hiltbrunner. **Latina Graeca.** Semasiologische Studien über lateinische Wörter im Hinblick auf ihr Verhältnis zu griechischen Vorbildern. — Berne, A. Francke, 1958, in-8°, 208 p. ; 22 fr. s.

Le volume comporte cinq enquêtes distinctes ; de celles-ci retenons les deux plus importantes : *simplicitas* (p. 15-105) et *sincerus* (p. 106-154). H. étudie ces mots dans l'ensemble de leur évolution sémantique jusqu'à Grégoire le Grand, non sans jeter un regard sur des cas parallèles et des notions voisines (synonymes, « opposita »). Dans la langue spéciale des chrétiens, *simplicitas* subit l'influence de la Bible et de l'idéologie chrétienne, tout en restant dépendant de la langue commune (voir la persistance des thèmes développés dans la littérature profane : opposition à *subtilis urbanitas*, simplicité de la vie morale, du style, etc.). Le thème principal où apparaît le sens figuré, est celui de la foi (très souvent en relation avec *Mt.* x, 16), surtout chez Tertullien, Cyprien, Rufin, Jérôme : les « simples » sont opposés aux « gnostiques » (Origène, Celse), aux *ecclesiastici* (Jérôme), ou au contraire aux hérétiques et, dans ce sens, simplicité est synonyme de vérité (Tertullien, Cyprien, Arnobe l'Ancien, Ambroise, Hilaire, Jérôme, Augustin). Dans la littérature monastique, elle désigne l'ignorance d'un certain type de culture profane et est conçue comme un instrument de vie spirituelle (Antoine, Pachôme, Basile, Jérôme, Augustin, Cassien, Grégoire le Grand). Ce thème aurait mérité d'être davantage exploité, et il serait intéressant d'en poursuivre l'étude dans le moyen âge monastique. Dans la ligne des idées platoniciennes, après Origène et Philon, Tertullien, Rufin, Augustin, voient dans la simplicité un élément de perfection, attribut divin ou même privilège de l'homme avant la chute (le mot s'oppose alors, non plus à *duplex*, mais à *multiplex*). — Pour *sincerus*, l'auteur étudie de très près le problème de l'étymologie qui rattache le mot à la langue cultuelle ; il classe ensuite son matériel selon les méthodes du *Thesaurus linguae latinae*. De ce fait, l'usage chrétien du mot n'est pas traité comme tel. Mais le classement et les commentaires nuancés qui l'enrichissent font ressortir le sens fondamental (intact, parfaitement conservé) et situent les différentes applications métaphoriques qu'on trouve chez les Pères de l'Église. — L'A., rédacteur au *Thesaurus*, a également réuni une documentation très riche sur la littérature grecque qu'il étudie, comme l'indique le titre du volume, conjointement à la littérature latine. A. THIBAUT.

A. W. Ziegler. **Neue Studien zum ersten Klemensbrief.** — Munich, Manz Verlag, 1958, in-8°, 144 p. ; DM. 10,80.

On ne cessera de scruter toujours plus à fond les premiers écrits chrétiens : à chaque approche, ils nous livrent quelque chose de leur secret. Mais le danger est grand, de nos jours, de vouloir satisfaire à tout prix une curiosité indiscrète, sinon déplacée ; car, si profondément chrétiens et humains qu'ils soient, ces témoins de temps révolus n'entrent pas nécessairement dans les cadres de nos préoccupations actuelles. Il faut donc se garder de vouloir trouver là les thèmes, les conceptions, les réponses que nous nous croyons en droit d'y attendre. Les historiens de l'antiquité, en particulier ceux qui pratiquent la méthode comparative, éviteront d'y chercher des « preuves à l'appui » de leurs propres constructions *a priori*. — Très délicatement, après cette mise en garde, M. Ziegler aborde une série de chapitres où pouvait effectivement se poser le problème d'un contact entre la *Prima Clementis* et le monde antique : prophétisme, révélation, autorité religieuse, autorité politique, situation de la femme, thème de l'agonistique, etc., sont successivement étudiés. Les conclusions de l'A. sont prudentes : elles confirment, en général, la thèse d'une saine harmonie entre l'originalité indubitable du fait chrétien et l'influence non moins certaine du monde païen qui l'a vu naître. P. V.

P. Canivet, S. J. **Histoire d'une entreprise apologétique au V^e siècle** (Bibliothèque de l'Histoire de l'Église). — Paris, Bloud et Gay, s. d. [1957], in-8°, xxiv-384 p., 12 tables h.-t.

Le Père Canivet a publié récemment dans *Sources Chrétiennes* la « Thérapeutique des maladies helléniques » de Théodoret de Cyr. La thèse qu'il présente aujourd'hui vise à faire mieux connaître, surtout en la situant dans son milieu d'origine, toute l'activité apologétique de Théodoret. Une première partie de l'ouvrage évoque très à propos la situation sociale et religieuse de l'Antioche cosmopolite du v^e siècle commençant : les polémiques antijuives y sont virulentes, et non moins les controverses entre chrétiens cultivés et païens hellénistes ; dans celles-ci, les discussions portent sur la Providence (stoïcisme, fatalité), sur l'anthropologie, sur le monde des esprits, sur le culte des martyrs. Confrontant les deux mentalités, la chrétienne et la non-chrétienne, Théodoret croit à la possibilité d'une entente sur la base d'un christianisme à couleur platonicienne. C'est à la réalisation de cet essai d'entente qu'il consacrera ses années de vie monastique près d'Apamée, peu avant son élévation à l'épiscopat : sa *Thérapeutique* s'élabore exactement entre 420 et 423. Dans une seconde, puis une dernière partie, le P. Canivet étudie de manière particulièrement pénétrante, et sur la base d'une recherche philologique minutieuse, les principes de la méthode apologétique utilisée par Théodoret : la mise en œuvre d'extraits d'auteurs profanes choisis à bon escient en constitue le nerf principal ; pour ce faire, Théodoret a puisé dans des sources et florilèges préexistants, ce qui lui assure une documentation peu commune. La *Thérapeutique* n'a malheureusement pas donné tous les résultats qu'en avait escomptés son auteur. — Pour mener à bien son travail, le P. Canivet ne s'est épargné aucun effort. Son esprit semble particulièrement à l'aise dans la détection des sources des citations : il y consacre près de la moitié du volume et illustre ses découvertes en de savants tableaux comparatifs. Peut-être, toutefois, un exposé plus bridé et plus concis eût-il guidé plus sûrement le lecteur qui, sous l'avalanche des précisions, des notes et des renvois, risque un peu de s'y perdre.

P. V.

P. Gallay. **Grégoire de Naziance** (Coll. « Église d'hier et d'aujourd'hui »). — Paris, Éd. Ouvrières, 1959, in-16, 104 p. ; 390 fr. fr.

L'A., un spécialiste des études sur Grégoire de Naziance, a su donner de ce saint à l'existence tourmentée, une image aimable et vivante qui plaira à un très large public. Une courte biographie introduit une bonne série d'extraits de ses œuvres, situés chacun historiquement et psychologiquement. Quelques aperçus supplémentaires de la doctrine du théologien auraient été les bienvenus. Les traductions rendent bien la force et la délicatesse de saint Grégoire. G. C.

Saint Jean Chrysostome. **Dialogue sur le sacerdoce.** Version nouvelle établie et présentée par B. H. Vandenberghe (Coll. « Les écrits des saints »). — Namur, Éd. du Soleil Levant, 1958, in-16, 192 p.

Traduction nouvelle (la dernière était celle de Martin, 1933), discrètement annotée et aérée de sous-titres, du premier classique de la spiritualité sacerdotale. Le traducteur s'est basé sur le texte de Bengel (Tauchnitz, 1825). Après un bref résumé de la vie du saint, il traite, dans son introduction, de quelques questions de théologie sacramentaire soulevées par le *Dialogue*. Une bibliographie sommaire achève de rendre pratique cette édition attendue. G. C.

R. W. Muncey. **The New Testament Text of Saint Ambrose** (Texts and Studies, N. S. IV). — Cambridge, University Press, 1959, in-8°, LXXVIII-119 p. ; £ 1/12/6.

Encore que saint Ambroise présente à travers ses œuvres un texte exceptionnellement fixe du Nouveau Testament, il semble difficile de définir avec précision à quel type de version connue il faille le rattacher. Toutefois, bien rares sont les citations dont le libellé ne s'appuierait ni sur l'un ou l'autre des manuscrits vieux-latins, ni sur une traduction littérale du *textus receptus* grec. Pour ce qui est des Évangiles, le texte utilisé par l'évêque de Milan se rapproche le plus de *ff2* et il apparaît souvent plus voisin de *a* et de *b* que de *f* et de la Vulgate ; pour les Actes des Apôtres, il faut surtout retenir le *Codex Bezae*, *e* et *g* ; pour les Épîtres pauliniennes, le texte ambrosien s'apparente selon les cas au *Claromontanus*, *e*, *f*, *g*, la Vulgate, ou une combinaison de ceux-ci ; dans les Épîtres catholiques, on décèle des leçons proches de celles qu'attestent les fragments de Freising ; enfin, dans l'Apocalypse, une parenté se manifeste tantôt avec le texte du *Gigas* de Stockholm, tantôt avec celui de la Vulgate. — Pour chacun des livres du Nouveau Testament, le Rev. Muncey recueille les versets cités par Ambroise et il indique en apparat les principales leçons des versions latines et des témoins patristiques susceptibles de mieux situer l'usage ambrosien. Une très longue Introduction vise à jeter un peu de lumière dans cet énorme amas de variantes ; elle n'y réussit hélas que partiellement, les mille et une pièces du vaste puzzle étant livrées un peu trop en vrac à la bienveillante patience du lecteur, sans qu'aucun procédé stylistique, typographique ou autre ne guide la marche de l'exposé. L'auteur semble ignorer l'étude de M. Marzola publiée sur le même sujet en 1953 (cfr *BALCL*, IV, 126). P. V.

H. J. Vogels. **Das Corpus Paulinum des Ambrosiaster** (Bonner Biblische Beiträge, 13). — Bonn, Peter Hanstein, 1957, in-8°, 178 p. ; DM. 20,50.

Le vaste commentaire sur les épîtres de saint Paul composé par l'énigmatique auteur que, depuis Érasme, on s'accorde à nommer l'Ambrosiaster, constitue un témoin très précieux de l'état pré-vulgate du texte paulinien. Il n'a cependant pas fait l'objet des études approfondies qu'il mérite. C'est cette lacune que veut combler l'importante contribution de Mgr Vogels. — Trente manuscrits du commentaire, pas tous complets d'ailleurs, ont été examinés du point de vue du texte qu'ils offrent des épîtres de l'Apôtre, et une édition critique en est publiée. On retrouve ainsi avec une haute probabilité le texte paulinien tel qu'a dû le commenter l'Ambrosiaster et qui, malgré les éditions successives par l'auteur lui-même de certaines tranches de son ouvrage, semble bien avoir été unique. S'aidant de critères externes assez fermes, par exemple la présence en plein corps du commentaire d'un extrait très précis tiré de Pélage, Mgr Vogels distingue dans la tradition manuscrite quatre groupes de témoins ; parmi eux, celui qui offre le plus de garanties de fidélité a pour chef de file l'un des trésors les plus vénérables de la riche collection que conserve le Mont-Cassin, le ms. 150, en semi-onciale bénéventaine du milieu du VI^e^ siècle. A cette même branche se rattachent, malgré leurs imperfections, l'édition romaine de 1579 et le texte des Mauristes. — Qu'on ne s'étonne pas de trouver un apparat critique passablement abondant : au cours de la transmission d'un texte aussi répandu que le commentaire de l'Ambrosiaster, inévitables étaient les contaminations

avec la Vulgate que tous les scribes avaient dans l'oreille. Grâce à Mgr Vogels, la vérité peut être aujourd'hui plus facilement rétablie. P. V.

Aurelius Augustinus. **Der Lehrer.** In deutscher Sprache von Carl Johann Perl (Coll. « Deutsche Augustinusausgabe »). — Paderborn, F. Schöningh, 1959, in-8°, xxviii-102 p. ; br. DM. 5 ; rel. DM. 7,40.

Nous avons, à la p. 128 du précédent tome de la Revue, souligné la bonne qualité de la nouvelle traduction allemande des œuvres de saint Augustin. Voici, toujours de la main de M. Perl, le *De magistro*. L'ouvrage, on le sait, reproduit un dialogue qu'Augustin mena, sans doute en Italie, avec son fils Adéodat, alors âgé de seize ans ; il fut achevé à Thagaste en 389 et compte parmi les derniers écrits philosophiques. Il est un des exposés les plus clairs de la doctrine augustinienne de l'illumination. — Une notice, p. 95, nous apprend que le regretté Dr Skutella a pu achever avant de mourir une revision textuelle de l'ouvrage, mais on n'a pu jusqu'à présent mettre la main sur ses papiers ; la présente traduction, très soignée, est faite sur l'édition des Mauristes. Une rectification : la première édition louvaniste, mentionnée p. 95, n'est pas l'œuvre de bénédictins, mais d'ermites de saint Augustin. Le volume de M. Perl s'agrémente de la reproduction, en planche hors-texte, de la célèbre fresque de saint Augustin enseignant, de l'an 600, trouvée à la bibliothèque du Latran. P. V.

S. Prete. **Mario Mercatore, polemista antipelagiano** (Scrinium Theologicum, XI). — Turin, Marietti, 1958, in-8°, 64 p. ; Lires 500.

Maigres sont nos renseignements sur la vie et l'activité de Marius Mercator. Avec un beau courage, M. Prete a recueilli jusqu'aux moindres allusions susceptibles de nous éclairer et il les passe au crible d'une saine critique. Laïc africain cultivé, disciple de saint Augustin, Mercator a dû séjourner quelque temps à Rome vers 418 ; dix ans plus tard, on le retrouve en Orient, où il se livre, peut-être sous le froc monastique, à une intense activité littéraire dirigée à la fois contre pélagiens et nestoriens ; après 433, l'on perd sa trace. Un seul manuscrit, le Palatin lat. 234, du ixe siècle, conserve ses œuvres, dont E. Schwartz a donné une édition soignée et toujours valable : ce sont, outre des traductions annotées d'écrits de Nestorius, de Théodore de Mopsueste et de Cyrille d'Alexandrie, le *Commonitorium super nomine Caelestii* composé à Constantinople en 429 et le *Commonitorium adversum haeresim Pelagii* dirigé contre Julien d'Éclane ; il faut y ajouter, contrairement à l'opinion de Schwartz, les *Nestorii blasphemiarum capitula*. On sait que, d'accord en cela avec saint Jérôme, Mercator assigne au pélagianisme une origine orientale : avant Pélage, un certain Rufin l'aurait professé en Syrie avant de l'importer en Occident. — Le travail consciencieux de M. Prete éclaire d'un jour nouveau la figure de ce théologien polémiste. L'A. se garde bien d'attribuer à son héros une importance qu'il n'a pas ; il a pleinement droit à notre confiance. P. V.

Orientii Commonitorium. Carmina Orientio tributa. Testo critico a cura di C. A. Rapisarda. — Catane, Centro di Studi sull'antico Cristianesimo, 1958, in-8°, 192 p., 2 pl. h.-t. ; Lires 2.000.

Orientius, sans doute évêque d'Auch peu avant le milieu du ve siècle, a laissé un recueil de vers, auquel on donne, depuis Sigebert de Gembloux, le titre de *Commonitorium*. Le texte n'est connu que par un seul manuscrit copié

autour de l'an mil et qui, venu de la bibliothèque de Tours, finit par échouer à la Nationale de Paris (nouv. acq. lat. 457) ; toutefois, pour ce qui est du Livre Premier, l'édition *princeps* de 1600 est basée sur un autre témoin, découvert à Anchin mais égaré depuis. Il a paru nécessaire à M. Rapisarda de refaire les éditions usuelles d'Ellis et de Bellanger en tenant compte des derniers acquits de la critique. L'A. y joint le texte des *Carmina* et *Orationes* faussement attribués à Orientius. Le présent ouvrage est le fruit d'un travail très soigné : la bibliographie, les notes philologiques, la concordance verbale, tout y est de bon aloi. P. V.

LITURGIE

I.-H. Dalmais. **Initiation à la Liturgie** (Cahiers de la Pierre-qui-Vire). — Paris-Bruges, Desclée de Brouwer, 1958, in-12, 232 p. ; 840 fr. fr.

Il ne faudrait pas que le titre de cet ouvrage en diminue la très réelle valeur. Il suppose une connaissance approfondie tant de la théologie que de l'histoire de la liturgie et on y trouvera les conclusions des dernières recherches sur ces sujets. Remarquable travail de synthèse qui risque d'ailleurs de dérouter quelque peu... les non-initiés. La première partie envisage la « théologie de la liturgie ». Sujet souvent repris et pas toujours avec bonheur, ainsi que le montrent certaines appréciations de l'A. sur tel ou tel ouvrage récent. L'exposé synthétique de la nature de la liturgie, acte de l'Église et mystère du culte, situe à leur juste place et dans un ensemble cohérent des éléments trop souvent présentés à l'état séparé et sous un angle trop partiel. On remarquera l'intéressant essai sur le « sacré ». La seconde partie, « le donné liturgique », descend davantage dans le concret : éléments constitutifs, différents types de célébration, histoire succincte de la liturgie et description des diverses familles liturgiques. Le lecteur a pu prendre conscience, sous tous les aspects, de ce qu'est dans l'Église le culte liturgique. Avec ce guide sûr, le prêtre comme le laïc ne risquera plus de se contenter d'un à peu près ; il acquerra des connaissances, encore générales sans doute, mais exactes. Une table analytique l'aidera dans son travail. Car il faut souhaiter que ce livre soit pour beaucoup un point de départ. H. N.

Baumstark. **Coparative Liturgy**. Revised by B. Botte, O. S. B.; english edition by F. L. Cross. — Londres, Mowbray, 1958, in-8°, 250 p. ; 35/—.

La revision que dom B. Botte fit jadis de cet ouvrage, les mises au point précieuses contenues dans les notes, sa bibliographie, en ont fait depuis lors un instrument de travail de premier choix. La présente traduction, faite sur la troisième édition française, joint à l'index général un index biblique et une table des manuscrits. H. N.

A. Oakley. **The Orthodox Liturgy** (Studies in eucharistic Faith and Practice, 3). — Londres, Mowbray, 1958, in-8°, 50 p. ; 4/6.

W. S. Porter. **The Gallican Rite** (*ibid.*, 4). — Londres, Mowbray, 1958, in-8°, 64 p. ; 6/—.

Ces deux fascicules d'une nouvelle collection dont le titre marque le programme, cherchent à rendre accessibles aux non-spécialistes des formes parti-

culières de liturgie. Tous deux vont à l'essentiel en respectant l'esprit des domaines étudiés. On rappellera au lecteur que le rit gallican ici envisagé se termine avec Charlemagne. Il n'est donc pas traité des coutumes conservées en France jusqu'au XIX^e siècle. La bibliographie, simple, est toutefois à jour, quoique tel ouvrage récent et tout indiqué n'y soit pas mentionné, ainsi le manuel du P. Raes pour les rits orientaux. M. B.

Liturgisch Woordenboek. Sous la direction de L. BRINKHOFF, O. F. M., G. C. LAUDY, O. Praem., A. VERHEUL, O. S. B., Th. A. VISMANS, O. P. *Fascicule I.* — Roermond (Pays-Bas) et Maaseik (Belgique), Romen en Zonen, 1958, 17,5×25, 160 p. à 2 colonnes, 15 illustr. dans le texte et 10 planches (30 reprod.) h.-t. ; 140 fr. b.

Parmi les 70 noms que mentionne la *voorlopige lijst* (liste provisoire) des collaborateurs, nous remarquons ceux de DD. B. Capelle, B. Botte, F. Vandenbroucke, du Mont César ; G. Serbrock, de Saint-André (et non Lophem !) ; O. Rousseau, de Chevetogne ; G. Manise, A. Verheul, I. Verkest, L. Bauwens, d'Affligem ; R. van Hecke, de Termonde ; E. Dekkers, G. van Oost, de Steenbrugge ; etc. — On avertit dès le début que l'ouvrage est destiné avant tout aux prêtres du ministère et aux laïcs cultivés qui désirent se mettre au courant de l'état actuel de la science liturgique et des tendances de notre époque en matière de liturgie. L'aspect rubriques reste à l'arrière-plan, ainsi que celui purement archéologique. On insiste sur l'esprit de la liturgie. Ce premier fascicule contient environ 300 articles, de *A Capella* à *Brevier*. On y trouvera des notices sur le mouvement liturgique contemporain (*België ; Affligem ; Beuron*), les liturgistes anciens (*H. Benedictus* et *Benedictijnen ; Ado* de Vienne ; *Agobardus ; Alcuinus ; Amalarius ; Assemani ; Bona ;* etc.) et modernes (*Andrieu ; Batiffol ; Baudot ; Bäumer*, lequel fut sous-prieur à Maredsous ; *L. Beauduin ;* etc.), des points d'histoire (*A-Liturgische dagen ; Advent*, 6½ col. ; *Agape ; Altaar*, 10¼ col. ; *Anaphora ; Apertio aurium ; Basiliek*, 7 col. ; *Beeld ; Bisschop*, consécration, 7½ col. ; etc.) ou de discipline (*Avondmis*), les diverses liturgies (*Afrikaanse*, 9½ col. ; *Ambrosiaanse*, 15 col. ; *Anglicaanse*, 6½ col. ; *Aquileja ; Arles ; Beneventum ; Braga ;* etc.), etc. Signalons encore les art. *Bobbio* (missel) et *Boeken* (les livres liturgiques, 12¾ col.). Des indications bibliographiques ajoutées aux notices faciliteront des études plus étendues. Parmi les photos, mentionnons celles de Ste-Sabine, St-Clément, Ste-Marie *in Cosmedin* et de nombreuses mosaïques de Rome, Ravenne, etc. Nous souhaitons au *Woordenboek* prompt achèvement et grande diffusion.

D. R. REUL.

L. BOUYER. **L'initiation chrétienne** (Coll. « Credo »). — Paris, Plon, 1958, in-16, 216 p.

Il n'est pas toujours aisé de faire comprendre au chrétien que sa foi n'est pas seulement une croyance mais qu'elle saisit toute sa personne, de même que la transformation qu'elle opère en lui engage non seulement ses attitudes mais encore tout son esprit. Cet ouvrage est appelé à donner au chrétien le sens profond de ce qu'il est un « initié » c'est-à-dire entraîné tout entier par ce que lui offre l'Église. En suivant les rites de l'initiation, il découvrira ainsi la Parole, l'Église, la Croix, la Résurrection, l'Eucharistie, la vie nouvelle, la vie éternelle. Pédagogie divine de l'Église qui, par approches successives, lui donne de percevoir, de vivre et d'expérimenter le mystère du salut. H. N.

THEOLOGIE, PHILOSOPHIE RELIGIEUSE

Problemi e Orientamenti di Teologia dommatica. A cura della Pont. Facoltà Teologica di Milano. — Milan, Marzorati, 1957, 2 vol. in-8°, XXXIV-960 et XVIII-1106 p.

Ces deux imposants volumes, totalisant plus de 2.000 pages, ont été composés par les soins des professeurs de la Faculté Théologique Pontificale de Milan, préfacés par Mgr Montini, archevêque de la métropole lombarde, et impeccablement publiés par l'éditeur Marzorati. L'ouvrage rassemble quarante monographies dues à autant de collaborateurs italiens (la moitié), français, allemands, belges, etc., qui représentent des écoles ou des tendances théologiques très diverses. Tous les articles sont en italien. Les auteurs sont presque tous professeurs de théologie, soit dans des Facultés universitaires de Milan et de Rome surtout, soit dans des Séminaires diocésains ou des Scolasticats religieux. Si, dans son éloquente préface, Mgr Montini parle de *Questions Quodlibétales*, marquant par cette expression la variété des sujets traités, à vrai dire il y a plus et mieux ici qu'un assemblage artificiel ou fortuit, genre *Festschrift* par exemple. Car une idée directrice a présidé à la composition de ce monumental ouvrage et l'unifie dans une certaine mesure : on a voulu présenter un tableau d'ensemble des grands problèmes posés à la théologie dogmatique et spirituelle contemporaine, comme aussi des principales orientations que prennent ou devront prendre ses recherches dans le proche avenir pour qu'elle puisse répondre à sa vocation dans le monde actuel. Le résultat de cette concentration des efforts est un vaste recueil de monographies solides, sérieuses, bien documentées, se rapportant à la plupart des grands traités de la Dogmatique, et toujours complétées par des bibliographies critiques extrêmement soignées qui seront de précieux instruments de travail.

Ne pouvant analyser ici dans le détail chacune de ces quarante études (voir une recension plus étendue de G. Thils et G. Philips, dans *Ephem. Theol. Lovan.*, 1958, p. 535-546), on se bornera à quelques remarques générales. Le vol. I est consacré tout entier à des études de théologie fondamentale et comparée : méthodologie, apologétique, inspiration biblique, nature et développement du dogme, confrontations œcuméniques avec les autres religions et les autres confessions chrétiennes (spécialement avec la théologie protestante, en Allemagne, en Angleterre, en Amérique et en France), enfin avec l'existentialisme et la théologie de R. Bultmann. Dans ce volume, plus remarquables nous ont paru l'étude de C. Colombo sur la méthodologie, celle de E. Stirnimann sur la problématique contemporaine en ecclésiologie, et enfin celle de A. Voegtle : *Révélation et Mythe* chez R. Bultmann. — Dans le vol. II, sont passés en revue presque tous les grands traités de la Dogmatique spéciale. Les études les plus originales et les mieux composées nous ont semblé être les suivantes : C. Fabro, sur le problème de Dieu ; G. Oggioni, sur la sotériologie (à propos de ce théologien milanais, signalons aussi qu'on lui doit plusieurs excellentes et très commodes bibliographies) ; C. Oggioni, sur les questions de mariologie ; G. Colombo, sur la théologie du surnaturel au cours des 50 dernières années ; R. Aubert, sur l'acte de foi ; enfin la remarquable étude du P. Gabriel de Sainte-Marie-Madeleine (mort depuis) sur la théologie de la mystique.

Dans un ouvrage de ce genre, il était évidemment impossible d'être complet ; chaque spécialiste pourra, dans sa partie, émettre des critiques ou signaler

des lacunes ; ainsi, on aurait souhaité un exposé plus détaillé sur la théologie de l'histoire et ses incidences en ecclésiologie théorique et pratique, sur celle de l'épiscopat ou du mariage. Néanmoins, il reste que cet ouvrage courageux fait honneur à ceux qui l'ont entrepris et qu'il rendra d'éminents services aux théologiens. G. GHYSENS.

Fragen der Theologie heute. Herausgegeben von J. FEINER, J. TRÜTSCH und Fr. BÖCKLE, 2e éd. — Einsiedeln, Benziger, 1958, in-8°, 592 p. ; 25,85 fr. s.

Trois professeurs du Grand Séminaire de Coire (Suisse allemande) ont pris l'initiative de rassembler autour d'eux une belle équipe de théologiens de métier, pour la plupart de grande réputation, suisses et allemands surtout, et de s'interroger avec eux sur la situation de la théologie contemporaine, sur ses acquisitions, ses découvertes (ou redécouvertes), sur les problèmes posés à la réflexion chrétienne par la croissance de l'Église et par celle du monde autour d'elle. Le résultat forme un ensemble imposant qui n'est pas sans évoquer son contemporain italien, publié sous la direction des théologiens milanais. Comme celui-ci, le recueil suisse s'adresse avant tout aux non-spécialistes, prêtres, séminaristes, étudiants religieux, laïques cultivés, pour leur procurer une information solide et de bon aloi sur les positions et questions actuelles ; mais les théologiens de métier y pourront faire eux aussi leur profit. — Les diverses études sont réparties en trois groupes : I. *Théologie fondamentale :* Mythe et Révélation (H. Fries) ; Foi et connaissance (J. Trütsch) ; Tradition (J. R. Geiselmann) ; Inspiration et inerrance de l'Écriture Sainte (J. Schildenberger) ; Ancien Testament (le même) ; Nouveau Testament (R. Schnackenburg) ; Succession Apostolique et Primauté (O. Karrer). — II. *Dogmatique spéciale :* Nature et Grâce (K. Rahner) ; Origines de l'homme (J. Feiner) ; Christologie (A. Grillmeier) ; Mariologie (A. Müller) ; Unité de l'Église (O. Semmelroth) ; L'Église et les églises (Th. Sartory) ; Les sacrements, organes de la rencontre de Dieu (E. H. Schillebeeckx) ; Eschatologie (H. Urs von Balthasar). — III. *Théologie pratique :* Morale (Fr. Böckle) ; Théologie et Sociologie (A. Fr. Utz) ; Prédication (E. Heansli) ; Fondements théologiques du renouveau liturgique (Fr. Hofmann) ; Le laïc dans l'Église (A. Sustar) ; Théologie des réalités terrestres et de l'histoire (J. David). — On le voit, l'ensemble de ces thèmes est vaste et couvre tout le champ des problèmes actuels. La plupart de ces études sont de qualité, comme en témoigne d'ailleurs éloquemment le succès remporté par la première édition : après un an, il en a fallu une nouvelle ; elle ne présente que peu de changements, sauf quelques pages de supplément bibliographique. G. GHYSENS.

Mgr A. JULLIEN. **Études ecclésiastiques dans la lumière de Rome.** — Paris, Alsatia, 1958, in-8°, 92 p.

Pressant plaidoyer qu'un vénérable septuagénaire, « encore étudiant grâce à Dieu », adresse très simplement aux étudiants ecclésiastiques français de Rome pour les convaincre de la valeur formative de la langue et de la culture latines, et, plus longuement, leur exposer pourquoi et comment saint Thomas doit être le guide de leurs études dans la Ville Éternelle. G. GHYSENS.

M. D. CHENU. **Saint Thomas d'Aquin et la théologie** (Coll. « Maîtres spirituels », 17). — Paris, Éd. du Seuil, 1959, in-16, 192 p., nombreuses illustrations dans le texte.

L'A. replace saint Thomas dans le cadre du renouveau évangélique des XII^e^ et XIII^e^ siècles. Il met par là en lumière les options chrétiennes qui fondent l'orientation intellectuelle du Thomisme : rupture avec le statut féodal des grands ordres monastiques et engagement dans le monde communal naissant ; et parallèlement : rupture avec les routines d'un augustinisme décadent pour assumer les exigences critiques d'Aristote. Ainsi réalise-t-il le paradoxe évangélique d'une rupture en vue d'une présence toujours plus totale. De même que « la grâce rend la nature à elle-même »... « la foi rend la raison à elle-même » (p. 17). Ce sont les exigences mêmes de sa foi qui inspirent à saint Thomas de recourir aux techniques rationnelles dans l'élaboration de sa théologie comme aussi elles poussent le moraliste à exprimer « les absolus évangéliques... dans les relativismes des conjonctures et des libertés » (p. 156). Saint Thomas nous est ainsi présenté comme un maître spirituel dans l'exercice même de son métier de théologien (p. 43). Le langage de l'A. est suggestif mais gagnerait à plus de dépouillement. Textes et illustrations favorisent un contact vivant avec l'homme et le maître. J.-B. R.

K. BARTH. **La preuve de l'existence de Dieu d'après Anselme de Cantorbéry.** Trad. par J. CARRÈRE (Bibliothèque théologique). — Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1958, in-8°, 160 p. ; 8,50 fr. s.

La version allemande de ce livre date de 1931. L'A. entend démontrer le caractère exclusivement théologique de la preuve anselmienne. Une première partie définit le programme théologique d'Anselme, une seconde est consacrée à l'analyse des trois premiers chapitres du Proslogion. Cette analyse très poussée a renouvelé l'interprétation de l'argument dit « ontologique » : il n'y a pas de passage de l'essence à l'existence ; il faut comprendre Anselme dans la perspective propre de sa réflexion : « Fides quaerens intellectum. » Pourtant, si profondément qu'il le comprenne, B. nous paraît infléchir l'argument dans le sens de sa propre théologie : l'« aliquid quo majus... » serait le *Nom* de Dieu, ou « l'interdiction adressée par le Créateur à la créature : non eritis sicut deus » (p. 79). Ce Nom est un appel à la foi et justifie par lui-même sa portée ontologique aux yeux du croyant, tout en convainquant l'« insipiens » d'aveuglement. Dès lors, il ne s'agit plus vraiment d'une preuve et la foi ne s'épanouit pas en une « intelligence » qui puisse témoigner de sa portée universelle. L'analyse de B. se ressent de l'attitude antithétique de la Réforme par rapport à une distinction entre raison et foi, distinction ignorée encore de saint Anselme. On se réjouit de pouvoir aborder en français cette œuvre importante. J.-B. R.

V. WHITE, O. P. **Dieu l'Inconnu** (Cahiers de l'actualité religieuse, 9). — Tournai-Paris, Casterman, 1958, in-8°, 232 p. ; 85 fr.

Sous ce titre — assez peu significatif en somme, — sont rassemblés des exposés d'un théologien qui jouit en Angleterre d'une assez large audience. Ils traitent de problèmes religieux d'actualité : l'existence de Dieu, rapport entre nature et grâce, œcuménisme. Sous une expression parfois paradoxale, l'auteur s'efforce de rendre accessible aux contemporains les positions traditionnelles en les replaçant dans leur contexte historique, alors qu'on attendrait peut-être davantage un renouvellement de la problématique. M. P.

K. RAHNER. **Écrits Théologiques.** T. I. : *Dieu dans le N. T. – Problèmes actuels de christologie.* Trad. de J. Y. CALVEZ, S. J. et M. RONDET, S. J. (Coll.

« Textes et études théologiques »). — Paris-Bruges, Desclée de Brouwer, 1959, in-16, 188 p. ; 96 fr. b.

La traduction des *Écrits Théologiques* du P. R. nous est promise à raison de trois petits volumes par an. A en juger par le premier, la présentation très soignée et les nombreux sous-titres faciliteront considérablement l'accès de cette pensée touffue. La traduction, surtout dans la seconde partie, n'est pas toujours élégante mais les phrases souvent contournées de l'A. ne s'y prêtent guère. La première étude vise à renouveler le *De Deo uno* sur une base vraiment théologique et donc scripturaire. Après une introduction méthodologique intéressante, l'A. confronte assez rapidement le théisme grec et le monothéisme révélé. Puis une minutieuse étude du mot *Theos* dans le N. T. le fait conclure à son application presque exclusive au Père : une telle présentation du *De Deo uno* demanderait à être reprise par une théologie trinitaire et christologique puisque c'est dans le Christ que se révèle le Père. — La seconde étude, plus spéculative, veut attirer l'attention sur les insuffisances d'une présentation scolaire du dogme de Chalcédoine : synthèse trop souvent statique de l'unité et de la dualité dans le Christ, ne risque-t-elle pas de céder à un monophysisme pratique et inconscient? L'A. en conclut à la nécessité d'une christologie dynamique qui montre dans l'Incarnation le sommet de l'histoire et l'achèvement du Dessein de Dieu, et dans l'humanité pleinement accomplie par grâce en Jésus, la révélation même de Dieu. Il termine cette étude en esquissant les perspectives que les progrès de la réflexion humaine et chrétienne ouvrent à une telle christologie. J.-B. R.

O. Cullmann. **Christologie du Nouveau Testament** (Bibliothèque théologique). — Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1958, in-8°, 300 p. ; 16 fr. s.

Plus marquant encore que les ouvrages précédents de l'A., celui-ci réalise l'œuvre d'une vie : véritable somme de théologie du N. T., ressaisi en son centre. Nous y retrouvons les brillantes qualités d'exégèse pleine de finesse et de pénétration, auxquelles l'A. nous avait déjà habitués. Il faut lire le livre pour la découvrir presque à chaque page, nuancée, mesurée, et souvent renouvelante. Nous ne pouvons nous y arrêter ici. Mais il faut souligner la puissance de synthèse, non pas simplement logique, mais organique et dynamique. Sans négliger la succession chronologique des différents écrits, dont l'ordre est respecté à l'intérieur de chaque chapitre, l'A. a préféré organiser ceux-ci en fonction des titres christologiques, selon l'ordre de découverte de la foi, qui est aussi celui de la pédagogie de Dieu, elle-même révélatrice de l'économie du salut et type d'une authentique théologie de la Révélation. Partant des titres relatifs à l'œuvre terrestre de Jésus (Prophète, Serviteur souffrant, Grand Prêtre), l'A. est naturellement orienté par eux à considérer ses titres eschatologiques (Messie, Fils de l'Homme), qui le renvoient aux titres relatifs à son œuvre présente (Seigneur, Sauveur), pour ramener enfin à sa préexistence (Logos, Fils de Dieu, Dieu). On saisit d'emblée la cohérence et la densité d'un pareil programme. Sans doute n'évite-t-il pas certaines reprises, mais elles sont fatales, et fécondes. Tout ne s'impose pas au même degré, soit dans le détail, soit quant à l'inspiration générale. Ceci vaut en particulier pour le christocentrisme propre à l'A. et pour le dilemme qu'il croit devoir maintenir entre histoire et transcendance métahistorique, et qui colore ses dernières pages d'une nuance modaliste décevante chez un grand exégète du IVe Évangile : elle laisse en suspens l'intelligence « personnaliste » proprement johannique

de l'amour. Mais ce n'est là qu'une tendance à peine esquissée, dans une œuvre de maître, qui mérite très largement l'accord et les suffrages des exégètes et des théologiens des différentes confessions chrétiennes. E. F.

B. M. Xiberta, O. Carm. **Enchiridion de Verbo Incarnato.** — Madrid, C. S. I. C., 1957, in-8°, 812 p.

Déjà connu par des essais de christologie spéculative, l'A. rassemble ici un choix des textes qui lui ont paru les plus représentatifs pour en illustrer la tradition. Abondante et diversifiée pour l'âge patristique, la documentation se restreint ensuite au seul Magistère. L'A. recourt aux éditions les plus recommandables mais, s'adressant surtout aux séminaristes, il a cru nécessaire de ne livrer qu'en traduction latine les textes grecs. Cet enchiridion présente les avantages et les dangers de toute anthologie : il risque d'isoler du contexte ; surtout, l'intention immédiatement dogmatique qui préside au choix des textes fait ignorer le courant profond de la christologie vécue des Pères, essentiellement marquée par le sens de l'économie historique et orientée vers la sotériologie et vers la pratique et la mystique chrétienne. E. F.

C. Molari. **De Christi ratione essendi et operandi** (Mysterium, 2). — Rome, Officium Libri Catholici, 1957, in-8°, 260 p.

Développant les vues spécialement défendues par Mgr Parente et, plus largement, par dom Diepen, l'A. entend offrir au problème de l'être et de l'opération du Christ une « solution thomiste selon la doctrine plus générale au sujet de *l'ordre opératif* ». Après en avoir établi le fondement philosophique, il en développe l'application théologique à l'Union hypostatique, à l'unité d'être du Christ, puis à son action. Développant une théologie de l'humanité du Christ, instrument conjoint du Verbe et de la divinité, la thèse de l'A. peut se résumer dans la distinction entre nature, *principe quo*, et la personne, *principe quod*, la personne assumant la nature humaine dans l'unité dynamique de son *esse*. Sans doute, lui reconnaîtra-t-on le mérite de se situer dans la tradition cyrillienne et dans le prolongement de sa relecture métaphysique par saint Thomas. Mais il est d'autre part remarquable qu'il ne réponde pas pour autant à la question posée par la tradition scotiste, en termes de conscience du Christ, et même qu'il trouve le moyen de la passer pratiquement sous silence. Ceci nous manifeste les limites d'une philosophie de type objectiviste, et si tant est, comme le reconnaît l'A., qu'il faut quand même prolonger saint Thomas pour répondre à des questions qu'il ne se posait pas, de quel droit priver la *philosophia perennis* et la théologie — quand même fondée sur une révélation essentiellement historique et personnelle — des apports considérables de la réflexion contemporaine en matière de philosophie de la personne, de la conscience et de l'histoire ? Saint Thomas, certes, ne s'en fut pas privé ; comprend-on suffisamment ce que signifie la fidélité à son esprit ? E. F.

M. Balsavich, O. S. B. **The Witness of St. Gregory the Great to the Place of Christ in Prayer.** — Rome, Pontificium Athenaeum Anselmianum, 1959, in-8°, xxiv-136 p.

On a beaucoup discuté la question de savoir quelle place doit tenir dans une piété chrétienne équilibrée la figure du Christ. Estimant que les critères doivent être demandés à la Tradition de l'Église, dom Balsavich s'attache à dégager la physionomie du Christ telle qu'elle apparaît dans les écrits de

saint Grégoire le Grand. Pour celui-ci, le Christ est le Rédempteur, le Médiateur, le Chef de l'Église, le Seigneur et Juge aussi, mais peut-être surtout le Créateur qui se révèle plein d'amour pour sa créature et l'invite à imiter sa perfection. A la fois moine et pasteur, soucieux de contemplation personnelle autant que de prière liturgique, Grégoire pratique tantôt la prière directe *ad Christum*, tantôt la prière *per Christum ad Patrem*. Sa perception aiguë du caractère transcendant de la personne du Seigneur le maintient à l'abri d'une piété trop expansive, comme aussi d'un moralisme excessif que la postérité lui a trop facilement reproché.

Cette thèse de Saint-Anselme de Rome constitue un travail de valeur. Sa rédaction dénote un commerce assidu avec la pensée grégorienne. Une de ses qualités maîtresses est de citer de nombreux textes du saint Docteur, à bon escient et souvent *in extenso*. Faisant preuve d'un grand bon sens, l'A. se méfie des classifications rigides et des jugements absolus : il rejoint ainsi la pensée toute en nuances de saint Grégoire. P. V.

Saint Augustin. **Le vrai visage de l'Église.** Textes choisis et présentés par H. Urs von Balthasar. Trad. franç. par Th. Camelot et J. Grumel (Coll. « Unam Sanctam », 31). — Paris, Éd. du Cerf, 1958, in-8°, 344 p. ; 1.200 fr. fr.

Comme il l'avait déjà fait pour Origène et pour Maxime le Confesseur, en des ouvrages malheureusement non traduits, l'A. nous offre une anthologie admirablement représentative non seulement de l'ecclésiologie, mais de l'ensemble de la théologie augustinienne « prismatisée » par elle ; de sa théologie pastorale du moins, telle que nous la livrent en sa richesse native les *Sermons* et les *Enarrationes*, sans les outrances ou les partialités de ses ouvrages plus spécialisés. Une introduction dense, suggestive, qu'on eût souhaitée plus développée en raison même de sa plénitude, rend compte de l'unité profondément organique qui lie l'Église et la structure essentielle du mystère chrétien dans la pensée de saint Augustin. E. F.

L. Newbigin. **L'Église, peuple des croyants, Corps du Christ, Temple de l'Esprit.** — Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1958, in-16, 206 p.

Le Dr Newbigin est évêque de Madura, membre de l'Église Unie de l'Inde Méridionale, constituée en 1947 (non sans provoquer, on s'en souvient, de profonds remous dans la Communion Anglicane) ; il est en même temps président du Conseil International des Missions. On est d'autant plus heureux de le voir exposer lui-même sa conception de la nature de l'Église. Petit livre dense, très clair, sincère, très ouvert, de ton modeste et vraiment irénique, où se reflètent une méditation pénétrante et remarquablement fidèle du N. T., et une expérience missionnaire en milieu païen, ces deux voies ayant conduit l'Auteur à ressentir douloureusement le scandale de la désunion entre chrétiens, alors que leur vocation de base est l'unité. Bien entendu, la théologie Catholique Romaine n'y retrouve pas toutes ses exigences dogmatiques. Mais elle pourrait reconnaître que nous assumerions avec profit bien des réflexions si lucides, si profondément chrétiennes, du Dr Newbigin. Et de son côté, ce dernier sera peut-être amené à découvrir que son idéal si beau d'une Église du Christ vraiment une, reposant sur la grâce de Dieu seul et fondée sur la foi, d'une Église pleinement « catholique », c'est-à-dire supposant l'incorporation à une communauté visible et historique, pleinement « pentecostique », par la présence

vivante du Saint-Esprit, foncièrement eschatologique et intégralement missionnaire, est également celui de l'Église Romaine, et aussi que celle-ci est par la grâce de Dieu, parfaitement à même de le réaliser. G. GHYSENS.

Mgr GUERRY. **L'Église et la Communauté des Peuples.** — Paris, Bonne Presse, 1958, 14×19, 347 p. ; 925 fr. fr.

Quoi qu'en pensent certains, il existe un droit naturel, lequel règle aussi les relations internationales. Celles-ci ne sont pas laissées à l'arbitraire d'un droit positif purement humain. Aux obligations de justice, d'entr'aide, et autres, qu'impose aux peuples ce droit naturel, s'ajoutent depuis vingt siècles des devoirs de charité chrétienne. Cela, le pape Pie XII n'a pas été le premier à le rappeler avec insistance. Mais les terribles événements survenus dès la première année de son pontificat lui ont fourni de nombreuses occasions de revenir sur le sujet. Voilà pourquoi Mgr G. ajoute ce sous-titre à son ouvrage : *La Doctrine de l'Église sur les relations internationales. L'Enseignement de Pie XII.* Mais, dit-il, *dans chacun des chapitres, où les Papes prédécesseurs de Pie XII ont eu à se prononcer, nous avons tenu à citer leurs interventions pour souligner la continuité de l'enseignement de la Papauté.* Quant à la méthode suivie dans l'exposé, il la résume ainsi : *C'est la pensée seule du Pape qui compte ici. Un bref commentaire cherche seulement à la faire mieux comprendre.* Puissent ceux qui ont entre leurs mains les destinées des peuples, se pénétrer des principes énoncés et développés dans ce livre, et les mettre résolument et constamment en pratique. D. R. REUL.

C. MOELLER et G. PHILIPS. **Grâce et œcuménisme.** — Éditions de Chevetogne, 1957, in-16, 84 p.

Cette plaquette est un extrait du 1er fascicule de la revue *Irenikon* de l'année 1955, donnant le compte rendu d'un colloque qui eut lieu à Chevetogne en 1953 et ayant pour thème la théologie de la grâce dans les principales confessions chrétiennes. Outre un exposé historique remarquable de Mgr Philips sur la formulation scolastique, on y trouve les résumés des autres communications, rédigés par le Chan. Moeller avec toute l'intelligente sympathie qu'on lui connaît. De ces exposés il ressort que tous les théologiens veulent affirmer la gratuité et l'efficacité de la grâce divine. Les divergences résident moins dans les formulations explicites que dans les présupposés philosophiques et théologiques non formulés, que le rédacteur s'efforce de tirer au clair dans sa conclusion. M. P.

M.-D. PHILIPPE, O. P. **Mystère de Marie.** Croissance de la vie chrétienne. — Paris, Éd. de la Colombe, 1958 ; 2 vol. in-8° de 160 et 208 p. ; 575 et 750 fr. fr.

En attendant de traiter, dans un autre livre, du mystère du Christ comme modèle de la charité, l'éminent théologien qui nous livre ces pages si riches et pénétrantes sur le mystère de Marie, nous y fait contempler les diverses étapes de la vie intérieure de la Mère de Dieu comme exemplaire de la croissance de la charité. Il rappelle tout d'abord comment il peut y avoir une réelle croissance dans la charité, quelles sont la nature et les propriétés de cette croissance, et de quelle manière Marie est le modèle du progrès incessant dans cette vertu. Son point de départ, chez elle, c'est le mystère de l'Immaculée-Conception. Le terme marquant la consommation de cette croissance en grâce, c'est l'As-

somption. L'auteur développe ces deux questions, avant d'aborder les *étapes joyeuses* de la vie de Marie, dans lesquelles, par la vertu d'abandon, éclôt sa charité ; les *étapes douloureuses*, ensuite, qui sont celles où cette même charité s'enracine par la patience ; et enfin les *étapes glorieuses*, celles où elle s'épanouit dans la liberté de la foi (Résurrection), la pauvreté de l'espérance (Ascension) et la fécondité de l'amour (Pentecôte). Dans les mystères de joie (1re étape), c'est la *présence* de Jésus qui domine et agit en l'âme de Marie (services matériels de la maternité physique). Dans les mystères de douleur, c'est la *séparation* du Christ qui domine (services de la maternité spirituelle par la coopération à la Rédemption). Là, le Christ agit encore dans l'âme de sa Mère, mais pour un don plus total. Dans les mystères de gloire, c'est la *présence divine dans la séparation :* Jésus agit plus que jamais sur la foi, l'espérance et l'amour de Marie. A la richesse doctrinale de ces deux volumes s'ajoute l'attrait particulier d'une présentation concrète et vivante de cette croissance continue de la charité en Marie. Quoi de plus attachant que d'assister à un progrès soutenu dans l'amour de Dieu, quand on le voit réalisé à chaque pas de la vie de Celle qui est notre Mère en même temps que celle de Jésus. La lecture de cet ouvrage est bien propre à entretenir dans l'âme de tout chrétien un amour plus intense de Marie et un désir de s'inspirer de ses exemples pour progresser dans l'amour de Dieu et du prochain. M. BÔVAL.

P. Wegenaer, O. S. B. **Heilsgegenwart.** Das Heilswerk Christi und die « Virtus Divina » in den Sakramenten unter besonderer Berücksichtigung von Eucharistie und Taufe (Liturgiewissenschaftliche Quellen und Forschungen, 33). — Münster, Aschendorff, 1958, in-8°, XVI-128 p. ; DM. 9,80.

La théologie casélienne s'est efforcée d'expliquer avec un réalisme maximum la présence actuelle des mystères du Christ-Sauveur dans la célébration eucharistique, dans les autres sacrements, et même dans tout le cycle liturgique, bien que ces mystères, dans leur réalité historique, n'aient été posés qu'une fois pour toutes. L'Auteur du présent travail s'est efforçé de scruter plus à fond que n'avait pu le faire dom Casel lui-même, la doctrine de saint Thomas sur ce point. Le Docteur Angélique enseignait que les actes salutaires du Seigneur étaient présents et agissants dans les sacrements eux-mêmes, et pas seulement dans leurs effets. A cause de la puissance divine qui agit instrumentalement dans et par l'humanité du Christ, celui-ci devient capable de transcender — et c'est là son rôle de Chef du Corps mystique — les limites du temps et de l'espace, et d'atteindre ainsi tous les croyants. Cette intéressante étude contribuera, pensons-nous, à écarter de la théologie casélienne le reproche de contredire saint Thomas. Il semble bien pourtant que la problématique de la théorie mystérique est plus large, plus existentielle que celle de saint Thomas, et qu'elle n'est pas susceptible d'une pleine assimilation dans les cadres de la théologie thomiste. G. GHYSENS.

S. Jáki, O. S. B. **Les tendances nouvelles de l'Ecclésiologie** (Bibliotheca Academiae Catholicae Hungaricae. Sectio philosophico-theologica, 3). — Rome, Herder, 1957, in-8°, 274 p.

Dans cette thèse de doctorat, un jeune moine hongrois a eu le courage d'entreprendre en français (malgré une connaissance très remarquable de notre langue, il aurait gagné à faire revoir son travail sous ce rapport) et sur une base documentaire extrêmement étendue (allant jusqu'en 1954), d'ana-

lyser l'orientation nouvelle de l'ecclésiologie contemporaine, dans ce qu'elle a de spécifique, « sa mentalité générale, l'idéal théologique qu'elle suppose, le but qu'elle se propose, les problèmes auxquels elle s'intéresse, ses apports pour un enrichissement..., ses déficiences aussi et les dangers qu'elle présente » (p. 16). Voici les grandes divisions du livre. Après une introduction qui définit le point de vue de cette enquête, le chap. I étudie les précurseurs du XIX^e siècle, surtout Moehler et Newman ; puis le chap. II est consacré aux ecclésiologies non catholiques : exposé critique et intégration de leurs apports positifs ; le chap. III montre comment on revient aux sources, Bible, Pères, Scolastique ; enfin le chap. IV analyse les ouvrages plus systématiques sur l'Église. De cette étude très riche, il ressort que l'Ecclésiologie nouvelle est surtout marquée par le souci d'être intégralement dogmatique, christologique et eschatologique, et qu'elle veut se construire d'un point de vue vital, concret, existentiel et dynamique. L'entreprise était audacieuse. Le résultat est inégal, sans doute, mais intéressant, et la réussite, même partielle, est encourageante.

G. GHYSENS.

M. VILLAIN. **Introduction à l'œcuménisme** (Coll. « Église vivante »). — Tournai, Casterman, 1958, in-8°, 264 p. ; 87 fr. b.

Quatre parties dans cette Introduction : une histoire du mouvement œcuménique réfléchie du point de vue catholique ; une approche spirituelle des grandes Confessions chrétiennes dans leurs apports positifs (celle du catholicisme a été écrite par deux pasteurs) ; une vision de l'œcuménisme spirituel, celui que nous avons tous à vivre dans la charité et la prière (c'est l'héritage de l'abbé Couturier) ; une esquisse de l'œcuménisme technique et notamment d'une méthode théologique pour le dialogue interconfessionnel qui témoigne d'une recherche difficile mais nécessaire ; treize pages de bibliographie critique qui rendront des services irremplaçables. A travers l'expérience chaleureuse de l'A., on a la joie de découvrir une voie de communion au Christ avec des frères séparés. C'est le principal mérite de ce livre qui devrait être lu par tous les chrétiens adultes, spécialement ceux qui ont charge d'enseignement.

G. C.

K. RAHNER. **Zur Theologie des Todes**. Mit einem Exkurs über das Martyrium (Quaestiones Disputatae, 2). — Fribourg-en-Br., Herder, 1958, in-8°, 108 p. ; DM. 5,80.

H. SCHLIER. **Mächte und Gewalten im Neuen Testament** (Quaest. Disp., 3). — Fribourg-en-Br., Herder, 1959, in-8°, 64 p. ; DM. 4,80.

B. WELTE. **Über das Böse.** Eine thomistische Untersuchung (Quaest. Disp., 6). — Fribourg-en-Br., Herder, 1959, in-8°, 56 p. ; DM. 4.

Dirigée par K. Rahner et H. Schlier, cette nouvelle collection semble rassembler des essais théologiques sur des questions difficiles ou controversées. Elle reprend souvent des articles déjà parus. — C'est le cas du vol. 2 où K. R. groupe deux petites études théologiques sur la mort et le martyre. Une conception positive de la mort comme acte décisif de l'existence humaine, et pas seulement comme fin subie, permet de comprendre théologiquement pourquoi c'est par sa mort que le Christ nous sauve. La mort du chrétien, déjà vécue « dans le Christ » par les sacrements, est désormais le suprême événement de salut, et le « martyre », le témoignage de la totale liberté chrétienne. — Le

vol. 3 affronte la question si disputée de la démonologie du N. T. L'histoire des religions a pu apporter bien des lumières, elle ne dispense pas d'interroger l'Écriture elle-même. C'est ce que fait l'A. en une synthèse de théologie biblique. Sans vouloir donner réponse à tout, il ouvre une voie de solution qui, par son sens biblique du mystère, est aussi éloignée de la démythisation que de la spéculation d'École. — Le vol. 6 reprend un article de *Gregorianum* sur le fondement métaphysique de la possibilité du mal selon saint Thomas. Il y joint le texte et la traduction de quelques articles du *De Veritate* sur lesquels se fonde l'A. (surtout q. 24 a. 4 : sur la peccabilité de tout esprit créé). — On voit la diversité des questions abordées : théologiques, exégétiques, philosophiques. Mais toujours, c'est pour ouvrir des perspectives renouvelantes.

J.-B. R.

B. Schöpf. **Das Tötungsrecht bei den frühchristlichen Schriftstellern bis zur Zeit Konstantins** (Studien zur Geschichte der kath. Moraltheologie, 5). — Ratisbonne, Pustet, 1958, in-8°, xvi-270 p. ; DM. 18.

Le droit de mort n'a pas fait l'objet de beaucoup de discours patristiques : on peut donc s'étonner de voir un volume de 250 pages consacré à une enquête dont les résultats sont forcément maigres et négatifs. Quand, par exemple, p. 196, l'auteur conclut que les Pères ne se sont pas posé déjà la question fameuse du tyrannicide, sauf peut-être l'historien Eusèbe qui « développe des principes propres à le justifier », on en vient fatalement à se demander ce qu'il y a de valable dans les trente pages précédentes de ce chapitre. Si l'on est donc tenté de croire qu'il y a trop par endroits, on est bien obligé de constater qu'ailleurs il manque quelque chose. Ainsi comment, dans un paragraphe intitulé *Alttestamentliche und spätere jüdische Äusserungen*, ne trouve-t-on pas un mot sur la période asmonéenne ni une appréciation du mot attribué à Caïphe par Jean (xi, 50) ? Dans tout ce chapitre sur la peine de mort au regard des juifs, des païens et des premiers chrétiens, nulle mention de la condamnation de Jésus... C'est à peine croyable. Il ne faut pas conclure toutefois que cet inventaire soit sans intérêt ou sans valeur : il n'est pas exhaustif, voilà tout. TH. D.

R. Bultmann. **Histoire et eschatologie.** — Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1959, in-8°, 136 p. ; 7,50 fr. s.

Après avoir posé le problème de l'historicité (I), l'A. esquisse une histoire de l'historiographie ancienne (II) et de l'eschatologie dans les mythes de fin du monde, dans le judaïsme tardif, dans le N. T. ; il distingue assez arbitrairement l'eschatologie de Jésus et celle de la première communauté (III) ; il traite aussi rapidement l'eschatologie de Paul et de Jean (IV). En survol, il montre la sécularisation de l'eschatologie : de l'Église primitive à A. Comte (V), pour aboutir à l'histoire sans eschatologie : l'historicisme (VI). Une brève histoire de l'anthropologie (VII) le conduit à chercher ce qu'est l'histoire (VIII-IX) : il discute les positions de Diltey, Croce, Jaspers, Collingwood. En conclusion (X), B. propose une synthèse de l'histoire et de l'eschatologie : le « oui » du croyant transforme le présent historique en événement eschatologique. Mais faute de dégager la dimension communautaire de toute décision humaine, cette synthèse reste fragile : l'histoire risque de n'être plus comprise que comme cadre objectif et vide pour eschatologies individuelles. PL. R.

R. Guardini. **Le monde et la personne.** Trad. de l'allemand par R. Givord. — Paris, Éd. du Seuil, 1959, in-16, 224 p.

Plus que jamais la question se pose aujourd'hui du sens de l'homme et de son rapport au monde. Réjouissons-nous donc de ce que les Éd. du Seuil livrent au public de langue française, vingt ans après leur édition originale, ces essais rassemblés par R. Guardini et présentés alors par l'A. comme un recueil de travaux d'ordre expérimental, éprouvant et vérifiant cette même idée que l'homme existe essentiellement en vue d'une rencontre transcendante. Ainsi la première partie de l'ouvrage s'applique-t-elle à montrer que tout effort de réflexion aboutit à reconnaître deux pôles à « l'espace existentiel humain » : l'*intérieur*, lieu de la résidence du Christ en nous, et le *haut*, lieu de Dieu qui nous suscite. Marqué par ce double mouvement d'immanence et de transcendance, l'homme doit se réaliser dans et par un monde finalement racheté lui aussi par le Christ. Cette manière d'être de l'homme qui « prend position », constitue précisément la personne. L'A. examine, dans la seconde partie du volume, comment en fonction de sa structure intime, l'homme ne s'épanouit pleinement que dans un rapport personnel d'amour avec son Créateur. La trad. de R. Givord ne peut évidemment pas dissiper les obscurités de la pensée originale. L. DE W.

O. Lottin, O. S. B. **Psychologie et Morale aux XII^e^ et XIII^e^ siècles.** T. V : *Problèmes d'histoire littéraire. L'école d'Anselme de Laon et de Guillaume de Champeaux.* — Gembloux (Belgique), Duculot, 1959, 16,5×25, 472 p.

Quatre volumes ont déjà paru dans cette série *Psychologie et Morale aux XII^e^ et XIII^e^ siècles : Problèmes de psychologie* (1 vol.), *Problèmes de morale* (3 vol.). Le complément *Problèmes d'histoire littéraire* en comportera deux : celui-ci, *L'école d'Anselme de Laon et de Guillaume de Champeaux*, et un tome VI, *1160-1300*. Ce tome V comprend trois chapitres, respectivement intitulés *Les écrits d'Anselme de Laon* (avec appendice sur Raoul de Laon), *Les « Sentences » de Guillaume de Champeaux, L'école d'Anselme de Laon et de Guillaume de Champeaux*. Pour finir, six tables : sigles, incipits, manuscrits, auteurs, matières (t. alphabétique et t. analytique). Voici comment, dans l'Avant-Propos, D. O. L. résume le présent ouvrage : *Le but principal de ce tome V est de présenter les « Sentences » qui nous sont parvenues d'Anselme de Laon et de Guillaume de Champeaux. Bon nombre d'entre elles leur sont nommément attribuées dans les manuscrits par une note marginale ou par une rubrique du texte. Ce sont ces Sentences « authentiques » que nous éditerons en premier lieu... Or, en dépouillant de nombreux florilèges du temps, nous avons pu, pour la plupart de ces Sentences, repérer un ou plusieurs nouveaux témoins; ce qui permettra d'améliorer les éditions existantes. Toutefois les florilèges que nous avons consultés contiennent beaucoup de « Sentences » autres que celles que nous publions sous le nom d'Anselme de Laon et de Guillaume de Champeaux. De ces Sentences, qui sont toutes anonymes, nous en détacherons une bonne centaine que nous pourrons attribuer avec quelque vraisemblance à Anselme de Laon. Quant à celles qui n'offrent aucun indice d'authenticité, nous les grouperons sous la rubrique générale « Sentences de l'école d'Anselme de Laon et de Guillaume de Champeaux ». Outre ces « Sentences » identifiées et anonymes, les florilèges nous ont conservé nombre de recueils systématiques de sentences ou, si l'on veut, des « Sommes théologiques ». Aucune d'elles n'est l'œuvre d'Anselme ni de Guillaume ; mais toutes appartiennent à l'école de ces deux maîtres. Le P. H. Weisweiler prépare l'édition de la collection*

« *Prima rerum origo* », *une réédition plus critique de la Somme* « *Principium et causa omnium Deus* »..., *ainsi que de la* « *Summa Sententiarum* »... *Pour notre part, nous rééditerons ici les* « *Sententiae Atrebatenses* » *et cinq petites Sommes fragmentaires du temps. Nous aborderons enfin quelques problèmes d'ordre littéraire concernant les commentaires bibliques d'Anselme de Laon et la source de certaines sommes théologiques.* On se rend facilement compte de l'intérêt et de l'importance du volume. Ajoutons seulement la liste des textes reproduits ici avec apparat critique : Sentences d'Anselme repérées en dehors du *Liber pancrisis*, 30 ; Sentences d'A. du *Liber pancrisis*, 67 ; Sentences dont l'authenticité anselmienne est probable, 67 (pour quelques-unes on renvoie à Weisweiler) ; Sentences qui ont quelque chance d'être d'A., 64 ; Manegold *de corpore Christi ;* lettre d'A. à un abbé de S.-Laurent de Liège ; de Raoul de Laon, 5 ; Sentences de G. de Champeaux, 46 ; Sentences de l'école, 239 ; quatre Sommes théologiques fragmentaires de l'école d'A. ; à propos des *Sententiae divinae paginae*, 6 ; traité de *Novissimis ; Sententiae Atrebatenses.* Le tout encadré dans des études historiques et critiques approfondies. Quelques rares erreurs typographiques. D. R. REUL.

Casus conscientiae. Propositi ac resoluti a pluribus theologis ac canonistis Urbis, publiés et annotés par P. Palazzini et A. De Jorio, 2 vol. I : *De actibus humanis, de legibus, de conscientia, de peccatis, de variis virtutibus.* II : *De sacramentis et de censuris.* — Turin, Marietti, 1958, 16,5×24, II-746 et 591 p. ; chaque vol. rel. 2.800 lires.

Les livres de ce genre ne sont guère estimés par certains *jeunes* de notre temps qui ressemblent au *Tranquillinus* du cas 308. Nous concédons que ce n'est pas par des *Casus conscientiae* qu'on doit aborder l'étude de la Théologie morale, mais en s'assimilant parfaitement un traité théorique suffisamment détaillé. Cela fait, il est cependant très utile, pour ne pas dire indispensable, de lire attentivement des *Casus conscientiae* montrant comment les principes généraux doivent être appliqués aux cas particuliers. Il en existait déjà d'excellents. Mais le présent ouvrage nous semble avoir une valeur toute spéciale. Nous ne parlons pas de son aspect extérieur (élégante reliure, beau papier, impression très claire avec peu d'erreurs typographiques), mais de son contenu. Il n'est pas l'œuvre d'un seul auteur, mais de plus de trente-cinq, des plus qualifiés et spécialistes dans les diverses matières traitées. *Totius fere theologiae moralis cursum confecimus, sed praesertim collegimus casus practicos de praecipuis huius aetatis peccandi occasionibus, antiquis temporibus fere ignotis,* lisons-nous dans le *Prooemium ;* c'est parfaitement vrai. Dans le t. I : *de actibus humanis*, cas 1-19 ; *de legibus, praeceptis et consuetudine*, 20-33 ; *de temporis supputatione, de rescriptis ac de privilegiis*, 34-38 ; *de conscientia*, 39-51 ; *de peccatis*, 52-70 ; *de fide*, 71-82 ; *de spe*, 83-85 ; *de caritate*, 86-101 ; *de iustitia et iure*, 102-170 ; *de virtute religionis*, 171-207 ; *de virtute pietatis*, 208-214 ; *de virtute veracitatis*, 215-223 ; *de fortitudine*, 224-225 ; *de temperantia*, 226-243. Dans le t. II : *de sacramentis in genere*, 244-254 ; *de baptismo*, 255-262 ; *de confirmatione*, 263-265 ; *de eucharistia*, 266-288 ; *de poenitentia*, 289-336 ; *de extrema unctione*, 337-339 ; *de ordine*, 340-344 ; *de matrimonio*, 345-403 ; *de sacramentalibus*, 404 ; *de censuris*, 405-437. Comme cas *nouveaux* signalons : 15, *de moralitate situationis ;* 51, *de moderna psychanalysi ;* 106, *de lege militiae et de obiectoribus conscientiae ;* 111, *de obligatione curandi productivitatem capitalis ;* 115, *de professionis electione ;* 142, *de euthanasia ;* 143, *de experimentis in*

homine effectis ; 149, *de moralitate pyroboli atomici ;* 196, *de divinatione et de radioaesthesia ;* 225, *de narcoanalysi ;* 230, *de partu indolori ;* 243, *de sic dictis certaminibus pulchritudinis ;* 263, *de ministro extraordinario* (de la confirmation) ; 301, *de peccatorum confessione ac de psychanalysi ;* 352, *de moralitate chirurgicae operationis qua signum virginitatis redintegratur ;* 359, *de coacta visitatione praenuptiali ;* 363, *de matrimonio communistarum ;* 403, *de amplexu reservato ;* 424, *de poena sancita in negligentes custodes SS. Eucharistiae ;* et de nombreux cas *de fide, de iustitia et iure,* etc., présentés sous des titres anciens mais envisageant des situations nouvelles. Quelle que soit l'autorité des auteurs des solutions, ils ne sont pas infaillibles et ces solutions ne sont pas des actes du Magistère : *Notatum volumus nos haud in omnibus eadem sentire quae auctores casuum, sed aliorum opiniones reveriti sumus : una vel altera vice tantum in notis nostram aperuimus sententiam, cum a proposita doctrina magnopere dissentiremus,* déclare le *Proœmium.* On se rappellera que les solutions à donner à certains cas dépendent de la législation civile de chaque pays. D'autres doivent être modifiées en raison de nouvelles dispositions du Saint-Siège, notamment celle du cas 273, conforme à la Constitution *Christus Dominus* du 6 janvier 1953 mais non au Motu Proprio *Sacram Communionem* du 19 mars 1957. Pour ce même motif quelques retouches devraient être faites à la solution du cas 295 (cf. réponse du 12 févr. 1935). L'expression *maiore excommunicatione* du n. 292 nous étonne : le Code ne connaît pas cette distinction. Enfin, à propos du n. 276, nous devons dissiper un malentendu occasionné par un article de S. Ém. le Card. Ottaviani dans l'*Osservatore Romano* du 4 août 1957. L'Instruction du S. Office du 6 janvier 1953 semblait déclarer que les fidèles ne pouvaient recevoir la sainte Communion, dans l'après-midi ou la soirée, qu'*infra dictam Missam* (du soir) *vel proxime ante vel statim post ;* mais cette restriction ne visait que ceux qui n'étaient pas à jeun depuis minuit, ce qui était encore normalement requis ; pour ceux qui étaient à jeun depuis minuit, la disposition du can. 867 § 4 *...nisi aliud rationabilis causa suadeat* restait en vigueur. Maintenant que le Motu Proprio *Sacram Communionem* a modifié les règles du jeûne eucharistique, il faut donc dire que ceux qui vérifient les conditions exigées par ce Motu Proprio, peuvent sans raison particulière communier *infra dictam Missam* (du soir) *vel proxime ante vel statim post* (Instr. du 6 janvier 1953) et, s'il y a une *rationabilis causa* (can. 867, § 4), à n'importe quelle autre heure de l'après-midi ou de la soirée, et même s'il n'y a pas de Messe du soir.

D. R. REUL.

Ph. Delhaye. **Rencontre de Dieu et de l'Homme.** I: *Vertus théologales en général.* — Tournai, Desclée et Cie, 1957, in-16, 160 p.

Cet utile petit livre se donne modestement comme un essai en vue d'une «présentation plus chrétienne de la morale» (p. 150), disons aussi, plus théologale. De nos jours, les élites se montrent de plus en plus avides de prendre un contact copieux avec les richesses de la révélation pour en imprégner leur vie de tous les jours : elles trouveront ici un remarquable exposé, simple, clair, mais dense et pratique à la fois, des trois vertus théologales en tant que vertus de l'homme et en tant que grâces de Dieu.

G. GHYSENS.

Le Péché. Études de M. Oraison, F. Coudreau, H. Niel, J. de Baciocchi et G. Siewerth (Coll. « Présence Chrétienne »). — Paris-Bruges, Desclée de Brouwer, 1959, in-8°, 256 p. ; 83 fr. b.

Voici cinq contributions à l'étude d'un sujet central de la morale chrétienne, concernant d'une manière immédiate notre temps. Que signifie encore la notion de péché pour l'homme d'aujourd'hui, plus que jamais déterminé extérieurement et découvrant toujours plus profond son conditionnement interne ?

Les trois premiers articles se situent à la frontière de la morale et de la psychologie. On connaît en ce domaine la compétence de M. Oraison (*Psychologie et sens du péché*), le sens pédagogique et pastoral de F. Coudreau (*Catéchèse et sens du péché*), la lucide philosophie de H. Niel (*La responsabilité et ses limites*). Viennent enfin deux contributions proprement théologiques. J. de Baciocchi nous présente la doctrine de la rédemption, révélatrice et salvatrice du péché, marquant la primauté de l'acte de Dieu dans la solidarité humaine. G. Siewerth donne ensuite un essai d'élucidation du mystère du péché originel à la lumière de saint Thomas.

On ne peut dire que l'ensemble de ces travaux forme une synthèse. Mais la juxtaposition de ces études originales dans un esprit unifié vaut très méritoirement à cet ouvrage le titre de collectif. M. B.

P. Anciaux. **Le sacrement de la pénitence** (Coll. « Questions de morale »). — Louvain, Nauwelaerts, 1957, in-16, 168 p., 80 fr. b.

Un spécialiste de la pénitence au moyen âge a réussi un remarquable effort d'adaptation et de synthèse en publiant cet excellent précis de dogmatique pénitentielle. Après une brève esquisse historique, quatre chapitres exposent successivement comment la pénitence chrétienne est un sacrement, en quoi elle consiste en tant que disposition d'âme, quel est le rite sacramentel et les actes extérieurs qui l'intègrent, et enfin quelle est l'efficacité propre à ce sacrement selon sa dimension ecclésiale et selon sa dimension personnelle. En ce petit livre, la réalité si complexe de la pénitence chrétienne devient accessible et profitable à tout lecteur cultivé. G. GHYSENS.

P. Tournier. **Vraie ou fausse culpabilité.** — Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1958, in-8°, 240 p. ; 8,50 fr. s.

Dans un langage très simple et à partir d'exemples souvent bibliques, l'auteur s'attache d'abord à cerner les dimensions de la culpabilité, son aspect social, ses liens avec un sentiment d'infériorité. Il faudra, pour en sortir, se reconnaître pécheur devant Dieu et le confesser en présence d'un homme. Pour l'auteur, fidèle protestant, tout homme peut être amené à donner l'absolution. Le lecteur averti des thèses de la Réforme trouvera ce livre bienfaisant surtout à cause du climat de charité fraternelle qui le caractérise.

A. B.

C. A. J. Van Ouwerkerk, CssR. **Caritas et Ratio.** Étude sur le double principe de la vie morale chrétienne d'après saint Thomas d'Aquin. — Nimègue, Janssen, 1956, in-8°, XVI-108 p.

Cette étude a pour objet le rôle de la raison et de la charité dans la vie morale telle que la conçoit saint Thomas. Dans le premier chapitre, l'auteur examine le rôle de la raison comme principe de la vie morale. Dans le chapitre suivant, il étudie celui de la charité. Dans le troisième, sont établis les rapports entre raison et charité, la première apportant une loi objective sous forme d'un ensemble de concepts, la seconde une motion d'ordre surnaturel. De cette

dissertation traitant d'un sujet fort intéressant, il ne faut pas attendre autre chose qu'une bonne élucidation des notions et des principes dans le cadre de la théologie scolastique. M. P.

H. Kraemer. **La foi chrétienne et les religions non chrétiennes** (Bibliothèque théologique). — Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1956, in-8°, 176 p. ; 8,50 fr. s.

Dans ce livre, l'auteur traite des rapports entre la Révélation chrétienne et les autres religions. Il passe d'abord en revue les explications philosophiques, montrant tout ce qu'on leur doit dans la connaissance des religions, mais aussi leur incapacité à comprendre le problème en vertu de leur immanentisme congénital. En partant d'un a priori de foi reconnu comme tel, la théologie s'efforce à son tour d'éclairer le problème. Malheureusement, les efforts de nombreux théologiens avortent par infidélité à cette base de départ et se réduisent à n'être que des philosophies religieuses. Dans la troisième partie, l'auteur s'attache à scruter les textes bibliques se rapportant à la question. Transcendant le dilemme continuité-discontinuité, il adopte une interprétation dialectique de la pensée biblique : Dieu seul sauve en Jésus-Christ ; par ses seules forces, l'homme n'a pas accès au Dieu Vivant. Doctrinalement, l'auteur fait sienne la position réformée prétendant lire la Bible en dehors de toute problématique philosophique. Mais, en fait, il en exerce une qu'il ne peut critiquer puisqu'il l'ignore. Personnellement très équilibré, il évite tout unilatéralisme ; mais c'est au prix d'un exposé quelque peu confus, défaut qu'accentue l'abondance des matériaux traités, parfois de façon quelque peu ellyptique, mais toujours avec pertinence et de façon personnelle. M. P.

J.-A. Cuttat. **La rencontre des religions** (Coll. « Les Religions », 12). — Paris, Aubier, 1957, in-16, 200 p. ; 660 fr. fr.

La règle d'or en matière de religion comparée est celle-ci : « Plus on approfondit sa propre religion, plus on est à même de pénétrer et d'assimiler le noyau positif des autres perspectives religieuses. » L'intériorité prédomine dans les religions orientales, la transcendance prédomine dans les religions monothéistes ; mais si les Occidentaux n'ont pas réalisé concrètement la dimension omniprésente du Verbe incarné, les Orientaux n'ont pas découvert explicitement que l'intériorité de l'Esprit culmine dans la transcendance du Créateur. Ces points sont étudiés dans un dialogue pénétrant avec l'Hindouisme surtout, sans renier en rien la vérité chrétienne. La première partie du livre est consacrée à l'étude profonde de ces points. La deuxième partie analyse la méthode d'oraison hésychaste et sa portée spirituelle aux confins de l'Orient et de l'Occident. — Petit livre solidement informé et profondément réfléchi. I. F.

DROIT CANONIQUE

H. van Groessen, O. F. M. Cap., et Cl. van Vlissingen. **Het Kerkelijk Recht.** 2e éd. — Roermond (Pays-Bas) et Maaseik (Belgique), Romen en Zonen, 1958, 10,5×16, xxiv-1361 p. ; rel. 525 fr. b.

Nous sommes étonné de l'abondance des matières que les AA. ont pu réunir en un si petit volume. On n'y trouvera pas ou guère d'aperçus historiques et

d'énumérations d'opinions ; mais tout le Code y est, avec des commentaires concis, généralement suffisants. Il sera rare qu'on doive recourir à des traités plus développés. Un coup d'œil sur la table du livre permet de constater qu'il n'omet aucun *titre* du Code et en suit à peu près strictement l'ordre, presque canon par canon. Ce n'est guère que pour le Livre IV que certains *titres* ou *chapitres* ont été résumés. L'ouvrage a été complété par les dispositions des conciles provinciaux des Pays-Bas et de Belgique et des synodes diocésains des deux pays (pour la Belgique, des diocèses même seulement en partie flamands : Malines, Gand, Bruges, Liège). Le droit civil néerlandais ou belge n'a pas été omis quand il y avait lieu d'en tenir compte. A la fin : les facultés quinquennales des évêques et des ordinaires des missions, les pouvoirs spéciaux des doyens, des formules de suppliques aux évêques ou au Saint-Siège, deux documents propres aux Pays-Bas. En parcourant le volume, nous avons pu vérifier qu'il a été tenu compte des plus récentes décisions et réponses romaines (à l'exception évidemment, et on ne devra pas l'oublier, des toutes dernières) ; ainsi pour le jeûne eucharistique et les messes du soir, la clôture des moniales et les instituts séculiers, le ministre de la confirmation, les nouvelles excommunications *latae sententiae*, etc. Dirons-nous que nous avons trouvé des réponses à toutes les questions que nous nous étions posées au cours d'un professorat de onze ans ? Non, sans doute. Ainsi à propos du can. 14, § 1, 2°, on peut se demander si les religieux exempts sont tenus, p. ex., par les lois provinciales ou diocésaines interdisant aux clercs et religieux, sous peine de censure *latae sententiae*, l'accès des théâtres et des cinémas. Ils doivent éviter de donner du scandale ; mais, quoi que disent plusieurs commentateurs, nous pensons qu'ils ne sont tenus ni par la loi particulière comme telle ni donc par la sanction pénale (en ce sens le concile provincial de Malines de 1920, 142 : ... *comprehenduntur ipsi Religiosi, qui et quatenus istis decretis subsunt ; nec dubitamus quin Praelati religiosorum exemptorum...*). Par contre, nous avons lu des précisions vainement cherchées ailleurs ; ainsi pour *qui poenam tulit* du can. 2236, § 1, ce qui confirme notre opinion : *Het woord « vastgesteld » duidt bij straffen l.s. op degene, die de strafwet gemaakt heeft ; bij straffen f.s. op degene, die de straf wettig aan iemand heeft opgelegd.* Bref, un précieux petit livre à avoir sans cesse sous la main. *Moge het boek er toe bijdragen om de eerbied en de belangstelling voor de wijze wetgeving van onze Moeder de H. Kerk te vergroten.*

D. R. REUL.

W. M. Plöchl. **Geschichte des Kirchenrechts.** Bd III : *Das katholische Kirchenrecht der Neuzeit.* Erster Teil. — Vienne et Munich, Herold, 1959, 16×24, 599 p. ; br. DM. 52 ; rel. DM. 55.

Le Bd I, *Das Recht des ersten christlichen Jahrtausends. Von der Urkirche bis zum großen Schisma*, a paru en 1953 ; il contenait, outre l'*Einleitung*, les trois premiers Livres : *Das Recht der kirchlichen Frühzeit (Von der Stiftung bis zur konstantinischen Befreiung, 324) ; Das Kirchenrecht im Römischen Rechts- und Kulturkreis (Vom Konzil von Nicaea, 325, bis zum Trullanum, 692) ; Das Kirchenrecht im Zeitalter der Ausprägung des morgen- und abendländischen Denkens (Vom 2. Trullanischen Konzil, 692, bis zur Trennung der Ost- und Westkirche, 1054).* Le Bd II, *Das Kirchenrecht der abendländischen Christenheit, 1055 bis 1517*, en 1955 ; il ne contenait que le Livre IV, *Vom Pontifikate Viktors II. (1055 bis 1057) bis zum Beginn der Reformation (1517).* Nous les

avons déjà signalés ici. Voici maintenant le Bd III, depuis si longtemps attendu. Contrairement aux prévisions, il ne sera pas le dernier. La raison principale en est, dit l'A., l'abondance de la matière à traiter. Le Livre V, *Von der Glaubensspaltung (1517) bis zur Promulgation des Codex Iuris Canonici (1917)*, a été divisé en deux parties. On ne trouvera ici que la première : *neben der historischen Übersicht und dem Kapitel über Kirche und Recht die Verfassung und das Personenrecht.* Le Bd IV sera consacré à la deuxième partie : *Sakramentenrecht, Sachenrecht, Gerichtsbarkeit und Strafrecht* et *Übersicht über die Quellen und die Kirchenrechtswissenschaft.* Bien que notre patience s'en trouve soumise à une nouvelle épreuve, nous nous réjouissons grandement de cet accroissement du magistral ouvrage, qui n'a pas son pareil. Après les indications bibliographiques générales et des sources, l'A. nous donne donc, dans le chap. I, sous le titre *Die Kirche in der Neuzeit*, un aperçu de l'histoire de l'Église à cette époque : Outre le Protestantisme sous ses diverses formes, le Gallicanisme, le Jansénisme, le Rationalisme, l'Athéisme, le Marxisme, le Socialisme, le Libéralisme, etc. ; ensuite, *Kirche und Staat*, un coup d'œil sur les théories de l'époque relatives aux rapports entre l'Église et l'État et leur mise en pratique. Le chap. II, *Kirche und Recht*, résume les doctrines sur l'organisation juridique de l'Église et les principes généraux réglant l'exercice de son pouvoir de juridiction. Chap. suivants : III : *Der päpstliche Primat* (papauté ; cardinaux ; curie ; légats ; concordats) ; IV : *Kirchenversammlungen* (conciles œcuméniques et autres ; conférences épiscopales) ; V : *Hierarchie und Territorialverfassung* (évêques diocésains ; métropolitains ; primats ; patriarches) ; VI : *Regierung und Aufbau der Diözese* (évêque ; synode diocésain ; coadjuteurs et auxiliaires ; archidiacres ; vicaire général et official ; chancelier, notaire ; examinateurs synodaux, curés consulteurs ; doyens ; chapitre cathédral et collégial ; curés, chapelains ; visite du diocèse ; etc.) ; VII : *Recht und Aufbau der Missionskirche* (les missions ; leur droit spécial ; vicaires et préfets apostoliques ; évêchés ; missionnaires ; etc.) ; VIII : *Personenrecht* (clercs et laïcs ; privilèges et devoirs des clercs ; personnes morales ecclésiastiques ; provision canonique des évêchés, paroisses, etc.) ; IX : *Ordensrecht* (ordres, congrégations, sociétés ; organisation et charges ; juridiction de l'évêque et exemption ; etc.). Si l'on compare cette table avec celle du Code, on remarquera qu'elles sont en beaucoup de points parallèles. C'est dire qu'on trouvera dans ce volume une introduction historique à presque tous les titres et chapitres de celui-ci, montrant par quelles évolutions on est arrivé à la législation actuelle. Des bibliographies spéciales sont ajoutées aux diverses sections de l'ouvrage, qui se termine par des tables des matières, personnes, lieux, conciles, synodes, bulles, constitutions, décrets, etc., ainsi que par celle des papes de 1513 à 1922. Nous ne pouvons nous étendre davantage. Ce que nous avons dit prouve suffisamment, croyons-nous, que ce Bd III n'est pas inférieur à ses devanciers et qu'on ne saurait rien trouver de plus complet et mieux au point.

D. R. REUL.

J. Bánk. **Connubia canonica.** — Rome, Herder, 1959, 15×21, XVI-599 p. ; Lires 4.400.

Une notice jointe au volume nous avertit que le ms. de l'ouvrage est arrivé de Hongrie. L'A., qui a suivi de 1936 à 1939 les cours du *Pontificium Institutum Utriusque Iuris*, est depuis 1943 professeur de Droit canonique à la Faculté

de Théologie de l'Université de Budapest. *De iure matrimoniali singulorum Statuum deque matrimonio concordatario necnon de processu matrimoniali, Deo optimo adiuvante, in altera editione erit nobis agendum*, nous dit-il. Espérons que cela ne tardera pas. Le livre porte la dédicace *In memoriam Justiniani Card. Serédi*, qui nous rappelle notre vénéré maître d'il y a près de 40 ans. C'est, avec des notes historiques, un commentaire du Titre VII du Livre III du Code. En voici le plan général. Quatre parties : I. *Notiones fundamentales de matrimoniis canonicis* (trois chapitres : *De matrimonio ut instituto seu contractu naturali ; De matrimonio ut Sacramento ; De matrimonio uti aiunt civili*) ; II. *Ante matrimonium contrahendum* (cinq chapitres : *De sponsalibus ; De praeparatione proxima ad matrimonium ; De impedimentis impedientibus ; De impedimentis dirimentibus ; De dispensationibus super impedimentis matrimonialibus*) ; III. *In matrimonio contrahendo* (quatre chapitres : *De natura iuridica consensus matrimonialis ; De vitiis consensus ex parte intellectus ; De vitiis consensus ex parte voluntatis ; De forma celebrationis matrimonii*) ; IV. *Post matrimonium contractum* (trois chapitres : *De effectibus iuridicis matrimonii ; De separatione seu divortio coniugum ; De matrimonio nullo eiusque convalidatione*. Quant à la doctrine, c'est en substance celle qu'on trouve dans les meilleurs auteurs : Cappello, Chelodi, Conte a Coronata, Eichmann-Mörsdorf, Gasparri, Hanstein, Jone, Vermeersch-Creusen, Vlaming-Bender ; Wernz-Vidal-Aguirre. L'ouvrage est bien au courant des plus récentes décisions du Saint-Siège et des erreurs du moment. Là où il y a lieu est ajouté ce qui concerne spécialement la Hongrie ; de même des notes sur le droit des Orientaux. Exposé en général très clair. Notons quelques opinions de l'A. *Iuxta communiorem et veriorem sententiam* un mariage entre un baptisé et un non-baptisé n'est pas sacrement. *Videtur non solum populo hebraico, sed etiam vero similiter gentibus permissa fuisse polygamia ;* mais ces dispenses ont été révoquées pour tous, *sive fidelibus, sive infidelibus*, par le Christ. *Quodsi ad indolem sacramentalem matrimonii non advertamus animum, non cuivis matrimonio indissolubilitas extrinseca, seu plenissima competit. Ex causis enim determinatis vinculum a Deo sive ab eius delegato solvi potest, cum... indissolubilitas ex principiis secundariis iuris naturae consequatur ;* mais : *Non eruitur ex S. Scriptura, an hoc indultum* (le *libellus repudii*) *etiam gentibus fuisse* (sic) *concessum*. Quoi qu'il en ait été, le mariage entre deux infidèles est maintenant absolument indissoluble aussi longtemps qu'ils restent tous deux dans l'infidélité. *Matrimonium inter personam baptizatam et non baptizatam... potestati Ecclesiae subditum est ... Ecclesia hac in re ab impedimento disparitatis cultus dispensans non agnoscit imp. forsan a Statu constitutum.* L'*attentatio matrimonii* (can. 1075) *verificatur, sive fiat coram magistratu civili, vel coram ministro acatholico seu etiam catholico*, mais pas d'une manière privée, hors les cas prévus au can. 1098. Can. 1044. Si un confesseur a dispensé d'un empêchement public : *Si aegrotus reconvalescat, in foro externo alia indiget dispensatione.* Mais s'il ne veut pas la demander et nie que la dispense lui ait été accordée ? Pour éviter ce conflit des deux fors, il faut, à notre avis, limiter les pouvoirs du confesseur comme tel aux empêchements occultes au sens strict du can. 1037 ; c'est ce que l'A. admet *Pro praxi*. Cela aussi évidemment dans le cas du can. 1045, § 3. Nous pourrions faire encore quelques autres réserves de ce genre, p. ex. au sujet de *cum iam omnia sunt parata ad nuptias* (can. 1045) et de l'impuissance. Mais nous reconnaissons volontiers que le volume est digne de prendre place parmi les meilleurs de l'espèce.

D. R. REUL.

SPIRITUALITÉ

J. M. Le Blond, G. Didier, R. Marlé, etc. **Le Cœur du Christ et le désordre du monde.** — Le Puy, Mappus, 1958, in-16, 192 p.

A propos du culte du Sacré-Cœur, quelques théologiens rappellent certains aspects du Mystère de l'amour de Dieu : sa réalité en Dieu et en nous, ses rapports avec le mal, le péché, la pénitence. Chaque chapitre est suivi d'un texte tiré des Pères ou des écrits pontificaux. Doctrine solide dans un langage très accessible. M. P.

H. Urs von Balthasar. **La prière contemplative** (Coll. « Présence chrétienne »). — Paris-Bruges, Desclée de Brouwer, 1959, in-16, 334 p. ; 96 fr. b.

Nous avons quelques bons ouvrages sur la prière ; mais celui-ci les éclipse par l'ampleur, l'acuité, la qualité englobante, la puissance de suggestion. Mieux qu'une somme sur la prière, c'est une récapitulation du mystère chrétien saisi sous l'angle de l'adhésion personnelle. On pense à saint Irénée : connaturalité avec l'Écriture, enracinement au cœur du mystère ecclésial de la communion des saints et des pécheurs, emprise de la Croix comme révélation en acte de la Parole incarnée, sens renouvelant de la liberté de l'Esprit, consentement total à la volonté aimante du Père. Rien d'intemporel ou de désincarné dans cette vision qui embrasse le Dessein de grâce jusqu'en ses infrastructures les plus naturelles, à la fois historiques et cosmiques. Tout autre chose d'ailleurs qu'une systématisation intellectualiste. Cyclique, incantatoire, compacte, la méditation risque par endroit d'être obscure à force de densité. Qu'on ne s'y décourage pas : théologie au sens le plus vrai du mot, elle jaillit d'un amour et y achemine, toute prégnante qu'elle est du sens théologal de la plus haute tradition mystique. E. F.

La Prière. Anthologie des prières de tous les temps et de tous les peuples. Choix et préface par A. M. di Nola (Coll. « Melior », 8). — Verviers, Marabout, 1958, in-8°, 494 p. ; rel. 165 fr.

Cette anthologie veut mettre à la disposition du grand public des textes éparpillés dans des publications spécialisées dont certaines ne sont pas faciles à trouver. Ce volume rassemble des échantillons de la prière de toutes les religions. Bien que l'introducteur affirme s'en tenir à la prière liturgique, il a retenu des textes, notamment chrétiens, qui ne sont certainement pas liturgiques. Quelques notices précèdent les grandes sections et quelques-uns des textes. Mais elles sont trop brèves pour situer vraiment les textes : de ce fait, ceux-ci perdent un peu de leur relief. Si l'on en juge d'après les textes chrétiens, les traductions sont parfois quelque peu approximatives. La présentation est luxueuse. M. P.

J. Herrig. **Der Geist gibt Zeugnis.** — Paderborn, Schöningh, 1959, in-8°, 132 p. ; DM. 7,80.

Le grand mérite de cet ouvrage est de présenter la vie spirituelle comme la vie de l'Esprit en nous, de l'Esprit qui rend témoignage à notre esprit. Il insiste sur la continuité et l'homogénéité de la foi et de la vie mystique. Une première partie traite de l'obscurité de la foi comme expérience spirituelle, la seconde décrit l'initiation à la vie spirituelle comme communication person-

nelle de vie. Il manque seulement à ce livre de situer l'expérience spirituelle par rapport à l'économie objective de la Révélation. J.-B. R.

R. Baron. **Science et sagesse chez Hugues de Saint-Victor.** — Paris, Lethielleux, 1957, gr. in-8°, L-284 p.

Si l'on souhaite une introduction vivante à l'œuvre du grand Victorin, on ne peut trouver mieux que ce livre, fruit d'une recherche étendue et fervente. Deux savants chapitres d'introduction s'appliquent à relever la liste des œuvres authentiques de Hugues et leur succession chronologique. C'est ici sans doute que le critique trouverait le plus à redire (voir entre autres les réserves de R. Javelet dans la *Revue des Sciences Religieuses*, 1958, p. 369-371). Mais, quoi qu'il en soit, l'intérêt de ce beau livre consiste surtout dans un grand effort de sympathie avec l'attachante figure d'un grand théologien si représentatif du XII^e siècle. Bien entendu, on ne rencontre chez Hugues de Saint-Victor ni les audaces novatrices d'un Abélard, ni l'intransigeante ascèse ou les profondeurs mystiques d'un saint Bernard, ni le génie organisateur et synthétique d'un Pierre Lombard, ni les théories originales d'un Richard de Saint-Victor. Néanmoins, par son équilibre humain et religieux, par son optimisme de croyant, par l'étendue de ses connaissances et sa ferveur mystique, Hugues demeure une des personnalités les plus représentatives de l'humanisme chrétien de cette seconde Renaissance médiévale. Grâce au livre de M. Baron, on peut comprendre comment s'unifie, dans l'univers intérieur du Victorin, la science du *lector artium* ou du *lector sacer*, science de lettré, de théologien biblique et de mystique, et la sagesse de l'homme intérieur. Une très copieuse bibliographie (30 p.) achève de faire de cet ouvrage un indispensable instrument de travail. G. GHYSENS.

Y. M.-J. Congar, O. P. **Si vous êtes mes témoins.** — Paris, Éd. du Cerf, 1959, in-16, 128 p.

Le sous-titre précise : « trois conférences sur Laïcat, Église et Monde ». On y reconnaîtra les préoccupations de l'A. Mais on se réjouit de les retrouver sous une forme aussi alerte et communicative. La question, il est vrai, est la nôtre à tous : variations sur le thème de la Liberté de l'Esprit à un moment de l'Église et dans un monde qui, pour la première fois, explicitement, prend conscience de l'irréductibilité de la personne humaine et de sa responsabilité, non pas contre les structures objectives et institutionnelles, mais en nécessaire et essentielle interférence avec elles. E. F.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

A new Eusebius. Documents illustrative of the history of the Church to A. D. 337. Edited by J. Stevenson. — Londres, S.P.C.K., 1957, in-8°, XIX-427 p. ; 21 /—.

Il est bien certain que, pour une étude sérieuse de l'histoire ecclésiastique, rien ne vaut le contact direct avec les documents d'époque : personnages et événements prennent alors un relief et une coloration qui ont beaucoup de chances de coïncider exactement avec la vision qu'en eurent les contemporains. Mais que faut-il lire ? Où trouve-t-on les documents ? Et comment faut-il les interpréter ? Étudiants et savants de culture anglaise trouveront dans

le présent ouvrage du distingué professeur de Cambridge un recueil très varié et illustrant à merveille l'histoire de la primitive Église jusqu'à la mort de Constantin. Plus de trois cents extraits se trouvent ici rassemblés, évoquant tous les secteurs d'action du christianisme naissant : Mr Stevenson y a réuni des témoignages de Pères apostoliques comme d'historiens païens, des canons conciliaires comme des rescrits impériaux, des pages de Justin, d'Hippolyte, de Tertullien, de Cyprien, de Lactance, d'Origène et de tant d'autres, sans oublier Eusèbe qui, pour avoir composé le premier recueil de *Documents illustrative of the history of the Church*, patronne en quelque sorte la belle entreprise de Mr Stevenson. A chacune des pièces sont jointes de très brèves notes explicatives. Particulièrement bienvenus sont l'index, la carte géographique et les tables concordantes achevant le volume. On ne se lasse pas de feuilleter ces pages antiques, où bat toujours le cœur ardent des premières générations chrétiennes. P. V.

E. Golla. **Zeittafel zur Geschichte der katholischen Kirche bis zum Ausgang des Mittelalters 1453.** — Paderborn, Schöningh, 1958, in-8°, 80 p.; DM. 2,40.

Résumé de l'histoire de l'Église des origines à 1453, présenté dans son développement chronologique (quelques dates en marge jalonnent le récit) plutôt que simple tableau comportant une sèche énumération des faits dans une rigoureuse succession. Utile aide-mémoire pour les étudiants des séminaires.

F. van der Meer et Chr. Mohrmann. **Atlas of the Early Christian World.** Traduit du néerlandais par M.-F. Hedlund et H.-H. Rowley. — Édimbourg, Th. Nelson, 1958, 26×35, 216 p., 620 illustr., 42 cartes h.-t. en coul., jaquette en coul. (S. Pierre et le coq ; mosaïque de S. Apollinare Nuovo à Ravenne) ; rel. 70/—.

L'original de cette admirable réalisation a paru à Amsterdam (Elsevier) sous le titre *Atlas van de oudchristelijke Wereld*. C'est le pendant, pour les six premiers siècles chrétiens, de l'*Atlas of the Bible* de Grollenberg. Toutes les cartes sont une œuvre jusqu'ici inédite du professeur van der Meer. Elles sont étonnamment bien conçues, très claires, et d'un emploi extrêmement pratique. Impossible d'en donner ici une liste complète. En voici quelques-unes : *The Earliest Churches, recorded Congregations of the first Century ; The Church in the second Century ; Christian Writers of the second Century ;* et de même deux cartes analogues pour chacun des troisième, quatrième et cinquième siècles ; *The Distribution of Christianity by A. D. 300 ; Division of the Roman Empire into Prefectures, Dioceses, and Provinces, after the reorganisation by Diocletian ; Churches founded before the persecution by Diocletian (304) ; Early Christian Writers, 100-700 ; Memoriae and Martyria of the Martyrs and the Holy Places ; Early Christian Monuments, 300-600 ; Monastic Life, 300-700 ;* cartes spéciales : Cœlésyrie, Phénicie, Palestine, Arabie ; Asie et Pont ; Égypte ; *Illyricum*, Dacie, Macédoine, Thrace ; Tripolitaine, Libye, Numidie, *Proconsularis*, Byzacène ; Italie (*suburbicaria* et *annonaria*) ; Bretagne, Gaule, Espagne ; Perse ; plans de Jérusalem, Rome et environs (plusieurs), Alexandrie, Constantinople, Ravenne ; etc. Quant aux illustrations (monuments, statues, peintures, etc.), elles sont réparties en trois chapitres : I. *The Church of the Martyrs (30-313) ;* II. *The Church of the Empire (313-600) ;* III. *The Fathers of the Church and Early Christian Literature.* Chaque illustration est accom-

pagnée des explications nécessaires ou opportunes et, quand il y a lieu, de textes patristiques. Ici encore, impossible de les énumérer toutes. Mentionnons seulement : Pour le chap. I : Auguste, Tibère, Claude, Néron, Vespasien, Titus, Domitien, Nerva, Trajan, Adrien, Antonin, Marc-Aurèle, Commode, Septime-Sévère, Caracalla, Héliogabale, Alexandre-Sévère, Gordien III, Philippe l'Arabe, Dèce, Gallien ; de nombreux sarcophages chrétiens ou païens ; des peintures ou statues de Pompéi, Palmyre, etc. ; des représentations des catacombes ou autres se rapportant à la vie du Christ, au baptême, à l'eucharistie ; des photos des anciens cimetières de Rome (nous regrettons que les documents relatifs aux fouilles de Saint-Pierre et de Saint-Sébastien ne soient pas plus nombreux) ; etc. Pour le chap. II : Constantin, son Arc, sa Basilique au Forum Romain, le Latran (vue d'ensemble ; intérieur de la basilique avant et après la restauration de 1650), Sainte-Croix, Saint-Sébastien, l'église de la Nativité à Bethléem, le mausolée de Constance (ensemble et détails), des sarcophages, Saint-Paul-hors-les-Murs (avant et après l'incendie ; état actuel) ; des basiliques ou églises de Milan, Spolète, Chiusi ; les *Quattro Coronati*, Sainte-Sabine, Saint-Pierre-aux-Liens, Sainte-Marie-Majeure ; une série de photos de monuments et de mosaïques de Ravenne, Istria, Grado, ainsi que de Grèce et d'Asie ; des ruines de l'Afrique chrétienne ; Saint-Clément (plusieurs vues) ; des inscriptions, manuscrits et enluminures ; et combien d'autres choses qu'il serait aussi fastidieux d'énumérer qu'agréable à admirer ! Pour le chap. III : des mosaïques représentant des Pères, le *Clivus Scauri*, les trois chapelles de *San Gregorio* au Célius, *Sancta Maria Antiqua*, Sainte-Agnès-hors-les-Murs, *Sancta Maria ad Martyres*, etc. Pour finir, plusieurs tables et des notes explicatives relatives aux cartes. Il nous semble inutile d'ajouter des commentaires à ces énumérations. On ne saurait se rendre compte de la richesse du contenu de cet Atlas sans l'avoir soi-même examiné et étudié. D. R. REUL.

A. PENNA, C. R. L. **Saint Pierre.** Le Disciple, l'Apôtre, le Docteur de la Foi. Traduit de l'italien par E. VIALE et Y. DEL POZZO. Préface de S. Exc. Mgr WEBER, évêque de Strasbourg. — Colmar et Paris, Alsatia, 1958, 15×23, 478 p., 20 pl. h.-t. (25 phot.), jaquette en coul. : tête de S. Pierre (Michel-Ange) ; 1.590 fr. fr.

L'original a paru en 1954 à Brescia (Morcelliana). *Ouvrage sérieux..., informé, raisonnable dans ses conclusions, même si elles portent sur des questions controversées*, dit Mgr Weber ; et : *L'auteur a utilisé les sources historiques canoniques (Évangiles, Actes des Apôtres, Épîtres) ; il n'ignore rien du témoignage des auteurs anciens. Il discute les conclusions des historiens les plus récents concernant le Prince des Apôtres... Il étudie la question de la venue et de la mort de Pierre à Rome, en s'inspirant des récentes découvertes faites dans les grottes vaticanes.* La première partie (Le Disciple) raconte les faits principaux de l'histoire de Pierre et met en lumière ses traits caractéristiques tels qu'ils sont connus par les Évangiles. Qu'on lise surtout les paragraphes *Tu es Céphas, Il est apparu à Simon, Pais mes brebis*. La deuxième partie (L'Apôtre) nous le fait suivre, avec le Livre des Actes, depuis l'Ascension, en passant notamment par le Concile de Jérusalem et Antioche, jusqu'à Rome (venue, martyre, sépulture). Au sujet de la date de la mort, l'A. conclut : *Parmi les catholiques, on préfère en général l'an 67, soit pour suivre les deux autorités anciennes (Eusèbe et Jérôme), soit parce qu'elle permet l'hypothèse d'un martyre contemporain de celui de Paul, soit parce qu'elle donne une durée plus longue au ministère romain... De nom-*

breux auteurs modernes penchent pour l'an 64 qui n'est même pas mentionné clairement par les anciens. Le motif de ce choix est que cette année-là eut lieu la première persécution contre les chrétiens. Il s'agit sans doute là d'un fait positif certain, tout comme le martyre de Pierre à Rome sous Néron. Mais leur coïncidence n'est pas tellement sûre... Toute cette variété d'opinions démontre en réalité une seule chose, notre ignorance et l'impossibilité pratique de résoudre le problème. La troisième partie (Le Maître) est consacrée à la catéchèse de Pierre. Nos sources sont le Livre des Actes et la première Épître de l'Apôtre : *De toutes les Épîtres catholiques,* dit l'A., *la première Épître de Pierre est peut-être celle dont l'authenticité... est affirmée par le plus grand nombre de témoignages.* Les *grandes lignes de la catéchèse de Pierre* sont longuement exposées d'après cette Épître. Quant à la deuxième, elle n'entre pas en ligne de compte : *...même en l'absence de témoignages externes, la seule comparaison littéraire suffirait à interdire d'attribuer les deux Épîtres à un même auteur ;* ce qui est démontré. Mais comme, sans être authentique, elle est cependant canonique, l'A. en détaille le contenu doctrinal. Pour finir, une traduction des deux Épîtres, un appendice sur *Saint Pierre dans les apocryphes,* les tables. Livre solide, qui mérite d'être lu.

D. R. REUL.

J. Lebreton et J. Zeiller. **La Chiesa primitiva.** Troisième édition, revue et augmentée par les soins de Mgr Frutaz, de la traduction italienne du t. I de l'**Histoire de l'Église depuis les origines jusqu'à nos jours.** — Turin, S. A. I. E., 1958, 16×24, 665 p., en h.-t. 3 cartes et 2 plans en coul. et 24 planches. Relié.

L'original français, *L'Église primitive,* n'a pas besoin d'être présenté : il est suffisamment connu et estimé. Mais il date maintenant de déjà 25 ans. Une refonte du texte et une mise à jour de la bibliographie seraient souhaitables. Dans l'*Avvertenza* initiale du présent volume, Mgr Frutaz nous apprend que la deuxième édition, dûment complétée, de la traduction italienne fut totalement détruite en 1942 au cours d'un bombardement aérien. Pour des raisons qu'il explique, le remaniement complet désirable n'a pas été possible pour cette troisième édition. Celle-ci a cependant été considérablement améliorée. Voici les principales additions qu'il indique. A la bibliographie générale ont été ajoutés *gli studi recenti di maggior valore, nei quali si potranno trovare gli ultimi risultati della critica.* Un paragraphe nouveau sur les Esséniens, d'après les découvertes de Qumrân, par A. Penna, C. R. L. Une notice sur les monuments chrétiens de Pompéi et Herculanum, par le P. Ferrua, S. J. Un paragraphe sur la *Didachè,* par le P. Ortiz de Urbina, S. J. Deux paragraphes sur les lieux de culte et les cimetières de l'Église primitive et l'art paléo-chrétien, ainsi que des notes et des compléments bibliographiques, par lui-même (Mgr Frutaz). Un appendice sur les Évangiles et les Actes des Apôtres, par G. Ricciotti, C. R. L. Un Index analytique alphabétique (qui facilitera beaucoup les recherches ; un tel Index manque dans la plupart des originaux français de la série). Des cartes et plans en couleurs. Des planches (24, dont certaines comprenant plusieurs reproductions). Le tout dans une élégante reliure rouge avec empreintes et inscriptions or. Le volume sera certainement bien accueilli, en attendant une refonte complète. Nous espérons que Mgr Frutaz et la S. A. I. E. voudront bien nous donner aussi, sans trop tarder, des éditions totalement remaniées ou au moins améliorées comme celle-ci, des autres tomes les plus anciens de la collection.

D. R. REUL.

H. Foerster. **Liber Diurnus Romanorum Pontificum.** Gesamtausgabe. — Berne, Francke Verlag, 1958, 17,5×25, 458 p. ; 77,75 fr. s. ; DM. 76.

Cet important ouvrage, publié avec le concours du *Schweizerischen Nationalfonds zur Förderung der wissenschaftlichen Forschung*, n'a été tiré qu'à 550 exemplaires. Nous sommes fort reconnaissants à l'Auteur et à l'Éditeur d'avoir bien voulu nous en offrir un. Le *Liber Diurnus* a déjà fait couler beaucoup d'encre ; il a suscité parfois bien des ennuis à ceux qui en ont risqué ou essayé une édition ; et, maintenant que les oppositions ont cessé, il est encore l'objet d'interminables discussions. Trois mss, que M. H. F. appelle *Die drei maßgebenden Handschriften*, sont les plus importants : le *Vaticanus*, le *Claromontanus*, l'*Ambrosianus*. Et il est intéressant de rechercher dans la *Collectio* du cardinal Deusdedit les extraits qui s'y trouvent du *Liber Diurnus* et de les comparer avec les passages correspondants des mss susdits : on remarquera plusieurs différences qui s'expliquent par une évolution de la pratique de la curie romaine. Le corps du présent volume est constitué par les textes intégraux du *Vaticanus* (p. 77-180), du *Claromontanus* (p. 181-270), de l'*Ambrosianus* (p. 271-427), et des fragments de Deusdedit d'après le ms. le plus complet de la *Collectio*, le *Vaticanus lat. 3833*. Pour chacune des parties de chacun de ces textes sont soigneusement indiqués la page, recto ou verso, du ms. reproduit ainsi que les passages correspondants des autres textes. Avant d'aborder les textes eux-mêmes, on devra lire avec attention les p. 73-74 où M. H. F. donne d'importantes indications sur la méthode adoptée pour la transcription des textes et la rédaction de la table. Avant cette dernière, sous le titre *Anmerkungen*, on trouvera 16 pages de notes critiques ou autres, notamment, en ce qui concerne les fragments de Deusdedit, des variantes d'autres mss, le *Vaticanus lat. 8486*, le *Parisiensis lat. 1458*, l'*Ottobonianus lat. 3057*. Les p. 7-74 présentent une dissertation de M. H. F. servant d'introduction aux textes. En ce qui concerne le titre donné au livre, quelle que soit l'obscurité qui en enveloppe l'origine, M. H. F. est formel : *Auf keinen Fall ist ... der eingewurzelte und doch auch altüberkommene Name « Liber Diurnus Romanorum Pontificum » zugunsten eines anderen aufzugeben.* Vient ensuite une liste des éditions précédemment publiées ou commencées, avec le récit assez piquant des tribulations dont cette audace fut la cause pour plus d'un des auteurs ; il s'agit principalement, mais pas uniquement, de Holstein et de Garnier, et, à une époque plus récente, de Rozière et de Sickel. Suit, sous le titre *Der jüngste Streit*, un exposé des controverses récentes sur la nature et l'origine du *Liber Diurnus ;* nous lisons ici les noms et les opinions de Pitra, Saltet, Sickel, Peitz, Tangl, Mohlberg, Santifaller, etc. ; et M. H. F. fait siennes les conclusions de B. Botte : *Diesem ist der römische Ursprung der Formulare unzweifelhaft... : der Kopist gab ein römisches Exemplar wieder. Wenn die Kurie auch noch andere Formulare verwandte, die nicht im Liber Diurnus stehen, so beweist dies... nur, daß die päpstliche Kanzlei ihre Formulare frühzeitig geändert hat und immer weniger auf die alte Sammlung zurückgriff.* Puis, sous le titre *Die drei maßgebenden Handschriften*, une description et ce qu'on sait de l'histoire du *Vaticanus*, du *Claromontanus*, de l'*Ambrosianus*, avec une notice sur l'édition fac-similé de ce dernier réalisée par L. Grammatica et G. Galbiati et les défauts de celle-ci ; et divers tableaux : la liste des formulaires du *Vaticanus* avec la numérotation de Sickel, celle des formulaires manquant au *Vaticanus* mais que contiennent le *Claromontanus* et l'*Ambrosianus* avec la numérotation de l'édition fac-similé de Grammatica-Galbiati, celle des formulaires qui ne se trouvent que dans

l'*Ambrosianus*, et les listes des formulaires de chacun des trois mss avec en regard les numéros des formulaires correspondants des deux autres. Sous le titre *Die Schreiber*, une étude des anomalies et des erreurs, notamment dans l'interprétation des abréviations, se trouvant dans les mss, et qui permettent à M. H. F. de conclure : *Aus den Anzeichen von Unsicherheit inbezug auf die Schrift der päpstlichen Kanzlei geht aber doch auch wohl schon hervor, daß die Schreiber der drei maßgeblichen Handschriften des Liber Diurnus keine päpstlichen Kanzleibeamten waren, daß aber ihre Vorlagen der kurialen Kanzlei entstammten.* Enfin un articulet consacré aux fragments de Deusdedit et aux mss qui les contiennent. En résumé, un ouvrage de haute valeur scientifique, pour lequel l'Auteur, l'Éditeur et ceux qui les ont aidés méritent d'être vivement remerciés et félicités. D. R. REUL.

Studia Monastica. — Abbaye de Montserrat, 1959, vol. I, fasc. 1.

Cette nouvelle revue est née de l'intérêt croissant que suscite un peu partout l'histoire du monachisme. Le champ d'investigation s'est élargi, les chercheurs se sont faits plus nombreux, il était donc opportun de créer un périodique qui fut exclusivement consacré à l'histoire monastique. Sans doute existe-t-il déjà plusieurs revues qui touchent à ces problèmes ; mais elles ne le font que pour certaines régions (p. ex., *Studien und Mitteilungen* pour les pays germaniques, la *Revue Mabillon* pour la France, *Benedictina* pour l'Italie), pour certaines branches de l'Ordre monastique (comme les *Collectanea O. C. R.* ou *Cîteaux in de Nederlanden*) ou pour certaines périodes (p. ex. la *Revue Bénédictine* pour le moyen âge). *Studia Monastica* embrasse l'histoire du monachisme dans son ensemble et sous tous ses aspects. Ainsi ce premier fascicule contient des articles sur les Pères du Désert de Scété (C. Donahue), sur le monachisme occidental au VI^e^ siècle (G. Penco), sur le monachisme anglais au XII^e^ siècle (D. Knowles), sur l'ordre cistercien au Portugal (M. Cocheril), etc. Dans cette diversité, une part importante sera cependant réservée au monachisme ibérique. Aux articles s'ajoutent une chronique d'actualité et des recensions.

La *Revue Bénédictine* se réjouit de la naissance de cette nouvelle consœur et forme des vœux pour un large et durable succès. D. M.

H. Vissers, C. R. L. **Vie Canoniale : Idéal très ancien, toujours actuel.** — S. l. ni d. [1958], in-8°, 448 p., 15 pl. h.-t. ; hors commerce.

Ce livre, destiné aux jeunes profès de l'Ordre Canonial de St-Augustin et en particulier à ceux de la Congrégation du Latran, sera fort utile à qui souhaite connaître l'histoire et surtout l'esprit de la vie canoniale. Dans un premier chapitre (p. 7-42), l'auteur esquisse les principales étapes de l'histoire des chanoines de St-Augustin. Dans le deuxième chapitre (p. 43-119), il s'attarde à l'étude minutieuse des écrits du docteur d'Hippone relatifs à la vie canoniale. Dans le chapitre suivant (p. 121-249), il passe en revue les différentes règles, les statuts, les constitutions qui ont régenté et régentent encore l'ordre des chanoines de St-Augustin. Dans le dernier chapitre enfin (p. 250-438), il présente l'idéal des chanoines tel que l'ont exprimé des maîtres en vie canoniale comme D. Cl. du Molinet, E. Amort ou Dom Gréa, et tel qu'il est encore une réponse aux besoins actuels de l'Église. C'est une étude probe et loyale que l'on consultera avec fruit. D. M.

L. C. MacKinney. **Bishop Fulbert and Education at the School of Chartres** (Texts and Studies in the History of Mediaeval Education, VI). — Notre Dame (Indiana), The Mediaeval Institute, 1957, in-8°, 60 p., 4 pl. h.-t.

Fulbert, après avoir fait ses études à Reims sous Gerbert, vint à Chartres vers 990 pour y enseigner à son tour. En 1006, il devint évêque ; il poursuivit cependant son enseignement jusqu'à sa mort, en 1028. Il eut une activité débordante ; de tous côtés, on venait l'écouter et le consulter. Son renom s'étendait au-delà de la France, en Italie et dans tout l'Empire ; il ne fit que grandir au lendemain de sa mort et se mua en légende. Tout cela est dit avec beaucoup d'érudition dans cette plaquette enrichie, en appendice, de plusieurs textes sur le grand écolâtre. D. M.

M. Lot-Borodine. **Un maître de la spiritualité bysantine au XIVe siècle, Nicolas Cabasilas.** — Paris, Éd. de l'Orante, 1958, in-8°, XIV-198 p.

On connaît les études de Mme Lot-Borodine sur la mystique de l'Église bysantine. Reprenant et ordonnant des articles parus naguère dans différentes revues, et en y ajoutant d'autres inédits, l'auteur a, elle-même, construit cette étude d'ensemble sur son maître préféré, autour des pôles constitués par ses deux grands ouvrages. On trouvera dans ce livre, non seulement le cadre historique et spirituel qui vit naître la doctrine de Nicolas Cabasilas, mais aussi et même davantage, l'étude en profondeur de la pensée d'un mystique tout rempli de saint Paul, en même temps que fidèle à la tradition de son Église, celle d'un Jean Climaque, d'un Syméon le Nouveau Théologien, ou d'un Grégoire de Palamas qu'il admire, sans d'ailleurs s'en inspirer dans ses œuvres d'édification. — Il est sûr que la personnalité de Cabasilas, entièrement tournée vers l'essentiel, a été d'une grande importance dans le monde bysantin. Et il est d'autant plus réconfortant de constater qu'il a été sans doute le Père orthodoxe le plus admiré par l'Occident, par Bossuet lui-même. Notre temps aussi gagnera à se mettre à son école. M. B.

J. Folliet. **Le catholicisme mondial aujourd'hui** (Coll. « Rencontres », 54). — Paris, Éd. du Cerf, 1959, in-16, 184 p. ; 360 fr. fr.

Ce petit volume dresse un bilan du catholicisme contemporain. Établissant d'abord une carte de la diffusion géographique et sociologique de la religion catholique, il passe ensuite en revue les problèmes particuliers avec lesquels elle se trouve confrontée aujourd'hui. C'est un simple inventaire qui se tient à l'écart de toute polémique, ne poursuivant qu'un but d'information.

M. P.

Il Protestantesimo ieri e oggi. Par trente auteurs, sous la direction de Mgr A. Piolanti. — Rome, F. Ferrari, 1958, 17×24, VIII-1389 p. ; rel. 8.500 lires.

La question de l'union des Églises est à l'ordre du jour ; mais beaucoup de ceux qui en parlent, et ce ne sont pas toujours des laïcs, montrent par leurs propos qu'ils ne savent guère de quoi il s'agit : quelle est la constitution de l'Église telle que l'a voulue le Christ, ce qu'est un dogme, pourquoi et comment les dissidents d'Occident se sont séparés de l'Église Romaine, les prétextes qu'ils font valoir pour essayer de justifier leur éloignement actuel, les concessions disciplinaires et liturgiques qui pourraient leur être faites (qu'on pense aux Églises unies d'Orient), et surtout ce qui *ne peut pas* leur être accordé,

parce qu'il s'agit de la constitution divine de l'Église et du dogme révélé. On trouvera dans le présent ouvrage des renseignements clairs et précis sur tout cela. Comme le dit, dans la *Prefazione*, Mgr Piolanti : *Quest'opera... dà una visione giusta e calma della realtà vissuta da quattro secoli e nello stesso tempo istruisce sulla verità da seguire e l'errore da evitare... Tutti i cattolici possono aprire questo volume senza il pericolo di odiare i fratelli separati, come di perdere la fede avita.* Dans la liste des collaborateurs (on y a oublié D. G. Regina), nous remarquons les noms de Mgr Piolanti, Mgr Palazzini, Mgr Paventi, Mgr Cristiani, D. Em. Caronti, O. S. B., du chan. Thils (Louvain), des PP. Ciappi, Lavaud et Spiazzi, O. P., Weijenborg, O. F. M., Callaey, O. F. M. Cap., et de Bivort de la Saudée (de l'Oratoire). Le volume se divise en trois parties. Premièrement, *Origine e sviluppo del Protestantesimo*. Dans le chap. I, Mgr Cristiani montre quelles furent les véritables causes de la révolution protestante : ni une corruption doctrinale de l'Église (impossible en raison de l'assistance de l'Esprit-Saint promise par le Christ), ni les abus (réels, mais simple occasion), mais l'individualisme mystique, la diminution du prestige de la papauté, le biblicisme. Suivent quatre autres chapitres respectivement intitulés *Lutero e Luteranesimo* (avec un appendice sur lequel nous reviendrons), *Lo Zuinglianismo e il Calvinismo in Svizzera* (et aussi le Calvinisme en Angleterre, en Écosse, dans les Pays-Bas, etc.), *L'Anglicanesimo* (avec un appendice sur le Mouvement d'Oxford et la conversion de Newman), *Il Protestantesimo liberale di ieri e di oggi*. Luther ayant été à l'origine de tout le Protestantisme, le chap. *Lutero e Luteranesimo* est particulièrement développé. Arrêtons-nous seulement au paragraphe *L'interiore cammino del novatore*. Cinq éléments y sont analysés : *Il fondo dell'anima Luterana, L'incontro con il Nominalismo, L'incontro con l'Agostinismo, L'incontro con i mistici, L'incontro con la Bibbia.* Dans l'appendice à ce chapitre, le P. Weijenborg fait remarquer comment, dans le chap. XXXI de son commentaire sur la Genèse, Luther semble avoir décrit sa propre histoire sous la figure de celle de Jacob, et il croit pouvoir affirmer que l'explication donnée par Luther de sa prétendue vocation n'était qu'une fraude pour se soustraire à des obligations envers sa famille. Et il conclut : *Non ci nascondiamo, quanto dura debba essere ai nostri fratelli protestanti, comunque credenti in Cristo, la nostra convinzione che essi, senza sospettarlo, siano stati ingannati da Lutero. Però siamo convinti che i veri fedeli di Cristo, come lo sono innumerevoli protestanti, con la grazia di Dio supereranno felicemente la dura prova che s'impone a loro, cioè di ammettere l'inautenticità radicale di tutto il lavoro del primo Riformatore, e che essi dopo questa disillusione, sotto la guida dello Spirito della Verità, potranno tornare molto più agevolmente alla vera Chiesa di Cristo.* On lira avec intérêt le chap. VI, *Influssi del Protestantesimo : politici, sociali, economici, letterari, artistici*, notamment ce qui est dit du catholicisme de Shakespeare et de Dürer. La seconde partie du volume, *Stato attuale del Protestantesimo*, est divisée en cinq sections, sur lesquelles les limites qui nous sont imposées nous interdisent de nous étendre : I. *Le forme classiche del Protestantesimo attuale* (Luthéranisme, Calvinisme, Anglicanisme, dans les divers pays) ; II. *Denominazioni e gruppi protestanti distaccati dai tre rami principali* (Vaudois, Mennonites, Baptistes, Quakers, Méthodistes, Swedenborgiens, Frères de Plymouth, Mormons, Irvingisme, Adventistes du Septième Jour, Témoins de Jéhovah, Armée du Salut, Pentécostaux) ; III. *Il Protestantesimo in Italia ;* IV. *Attività missionaria del Protestantesimo ;* V. *Tendenze ecumeniche del Protestantesimo attuale.* Quant à la

troisième partie, *Dottrina del Protestantesimo e confutazione cattolica*, c'est la plus importante, et aussi la plus considérable (p. 581-1372), mais, pour le motif déjà dit, nous ne pouvons qu'en donner un aperçu. D'abord un *Capitolo previo : Gli Scritti simbolici del Protestantesimo*. Ensuite, six sections : I. *Le Fonti della fede : Bibbia, Tradizione e Magistero della Chiesa* (excellent exposé de la doctrine catholique et des systèmes protestants) ; II. *Gli articoli di fede su Dio, Gesù Cristo, la Redenzione e la Madre di Gesù* (Prédestination ; Jésus-Christ ; Rédemption ; La Mère de Jésus) ; III. *Gli articoli di fede sul Peccato originale, la Giustificazione e i Sacramenti* (Péché originel et Justification ; Sacrements en général, Baptême, Confirmation ; Eucharistie ; Pénitence et Indulgences ; Ordre, Sacerdoce des fidèles, Célibat ecclésiastique ; Mariage) ; IV. *Gli articoli di fede sulla Chiesa e il Culto dei Santi* (Église et Autorité hiérarchique ; Erreur récente de Cullmann sur le Primat de Pierre ; Culte des Saints, des Reliques et des Images) ; V. *Gli articoli di fede sulla vita futura ;* VI. *Rapporti della fede con le opere : la Morale protestante*. Pour finir, une conclusion générale de tout l'ouvrage : *Il metodo indicato dalla Chiesa per la conversione dei Protestanti*. Et de nombreuses indications bibliographiques au bas des pages et à la fin des chapitres. Nous souhaitons à cet important volume une large diffusion, non seulement parmi les catholiques, mais aussi parmi les acatholiques. Un seul regret : c'est que tant d'erreurs typographiques aient échappé aux correcteurs. D. R. REUL.

HISTOIRE PROFANE

F.-M. Bergougnioux. **La préhistoire et ses problèmes** (Coll. « Les Temps et les Destins »). — Paris, Fayard, 1958, in-8°, 412 p., 8 pl. h.-t., nombr. ill. dans le texte.

Fruit de bien des réflexions, cet ouvrage a pu heureusement profiter des plus récentes synthèses qui ont été publiées. Il faut évidemment partir de l'homme actuel, décrire son corps et son psychisme afin de pouvoir en reconnaître les premières apparitions. Les premiers vestiges humains se rencontrent au début du quaternaire dont on étudie les grands événements, notamment les glaciations et la chronologie. Préface à l'apparition de l'homme, la longue série des Hominidés modèle un organisme qui s'est lentement préparé au cours de l'ère tertiaire. Enfin la révolution biologique s'accomplit et le phénomène humain déroule ses étapes successives, d'abord les Sinanthropes au crâne massif, puis la vaste nappe des Néandertaliens. Au début du paléolithique supérieur, l'homme moderne apparaît brusquement, en nos pays tout au moins. Antiques peuplades de chasseurs qui nous ont laissé d'admirables œuvres d'art gravées sur les parois des cavernes. Vers 6000 avant J.-C., se produira le « miracle » néolithique qui relie la préhistoire à l'histoire. — 90 figures, 8 planches hors-texte, un index de 13 pages et 4 pages de bibliographie récente complètent ce beau livre qui est à la fois une aide pour la réflexion personnelle et une mise au point scientifique. I. F.

G. Furlani. **Miti Babilonesi e Assiri.** Introduzione, Traduzione e Commento (Classici della religione, III). — Florence, Sansoni, 1958, 13×20, XV-342 p., 16 pl. h.-t. ; rel. 3.500 lires.

Les mythes babyloniens et assyriens sont très nombreux. Nous en connaissons un certain nombre, au moins par des fragments ; et on peut présumer

qu'il y en a encore de complètement ignorés. Ils sont un écho des idées que se faisaient les peuples antiques, de l'origine de l'univers, de la nature des phénomènes physiques, de l'histoire de l'humanité primitive et de la première civilisation, des mystères de la vie et de la mort, des dieux et de leurs aventures, etc. Les incessantes découvertes archéologiques montrent de plus en plus clairement combien Babyloniens et Assyriens furent, en tout cela, tributaires des Sumériens. Il est intéressant de suivre les transformations qu'un mythe a subies en passant des Sumériens aux Accadiens, de ceux-ci aux premiers Babyloniens, puis aux Assyriens, etc. Dans ce volume, l'A., déjà connu par de nombreux et importants travaux sur la religion, les mythes et les rites des Babyloniens, Assyriens, Élamites, Hittites, etc., nous donne une traduction intégrale de toutes les parties actuellement connues de trois mythes : l'*Enūma eliš* (Poème de la Création, Épopée de Mardouk), l'*Épopée de Gilgameš*, la *Descente d'Ištār aux Enfers*. On remarquera que, pour reconstituer les textes, l'A. a dû plus d'une fois recourir à des *rédactions* différentes. Le texte de chacun des trois mythes est précédé d'une introduction traitant des origines du mythe, de sa formation, de sa signification, de l'auteur ou des auteurs, etc., et suivi d'annotations critiques ou explicatives. Tout cela est bien instructif et nous révèle des aspects curieux, et parfois choquants, de la mentalité du milieu, de son réalisme et de sa crudité. Pour finir, une bibliographie de 11 pages et des tables : divinités, héros, démons ; termes sumériens, babyloniens, assyriens ; etc. Un souhait. L'A. ne pourrait-il pas publier un recueil du même genre, complet, de *tous* les mythes retrouvés et déchiffrés jusqu'à ce jour, et de leurs diverses *rédactions ?* D. R. REUL.

A. Brelich. **Gli eroi greci.** Un problema storico-religioso (Università di Roma — Pubblicazioni della Scuola di Studi Storico-religioso, 4). — Rome, Edizioni dell'Ateneo, 1958, in-8°, xii-412 p., 8 pl. h.-t. ; Lires 3.800.

L'auteur de cet important ouvrage s'y révèle profond connaisseur du domaine extrêmement fertile qu'est la mythologie grecque. Il commence par témoigner, avec la modestie des vrais savants, de la difficulté d'y établir des conclusions certaines. Mythologie, culte, religion et littérature, ce sont réalités bien différentes, dont il nous reste la dernière seule pour nous apprendre les autres... Le « héros » grec, s'il est parfois un dieu déchu ou un homme sublimé, est essentiellement une forme, *pattern*, en quoi « une civilisation a concrétisé un complexe déterminé d'expériences et d'exigences religieuses » (p. 373). Encore faut-il que les personnages qui en furent revêtus appartiennent à l'âge mythique... Sans doute faut-il comprendre ceci relativement à l'auteur du récit mythologique, comme un recul nécessaire, car il est difficile d'admettre que tel héros de Pausanias, disons un boxeur, remonte dans l'imagination même de l'écrivain, au temps des guerriers d'Homère. M. Brelich nous paraît particulièrement soucieux d'éviter l'héroïsation de personnages historiques. Mais de ses 400 pages ressort surtout une idée précise du héros grec, pour l'établissement de laquelle il évoque un monde de figures et de gestes. On n'aura pas de peine à accepter le résultat de ses analyses et de ses comparaisons. TH. D.

L. Voelkl. **Der Kaiser Konstantin.** Annalen einer Zeitenwende (306-337). — Munich, Prestel-Verlag, 1957, 19×24, 297 p. ; en h.-t. : 80 pl. (92 phot.), 1 carte, 1 tabl. généal. ; jaquette tête de Constantin ; rel. DM. 29,50.

Très beau volume, imprimé avec art et soin ; il y a cependant quelques erreurs dans les mots français (titres de livres, etc.). Les planches sont fines et intéressantes : groupe des quatre empereurs (Venise), Dioclétien et Maximien (Vatican), Constance Chlore et Galère (Vatican), Constance Chlore (Mus. Torlonia), Hélène (Mus. Torlonia), Constantin (Vienne), Fausta (Louvre), Constantin (Latran), Licinius (Mus. Torlonia), basilique de Maxence et Constantin (reconstitution), Constantin, Hélène, Fausta, les quatre fils de Constantin (Londres ou Paris), etc. Comme l'indique le sous-titre *Annalen*, l'A. procède année par année, de 306 à 337. Cela présente des inconvénients et des avantages. D'une part, chaque chapitre est morcelé en une quantité de passages de quelques lignes traitant de sujets différents sans transition de l'un à l'autre, et l'on est ramené autant de fois qu'il y a d'années à une même question, telle celle de l'arianisme ; d'autre part, cette méthode permet de suivre plus facilement sous tous ses aspects l'évolution intégrale de Constantin. Pour chaque année sont indiqués les consuls ; et dans la trame du récit des événements politiques sont insérés, quand il y a lieu, des développements consacrés aux usages, à l'art, à l'histoire de l'Église, aux controverses religieuses, etc. L'A. n'a pas touché la question de la valeur historique du récit d'Eusèbe relatif à la *vision* de Constantin. Il est difficile de juger celui-ci. Il était certes un calculateur habile, sachant diriger le cours des événements ou attendre le moment propice ; il se rendait compte des mesures qui s'imposaient aux points de vue politique, social ou autres, et il était prompt à les prescrire avec une grande rigueur ; mais à partir de quel moment sa conversion au christianisme fut-elle réelle et sincère, et ses interventions dans le domaine religieux n'ont-elles pas été parfois motivées par le désir d'assurer l'unité de l'empire plutôt que par un souci d'orthodoxie ? Plus d'une fois l'on est choqué par sa manière d'agir, par exemple à l'égard de Licinianus. En ce qui concerne les tragédies de 326, la pensée de l'A. n'est pas claire ; dans les *Anmerkungen* il se contente de renvoyer aux sources en citant seulement ce texte : ... *Constantinum novercae calumniis Crispum filium interemisse. Iam vero postea, cum in adulterio deprehensa fuisset cum quodam ex cursoribus, calore balnei suffocari iussisse*, mais dans le corps de l'ouvrage il semble insinuer que l'attitude de Crispus n'était peut-être pas absolument irréprochable et qu'il aurait même eu des inclinations suspectes envers Fausta. Quant aux massacres qui ont suivi la mort de Constantin, il pose sans y répondre cette question : *Welche Gründe mochten die militärischen Kreise veranlasst haben, die letzten Anordnungen des Kaisers in einer derart blutigen Form zu korrigieren ?... Hatten sich tatsächlich belastende Notizen gefunden, die das Gerücht eines Giftmordversuches nährten und das blutige Vorgehen gegen die Hauptexponenten der flavischen Seitenlinie rechtfertigten ?* Une lecture attentive du volume révélera bien des aspects psychologiques curieux et intéressants de Maxence, Licinius, Arius, Eusèbe de Nicomédie, Eusèbe de Césarée, et tant d'autres. Pour finir, une longue bibliographie par ordre chronologique, de 1747 à 1957, et l'indication des sources. D. R. REUL.

G. Bianquis. **La vie quotidienne en Allemagne à l'époque romantique (1795-1830).** — Paris, Hachette, 1958, in-8°, 264 p. ; 650 fr. fr.

Le romantisme allemand naquit et se développa une vingtaine d'années avant le romantisme français ; on peut l'enclore entre les dates de 1795 et de 1830. L'auteur s'est efforcé d'évoquer l'atmosphère de cette période agitée,

telle qu'elle se traduit non seulement dans la littérature, la musique, la peinture et l'architecture mais également et surtout dans la manière de vivre, de sentir et d'agir. Comment se comportaient les nobles, les bourgeois, les paysans, les professeurs, les étudiants, les militaires? Comment voyageait-on? Quelles modes suivait-on? De quoi parlait-on dans les salons? Quelle place tenait la vie religieuse? Autant de questions auxquelles G. Bianquis répond avec savoir et finesse. Généralement on connaît assez mal la mentalité d'outre-Rhin ; ce petit livre, si attachant — qui fait honneur à l'excellente collection « La vie quotidienne » — comblera agréablement cette lacune. D. M.

Fr. Lombardi. **Naissance du monde moderne** (Bibliothèque de Philosophie scientifique). — Paris, Flammarion, 1958, in-16, 334 p. ; 950 fr. fr.

Le célèbre professeur de l'université de Rome définit notre époque et développe la thèse selon laquelle la deuxième guerre mondiale n'a pas seulement clos l'histoire de l'Europe en tant qu'histoire du monde, mais aussi cette forme de culture qui a commencé il y a 25 siècles avec la spéculation grecque. La peur de la liberté domine le cours de l'histoire et conditionne les antinomies de la pensée européenne dont quelques formes principales sont étudiées avec pénétration. Dans la crise de notre temps, quels sont les chemins de la liberté? De nouveau, l'humanité se trouve devant l'alternative de la destruction ou de la reconstruction ; l'histoire mondiale commence. Le problème crucial est de savoir comment, dans l'État moderne, on peut encore défendre la liberté, non pas une liberté abstraite, mais une liberté pesante, alourdie non seulement par le poids de la chair et des soucis individuels, mais aussi par l'héritage des générations et de l'histoire. — Analyses remarquables, parfois prolixes. I. F.

E. Privat. **Vie de Gandhi** (Coll. « Pensée Gandhienne »). — Paris, Denoël, 1958, in-8°, 224 p. ; 550 fr. fr.

Cette brève biographie de Gandhi, rédigée par un compagnon de ses dernières années et émaillée de nombreuses citations de ses écrits, retrace la vie et l'itinéraire intérieur d'un des plus grands spirituels du XX^e siècle. Il apparaît bien que la non-violence est bien plus qu'une tactique politique : c'est l'expression d'une exigence spirituelle pour soi et pour les autres. Car la grande originalité de Gandhi aura été de s'être senti solidaire de l'attitude spirituelle de toute une collectivité — en l'occurrence des 300 millions d'Indiens — et d'avoir inventé des comportements spirituels à la mesure de cette responsabilité.

M. P.

PHILOSOPHIE

Fr. Copleston, S. J. **Histoire de la Philosophie.** T. III : *La Renaissance.* Trad. de l'anglais par J. Taminiaux. — Tournai et Paris, Casterman, 1958, 14,5×21,5, 514 p. ; rel. 225 fr. b.

L'original a paru à Londres sous le titre *The History of Philosophy.* La traduction comportera six volumes : L'Antiquité, Le Moyen Age, La Renaissance, De Descartes à Leibniz, De Hobbes à Hume, De Wolff à Kant. La publication a commencé par celui-ci. Il se présente très bien. Mais qu'on nous permette d'exprimer le regret qu'il y ait tant d'erreurs typographiques, des incorrections grammaticales, des négligences (renvois à des notes qu'on cherche en vain ; pas d'indication de page pour Montesquieu p. 497), etc. Et nous n'avons pas

pu identifier le Marsile d'Enghien (ville de Belgique) plusieurs fois mentionné ; il s'agit sans doute de Marsile d'Inghen (en Gueldre). Cela dit, nous reconnaissons très volontiers la valeur de l'ouvrage et les mérites de la traduction. On sera très content de posséder une bonne *Histoire de la Philosophie*, suffisamment complète, en français. Impossible de dire ici tout ce que nous y avons trouvé de bien. Bornons-nous à ceci. *Introduction.* Aperçu général de la philosophie au début de la période. Facteurs qui ont influé sur l'évolution de la pensée. Résumé de cette évolution. *Première partie : Le XIVe siècle.* Les précurseurs d'Ockham, notamment Durand et d'Auriole (1 chap.) ; Ockham (6 chap.) ; Le mouvement ockhamiste, notamment Jean de Mirecourt et Nicolas d'Autrecourt (1 chap.) ; Le mouvement scientifique (1 chap.) ; Marsile de Padoue (1 chap.) ; Le mysticisme spéculatif (1 chap.). *Deuxième partie : La Philosophie de la Renaissance.* Le réveil du platonisme (1 chap.) ; L'aristotélisme (1 chap.) ; Nicolas de Cuse (1 chap.) ; La philosophie de la nature, notamment Giord. Bruno (2 chap.) ; Le mouvement scientifique de la Renaissance (1 chap.) ; François Bacon (1 chap.) ; La philosophie politique, notamment Machiavel, Thomas More, Bodin, Grotius (1 chap.). *Troisième partie : La Scolastique au temps de la Renaissance.* Vue générale. Un peu trop rapide (1 chap.). Suarez (2 chap.). Brève revision des trois premiers volumes (1 chap.). En appendice, bibliographie de 20 pages. Index alphabétique. Nous voudrions relever les jugements de l'A. sur les principaux philosophes de la Renaissance ; mais les limites que nous devons respecter ne nous permettent pas d'entrer dans beaucoup de détails. Durand : *...il faut abandonner la vieille image de Durand, prédécesseur immédiat de Guillaume d'Ockham.* Auriole : *mérite... d'être appelé « conceptualiste » dans la mesure où il rejette toute existence extramentale des universaux ; mais il ne serait pas exact de l'appeler « nominaliste », si « nominalisme » implique négation de la similitude objective des natures.* Mouvement scientifique du XIVe siècle : *La science du XIVe siècle n'était... pas un développement entièrement neuf : c'était la continuation du travail scientifique du siècle précédent, exactement comme ce travail était lui-même un prolongement des études scientifiques des physiciens et des mathématiciens grecs et arabes.* Marsile de Padoue : *Le fait que Marsile refuse d'appliquer le mot « droit » au sens strict au précepte qui n'est pas fortifié par des sanctions applicables en cette vie, prouve clairement le déplacement d'accent et le changement d'attitude déjà indiqués... Sa philosophie du droit représente un stade de transition sur la voie du rejet du droit naturel au sens de saint Thomas.* Nous devons nous arrêter. Nous attendons donc avec impatience les autres volumes de cette traduction française; mais nous osons espérer ne plus y trouver les défauts signalés ci-dessus. D. R. REUL.

P. Vignaux. **Philosophie au Moyen Age.** — Paris, Colin, 1958, in-16, 224 p.

La première édition remonte à 1938. Le plan général n'a pas changé. Il s'agit toujours de montrer combien l'humanisme médiéval est profond et divers dans un âge typiquement théologique. Mais la réflexion s'est renouvelée et précisée dans les six chapitres qui composent ce précieux petit livre : Renaissances, humanismes — Quatre fondateurs — Conditions du XIIIe siècle — Diversité du XIIIe siècle — Duns Scot, Occam — Aspects des XIVe et XVe siècles. I. F.

Ed. Le Roy. **Essai d'une philosophie première.** L'exigence idéaliste et l'exigence morale. T. I: *La Pensée.* T. II: *L'Action* (Bibl. de Philos. contemporaine). — Paris, P. U. F., 1956 et 1958, in-8°, 882 p. en 2 vol. ; 1.400 et 1.600 fr. fr.

Ces deux volumes reproduisent littéralement le dernier Cours donné au Collège de France pendant l'année scolaire 1940-1941. C'est une vaste synthèse de toute la partie métaphysique d'un enseignement qui a duré 25 ans. Au départ, une constatation : l'intelligence humaine a pris contact avec des zones de réalité qui débordent ses cadres primitifs ; elle s'est, d'autre part, approfondie, découvrant peu à peu en soi des ressources d'invention pour une expérience désintéressée, devenant ainsi graduellement autonome. Dès lors, un problème urgent, celui de sa propre conduite, saisit cette intelligence : elle doit apprendre à se connaître dans son aptitude nouvelle au savoir et par conséquent s'interroger sur la règle souveraine de son activité. Par cette voie unique, s'édifie alors cette philosophie première, cette métaphysique à la fois positive et indépendante, qui sache accueillir sans restriction l'exigence idéaliste et la concilie avec un respect objectif du réel ; dans cette synthèse créatrice, l'être même n'est plus chose donnée toute faite, mais effort et genèse, en un mot, histoire. L'analyse de l'exigence idéaliste ne se ferme donc pas sur une réponse donnée au problème de la raison spéculative ; elle s'achève en méditation de l'exigence morale autour de laquelle viennent se grouper tous les grands problèmes de l'être et du devoir. Les grandes étapes de ce cheminement sont au nombre de six : l'exigence idéaliste — la pensée première — la nature extérieure — la liberté spirituelle — l'exigence morale — enfin les questions suprêmes qui se closent dans une perspective religieuse. Livre magistral à la gloire d'un idéalisme infiniment nuancé, qui aurait pu s'appeler un « réalisme de l'esprit ». I. F.

J. DE TONQUÉDEC. **La philosophie de la nature.** I : *La nature en général. Prolégomènes.* — Paris, Lethielleux, 1956, in-8°, 120 p.

Résolument thomiste, l'A. fait un exposé loyal de la pensée du Maître sur la philosophie de la Nature. Peu d'ouvrages existent sur ce sujet et souvent ils ne font que l'effleurer. Le P. de Tonquédec présente au contraire la doctrine de saint Thomas en le suivant pas à pas, multipliant les citations, toujours parfaitement clair, entrant délibérément dans sa manière de penser. Une large érudition fait constamment affleurer la pensée moderne sans jamais infléchir la belle ordonnance de l'exposé. — Dans ces perspectives, ce fascicule définit ce qu'il faut entendre par Nature, ensuite par Science de la Nature. I. F.

De la connaissance de Dieu (Recherches de Philosophie, III-IV). — Paris-Bruges, Desclée de Brouwer, 1958, in-8°, 416 p. ; 280 fr. b.

Une première partie réunit des études rédigées dans l'optique contemporaine par J.-M. Le Blond, G. Marcel, D. Dubarle, P. Colin et R. Verneaux. Ces spécialistes tentent de retrouver la signification exacte de la notion de causalité et du problème de l'existence de Dieu, à travers les difficultés nombreuses qu'ils suscitent au philosophe et au savant actuels. La seconde partie, plus dégagée de la problématique récente, revient à l'examen de diverses doctrines traditionnelles qui recèlent les inquiétudes permanentes de la pensée ainsi que des solutions toujours valables. — Livre très riche sur un thème fondamental. I. F.

P. GARIN. **Le problème de la causalité et saint Thomas d'Aquin** (Bibl. des Archives de Philosophie, V, 2). — Paris, Beauchesne, 1958, in-8°, 96 p. ; 690 fr. fr.

Saint Thomas bannit de sa notion de la causalité efficiente toute migration d'entité depuis l'agent jusqu'au patient. Ce faisant, il doit affronter de redoutables difficultés que presque tous les systèmes philosophiques ont escamotées. L'originalité de la solution thomiste consiste à renverser le courant de la causalité : au lieu d'un transit partant de l'agent, il se fait dans le patient une adaptation, un perfectionnement et donc une exaltation dans l'être sous l'influence de l'agent. Comment s'exerce cette influence ? Agent et patient sont distincts ; mais, tandis que dans l'agent l'action est conçue sous la forme d'une surabondance définitive d'être, dans le patient elle est une participation à cette surabondance quand, par le truchement d'une adaptation immédiate de formes, le fond existentiel du patient peut se diffuser sur un mode supérieur. — Cette doctrine essentiellement métaphysique trouve sa formulation définitive dans les Quest. disp. *De Potentia* et dans la Somme théologique, mais elle apparaît dispersée dans bien d'autres textes dont l'auteur donne une interprétation pertinente. I. F.

Th. Absil. **Annotationes de esse.** — Harlem, Gottmer, in-8°, 3 vol. de 428, 432, 179 p.

On est d'abord surpris et même intrigué devant ces courts chapitres de quelques pages où le philosophe virtuose jubile en variations intarissables sur les thèmes les plus austères de la philosophie et de la théologie classiques. Les poètes, en toutes langues, sont cités dans le texte original, la musique et la mystique sont évoquées pour donner une véritable splendeur aux idées que l'on avait la fâcheuse habitude de confiner dans une grisaille abstraite. On se laisse prendre par l'enthousiasme de cet homme qui parle un latin facile, « ut plures attingat lectores... ». Il dit de lui-même : « Auctor et ipse aetatem habet, et metuit, ne opus etiam fiat posthumum, quo quadraginta et duos per annos laboravit. Laboravit et laetatus est. » Et le lecteur aussi se réjouira à le lire... I. F.

R. Vancourt. **Pensée moderne et philosophie chrétienne** (Coll. « Je sais, je crois », 13). — Paris, Fayard, 1957, in-16, 122 p. ; 350 fr. fr.

Primat de la connaissance scientifique, revalorisation de l'évolution, anthropocentrisme et immanentisme, telles sont les caractéristiques de la pensée moderne auxquelles doivent correspondre des tâches précises pour la philosophie chrétienne, notamment pour le thomisme. L'A. montre bien que les thomistes n'ont pas à renoncer ou à céder à je ne sais quel complexe d'infériorité : ils peuvent et doivent aller de l'avant, affronter les problèmes nouveaux et tenter les synthèses désirées. I. F.

O. A. Rabut, O. P. **Dialogue avec Teilhard de Chardin.** — Paris, Éd. du Cerf, 1958, in-16, 209 p. ; 630 fr. fr.

On cherche, non des panégyriques ni des réquisitoires, mais des exposés serains à partir desquels on puisse formuler avec précision ce qui peut être considéré comme acquis, et ce qui reste problématique dans cette œuvre qui ne laisse personne indifférent, et les chrétiens moins que d'autres. Bilan positif, questions à poser, méthode à bien comprendre, distinction des domaines scientifique, philosophique et théologique, tel est l'objet d'un des meilleurs livres sur Teilhard de Chardin. I. F.

R. Teldy Naïm. **Faut-il brûler Teilhard de Chardin ?** — Paris, Calmann-Lévy, 1959, in-16, 204 p. ; 490 fr. fr.

« Un esprit inasservi, impartial et libre-penseur, totalement dégagé de la crainte de la hiérarchie, prend la défense du Père et de son œuvre de manière parfaitement désintéressée. » Nous non plus, nous ne voulons pas qu'on brûle Teilhard ! La grandeur de sa pensée est celle d'un pionnier des synthèses audacieuses. C'est pourquoi, il faut l'étudier afin d'en discerner le message vrai, indispensable. Ce message vrai, dont on trouve ici les « lignes de force » et les circonstances historiques de son élaboration, est exposé d'une manière lucide et ardente, non sans une agressivité continue contre les réticences de l'Église romaine. I. F.

A. Cuvillier. **Nouveau vocabulaire philosophique.** 3e éd. — Paris, Colin, 1958, in-16, 204 p.

Autant et plus que toute autre discipline intellectuelle, la philosophie a besoin d'un langage technique qui la libère de cette « obscurité verbale qui donne l'illusion de la profondeur ». Le sens des mots est ici éclairé par les indications suivantes : étymologie, discipline à laquelle le mot est emprunté, différentes acceptions, termes contraires, synonymes ou opposés, impropriétés, nuances de sens, courts exemples qui en précisent l'emploi et qui sont tirés des grands philosophes. I. F.

J. Furstenberg. **La magie des mots.** — Paris, Plon, 1958, in-16, 314 p. ; 750 fr. fr.

Le langage n'apparaît pas comme un automatisme transmetteur de la pensée mais, par une création mille fois millénaire, la pensée a développé le langage, et celui-ci la pensée. Il ne s'agit pas ici de philologie ni de physiologie, mais des cadres psychologiques et historiques de la vie des mots. Les mots sont tous dérivés du concret. Sont mises en valeur les relations entre les mots et les autres signes, tels que la musique, le geste, la danse. Le langage rationnel est décrit comme une découpure prise dans un ensemble linguistique aussi vaste que la conscience. — La philosophie qui se dégage de cette étude, oppose et relie en même temps qualité et quantité. On songe évidemment à la vieille corrélation hylémorphique. I. F.

G. Bastide. **Les grands thèmes moraux de la civilisation occidentale.** — Paris, Bordas, 1958, in-8o, 280 p.

Cet important ouvrage dresse la table des valeurs éthiques progressivement découvertes par le génie européen depuis Socrate jusqu'à Bergson, Blondel, Lavelle et G. Marcel : la sagesse par l'harmonie, l'ordre par le droit, le royaume de Dieu par l'amour, la certitude par le doute, le bonheur par l'expérience, l'être par le devenir, le pouvoir par le savoir, et enfin la conscience par la science. Prenant les résultats les mieux acquis en matière d'histoire des idées, G. B. saisit de très haut les grands courants d'idées qui circulent historiquement dans notre civilisation occidentale et s'efforce de pénétrer jusqu'à leur centre de jaillissement plutôt que dans tous les aspects de leur diffraction. Chaque chapitre est complété par quelques pages caractéristiques et par un petit mémento bibliographique. Cette deuxième édition ne diffère de la première, parue en 1943, que par l'addition d'une quinzaine de pages au dernier chapitre pour tenir compte des mouvements d'idées de ces dernières années. I. F.

M. Queguiner. **Introduction à l'Hindouisme** (Coll. « Lumière et Nations »). — Paris, Éd. de l'Orante, 1958, in-16, 306 p.

L'hindouisme se présente comme une tentative pour libérer l'homme du cycle des transmigrations mis depuis toujours en mouvement par la loi de la fructification des actes. Les opinions divergent quant à la nature de cette libération et à l'efficacité des moyens susceptibles de la procurer. Ces divergences déroutent ordinairement le lecteur occidental. Pour diminuer l'impression de dépaysement, l'hindouisme est présenté ici suivant des cadres habituels aux catholiques. Une première partie l'envisage dans ses Écritures, sa liturgie, sa morale, sa spiritualité et ses écoles ; une seconde en discute d'une manière plus poussée la pensée telle qu'elle se polarise autour de Dieu, de l'homme et de l'univers. Les voies monistes de Shankara sont surtout examinées parce qu'elles font prime aujourd'hui en Inde ; sur le plan spécifiquement religieux, l'apport du mouvement bhakta ou de la « dévotion amoureuse » est beaucoup plus important encore. — Ayant séjourné longtemps en Inde, connaissant les langues indiennes, l'auteur allie à la compétence la volonté d'accueillir les valeurs religieuses authentiques afin d'approfondir sa propre foi. I. F.

Ch. Koch. **Le test de l'arbre.** — Lyon, Vitte, 1958, in-16, 442 p.

Test détecteur du développement affectif, le test de l'arbre permet de détecter les retards ou les régressions de l'individu dans ce domaine. Ce test est né d'une étude du dessin de l'arbre demandé dans des écoles à des enfants normaux et débiles, dans certains milieux sociaux à des ouvriers et à des employés ainsi qu'à un nombre restreint de noirs. L'A. part de l'observation de H. Stanley qui décrit comment l'arbre, soit seul, soit en groupe (forêt = aspect sociologique), est riche en analogies suggestives avec l'homme et la société. Le dessin de l'arbre devient ainsi le support de la projection de celui qui le dessine et, de là, Charles Koch a étudié les différents critères qui lui permettent d'analyser l'état affectif du sujet testé. Il emprunte ses critères pour la plus large part à la graphologie et aux données psychologiques de Jung, Freud, Bleuler, Adler, Kretchmer et Pulver. Aux pages 124 et suivantes, on est un peu étonné de voir que l'expression de la fureur, du mensonge, du retard partiel, d'un état névrotique, de l'énurésie, de l'agoraphobie et de la névrose obsessionnelle est déduite de dessins d'arbres obtenus en hypnotisant des sujets sains et en leur disant qu'ils étaient dans ces différents états. On aimerait que ces conclusions aient été vérifiées par un grand nombre de tests pratiqués sur des sujets réellement dans ces états. Quoi qu'il en soit du succès qu'il rencontre actuellement, le test de l'arbre est bien moins complet qu'une étude graphologique ; sans doute, son interprétation est plus rapide et plus facile qu'une étude d'écriture, mais elle est aussi beaucoup plus caricaturale ; il offre des indications sur le comportement sans toutefois donner la possibilité de faire vivre le personnage par un portrait ressemblant. I. F.

LITTÉRATURE PROFANE

G. Rinaldi, C. R. S. **Storia delle Letterature dell'antica Mesopotamia (sumerica e assiro-babilonese).** — Milan, Nuova Accademia Editrice, 1957, 14×21, 314 p., 1 carte en coul. ; relié.

Rares sont ceux qui, à notre époque, n'ont pas entendu parler des Sumériens, des Accadiens, des Babyloniens, des Assyriens, des inscriptions de leurs

temples et palais, des dizaines de milliers de tablettes sans cesse découvertes dans les ruines de leurs antiques cités. Mais généralement les notions qu'on a de tout cela ne sont que vagues. Et cependant c'est passionnant et d'une extrême importance pour l'interprétation de nombreux textes bibliques, les Hébreux ayant manifestement subi, dans leurs institutions et leurs écrits, l'influence de ces anciennes civilisations, avec certaines desquelles ils se sont trouvés en contact étroit. L'A., professeur à l'Université Catholique de Milan et déjà bien connu en Italie par divers travaux sur les langues sémitiques et d'exégèse, a voulu donner, dans cet intéressant petit livre, un fil conducteur, pour initier les profanes à ces études captivantes. Un volume de 314 p. ne saurait pas épuiser le sujet. Ce n'est qu'une sorte d'introduction très claire à la lecture des ouvrages scientifiques spécialisés. On y trouvera d'abord les renseignements indispensables sur le pays, ses habitants successifs, leurs langues et leur manière d'écrire, les découvertes archéologiques qui nous les font connaître, etc. Puis l'A. expose par grandes périodes l'histoire de leurs littératures : les Sumériens présargonides, les Accadiens, la IIIe dynastie d'Ur et Goudéa de Lagash, les premiers Babyloniens et Assyriens et Mari, la grande expansion de la culture babylonienne, l'hégémonie assyrienne, les derniers Babyloniens, les époques perse et hellénistique. Pour chacune des périodes, les divers genres littéraires sont passés en revue, avec de nombreuses et parfois fort longues citations : textes historiques, prières, poésie religieuse (hymnes, lamentations, etc.), mythes, et autres. L'A. fait plusieurs fois remarquer combien est difficile un classement chronologique précis, bien des compositions devant avoir une origine beaucoup plus ancienne que les rédactions postérieures qui nous en sont seules parvenues. Pour finir, une bibliographie sommaire, suffisante pour les lecteurs auxquels s'adresse le livre. Bien que celui-ci ne soit pas parfait, nous n'hésitons pas à le recommander sans réserve.

D. R. REUL.

Harvard Studies in classical Philology. Volume LXIII. — Cambridge, Harvard University Press, 1958, in-8°, 528 p. ; $ 7,50.

Ce volume est un hommage à l'un des meilleurs maîtres de la philologie classique contemporaine. Werner Jaeger, l'auteur de *Paideia*, l'éditeur de saint Grégoire de Nysse, vient de célébrer à Harvard, où il s'est installé aux jours funestes pour la pensée indépendante, de l'hitlérisme, ses 80 ans. Après une jolie épigraphe et la bibliographie du maître, une riche collection de travaux de ses meilleurs élèves, tant allemands qu'américains, montrerait à elle seule la qualité du maître qui les inspira. Chacun y trouvera son bien, depuis l'homérisant jusqu'au patrologue, en passant par l'historien des religions et de la philosophie, sans excepter l'archéologue romain... On ne peut tout résumer, mais tout au plus donner une idée du contenu.

Si l'Iliade est le résultat de la fusion en une unité vivante de matériaux anciens, l'Odyssée, nous dit M. Schadewalt, est une synthèse savante refaite d'après un plan nouveau sur un poème plus ancien. Deux couches *(Schichten)*, ni plus ni moins, nous assure-t-on sans sourciller. Le prologue (discours de Zeus) servira de banc d'épreuve pour cette dichotomie. M. H. Langerbeck s'essaie à reconstruire le *Margitès* d'après les citations, en incorporant les quelques hémistiches qu'un papyrus vient de nous rendre. Dans *Lydiaka*, M. Haufmann compare, notamment, au cheval de Troie et à celui de Gygès l'animal sacré de l'hittite Pirva. Suivent des études sur les *Sept contre Thèbes*,

Pindare et la deuxième invasion perse, Parménide, Démocrite, Platon, Aristote et particulièrement sa tradition arabe. M. G. Zuntz réétudie le texte de l'hymne de Cléanthe et en propose une édition satisfaisante. M. J. Callahan voudrait faire dépendre de Basile, *adv. Eunomium*, la spéculation d'Augustin sur le temps, au IX^e^ livre des *Confessions*, ce qui n'est pas évident. Palladas fut-il païen ou chrétien ? M. G. Luck n'en décide pas, avec raison. M. Ph. Levine plaide pour Denys-le-Petit traducteur de Grégoire de Nazianze. Enfin M. P. J. Alexander étudie les conciles de 754 et de 815 sur les images.

Le vieux maître de Berlin et d'Harvard a moissonné une belle gerbe.

TH. D.

The Oxford Book of Medieval Latin Verse. Newly selected and edited by F. J. E. Raby. — Oxford, Clarendon Press : Oxford University Press, 1959, in-12, XIX-512 p. ; 28/—.

Dans la série, déjà imposante, des *Oxford Books of Verse*, voici un volume consacré aux poésies latines médiévales. En bon connaisseur, le professeur Raby, de Cambridge, y groupe près de trois cents pièces s'échelonnant du milieu du quatrième siècle au milieu du quatorzième. Dans leur grande majorité, elles sont d'inspiration religieuse. Il est intéressant de voir défiler ainsi, après la poésie proprement didactique des premiers débuts et les perles de l'hymnaire dit ambrosien, ces chefs-d'œuvre que sont le *Te Deum*, le *Pange lingua*, le *Vexilla Regis ;* le VI^e^ siècle, avec son goût de la poésie épique, est très attachant ; puis, la renaissance carolingienne dicte aux moines francs quantités d'hymnes et de séquences, quelques pièces plus moralisantes aussi ; avec les XI^e^ et XII^e^ siècles, apparaît à nouveau une veine cérébrale ; enfin, la dévotion tendre des XIII^e^ et XIV^e^ marque des productions telles que le *Stabat mater* ou l'*Ave verum*. On passe ainsi en revue ces grands inspirés que furent, du pape Damase à saint Thomas, les Ambroise, les Prudence, les Paulin de Nole ; plus tard, Pierre Damien, Hildebert de Lavardin, Adam de Saint-Victor, Abélard et tant d'autres. Il faut voir aussi comment se sont affirmées progressivement, par exemple, la versification ou la rime. — Une rectification s'imposerait à propos de l'auteur du *Dies irae*, n. 259. Il n'est plus possible d'attribuer la pièce à Thomas de Celano, né vers 1200, depuis que dom Inguanez a trouvé le texte des seize premières strophes dans le ms. Naples *B. N.* VII D 36, de la fin du XII^e^ siècle, et que dom Capelle a repéré la suite (*Lacrimosa*, etc.) dans Carlsruhe LX, de la même époque. P. V.

Deutsches Dante-Jahrbuch. Band 36-37, herausgegeben im Auftrag der Deutschen Dante-Gesellschaft von Fr. Schneider. — Weimar, H. Böhlaus Nachf., 1958, in-8°, VIII-248 p. ; DM. 18.

Il est réconfortant de voir se poursuivre en Allemagne, au moins autant qu'ailleurs, les études dantesques et de parcourir un florilège comme celui-ci d'articles qui témoignent de la persistance d'une brillante tradition. Outre des études sur la métrique — il n'en surabonde pas — en voici une sur la survie du poète universel dans l'historiographie provençale, chez Byron, dans la littérature yougoslave. Ici il a trouvé de remarquables traducteurs de sa *terza rima*. Voici encore un essai sur ses héroïnes. Mais M. Fr. Schneider, qui en est l'auteur, s'est taillé, dans l'élaboration de ce volume, la part du lion : dans un autre essai, il prétend arracher Virgile à des limbes éternelles... Notre cœur au moins est avec lui ! Mais deux autres articles de la même main nous

renseignent sur les dernières publications et recherches. Une remarque de détail : a-t-il vraiment raison de préférer, p. 130 et 137, *sanza* à *senza*, adopté par la majorité des éditeurs et par l'italien moderne ? TH. D.

DIVERS

L. VON MATT. **L'Architecture antique à Rome. Saint-Pierre de Rome** (Coll. « Roma », deux albums). — Paris, Fayard, 1959, 22,5×28. Chacun 48 photos pleine page, avec préface et introduction, relié, jaquette 2 photos ; 1.850 fr. fr.

Splendides albums, édités aussi en allemand, anglais et italien. Dans la préface au premier, M. J. Carcopino, de l'Académie française, insiste sur *l'originalité, trop souvent méconnue, de la Rome antique dans l'évolution de l'art, en général, et, singulièrement, de l'architecture.* Cette pensée, qu'il ne développe que brièvement, est plus longuement expliquée, avec renvois aux photos, par M. N. Calef, d'après B. Andreae. Dans la préface au second, M. Daniel-Rops, également de l'Académie française, écrit notamment : *Quelque chose est présent ici, que les artistes successifs ont rendu sensible : la grandeur, la force, la puissance, la majesté pour tout dire de l'Église catholique, apostolique et romaine, établie sur une promesse divine, garante d'une Parole qui ne passera pas.* Dans l'introduction de M. N. Calef, d'après D. von Balthasar, on trouvera, avec renvois aux photos, des détails sur la basilique, l'histoire de sa construction, et les fouilles qui y ont été récemment exécutées. Parmi les superbes photos, mentionnons seulement pour le premier album la colonnade du temple de Vénus et de Rome (jaquette), l'arc de Titus sur la Sacra Via, le Forum, les thermes dans la villa d'Adrien; pour le second, les trois de la Pietà de Michel-Ange. Pouvons-nous faire remarquer que le mot *thermes* est masculin en français, et *memoria* féminin (en latin)? Quelques incorrections orthographiques sont dues sans doute à des erreurs typographiques. D'autres albums bien intéressants, notamment *l'Art au Vatican* et *Rome et les premiers chrétiens,* sont annoncés. Espérons qu'ils ne se feront pas trop attendre. D. R. REUL.

J. B. PRITCHARD, S. E. JOHNSON, G. C. MILES. **The Excavation at Herodian Jericho, 1951** (The Annual of the American Schools of Oriental Research, XXXII-XXXIII). — New Haven, American Schools of Oriental Research, 1958, 21×25,5 ; XIII-58 p. de texte ; en h.-t. : 62 planches (nombreux clichés) et 5 plans dont deux dépliants ; rel. $ 7,50.

Les fouilles de Jéricho ont déjà fait couler beaucoup d'encre. Mais il s'agit ici de la Jéricho Romaine, dont l'emplacement n'est pas le même que celui de la Jéricho du temps de Josué. Dans l'*Introduction,* M. P. donne quelques détails sur l'organisation de la campagne de 1951 et les études qui l'ont suivie. La découverte sensationnelle de cette campagne fut celle du *Building,* lequel est longuement décrit. Un article spécial est consacré aux restes de colonnes, chapiteaux, etc., retrouvés. De nombreux fragments de poteries furent exhumés. Ils sont attribués à trois périodes principales : *The Chalcolithic-Early Bronze, the Roman, and the Islamic.* L'étude qui en est faite donne à M. P. l'occasion de faire des comparaisons avec d'autres sites. Quant aux monnaies, elles proviennent presque toutes de l'époque comprise entre 50 av. J.-C. et

50 ap. J.-C. (décrites par M. J.) ou de l'Islamique (étudiées par M. M.). Pour finir, un *Catalogue of Pottery and Small Objects* et une *Interpretation* : histoire du site, essai d'identification du *Building* (le palais d'hiver d'Hérode I, mentionné par Josèphe? c'est peu probable) et de reconstitution idéale de ce qui a disparu. Les photos sont très belles : vues d'ensemble et de détails, mosaïques, poteries, monnaies, etc. Nous souhaitons aux *American Schools of Oriental Research* de nouveaux et importants succès dans leurs fouilles futures.

D. R. REUL.

G. Valentini, S. J. **Mostra d'Arte Sacra Bizantina** (Piana degli Albanesi, 1957-1958). — Palerme, Associazione Cattolica Italiana per l'Oriente Cristiano, 1958, 15,5×21, 98 p. de texte avec 77 fig. en noir, et 66 pl. h.-t. en coul. ; Lires 5.000.

Il y a en Sicile des catholiques de rite byzantin d'origine albanaise qu'on appelle d'ordinaire Italo-Albanais. Bien que soumis à la juridiction de S. Ém. le Card. Arch. latin de Palerme, qui est leur Administrateur Apostolique, ils constituent une Éparchie propre, dont le siège est à Piana dei Greci (ou Piana degli Albanesi), avec un Évêque de leur rite, Auxiliaire de Palerme. A l'occasion d'une Semaine de Prières et d'Études pour l'Orient Chrétien, on a eu l'heureuse idée d'organiser à Piana degli Albanesi une exposition d'art sacré byzantin réunissant principalement des pièces de ces communautés italo-albanaises. Le présent volume, catalogue de cette exposition, en est en même temps un commentaire et un souvenir d'une valeur documentaire inestimable. Les 66 planches h.-t. *quattricromie*, exécutées au *Pontificio Istituto Missioni Estere* et à la *Zincografia Farini* de Milan, sont merveilleuses. Dans la *Prefazione*, le P. V. fait remarquer combien le véritable art religieux byzantin, et notamment la peinture, dépend des conceptions théologiques byzantines, *nel senso che la pittura bizantina deve essere conforme al pensiero teologico bizantino e deve essere guidata in tutto e per tutto dalla dogmatica, o quando è il caso, dalla mistica e dalla concezione ascetica bizantina ; ...deve corrispondere al senso e alle esigenze ecclesiologiche bizantine.* Telle scène de la Nativité où la Vierge est représentée agenouillée, ne peut donc pas être considérée comme pleinement byzantine, même si l'on y trouve certaines caractéristiques de l'art byzantin. Ce principe admis, on remarquera que plusieurs des objets exposés à Piana degli Albanesi ne sont pas purement byzantins. C'est notamment l'influence toscane qui s'y constate. Mais le livre du P. V. ne s'adressait pas seulement aux visiteurs de l'exposition ; il garde sa valeur pour ceux qui s'intéressent à l'art byzantin. Car la description des pièces a donné occasion à quantité de remarques judicieuses concernant cet art. Parmi les figures en noir dans le texte, mentionnons seulement les douze consacrées à la *Croce manuale di legno scolpito... di fattura monastica del Monte Athos ;* elles permettent de se rendre compte de l'incroyable finesse du travail. Quant aux 66 planches *quattricromie*, accompagnées d'un commentaire détaillé, elles sont, à elles seules, un motif suffisant pour qu'on veuille posséder le volume. D. R. REUL.

J. Girard. **Évocation du vieil Avignon.** — Paris, Éditions de Minuit, 1958, 14×22,5, 444 p., tableau synchr., 8 plans, dont 5 sur page double h.-t.; 1.800 fr. fr.

Pour un historien de l'Église, Avignon évoque deux périodes troublées : celle qu'on a appelée l'*Exil de Babylone* et celle du Grand Schisme. Mais Avignon

existait avant Clément V ; M. J. G., Conservateur honoraire du Musée Calvet et Conservateur du Palais des Papes, qui connaît bien sa ville, nous le rappelle ici : *Le Rocher d'Avignon a été habité dès les temps préhistoriques*. Dans la première partie, *Évocation historique*, le chap. I, *Avignon avant les Papes*, est donc consacré à l'antiquité, au moyen âge, au temps de la Commune. Le chap. II, *La Papauté à Avignon*, nous dit pourquoi Clément V s'y est fixé, résume chacun des pontificats jusqu'à la fin du Grand Schisme, et s'étend sur la description et l'histoire de la ville à cette époque. Le chap. III nous conduit rapidement du XV^e^ au XX^e^ s. Une deuxième partie décrit longuement le Palais des Papes, en y faisant revivre pendant quelques instants *La Vie Pontificale au XIV^e^ siècle*, et plus brièvement la Place du Palais, la Cathédrale, le Rocher des Doms. La dernière partie, intitulée *Musées, Églises et Chapelles, Hôtels et Maisons, Anecdotes, Curiosités diverses*, nous guide dans une visite détaillée de la ville jusque dans ses moindres recoins, pour aboutir à Villeneuve-lez-Avignon. Pour finir, une bibliographie, et des tables des principaux personnages cités, des architectes, maîtres d'œuvre, sculpteurs, peintres, rues, places, monuments, hôtels et maisons, etc. Le livre intéressera surtout les habitants d'Avignon et ceux qui ont l'occasion d'y faire un séjour prolongé. Aux autres lecteurs, il révélera des aspects généralement peu connus d'une période importante de l'histoire de l'Église et de la France. D. R. REUL.

R. W. M. Dias et G. B. J. Hughes. **Jurisprudence.** — Londres, Butterworth et C^o^, 1957, 13,5×21,5, L-529 p. ; rel.

Il ne s'agit pas de la jurisprudence canonique, mais de celle des *Courts* anglaises. L'ouvrage, destiné aux étudiants en droit, présente néanmoins un très grand intérêt pour les canonistes par les nombreux points de comparaison, rapprochements ou oppositions, qu'il leur offre. Le volume débute par une longue (37 p.) *Table of Cases* qui sont à la base des exposés. Puis, dans l'*Introduction*, est précisé le sens dans lequel est pris le mot *Jurisprudence*. Ensuite trois parties, respectivement intitulées *Sources of Law*, *Concepts of the Law*, *Concept of Law*. La place nous étant mesurée, signalons seulement, dans la *Part I*, les chapitres *Custom*, *Precedent*, *Statutory Interpretation*, *Equity and other Sources ;* ils sont à mettre en regard des théories canoniques de la *consuetudo*, de l'*auctoritas causarum similiter iudicatarum*, du *stylus curiae*, de l'*interpretatio legis*, de l'*aequitas canonica*, etc. On remarquera combien le problème de la conciliation de la lettre des lois avec l'équité a préoccupé les juristes anglais et avec quelles difficultés ils l'ont résolu, ce que les canonistes avaient fait depuis longtemps. Dans la *Part III*, d'intéressants aperçus sur diverses tendances et orientations du droit en Angleterre. D. R. REUL.

LIVRES REÇUS

Asprenas. Organo dell'Accademia ecclesiastica napoletana. Anno VI, 1959, fasc. 1.

St. Berghoff. **L'Évangile dans la vie quotidienne.** — Mulhouse, Salvator, 1959, in-16, 232 p. ; 105 fr. b.

St. Berghoff. **Recueil d'exemples pour sermons et conférences.** — Mulhouse, Salvator, 1959, in-16, 180 p. ; 72 fr. b.

L. Bertsche, S. O. Cist. **Épouse du Christ.** Brèves exhortations pour les religieuses. T. II. — Mulhouse, Salvator, 1959, in-16, 148 p. ; 63 fr. b.

St. Bozyk. **La Paroisse catholique ukrainienne et l'église de St-Norbert à Cracovie** (en russe). — Louvain, Centre ukrainien d'Études en Belgique, 1959, in-8°, 24 p., 13 photos.

Catalogue of an Exhibition of Hebrew Manuscripts and Printed Books together with other items of Jewish Interest (The John Rylands Library). — Manchester, University Press, 1958, 28 p., 17 ill. ; 2/—.

H. Chambre, S. J. **Christianisme et communisme** (Coll. « Je sais, je crois », 95). — Paris, Fayard, 1959, in-16, 128 p. ; 350 fr. fr.

O. Clément. **Transfigurer le temps.** Notes sur le temps à la lumière de la tradition orthodoxe. — Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1959, in-16, 224 p. ; 5,75 fr. s.

O. Cullmann. **Catholiques et Protestants.** Un projet de solidarité chrétienne (Coll. « L'actualité protestante »). — Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1958, 72 p. ; 2,75 fr. s.

N. M. Denis-Boulet. **Le calendrier chrétien** (Coll. « Je sais, je crois », 112). — Paris, Fayard, 1959, in-16, 128 p. ; 350 fr. fr.

J. Engels. **De geschiedenis van het woord « Abominabel ».** — Groningue, Wolters, 1958, 24 p.

Kl. Gamber. **Das Papyrusfragment zur Markusliturgie und das Eucharistiegebet im Clemensbrief** (Extrait de *Sonderdruck aus Ostkirchliche Studien*, VIII, 1, 1959, 15 p.).

L. Guissard, A. A. **Catholicisme et progrès social** (Coll. « Je sais, je crois », 57). — Paris, Fayard, 1959, in-16, 128 p. ; 350 fr. fr.

M. Horatczuk, S. J. **En route vers Dieu.** — Mulhouse, Salvator, 1959, in-16, 104 p. ; 63 fr. b.

Iragui-Abárzuza, O. F. M. Cap. **Manuale Theologiae dogmaticae.** Vol. I : *Theologia fundamentalis.* — Madrid, Studium, 1959, in-8°, xxiv-640 p. ; $ 4,00.

A. Lazzarini. **Jean XXIII. Sa vie, sa personnalité.** — Mulhouse, Salvator, 1959, in-16, 180 p., 25 photogr. h.-t. ; 90 fr. b.

G. Lefebvre, O. S. B. **L'Esprit de Dieu dans la sainte liturgie** (Coll. « Je sais, je crois », 107). — Paris, Fayard, 1958, in-16, 128 p. ; 350 fr. fr.

L. J. Lekai, S. O. Cist. **Pope Alexander VII and the Cistercian Observances** (Extrait de *The Catholic Historical Review*, XLV, 1, 1959, 23 p.).

H. Lio, O. F. M. **Estne obligatio iustitiae subvenire miseris ?** Quaestionis positio et evolutio a Petro Lombardo ad S. Thomam ex tribus S. Augustini textibus. — Rome, Desclée et C°, 1957, 238 p.

P. Lumbreras, O. P. **De statibus hominum variis.** Praelectiones scholasticae in Secundam Partem D. Thomae, XII. — Madrid, Studium, (1957), in-8°, xii-224 p.

P. Lumbreras, O. P. **De vitiis et peccatis.** Praelectiones scholasticae in Secundam Partem D. Thomae, IV. 2e éd. — Madrid, Studium, (1957), in-8°, xii-200 p.

Manuscripta. Published by Saint Louis University Library, U. S. A. Vol. III, 1959, fasc. 2.

M. Martins, S. J. **Narrativas de aparições de Nossa Senhora** (Extrait). — Lisbonne, Brotéria, 22 p.

G. Méautis. **Les pèlerinages de l'âme.** — Paris, Adyar, 1959, in-16, 112 p., 4 pl. h.-t. ; 480 fr. fr.

Mystische Theologie. Herausg. vom Institut für christliche Philosophie und Mystik, Université de Vienne. Bd. V, 1959, 1.

P. Overhage. **Um das Erscheinungsbild der ersten Menschen.** Mit einer Einführung von Karl Rahner (Quaestiones disputatae, 7). — Fribourg-en-Br., Herder, 1959, in-8°, 108 p. ; DM. 6,80.

G. Pagnani. **I Codici dell'Archivio dei PP. Benedettini-Silvestrini di Montefano presso Fabriano e un elogio di S. Francesco d'Assisi della fine del 1200** (Extrait de *Studia Picena*, XXVI, 1958, 16 p.).

J.-R. Palanque. **De Constantin à Charlemagne, à travers le chaos barbare** (Coll. « Je sais, je crois », 74). — Paris, Fayard, 1959, in-16, 128 p. ; 350 fr. fr.

H. Queffélec. **Ce petit Curé d'Ars.** — Paris, Fayard, 1959, in-16, 256 p. ; 950 fr. fr.

R. Ridolfi. **L'étonnant Monsieur Papini** (Bibliothèque Ecclesia, 53). — Paris, Fayard, 1959, in-16, 300 p. ; 1.000 fr. fr.

J.-P. Schaller. **Direction des âmes et médecine moderne.** — Mulhouse, Salvator, 1959, in-16, 160 p. ; 72 fr. b.

J.-P. Seguin. **Nouvelles à sensation. Canards du XIXe siècle.** — Paris, A. Colin, 1959, in-16, 228 p., nombr. ill.

University of London Library. Accessions List 1958-59.

Vita Latina. — Avignon, Aubanel, avril 1959 (n° 7).

L. Weikl, S. J. **Attisez la flamme.** Méditations sur le sacerdoce catholique. — Mulhouse, Salvator, 1958, in-16, 240 p. ; 84 fr. b.

TABLE DES MATIÈRES

I. ARTICLES

Antin (P.)	Jérôme, Ep. 125, 18, 2-3	342
Bulhart (V.)	Textkritisches V	86
Delforge (Th.)	Songe de Scipion et vision de saint Benoît	351
D'Haenens (A.)	Une note de Gilles Li Muisis sur les élections abbatiales (1331-1332)	105
» »	Gilles Li Muisis historien	258
Gamber (Kl.)	Das Lektionar und Sakramentar des Musäus von Massilia († 461)	198
Gindele (C.)	Die gallikanischen « Laus Perennis »-Klöster und ihr « Ordo Officii »	32
» »	Die Satisfaktionsordnung von Caesarius und Benedikt bis Donatus	216
Green (W. M.)	A Fourth Century Manuscript of Saint Augustine? ...	191
Huyghebaert (N.)	Le Comte Baudouin II de Flandre et le « Custos » de Steneland	49
Lambot (C.)	Le sermon CXXVI de saint Augustin sur le thème « foi et intelligence » et sur la Vision du Verbe	177
Leclercq (J.)	Recherches sur les « Sermons sur les cantiques » de S. Bernard. VI	237
Lowe (E. A.)	The Script of the Farewell and Date Formulae in early papel Documents as reflected in the oldest Manuscripts of Bede's *Historia Ecclesiastica*	22
Meyvaert (P.)	Problems concerning the « Autograph » Manuscript of Saint Benedict's Rule	3
» »	Colophons dans des manuscrits de Bède	100
» »	Erchempert, moine du Mont-Cassin	101
» »	L'Invention des reliques cassiniennes de saint Benoît en 1484	287
Misonne (D.)	« Famulus Christi ». A propos d'un autographe de Bède le Vénérable	97
Nocent (A.)	Vues nouvelles sur le Sacramentaire Gélasien	354
Talbot (C. H.)	The Life of Saint Wulsin of Sherborne, by Goscelin ...	68
van Bavel (T.)	*Inferas-Inducas*. A propos de Mtth. 6, 13, dans les œuvres de saint Augustin	348
Verbraken (P.)	La série latine de « Sources Chrétiennes »	89
» »	*Patrologiae Latinae Supplementum*. Une mise à jour de Migne	337

A cette année sont joints, avec pagination spéciale:

Schmitz (Ph.)	Bulletin d'histoire bénédictine. Tome VI ...	77*-116*
Fransen (I.)	Bulletin d'ancienne littérature chrétienne latine. Tome IV	[89]-[144]

II. COMPTES RENDUS

Absil Th. 415
Aelred de Rievaulx 131
Alexandre de Villedieu ... 131
Altaner B. 124
Anciaux P. 395
Arnulfi Aurelianensis Glosule super Lucanum 173
Audet J.-P. 124
Augustin (S.) 128, 387
Augustinus 379
Auletta G. 375
Aumont M. 171
Ayuso Marazuela T. ... 361, 362
Balsavich M. 386
Bánk J. 398
Baron R. 401
Barth K. 384
Bastide G.... 416
Baudouin Ch. 169
Baumstark A. 380
Bergmann J. 143
Bergougnioux F.-M. 409
Bézac R. 148
Bianquis G. 411
Bibbia (La Sacra) 112
Bibeltheologisches Wörterbuch ... 371
Biblia (La), VII et XXII 362, 114
Biblia Polyglotta Matritensia, VII, 21 362
Biblia Visigótica de la Cava dei Tirreni 361
Bihlmeyer K., Tüchle H. ... 153
Bijbels Woordenboek 370
Bloch M. 160
Boeken van het Oude Testament, VII-1, VIII-2 et 4 366
Bonsirven J. 115
Bouyer L. 381
Brelich A. 410
Bultmann R. 391
Calvin 133
Canivet P. 376
Capéran L. 168
Cassiodore 129
Casus conscientiae 393
Chenu M. D. 383
Congar Y.M.J. 401
Connaissance de Dieu (De la) ... 414
Copleston Fr. 412
Cullmann O. 385
Curé d'Ars (Le) 145
Cuttat J.-A. 396
Cuvillier A. 416
d'Abadal i de Vinyals R. ... 155
Dalmais I.-H. 380
Damerini G. 158
Davis G. R. C. 166
Deiss L. 373
Delhaye Ph. 394
De Marchi G. 162
Dempsey P. J. R. 171
de Soos M. B. 133
de Tonquédec J. 414
Deutsches Dante-Jahrbuch ... 419
Dias R. W. M., Hughes G. B. J. 422
Dizionario Ecclesiastico 149
Donovan R. B. 135
Doronzo E. 136
Duby G., Mandrou R. 160
Dürig W. 135
Ecclesiale 131
Eissfeldt O. 117
English Library before 1700 (The) 164
Études grégoriennes, II 167
Faessler P. Fr. 139
Febvre L. 163
Febvre L., Martin H.-J. ... 162
Figueras C. M. 146
Florilegium Morale Oxoniense 174
Foerster H. 405
Fohrer G. 368
Folliet J. 407
Fragen der Theologie heute ... 383
Frutaz Mgr 404
Furlani G. 409
Furstenberg J. 416
Galbiati E., Piazza A. 372
Gallay P. 377
Ganshof F. L. 154
Garin P. 414
Girard J. 421
Golla E. 402
Gressmann H. 120
Guardini R. 392
Guerry Mgr 388

Gunzo 173
Gutzwiller R. 142
Hamman A. 126
Harvard Studies in classical Philology, LXIII 418
Heidigger M. 172
Hermans Fr. 143
Hermas 125
Herrig J. 400
Herz M. 140
Hiltbrunner O. 375
Höpfl H. 114
Hymne acathiste... (L') 134
Itinerarium Egeriae 128
Jáki S. 389
Jaubert A. 122
Jean Chrysostome (S.) 377
Jolivet R. 170
Jombart É. 145
Jones H. 141
Jullien Mgr A. 383
Justin (S.) 126
Kähler E. 129
Koch Ch. 417
Kraemer H. 396
Kühner H. 152
Läpple A. 136
Le Blond J. M., Didier G., etc. 400
Lebret L.-J. 169
Lebreton J., Zeiller J. ... 404
Le Roy Ed. 413
Lévie J. 116
Lietzmann H. 374
Liturgisch Woordenboek 381
Lombardi Fr. 412
Lot-Borodine M. 407
Lottin O. 392
Luther M. 132
MacKinney L. C. 407
Maertens Th. 373
Magny Cl.-E. 174
Maria, V 138
Mariani B. 118
Maritain J. 170
Martin-Achard R. 373
Martins M. 149, 164
Maury J., Percheron R. ... 165
Meersseman G. G. 134
Mesot J. 140
Methodius 127
Michaud H. 120
Miegge G. 121
Miest P. 144
Moeller C., Philips G. 388
Mohrmann Chr. 127
Molari C. 386
Monachium 166
Mongelli G. 156
Muncey R. W. 378
Newbigin L. 387
New Eusebius (A) 401
Notre-Dame de Reims 168
Oakley A. 380
Oraison M. 170
Orientii Commonitorium. Carmina Orientio tributa 379
Osborn E. F. 139
Oxford Book of Medieval Latin Verse (The) 419
Pacaut M. 159
Paquet J. 167
Parsch P. 143
Partner P. 161
Péché (Le) 394
Pelaia B. M. 119
Penna A. 367, 372, 403
Perez de Urbel J. 123
Philippe M.-D. 388
Piatti, T. 366
Plöchl W. M. 397
Porter W. S. 380
Pour une nouvelle édition de la littérature latine médiévale ... 130
Prete S. 379
Prière (La) 400
Pritchard J. B. 420
Privat E. 412
Problemi e Orientamenti di Teologia dommatica 382
Protestantesimo ieri e oggi (Il) 407
Queguiner M. 417
Qu'est-ce que vouloir? 171
Rabikauskas P. 156
Rabut O. A. 415
Raby F. J. E. 419
Rahner K. 115, 384, 390
Ravasi L. R. 146
Renz W. 164
Reynders B. 126
Riedlinger H. 141

Rinaldi G. 407
Roure M.-L. 172
Salles A. 133
Scharl E. 141
Schlier H. 390
Schöpf B. 391
Sciacca M.-F. 171
Spadafora Fr., Romeo A., etc. 369
Stein E. 143
Strijd K. 130
Studia Gratiana, IV, V 147
Studia Monastica 406
« *Summa contra haereticos* » *(The)* 132
Teichtweier G. 139
Teldy Naïm R. 416
Thesaurus linguae latinae... ... 173
Thiele W. 123
Tournier P. 396
Trame R. H. 161
Urs von Balthasar H. 400
Valentini G. 421
Vancourt R. 415
van der Meer F., Mohrmann Chr. 402
van Groessen H., van Vlissingen Cl. 396
Van Ouwerkerk C. A. J. ... 395
Vereecke L. 142
Vetus Latina, XXVI, 2 365
Vignaux P. 413
Villain M. 390
Vissers H. 406
Voelkl L. 410
Vogels H. J. 378
von Matt L. 420
Wegenaer P. 389
Welte B. 390
White V. 384
Winston R. 154
Xiberta B. M. 386
Zeigler A. W. 376

« Les Presses Saint-Augustin » Bruges (Belgique) — 26334/22

Tome LXIX Nos 1-2 1959

REVUE BÉNÉDICTINE

SOMMAIRE

P. Meyvaert. Problems concerning the « Autograph » Manuscript of Saint Benedict's Rule 3
E. A. Lowe. The Script of the Farewell and Date Formulae in early papal Documents as reflected in the oldest Manuscripts of Bede's *Historia Ecclesiastica* 22
C. Gindele. Die gallikanischen « Laus Perennis »-Klöster und ihr « Ordo Officii » 32
N. Huyghebaert. Le Comte Baudouin II de Flandre et le « Custos » de Steneland 49
C. H. Talbot. The Life of Saint Wulsin of Sherborne, by Goscelin 68

NOTICES

V. Bulhart. Textkritisches V 86
P. Verbraken. La série latine de « Sources Chrétiennes » 89
D. Misonne. « Famulus Christi ». A propos d'un autographe de Bède le Vénérable 97
P. Meyvaert. Colophons dans des manuscrits de Bède 100
P. Meyvaert. Erchempert, moine du Mont-Cassin 101
A. D'Haenens. Une note de Gilles Li Muisis sur les élections abbatiales (1331-1332) 105

COMPTES RENDUS 111
Ph. Schmitz. Bulletin d'histoire bénédictine. Tome VI 77*-96*
I. Fransen. Bulletin d'ancienne littérature chrét. latine. Tome IV [89]-[120]

DIRECTION ET ADMINISTRATION : ABBAYE DE MAREDSOUS (Belgique)

LA
REVUE BÉNÉDICTINE

DE CRITIQUE, D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE RELIGIEUSES

publie des textes inédits, des études originales,
des comptes rendus, et deux répertoires critiques
avec pagination indépendante :
le *Bulletin d'histoire bénédictine*
et le *Bulletin d'ancienne littérature chrétienne latine.*

DIRECTEUR : DOM CYRILLE LAMBOT

La Revue est publiée avec le concours du Gouvernement.

Le prix de l'abonnement annuel est de 300 francs pour la Belgique ; de 6 1/2 dollars pour l'étranger.

Tout abonnement souscrit par l'intermédiaire d'un libraire est majoré de 15% au profit du libraire.

L'abonnement court jusqu'à ordre contraire.

Le prix des années écoulées encore disponibles, jusqu'au tome LXII (1952) inclus, est de 300 francs ou 6 dollars. Celui des tomes suivants, de 300 francs pour la Belgique ; de 6 1/2 dollars pour l'étranger. Le tome LV, qui comprend les Tables générales des tomes XXII à LIV, *coûte 350 francs ou 7 dollars.*

Compte chèques postaux : Abbaye de Maredsous, Bruxelles 2449.43

DATE DUE

Temporarily circulated from
Pacific School of Religion

GAYLORD

PRINTED IN U.S.A.

Revue bénédictine

v.69
1959

v.69
1959

52234

GRADUATE THEOLOGICAL UNION LIBRARY
BERKELEY, CA 94709

GTU Library
3 2400 00331 4949